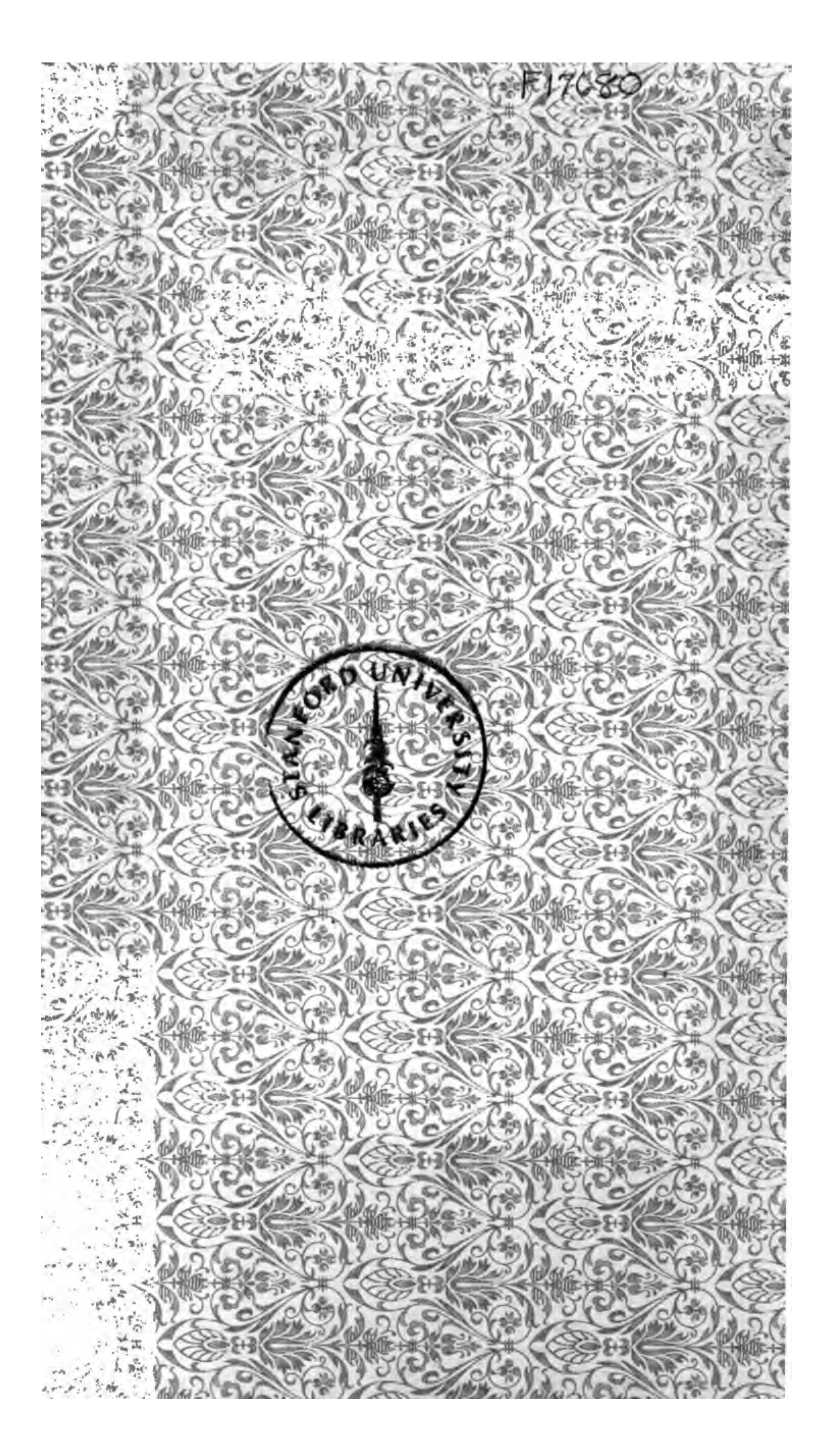
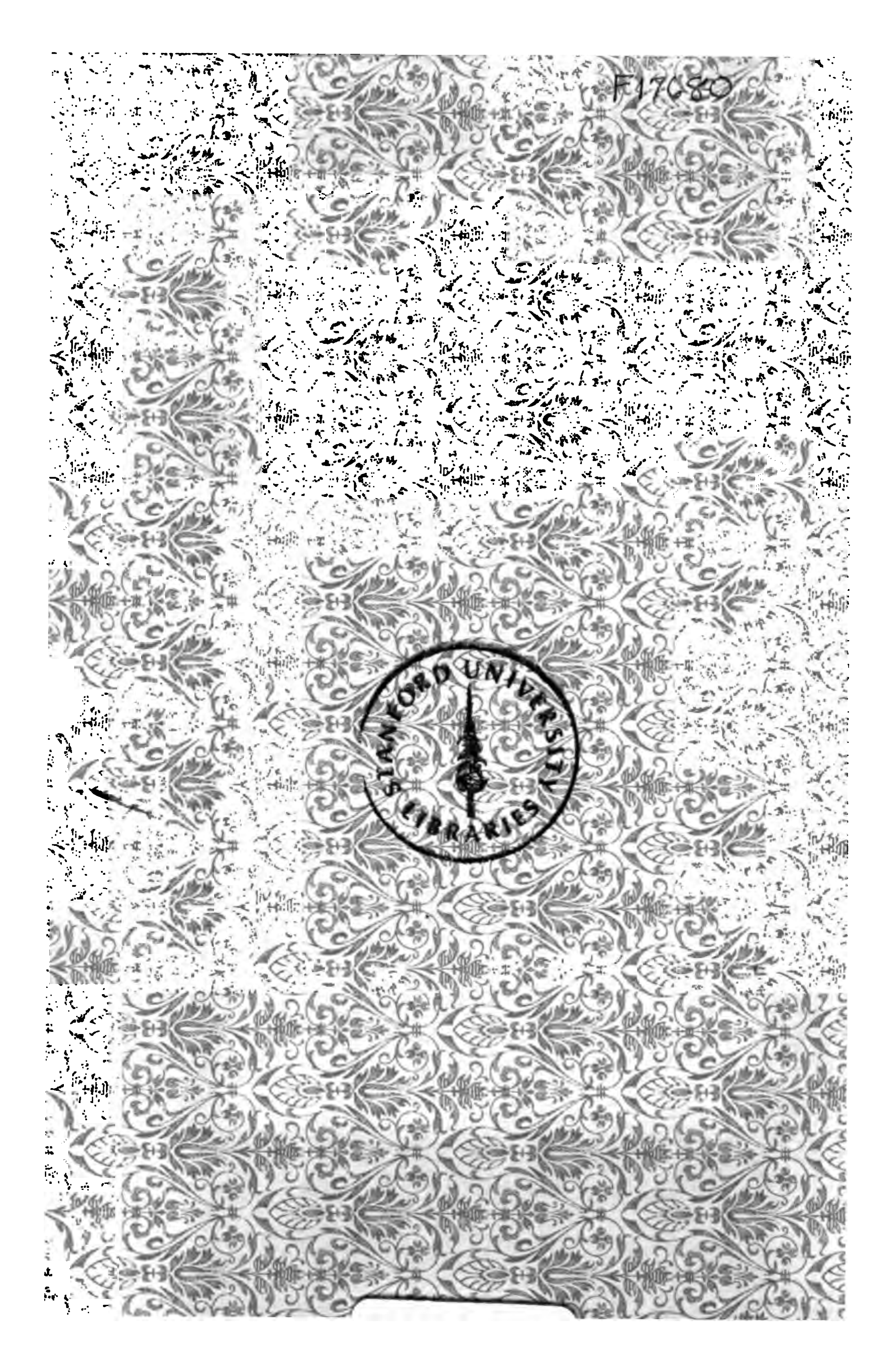
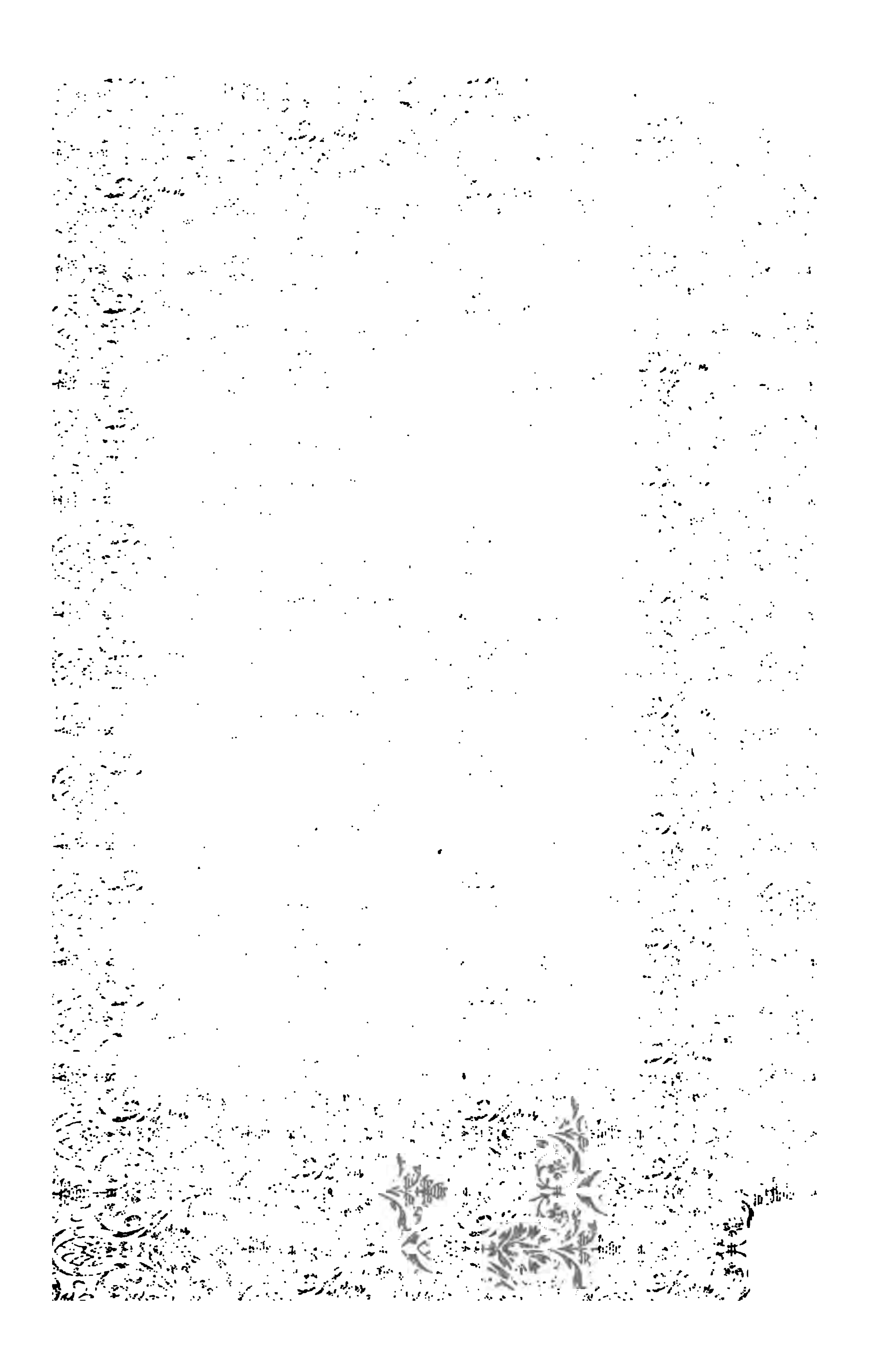



F17680
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES


F17680
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES





LES PAYS-BAS SOUS PHILIPPE II.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DU XVI[e] SIÈCLE.

IMP. D'EMM. DEVROYE.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DES PAYS-BAS,

SOUS PHILIPPE II;

PAR THÉODORE JUSTE.

TOME SECOND.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

LA HAYE,
MARTINUS NIJHOFF,
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE.

1855

LES PAYS-BAS

SOUS

PHILIPPE II.

LIVRE DIXIÈME.

Influence exercée par les espions de Philippe II en Belgique. — Fray Lorenzo de Villavicencio est envoyé en Espagne. — Causes des hésitations de Philippe II. — Entrevue de Bayonne. — Encouragements adressés aux inquisiteurs. — Noces du baron de Montigny et de la princesse d'Épinoy. — Projet d'une ligue contre l'Inquisition, conçu d'abord à Spa, et définitivement arrêté dans une réunion secrète à l'hôtel de Culembourg à Bruxelles. — Louis de Nassau, promoteur de la Confédération. — Marguerite de Parme ajourne la communication des dépêches de Ségovie jusqu'après le mariage de son fils, Alexandre Farnèse, avec l'infante Marie de Portugal. — Fêtes destinées à célébrer ce mariage. — Délibérations du conseil d'État et du conseil privé sur les ordres du roi. — Le prince d'Orange et ses amis, tout en signalant les inconvénients de ces injonctions, sont d'avis que la volonté si formellement exprimée par Philippe II doit prévaloir sur toutes les autres considérations. — Opposition de Viglius. — La régente adopte l'avis du prince d'Orange. — La publication des ordres du roi excite une stupeur générale. — Représentations des gouverneurs, particulièrement du marquis de Ber-

ghes et du prince d'Orange. — Marguerite de Parme s'associe à ces protestations. — Requête des chefs-villes du Brabant. — Apostille favorable. — Opposition des Anversois excitée par Louis de Nassau. — Menaces des inquisiteurs; listes de proscription. — Découragement d'un grand nombre d'artisans; émigration. — La noblesse inférieure persévère dans ses projets de résistance. — Pasquilles contre l'inquisition. — Circonspection de Guillaume de Nassau. — Enthousiasme d'une partie de la noblesse. — L'acte définitif de la Confédération, le *compromis*, est rédigé au château de Breda par Marnix de Sainte-Aldegonde. — Adhésions données au Compromis. — Projet des confédérés de réunir les états généraux; objections du prince d'Orange. — Conférences de Breda et de Hooghstraeten entre les chefs de la noblesse et les représentants des confédérés; résolution prise par ces derniers de se rendre à Bruxelles pour présenter une requête à la régente. — Députés envoyés dans toutes les provinces pour organiser cette manifestation. — Délibérations du conseil d'État sur les projets des confédérés; on propose d'abolir l'inquisition et de modérer les placards. — La régente transmet ce vœu au roi. — Exhortations aux députés des états; nouveaux libelles répandus à Anvers et dans les autres villes principales. — Nouvelles et importantes délibérations du conseil d'État sur la venue des confédérés et l'objet de leur requête. — Marguerite de Parme adopte l'opinion de la majorité et se résigne à faire des concessions, sauf la ratification du roi. — Henri de Bréderode. — Arrivée des gentilshommes confédérés à Bruxelles. — Conférences secrètes du prince d'Orange et du comte de Hornes. — Médiation de l'empereur Maximilien II sollicitée par les protestants des Pays-Bas. — Les confédérés présentent leur requête à Marguerite de Parme. — Réponse de la régente. — Banquet des *gueux* à l'hôtel de Culembourg. — Les chefs des confédérés se rendent de nouveau au palais de la gouvernante — Détails sur cette seconde audience. — Le marquis de Berghes et le baron de Montigny acceptent la mission de se rendre près de Philippe II pour lui exposer la situation des Pays-Bas. — Le prince d'Orange manifeste l'intention d'abandonner le conseil et de fixer sa résidence hors du pays: il consent ensuite à rester près de la gouvernante jusqu'à ce que le roi ait fait connaître sa résolution. — Démarches officieuses faites auprès des confédérés, avec l'assentiment de la régente, pour prévenir des manifestations plus graves. — Les confédérés se séparent, après avoir confirmé les pouvoirs de leurs chefs et

complété l'organisation de leur ligue. — Popularité de Brederode; accueil que lui font les Anversois. — Extension donnée dans le public aux promesses officieuses faites aux confédérés; la régente éclaire les magistrats sur la portée de ces concessions. — Les protestants aspirent à la liberté de conscience.

Malgré des concessions apparentes et des hésitations dont le véritable caractère échappait aux contemporains, Philippe II resta constamment fidèle à une politique inflexible. Tous ses efforts eurent pour but de raffermir le catholicisme et de le défendre contre ses adversaires. Ce fut la mission qu'il s'imposa et qu'il accomplit avec une inébranlable obstination. Personnifiant en lui l'exaltation religieuse de l'Espagne et aspirant à devenir le protecteur et comme le souverain de tous les catholiques, comment aurait-il pu transiger avec l'hérésie! C'était pour l'écraser qu'il régnait; et, c'était pour mieux atteindre ce but, pour mieux cacher ses véritables desseins, qu'il suivait une marche tortueuse, qu'il gardait souvent un silence équivoque, ou qu'il affectait une condescendance qui était bien loin de sa pensée. Mais tout à coup on le voyait se redresser et manifester sa volonté avec une implacable énergie.

Le voyage du comte d'Egmont, entrepris dans le but avoué d'obtenir du roi plus de pouvoir en faveur des chefs de l'aristocratie et plus de tolérance en faveur des dissidents, ce voyage même avait contribué à augmenter les défiances de Philippe II et à fortifier sa résolution d'arrêter, par le fer et le feu, les progrès de l'hérésie. Les efforts des seigneurs belges avaient été d'ailleurs contre-minés, avec une habileté extrême, par les agents secrets que le souverain espagnol entretenait dans les Pays-Bas. Plus les anciens adversaires du cardinal de Granvelle montraient de hardiesse, plus les espions du Roi redoublaient de vigilance.

Le contador Alonso del Canto prit enfin le parti d'envoyer en Espagne le fanatique dénonciateur de tant de personnages illustres, fray Lorenzo de Villavicencio. Il devait s'adresser directement au roi et appeler sa sollicitude sur les désordres du gouvernement des Pays-Bas, le relâchement de la justice et l'audace croissante des religionnaires. Philippe II accueillit avec distinction fray Lorenzo, lui accorda de longues audiences et le chargea enfin de lui indiquer par écrit le remède aux désordres qu'il lui avait signalés. Tandis que Marguerite de Parme, alors unie à la majorité du conseil d'État, s'efforçait de suggérer au roi des résolutions conciliantes, personne ne se doutait à Bruxelles que Philippe s'inspirait des conseils inexorables d'un agent de l'Inquisition ; car Alonso del Canto avait fait en sorte de cacher soigneusement le véritable motif pour lequel son acolyte s'était rendu à Madrid [1].

Cependant la décision souveraine se fit attendre plus de trois mois, et ce silence prolongé réveilla les espérances des seigneurs. La plupart proclamaient que le roi ne pouvait faire autrement que de leur donner toute satisfaction en adoptant leur avis. Ils s'exprimaient très-librement aussi sur les opinions émises par les évêques et les docteurs qui, après le retour du comte d'Egmont, avaient été appelés à délibérer sur la répression des hérésies : les théologiens, disaient-ils, n'entendaient rien aux affaires de ce monde ; et les états généraux, lors de leur première réu-

[1] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, pp. 52 et 216, surtout la lettre écrite par Alonso del Canto à Granvelle, le 12 septembre 1565, pp. 503 et suiv. — Sur fray Lorenzo de Villavicencio, *voir* le t. Ier de l'*Histoire de la révolution des Pays-Bas*, pp. 330 et 428. Il était né à Xérès de la Frontera, en Andalousie, de parents de condition noble. Il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, et fut reçu docteur en théologie à l'université de Louvain, le 20 juin 1558. Il habitait Bruges où, comme on l'a vu, il remplissait les fonctions d'aumônier des marchands espagnols ; Titelman, cet inquisiteur si impopulaire, trouvait en lui son principal soutien.

nion, prouveraient qu'il n'était pas possible d'endurer plus longtemps la rigueur des placards et le joug de l'Inquisition [1].

Mais ces illusions renaissantes devaient exciter le dédain de Philippe II. On semblait ne pas se douter que les hésitations du monarque étaient calculées, et qu'elles provenaient alors des embarras et des préoccupations résultant de l'attaque de Malte par les Turcs et de l'entrevue qui avait eu lieu à Bayonne, entre Élisabeth de Valois et Catherine de Médicis, sa mère. Philippe II venait d'enjoindre au duc d'Albe de n'épargner rien pour engager la cour de France à des mesures énergiques contre les protestants, et il aurait toléré la liberté de conscience dans ses propres États [2] ! Cette inconséquence n'était nullement à craindre. Transiger avec les hérétiques paraissait à Philippe une chose monstrueuse, quoique le nombre toujours croissant des dissidents religieux eût dû l'avertir qu'il allait désormais continuer une lutte péril-

[1] *Papiers d'État*, t. IX, pp. 280 et 578.

[2] On sait que l'entrevue de Bayonne eut lieu au mois de juin 1565. Le duc d'Albe rendit compte de ses conférences avec Catherine de Médicis dans plusieurs rapports, pleins d'intérêt. Ces longues et curieuses dépêches sont insérées dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, pp. 281 et suiv. « Je m'attachai à prouver à la reine-mère, écrivit-il à Philippe II, qu'en aucune manière nous ne pouvions ne pas insister, au nom de Votre Majesté, pour qu'elle apportât aux maux de la religion le remède le plus efficace, ajoutant que les deux royaumes s'y trouvaient également intéressés; que les plaies de la France se communiqueraient infailliblement à l'Espagne; que Votre Majesté ne se souciait nullement de perdre sa couronne et peut-être la vie; et que cette chance désastreuse était si fort à appréhender, que vous deviez, Sire, chercher à l'éviter par tous les moyens dont vous pouviez disposer... » Catherine ayant signalé les avantages qui étaient résultés pour la France de l'édit de pacification et de tolérance, le duc s'écria qu'elle le trompait ou se trompait elle-même d'une manière fort grave; ajoutant qu'il savait fort bien qu'en penser, parce que, nonobstant les assertions de Sa Majesté, il était notoire à tous que la tolérance faisait perdre chaque jour du terrain. *Ibid.*, pp. 303 et 305.

animé de sentiments trop chevaleresques pour ne pas voir dans la consécration de la tolérance autre chose que le triomphe d'une secte. Son esprit généreux s'élevait à de plus hautes pensées.

Bientôt les promoteurs de la nouvelle ligue hasardèrent une démarche plus grave. Plusieurs prédicants venaient d'être appelés de Genève pour diriger les conventicules qui existaient secrètement dans quelques villes. Parmi ces ministres se trouvaient Pellegrin Lagrange, qui se rendit à Valenciennes, et un jeune homme déjà célèbre parmi les réformés, François Du Jon (*Franciscus Junius*), de Bourges, auquel on voulait confier la direction de l'église française qui s'était formée à Anvers [1]. A peine Junius avait-il pris possession de ces fonctions, alors si périlleuses, qu'il fut appelé d'Anvers à Bruxelles et introduit à l'hôtel de Culembourg, dans une réunion secrète d'une vingtaine de gentilshommes calvinistes. Le ministre genevois, après l'invocation de Dieu et une exhortation pathétique, assista silencieusement à la délibération qui s'engagea sur les moyens de secouer le joug des inquisiteurs. Jean de Marnix, seigneur de Thoulouse, proposa de former une association contre cette tyrannie barbare, d'y appeler les princes protestants d'Allemagne, et, pour cimenter et grossir la ligue dans les Pays-Bas, de choisir deux délégués dans chaque province. On prétend qu'il fut aussi question de se rendre maître d'Anvers le 3 de décembre suivant [2].

[1] Junius, né en 1545, avait donc vingt ans à cette époque.

[2] Ces détails furent révélés par Junius dans deux documents : d'abord dans sa vie écrite par lui-même et publiée par Daniel Gerdes (*Scrinium antiquarium*, t. Ier, 1re part., p. 242); en second lieu, dans le Journal cité par Brandt (*Histoire de la Réformation dans les Pays-Bas*) et dont on a eu tort de contester l'authenticité. Il y a, en effet, sauf pour les dates, une concordance satisfaisante entre les deux documents. Dans sa biographie, Junius fixe l'époque de la réunion de l'hôtel de Culembourg au commencement d'octobre, tandis que, d'après son Journal, elle aurait eu

Trois jours après ce conciliabule, les dépêches de Ségovie parvinrent à la duchesse de Parme, au moment où elle attendait la fiancée de son fils. Prévoyant les conséquences funestes de ces résolutions fatales, et ne voulant point troubler les fêtes qui se préparaient, elle s'efforça de dissimuler ses inquiétudes et ne fit semblant de rien, quoique l'arrivée du courrier d'Espagne eût attiré une foule immense devant le palais; elle ajourna la communication qu'elle devait faire au conseil d'État [1]. Cependant les ordres de Philippe II ne souffraient pas de délai, et, pour leur donner plus de force encore, il y avait ajouté une lettre particulière destinée à la régente. Il priait sa sœur, aussi instamment qu'il le pouvait, d'apporter, dans les points qui concernaient la religion, toute sa sollicitude accoutumée, et même une plus grande encore, s'il était possible : ce serait, disait-il, le délivrer du plus grand souci qu'il eût dans cette vie [2].

lieu le 3 novembre. La première de ces dates doit être le résultat d'une méprise, comme le démontre la suite même du récit de Junius. Un autre document, cité par M. GROEN VAN PRINSTERER (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 13), indique le 2 novembre 1565, comme l'époque certaine de l'importante réunion présidée par Jean de Marnix. Malheureusement on ne sait pas quels furent, indépendamment du Sr de Thoulouse et des deux frères Cock de Leeringhe, les vingt gentilshommes qui la composèrent. BURGUNDUS (*Historia Belgica ab anno M. D. LVIII*, p. 113) dit aussi que la première pensée de la ligue fut conçue à Bruxelles; suivant lui, elle surgit dans un festin auquel assistaient six nobles, dont il tait également les noms. Enfin, J. de Wesenbeke, écrivain contemporain et acteur dans les événements principaux, rapporte (*Description de l'estat*, etc., p. 101) que les nobles engagés plus tard dans le Compromis, commencèrent leurs délibérations à Bruxelles.

[1] Les dépêches arrivèrent le 5 novembre. *Voir* dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 442, la lettre écrite le 30 novembre par Viglius à Granvelle.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 374.

Mais d'autres soins absorbaient alors Marguerite de Parme. Le mariage de son fils avait depuis longtemps éveillé toute sa sollicitude et toute son ambition. Elle eût désiré pour Alexandre Farnèse, l'une des archiduchesses, filles de l'empereur Ferdinand. Philippe II parut favoriser ce projet et chargea en 1562 le cardinal de Granvelle de faire une demande formelle à l'empereur. La réponse dilatoire de Ferdinand blessa profondément la duchesse de Parme, qui rejeta cet échec sur Granvelle, l'accusant de l'avoir desservie en cette affaire [1]. Philippe II décida enfin que son neveu épouserait une autre princesse de sa famille, doña Maria de Portugal, fille du prince Édouard et d'Isabelle de Bragance. Cette nouvelle fut apportée à Marguerite par le comte d'Egmont en même temps qu'il lui ramenait son fils, élevé sous les yeux du Roi catholique avec l'infant Carlos et don Juan d'Autriche. La régente des Pays-Bas déploya une magnificence royale pour rehausser l'alliance contractée par la maison Farnèse. Quatre navires de guerre, portant six cents soldats ou matelots, furent équipés en Zélande ; le comte Pierre Ernest de Mansfeld reçut le commandement de cette flotte et la mission d'aller chercher à Lisbonne la fiancée du prince Alexandre. Il était accompagné d'une suite nombreuse de gentilshommes et de plusieurs dames, entre lesquelles le premier rang appartenait à sa femme, Marie de Montmorency, sœur du comte de Hornes et du baron de Montigny [2]. La flotte, partie de Flessingue au mois d'août, arriva le 4 septembre à Lisbonne et en ramena l'infante. C'était une princesse instruite, car elle savait parfaitement la langue latine, la langue grecque et les mathématiques ; mais elle se signalait plus

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 231.

[2] Un des officiers de la duchesse évalua les frais de cette mission à 100,000 florins, somme égale à la dot de la fiancée. C'était, disait-il, une « folle et oultrageuse dépense. » *Papiers d'État*, t. IX, p. 224.

encore par une dévotion poussée à l'excès. Elle avait toujours à la bouche quelques sentences tirées ou de l'Écriture sainte ou des Pères. Avant de mettre à la voile, elle pria un jésuite, son confesseur et son prédicateur, de la fortifier, par des conseils, contre les doctrines funestes qui désolaient les provinces où elle se rendait. Poussée par la tempête vers les côtes d'Angleterre, elle refusa, malgré les représentations du comte de Mansfeld, d'envoyer un gentilhomme à la reine Élisabeth pour la complimenter. Elle répondit qu'elle ne voulait avoir aucun commerce avec les ennemis de l'Église [1]. Au commencement de novembre, la flotte fut de retour à Flessingue, et le 11 du même mois, vers sept heures du soir, l'infante fit son entrée à Bruxelles. Le même jour, les fiancés furent unis, dans la chapelle de la cour, par l'archevêque de Cambrai qui, le lendemain, célébra également la messe des noces en présence du duc et de la duchesse de Parme, des ambassadeurs des princes voisins, des chevaliers de la Toison d'or et d'une foule d'autres seigneurs et gentilshommes. Le dimanche suivant, la régente invita les principaux seigneurs à un somptueux banquet dans la grande salle du palais, décorée de la fameuse tapisserie de la Toison d'or. Le 30 fut célébrée la fête de saint André, patron de l'Ordre. A cette occasion, Viglius, comme chancelier, prononça, devant les chevaliers et le reste de la noblesse, un discours où il s'efforçait de démontrer que la Toison d'or avait été instituée pour la conservation de la foi catholique, dont saint André avait été un courageux défenseur; mais cette harangue fut accueillie par les rires et les sarcasmes d'un certain nombre de jeunes gentilshommes, parmi lesquels se

[1] STRADA, lib. IV. — Quant au prince de Parme, il ne se faisait encore remarquer que par une arrogance qui plaisait médiocrement aux seigneurs des Pays-Bas; son éducation toute espagnole laissait des impressions fâcheuses. Voir *Papiers d'État,* t. IX, p. 223.

faisait remarquer le roi d'armes, N. de Hammes [1]. Le 4 décembre, un festin, ordonné par la commune, réunit de nouveau toute cette noble et brillante assemblée à l'hôtel de ville, après que les Mansfeld, les Nassau, les Egmont et leurs émules eurent donné au peuple le spectacle d'un tournoi sur la grand'place [2].

Mais, au milieu de ces fêtes, les plus graves préoccupations étaient venues assiéger les chefs de la noblesse. Deux jours après le mariage de son fils, c'est-à-dire le 14 novembre, Marguerite s'était enfin décidée à communiquer au conseil d'État les funestes dépêches envoyées de Ségovie. A cette séance assistaient le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, le baron de Berlaymont, Viglius et Hopperus. Le prince d'Orange et ses amis ne déguisèrent point leur vive surprise et leur profond mécontentement. Egmont surtout, quoique le roi lui eût écrit de sa main pour exciter son zèle, manifestait hautement le déplaisir qu'il éprouvait de voir s'évanouir des espérances puisées près de Philippe lui-même [3]. On résolut toutefois de ne rien précipiter et même de prendre l'avis préalable du conseil

[1] BURGUNDUS, *Historia belgica*, p. 108, et surtout un manuscrit déjà cité : *La source et commencement des troubles suscités aux Pays-Bas sous le gouvernement de la duchesse de Parme*, etc., nº 15876 de la bibliothèque de Bourgogne.

[2] Pour les détails de ces fêtes, *voir* le manuscrit contemporain de Pasquier de Le Barre, témoin oculaire. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. Ier.

[3] Philippe chargeait le comte d'Egmont de concourir à l'exécution de ce qu'il avait recommandé touchant l'inquisition, parce que, disait-il, dans les affaires de religion, il ne convenait pas de procéder avec mollesse et dissimulation. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 375. — Egmont, de son côté, se plaignait avec amertume, « disant qu'il ne peult ni ne veult contester contre son maistre, mais que, si c'estoit ung aultre, qu'il diroit qu'il ne faict comme il luy avoit dict. » Viglius à Granvelle, 2 décembre 1565, *Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, p. 445.

privé sur le point le plus grave et le plus délicat, la répression des hérésies. Mais pendant que le conseil privé délibérait, les trois seigneurs principaux se concertaient aussi avec leurs alliés.

La déception de ce parti était grande. Il avait proposé d'étendre l'autorité du conseil d'État et d'y adjoindre le baron de Montigny et le marquis de Berghes. Non-seulement Philippe II refusait de modifier l'organisation du gouvernement, mais encore il repoussait les candidats du prince d'Orange et nommait conseiller d'État un ancien et fervent cardinaliste, le duc d'Arschot. Le parti de l'opposition avait signalé la nécessité de mesures plus conciliantes en matière de religion, et Philippe exigeait l'exécution stricte, rigoureuse, impitoyable des terribles édits de Charles-Quint.

Devant cette volonté si formellement exprimée, le prince d'Orange et ses amis pensèrent que de nouvelles délibérations seraient inutiles, et qu'il fallait se résigner à exécuter les ordres du souverain. Du reste, ils soupçonnaient déjà que les exhortations et les dénonciations de fray Lorenzo de Villavicencio avaient été en partie cause de ces injonctions si absolues et si rigoureuses.

Le 30 novembre, le conseil, où avait pris place le duc d'Arschot, décida que la commune de Bruges serait invitée, comme l'exigeait le roi, à témoigner à l'évêque et à l'inquisiteur Titelman tous les égards et la déférence qui étaient dus à leur dignité. Des résolutions plus graves furent prises dans deux séances qui se tinrent le lendemain. Toujours d'après les commandements du roi, le conseil décida qu'aucun sursis ne serait plus accordé aux anabaptistes prisonniers, et qu'il serait prescrit aux magistrats de Middelbourg, d'Utrecht et d'Armentières, où étaient détenus ces malheureux, de les faire justicier publiquement ou secrètement, selon qu'on verrait ou non apparence de troubles. On aborda enfin la question capitale : du châtiment des hérétiques, en général, et du mode de procéder contre eux. Le conseil

privé, trouvant la détermination du roi très-*bonne* et *sainte,* avait émis l'opinion que les placards devaient être exécutés dans leur forme et teneur, ni plus ni moins que par le passé, et que l'on n'adoptât aucune innovation. Mais quant à l'inquisition, il lui paraissait convenable de revoir les commissions et les instructions données précédemment aux inquisiteurs, afin de s'assurer qu'elles étaient « selon le droit divin et humain. » On pourrait aussi, par cette vérification, démontrer au peuple que le roi n'avait décrété aucune nouveauté et qu'il ne songeait nullement, comme des factieux voulaient en accréditer le bruit, à introduire l'inquisition d'Espagne dans les Pays-Bas. Cet avis allait également prévaloir dans le conseil d'État, lorsque les trois seigneurs qui le dominaient déclarèrent qu'il ne pouvait plus s'agir de vérifier si les inquisiteurs avaient été fidèles ou non à leurs instructions, que les ordres du roi étaient péremptoires et ne souffraient point de contradiction, qu'il fallait donc s'y soumettre et les exécuter. Ils ne cachèrent pas cependant leurs appréhensions et donnèrent suffisamment à entendre que de graves inconvénients naîtraient bientôt de la résolution du monarque, qui devrait songer à y porter remède. Viglius, entendant ces mots, fit remarquer aux seigneurs qu'il dépendait d'eux de prévenir un si grand mal au lieu de l'accélérer; que l'intention du roi n'avait pu être de susciter des troubles et des scandales. Il parla longtemps et avec beaucoup de force, pour que l'exécution des derniers ordres fût du moins suspendue jusqu'à ce que le roi eût été mieux informé. Comme on lui objectait que ce serait encourir l'indignation du souverain, Viglius repartit qu'il prendrait tout sur lui. Mais ses efforts et ses instances échouèrent. Le conseil fut d'avis que la volonté du roi devait prévaloir sur toutes les autres considérations, et qu'il fallait, en conséquence, donner des instructions formelles aux gouverneurs des provinces et aux conseils de justice. La régente, bien qu'elle désapprouvât vive-

ment aussi les dépêches de Ségovie, crut devoir se rallier à l'opinion de la majorité. On allait donc défier les forces toujours croissantes des protestants et susciter une résistance ouverte. C'est ce que prévoyait Guillaume de Nassau. En sortant du conseil, il dit à l'oreille d'un de ses familiers : « Nous verrons bientôt le commencement d'une belle tragédie! [1]. »

Ce fut le 18 décembre que Marguerite de Parme fit enfin connaître les intentions de Philippe II aux gouverneurs et aux conseils de justice. Elle leur disait que le roi prescrivait l'exécution stricte des édits promulgués pour la défense et la conservation de la foi catholique; qu'il voulait aussi faire observer ce qui avait été décidé par le concile de Trente et par les synodes provinciaux, même en ce qui concernait la réformation du clergé; enfin, qu'il ordonnait également que toute assistance fût assurée aux inquisiteurs de la foi en l'exercice de leurs offices, et que

[1] *Mémorial* de HOPPERUS, 2e part., chap. VII, §§ 65–70 (*Analectes* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. IV); — *Vita Viglii*, § 93 (*ibid.*, t. Ier, p. 45); — *Notules* du secrétaire d'État BERTY, communiquées par M. Gachard. Viglius, Hopperus et Berty assistèrent tous les trois aux délibérations du conseil. On trouve aussi des détails intéressants dans deux lettres adressées par Viglius à Granvelle, le 30 novembre et le 2 décembre 1565 (*Archives de la maison d'Orange*, t. Ier, pp. 442–445). Il n'était pas tenu procès-verbal des délibérations du conseil; mais des notes rédigées par le secrétaire Berty, et dont on doit la découverte à M. Gachard, peuvent suppléer à cette lacune : elles fournissent des renseignements précis; ces documents seront, au reste, publiés à la suite de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. — D'après Viglius, le prince d'Orange aurait été joyeux et triomphant (*quasi lætus gloriabundusque*) du résultat des délibérations du conseil. Mais cette assertion est trop grave pour être admise sur un simple ouï-dire; elle est d'ailleurs en contradiction manifeste avec le caractère concentré de Guillaume de Nassau. Un de ses plus anciens biographes nous apprend que le prince « avoit la mine entièrement froide, immobile, sans passion et sans altération. »

l'Inquisition s'exerçât par eux comme elle s'était faite jusqu'alors et comme il leur appartenait par droit divin et humain. En conséquence, il était enjoint aux gouverneurs et aux conseils de justice d'exécuter « sans contrevenir en aucun point ou article, » et de faire exécuter soigneusement aussi par les magistrats subalternes les ordres formels du roi [1].

Ces injonctions, ayant été publiées par les gouverneurs, excitèrent une stupeur générale. En présence de la réprobation qui se manifestait sous des formes diverses, mais avec énergie, dans toutes les provinces, quelques-uns de ceux qui étaient appelés à exécuter la volonté souveraine déclarèrent hautement qu'ils ne voulaient point travailler à faire condamner au feu cinquante à soixante mille hommes [2]. Le marquis de Berghes, grand bailli du Hainaut, prit l'initiative de ces fortes représentations; dès le 8 janvier 1566, il écrivit à la gouvernante qu'il ne pouvait concourir à l'exécution des édits et qu'il se démettait de ses charges et emplois. Ce n'était point là un mouvement irréfléchi : depuis longtemps, le marquis de Berghes était d'avis que « le chastoy des hérétiques ne servoit à rien pour soutenir la religion [3]. » Mais la protestation la plus remarquable fut celle que le prince d'Orange, comme gouverneur de trois provinces, envoya de Breda, le 24. Il rappelait d'abord que les placards de l'empereur et ceux du roi avaient été jusqu'alors plutôt adoucis et atténués qu'exécutés à la lettre ; que l'on avait agi de la sorte dans un temps où les esprits n'étaient pas aussi agités et les circonstances aussi difficiles; qu'agir autrement aujourd'hui, ce serait inquiéter et indisposer les peuples, provoquer de nombreuses expatria-

[1] *Grande chronique de Hollande,* par J. F. Le Petit, t. II, p. 51. — *Documents historiques* (Archives du royaume), t. XI.

[2] Strada, liv. V.

[3] *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. IX, p. 43.

tions, enlever toute sécurité à ceux qui resteraient, affaiblir et troubler le pays, sans aucun avantage pour la religion. Enfin, par une contradiction flagrante avec l'opinion qu'il avait soutenue au conseil d'État, il demandait qu'on suspendît l'exécution de l'édit jusqu'à la venue du roi. Quant à lui, il refusait positivement de soutenir de sa puissance les inquisiteurs; et si on voulait l'y contraindre, il demandait qu'on le déchargeât de ses fonctions, parce qu'il ne voulait point assumer la responsabilité des troubles qu'il prévoyait [1]. Le comte de Meghem, gouverneur de la Gueldre, fit également savoir qu'il ne pourrait exécuter les ordres du roi; et des représentations analogues furent adressées par le comte Pierre Ernest de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg. De même que le marquis de Berghes, le comte d'Egmont avait toujours soutenu « que le chastoy et sang n'avoient profité à la religion catholique. » Il déclara à la duchesse de Parme, en particulier d'abord, puis devant le conseil d'État, qu'il aurait remis son gouvernement de Flandre et d'Artois entre les mains du roi, lors de son voyage d'Espagne, s'il avait pu prévoir de telles résolutions. Dès le 25 décembre, il avait d'ailleurs écrit à Philippe II pour lui exposer que ses ordres pouvaient produire de grands maux. Les représentations du baron de Montigny, gouverneur de Tournai et du Tournaisis, ne furent pas empreintes de moins de franchise. La régente elle-même s'était énergiquement associée à ces protestations. Elle écrivit au roi qu'elle déplorait la résolution qu'il avait prise, et qu'elle en appréhendait les suites. Elle osait lui dire qu'il avait été mal conseillé. « On a beau prétendre, ajoutait-elle, que l'inquisition a toujours été en vigueur : ceux du pays soutiennent qu'elle est nouvelle et beaucoup plus rigoureuse encore que celle d'Espagne, qui est si odieuse, comme Votre Majesté le sait. » Elle ne voyait

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 16.

d'autre remède à l'agitation menaçante qui se déclarait qu'une assemblée des états généraux [1].

Déjà les quatre *chefs-villes* du Brabant (Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc) avaient présenté, par leurs pensionnaires et députés, une requête au conseil de cette province pour lui exposer que l'exercice de l'inquisition avait toujours été suspendu dans le Brabant. Il était donc logique que les Brabançons en fussent encore dispensés, attendu que l'inquisition était contraire à leurs priviléges. Le conseil de Brabant répondit aux délégués des chefs-villes que le roi n'avait l'intention d'introduire aucune nouveauté. Cette réponse ne les ayant pas satisfaits, la régente fit examiner leur requête d'abord par le conseil privé, puis par le conseil d'État ; on convint de rechercher tout ce qui s'était passé dans la province concernant l'inquisition. Il

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 385 à 397. — Du reste, de l'avis conforme du conseil d'État (séance du 19 janvier), la régente écrivit au marquis de Berghes pour l'engager à retirer sa démission, qui serait mal interprétée dans le public, et à continuer ses devoirs jusqu'à la venue du roi. *Notules* de Berty et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 532. — Egmont assistait à la séance du 19; quant au prince d'Orange, il avait quitté Bruxelles. Mais il était présent à la séance du 24 décembre, où il avait été résolu d'écrire à toutes les autorités du pays pour les mettre en garde contre les fausses interprétations que recevaient les ordres du roi. On devait leur faire connaître que l'intention de Sa Majesté n'était autre « fors que les placcartz soyent entretenuz et observez comme jusques ores « ilz le sont estés, sans entrer en aultre nouvelleté ou forme d'inquisition « que celle qui a esté de toute ancienneté par deçà, conforme au droict « divin et humain. » — Dans la séance du 29 janvier, le conseil reçut communication de la lettre que le prince d'Orange avait adressée le 24 à la régente. On résolut de lui répondre à peu près dans les mêmes termes qu'au marquis de Berghes; la régente espérait que les choses ne viendraient au point qu'il redoutait et, dans ce cas aussi, elle serait bien fâchée de se voir « destituée de sa prudence et assistance pour y remédier. » *Notules* du secrétaire d'État Berty.

résulta de cette enquête que, depuis 1550, on ne trouvait dans le Brabant aucun exercice de l'espèce d'inquisition prescrite par le roi. En conséquence, la gouvernante écrivit sur la requête que, le roi ayant déclaré ne vouloir introduire aucune nouveauté, elle trouvait à propos que les choses demeurassent dans le même état ; toutefois qu'il convenait d'observer les anciens édits, jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné. Cette apostille ne satisfit pas encore les Brabançons, qui s'étaient promis davantage, et elle excita la Flandre à produire les mêmes prétentions [1].

L'opposition d'Anvers, où les dissidents religieux se trouvaient en plus grand nombre, était surtout de nature à justifier les craintes de la duchesse de Parme. Le projet conçu à l'hôtel de Culembourg de s'emparer de la ville le 3 décembre avait été abandonné parce que le prince d'Orange, sondé à cet égard par son frère Louis, se montrait opposé à toute entreprise violente. C'était par les voies légales, par l'entremise du conseil d'État, des chevaliers de la Toison d'or, et par la convocation des états généraux, qu'il voulait obtenir l'abolition de l'inquisition et assurer la paix de religion [2]. Il est toutefois impossible de soulever entièrement le voile qui cachait à ses contemporains mêmes la conduite circonspecte et presque impénétrable de Guillaume le Taciturne. Chef de l'opposition nationale, il a pu connaître, comme il a pu ignorer bien des projets conçus par une jeunesse exaltée ; mais rien ne prouve cependant que, à cette époque, il ait encouragé des actes de violence et de rébellion [3].

[1] Lettre française de la duchesse au roi, du 9 janvier 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 13. — STRADA, liv. V. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 534-550.

[2] *Archives de la maison d'Orange*, t. II, p. 13.

[3] Un personnage qui connaissait parfaitement les seigneurs des Pays-Bas, disait de Guillaume : « Le prince, dans l'opposition, procède avec plus de finesse que d'Egmont : il a plus de crédit en général et en particulier, et, si

Louis de Nassau s'était rendu à Anvers non plus pour s'emparer de la ville, mais pour se concerter secrètement avec les ministres luthériens et calvinistes, principalement avec Junius, qui rédigeait alors un écrit contre l'inquisition [1]. Lui-même fut, selon toutes les apparences, l'auteur d'un placard affiché, pendant la nuit du 22 au 23 décembre, dans plusieurs des rues d'Anvers [2]. Dans cette proclamation, on alléguait, au nom de la bourgeoisie, que l'introduction de l'inquisition violerait les priviléges de la cité et consommerait sa ruine. On y requérait le magistrat de faire citer le roi devant la chambre impériale pour mettre obstacle à ces violences; Anvers, disait-on, étant compris dans le cinquième cercle de l'Empire et contribuant à ses charges, devait aussi jouir de ses libertés. On y déclarait, enfin, que si quelque émeute survenait par suite de l'introduction de l'inquisition, on ne pourrait la considérer comme rébellion.

Le magistrat, ayant saisi un de ces placards et craignant effectivement des troubles, envoya en toute hâte un de ses membres auprès de la gouvernante pour lui faire connaître les craintes qui l'obsédaient. Accompagné de deux autres députés de la ville, il fut introduit dans le conseil d'État réuni sous la présidence de la duchesse. On y taxa de calomnie le bruit qui attribuait au roi l'intention d'introduire l'inquisition à Anvers. On communiqua ensuite aux députés les ordres du monarque, pour qu'ils eussent à s'y conformer; on se borna à ajouter verbalement au

on pouvait le gagner, on s'assurerait de tout le reste. » Armenteros à Gonçalo Perez, 11 janvier 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 391.

[1] Junius dit lui-même, à propos du voyage de Louis de Nassau à Anvers : « ... de oratione quadam per me scripta ad Hispaniarum regem pro libertate » publica et abrogatione Inquisitorii edicti nobiscum clanculum contu» lerat. » *Scrinium antiquarium*, t. Ier, p. 243.

[2] *Archives de la maison d'Orange*, t. II, p. 10.

mot *inquisition* qu'il s'agissait de l'inquisition *usitée*, et au commandement de prêter assistance aux inquisiteurs « comme on était jusqu'alors accoutumé de faire. » Les députés, très-surpris, répondirent qu'ils n'étaient point autorisés à recevoir ces ordres; mais que, si on voulait les leur donner par écrit, ils en informeraient le magistrat. Ils reçurent l'écrit qu'ils demandaient et retournèrent à Anvers, où le magistrat convoqua l'assemblée générale des corps de métiers. Bien qu'il s'efforçât d'atténuer, par diverses interprétations, les résolutions souveraines, il ne réussit point à calmer les inquiétudes de la commune. On avait déjà commencé d'ailleurs à visiter les divers quartiers de la ville et à s'informer des gens suspects d'hérésie. Le peuple se persuadait que c'était un acheminement vers l'inquisition, dont le nom seul était à tous en telle exécration que personne, de quelque religion qu'il fût, n'en pouvait entendre parler [1].

Ce sentiment d'horreur se manifestait dans toutes les provinces [2]. Le malaise, produit par la cherté des grains, contribuait à augmenter l'inquiétude et le mécontentement du peuple [3]. On était persuadé, d'un autre côté, que le roi lui-même arriverait bientôt dans les Pays-Bas, avec des troupes étrangères pour y implanter l'inquisition, ravir aux habitants leurs priviléges et leur imposer

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 53.

[2] C'est ce qu'atteste une lettre écrite au cardinal de Granvelle par Antoine Havet, évêque de Namur et confesseur de la duchesse de Parme. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 385.

[3] Le 5 novembre 1565, la régente mandait au roi que la licence qu'il avait donnée pour l'extraction d'Espagne de 150,000 fanègues de grains destinés à pourvoir à la disette qu'éprouvaient les Pays-Bas, avait causé une grande satisfaction aux seigneurs. Elle demandait que cette faveur fût rendue complète par l'affranchissement de tout droit des grains exportés : on pourrait ainsi les vendre à meilleur compte, et l'on ôterait par là au peuple un motif de soulèvement. *Correspondance de Philippe II* t. Ier, p. 378.

un gouvernement absolu. Cette conviction était fortifiée par les levées qui se faisaient en Allemagne pour le compte du roi, et notamment par les préparatifs du duc Éric de Brunswick, que l'on savait aux gages de Philippe II et qui résidait à Woerden, seigneurie dont il était possesseur [1]. Soit qu'ils comptassent sur la venue prochaine du souverain, annoncée par les lettres du cardinal de Granvelle à ses partisans, soit qu'ils voulussent braver le mécontentement général et intimider les populations, les inquisiteurs menaçaient du haut de la chaire tous ceux qui s'étaient rendus suspects par leur tiédeur ou par leur prédilection pour les doctrines nouvelles. De semblables menaces furent proférées à Anvers, à Tournai, à Lille, à Valenciennes, dans l'Artois, dans le Brabant, dans la Flandre et dans la Hollande. On disait que les citoyens les plus considérables et les plus riches surtout, tant de la noblesse que de la bourgeoisie, étaient inscrits sur les mémoriaux des inquisiteurs. Ces bruits alarmants portèrent au comble les inquiétudes des populations industrielles et commerçantes [2]. On entendit des gens presque désespérés s'écrier publiquement qu'ils vendraient leurs maisons et leurs héritages,

[1] En Allemagne, cependant, les princes protestants étaient convaincus que les levées ordonnées par Philippe II, et qui consistaient en quatre régiments, avaient pour but de défendre les côtes d'Italie contre les Turcs. Lettre du landgrave de Hesse au prince d'Orange, du 26 février 1566. *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 33.

[2] « ... Là dessus on oyoit de tous costés les vanteries et menaces des inquisiteurs, prestres et moynes, si avant qu'ils osoyent bien noter, voire et nommer en la chaire, jusque aux plus apparents de par-deçà... En outre couroit un bruit fort constant de tous costés de l'appareil des gens tant à pied qu'à cheval, que faisoit le duc Eric de Brunswick, afin, comme l'on disoit, de venir par-deçà, pour y planter l'Inquisition à force ouverte... et que tout cela tendoit à l'exécution de certain dessein, longtemps auparavant projeté par le cardinal de Granvelle, de réduire ce Pays-Bas en pays de conqueste... » *Vraye narration et apologie des choses passées au Pays-*

et qu'ils iraient chez les étrangers chercher la liberté qu'ils avaient perdue dans leur patrie. Déjà plusieurs marchands des plus opulents avaient quitté le pays; bientôt en Flandre, à Tournai, à Valenciennes et dans les localités voisines, les simples artisans abandonnèrent aussi leurs foyers et émigrèrent en si grandes troupes que l'on s'en ressentit non-seulement par la diminution du produit des gabelles et des octrois, mais encore par l'aspect presque désert que présentaient plusieurs gros bourgs et villages. En janvier 1566, il y avait plus de trente mille émigrants à Londres, à Sandwich et dans les environs. Déjà la draperie anglaise, activée par les ouvriers émigrés, s'étendait et prospérait au détriment de la draperie belge. Toutes les semaines arrivait de Sandwich à Anvers un navire chargé de ces étoffes, qui naguère étaient exportées d'Anvers à Londres. On évaluait, enfin, à cent mille le nombre des habitants qui avaient abandonné leurs foyers et cherché un asile en Angleterre, en France, à Genève, dans les cités des bords du Rhin ou dans les villes anséatiques [1].

Bas, touchant la religion en l'an MDLXVI, par ceux qui font profession de la religion réformée audit pays (imprimé en 1567), p. 39.

[1] *Correspondance de Philippe II* (lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, 15 janvier 1566), t. Ier, p. 392. — « Que si tant seulement on regarde la multitude de ceux qui se sont retirés en Angleterre, tant à Londres qu'à Sandwich où ils ont leurs assemblées publiques en nombre infini : puis qu'on se tourne vers ceux qui se sont retirés en France, aussi en très-grand nombre : de là qu'on fasse monstre de ceux qui sont à Francfort, à Strasbourg, à Heidelberg, Franckendal, Cologne, Aix, Dousbourg, Emden, Genève, Hambourg, Bremen et autres villes d'Oostlande, certainement j'estime qu'on en trouvera plus de cent mille... » *Confession de foy des protestants des Pays-Bas*, dans la *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 83. — De même, on lit dans la *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas* : « Plusieurs des marchands, voire et es plus apparents, avoient déjà troussé bagage, pour s'exempter

Le découragement toutefois n'était pas général. Quelle que fût la puissance de Philippe II, tous les habitants des Pays-Bas ne se montraient pas disposés ou à quitter leurs foyers ou à se soumettre. Les protestations énergiques des gouverneurs avaient encouragé et les ministres des diverses confessions, dont l'influence était grande sur une partie du peuple, et surtout la noblesse inférieure qui se proposait de refréner, par une imposante manifestation, l'oppression religieuse, cause principale de cette intolérable situation. Plus de cinq mille pasquilles ou libelles avaient été répandus, avec une promptitude incroyable, dans les provinces pour exhorter les citoyens à défendre avec constance les antiques libertés des Pays-Bas. Ces écrits patriotiques étaient affichés aux portes des hôtels de ville et des habitations de la noblesse. Le 19 janvier, une de ces pasquilles fut même glissée dans les mains de la gouvernante au moment où elle se rendait à la messe. Les promoteurs de cette agitation comptaient d'ailleurs sur l'appui des huguenots français et sur l'assistance des princes protestants d'Allemagne, avec lesquels ils correspondaient. Les plus audacieux ne craignaient pas de dire publiquement qu'il ne leur manquait qu'un chef pour s'opposer aux ordres du roi et faire observer les priviléges du pays [1]. Le chef naturellement désigné était Guillaume de Nassau. Mais, incapable encore de surmonter ses hésitations et de marcher résolûment vers le but qu'il avait en vue, le prince d'Orange n'abandonnait

d'une telle violence et oppression par exil volontaire : plusieurs aussi s'estoient déjà retirés et les mestiers se transportoient de tous costés ; et singulièrement de Flandre, Tournay, Valenciennes et autres lieux circonvoisins, par si grandes troupes que non-seulement l'on s'en apercevoit à vue d'œil et s'en ressentoit-on à la diminution des imposts et gabelles, mais aussi l'on voyoit ouvertement que plusieurs bourgs et villages s'en alloyent du tout déserts..... »

[1] STRADA, liv. V. — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 397.

point son attitude expectante ; tout en refusant de prêter les mains à l'exécution des derniers ordres du roi, il ne croyait pas le moment venu de prendre l'initiative d'une opposition révolutionnaire. Son frère Louis était retourné en Allemagne au commencement de l'année. Le prince le chargea d'exposer au duc de Saxe et au duc de Wurtemberg la situation des Pays-Bas et de leur demander des conseils. Il ne dissimulait point que les derniers ordres du roi, qu'il attribuait à la haine des Espagnols, avaient tellement aliéné les cœurs des sujets dans ces provinces qu'il fallait craindre quelque tumulte ou révolte. « Ce « que, pour notre part, disait-il, nous voudrions bien empes-« cher, sachant fort bien, que si un tel changement avenoit, « nous en serions la première victime ; mais nos remontrances, « bien qu'elles procèdent de bon cœur, pour éviter toute com-« motion et empescher que le sang de tant d'innocents soit ré-« pandu, nos remontrances sont interprétées tant par le roi que « par ceux de son conseil comme demi-rébellion et désobéissance, « de sorte que nous nous trouvons en grand'peine. D'un côté, si « nous gardons le silence, la ruine du pays est évidente ; d'autre « part, si nous élevons la voix, nous nous exposons au mécon-« tentement du maître et au reproche de contrevenir à notre « devoir. » Comme le prince se croyait directement menacé par les levées que faisait le duc Éric de Brunswick, il recommandait à son frère de s'enquérir de la vérité. Il le chargeait aussi de se procurer de l'argent pour empêcher plus sûrement les desseins des Espagnols [1].

La circonspection du prince d'Orange ne s'accordait plus avec l'enthousiasme qui agitait cette partie de la noblesse, dont les véritables représentants s'étaient réunis, au mois de novembre,

[1] Lettres du 25 janvier et du 10 février 1566. — *Archives de la maison d'Orange*, t. II, pp. 22 et 26.

à l'hôtel de Culembourg. L'idée émise alors par Jean de Marnix, sous l'inspiration de Louis de Nassau, avait fructifié. Son frère, Philippe de Marnix, seigneur du Mont-Sainte-Aldegonde [1], réalisa ce projet patriotique. C'était déjà un penseur éminent et un écrivain de premier ordre. Devant lui allait s'ouvrir une carrière pleine de gloire et de périls : il ne faillit point à sa destinée et fut, après Guillaume d'Orange, le principal fondateur de la république des Provinces-Unies. Animé d'une haine profonde contre le fanatisme religieux qu'il considérait comme la source de tous les maux, plein d'enthousiasme pour les doctrines nouvelles qui lui avaient été enseignées par Calvin et Théodore de Bèze eux-mêmes, ce n'était pourtant pas au nom des réformés qu'il invoquait la tolérance : c'était au nom et dans l'intérêt des catholiques dont les inquisiteurs, par leurs violences, compromettaient la cause. Il montrait dans l'oppression religieuse l'anéantissement de toutes les libertés et la perte même du catholicisme. D'une main virile, il traça la première charte du parti national.

L'acte définitif de la Confédération fut rédigé au château des Nassau à Breda, où Philippe de Marnix s'était rendu avec huit autres gentilshommes, braves, intrépides et dévoués, comme lui, aux libertés du pays [2]. Ces complices de la tolérance étaient ·

[1] Né à Bruxelles en 1538 de Jacques de Marnix, baron de Pottes, seigneur de Thoulouse, et de Marie d'Emméricourt, dame du Mont-Sainte-Aldegonde, seigneurie située en Hainaut. *Voir* sur l'origine de Marnix, le travail biographique d'Edgar Quinet (Bruxelles, 1854), pp. 14-15.

[2] Nous nous appuyons ici sur la version de Strada, en la conciliant avec le témoignage de Junius, rapporté par Brandt. Nous croyons donc que le projet fut suggéré à Bruxelles et converti en un acte formel dans la réunion de Breda. « En 1567, dit Strada, Marguerite ayant envoyé, par l'ordre du roi, des commissaires dans les provinces pour rechercher ceux qui avaient fomenté cette conjuration, ils trouvèrent beaucoup de lettres secrètes, beaucoup d'instructions et de mémoires qu'ils firent recueillir. Je me servirai en partie de ces instructions et en partie des autres témoignages. » —

Jean de Marnix, seigneur de Thoulouse; Nicolas de Hammes; Christophe de Leefdael, gentilhomme attaché au comte d'Egmont; Baron, qui descendait vraisemblablement de la famille de Baronaige, illustre en Flandre; Adrien de Berges, S[gr] de Dolhain, qui commanda plus tard les gueux de mer; le baron de Liberchies, Ghistelles et Meinser, trois patriotes dont le nom seul a été conservé par l'histoire.

L'acte mémorable, rédigé par Philippe de Marnix, était conçu en ces termes : « Il est avéré que certains personnages pervers, « cauteleux et malicieux, prétendant faussement le grand zèle « qu'ils ont pour le maintien de la foi catholique et de l'union « du peuple, mais en réalité cherchant à rassasier leur insatiable « avarice et ambition, ont, par leurs paroles emmiellées, si bien « su persuader le roi, notre sire, que, nonobstant les remon- « trances contraires qu'on lui a faites, malgré ses serments

En 1568, quand le procureur général du conseil des troubles cita le prince d'Orange, celui-ci fut désigné comme le principal auteur de la Confédération. Le prince répondit dans sa *Justification* que la Confédération avait été faite *sans son aveu et à son insu;* qu'il n'en eut connaissance que quinze jours avant que les confédérés se rendissent en cour... Dans cette hypothèse, ce serait le comte Louis de Nassau qui aurait désigné le château de Breda pour la rédaction définitive du Compromis. Mais à quelle époque eut lieu la réunion des premiers confédérés à Breda? Si l'on connaissait la date exacte de cette réunion, bien des doutes seraient dissipés quant à l'abstention du prince d'Orange. Pour nous, il nous semble probable que la réunion de Breda eut lieu en janvier, après le départ de Louis de Nassau pour l'Allemagne; car s'il eût été encore dans le pays, il se fût joint très-certainement à ses amis. Mais il reste à savoir si Guillaume lui-même était déjà à Breda à cette époque. S'il y était, sa dénégation devrait paraître suspecte. Il n'est pas vraisemblable qu'on lui eût caché un acte aussi grave, accompli dans sa maison. Quoi qu'il en soit, quand le prince eut connaissance du Compromis, il crut devoir d'abord blâmer cette démarche décisive de la noblesse.

« et contre l'espérance en laquelle il nous avait toujours entre-« tenus, il prétend maintenir et renforcer les *placards* et nous « imposer par force l'inquisition. L'inquisition ! Elle est non-seu-« lement contraire à toutes les lois divines et humaines, mais « elle surpasse toutes les cruautés que jamais ont pratiquées les « plus cruels tyrans, infidèles et païens ! Elle ne peut servir « qu'au grand déshonneur du nom de Dieu, et à la ruine totale « des Pays-Bas, parce qu'elle met toute autorité et juridiction « sous la puissance des inquisiteurs, supprime toute droiture, « affaiblit entièrement l'autorité des anciennes lois, enlève toute « liberté d'opinion aux états du pays, rend non-seulement les « bourgeois et habitants perpétuels et misérables esclaves des « inquisiteurs, gens de néant, mais assujettit même les magis-« trats, officiers et toute la noblesse à la rigueur de leurs visites. « Par là, la sainte foi catholique serait mise en péril, et compro-« mise aussi la majesté du roi, notre seigneur : il pourrait être « même en danger de perdre l'héritage de ses aïeux par la sta-« gnation du commerce, la désertion des métiers, l'affaiblisse-« ment des villes frontières, les séditions continuelles du peuple. « C'est pourquoi nous soussignés, ayant toutes choses bien « pesées et mûrement considérées, avons estimé et estimons, « comme fidèles vassaux du roi, qu'il est de notre devoir d'obvier « à ces inconvénients, et par bons moyens pourvoir à la sûreté « de nos biens et de nos personnes, afin de ne pas être exposés « en proie à ceux qui, sous prétexte de religion, ou inquisition, « voudraient s'enrichir aux dépens de nos biens, de notre sang « et de notre vie. En conséquence, nous faisons une bonne, « ferme et sainte alliance, nous obligeant et promettant l'un à « l'autre, par serment solennel, d'empêcher, de tout notre pou-« voir, que ladite inquisition ne soit maintenue ou reçue de « quelque manière que ce soit, publiquement ou secrètement, « ou sous n'importe quelle couleur, visitation, placards, mande-

« ments ; mais, autant qu'il sera en nous, de l'abolir et de l'extir-
« per comme la source de tout désordre et injustice ; protestant
« néanmoins, devant Dieu et devant les hommes, en bonne foi
« et conscience, que nous n'entendons aucunement entreprendre
« chose qui pourrait tourner au déshonneur de Dieu ni à la dimi-
« nution de la grandeur du roi et de ses États ; mais, au contraire,
« que notre intention est de maintenir le roi en son état, de con-
« server tout bon ordre, de résister, autant qu'en nous sera, à
« toute sédition, tumulte populaire, ou révolte. Nous avons pro-
« mis et juré, promettons et jurons d'entretenir saintement et
« inviolablement cette confédération et à toujours, tant que nous
« vivrons dans ce monde. Nous prenons le Dieu tout-puissant
« pour témoin que, de fait, ni de parole, directement ni indirec-
« tement, de notre su ou volonté, n'y contreviendrons d'une
« façon quelconque. Et, pour ratifier cette alliance, la rendre
« stable et ferme à jamais, nous promettons l'un à l'autre toute
« assistance de corps et de biens, comme frères et fidèles com-
« pagnons, afin que nul d'entre nos confédérés ne soit recherché,
« tourmenté ou persécuté d'une façon quelconque, pour aucun
« cas procédant de ladite inquisition, ou fondé sur les placards
« tendants à l'établir, ou bien à cause de la présente confédéra-
« tion. Dans le cas où un de nos confrères serait persécuté ou
« molesté, nous promettons à Dieu de venir l'assister en tout et
« partout, de corps et de biens, sans rien y épargner. Nous spé-
« cifions bien expressément qu'il ne servira de rien, pour nous
« exempter de notre devoir, que les persécuteurs voulussent
« couvrir leurs persécutions de quelque autre prétexte, comme
« s'ils entendaient punir la rébellion ; car nous maintenons que,
« en tel cas, on ne peut prétendre crime de rébellion, le fait pro-
« cédant d'un saint zèle et louable désir de maintenir la gloire
« de Dieu, la majesté du roi, et le repos public, avec l'assurance
« de nos corps et biens, et la défense de nos familles. Toutefois,

« nous entendons et promettons l'un à l'autre que chacun de « nous, en semblables exploits, se rapportera à l'avis commun « de tous les frères et alliés, ou de quelques-uns, lesquels à ce « seront délégués, afin que cette union soit toujours saintement « entretenue, et que ce qui se fera par commun accord soit plus « ferme et valable. En témoignage de cette confédération, nous « invoquons le très-saint nom du Dieu vivant, créateur du ciel et « de la terre, comme juge et scrutateur de nos cœurs, con- « sciences et pensées, et comme celui qui connaît que tel est « notre désir et résolution; le suppliant humblement qu'il lui « plaise nous maintenir en ferme constance et nous douer de « l'esprit de prudence et de discrétion, de telle sorte que notre « dessein puisse avoir une bonne et heureuse issue, conforme à « la gloire de Dieu, au service du roi, au bien et au salut public. « Ainsi soit-il [1]. »

Rien ne fut épargné par les premiers confédérés pour recueil-

[1] Conservant autant que possible les expressions originales, nous avons donné l'acte de la Confédération d'après Le Petit, t. II, p. 88, et d'après une copie des archives de la Haye, qui porte les signatures de H. de Bréderode, Ch. de Mansfeld et Louis de Nassau; elle est insérée dans le recueil de M. Groen van Prinsterer, t. II, p. 2. — Ce traité, dit Strada, fut appelé vulgairement *Compromis,* soit à cause des promesses mutuelles, soit à cause des promesses de plusieurs. Il fut imprimé en plusieurs langues sous ce titre : « Copie du traité des grands et des nobles des Pays-Bas contre l'inquisition d'Espagne qu'on veut introduire dans ces provinces. » — Dans les charges énoncées plus tard par le procureur général du conseil des troubles contre les comtes d'Egmont et de Hornes, comme protecteurs et complices des confédérés, il est dit que le Compromis était une offense à l'honneur de Dieu et un outrage au Roi, car on y déclarait « que « l'inquisition contient en soy tyrannie surpassant toute barbarie, qui sont « paroles infâmes et indignes d'être pensées. » Le Compromis était aussi considéré comme conspiration et ligue de rébellion contre la souveraineté du Roi. *Supplément à Strada,* t. Ier, p. 31.

lir des adhésions au Compromis. Ils insinuaient dans ce but que leur association avait été concertée avec les seigneurs les plus éminents ; que le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes et plusieurs autres des principaux membres de la noblesse en étaient les auteurs secrets ; mais qu'ils ne se découvriraient que dans le moment où ils le pourraient avec plus d'utilité pour la cause commune [1]. Les agents les plus actifs de la Confédération étaient Nicolas de Hammes et Bernard de Mérode, Sr de Rumen et Waroux, lieutenant de la bande d'ordonnances du comte de Hornes [2]. Ils parcouraient le pays pour y recruter des partisans, et leurs efforts ne restèrent pas stériles. Au mois de mars, on évaluait déjà à deux mille le nombre des citoyens qui étaient entrés dans la ligue contre l'inquisition [3]. Les catholiques

[1] Ce bruit s'accrédita ; et, dans des lettres venues d'Espagne, de Germanie, de France et d'Angleterre, Orange, Egmont, Hornes, Montigny, de Berghes et Hoogstraeten furent réellement considérés comme les auteurs secrets du Compromis. Fl. Vander Haer, *De initiis tumultuum belgicorum*, lib. II, p. 203.

[2] Dans la sentence rendue contre N. de Hammes, le 18 mai 1568, on l'accusait d'avoir, « *environ* le mois de décembre XV^c LXV, » arrêté, signé et juré le Compromis à Bruxelles, en sa maison, et d'avoir attiré dans cette conjuration plusieurs adhérents. Ces allégations démontrent de nouveau, par leur caractère un peu vague, que le gouvernement espagnol ne sut jamais la vérité tout entière sur l'origine et l'époque précise de la formation du Compromis.

[3] Un écrivain hollandais du siècle dernier, J. W. Te Water, a fait de longues recherches dans les ouvrages contemporains et dans les archives de la Haye, pour former une liste aussi exacte que possible des signataires et adhérents du Compromis. Mais de grandes lacunes n'ont pu être comblées. Te Water répète que le Compromis fut signé par deux cents *nobles* de toutes les provinces et principalement de celles qui formèrent depuis la république des Provinces-Unies, à l'exception de la Zélande. Voir *Historie van het verbond en de smeekschriften der nederlandsche edelen, ter verkrykinge van vryheid in den godsdienst en burgerstaat, in de jaaren* 1565-1567

aussi bien que les protestants, les roturiers comme les nobles donnaient leurs signatures. Les adhésions relativement les plus nombreuses émanèrent de la noblesse frisonne.

Il fut rapporté à la duchesse de Parme que les auteurs du Compromis pouvaient compter sur l'appui du duc de Clèves, des princes de Saxe, du comte de Schwartzbourg et de l'amiral de Coligny ; qu'ils seraient également soutenus par la reine d'Angleterre et même par quelques abbés des Pays-Bas [1].

Cependant les promoteurs de la Confédération voyaient avec déplaisir les irrésolutions des seigneurs du conseil d'État. C'était un obstacle qui les empêchait d'avancer. Ils flottaient entre divers projets, lorsque, vers la fin du mois de février, N. de Hammes, Bernard de Mérode, le Sr de Dolhain, le Sr de Louverval (Philippe de Moulbais), Jean de Marnix et Christophe de Leefdael se réunirent pour prendre enfin une détermination. Dans cette réunion, il fut décidé que l'on forcerait le roi à réunir les états généraux, qui auraient *pleine puissance*. Ce plan était d'une grande hardiesse ; peut-être eût-il prévenu une révolution, mais peut-être aussi eût-il hâté l'explosion de la haine du peuple contre la domination espagnole. Bréderode, à qui tous les détails du plan furent révélés, y donna une adhésion sans réserve. Une communication moins complète fut faite au prince d'Orange. Il désapprouva l'entreprise, la jugea impraticable et

(Middelbourg, 1776), t. Ier, p. 189. Cependant, dans cet ouvrage même, nous avons recueilli plus de quatre cents adhésions, presque toutes émanées de gentilshommes. Beaucoup de ces nobles périrent sur l'échafaud ou dans l'exil ; d'autres, plus heureux, prirent une part glorieuse à la guerre de l'indépendance et à la fondation de la république hollandaise.

[1] Bentivoglio, liv. II. — Strada, liv. V. — Relation d'Andrelec, majordome mayor du comte de Meghem, à la duchesse de Parme. Il remplissait l'office d'espion et était payé comme tel. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 399 et 401.

déclara que les *alliés* se faisaient illusion ; que, du reste, il n'était pas encore d'opinion d'avoir recours aux armes, sans lesquelles il serait impossible de mettre le projet à exécution. N. de Hammes conjura Louis de Nassau de hâter son retour afin de stimuler les seigneurs. — « Quoi, disait-il avec amertume, ils veulent que nous n'opposions que des remontrances, des requêtes, des paroles enfin, à la rage de ces hommes qui ne cessent de brûler, de couper des têtes et d'exiler ; qu'ils tiennent l'épée, tandis que nous, nous n'aurions que la plume pour leur résister ; qu'ils se réjouissent de nos maux, tandis que nous, nous verserons des larmes ! Ils repoussent même le moyen d'arrêter nos persécuteurs sans trouble, sans difficulté, sans effusion de sang, sans guerre ! Les états généraux, avec pleine puissance, c'est le seul remède à nos maux ; nous avons en notre pouvoir le moyen de les faire assembler, mais on ne veut pas être guéri [1]. » — Enfin, les promoteurs de la Confédération, mécontents des chefs de la noblesse, songeaient au moyen de se passer de leur concours, lorsque, au retour de Louis de Nassau, l'opposition prit une allure moins violente, mais plus décidée.

Pour activer et régulariser le mouvement de résistance, il fallait obtenir sinon la participation, du moins l'approbation formelle ou tacite de la haute noblesse. Depuis que la gouvernante leur avait communiqué les ordres du roi pour qu'ils eussent à les exécuter, les seigneurs, qui s'étaient naguère signalés par leur opposition contre le cardinal de Granvelle, avaient résolu de ne pas s'exposer aux malédictions que susciterait un redoublement de sévérité contre les dissidents religieux. Le prince d'Orange s'était retiré à Breda et avait, comme on l'a vu, offert la démis-

[1] *Voir*, dans les *Archives de la maison d'Orange*, t. II, pp. 34–38, la lettre adressée de Breda, le 27 février 1566, par N. de Hammes, au comte Louis de Nassau, encore en Allemagne.

sion de toutes ses charges. Le comte de Hooghstraeten avait également quitté la cour. Le comte de Hornes, dont le mécontentement s'était accru par le dérangement de ses affaires, se tenait dans son château de Weert; son crédit était tellement décrié à cette époque qu'il n'avait pu trouver à emprunter cent écus à Anvers; aussi s'était-il déterminé à envoyer son secrétaire Alonso de Laloo en Espagne pour faire connaître sa détresse au roi et implorer son intervention [1]. De son côté, le comte d'Egmont, dans plusieurs entrevues avec la régente et avec des serviteurs fidèles du roi, se montrait irrésolu s'il imiterait ses amis ou s'il retournerait encore au conseil. Comme on l'exhortait à s'efforcer surtout, dans ces jours de péril, à montrer le bon courage qu'il portait au service de Dieu et du roi, et à assister partout et en tout la gouvernante, il répondit que c'était bien dit, mais que ceux qui tenaient ce langage, n'entendaient pas le point d'honneur et ignoraient les réponses et les objections qu'il avait journellement à souffrir de ses amis [2]. Au surplus, les espions de Philippe II le trouvaient bien changé : ils l'accusaient de se déclarer en toutes choses d'une manière très-préjudiciable au service du roi; et comme tout le monde avait les yeux tournés vers lui, sa conduite produisait, disaient-ils, un grand mal [3].

Les membres les plus éminents de l'aristocratie se trouvaient dans ces dispositions si défavorables à la politique espagnole, lorsque le plus clairvoyant de tous, le prince d'Orange résolut, au commencement du mois de mars, de les inviter à son château de Breda. Le prétexte mis en avant était de prendre congé du

[1] Défense personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 160, 171 et suiv.

[2] *Mémorial* de Hopperus, 2e part., chap. IX, § 82.

[3] Alonso del Canto au roi, de Bruxelles, 17 mars 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 398.

comte de Schwartzbourg, beau-frère du prince [1], et de deux célèbres capitaines allemands, George Van Holl et Westerholt, dont le séjour à Bruxelles, pendant les fêtes qui suivirent le mariage d'Alexandre Farnèse, semble n'avoir pas été sans influence sur les déterminations de la noblesse. Mais le but réel de Guillaume de Nassau en invitant à Breda ses collègues, les principaux conseillers d'État et les chevaliers de la Toison d'or, était de délibérer avec eux sur la situation si périlleuse dans laquelle la politique inflexible du roi et la juste impatience de la noblesse inférieure plaçaient le pays. Le comte de Hornes, le marquis de Berghes et le comte de Hooghstraeten se rendirent à l'invitation du prince. Ils trouvèrent au château de Breda Louis de Nassau et douze autres signataires du Compromis, parmi lesquels N. de Hammes, Bernard de Mérode, Jean de Marnix, le S[r] de Louverval, Pierre d'Andelot, le S[r] de Dolhain, Jean de Montigny, S[r] de Villers, et Jean de Hornes, S[r] de Boxtel, lieutenant de la bande d'ordonnances du prince d'Orange. On y attendait aussi Bréderode. Egmont, à qui le comte de Schwartzbourg avait manifesté itérativement le désir de le revoir avant son départ des Pays-Bas, répondit de Bruxelles qu'il ne pourrait se trouver à Breda, mais que, si la compagnie voulait se transporter au château de Hooghstraeten, il la rejoindrait. Tout en faisant grande chère, suivant les mœurs du temps, les seigneurs réunis à Breda se préoccupèrent sérieusement de la situation du pays. Les promoteurs du Compromis, qui se trouvaient présents, exposèrent le succès de cette ligue et les avantages qu'on pourrait en tirer. Louis de Nassau annonça que les gentilshommes confédérés avaient le dessein de présenter à la gouvernante une requête pour demander l'abolition de l'inquisition et

[1] Gunther, comte de Schwartzbourg, avait épousé, en 1560, Catherine de Nassau, alors âgée de 17 ans.

la modération des édits contre les dissidents religieux. Mais le prince d'Orange, sans considérer la confédération comme rébellion ou conspiration, trouvait ces démarches trop précipitées, et persistait dans l'opinion que la direction de l'opposition nationale ne devait point être soustraite au conseil d'État. Ces graves délibérations furent continuées à Hooghstraeten, où le comte d'Egmont arriva le 12 mars au soir et où il fut rejoint le lendemain par le comte de Meghem. Ce dernier, se retirant dejà de l'opposition, se proposait d'épier les confédérés et d'instruire la gouvernante de leurs résolutions. Quant au comte d'Egmont, il avait reçu de la régente la mission d'offrir à George Van Holl de se mettre au service du roi. Cette proposition fut déclinée, et la compagnie reprit les délibérations commencées à Breda. Le comte d'Egmont apprit que Bréderode et d'autres gentilshommes se proposaient de présenter une requête à la gouvernante au sujet de l'inquisition et des placards, et que, à cet effet, ils se rendraient à Bruxelles dans dix jours. Le projet de cette requête fut même communiqué aux seigneurs. Ils résolurent entre eux qu'ils n'y devaient point intervenir, parce qu'ils étaient du conseil d'État, et que, pour sauver leur responsabilité, ils étaient même obligés d'avertir la gouvernante de ce projet. C'est à quoi s'engagèrent les comtes d'Egmont et de Meghem. Le premier avait, du reste, représenté que cette requête serait mal interprétée par le roi, et qu'il ne conseillerait à nul de ses amis d'être de la compagnie ou d'y entrer. Egmont et Meghem ayant pris congé des personnages réunis à Hooghstraeten, le prince d'Orange retourna à Breda, accompagné du comte de Hornes qui devait traverser cette ville pour rentrer à Weert. Ce fut alors que Louis de Nassau et ses amis prirent la résolution irrévocable de faire la démarche qu'ils avaient annoncée aux seigneurs du conseil d'État. Le prince d'Orange, n'ayant pu ramener à son opinion les chefs des confédérés, estima que la voie du pétitionnement était encore

la plus sage et la plus légale. Il cessa donc de désapprouver la conduite que Louis de Nassau, son frère, et Bréderode se proposaient de tenir; et le comte de Hornes s'associa en tous points aux sentiments du prince. Telles furent ces fameuses réunions de Breda et de Hooghstraeten où la hardiesse et l'enthousiasme de la noblesse confédérée triomphèrent des hésitations, de la tiédeur et des calculs des seigneurs principaux [1].

[1] Il est impossible de découvrir et de révéler tout ce qui se passa dans ces importantes conférences. Toutefois, nous nous sommes efforcé d'approcher de la vérité en confrontant les divers témoignages laissés par les acteurs eux-mêmes. Voir : *Apologie* du prince d'Orange; Interrogatoires du comte d'Egmont, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 317; *Défenses personnelles des comtes d'Egmont et de Hornes,* dans le *Supplément à Strada,* t. Ier, pp. 78 et 152; *Défense de messire Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten,* p. 64; lettre du comte de Hooghstraeten, du 17 mars 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange,* t. II, p. 51. Sur le rôle du comte de Meghem, on peut se fier au témoignage de Strada. — BURGUNDUS, pp. 109 et 117, fournit des détails sur le voyage du comte de Schwartzbourg, de Georges van Holl et de Westerholt. VANDER HAER (*De initiis tumultuum*, p. 204) donne les noms des seigneurs et gentilshommes qui assistèrent aux deux réunions. Il y a cependant des doutes, en ce qui concerne Bréderode. Dans les charges produites par le procureur général du conseil des troubles contre les comtes d'Egmont et de Hornes (*Supplément à Strada,* t. Ier, pp. 30 et 109), il est dit que le seigneur de Bréderode et plusieurs autres vinrent à Hooghstraeten pour communiquer la requête que les confédérés présentèrent depuis à la gouvernante. Le comte de Hornes (*ibid.*, p. 152) répondit que Bréderode n'était pas présent; et le comte d'Egmont (*ibid.*, p. 78) que Bréderode ne s'y trouvait point alors. Fl. Vander Haer, dans son ouvrage très-estimé sur l'origine des troubles, laisse supposer la présence de Bréderode. — Le *Tableau des princes et principauté d'Orange,* par JOSEPH DE LA PISE (La Haye, 1638, in-fol.), fournit aussi, pp. 333-336, des détails intéressants sur les réunions de Breda et de Hooghstraeten, particulièrement sur la défection du comte de Meghem et l'attitude déjà irrésolue du comte d'Egmont dont l'humeur, dit l'écrivain, « ne revenoit ni à la gouvernante ni au prince. » Enfin, la

Lorsque, après ces conférences, la résolution eut été prise de présenter la requête, les chefs de la confédération décidèrent qu'il serait envoyé en extrême diligence des députés dans toutes les provinces, afin d'avertir les *alliés* de se trouver le 3 avril à Bruxelles, à cheval et en armes, afin de se rendre le lendemain auprès de la gouvernante. Louis de Nassau fut désigné pour la Zélande et la Frise ; Bréderode, pour la Hollande ; N. de Hammes, pour la Flandre ; Jean de Casenbroot, Sr de Backerzeele, secrétaire et conseiller du comte d'Egmont, pour Namur ; Philippe Vander Meere, Sr de Saventhem et de Sterrebeke, gentilhomme du prince d'Orange, pour Bruxelles ; le Sr de Boisot, pour Louvain. En outre, le comte Louis de Nassau devait avertir les officiers de la bande d'ordonnances du prince d'Orange d'amener à Bruxelles, pour le jour fixé, autant de gentilshommes et d'hommes d'armes qu'ils le pourraient ; Bernard de Mérode devait faire le même office auprès de la compagnie du comte de Hornes ; le comte Charles de Mansfeld auprès de celle de son père, gouverneur du Luxembourg ; Charles le Revel, S^r d'Audregnies, auprès de celle du comte d'Egmont ; et Bréderode devait se charger de la sienne. Enfin, Marnix de Sainte-Aldegonde devait se concerter avec les ministres réformés d'Anvers pour répandre partout des protestations contre la réponse dont la requête des chefs-villes du Brabant avait été l'objet [1].

Vraye narration et apologie des choses passées au Pays-Bas, explique, p. 39, pourquoi les confédérés, qui avaient d'abord résolu d'envoyer une requête à la gouvernante, changèrent d'avis ; ils « s'arrêtèrent à la *comparution personnelle*, comme estant le seul moyen et vray remède, pour obvier à tous les maux qu'on craignoit par-deçà... »

[1] *Archives de la maison d'Orange*, t. II, pp. 57-61. — Van Loon rapporte que, vers cette époque, Bréderode fit renouveler et publier un jeton représentant la main droite de Mucius Scevola, armée d'un poignard et environnée de flammes, avec ces mots : *Agere aut pati fortiora*, 1566.

Cependant Marguerite de Parme, avertie des progrès de la Confédération, avait le 13 mars invité les conseillers d'État à se trouver à Bruxelles pour délibérer avec elle sur les affaires importantes qui se présentaient. Le comte de Meghem et le comte d'Egmont s'empressèrent de se rendre à cette invitation. Le comte de Hornes s'excusa, le 18, en rappelant que, à son départ de Bruxelles, il avait déclaré à la régente qu'il se retirait pour ses affaires en sa maison et qu'il allait dépêcher un de ses gens vers le roi pour lui exposer sa situation ; il se proposait, ajoutait-il, d'attendre à Weert la réponse du roi. Il signalait toutefois certaine *ligue ou confédération*, qui s'organisait contre l'inquisition et les placards sur le fait de la religion. Il se fût fait un devoir, dès qu'il en avait eu connaissance, d'en avertir la gouvernante (disait-il) : mais comme il s'était trouvé à Hooghstraeten depuis peu de jours, il en avait parlé au comte d'Egmont et au comte de Meghem. Or, ceux-ci lui ayant déclaré qu'ils avaient les mêmes informations et qu'ils ne manqueraient point d'en faire part à la duchesse dès qu'ils seraient arrivés à Bruxelles, où ils se rendaient, le comte de Hornes se référait à ce qu'elle apprendrait de ces seigneurs [1]. Le prince d'Orange, toujours à Breda, avait adressé le 16 deux lettres à Marguerite : dans la première, il lui rappelait ses remontrances du 24 janvier, disait la peur et le mécontentement qui régnaient dans le pays, et engageait avec quelque ironie la duchesse à y remédier ; dans la seconde, il s'excusait, sur la maladie de sa femme et des affaires importantes, de ne pouvoir se rendre incontinent à Bruxelles [2].

[1] *Supplément à Strada*, t. II, p. 286.

[2] Ces deux lettres sont insérées dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 129 et 131. Il n'y est fait aucune allusion à la Confédération. Cependant il résulterait de la lettre française adressée par la duchesse au roi, le 24 mars (*Supplément à Strada*, t. II, p. 293), que le

Le comte de Meghem, en prenant la parole au conseil d'État, se référa aux renseignements qu'il tenait d'un gentilhomme étranger, auquel il avait promis de ne point divulguer son nom ; et il entendait, disait-il, garder sa foi et son serment. Entrant ensuite en matière, il dénonça les ligues qui se tramaient entre des gentilshommes sectaires et autres, en fort grand nombre, tant du pays que de l'étranger, d'Allemagne, d'Angleterre et de France, ces derniers avec la connivence de l'amiral de Coligny. Les conspirateurs, assurait-on, avaient déjà élu leurs capitaines et mestres de camp et pouvaient compter sur trente-cinq mille hommes, tant cavaliers que fantassins ; ils se lèveraient soudain pour envahir le pays, beaucoup ne devant même pas reculer devant une révolte contre le prince même, si on leur refusait plus longtemps la liberté de conscience ; pour l'obtenir, de gré ou de force, il avait été résolu d'envoyer vers la gouvernante, dans quelques jours, quinze cents hommes d'armes et davantage. Le comte d'Egmont confirma ce que venait de dire son collègue et déclara qu'il avait reçu les mêmes informations également par des personnes qui ne voulaient pas être connues ; il produisit enfin au conseil la copie de la Confédération jurée par les gentilshommes mécontents [1]. Les deux seigneurs, formellement

prince d'Orange aurait confirmé par écrit les informations données par Egmont et Meghem.

[1] C'est ce qu'affirme HOPPERUS, dans son *Mémorial*, 3e part., chap. 1er ; seulement il ne dit pas que cette copie fut produite immédiatement : il se sert des mots *en ces jours*. Quant au comte d'Egmont, il affirma, dans ses Interrogatoires, qu'il n'avait eu connaissance à Hooghstraeten que de la requête, et qu'il ne connut le Compromis qu'assez longtemps après la présentation de celle-ci. Le comte de Hornes, au contraire, déclara, dans sa Défense, qu'il n'avait pas eu connaissance à Hooghstraeten de la requête, mais bien de la ligue ou confédération. — Les *Notules* du conseil d'État s'accordent avec la réponse du comte d'Egmont dans ses Interrogatoires ; le secrétaire Berty s'exprime en ces termes (séance du 26 mars) : « M. d'Eg-

interpellés à ce sujet, ajoutèrent que, quoiqu'ils ne sussent point les particularités de la conspiration, ils en étaient néanmoins tellement avertis qu'ils n'en faisaient aucun doute; ils déclaraient même que, si l'on n'y remédiait incontinent, le pays serait exposé à se perdre. La duchesse, singulièrement émue, provoqua les délibérations du conseil. Le comte de Meghem dit qu'il fallait choisir entre trois partis : ou de prendre les armes immédiatement, ce qui ne pourrait se faire sans l'ordonnance expresse du roi, et elle arriverait trop tard, les choses étant en tel état, et les ennemis déjà prêts; ou d'accorder et de concéder ce que les confédérés demandaient, ce à quoi le roi ne consentirait point; ou, enfin, de leur donner satisfaction sur l'inquisition et les placards, dont ils se plaignaient le plus, avec une amnistie pour les fautes commises. Il ajouta que, pour obtenir de meilleurs conseils en des matières aussi graves, il serait bon de convoquer tous les gouverneurs et les chevaliers de l'Ordre avant l'arrivée des gentilshommes confédérés et d'avertir immédiatement le roi de ce qui se passait. Le comte d'Egmont était de la même opinion; il dit, en outre, qu'il avait bon espoir que les gentilshommes ne viendraient qu'au nombre de quatre ou cinq cents et sans armes, et que leurs demandes seraient plus modérées qu'on ne le supposait. Quelques membres du conseil, après avoir ouï ces propos, demandèrent avec surprise comment il était possible que tant de gens d'armes fussent prêts, sans que l'on en sût rien, ni par les capitaines des frontières, ni par d'autres; ils ajoutèrent que, si les gouverneurs et les chevaliers de la Toison d'or se montraient unis et manifes-

mont récita comment il avoit entendu de quelque ung qui avoit veu copie de la requeste que viendront présenter à Son Altesse les confédérez, que les pointz qu'ils demandoyent par icelle estoyent que l'on ostast l'inquisition, etc., etc. »

taient la ferme volonté de ne vouloir souffrir aucun changement ou aucune nouveauté dans la religion, il ne serait pas nécessaire d'octroyer aux *mauvais* l'objet de leur requête ; enfin, qu'il était absurde de parler de pardon sans connaître les personnes pour qui on le réclamait et les délits dont elles s'étaient rendues coupables [1].

Cependant la nécessité contraignait de prendre un parti. Le conseil émit l'avis qu'il fallait appeler, pour le 27 mars, à Bruxelles, tous les gouverneurs et chevaliers de la Toison d'or, et écrire officiellement au roi pour appuyer les exhortations conciliantes des comtes d'Egmont et de Meghem. Cette lettre officielle fut effectivement écrite par la duchesse de Parme, le 24 mars. Elle exposait au roi que le conseil d'État n'avait trouvé pour le présent que deux remèdes : le premier de se mettre en armes, ce qui serait difficile en cette saison, non-seulement par faute d'argent, mais aussi parce que l'ennemi était dans le pays, et qu'on ne savait à qui se fier, les domestiques même étant suspects. Le second moyen consistait à faire des concessions. Il fallait abolir l'inquisition qui était si odieuse, non-seulement aux mauvais, mais encore aux bons, et ne servait à peu près de rien, parce que les sectaires étaient assez connus. Il fallait modérer la rigueur des placards, non jusqu'au point de porter atteinte à la foi catholique, mais en se contentant de bannir ceux qui seraient pour la première fois suspects d'hérésie. On publierait en même temps un pardon général pour détacher de la ligue ceux qui y avaient été poussés par la seule crainte de l'inquisition et de la rigueur des placards. La duchesse priait le roi de lui faire connaître sa décision par le retour du courrier [2]. Dans une lettre particulière, elle exprimait sa douleur de devoir transmettre des nouvelles

[1] *Mémorial* de HOPPERUS, 3e part., chap. Ier, §§ 73 à 76.

[2] *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 14. — *Supplément à Strada*, t. II, p. 289.

aussi affligeantes. Il n'y avait véritablement, répétait-elle, que deux partis à prendre : employer la force ou bien accorder aux séditieux la modération des placards et l'abolition de l'inquisition. Elle exposait les inconvénients de l'un et de l'autre, et concluait en disant qu'elle ne saurait se prononcer. Elle rappelait l'opinion des comtes d'Egmont et de Meghem, lesquels croyaient que, en adoptant le second parti, et en accordant aux confédérés un pardon général pour le passé, on empêcherait que les choses n'allassent plus loin. Le refus de donner cette satisfaction devait, au contraire, entraîner la ruine du pays. Le comte de Meghem était convaincu que l'abolition de l'inquisition et la modération des placards calmeraient les esprits ; que la Confédération se dissoudrait, et que la plupart des confédérés se joindraient au roi contre ceux qui demanderaient davantage ; en tout cas, lui, Meghem, était prêt à y exposer sa vie et tout ce qu'il possédait au monde. Le comte d'Egmont avait donné la même assurance. Le projet des conjurés paraissait être de soulever d'abord la Frise, la Gueldre, la Hollande, et le pays d'Utrecht, puis de se jeter dans le Brabant et de s'emparer d'Anvers. Meghem lui avait dit secrètement qu'il y avait parmi les confédérés deux chevaliers de l'Ordre, mais sans les nommer. Ce qui était certain, c'est que les confédérés avaient des intelligences à Anvers. Elle avait appris par des sources sûres qu'un grand nombre de bourgeois et de marchands étaient entrés dans la Confédération, et qu'ils voulaient se rendre maîtres de la ville, la garder et se défendre contre ceux qui voudraient les inquiéter ; qu'ils n'y laisseraient entrer que leurs partisans et qu'ils feraient en sorte de ne plus laisser sortir d'argent. Déjà elle avait commandé que les compagnies d'ordonnances fussent rassemblées immédiatement, et qu'on leur fît renouveler le serment de fidélité au roi. On avait lieu de soupçonner, disait-elle encore, que toutes les machinations dont on voyait les effets avaient été forgées dans les conférences de

Breda et de Hooghstraeten. Elle priait enfin Philippe II de considérer, avec sa grande prudence, tout ce dont elle avait le chagrin de devoir l'informer, et de lui faire connaître sa volonté qu'elle exécuterait fidèlement, quoiqu'il dût lui en coûter la vie [1]. Cette lettre importante était une peinture fidèle de l'état du pays, de l'anxiété de la gouvernante, de la défiance que devaient naturellement lui inspirer les conciliabules des chefs de la noblesse, des alarmes que lui causaient les progrès redoutables de la Confédération et l'agitation déjà menaçante des principales villes. En résumé, elle ne laissait pas ignorer au roi qu'un système de compression, dans des circonstances aussi graves, pourrait avoir les plus funestes résultats.

Après le départ du courrier qui portait à Philippe II des nouvelles de la Confédération et même une copie de cet acte, la duchesse de Parme, par l'avis des membres du conseil d'État qui se trouvaient à Bruxelles, manda près d'elle les députés des provinces qui étaient venus en cette ville pour délibérer sur la continuation de l'*aide* pour l'entretien des garnisons. Elle leur communiqua l'apostille qu'elle avait écrite sur la requête des quatre chefs-villes du Brabant. Elle les avertit en même temps des menées qui se faisaient et les exhorta à être sur leurs gardes et à empêcher, par les meilleurs moyens qu'ils pourraient trouver, le dommage qui en résulterait immanquablement pour leurs biens ; car il ne fallait, disait-elle, attendre autre chose de ces menées que pillage, destruction des églises et des monastères, rébellion et désobéissance des villes envers les magistrats. Les membres des états remercièrent la gouvernante de son avis et promirent, si les circonstances l'exigeaient, de faire leur devoir, comme leur loyauté envers le roi les y obligeait. Marguerite

[1] La duchesse de Parme au roi, 25 mars 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 401.

reprit la parole pour leur recommander à chacun la plus grande vigilance, attendu, disait-elle, qu'il y en a parmi les ligués qui ne tendent à autre chose qu'à s'enrichir des biens d'autrui. Elle retint ensuite en particulier les députés d'Anvers pour leur demander quelles mesures ils avaient prises, après l'information qui leur avait été donnée que peu à peu plusieurs étrangers s'étaient glissés dans la ville. Elle les avertit aussi que des habitants même avaient des intelligences avec les confédérés. Les députés repartirent qu'ils avaient redoublé de vigilance et renforcé le guet tant aux portes de la commune qu'à l'intérieur et sur les bords de l'Escaut. Les esprits toutefois étaient surexcités à Anvers. On continuait à y répandre des billets pour représenter au peuple que l'apostille inscrite sur la requête des chefs-villes ne tendait qu'à les tromper ; car si l'inquisition était suspendue, disait-on, les placards cependant n'avaient pas cessé d'être en vigueur. On croyait aussi que l'inquisition même ne tarderait pas à être rétablie par la force. Du reste, le bruit se propageait que dans les autres villes principales des libelles plus séditieux encore allaient être semés pour exciter le peuple à la révolte, sous prétexte que les bûchers et les échafauds témoigneraient bientôt que les promesses arrachées à la régente étaient fallacieuses. Marguerite écrivit aux principales villes pour les mettre en garde contre ces bruits faux et calomnieux à l'égard du roi. Elle les exhortait à supprimer ces écrits séditieux et leur commandait d'arrêter ceux qui les colportaient, les engageant même à promettre des récompenses aux dénonciateurs[1].

Trois lettres itératives avaient été adressées au comte de Hornes et au prince d'Orange avant d'obtenir d'eux la promesse

[1] Lettre française de la duchesse au roi, du 3 avril 1566, dans le *Supplément à Strada,* t. II, p. 304. —*Voir* aussi, pour ce qui concerne Anvers, la *Description* de J. DE WESENBEKE, p. 109.

qu'ils se rendraient aux ordres de la gouvernante [1]. Enfin, le 26 mars, le comte de Hornes et son frère, le baron de Montigny, arrivèrent à Bruxelles. Le lendemain matin, tous deux vinrent rendre visite à la duchesse. Celle-ci leur dit le motif pour lequel elle les avait mandés; puis, elle les invita à lui faire connaître tout ce qu'ils savaient, en général et en particulier, de la Confédération des gentilshommes, et à lui donner aide et conseil. Le comte de Hornes répondit que, sur la Confédération, il ne savait pas plus que les comtes d'Egmont et de Meghem; il ajouta, comme s'il y avait eu concert préalable, que si le roi donnait à ces gentilshommes la satisfaction qu'ils demandaient, en supprimant l'inquisition, en modérant les placards et en accordant un pardon général, tout finirait. Montigny fit la même réponse et ajouta que si les calvinistes français avaient voulu se rendre maîtres de la ville et du château de Tournai, cela leur eût été facile, et qu'ils avaient des intelligences dans dix autres villes des Pays-Bas. Le comte de Hornes continuait d'ailleurs à se plaindre amèrement de la manière dont le roi se conduisait envers lui, en ne lui donnant aucune gratification et en ne le favorisant en rien. Il disait aussi qu'il n'ignorait point qu'on le traitait d'hérétique auprès du roi, et il paraissait même croire que celui-ci n'attendait qu'une occasion favorable pour le châtier. Le 27, arrivèrent de compagnie le prince d'Orange, le marquis de Berghes et le comte de Hooghstraeten; le comte de Mansfeld, revenu du Luxembourg, se rendit aussi à l'hôtel de Nassau, où logeait déjà le comte de Hornes. La régente fit à chacun des nouveaux arrivants, en particulier, la même communication qu'elle avait faite au comte de Hornes et au baron de Montigny : tous lui répondirent de la même manière que ces deux seigneurs,

[1] HOPPERUS, *ibid.*, § 87. — *Supplément à Strada*, t. II, pp. 287-289. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 128, 132, 134.

excepté le comte de Mansfeld, qui lui affirma, avec les plus grands serments, qu'il n'avait rien su de ce qui se passait, sinon trois jours avant son arrivée, et par son fils, ajoutant qu'il regardait la Confédération comme une chose blâmable et qu'il n'y donnerait jamais son approbation. Le prince d'Orange, lorsque la duchesse lui parla des intelligences que les confédérés avaient en Allemagne, en France et en Angleterre, lui dit que, quant à l'Allemagne, si pareille chose existait, il en serait certainement informé par ses parents et amis, et que rien n'en était venu à sa connaissance. Le prince se montrait, comme le comte de Hornes, inquiet et aigri. Il signalait les mauvais offices qu'on lui avait rendus auprès du roi, en l'excitant à lui faire couper la tête et à confisquer tous ses biens; il prétendait avoir appris, par diverses voies, que l'intention du roi était d'en agir ainsi lorsqu'il en aurait la possibilité. Tout ce que la duchesse lui répondit, pour le désabuser à cet égard, fut sans effet. Le prince dit encore qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis en Allemagne, pour s'être montré défenseur si zélé de la foi catholique; il blâma vivement le secours de 40,000 écus envoyés par le roi à la reine d'Écosse, et se plaignit enfin de ce que le cours de la justice avait été arrêté dans un procès qui le concernait. Le mécontentement du prince d'Orange et du comte de Hornes était partagé par la plupart des autres seigneurs, qui, eux aussi, se figuraient que le roi n'attendait qu'une occasion favorable pour les châtier. Ils semblaient convaincus que, dans ce dessein, il arriverait lui-même, accompagné de sa garde espagnole. La duchesse ayant été avertie que le comte de Hooghstraeten avait vu la *requête* préparée par les confédérés, le fit appeler et lui demanda ce qu'elle contenait. Il répondit qu'il avait vu en effet la requête; qu'elle lui paraissait très-fondée et très-juste, mais qu'il n'en pouvait dire le contenu, parce qu'il avait engagé sa parole de ne pas le faire. Marguerite lui répliqua qu'étant lié au roi par trois serments, à savoir :

celui de vassal, celui de chevalier de l'Ordre et celui de capitaine d'hommes d'armes, une telle promesse ne devait pas l'arrêter. Il repartit que, puisque les autres n'avaient pas révélé le contenu de la requête, il ne voulait pas le faire non plus; que les confédérés étaient de bons vassaux du roi, et que ce qu'ils faisaient tendait à son plus grand service [1].

Dans la matinée du 28, le conseil d'État se réunit sous la présidence de la duchesse de Parme, tandis qu'un certain nombre de confédérés, formant comme l'avant-garde de la troupe conduite par Bréderode, entraient déjà à Bruxelles par petits détachements. Par suite des invitations réitérées de la gouvernante, la réunion des seigneurs était imposante. On y remarquait le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de Hornes, le baron de Montigny, le comte de Hooghstraeten, chefs de l'opposition nationale, en face des défenseurs de la politique de Philippe II, le duc d'Arschot, le comte de Meghem, le comte d'Arenberg, le comte de Ligne et le baron de Berlaymont. Les membres du conseil privé avaient pris également séance. Le conseiller Philibert de Bruxelles exposa les causes de la convocation et fit connaître les informations reçues par la gouvernante sur les événements qui préoccupaient tous les esprits. Marguerite requit ensuite l'assemblée de la conseiller loyalement et librement, en ne perdant pas de vue cependant que la religion catholique devait être maintenue dans les Pays-Bas, sans changement ni innovation quelconque. Plusieurs membres du conseil privé prirent successivement la parole pour démontrer la nécessité de mitiger les anciens édits et de supprimer l'inquisition papale; cette dernière opinion fut soutenue très-vivement par Viglius. Le marquis de Berghes fit remarquer qu'il était inutile

[1] Lettre de la duchesse de Parme au roi, écrite de Bruxelles, le 3 avril 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 403-406.

de délibérer sur cette matière, le roi l'ayant expressément défendu par ses dernières lettres; mais on lui objecta généralement que le roi ignorait alors les graves inconvénients dont il fallait maintenant tenir compte. Les conseillers d'État et les chevaliers de l'Ordre se réunirent de nouveau dans l'après-midi sous la présidence de la régente. Marguerite leur demanda ce qu'on pourrait faire pour éviter que les gentilshommes confédérés ne vinssent présenter leur requête en grand nombre. Les membres du conseil furent d'accord sur la nécessité d'éviter une assemblée des confédérés à Bruxelles; il serait néanmoins contraire à la dignité de la régente, pensaient-ils, qu'elle fît à cet égard des démarches personnelles; mais on pourrait employer l'intervention officieuse de ceux qui auraient quelque influence sur les chefs. Tout en justifiant les confédérés, le prince d'Orange exprima aussi l'opinion qu'ils devaient venir en petit nombre et faire leurs remontrances modestement [1]. Il ajouta que ce serait faire un sensible affront à des gentilshommes que de ne vouloir pas leur permettre de présenter une requête, ce qu'on ne refusait pas au moindre du peuple. Egmont signala l'accueil favorable qui était fait partout aux confédérés, leurs préparatifs, l'appui qu'ils rencontraient dans le peuple, enfin l'impuissance où l'on était de leur résister par les armes; il conclut en déclarant qu'il n'était pas prudent d'offenser des gens que l'on ne pouvait dominer [2]. Enfin, il fut résolu qu'on laisserait entrer dans Bruxelles les députés de la ligue, pourvu qu'ils eussent une contenance mo-

[1] *Notules* du conseil d'État (séances du 28 mars).

[2] Dans sa Défense personnelle (*Supplément à Strada*, t. Ier, p. 69), le comte d'Egmont allégua que le temps était alors si étrange qu'il n'y avait homme qui connût l'intention de son frère, de ses parents ou de ses serviteurs. — De son côté, le comte de Hornes dit qu'on n'avait pu fermer les portes de la ville, car on ne pouvait se fier au peuple. (*Ibid.*, p. 158.)

deste et inoffensive [1]. Mais, d'autre part, il fut décidé qu'on ferait le guet pendant la nuit à la maison de ville et dans les environs. Il fut aussi convenu que les confédérés seraient engagés, par ceux des seigneurs qui les connaissaient, à ne pas venir tous ensemble présenter la requête. Marguerite exprima en outre le désir que cette supplique portât la signature des membres de la confédération. Elle laissait du reste entrevoir sa pensée en proposant de châtier dès lors un des principaux *alliés,* N. de Hammes, héraut de la Toison d'or; mais on lui objecta que ce n'était pas le moment de prendre une pareille mesure. Enfin, elle fit mettre en délibération si, pour sa sûreté, il ne serait pas convenable qu'elle sortît de Bruxelles et se retirât dans un autre lieu. Elle était informée, disait-elle, que les confédérés devaient s'emparer de sa personne et la conduire à Vilvorde ou ailleurs. On lui représenta qu'elle ne devait avoir aucune crainte, puisqu'elle était sous la garde des seigneurs, et que son départ, outre le discrédit qui en résulterait pour elle, pourrait augmenter l'agitation. Le comte d'Egmont et d'autres seigneurs, pour la rassurer davantage, ajoutèrent que, parmi les confédérés, il y avait de leurs parents, amis et serviteurs [2]. La gouvernante

[1] On considéra plus tard comme un crime d'État le consentement donné par les seigneurs à l'entrée des confédérés à Bruxelles. Le comte de Hooghstraeten répondit dans sa Défense, p. 67 : « Qu'ils ne pensoient pas que « S. M. prendroit de mauvaise part la présentation de la requête, étant « chose ordinaire et accoutumée de tout temps, que les sujets traitent par « semblables moyens avec leur prince, et même accompagnent les requêtes « selon l'importance de celle-ci ; et ni la gouvernante, ni les autres membres du conseil, auquel nous étions extraordinairement appelés, ne faisoient semblant que la présentation de cette requête dût déplaire au roi, « à prendre même les choses au pis. »

[2] Défense personnelle du comte d'Egmont dans le *Supplément à Strada,* t. I[er], p. 69, et dans les pièces justificatives de l'ouvrage publié sous le titre de : *Procès du comte d'Egmont,* par M. DE BAVAY (1854, 1 vol. in-8°), p. 129.

avait appris, par les seigneurs même, que les calvinistes français se remuaient sur les frontières et que la garnison de Calais se proposait de tenter une expédition contre l'île de Walcheren. Elle proposa au conseil de faire renouveler le serment de tous les gouverneurs et capitaines des places fortes : mais on jugea que par là on exciterait la défiance, et elle n'insista pas. Seulement il fut décidé qu'on leur écrirait, pour qu'ils fussent sur leurs gardes et qu'ils ne remissent les places que sur un commandement exprès du roi ou de la régente, en son nom. Un nouveau serment de fidélité au roi devait être exigé des hommes d'armes composant les bandes d'ordonnances. Le jour suivant, le conseil délibéra sur la réponse que la régente ferait à la requête qui lui serait présentée par les confédérés pour obtenir l'abolition de l'inquisition et la modération des placards. Le conseil fut unanime pour démontrer la nécessité de mitiger la rigueur des anciens édits et de supprimer l'inquisition papale. Mais le prince d'Orange et ses amis représentèrent, avec le plus d'énergie, que, par les anciens placards, on n'assurait ni la religion, dont l'influence diminuait tous les jours, ni la sûreté des villes, déjà pleines de troubles occasionnés par ces édits même ; que l'autorité du prince serait plus exposée en voulant conserver une loi que le peuple avait en horreur qu'en cherchant, par des concessions, à ramener les esprits ; que, quant à l'inquisition, il était trop manifeste qu'elle n'était approuvée nulle part, jusque-là même qu'il n'y avait personne dans Anvers, de quelque condition qu'il fût, qui ne montrât une arquebuse, ou quelque autre arme, et qui ne menaçât de s'en servir contre ceux qui s'efforceraient d'introduire dans leur ville l'inquisition d'Espagne. D'au-

— D'après les *notules* du conseil d'État, Marguerite, dès le 26 mars, avait mis en délibération si elle devait attendre la requête des gentilshommes alliés à Bruxelles, ou bien se retirer ailleurs.

tres considérations furent encore émises pour justifier l'abrogation de l'inquisition et la modération des placards. Le but de l'empereur et du roi, en décrétant et en maintenant ces mesures, avait été la conservation de la foi catholique. Mais ces remèdes n'étaient plus nécessaires. Les diocèses avaient été réorganisés, et on pouvait se contenter de l'inquisition attachée aux fonctions épiscopales. Quant à l'inquisition papale ou étrangère, établie autrefois pour suppléer à l'insuffisance des évêques, l'horreur qu'elle inspirait était si forte que son maintien, au lieu d'être encore utile à la religion, pouvait la mettre dans un danger manifeste. Le conseil émit en conséquence l'avis qu'il fallait répondre aux confédérés de ne point se mettre en peine de l'inquisition; qu'elle ne serait pas introduite dans les provinces où elle n'existait pas encore (Luxembourg, Gueldre, Frise, Brabant); et que l'exercice en serait suspendu dans les autres jusqu'à ce que le roi eût été consulté. On alléguait qu'on était d'autant plus autorisé à adopter ce parti que les inquisiteurs eux-mêmes refusaient de remplir leur charge, jusqu'à ce que, suivant la coutume, ils eussent demandé au nouveau pape (Pie V [1]) la confirmation de leur puissance. Quant aux peines comminées par les ordonnances de Charles-Quint contre les hérétiques, on ne les abolirait pas

[1] Le pape Pie IV, mort dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565, eut pour successeur l'inflexible Ghislieri, ancien commissaire général du saint office. Le nouveau pontife prit le nom de Pie V, et, le 11 janvier 1566, informa la duchesse de Parme de son élévation par un bref où il lui recommandait instamment la cause de la religion dans les provinces confiées à son gouvernement (*Correspondance de Philippe II*, t. II, appendice, p. 531). — La vacance du siége pontifical avait fourni au cardinal de Granvelle l'occasion qu'il cherchait de se rendre à Rome, sans que ce voyage eût l'air d'une disgrâce. En recevant, à cet égard, l'expression du désir de Philippe II, il avait d'abord objecté « qu'il n'y avait pas d'endroit où il pût moins servir le roi qu'à Rome, attendu que là presque tout consistait en visites et cérémonies, auxquelles il était peu habitué. » (*Ibid.*, t. Ier, p. 381.)

entièrement, mais comme elles aboutissaient presque toutes à la mort, la gouvernante ferait préparer par le conseil privé un projet de modération, et le roi serait prié d'approuver cette concession. Quoique Marguerite de Parme eût désiré un tout autre remède, elle approuva néanmoins celui qu'on lui indiquait. Elle voyait bien qu'il fallait opter entre des concessions et le recours à la force. Or, elle ne pouvait employer la force. L'attitude du prince d'Orange lui paraissait suspecte ; le comte d'Egmont, de son côté, avait annoncé qu'il ne combattrait jamais pour le maintien de l'inquisition ; et quant aux autres seigneurs, ou elle ne se fiait pas davantage à eux, ou elle ne jugeait pas qu'elle pût en espérer un secours efficace. C'est pourquoi elle déclara que, suivant leurs conseils, elle répondrait aux confédérés de manière à les satisfaire ; que néanmoins elle conserverait au roi, dont la ratification était indispensable, le pouvoir de statuer définitivement[1].

[1] Lettre française de la duchesse de Parme au roi, du 3 avril 1566, dans le *Supplément à Strada*, t. II. pp. 304 et suiv. — Lettre secrète dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 403 et suiv. — STRADA, liv. V. — HOPPERUS, *Mémorial*, §§ 89 et 90. — Mais nous nous sommes surtout servi des *notules* rédigées par Berty, et dont quelques extraits feront mieux connaître encore l'esprit qui dominait alors dans le conseil d'État. « *Hachicourt.* Oster l'inquisition, pour pacifier les troubles. Touchant les placcartz ils sont fort rigoreulx, et qu'il les fault changer pour bonnes causes... — *Berlaymont.* L'inquisition, là où elle n'a pas esté, S. A. doit asseurer qu'elle n'y sera... placcartz sont fort rigoreulx... — *Aremberghe.* Ne voit de povoir entretenir les placcartz en ses gouvernements... — *Mansfelt.* L'inquisition est fort odieuse, et peu profitable au renforcement de la religion, et partant à oster. Placcartz se doibvent modérer... — *Egmond.* L'inquisition est odieuse, les placcartz rigoreulx... et y fault faire quelque modération, protestant tousjours qu'il fault maintenir la religion catholicque... — *Oranges.* En toutes choses du monde il fault qu'il y ait ordre, et tant plus en la religion, pour maintenir salut des âmes et tranquillité du pays ; mais il fault

Pendant ces délibérations du conseil d'État, Louis de Nassau s'était rendu le 29 mars à Vianen et en était parti pour Bruxelles, le 31, avec Bréderode. Ce dernier appartenait à une des plus illustres familles des Pays-Bas; car, on disait proverbialement en Hollande : Wassenaar la maison la plus ancienne, Bréderode la plus noble, Egmont la plus riche. En effet, Henri de Bréderode descendait des anciens comtes de Hollande, et l'illustration de son origine était rehaussée par les vastes domaines dont il se trouvait possesseur. Il était seigneur de Bréderode, d'Almeyden et d'autres fiefs, comte de Vianen, vicomte d'Utrecht, etc. [1]. Renaud II, son père, avait été, sous Charles-Quint, membre du conseil d'État et investi de la haute dignité de chevalier de l'ordre de la Toison d'Or. Mais, il s'était attiré, pendant quelque temps, la disgrâce de l'empereur pour avoir arboré, dans les rues de Gand, les armoiries complètes du comté de Hollande, comme les siennes. Son fils [2], héritant de ces prétentions, avait soutenu,

qu'il soit tel qu'il se puist observer... L'empereur et le roy ont ordonné les placcartz à bonne intention, mais astheure et par l'inquisition la religion se perd; car veoir brusler ung homme pour penser avoir bien faict, faict mal aux gens et leur semble conscience... — *Berghes*. Fault oster ceste inquisition pour contenter le peuple, délaissant le soing aux évesques et curez... — *Montigny*. Gens doctes et d'église et évesques mesmes trouvent fort rigoreulx les placcartz.... »

[1] Bréderode était un beau château, entre Harlem et Beverwick. — La ville de Vianen se trouvait sur la rive droite de la Leck, à deux lieues de Schoonhoven. — Le seigneur de Bréderode possédait encore près de Harlem un château nommé *Huis te Cleef*.

[2] Bréderode, né en 1531, avait eu pour mère Philippine de la Marck, sœur du célèbre Érard, cardinal, prince-évêque de Liége. Il la perdit lorsqu'il avait à peine six ans; il passa son enfance au château de Batestein, près Vianen, et fut placé ensuite comme page à la cour de Charles-Quint. — Il épousa Amélie, comtesse de Nuenar, à laquelle il resta tendrement attaché, n'imitant point l'exemple de son père, qui laissa un grand nombre

en 1560, que sa ville de Vianen devait être séparée du comté de Hollande et affranchie de la suzeraineté du roi ; de là s'éleva un procès qui était encore pendant au grand conseil de Malines. Bréderode avait cependant contracté des engagements plus étroits envers Philippe II en devenant capitaine d'une des bandes d'ordonnances des Pays-Bas. Quoique, d'après le témoignage de la duchesse de Parme, Bréderode vécût encore en bon catholique [1], il ressentait une horreur profonde pour l'inquisition et ne dissimulait point ses sympathies pour les opprimés. Alonso del Canto avait découvert que tous les livres hérétiques répandus dans les provinces provenaient de Vianen ; que Bréderode y entretenait une imprimerie clandestine et deux ou trois ministres pour composer les ouvrages hérétiques [2]. Les qualités et les défauts même

d'enfants naturels. — Henri de Bréderode avait plusieurs sœurs : Hélène de Bréderode épousa le comte de Chantonnay, frère du cardinal de Granvelle; Marguerite de Bréderode fut la première femme du comte Pierre Ernest de Mansfeld

[1] Lettre au roi, du 21 janvier 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 393.

[2] Il y a sur ce sujet quelques pièces intéressantes dans l'appendice du t. II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, pp. 419-421. — Par une lettre du 22 janvier 1566, la gouvernante avait informé le seigneur de Bréderode qu'elle était avertie que des livres hérétiques s'imprimaient à Vianen. Bréderode répondit de Clèves, le 30 janvier, qu'il était bien vrai qu'il avait un imprimeur en sa ville de Vianen, mais qu'il lui avait ordonné, sur sa tête, de ne rien imprimer, pas même une chanson, sans la révision préalable et l'approbation du curé de la ville et de deux autres gens d'Église délégués à cet effet. Que lui-même naguère, soupçonnant que cet imprimeur avait contrevenu à ses ordres, l'avait retenu plus d'un mois dans ses prisons; mais qu'il avait fallu le relâcher, puisque les enquêtes n'avaient pas démontré sa culpabilité. Bréderode croyait donc que la duchesse avait été mal informée. La duchesse répondit le 27 février en donnant des renseignements précis sur les livres hérétiques qui s'imprimaient à Vianen. Elle était informée, disait-elle, que l'imprimeur s'appelait Albert Chris-

de ce personnage le rendaient éminemment propre à devenir le chef nominal des confédérés. Plein de courtoisie envers ses égaux, affectueux aussi et libéral avec le peuple, il se signalait non par l'étendue de son esprit, mais par la générosité de son cœur, par l'extrême hardiesse de ses conseils et l'audace plus grande encore qu'il montrait dans l'action. C'était, du reste, un homme taillé pour la lutte, d'une haute stature, d'un tempérament de feu, d'une figure mâle et énergique. Il avait pris pour devise le mot *Peut-être* [1]. Plein de déférence envers le prince d'Orange, dont il reconnaissait la supériorité, et lié d'une amitié presque fraternelle avec Louis de Nassau, dont les conseils et les avis étaient comme des ordres pour lui, Bréderode fut, dans ces premiers temps, l'auxiliaire le plus actif et le plus intrépide des promoteurs de la résistance. Il eut, en outre, le mérite de rester constamment fidèle à la cause qu'il avait embrassée avec le dévouement le plus absolu [2].

tiaenssens; qu'il avait imprimé et vendu naguère un livre en flamand intitulé : *Een colloquie van Pasquillus ende Marforius*; un autre ayant pour titre : *Den raedt opt concilium van Trente*; puis encore un autre : *Een suyverlyck boecxken inhoudende het ordel ende vonnisse dat gewesen is van den paeus Paulo tercio*, indépendamment des chansons composées par Fabricius. Que tous ces mauvais livres avaient été expédiés à Anvers et dans d'autres villes. Enfin que cet imprimeur était encore dépositaire de Bibles défendues, de l'institution de Calvin, des ouvrages de Sleidanus, etc.

[1] *Voir* son portrait dans la *Grande chronique de Hollande*, t. II, liv. IX, p. 139, et dans Bor, *Nederlantsche oorloghen* (édition de 1621), t. Ier, fol. 30.

[2] Henri de Bréderode a été jugé avec une sévérité excessive par M. Groen van Prinsterer, l'éditeur des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*. Mais, d'autre part, ce personnage célèbre a aussi trouvé des défenseurs éloquents et convaincus. Parmi ces derniers, le premier rang appartient à M. C. Van Hall. En 1844, M. Van Hall, alors conseiller d'État, publia à Amsterdam une savante apologie sous le titre de : *Hendrick, graaf van Brederode, medegrondlegger der Nederlandsche vryheid, verdedigd...* (1 vol. in-8°). Nous n'avons pas négligé cet excellent travail.

Bréderode ne doutait point du succès de la démarche hardie dont il avait pris l'initiative avec le comte Louis de Nassau, d'accord avec les principaux ministres protestants et avec l'assentiment tacite ou formel des chefs de la noblesse. Les gentilshommes qui avaient signé le Compromis étaient venus successivement grossir leur cortége; ils s'avançaient rapidement vers Bruxelles lorsque Bréderode reçut, le 2 avril au soir, une lettre dans laquelle le comte de Hornes le priait de venir présenter la requête, sans se faire accompagner d'un si grand nombre de gentilshommes. Le prince d'Orange avait écrit dans le même sens à son frère; il lui recommandait aussi de faire en sorte que les confédérés vinssent en petit nombre et sans armes; il l'exhortait à ne permettre aucune salve d'armes à feu, dans la ville ou au dehors. Ces lettres avaient été écrites pour accomplir la promesse faite à la duchesse de Parme devant le conseil d'État. Elles arrivèrent trop tard; il n'était plus possible de renvoyer les gentilshommes qui accouraient de tous côtés ni de rompre des résolutions prises en commun [1]. La démarche constitutionnelle des confédérés était aussi, dans les circonstances présentes, le remède le plus efficace que l'on pût opposer à l'exaspération du peuple. En empêchant cette manifestation désormais nécessaire, on eût provoqué un soulèvement et provoqué peut-être de terribles représailles contre les inquisiteurs et leurs adhérents [2].

[1] Défense personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 159. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 75.

[2] « ... Quelques-uns parloient déjà de venir en grand nombre jusqu'à quatre-vingt ou cent mille hommes, vers la cour, pour demander congé et sauf-conduit de se pouvoir retirer bagues sauves en exil volontaire. Quelques autres, plus audacieux, estoient d'advis que plutôt il falloit jouer à la désespérée, et se ruer sur les inquisiteurs et autres auteurs de tels conseils dommageables à la république. . » *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas*, etc., p. 40.

Le 3 avril, dans la soirée, plus de deux cents gentilshommes confédérés, Bréderode et Louis de Nassau en tête, entrèrent dans Bruxelles à cheval et en équipage de guerre. Après avoir traversé la ville dans cet appareil menaçant, les deux chefs descendirent à l'hôtel de Nassau, où ils furent reçus par les comtes de Mansfeld et de Hornes. En entrant, Bréderode dit fièrement : « Quelques-uns avaient pensé que je n'oserais pas m'approcher de Bruxelles ; eh bien ! j'y suis, et j'en sortirai d'une autre manière peut-être [1]. »

La nuit, tout le monde s'étant retiré, le comte de Hornes eut avec le comte de Mansfeld et avec le prince d'Orange une conférence secrète. Il tâcha de leur persuader de renvoyer en Espagne le collier de l'ordre de la Toison d'or. On commanda à François Verdugo, gentilhomme du comte de Mansfeld, d'apporter le livre des constitutions de l'Ordre, pour savoir jusqu'où leur serment les obligeait au roi en sa qualité de grand maître. Mais le comte de Mansfeld ayant refusé d'adopter le conseil du comte de Hornes, vers lequel inclinait le prince d'Orange, on ne prit aucune résolution ni alors ni dans une nouvelle réunion qui eut lieu pour traiter du même sujet [2].

Le 4, Bréderode réunit ses compagnons dans les jardins de l'hôtel de Culembourg. Il leur montra d'abord une lettre venue d'Espagne, dans laquelle on racontait le supplice infligé par l'inquisition à une personne bien connue dans les Pays-Bas. Il les avertit qu'Alonso del Canto avait été envoyé dans ces provinces à l'effet de surveiller la conduite des seigneurs, d'exercer l'office

[1] Ce propos fut rapporté à la duchesse de Parme par un gentilhomme espagnol, François Verdugo, qui vivait chez le comte de Mansfeld. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 406.

[2] STRADA, liv. V. Ce fut encore Verdugo qui informa la gouvernante de la proposition faite par le comte de Hornes. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 406.

d'inquisiteur général et d'imaginer de nouveaux tourments [1]. Il rappela les engagements qui avaient été pris par les signataires du Compromis pour s'opposer à l'introduction de l'Inquisition. Tous les gentilshommes présents, au nombre d'environ deux cents, promirent de nouveau, en leur nom et au nom des absents, de persévérer dans cette généreuse résolution. A la demande de Bréderode, ils souscrivirent une nouvelle promesse par laquelle ils s'engageaient à se soutenir mutuellement et à prendre les armes, si cela était nécessaire, pour secourir celui de leurs compagnons qui aurait été arrêté pour cause de la religion ou de la ligue. On décida enfin que la présentation de la requête aurait lieu le jour suivant.

En s'adressant, par voie de remontrance, à la gouvernante des Pays-Bas, pour obtenir le redressement des griefs dont se plaignait la nation tout entière, les confédérés faisaient un légitime usage d'un droit constitutionnel. Déjà ils avaient, par un moyen analogue, réclamé l'intervention de l'empereur Maximilien II [2], dont l'esprit tolérant formait le contraste le plus remarquable avec l'inflexible opiniâtreté de Philippe II. Ils avaient, au nom des protestants, fait remettre, le 1er avril, une supplique à la diète de l'Empire pour que son chef employât toute son influence auprès du roi d'Espagne, afin d'amollir son cœur et d'arrêter « l'effusion du sang innocent. » Cette démarche coïncidait avec un appel chaleureux que le prince d'Orange adressait, le 19 mars, aux princes allemands pour les adjurer de s'intéresser au sort

[1] On a sur ce point le témoignage d'Alonso del Canto lui-même dans une lettre à Gonçalo Perez, du 4 mai 1566, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 415. — « On l'avait menacé, disant qu'il était la cause de tout; qu'il écrivait au roi contre les seigneurs; qu'il était inquisiteur général; que, dans sa maison, il faisait construire des cachots, etc. — Il était absent; la duchesse l'avait envoyé à Bruges. »

[2] Ferdinand Ier était mort le 25 juillet 1564.

des Pays-Bas et de s'employer pour que ces provinces conservassent la foi chrétienne, leurs anciennes libertés, et l'union qui faisait leur force. Guillaume de Nassau les engageait à profiter des levées qui avaient été faites contre les Turcs, et qu'on supposait devoir être inutiles, pour empêcher l'établissement de l'inquisition. Mais la diète dut laisser tout en suspens, quant à la religion, à cause de l'approche des Turcs, et l'empereur Maximilien fut obligé de tourner de ce côté toute son attention [1]. C'était en eux-mêmes que les opprimés des Pays-Bas devaient puiser l'énergie nécessaire pour s'affranchir du joug de l'inquisition.

La requête, qui devait être présentée à Marguerite de Parme, avait été rédigée par Louis de Nassau dès le mois de mars et communiquée à Bréderode, sur sa demande, pour qu'il la fît voir à ses amis. Lorsque les confédérés se trouvèrent réunis à Bruxelles, l'œuvre de Louis de Nassau fut soumise par le prince d'Orange aux autres seigneurs qui se rendaient secrètement la nuit, dans son hôtel, par la porte de derrière. Après avoir subi diverses modifications, qui tendaient surtout à l'adoucir, la rédaction fut définitivement arrêtée [2].

Le 5 avril, vers midi, les confédérés s'assemblèrent de nouveau au nombre de quatre cents environ à l'hôtel de Culembourg. Ils se mirent ensuite en rangs, deux ou cinq de front, et se dirigèrent vers le palais au milieu d'une multitude immense accourue à ce spectacle extraordinaire. Dans le nombre des confédérés, on

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 65, 74, 75 et 78. — Bor, t. Ier, fol. 30. — *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 92.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 46 et 67. — Lettre d'Alonso del Canto au roi, datée de Bruxelles, le 22 avril, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 411. — D'après celui-ci la requête aurait été rendue pire dans les réunions secrètes de l'hôtel de Nassau ; mais nous adoptons plutôt l'opinion émise dans les *Archives de la maison d'Orange*, parce que cette opinion concorde mieux avec le caractère de Guillaume de Nassau.

remarquait plusieurs serviteurs du comte d'Egmont, Jean de Casenbroot, seigneur de Backerzeele, Christophe de Leefdael et Maximilien de Blois dit Cock de Leeringhe, un des créateurs de la ligue [1]. Bréderode et Louis de Nassau marchaient les derniers, comme étant les principaux. En les voyant venir si nombreux, Marguerite se troubla. Le baron de Berlaymont essaya de la rassurer en lui disant que ce n'était qu'un tas de gueux; le mot était insultant, mais celui qui l'avait proféré pouvait l'expliquer en constatant qu'une partie de la noblesse était perdue de dettes. Le plus grand nombre des confédérés resta dans la cour du palais, et les plus notables se rendirent seuls dans la chambre du conseil d'État, où Marguerite les attendait, entourée des membres du conseil, des gouverneurs des provinces et des chevaliers de la Toison d'or.

Après s'être incliné, Bréderode lut les paroles suivantes :

« Madame, les gentilshommes réunis en cette ville et d'autres « de semblable qualité en nombre considérable qui, pour certaines considérations, ne sont pas présents, ont résolu, pour le « service du Roi et pour le bien public des Pays-Bas, de présenter respectueusement cette remontrance à Votre Altesse. « Ils vous supplient de l'accueillir avec bienveillance et d'y « statuer comme vous le jugerez convenir. Nous avons été accu- « sés devant Votre Altesse et les seigneurs du conseil d'avoir

[1] Charges contre le comte d'Egmont, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 32. On lui fit un crime de n'avoir pas renvoyé de son service le seigneur de Backerzeele. — Maximilien de Blois, chevalier de Malte, Sr de Eierland, était fils de Jean de Cock de Heeswyck et d'Anne, fille naturelle de Maximilien Van den Berghe, Sr de Zevenberghen; il portait le nom de *Blois*, parce que sa famille descendait de celle des Châtillons, comtes de Blois. (Te Water, *Historie van het verbond*, etc.) Maximilien de Blois assistait avec son frère Robbrecht à la première réunion de l'hôtel de Culembourg. (*Voir* ci-dessus, p. 8-9.)

« Altesse afin d'y remédier en ôtant la cause et l'origine du mal.
« Mais après avoir vu qu'ils n'ont pas pris l'initiative pour des
« raisons à nous inconnues et que cependant le mal augmente
« de jour en jour, si bien que le danger de révolte générale est
« imminent, nous avons estimé qu'il était de notre devoir, sui-
« vant notre serment de fidélité et d'hommage, et comme l'exige
« notre dévouement au Roi et à la patrie, de ne plus attendre,
« mais bien de nous avancer les premiers. Nous sommes d'au-
« tant plus portés à cela que nous avons plus de raison d'es-
« pérer que Sa Majesté prendra notre avertissement de très-
« bonne part, voyant que l'affaire nous touche de plus près
« qu'à nuls autres, car nous sommes plus exposés aux cala-
« mités qui ordinairement proviennent de semblables accidents,
« ayant pour la plupart nos maisons et biens situés aux champs.
« Nous avons à considérer aussi que, suivant la teneur desdits
« placards, tels qu'ils doivent être exécutés selon le comman-
« dement de Sa Majesté, il n'y aura personne d'entre nous,
« voire de tout le pays, qui ne sera exposé à la confiscation
« de corps et de biens, et en butte aux dénonciations calom-
« nieuses du premier envieux, n'ayant d'autre refuge que la
« discrétion de l'officier, à la merci duquel sa vie et ses biens
« seront totalement remis. C'est pourquoi nous supplions très-
« humblement Votre Altesse, par la présente requête, d'y vouloir
« donner bon ordre, et le plus tôt possible envoyer vers Sa Ma-
« jesté une personne convenable pour l'en avertir et la supplier
« très-humblement, de notre part, qu'il lui plaise y pourvoir tant
« pour le présent que pour l'avenir. Or, comme cela ne pourra
« jamais se faire, en laissant lesdits placards en vigueur (car ils
« sont la source de ces inconvénients), qu'il plaise à Sa Majesté
« d'ordonner leur abolition. Et pour qu'elle n'ait sujet de penser
« que nous, qui ne prétendons lui rendre que très-humble
« obéissance, voulions lui imposer la loi, comme nos adversaires

« le prétendront sans doute, qu'il plaise à Sa Majesté de publier « d'autres ordonnances par l'avis et le consentement des états « généraux afin d'atteindre, sans offrir les mêmes dangers, le « but que se proposaient les placards. Tandis que Sa Majesté « entendra notre requête et ordonnera selon son bon et juste « plaisir, nous supplions Votre Altesse de suspendre générale-« ment l'exercice de l'inquisition et de toutes exécutions, jusqu'à « ce que Sa Majesté en ait autrement ordonné. Nous finissons « en protestant bien expressément que, en tant que cela nous « concerne, nous nous sommes acquittés de notre devoir par ce « présent avertissement, et que maintenant nous nous déchar-« geons de toute responsabilité devant Dieu et devant les hommes, « déclarant que, si par faute d'avoir employé à temps les remè-« des nécessaires, il survenait sédition, révolte ou effusion de « sang, nous ne pourrions être taxés d'avoir célé un mal si ap-« parent. Enfin, nous prenons Dieu, le Roi, Votre Altesse, Mes-« sieurs de son conseil et nos consciences en témoignage que « nous avons procédé comme il appartient à de loyaux serviteurs « et fidèles vassaux du Roi, sans excéder en rien les limites de « notre devoir [1]. »

Marguerite prit la requête et répondit aux députés qu'elle la mettrait en délibération et qu'elle leur donnerait ensuite la réponse qu'elle trouverait convenir [2]. Elle les congédia ensuite, sans leur en dire davantage et sans leur parler des délateurs.

Comme quelqu'un, sans doute le comte de Hooghstraeten, engageait la régente à découvrir aux députés les noms de leurs dénonciateurs, elle répondit avec vivacité qu'elle s'étonnait que

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 80. — *Supplément a Strada*, t. II, p. 348. —*Grande chronique de Hollande*, t. II, liv. IX, p. 103.

[2] Lettre de la duchesse au roi, du 13 avril 1566, dans le *Supplément a Strada*, t. II, p. 338.

pareille proposition vint de lui, qui avait refusé naguère de nommer la personne de qui il tenait des renseignements sur la Confédération.

Le conseil d'État, ayant été assemblé le soir, Marguerite demanda de nouveau si l'on ne devait pas exiger des confédérés qu'ils ajoutassent chacun leur nom à la requête qui n'avait d'autre suscription que « suppliant les très-humbles vassaulx de Vostre Majesté. » La majorité fut d'avis qu'il ne fallait pas exiger les noms et signatures des pétitionnaires, pour beaucoup de considérations et, entre autres, parce que si on leur demandait cette suscription, ils fixeraient vraisemblablement un jour pour en délibérer, puis qu'ils reviendraient en tel nombre qu'on serait fâché de les revoir. Ils faisaient aussi remarquer qu'on avait vu ceux qui étaient présents. La régente, après mûre délibération du conseil, arrêta ensuite la réponse écrite qu'elle ferait à la requête de Bréderode [1].

Le lendemain, 6 avril, dans l'après-midi, les députés de la noblesse revinrent au palais en plus grand nombre; car ils avaient été rejoints par le comte de Culembourg et le comte Van den Berg, beau-frère du prince d'Orange, arrivés en poste avec plusieurs de leurs adhérents. Marguerite rendit la requête qui lui avait été présentée la veille, avec cette apostille écrite en marge :

« Son Altesse, ayant entendu le vœu exprimé dans la requête, « est bien résolue d'envoyer vers Sa Majesté pour lui repré- « senter les demandes des remontrants et faire auprès d'Elle « toutes les démarches qui pourront l'engager à condescendre à « la réquisition desdits remontrants, lesquels ne doivent espérer « que chose digne et conforme à la bénignité native et ordi-

[1] Strada, liv. V. — *Supplément à Strada*, t. II, p. 338. — *Notules* du conseil d'État.

« naire du roi. Déjà Son Altesse avait, avant la venue desdits « remontrants, par l'avis des gouverneurs des provinces, cheva- « liers de l'Ordre et ceux des conseils d'État et privé, travaillé à « établir un projet de modération des placards sur le fait de la « religion, pour le soumettre au roi. Son Altesse espère que ce « projet sera trouvé tel qu'il donnera à chacun raisonnable con- « tentement. Puisque l'autorité de Son Altesse ne s'étend si « avant que de suspendre l'inquisition et les placards, et qu'il ne « convient de laisser le pays sans loi en ce qui concerne la reli- « gion, Son Altesse espère que les remontrants se contenteront « de la démarche qu'elle se propose de faire auprès de Sa Majesté; « et, en attendant sa réponse, Son Altesse veillera à ce que, tant « par les inquisiteurs que par les officiers, il soit procédé discrè- « tement et modestement en leurs charges, de sorte qu'ils ne « donnent pas sujet de plainte. Mais elle compte aussi que, de « leur côté, les remontrants se conduiront de façon qu'il ne sera « besoin d'en user autrement. Il y a lieu d'espérer que par les « bons offices de Son Altesse le roi consentira à supprimer l'in- « quisition dans les provinces où elle est en exercice. Son Altesse « se montre d'autant plus disposée à faire auprès du roi les « démarches nécessaires à cet effet que les remontrants ont « l'intention arrêtée de ne rien innover à l'égard de la religion, « mais au contraire de la maintenir et conserver de tout leur « pouvoir [1]. »

Cette réponse ne satisfit point entièrement les députés de la noblesse; ils auraient desiré que la duchesse se fût expliquée d'une manière plus précise sur la suspension de l'inquisition et sur la modification des édits. Ils quittèrent le palais assez mécon-

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, liv. IX, p. 105. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 84. — *Supplément à Strada*, t. II, p. 324.

tents et se séparèrent. Plusieurs parcoururent la ville, en attendant l'heure du souper auquel le comte de Culembourg les avait invités dans son hôtel. On raconte que, voyant passer quelques-uns d'entre eux, le baron de Berlaymont leur appliqua l'épithète dont il s'était déjà servi pour rassurer la gouvernante. « Voilà nos beaux gueux, dit-il au comte d'Arenberg. Regardez, je vous prie, avec quelle bravade ils passent devant nous[1]. » Ce propos parvint à la connaissance de Bréderode, et il résolut de le faire servir au succès de sa cause.

Le soir, trois cents confédérés se trouvèrent réunis à l'hôtel de Culembourg dans un banquet présidé par Bréderode. Le comte de Hooghstraeten se trouvait à table parmi eux. La gouvernante l'avait envoyé avec le secrétaire Berty vers les *alliés* pour leur faire agréer l'apostille mise sur leur requête et aussi pour engager le comte Van den Berg à licencier les gens de guerre qu'il avait levés pour la garde d'un de ses châteaux. Par l'avis des autres membres du conseil d'État, il s'était chargé de pressentir adroitement les confédérés, sans faire semblant que cela vînt de la duchesse, à l'effet de savoir s'ils entendaient maintenir et conserver l'ancienne religion. Tous l'avaient assuré que telle était leur intention, et cet engagement, comme on l'a vu, avait été consigné dans l'apostille[2]. Cependant les confédérés avaient retenu pour ainsi dire de force le comte de Hooghstraeten à leur banquet. Les conversations ne tardèrent point à s'animer. Comme

[1] Un contemporain, Jacques de Wesenbeke, attribue formellement ce propos au baron de Berlaymont. — *Voir* aussi Fl. Vander Haer, *De initiis tumultuum belgicorum*, etc., lib. II, p. 211.

[2] *Défense de messire Antoine de Lalaing, comte de Hocstrate, chevalier de la Toison d'or*, etc., publiée par M. Gachard, avec de nombreuses pièces justificatives (Mons, 1838, 1 vol. in-8°), p. 68. — Réponse personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 161. — Lettre de la duchesse au roi, du 13 avril 1566, *ibid.*, t. II, p. 339.

il était surtout question de donner un nom à la Confédération, Bréderode rapporta l'épithète offensante dont s'était servi Berlaymont pour désigner les députés de la noblesse : puis il déclara que, pour lui, il acceptait librement ce nom, malgré la honte qui y était attachée, et que cela lui était égal de devenir en effet gueux et mendiant pour la cause du roi et de la patrie. D'un mouvement spontané et unanime, les autres convives résolurent pareillement d'adopter le nom de *gueux*[1]. Ils se levèrent et vidèrent les larges coupes qu'ils tenaient à la main en criant tous ensemble : *Vivent les gueux !* Bréderode mit le comble à la surexcitation causée par le vin et les propos de table lorsqu'on le vit tout à coup avec une besace attachée au cou et une écuelle de bois dans la main. Il l'emplit de vin, but à tous en général, et leur dit qu'il les remerciait de la bonne compagnie qu'ils lui avaient faite, et que, s'il en était besoin, il ne doutait pas qu'ils ne fussent tous prêts pour quelque chose qui pût arriver, et que, quant à lui, il était résolu à verser son sang pour chacun d'eux en particulier[2]. Alors les acclamations redoublèrent. Après avoir porté l'écuelle à ses lèvres, Bréderode la donna à son voisin, et elle fit le tour de la table. Chaque convive, en la vidant, dévouait sa tête pour le salut de ses compagnons. Tandis que l'enthousiasme des confédérés se manifestait par les clameurs les plus bruyantes, on vit entrer dans la salle le prince d'Orange, accompagné des comtes d'Egmont et de Hornes. Tous les trois avaient dîné, à l'hôtel de Nassau, avec le comte de Mansfeld. Ils venaient de quitter la table et se dirigeaient vers le palais de la gouvernante, où ils étaient appelés au conseil d'État, lorsque, passant

[1] De toutes les versions nous adoptons de préférence celle de Strada, parce qu'elle nous paraît la plus vraisemblable. *Voir* aussi Bor, t. Ier, fol. 42.

[2] Lettre secrète de la duchesse au roi, du 13 avril 1566, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 409.

devant l'hôtel de Culembourg, le prince d'Orange demanda ce que l'on y faisait. On lui répondit que l'on était à table. Il dit alors que lui et ses amis feraient bien de rompre cette assemblée afin que ceux qui y étaient ne s'enivrassent, car, si l'on avait à traiter avec eux, on ne le pourrait pas ; qu'il convenait aussi de leur reprendre le comte de Hooghstraeten, parce qu'il devait faire un rapport au conseil d'État. Ils entrèrent donc dans la salle, mais refusèrent de s'asseoir, malgré les vives instances de Bréderode et de ses amis. Ils se tinrent debout pendant quelques minutes ; et les confédérés burent à leur santé en criant : « *Vive le roy et les gueux!* » Les trois seigneurs leur firent raison, puis se retirèrent, emmenant avec eux le comte de Hooghstraeten. Quoique le nom de gueux eût frappé pour la première fois leurs oreilles, ils parurent n'y attacher aucune importance, ou, du moins, n'en demandèrent pas la signification. Du reste, ils se gardèrent de parler des affaires du moment à cette assemblée tumultueuse [1]. Quant aux confédérés, ils ne se séparèrent qu'après avoir renouvelé encore plus d'une fois leurs vœux pour le triomphe de leur parti qui, en ce jour, avait reçu une consécration nouvelle et une dénomination ineffaçable.

La démarche faite auprès des confédérés par le comte de Hooghstraeten, avec le consentement de la gouvernante, eut de bons résultats. Ces gentilshommes, dont la plupart étaient jeunes et bouillants, manifestèrent moins de méfiance et furent moins disposés à se laisser entraîner à des déterminations violentes. Les quatre chefs qu'ils avaient élus (Bréderode, Louis de Nassau, Van den Berg et Culembourg) crurent même nécessaire de témoigner de leur modération et d'éviter par là les défections

[1] Défense personnelle du comte d'Egmont dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 69. — Défense personnelle du comte de Hornes, *ibid.*, p. 161. — *Voir* aussi *Procès du comte d'Egmont*, p. 129.

qui auraient pu être provoquées par des esprits timorés. Ils déclarèrent formellement à leurs associés que, malgré tous les bruits que la malveillance pouvait répandre, la Confédération n'avait d'autre but que d'obtenir le redressement des griefs qui se trouvaient mentionnés dans la requête présentée à la gouvernante; que, du reste, s'ils étaient interpellés, ils répondraient à la duchesse et au conseil d'État que leur intention n'était autre que de supplier bien humblement le roi qu'il lui plût, pour remédier à l'agitation générale, d'abolir entièrement tous édits, inquisitions et placards, anciens et nouveaux, sur le fait de la religion ; et que, pour eux, ils étaient résolus à se conformer à ce que le roi ordonnerait, par l'avis et le consentement des états généraux assemblés, dans le but de maintenir la religion ancienne, et qu'ils se soumettraient à tel châtiment qui serait décrété par le roi et les états contre les transgresseurs. Non-seulement les confédérés approuvèrent unanimement cette résolution, mais encore ils remirent à leurs chefs une promesse écrite par laquelle ils s'engageaient à ne rien entreprendre contre la religion catholique [1].

Le 8 avril, avant midi, les quatre chefs, avec d'autres gentilshommes, se rendirent de nouveau au palais de la régente, et Bréderode lut une réplique à l'apostille. Elle était conçue en ces termes : « Madame, ayant vu l'apostille qu'il a plu à Votre « Altesse nous donner, nous la remercions en premier lieu très- « humblement de sa prompte expédition *ainsi que de la satis- « faction que Votre Altesse a eue de notre assemblée,* laquelle n'a « été faite à autre intention que pour le service de Sa Majesté, le « bien et la tranquillité du pays. Toutefois, pour assurer davan- « tage encore le repos du pays, nous eussions bien désiré que

[1] Bor, t. Ier, fol. 43. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 91. — J. de Wesenbeke, pp. 134-136.

« l'apostille eût été plus ample et plus claire. Considérant néan-
« moins que Votre Altesse n'a pas le pouvoir que nous lui dési-
« rerions, de quoi nous sommes bien contrariés, nous nous fions
« à l'assurance que Votre Altesse nous a donnée qu'elle enjoindra
« aux magistrats et aux inquisiteurs de s'abstenir de toutes
« poursuites procédant d'inquisition, édits et placards, tant an-
« ciens que nouveaux, sur le fait de la religion, jusqu'à ce que
« Sa Majesté en ait autrement ordonné. De notre part, Madame,
« puisque nous ne désirons autre chose sinon de nous conformer
« à tout ce qui sera ordonné par le roi, *avec l'avis et le consente-*
« *ment des états généraux,* pour le maintien de l'ancienne religion,
« nous espérons nous gouverner de telle sorte que Votre Altesse
« n'aura aucune occasion de s'en mécontenter. S'il y avait quel-
« qu'un qui se rendit coupable d'un acte énorme et séditieux,
« que Votre Altesse et le conseil d'État ordonnent tel châtiment
« que le cas le requerra. Pour nous, nous protestons de nouveau
« que, si quelque inconvénient advient, il ne pourra nous être
« imputé, attendu que nous avons satisfait à notre devoir. Nous
« supplions bien humblement Votre Altesse de voir de bon œil
« notre démarche comme ne tendant qu'au service du roi ; et
« nous offrons, au surplus, de demeurer très-humbles et obéis-
« sants serviteurs de Votre Altesse et de mourir à ses pieds pour
« son service, toutes les fois qu'il lui plaira nous le commander.
« En outre, Madame, comme il court un bruit duquel nous
« sommes avertis, que quelques-uns de nos calomniateurs ont
« déjà fait imprimer des copies de notre requête, où ils ont
« altéré et changé quelques points afin de donner à entendre que
« notre assemblée serait séditieuse, et par là nous rendre odieux
« à tout le monde, nous supplions Votre Altesse de permettre à
« l'imprimeur de Sa Majesté d'imprimer ladite requête en la
« teneur qu'elle a été présentée par nous ; ce qui nous donnera
« un très-grand contentement et plus grande occasion de conti-

« nuer le service par nous offert et promis en général et en par-
« ticulier à Votre Altesse [1]. »

Marguerite, après avoir délibéré avec le conseil d'État, répondit : « J'ai vu et examiné avec ces seigneurs ce que vous « m'avez apporté, et, pour réponse, j'espère donner telle direc- « tion aux inquisiteurs et aux magistrats qu'aucun désordre « ni scandale n'en aviendra ; et s'il en avient, ce sera plutôt de « votre côté. C'est pourquoi avisez selon vos promesses ici con- « tenues (montrant le papier) qu'aucun scandale ni désordre « n'en résultent, tant entre vous que dans le peuple. Je vous « prie aussi de ne pas pousser plus avant par petites pratiques « secrètes, et de n'attirer plus personne dans votre associa- « tion [2]. » Du reste, elle autorisa l'impression de la requête par l'imprimeur du roi.

Les paroles assez sévères de la régente étonnèrent les confédérés. Ils se retirèrent dans la cour du palais pour se concerter, et, après avoir pris leur résolution, retournèrent vers la duchesse. Bréderode n'ayant pas le don de l'improvisation, comme s'accordent à le dire des historiens dignes de foi, ce fut un autre confédéré, Eustache de Fiennes, Sgr d'Esquerdes, qui porta la parole [3] : « Madame, dit-il, il a plu à ces seigneurs et à toute « cette noble compagnie me commander de remercier, de leur « part, Votre Altesse très-humblement de la réponse qu'il lui a « plu nous donner aujourd'hui. Cependant, ils eussent été beau- « coup plus contents et satisfaits, s'il eût plu à Votre Altesse « leur déclarer, en la présence de tous ces seigneurs, qu'elle a « pris de bonne part et pour le service du roi la présente assem-

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 86.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 88.

[3] Strada a confondu les deux audiences. Nous avons adopté la rectification indiquée dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 89.

« blée. Quant à nous, nous assurons Votre Altesse qu'aucun de « cette compagnie ne lui donnera occasion de se mécontenter de « la conduite qu'il tiendra dorénavant [1]. »

Marguerite répondit qu'elle croyait aux bonnes intentions des confédérés. D'Esquerdes insista pour qu'elle déclarât aussi que leurs démarches avaient pour objet le bien du pays et le service du roi. La gouvernante répliqua qu'elle ne pouvait décider ce point; mais que le temps et leurs œuvres en donneraient témoignage et prouveraient quel était leur véritable but; que, pour le reste, ils devaient se contenter de la réponse qu'elle leur avait faite [2].

Le conseil d'État était en quelque sorte en permanence depuis l'arrivée des confédérés à Bruxelles. Il avait d'abord examiné un projet d'édit pour la modération des placards, préparé par le conseil privé et rédigé par le conseiller d'Assonleville. Le comte d'Egmont et quelques autres seigneurs, même Berlaymont et Viglius, auraient voulu que la publication de l'édit réparateur se fît immédiatement et sans attendre la réponse du roi. Ils craignaient que, si les choses traînaient en longueur, les confédérés ne fissent d'autant plus de progrès, et que même ceux d'entre eux qui poursuivraient un autre but que d'abolir l'inquisition et de modifier les placards, ne tâchassent d'introduire la *liberté de la religion*. Dans leur opinion, le projet n'aurait eu d'ailleurs que force provisoire, et le roi eût été libre de le révoquer. A cela, on objectait que l'inconvénient serait plus grand si, après avoir publié l'édit, le roi venait à l'abroger; que, du reste, cette concession ne satisferait point les confédérés, puisqu'ils ne voulaient accepter que les mesures préalablement consenties par les états

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 89.

[2] Lettre de la duchesse au roi, du 13 avril 1566, *Supplément à Strada*, t. II, p. 339.

généraux. Il fut enfin résolu de temporiser encore et d'attendre la réponse du roi. Dans l'intervalle, on communiquerait le projet d'édit aux conseils provinciaux de justice et aux gouverneurs des provinces, afin qu'ils donnassent leur avis et se concertassent avec ceux qui pourraient exercer le plus d'influence dans une assemblée des états généraux. Le conseil d'État avait proposé, en outre, d'envoyer sans retard un de ses membres au roi pour lui faire connaître le véritable état des choses. Cette mission avait d'abord été offerte au comte d'Egmont. Il la refusa, par le motif que le roi n'avait pas tenu les promesses qu'il lui avait faites, et proposa à sa place le marquis de Berghes. Celui-ci fit d'abord quelques difficultés ; mais enfin il accepta, tout en disant qu'il n'espérait pas grand fruit de ce voyage. Peu après, il vint déclarer qu'il retirerait son consentement et qu'il ne se rendrait pas en Espagne, s'il n'était accompagné par le baron de Montigny, frère du comte de Hornes. Montigny acquiesça à ce désir, mais non sans avoir d'abord manifesté aussi la profonde répugnance que lui inspirait cette difficile mission [1]. L'un et l'autre paraissaient se défier de la cour de Madrid et des rapports secrets qui étaient adressés au roi. Ce n'était pas sans motif. Alonso del Canto, l'espion de Philippe II aux Pays-Bas, en lui annonçant la détermination prise par les deux seigneurs, les dénonçait comme les instigateurs de tout ce qui était arrivé [2] !

[1] Lettre française de la duchesse au roi, du 13 avril, *Supplément à Strada*, t. II, p. 340. Lettre confidentielle de la même date, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 407.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 411. — Au mois de juillet précédent, Granvelle avait adressé au roi une dénonciation plus grave encore et qui avait dû laisser des traces ineffaçables dans la mémoire de Philippe II : il lui mandait que « le serviteur du cardinal de Lorraine lui » avait dit, de la part de son maître, que M. de Montigny, à raison de sa » parenté avec les Châtillons, entretenait une correspondance très-suivie

De leur côté, le prince d'Orange et le comte de Hornes avaient déclaré en plein conseil que leur intention était de retourner immédiatement en leurs maisons et même de se retirer hors du pays. Le comte d'Egmont lui-même, alléguant le mauvais état de sa santé, manifestait le dessein de se rendre aux bains d'Aix [1]. Le 9 avril, le conseil d'État étant de nouveau réuni et ces seigneurs présents, Marguerite les pria tous, puisqu'ils voyaient la grandeur et l'importance des affaires, de ne pas l'abandonner dans un temps où leur présence lui était si nécessaire. Elle les conjurait de rester au moins jusqu'au retour du marquis de Berghes et du baron de Montigny, alors qu'on connaîtrait la résolution du roi. Elle protestait que, s'ils l'abandonnaient, ils se rendraient particulièrement responsables de tout le mal qui en aviendrait. Le comte d'Egmont renonça facilement au projet de se rendre à Aix. Le comte de Hornes et surtout le prince d'Orange se montrèrent moins accommodants. Le prince se plaignait avec amertume de la défiance que le Roi n'avait cessé de lui montrer et de l'opinion qu'il avait que lui et tous ceux de sa maison étaient hérétiques; c'était chose triste, disait-il, que de servir un prince qui ne se confiait pas à son serviteur. Aussi avait-il écrit déjà à ses parents et amis en Allemagne pour leur demander conseil sur la conduite qu'il aurait à tenir pour conserver son honneur;

« avec eux; qu'il se passait rarement une semaine sans allée ou venue de « part ou d'autre; et qu'il s'était déclaré à eux *pour très-huguenot*, en leur « faisant entendre qu'il était nécessaire pour le moment qu'il dissimulât, « mais que chaque jour il gagnait du terrain aux Pays-Bas; que le nombre « de ceux de son opinion ne cessait d'augmenter, et qu'ils se prononce- « raient, ainsi que lui, quand le moment serait venu. » *Ibid.*, t. Ier, p. 360.

[1] Ce fut encore plus tard une charge contre lui. Il objecta, dans sa défense personnelle, qu'il ressentait le soir une enflure des jambes. *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 68.

car il aimerait mieux mendier son pain que de vivre avec une tache à son blason. La duchesse lui représenta qu'il ne devait pas avoir une si fausse opinion du roi, qui l'avait toujours tenu et le tenait encore pour bon vassal, et qu'il ne devait ajouter foi à ce que de malins esprits auraient pu lui persuader. Elle le priait, en conséquence, de continuer à remplir son office. Plusieurs seigneurs lui firent les mêmes représentations. Ils lui dirent que, s'il abandonnait la régente en ce moment, il donnerait un juste prétexte aux soupçons, attendu qu'il avait logé dans son hôtel Henri de Bréderode et le comte Louis de Nassau, chefs avoués de la Confédération. Enfin, le prince et le comte de Hornes consentirent à rester jusqu'à ce qu'on connût la résolution du roi [1].

L'influence des principaux membres du conseil d'État et la condescendance de la gouvernante, qui était une tactique commandée par les graves embarras du moment, contribuèrent à maintenir les confédérés dans les bornes d'une sage modération. Il était à craindre que leur mécontentement ne se manifestât violemment après les paroles officielles de Marguerite et la détermination prise d'envoyer en Espagne pour connaître les intentions du roi. Afin d'empêcher une explosion, qui aurait pu devenir le signal d'un soulèvement général, Marguerite, d'après les instances de plusieurs personnages et entre autres du conseiller d'Assonleville, avait autorisé, le 8, quelques chevaliers de l'Ordre à donner aux chefs des confédérés les apaisements que ceux-ci désiraient. Ils promirent que, en matière de religion, les inquisiteurs et les magistrats suspendraient en quelque sorte leur office, excepté dans les cas de rébellion manifeste et de scandale

[1] Lettre française de la duchesse au roi, du 13 avril 1566, *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 343. — *Notules* du conseil d'État (séances du 9 avril, avant et après midi).

extrême, jusqu'à ce que le roi, par l'avis des états généraux, en eût autrement ordonné [1].

La gouvernante ordonna également que les minutes des circulaires qu'elle adressa, le 19, aux gouverneurs et aux conseils provinciaux, seraient communiquées aux chefs des confédérés par le comte de Hooghstraeten et par le secrétaire Berty [2]. Dans ces circulaires, la duchesse, après avoir rappelé la présentation de la première requête et l'apostille qu'elle avait mise sur cette pièce, ordonnait aux magistrats de procéder avec *toute discrétion, modestie et prudence* sur les faits qui se rattacheraient à la religion, mais sans tolérer aucun scandale ni laisser impuni aucun acte séditieux.

Les confédérés se réunirent une dernière fois pour délibérer sur les diverses communications qui venaient de leur être faites. L'un des chefs s'exprima en ces termes : « Nous n'avons pas eu « de l'apostille de Son Altesse toute la satisfaction que nous

[1] La teneur de cet engagement est donnée par LE PETIT, *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 105. Strada et Bentivoglio nient l'authenticité de ce document. M. Groen van Prinsterer, sans le rejeter, croit néanmoins que la promesse faite par les chevaliers de la Toison d'or n'avait point toute la solennité que lui attribue le document inséré par le Petit. Quant à nous, sans pouvoir affirmer si la teneur de la promesse a été amplifiée ou non, nous croyons positivement que la démarche du moins, impérieusement commandée par les circonstances, fut concertée avec la gouvernante et autorisée par elle. Ce qui nous donne cette conviction, c'est que, dans les procès intentés plus tard au comte d'Egmont et à ses amis, il n'est fait nulle mention de cette démarche. Or, si une promesse quelconque avait été faite à l'insu de la gouvernante, un acte aussi grave eût certainement été converti en crime de lèse-majesté. En résumé, un engagement a été pris, mais on en ignore la teneur positive.

[2] *Voir* BOR, t. Ier, fol. 43, et la lettre de la duchesse au roi, du 13 avril, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 339.

« eussions désirée; mais, ayant trouvé quelques bons moyens « pour recevoir tout contentement, nous avons bien voulu vous « en avertir, afin que vous soyez sans inquiétude. Et, pour mieux « atteindre notre but, nous demandons de nouveau si vous « avouerez et accepterez tout ce qui sera traité par vos députés, « selon l'autorité que déjà vous leur avez donnée, vous assurant « que nous nous y emploierons, selon la confiance que vous avez « en nous [1]. » Les confédérés ne se bornèrent point à confirmer les pouvoirs de leurs chefs et à s'engager à se conformer, en tout, à leur direction; ils se proposèrent aussi de donner à leur association une organisation plus forte. A cet effet, on choisit pour chaque province trois ou quatre délégués qui devaient être chargés d'assister les chefs et de correspondre avec eux, ainsi que de veiller à l'exécution des engagements pris de part et d'autre [2]. Les confédérés résolurent, en outre, de porter publiquement à leur cou une médaille d'or, représentant d'un côté l'effigie de Philippe II, et de l'autre deux mains entrelacées avec ces mots : « *En tout fidel au roy, jusques à porter la besace.* » Ils firent aussi frapper une médaille de cuivre, qui fut nommée *écu de Viane;* elle représentait les armes de la maison de Bourgogne avec cette légende : « *Par flammes et par fer* [3]. » Après avoir adopté le nom de gueux, ils voulurent du reste y conformer leur costume. Dès le 7 avril, plusieurs se montrèrent dans

[1] Ce discours n'a pas de date dans les *Archives de la maison d'Orange,* t. II, p. 90. Nous croyons pouvoir lui assigner celle du 9 avril : les bons moyens, dont il y est question, se rapportent très-vraisemblablement aux communications officieuses qui venaient d'être faites aux chefs de la Confédération et aux promesses des chevaliers de la Toison d'or.

[2] La liste de ces députés se trouve dans les *Archives de la maison d'Orange,* t. II, p. 62.

[3] Pour les empreintes de ces médailles, voir *Histoire métallique des dix-sept provinces,* par VAN LOON, t. Ier, p. 84.

Bruxelles habillés de bure grise et portant une écuelle de bois à leur chapeau ou à leur ceinture [1].

Le 10, les comtes de Bréderode, de Culembourg et Van den Berg étaient partis ensemble de Bruxelles, accompagnés de cent cinquante autres gentilshommes. En sortant de la ville, ils déchargèrent leurs pistolets en signe de victoire. Ils logèrent le soir à Malines. Le lendemain, Culembourg et Van den Berg s'acheminèrent vers la Gueldre, tandis que Bréderode, accompagné de quarante cavaliers, se rendait à Anvers. Ce dernier jouissait alors d'une popularité éclatante, car on le considérait comme le plus courageux adversaire des lois terribles qui opprimaient les consciences. Aussi son arrivée à Anvers fut-elle un événement. Plus de quatre mille personnes s'amassèrent devant l'hôtellerie du *Lion Rouge,* où il était descendu. Bréderode se leva de table, parut à la fenêtre, et, le verre à la main, s'adressa en ces termes à la multitude : « Me voici, Anversois, me voici pour con- « sacrer ma vie et mes biens à votre défense et vous délivrer « de la tyrannie de l'inquisition et des édits. Si vous voulez « contribuer avec moi à une action si noble, relevez votre cou- « rage, et que ceux qui voudront m'avoir pour guide dans la « défense de la liberté commune, trouvent bon que je boive à « leur santé ; qu'ils me témoignent qu'ils l'ont pour agréable, et « qu'ils m'en fassent signe de la main. » Bréderode but alors au peuple et leva la main le premier ; la plupart des spectateurs en firent autant et témoignèrent par leurs acclamations qu'ils soutiendraient l'adversaire de l'inquisition. La foule l'escorta ensuite jusqu'aux portes de la ville lorsque, le jour même, il quitta Anvers pour retourner à Vianen [2].

[1] Bor, t. Ier, fol. 42 et 43. — Strada, liv. V.

[2] Strada, liv. V ; *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 559. — On trouve aussi, sur le séjour de Bréderode à Anvers, des détails curieux dans

Les confédérés étaient à peine de retour dans leurs provinces qu'on fit circuler l'engagement pris par quelques-uns des chevaliers de la Toison d'or, mais, selon toute apparence, en lui donnant une signification plus grande que ne le comportaient les promesses qui avaient pu être faites, avec l'autorisation de la gouvernante. On avait imaginé cet expédient, afin de forcer le roi à ne pas repousser la requête des confédérés, et il fit sur le peuple une profonde impression, car il laissait entrevoir l'impunité aux sectateurs du protestantisme. Pleine d'inquiétude, la régente se fit produire l'écrit qui agitait si vivement les masses, en leur montrant en perspective la liberté de conscience [1]. Puis, sans perdre de temps, elle réunit les chevaliers de la Toison d'or, qui se trouvaient encore à Bruxelles ; car comme l'on était dans la semaine sainte, ils s'étaient presque tous retirés ou dans les couvents ou dans leurs villes, suivant la coutume de

un rapport d'Alonso del Canto au roi, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 411. Mais il faut ne les accueillir qu'avec la plus grande réserve, car, dans une lettre adressée le 24 avril de Vianen au comte Louis de Nassau et insérée dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 98, Bréderode proteste avec énergie contre les rapports mensongers qui avaient été adressés à la duchesse de Parme. Il nie surtout d'avoir, comme on l'en accusait, couvert sa table de viandes, quoique ce fût le vendredi saint. Il était entièrement disposé, ajoutait-il, à proclamer toute sa conduite au son du tambourin.

[1] C'était là sans doute la pièce que le Petit a insérée dans sa *Chronique*, et que nous avons mentionnée ci-dessus. Strada assure qu'elle était alors propagée dans les provinces pour encourager la multitude ; mais les lettres circulaires de la duchesse de Parme font seulement mention de copies altérées de la requête et de l'apostille ainsi que de *billetz* qui exagéraient la portée de cette déclaration. Quoi qu'il en soit de ces affirmations contradictoires, il suffit de constater que les promoteurs du mouvement étaient bien près d'atteindre le but qu'ils avaient en vue. On commençait à croire et à dire « que l'on ne chastieroit personne plus pour la religion, et que « icelle seroit libre, et chascun se pourroit vivre à sa mode. »

la noblesse, pour faire leurs dévotions [1]. Après que les comtes d'Egmont et de Mansfeld eurent examiné le document communiqué par la régente, ils assurèrent que les chevaliers n'avaient rien écrit ni même dit de toutes ces choses. Marguerite résolut alors de détromper sans retard les dissidents, en adressant aux conseils de justice des copies authentiques de la requête des gentilshommes confédérés et de l'apostille dont elle avait été l'objet de sa part. Elle enjoignait aux magistrats de n'avoir égard qu'à cette déclaration et de ne pas ajouter foi à certains *billetz* contenant d'autres promesses [2]. Mais ces lettres circulaires vinrent trop tard. Il était désormais impossible de contenir la mulltitude, excitée par les ministres protestants, encouragée par les démarches des confédérés et complétement abusée par l'attitude même des seigneurs principaux. Ce n'était plus une tolérance de fait qui pouvait contenter les dissidents religieux. La suspension de l'inquisition et la modération des placards étaient déjà, à leurs yeux, des concessions insuffisantes. Ils aspiraient ouvertement à la liberté de conscience consacrée par des garanties formelles.

[1] Le 28 avril, Morillon écrivait à Granvelle : « Les églises sont à présent fréquentées par ceux mêmes qui sont infectés d'hérésie. Le jour de Pâques, Orange et toute sa famille étaient à l'église. » Mss. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 16094.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. II (appendice), p. 558.

LIVRE ONZIÈME.

Éloge que la régente fait du marquis de Berghes et du baron de Montigny. — Accident qui oblige le premier à différer son voyage. — Fabio Lembo, gentilhomme de la duchesse de Parme, est envoyé en Espagne, pour avertir le roi de ce contre-temps. — Édit de modération proposé par le conseil privé ; il ne satisfait pas les protestants. — Départ de Montigny pour l'Espagne ; ses instructions. — Les états des provinces favorables à la modération des édits religieux. — Révélations du comte de Meghem à la régente sur les projets des confédérés. — Marguerite de Parme engage le roi à témoigner quelque contentement aux seigneurs des Pays-Bas, et principalement au prince d'Orange. — Elle révoque trois gentilshommes de sa maison, qui avaient signé le Compromis ; sa réponse aux chefs des confédérés qui s'étaient plaints de cette mesure. — Dépêches de Philippe II, par lesquelles il cherche à rassurer les esprits et annonce sa venue. — Lettre secrète du 12 mai, où le roi déclare qu'il ne consentira point à la modération des placards ni à l'assemblée des états généraux. — Mission de l'archevêque de Sorrente, nonce de Pie V, à Bruxelles ; Marguerite lui communique secrètement les intentions de Philippe II. — Conventicules, puis assemblées publiques des religionnaires. — Prêches dans les environs d'Anvers, de Tournai, de Gand, etc. — La régente, ayant déterminé le marquis de Berghes à rejoindre le baron de Montigny, le charge de faire connaître au roi que la situation des Pays-Bas exige de promptes concessions. — Instances réitérées de Marguerite de Parme, à cet égard, dans ses dépêches ostensibles. — Opinions diverses exprimées par le comte d'Egmont, le prince d'Orange et les autres chefs des bandes d'ordonnances, sur l'urgence de prendre les armes, et l'appui qu'on pouvait trouver dans leurs compagnies. — Tomás Armenteros accuse le prince d'Orange d'avoir changé de religion. — Détails nouveaux sur les prêches, les principaux ministres et les progrès des religionnaires. — La majorité du conseil d'État demande la convocation immédiate des états

généraux. — Duplicité de Marguerite de Parme. — Influence exercée par la ville d'Anvers. — Les réformés demandent l'autorisation de pratiquer leur religion dans la ville même. — L'arrivée des comtes de Meghem et de Bréderode augmente l'agitation des sectaires. — Embarras du magistrat. — Il prie la régente de se rendre elle-même à Anvers; motifs du refus opposé par Marguerite à cette demande. — Le prince d'Orange fait en sorte d'être appelé par le grand conseil de la commune. — Le magistrat appuie ce vœu, et la régente y adhère, après avoir longtemps hésité. — Allégresse des protestants. — Entrée triomphale du prince d'Orange à Anvers. — Mesures qu'il prend pour rétablir le calme dans la ville. — Les confédérés se réunissent à Saint-Trond, et, malgré le prince d'Orange, prennent sous leur protection les sectateurs de Calvin aussi bien que les adhérents à la confession d'Augsbourg. — Entrevue, à Duffel, entre les chefs des confédérés, d'une part, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, de l'autre, comme mandataires de la régente. — Les confédérés prennent la résolution de présenter une seconde requête à la duchesse de Parme. — Conseils adressés par le prince d'Orange aux chefs des confédérés. — Louis de Nassau et onze autres gentilshommes sont délégués pour présenter la requête. — Accueil que leur fait Marguerite de Parme. — Ils l'obligent à les recevoir officiellement. — Présentation de la seconde requête des confédérés. — Irritation de la régente. — De part et d'autre, on craint des violences. — Indices d'une lutte prochaine. — Armements des confédérés. — La régente s'engage à convoquer les chevaliers de la Toison d'or, pour donner aux confédérés l'acte d'*assurance* qu'ils réclament. — Manifestations plus imposantes des religionnaires d'Anvers, de Gand et de Tournai. — Prêches dans les provinces d'Utrecht et de Hollande. — Efforts du prince d'Orange pour empêcher que les sectaires d'Anvers ne tiennent leurs prêches dans l'intérieur de la ville. — La duchesse de Parme rend compte au roi des mesures qu'elle a prises pour s'opposer aux progrès des religionnaires, et demande la convocation des états généraux, ainsi qu'une décision immédiate qui puisse prévenir la guerre civile. — Causes des temporisations de Philippe II. — Accueil qu'il fait au baron de Montigny; ses réponses ambiguës. — Délibérations du conseil d'Espagne sur les événements qui agitent les Pays-Bas. — Concessions qu'il propose. — Dépêche ostensible du 31 juillet, par laquelle Philippe II consent à supprimer l'inquisition papale, à mitiger les placards et à accorder une amnistie; i refuse de laisser assembler

les états généraux. — Lettres qu'il adresse aux principaux seigneurs pour endormir leur défiance et réveiller leur zèle. — Il retient à sa cour le baron de Montigny, et y attire le marquis de Berghes, qui avait voulu rebrousser chemin. — Dépêche confidentielle qu'il adresse à son ambassadeur à Rome, pour que Pie V soit informé du caractère illusoire des concessions notifiées à la régente des Pays-Bas.

En annonçant à Philippe II le départ prochain du marquis de Berghes et du baron de Montigny, la régente avait fait ostensiblement un grand éloge de la loyauté de ces seigneurs. Elle les signalait comme des personnages prudents, discrets, très-pénétrés de tout ce qu'il fallait exposer au roi, dévoués à lui et à celle qui le représentait dans les Pays-Bas [1]. En réalité, Marguerite de Parme n'avait que très-peu de sympathie pour les envoyés qu'elle recommandait en termes si flatteurs. A ses yeux, Berghes et Montigny étaient plutôt les mandataires du prince d'Orange et de ses partisans, les avocats et les défenseurs des gentilshommes engagés dans le Compromis [2].

Les instructions des deux envoyés avaient été arrêtées, et ils étaient à la veille de commencer leur voyage, lorsque le dimanche, 28 avril, le marquis de Berghes, se promenant dans le Parc, avec d'autres seigneurs, fut frappé à la jambe d'une pelote lancée par des gentilshommes qui jouaient au mail. Cet accident contraria très-vivement la régente, parce que Montigny refusait de

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme* (lettre française du 4 mai 1566), p. 23.

[2] Bréderode écrivait le 8 mai à Louis de Nassau : « Le comte d'Egmont est bon seigneur; mais le marquis de Berghes est autre homme pour enfoncer jusques aux abymes les affaires. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 107.

se mettre en route sans son compagnon. Elle résolut alors, de l'avis du conseil d'État, d'envoyer sans retard un de ses gentilshommes au roi pour l'informer de ce contre-temps et lui faire connaître ce qui, dans les instructions des deux seigneurs, était relatif à l'inquisition et à la modération des placards. Fabio Lembo, désigné pour cette mission, était aussi porteur du projet de modération, préparé par le conseil privé, et sur lequel la régente avait demandé l'avis des conseils provinciaux et des états des provinces. Marguerite exposait au roi que, à la vérité, les confédérés avaient promis d'empêcher toute tentative contre la religion catholique et de ne souffrir nuls actes séditieux; mais que l'association contenait néanmoins des esprits dangereux et dont les vues tendaient à autres fins. Déjà, ajoutait-elle, les bannis pour cause de religion commençaient à revenir dans le pays; déjà aussi les esprits étaient terriblement agités par les écrits révolutionnaires qui s'imprimaient et se répandaient partout : il avait même fallu défendre par placards ces livrets séditieux et en écrire aux villes principales [1]. Elle suppliait le roi de se rendre bien compte de la gravité de la situation et d'y conformer ses résolutions [2].

L'édit proposé par le conseil privé et approuvé par le conseil d'État, comme une concession faite aux adversaires de la tyrannie religieuse, était loin de satisfaire les protestants. Ce projet,

[1] D'après Strada, ces écrits, introduits ou fabriqués dans le pays, avaient non-seulement pour but d'engager les confédérés à persister dans leurs desseins, mais aussi d'obtenir l'exercice de la confession d'Augsbourg, tel qu'il était toléré dans l'Empire. Il résulte cependant d'une lettre écrite le 19 avril 1566, par Bréderode à Louis de Nassau, que les chefs de la confédération étaient étrangers aux libelles répandus dans le peuple. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 95.

[2] Lettre française du 4 mai 1566, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 23.

disaient-ils, avait une apparence de modération, qui ne pouvait tromper que peu de personnes ; en réalité, c'était la confirmation de toutes les anciennes lois pénales, mais tournées d'une autre manière. On y condamnait aux galères les prédicateurs, les anciens, les diacres, les écrivains protestants et tous ceux qui les recevraient dans leurs maisons. Les hérétiques, qui auraient fait abjuration de l'erreur, devaient être bannis, avec cette clause qu'ils jouiraient du revenu de leurs biens, sans pouvoir les vendre, ni les aliéner en aucune manière. Pour les anabaptistes, leurs biens devaient être confisqués, ou passer à leurs héritiers, comme en cas de mort. On n'avait pas même égard au repentir que pourraient manifester les anabaptistes arrêtés : ils devaient être voués, sans miséricorde, au dernier supplice [1].

Cependant la régente, dans une lettre confidentielle, exprimait la conviction que l'agitation du pays se calmerait en grande partie si le roi accordait aux confédérés les deux points de leur demande, à la condition qu'ils jureraient tous ensemble, aussi bien que chacun en particulier, le maintien de l'ancienne foi catholique et rompraient entièrement leur ligue. Pour le cas où le roi voulût prendre une autre détermination, elle l'adjurait de ne rien précipiter et d'attendre les explications du marquis de Berghes et du baron de Montigny [2].

Fabio Lembo partit le 17 mai, précédant de douze jours le

[1] Brandt, *Histoire de la réformation dans les Pays-Bas*, liv. VI.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 412. — Le conseiller d'Assonleville avait déjà écrit le 22 avril à Granvelle, dans une lettre que celui-ci envoya au roi : « Le seul et unique remède après Dieu est la brève venue « du roi, et que cependant, pour éprouver le tout, l'*inquisition papale* « cesse; modération des peines des placards se fasse en faveur des péni- « tents et de ceux qui, par simplicité, ignorance ou fragilité, sont circon- « venus; les séducteurs et auteurs du mal plus diligemment poursuivis et « châtiés. » *Ibid.*, p. 410.

baron de Montigny, qui avait enfin consenti à partir sans attendre le rétablissement du marquis de Berghes. Quant à ce dernier, il prétextait toujours, pour ajourner son départ, la blessure qu'il avait à la jambe. Du reste, il avait exposé à la régente que, avant de se mettre en route, il aurait voulu savoir si le roi était disposé à prendre les mesures nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité aux Pays-Bas, ou à différer ces mesures jusqu'à sa venue. Dans l'un et l'autre cas, son voyage lui paraissait inutile, Montigny devant suffire pour obtenir l'abolition de l'inquisition, la modération des placards et le pardon général. La duchesse répondit à ces objections de telle manière que Berghes lui promit de nouveau de faire le voyage, si sa santé le permettait; mais, le même jour, il changea encore d'avis et se mit à dire qu'il ne partirait pas; ce qu'apprenant Montigny, celui-ci déclara, de son côté, qu'il ne partirait pas non plus. Enfin, par l'intervention du comte d'Egmont et du baron de Montigny lui-même, Berghes donna sa parole qu'il exécuterait la promesse qu'il avait faite à la duchesse [1].

Montigny était porteur d'une lettre de la gouvernante, d'une instruction en dix-huit articles, et d'autres pièces. Dans sa lettre, Marguerite suppliait le roi de montrer bon visage aux envoyés du conseil des Pays-Bas, et de prendre une résolution avec la célérité que requérait l'importance de l'affaire, principalement sur les deux points essentiels relatifs à l'inquisition et à la modération des placards. Les ambassadeurs étaient chargés de demander au roi qu'il approuvât les propositions faites, sur ces deux points, par le conseil d'État; qu'il déclarât aussi qu'il n'avait de ses États des Pays-Bas, en général ou en particulier, nul mécontentement; qu'il promît à tous ceux qui avaient

[1] Lettre de Marguerite de Parme au roi, du 11 juin 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 419.

présenté ou signé la requête du 5 avril, amnistie pleine et entière; enfin, qu'il vînt aux Pays-Bas le plus tôt possible [1]. Elle informait le roi de ce qui avait été négocié par le comte d'Egmont avec les états d'Artois et par le duc d'Arschot (au lieu du marquis de Berghes) avec les états de Hainaut sur le fait de la modération des placards. Les états d'Artois avaient, à l'unanimité, décidé que le projet de modération était fort convenable dans les nécessités présentes, et que le roi, en le sanctionnant, ferait chose utile pour la tranquillité des Pays-Bas et la conservation de la foi catholique; ils étaient, en outre, d'opinion qu'il fallait punir de la peine du talion ceux qui auraient été convaincus d'avoir fait de *fausses accusations*. Les états de Hainaut avaient émis un avis semblable [2].

[1] La nécessité de la présence du souverain, mise en avant par le marquis de Berghes, avait fortement préoccupé le conseil d'État et donné lieu à des délibérations pleines d'intérêt, surtout dans une séance tenue le 24 avril. Voici quelques extraits des *Notules* du secrétaire Berty : « *Montigny.* Nul Espaignol conseillera au roy de venir icy sinon bien accompaignié. Et à luy semble que, avant que venir, il doit donner appaisement au plus principal, comme de l'inquisition et choses semblables, et aultrement ne seroit d'advis qu'il vînt... — *Viglius.* Ne seroit pas d'advis qu'il vînt avec Espaignolz, et ne luy semble que les choses sont telles qu'il y doibve avoir diffidence (défiance) de ses subjectz... — *Egmond.* Pour le premier doibt condescendre à l'abolition de l'inquisition et accorder la modération... *Veniat* par Italie, sans Espaignolz, comme à ses plus vyeulx et loyaulx vassaulx... »

[2] *Correspondance de Marguerite de Parme;* lettre du 29 mai 1566, pièce IX, p. 35. — *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 418. — La résolution du clergé de Flandre arrêtée dans l'assemblée des états de cette province, le 16 mai, était également favorable à la modération des anciens placards. Les « prélats et clergé » émettaient l'avis « qu'il pleut à S. M. « entendre à douceur et mitigation d'iceux placards selon la proposition à « eux faicte. » Cette résolution portait la signature de *Martinus Rythove,* évêque d'Ypres. Voir *Historia episcopatus Iprensis,* p. 32.

Dans une lettre secrète du 11 juin, la gouvernante, rappelant le mécontentement général, et redoutant tout ce qui pouvait l'augmenter, engageait le roi à donner les ordres nécessaires pour que le baron de Montigny ne pût rien écrire aux Pays-Bas qui fût de nature à indisposer les seigneurs. En aucun cas, il ne devait faire connaître qu'il aurait découvert que le roi ne voulait accorder aucun des points dont ses instructions faisaient mention ; car, disait Marguerite, le jour où un tel avertissement arriverait, la tranquillité serait sérieusement menacée [1].

Le comte de Meghem s'était complétement brouillé avec le parti du prince d'Orange, et tenait la régente au courant de ce qui se passait. Elle avait appris de lui, non-seulement que les ligues ne se rompraient point, tant que le roi n'aurait pas pris de résolution sur la requête du 5 avril, mais encore qu'elles tendaient à se fortifier. Il venait de s'en former une nouvelle entre quelques bourgeois des villes qui, à l'imitation des autres, portaient un signe sur la manche de l'habit [2]. Le même seigneur vint aussi confier en secret à la gouvernante que le comte de Culembourg avait fait prêcher publiquement dans sa terre, et qu'il entretenait trois ou quatre ministres hérétiques. Il l'avait encore avertie que les confédérés étaient résolus, au cas que le roi arrivât avec des troupes, à envoyer en Zélande dix ou douze mille hommes, pour s'opposer à son débarquement, et ce propos aurait été confirmé par les comtes d'Egmont et d'Arenberg.

Le marquis de Berghes lui tint un autre langage. Il prétendit que ce serait un grand point pour le roi de gagner le prince d'Orange, et que ce but serait atteint, si le roi appelait le prince à sa cour, avec un traitement élevé et une place au conseil

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 420.

[2] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 4 mai 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 413.

d'État. Marguerite exprima le doute que le prince d'Orange acceptât cette position ; le marquis répliqua qu'il l'accepterait certainement, et que, si même il ne le voulait pas, les seigneurs, ses amis, le détermineraient à le faire. La régente crut devoir, le jour suivant, en parler au prince, en présence du comte d'Egmont : mais le langage de Guillaume de Nassau fut tout différent de celui du marquis de Berghes. Marguerite insista cependant sur les avantages qu'il y aurait pour le roi à gagner trois ou quatre des seigneurs principaux du pays, dût-il lui en coûter deux ou trois cent mille écus [1]. Elle exprimait en même temps le vœu que le roi ne tardât point à désabuser le prince d'Orange au sujet de l'intention qu'on lui prêtait de le châtier dans sa personne et dans ses biens. Le même avis venait d'être transmis au prince par la voie d'Augsbourg, et M. de Chantonnay, ambassadeur espagnol à Vienne, l'avait confirmé. La régente engageait Philippe II à ne pas se priver d'un si bon vassal, qui l'avait si bien servi, et pouvait le faire encore ; elle le priait de lui écrire une lettre bienveillante, où il lui donnerait l'assurance que les bruits qu'on répandait étaient mal fondés [2].

En même temps qu'elle prenait en mains la défense de Guillaume de Nassau, le régente n'hésitait point à donner aux signataires du Compromis un éclatant témoignage de son improbation en cassant trois gentilshommes de sa maison qui s'étaient engagés dans la confédération. Bréderode lui adressa à ce sujet, de Vianen, le 17 mai, une requête rédigée par Louis de Nassau, en la priant de vouloir y répondre par apostille. La réponse fut très-nette et très-ferme. Marguerite déclara que, dans cette affaire, il n'était pas question du service du roi, mais bien de

[1] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 11 juin 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 420.

[2] La duchesse de Parme au roi, 27 mai 1566. — *Ibid.*, t. Ier, p. 418.

celui de la duchesse de Parme, à qui il était loisible, comme à chacun de moindre qualité, de licencier ses serviteurs, selon que bon lui semblait [1].

Sur ces entrefaites étaient arrivées (le 6 juin) des dépêches du roi, datées du 6 mai, et répondant aux lettres de la duchesse de Parme du 24 mars. Philippe cherchait encore à tranquilliser les seigneurs et à rassurer les esprits. Il déclarait qu'il n'avait jamais eu l'intention d'introduire l'inquisition d'Espagne [2]; quant aux placards, comme il désirait maintenir la religion catholique à l'exclusion de toute autre, il ne voyait point comment il pourrait le faire sans le châtiment des transgresseurs; mais que, en ce qui concernait le mode de ce châtiment, il était tout disposé, la religion restant sauve, à s'entendre pour une autre forme lorsqu'il serait dans les Pays-Bas. « Car Dieu sait, disait-il, que je n'évite « rien plus volontiers que l'effusion du sang humain, surtout « quand il s'agit de mes sujets des Pays-Bas ; et je tiendrais « pour un des plus heureux points de mon règne, qu'il ne fût « jamais besoin de le faire couler. » Il avait appris avec satisfaction que les chevaliers de l'Ordre s'étaient empressés de seconder la gouvernante; il la priait de les remercier, en son nom, et de leur témoigner l'entière confiance qu'il avait en eux. Quant au pardon général, il devait suspendre sa résolution jusqu'à ce qu'il eût sur ce point de plus amples éclaircissements.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 416. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 97 et 104.

[2] Les personnes les mieux informées à Madrid attribuaient pourtant à Philippe II l'intention formelle d'introduire l'inquisition d'Espagne dans les Pays-Bas et prétendaient même qu'il avait obtenu à cet effet un bref du pape Pie IV. *Voir* la relation d'Antoine Tiepolo (1567) et les dépêches de Fourquevaulx, ambassadeur de Charles IX à Madrid, citées par M. Gachard dans les *Relations inédites des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, pp. 143-144.

Il annonçait enfin sa venue prochaine. Marguerite fit donner lecture de ces dépêches au conseil d'État, en présence du prince d'Orange, et des comtes d'Egmont, d'Arenberg et de Hornes. Tous apprirent ou feignirent d'apprendre avec plaisir que le roi allait hâter sa venue. Quoiqu'il ne fût nullement disposé à mettre ce dessein à exécution, Philippe II l'avait annoncé lui-même dans des lettres circulaires aux villes des Pays-Bas. Après avoir rappelé les obstacles qui, d'année en année, l'avaient empêché de visiter ses bons sujets et annoncé sa détermination bien arrêtée d'entreprendre un voyage trop longtemps ajourné, il disait aux villes : « Nous vous exhortons à vous mettre en garde contre les « envieux du repos public et de votre prospérité qui s'efforcent, « en travestissant nos intentions et en excitant émotions et trou« bles, de vous mener aux calamités qui se voient chez les voi« sins, et d'en faire leur profit ; nous vous exhortons à user de « prudence en attendant notre venue ; alors nous vous assisterons « en personne, selon le grand et unique désir que nous avons de « vous maintenir dans le repos et la même félicité où vous avez « toujours été sous nos ancêtres et depuis notre avénement[1]. »

Telles étaient les dépêches ostensibles du roi ; elles contenaient ce que la régente pouvait montrer aux seigneurs. Mais le courrier avait encore apporté d'autres lettres pour Marguerite seule. C'était d'abord une dépêche française également datée du 6 mai. Le roi y regardait comme une chose considérable le mécontentement du prince d'Orange et du comte de Hornes et les instances qu'ils avaient faites pour se retirer. Il désirait qu'ils fussent au moins rassurés. Aussi envoyait-il à sa sœur une lettre spéciale qu'elle pouvait leur communiquer afin d'atteindre ce but.

[1] Les lettres que nous venons d'analyser, se trouvent dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièces VIII et X, pp. 32 et 38. La réponse de la duchesse doit porter la date du 21 juin.

Cette lettre était très-conciliante. Le roi s'émerveillait de la détermination prise par les deux seigneurs, et surtout des craintes manifestées par Guillaume de Nassau qu'il aurait perdu sa confiance. La régente était chargée de lui dire que la bonne opinion que le roi avait de ce seigneur étant connue, jamais homme ne s'était hasardé à lui faire des rapports défavorables sur son compte. Il les exhortait donc, lui et le comte de Hornes, à continuer leurs services [1]. Marguerite, prenant le prince d'Orange et le comte de Hornes chacun à part, leur fit voir cette lettre. Le premier persista néanmoins à vouloir se retirer, et le second continua à se plaindre de n'avoir pas été récompensé de ses services [2].

Dans une autre lettre datée du 12 mai Philippe mandait à la régente qu'il ne pouvait consentir ni à la modération des placards ni à la réunion des états généraux. Il approuvait toutefois la venue du marquis de Berghes et du baron de Montigny, et promettait hypocritement de ne pas les retenir longtemps [3].

De son côté, Marguerite persistait à demander que le roi accordât l'abolition de l'inquisition et la modération des placards. C'était, répétait-elle, l'avis du comte d'Arenberg, de Berlaymont et de Viglius. Ces derniers auraient même voulu que le projet de modération, préparé par le conseil privé, fût publié et mis provisoirement à exécution [4].

Pie V commençait à se préoccuper très-vivement aussi de la situation des Pays-Bas. Non-seulement il exhorta Philippe II à

[1] *Supplément à Strada*, t. II, p. 354.

[2] Lettre secrète de la duchesse de Parme au roi, du 21 juin, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 356.

[3] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 415.

[4] Lettres secrètes de la duchesse de Parme au roi, du 21 juin 1566. *Supplément à Strada*, t. II, p. 359 et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 423.

ne faire aucune concession aux gentilshommes et aux sectaires, mais, en outre, il envoya dans ces provinces Jules Pavesi, archevêque de Sorrente, pour conférer avec la duchesse de Parme sur l'état de la religion. Philippe II eût désiré par prudence que cette mission fût différée ; ce désir n'ayant pu être satisfait, l'archevêque de Sorrente trouva, en arrivant à Bruxelles, des lettres du roi et du nonce à Madrid. Elles l'engageaient à ne pas laisser soupçonner aux Pays-Bas qu'il y eût été envoyé pour affaires de l'hérésie, de l'inquisition ou autres choses semblables ; mais il devait s'attacher à faire croire que l'objet de sa mission ne concernait que la réformation du clergé ; encore fallait-il procéder en cela avec grande dextérité et discrétion. Cependant l'archevêque était chargé de remettre au comte de Culembourg un bref pour l'engager à rentrer dans la foi catholique ; d'offrir à la duchesse de Parme, pour le maintien de la religion aux Pays-Bas, toute l'aide possible, argent, exhortations aux évêques, etc. ; de délivrer également à Guillaume de Nassau un bref du pape concernant les désordres dont les hérétiques se rendaient coupables dans la principauté d'Orange. La régente fit remarquer qu'elle attendait le bon plaisir du roi sur la conduite à tenir à l'égard du comte de Culembourg, un des chefs de la confédération : elle craignait d'ailleurs que ce gentilhomme ne reçût indignement le bref du pape. D'après ces observations, le bref ne fut pas envoyé. D'autre part, Marguerite fut d'avis qu'on pouvait agir plus sûrement avec Guillaume de Nassau, attendu qu'il avait été autrefois admonesté par le pape Pie IV sur le même sujet, et qu'il en avait témoigné quelque appréhension de perdre sa principauté ; toutefois elle voulait préparer son esprit, afin qu'il ne fût point surpris et que le nonce le trouvât disposé à recevoir la communication. Guillaume, prévenu par la gouvernante, reçut en effet d'une manière très-convenable le bref qui lui était destiné. Quant à l'assistance qui lui était si libéralement offerte par Pie V,

Marguerite reconnaissait en cela le soin et la charité d'un vigilant pasteur, et lui en témoignait sa gratitude; elle déclarait néanmoins ne pouvoir accepter ce secours sans la permission du roi. En ce qui concernait les évêques et les prélats, la duchesse informa le nonce que la plupart faisaient bien leur devoir pour conserver la religion, et que plusieurs avaient plus besoin d'être consolés que d'être admonestés, à cause des traverses qu'ils rencontraient dans l'érection de leurs évêchés. L'archevêque de Sorrente, ayant reconnu la vérité de toutes ces choses, admira la prudence et la piété de cette princesse, et promit, dit Strada, de rendre au pape et à la cour de Rome un témoignage public que la religion, dont à toute heure on avait sujet de craindre la chute dans les Pays-Bas, y était soutenue par la vigilance et par la sagesse de Marguerite de Parme. Mais ce qui avait surtout contribué à rassurer le nonce, c'était la connaissance que Marguerite lui avait donnée confidentiellement des intentions du roi à l'égard du maintien de l'inquisition et de l'observation des placards [1].

Cependant de nouveaux événements allaient déconcerter les prévisions de Philippe II et défier sa politique inexorable. Le succès des confédérés avait été regardé comme le présage d'un triomphe pour la cause protestante. Les proscrits commencèrent de tous côtés à revenir des villes frontières, où ils s'étaient réfugiés, ou à sortir des retraites qu'ils s'étaient ménagées dans le pays même. Ils exaltèrent les gueux, les appelèrent les défenseurs de la liberté, et se mirent sous leur protection. Le nombre

[1] STRADA, lib. V et lettre du 21 juin 1566 de la duchesse au roi, pièce XII[e] de la *Correspondance de Marguerite de Parme*. Dans cette dépêche, la gouvernante rendait compte au roi des conversations qu'elle avait eues, un mois auparavant, avec le nonce. D'autres détails se trouvent dans la lettre italienne de la duchesse portant la même date, *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p. 422.

des adhérents à la confédération augmentait de jour en jour, surtout en Hollande et à Anvers. En Hollande, ceux qui prenaient le nom de *Gueux* étaient, pour la plus grande partie, des gentilshommes qui avaient le moyen de faire le service à cheval[1]. Dans la métropole commerciale, des marchands opulents adoptaient aussi les insignes ds la mendicité : tous les mécontents allaient vêtus de gris, avec leurs médailles au cou et leurs écuelles de bois à la ceinture.

Les propagateurs de la religion nouvelle, épiant les événements dont les Pays-Bas étaient le théâtre, jugèrent l'occasion favorable pour y augmenter le nombre de leurs prosélytes. La France, Genève, l'Allemagne, l'Angleterre envoyèrent, pour toutes les sectes, des missionnaires nouveaux, courageux et enthousiastes. Ils commencèrent par tenir des assemblées nocturnes dans les bois ou dans des lieux presque inaccessibles. A ces conventicules assistaient trois cents, quatre cents, quelquefois jusqu'à quatre mille personnes. Peu à peu les ministres s'enhardirent, prêchèrent en plein jour dans les champs, dans les villages et les bourgades, et s'avancèrent jusqu'aux portes des principales villes. Vers la fin de juin, des conventicules se tenaient déjà dans les faubourgs d'Anvers, de Gand, de Tournai, d'Ypres et de Bruges. L'émulation qui existait entre les diverses sectes augmentait leur hardiesse; elles se disputaient les esprits encore indécis. Le calvinisme avait le plus grand nombre de partisans; les anabaptistes tenaient le second rang; mais les luthériens, quoique en minorité, surpassaient les uns et les autres par la noblesse et la puissance de leurs adhérents. Si chacun s'efforçait de faire valoir ses propres doctrines, tous étaient unis pour détruire la religion catholique. Une multitude infinie de paysans et

[1] Lettre de Bréderode à Louis de Nassau, 9 juin 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 130.

de bourgeois allaient écouter avec passion les sectateurs de Luther, de Calvin et de Jean de Leyde. Ils avaient soin de s'armer d'arquebuses, de pistolets, de rapières, de poignards et de hallebardes pour protéger les prédicants et se défendre eux-mêmes contre les archers. Bientôt on ne compta plus par centaines, mais par milliers les auditeurs qui se pressaient autour des ministres de Genève dans le Tournaisis et sur les frontières de la Flandre. Les mêmes raisons n'y attiraient pas tout le monde. Les uns, déjà révoltés contre la religion catholique, allaient avec allégresse embrasser les opinions des novateurs et pratiquer leurs cérémonies; d'autres, entraînés par la nouveauté, s'associaient presque involontairement aux assemblées qui, selon l'usage de Genève, chantaient en chœur les psaumes de David, traduits en vers français par Clément Marot et Théodore de Bèze, en flamand ou en hollandais par Luc de Heere et Dathenus. Mais le plus grand nombre était attiré aux prêches par l'audace des nouveaux missionnaires qui, sortis pour la plupart de la classe des artisans, s'efforçaient de fomenter les passions de la multitude. La prédication des doctrines nouvelles avait lieu presque simultanément dans la plupart des provinces. Le Luxembourg, le Hainaut, l'Artois et le comté de Namur en étaient seuls préservés [1].

Toutefois, le châtiment des hérétiques n'avait pas encore été suspendu. Malgré les promesses faites au nom de la régente, et ses propres déclarations aux confédérés, plusieurs religionnaires avaient été jetés en prison, pendant les mois d'avril et de mai, et quelques-uns même brûlés vifs. La véhémence des prédicateurs catholiques répondait à l'audace des sectaires. Ils blâmaient avec énergie la conduite des confédérés et n'hésitaient pas à dire

[1] J. DE WESENBEKE, *oper. cit.*, p. 164; — STRADA, liv. V; — BENTIVOGLIO, liv. II; — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 425.

que le roi crierait merci au pape, si jamais il se rangeait du côté de la noblesse. Au moment même où les prédicants de toutes les sectes se répandaient dans le pays, la gouvernante fit exécuter à Audenarde un hérétique nommé Jean Tuscaens, qui, dans l'église de Pamele, avait pris l'hostie consacrée des mains d'un prêtre, et l'avait jetée à terre, en s'écriant : « Je ne puis souffrir plus longtemps cette idolâtrie. » Jean Tuscaens, issu d'une famille bourgeoise de Pamele, n'avait que vingt ans. En vertu d'une sentence prononcée par l'échevinage d'Audenarde, il fut brûlé, le 9 juin, sur la Grand'Place de la ville, après qu'il eut fait amende honorable et qu'on lui eut coupé le poing [1]. La gouvernante venait aussi d'ordonner l'exécution d'un anabaptiste nommé Thomas Sterck, qui était prisonnier du conseil de Flandre. Après avoir consulté les conseils d'État et privé, elle alla plus loin encore dans la voie de la répression. Le 3 juillet fut publié un placard général qui menaçait de mort et de confiscation des biens les ministres hérétiques ainsi que les sectaires qui les accueilleraient et leur donneraient un asile; le bannissement était prononcé contre ceux qui fréquenteraient les prêches avec des armes; quant aux autres auditeurs, surtout les parents et les maîtres, responsables pour leurs enfants et domestiques, ils devaient être condamnés à des peines arbitraires. Enfin, une prime de 600 florins était promise à ceux qui arrêteraient un ministre et le livreraient à la justice. On vit dans cet édit un manque de parole à la noblesse confédérée ; car la gouvernante avait promis d'attendre la réponse du roi, et, d'autre part, les confédérés se flattaient que toute nouvelle mesure de répression

[1] *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde* sur les troubles arrivés en cette ville en 1566, avec de nombreuses pièces à l'appui, publié d'après les documents originaux, conservés aux archives d'Audenarde, par D. J. Vander Meersch (Gand, 1842, 1 vol. in-8°), p. 18.

serait ajournée jusqu'à la convocation des états généraux. En résumé, le placard du 3 juillet n'empêcha point les prêches. Plusieurs villes, parmi lesquelles se distinguait Anvers, refusèrent même de le publier dans les formes [1].

La régente eût bien désiré de faire de nouvelles levées de gens de guerre pour rompre les assemblées hérétiques et surveiller les frontières; mais elle était retenue par le manque d'argent et aussi par la crainte que les sectaires n'appelassent à leur aide les huguenots de la France. Dejà elle était avertie que plusieurs gentilshommes français avaient visité secrètement, sous des déguisements divers, les places frontières, et qu'ils s'abouchaient avec les mécontents pour mieux effectuer leur dessein de s'emparer de quelque ville ou forteresse des Pays-Bas. Anvers surtout était pleine de Français. Plusieurs étaient même venus à Bruxelles. L'attitude équivoque ou les indécisions de ses conseillers augmentaient encore les embarras de la gouvernante. Parmi les seigneurs qui formaient son conseil, les uns déclaraient qu'ils ne prendraient pas les armes pour maintenir l'inquisition et la rigueur des placards; les autres, tels que le duc d'Arschot, le baron de Berlaymont, les comtes d'Arenberg et de Meghem, motivaient leur inaction en alléguant qu'ils n'avaient pas reçu

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 115. — STRADA, liv. V. — BRANDT, liv. VI. — La propagande des religionnaires se manifestait aussi par des pamphlets acerbes contre les catholiques : « Eodem tempore sectarii, ut plures ad se suaque dogmata pertraherent, in nundinis hebdomadariis et in plerisque locis suos virulentos libellos, ut : *Exequias missæ*; *Casum Babylonis*; *Antiquam fidei doctrinam contra novos errores papistarum, et convitia contra Rum cardinalem Granvellanum*; *Rhythmos* suos et *cantiones adversus Rm fidei inquisitorem* (*Titelmannum*), diversas *fidei confessiones calvinistarum, martinistarum, anabaptistarum*, et hujusmodi, indefesso studio spargunt, vel publice cantant. » *Geusianismus Flandriæ occidentalis*, p. 12.

du roi l'ordre de prendre les armes, et qu'il n'y avait pas d'ailleurs un réal dans le Trésor. On ne pouvait non plus se fier aux gens de guerre, mécontents des retards apportés au payement de leur solde et souffrant de la cherté des vivres. Ils commençaient à se débander et à se faire héberger dans les monastères et dans les villages. La gouvernante n'osait les rappeler à la discipline, plusieurs de son conseil ayant exprimé la crainte que, si l'on exaspérait les soldats, ils ne se joignissent aux sectaires [1].

L'agitation qui régnait à Anvers devait fixer surtout l'attention de Marguerite. Le 13 juin, il y avait eu une première assemblée publique hors de la ville : elle se composait en grand partie d'étrangers et de jeunes gens, que la simple curiosité y avait conduits. Les sectaires continuèrent ensuite à se réunir dans le bois de Berchem et à Borgerhout, où deux prédicants, l'un teinturier et l'autre corroyeur de cuir, annonçaient le nouvel évangile en flamand et en français. La gouvernante croyait avec raison que les huguenots, qui s'étaient réfugiés en Flandre et surtout à Anvers, contribuaient beaucoup à y répandre leurs doctrines. François Junius, qui était à leur tête comme ministre de la petite église française, animait tout par ses conseils et par ses lumières. C'eût été une victoire pour Marguerite que l'entière expulsion des étrangers. Elle l'essaya en faisant commander à la magistrature communale d'éloigner sans délai les Français qui se trouvaient à Anvers, à moins qu'ils ne pussent prouver qu'ils y avaient leur domicile pour des raisons de négoce. Elle commanda en même temps d'assembler la milice bourgeoise, de supprimer les conventicules qui se tenaient dans la ville et de disperser les assemblées qui se faisaient dans le

[1] Lettre de la gouvernante au roi, du 21 juin 1566, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce X[e]; — Lettre d'Alonso del Canto au roi, du 4 juillet, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p. 427.

bois de Berchem. Le magistrat défendit à tous les habitants, quelle que fût leur qualité, de se trouver aux prêches publics. Mais, dès le lendemain, les religionnaires lui adressèrent une requête, dans laquelle ils exposaient que leur nombre s'était si fort augmenté, depuis quelque temps, qu'il ne leur était plus possible de s'assembler en secret; qu'il fallait nécessairement en venir aux assemblées publiques; que le magistrat était donc supplié de les autoriser, en assignant des lieux qui y fussent propres; que la liberté, que l'on donnerait à la conscience, ferait un bien extraordinaire à la ville, où l'on verrait bientôt affluer tout le commerce de la France et de l'Allemagne; et qu'enfin, une telle grâce pouvait être accordée par le magistrat en vertu des antiques priviléges de la commune. Les religionnaires se passèrent d'ailleurs de l'autorisation de l'autorité communale. Le dimanche qui suivit la publication de l'édit contre les conventicules, les luthériens ou martinistes, d'un côté, et les calvinistes, de l'autre, se réunirent dans les campagnes, et ces deux assemblées ne comptèrent pas moins de treize à quatorze mille personnes, accourues des villes et des villages voisins. Les sectaires, se voyant en si grand nombre, ramenèrent triomphalement dans la ville le ministre de Calvin. L'autorité communale, impuissante devant cette formidable démonstration, députa vers la régente le pensionnaire J. de Wesenbeke, pour la prier de se rendre en personne dans la ville, en lui faisant espérer que tout se calmerait par sa présence, ou du moins d'y envoyer un des principaux seigneurs de sa cour. Marguerite répondit que, avant de se résoudre sur ce point, l'autorité communale devait faire connaître les moyens qu'elle avait de la faire respecter, de s'assurer de la bourgeoisie et d'éloigner les étrangers, surtout les Français [1].

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. XXXIV et XXXV. —

Après Anvers, c'était Tournai qui se signalait le plus par les démonstrations du peuple en faveur des doctrines nouvelles. Les sectateurs du protestantisme y étaient d'ailleurs exaspérés par les bravades des catholiques. Le jour de Pâques, un prédicateur, dans un sermon à la cathédrale, avait attaqué ouvertement la confédération. Un peu plus tard, les jésuites avaient donné une représentation dans laquelle était prononcée la damnation de Bréderode et de tous les signataires du Compromis. De leur côté, les officiers de l'évêque [1] avaient demandé assistance au magistrat pour avoir prise de corps contre un homme, qui n'avait pas voulu confesser ni croire que son fils, naguère brûlé vif comme hérétique, était damné. Mais bientôt les religionnaires s'enhardirent et forcèrent le gouverneur provisoire, Jean de Chasteler, S[r] de Moulbaix, à se retirer dans le château avec les soldats qu'il avait sous son commandement. Le 23 juin, un prédicant nommé Ambroise Wille, couvreur de profession, prêcha les nouvelles doctrines au pont d'Ernouville, en présence d'un nombre considérable de néophytes. Le 30, un autre ministre nommé Lagrange de Narbonne fit un prêche au Pont à Rieu (hameau de Barge, près de Tournai). Le 3 juillet, Ambroise Wille y tint une nouvelle assemblée dans laquelle il rendit grâces au Seigneur de ce que, après avoir prêché sa parole l'espace de trois ans dans les cavernes et les forêts, il était désormais permis de l'expliquer à la face du soleil. Il espérait, disait-il, qu'avant

BRANDT, liv. VI. — Lettre de la duchesse au roi, du 4 juillet, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XIII[e]. — LE PETIT, t. II, p. 110. — *Scrinium antiquarium*, t. I[er], p. 243, pour la vie de Junius, où il raconte lui-même les soins infinis qu'il dut prendre afin de se dérober aux espions et garantir sa sûreté.

[1] Guilbert d'Ongnyes; il avait pris possession du siége épiscopal au mois de septembre 1565.

quinze jours le prêche pourrait se faire dans la ville même [1].

Les religionnaires des environs de Gand rencontrèrent plus de résistance. Ils avaient pour prédicateur un moine apostat qui venait des environs d'Audenarde où, le premier, il avait osé tenir une assemblée publique. Ce ministre, alors très-renommé, remarquable d'ailleurs par son éloquence populaire, était Herman de Struyckere, natif de Zwolle, en Over-Yssel. Le 14 juin, sept à huit mille auditeurs, avertis d'avance, s'étaient groupés autour de lui, dans les environs de Gand. Un catholique ardent, Cornélius Croes, bailli de Ghendtbrugge, réunit aussitôt ses sergents et entreprit de dissiper cette réunion. Il fondit à cheval sur l'auditoire, tenant à la main droite son épée nue, et dans la gauche un pistolet chargé. Mais déjà les assistants s'étaient serrés autour du prédicateur qui put, avec leur aide se sauver dans un bois. Puis, se sentant forts de leur nombre, ils s'armèrent de pierres et attaquèrent le bailli qui fut lui-même obligé de demander quartier. Le 2 et le 3 juillet, Herman de Struyckere put tenir de nouveaux prêches [2]. Les sectaires d'Audenarde continuaient à tenir des prêches en plein jour, et en des lieux très-proches de la ville; on y voyait jusqu'à quatre ou cinq mille personnes, parmi lesquelles un grand nombre de villageois armés de bâtons, de piques, de pertuisanes, de javelines et d'arquebuses; ils avaient

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 118. — CHOTIN, *Histoire de Tournai*, t. II. — « Les hommes et jeunes garçons, dit Jean Cousin, portoient attachés à leurs chapeaux ou bonnets ronds, au lieu de médaille, bague ou joyau une petite escuelle ou gobelet, voire même une escaille de gland ou autre chose semblable pour marque qu'ils tenoient le parti des gueux. » *Histoire de Tournai*, chap. LV.

[2] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XIII[e]. — P. BERNARDUS DE JONGHE, *Gendtsche geschiedenissen of kronyke van de beroerten en ketterye binnen, en ontrent de stadt van Ghendt, sedert het jaer 1566*, etc., t. I[er], p. 7.

soin d'ailleurs d'amasser une grande quantité de pierres autour de la chaire du prêcheur [1].

Dans ces circonstances, la régente invita le marquis de Berghes à presser son départ pour l'Espagne, quoiqu'il ne fût pas entièrement guéri, afin de représenter au roi ce qu'il avait vu lui-même et de le persuader d'ajourner, pour quelque temps, la pensée de maintenir l'inquisition et la sévérité des anciens édits. Il devait le conjurer de ne plus faire attendre sa résolution, de peur que l'autorité royale ne pérît dans les Pays-Bas, tandis qu'on délibérerait en Espagne. Le marquis de Berghes partit enfin le 1er juillet pour Paris, voyageant en chariot, à cause de son état. Mais, comme il retomba bientôt malade et qu'il fut même obligé de s'arrêter dans le Poitou, la régente lui manda d'envoyer devant lui quelqu'un des siens dont il connût la fidélité pour présenter ses lettres au roi et lui exposer les choses qu'il avait ordre de lui dire. Cette commission fut exécutée par l'intendant de sa maison, le 25 juillet [2].

Dans une nouvelle dépêche, tracée le 7 juillet, *avec douleur et angoisse d'esprit,* Marguerite exposait à Philippe II que, nonobstant les mesures qu'elle prenait journellement, par l'avis des seigneurs et des membres du conseil d'État, elle ne pouvait plus empêcher les prêches publics, qui se faisaient en tous lieux et quartiers avec une *grande multitude de peuple*. Ces assemblées se multipliaient de jour en jour, et les sectaires osaient dire qu'ils les continueraient, et menaçaient ouvertement de les tenir dans les villes même; non-seulement les magistrats et les officiers ne pouvaient plus faire exécuter les anciens placards, mais encore les sujets fidèles redoutaient de voir bientôt éclater

[1] *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde* (lettre à la duchesse de Parme, du 6 juillet 1566), p. 9.

[2] STRADA, liv. V. — *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XIIIe.

une sédition populaire, tant contre la religion que contre les propriétés des riches. Les étrangers se glissaient partout, sectaires, factieux, capitaines et soldats français, qui avaient excité les guerres civiles de France. Le roi devait voir par ce tableau combien il était regrettable qu'il n'eût pas jusqu'alors pris une résolution sur les points contenus dans les dépêches précédentes ; encore cette fois, elle le suppliait, avec toutes les instances possibles, d'avoir pitié de ses États de par deçà et de ne pas les laisser se perdre si misérablement. Quoique le remède fût de plus en plus difficile, elle n'en voyait qu'un seul : une résolution immédiate au sujet de l'inquisition, de la modération des placards et de l'amnistie générale. Elle insistait fortement sur ce dernier point. Elle priait ensuite le roi de lui envoyer de l'argent parce qu'elle prévoyait le moment où il faudrait prendre les armes, et qu'elle ne voulait pas être dépourvue des moyens de conserver les villes frontières déjà menacées par les intelligences que les mécontents et les factieux entretenaient avec les sectaires étrangers [1].

Avant d'expédier cette dépêche, Marguerite avait chargé le conseiller d'Assonleville de la communiquer au prince d'Orange et au comte d'Egmont. Elle désirait savoir comment ces deux seigneurs envisageaient les événements qui s'accomplissaient, et ce qu'ils pensaient des mesures à prendre pour en prévenir les conséquences. L'un et l'autre se prononcèrent pour des moyens de douceur. Le prince d'Orange, sortant de sa réserve habituelle, dit, entre autres : « que c'estoit une grande chose des cœurs et « volonté des hommes, qui ne se pouvoient forcer par nulle « puissance extérieure. » Il se plaignit, du reste, qu'on n'avait nulle confiance en lui, et ajouta que plusieurs individus étaient apostés pour le tuer. Quant au comte d'Egmont, il insista beau-

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XIVe.

coup sur la nécessité de réunir les états généraux et protesta que, pour lui, il était catholique et voulait le demeurer.

Dans une lettre secrète, datée également du 7 juillet, Marguerite ne montrait pas plus de contentement des procédés du roi à son égard. Elle se plaignait avec amertume de ce qu'il la laissât ainsi, au milieu des embarras les plus pressants, sans aide et sans ordres, de manière que, dans tout ce qu'elle faisait, elle devait aller en tâtonnant et au hasard. Ni menaces, ni persuasions, ni admonitions, ajoutait-elle, ne pouvaient plus arrêter le progrès toujours croissant du mal dans le pays. Il était urgent que le roi contentât ses vassaux, en ce qui concernait l'inquisition et la modération des placards, et qu'il accordât un pardon général aux confédérés et autres qui avaient pu l'offenser; que, de plus, il envoyât une bonne somme d'argent, pour que, cette concession faite, on pût agir par les armes contre ceux qui voudraient, comme on avait lieu de le craindre, élever des prétentions nouvelles. Dans ce dernier cas, le comte d'Egmont et d'autres seigneurs avaient offert de réduire par la force les perturbateurs, sans épargner, avait dit Egmont, ni frères, ni fils, et en exposant, s'il le fallait, sa propre vie pour le service de Dieu et du roi. Mais, quant à présent, ce seigneur n'avait pas voulu prendre les armes. Lorsque Marguerite lui représenta qu'elle ne pourrait se dispenser de faire rassembler au moins les bandes d'ordonnances, pour s'opposer au progrès des prêches, Egmont répondit qu'il ne prendrait les armes, que si les confédérés ou les sectaires le faisaient; qu'il ne voulait pas être le premier. Arenberg, Berlaymont et d'autres déclarèrent à leur tour que, si d'Egmont ne donnait pas l'exemple, elle gagnerait peu à ce qu'ils s'armassent eux-mêmes. Elle crut alors devoir appeler en particulier tous les seigneurs pour savoir quel fond elle pouvait faire sur leurs compagnies d'hommes d'armes et sur leurs propres personnes Arschot, Arenberg, Mansfeld, Berlaymont et le comte

du Rœulx l'assurèrent que leurs compagnies serviraient fidèlement en ce qu'elle leur commanderait. Le comte de Meghem, moins explicite que ses collègues, dit qu'il servirait le roi comme il y était obligé, sauf les deux points de l'inquisition et de la modération des placards. Le comte de Hornes répondit que sa compagnie ferait tout ce que la duchesse lui commanderait, et que, si elle s'y refusait, il avait cent gentilshommes par lesquels il remplacerait ses hommes d'armes. Le comte d'Egmont repartit que sa compagnie ferait ce qu'il lui ordonnerait. Quant au prince d'Orange, il déclara qu'il n'était pas sûr de la sienne, parce qu'il ne l'avait vue depuis nombre d'années, mais qu'il croyait qu'une partie des hommes, dont elle était composée, ne voudraient servir contre les sectaires ni empêcher les prêches. Pour ce qui le concernait personnellement, il déclara de nouveau qu'il désirait être autorisé par le roi à se retirer en sa maison ; mais que, partout où il se trouverait, il serait bon vassal de Sa Majesté [1].

Quelques jours après, Guillaume de Nassau était formellement dénoncé à Philippe II comme l'adversaire dont il fallait le plus se défier. T. Armenteros, secrétaire de la duchesse de Parme, écrivait au roi, le 12 juillet, qu'il avait tâché de nouveau, et plus vivement que jamais, de pénétrer les desseins du prince d'Orange, mais qu'il n'avait pu y réussir. Il en attribuait la cause à ce que ce personnage avait changé de religion [2]; à ce qu'il se sentait fort de l'appui qu'on lui avait offert d'Allemagne, de la nombreuse clientèle qu'il avait dans le pays, et enfin de la défiance qu'il avait du roi et de ses ministres. « Le prince, disait-il, se prépare de longue main à la défense qu'il sera forcé de faire contre le roi. »

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 428-430.

[2] En marge de ce passage, Philippe traça ces mots : « Personne ne l'a écrit aussi clairement (*No lo ha escrito nadie asi claro*). » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 431.

La situation se rembrunissait chaque jour, et les prêches se multipliaient dans des proportions alarmantes. Le 7 juillet, un dimanche, trois ou quatre mille sectaires s'étaient réunis dans les faubourgs de Valenciennes et y avaient célébré des baptêmes et des mariages, suivant les usages des réformés. Le même jour, Ambroise Wille, escorté de cent cinquante cavaliers, avait tenu aux Follaix, dans un des faubourgs de Tournai, une nouvelle assemblée, à laquelle assistaient plus de huit mille personnes, dont la plupart étaient munies de bâtons, de pistolets et d'arquebuses. Les *serments,* convoqués par l'autorité communale, déclarèrent qu'ils n'avaient pas la puissance d'empêcher les prêches, ni dans, ni hors de la ville, et qu'ils ne tourneraient point leurs armes contre des assemblées où se trouvaient de leurs parents et de leurs amis. Le jeudi suivant, 11 juillet, un nouveau prêche eut lieu derrière l'abbaye des Prés. Quoique la réunion fût moins nombreuse que la précédente, le prédicant se montra plein d'audace : il dit à ses auditeurs qu'ils devaient sommer le magistrat de relâcher deux calvinistes, détenus pour cause de religion, ou qu'on les délivrerait par la force. Mais cette menace fut déjouée par le magistrat qui, pendant la nuit, fit conduire les prisonniers au château [1].

Partout les sectaires menaçaient ouvertement d'user de voies de fait si on voulait les empêcher de donner un libre cours à leurs manifestations. Ils trouvaient des chefs pour les mettre en ordre de guerre ; ils étaient assistés de gens à cheval ; ils s'étaient munis de corselets, morions, arquebuses, pistolets, haches, hallebardes et de toutes autres armes offensives et défensives ; ils s'imposaient entre eux des contributions ; conduisaient enfin

[1] *Histoire de Tournai,* par Jean Cousin, chap. LV ; — *ibid.,* par Chotin, t. II, passim. — *Extraits des registres des consaux de Tournai,* par M. Gachard, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire,* t. XI (1re série), p. 408.

et reconduisaient, avec appareil militaire, les prédicants et ministres. Les paysans des environs de Lille, enrôlés et armés, avaient déclaré que si l'on touchait à un prédicant ou à quelqu'un d'entre eux, tous les autres se soulèveraient. A Tournai, des gentilshommes à cheval veillaient sans cesse sur les ministres logés à l'*Écu de France,* en la paroisse Saint-Piat ; un peu plus tard, ils furent même hébergés par des membres de la confédération. Les prédicants, se voyant ainsi encouragés et soutenus, ne gardaient plus aucune mesure; ils baptisaient, mariaient, enterraient à leur guise; ils faisaient demander l'autorisation de prêcher dans l'enceinte même des villes; ils réclamaient la liberté de religion, et des temples destinés à leurs prosélytes; ils faisaient ce qu'ils voulaient, sans plus respecter l'autorité des magistrats ni celle du gouvernement. Une foule de ministres, étrangers ou nationaux, quelques-uns, moines défroqués, d'autres, sortis de la classe ouvrière ou de la bourgeoisie, mais tous animés d'ardentes convictions, ne cessaient d'exciter la multitude. C'étaient Ambroise Wille à Tournai; Guy de Bray et Pellegrin Lagrange à Valenciennes; Nicaise Verschueren et Herman de Struyckere à Audenarde et à Gand; François Junius, à Anvers; Pierre Dathenus, dans la Flandre occidentale [1].

Ce dernier avait vu le jour à Ypres. Après avoir embrassé, dans sa première jeunesse, la vie monastique à Poperinghe, il ne tarda point à se laisser séduire par les opinions des réformateurs. Contraint d'émigrer pour échapper aux placards de Charles-Quint, il se retira d'abord à Londres, où il exerça le métier d'imprimeur. C'était sous le règne d'Édouard VI. A l'avénement de Marie Tudor, il quitta un pays qui avait cessé de lui offrir de la sécurité et se réfugia en Allemagne. Il s'y attacha à Albert de

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme,* pièces XV[e] et XXIII[e], pp. 83 et 120.

Brandebourg et fut nommé ministre réformé à Francfort-sur-Mein pour les Belges dissidents, qui s'étaient retirés dans cette ville. Là avaient également cherché un asile les émigrés français et anglais. Les uns soutenaient les opinions de Luther, les autres celles de Calvin. Les premiers finirent par l'emporter, et le magistrat de Francfort défendit l'exercice du calvinisme en 1561. Dathenus prit alors son recours vers l'électeur palatin, Frédéric III, protecteur avoué des calvinistes. Ce prince gratifia les réfugiés du monastère des chanoines réguliers de Saint-Augustin à Frankenthal, et Dathenus devint de nouveau ministre pour les Belges de cette colonie. Ce fut là qu'il traduisit en flamand, le catéchisme de Heidelberg, composé par Zacharie Ursinus, disciple de Melanchthon; cette traduction parut en 1563 et fut immédiatement répandue dans toutes les contrées flamandes. Dathenus traduisit aussi en flamand les psaumes de Marot, et ces deux publications assurèrent sa popularité. Il avait été chargé par l'électeur de suivre en France son fils Jean-Casimir, envoyé avec un corps d'armée pour seconder les huguenots. Il profita de cette mission et des entreprises des confédérés dans les Pays-Bas pour rentrer en Flandre, où les sectaires l'accueillirent avec enthousiasme et le suivirent avec empressement. Dans le langage populaire, il était désigné sous le nom de *Barbe-Rousse* [1].

Le 19 juillet, Marguerite de Parme écrivit à Philippe II : « Tout est dans un tel désordre que, dans la plus grande partie du pays, l'on est sans loi, foi ni roi. » Elle faisait ensuite une peinture détaillée des entreprises et des progrès des novateurs. L'hérésie avait d'abord envahi Anvers, Gand, Tournai, Valenciennes, Middelbourg, Lille et Audenarde. Mais le mal n'avait pas tardé à s'étendre. Des prêches avaient lieu maintenant autour de Bois-

[1] *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, etc., par GOETHALS, t. III, pp. 84 et suiv.

le-Duc, de Turnhout, de Bruges, d'Ypres, de Harlem, de Zirickzée ; à Amsterdam, les sectaires dogmatisaient dans une maison voisine du tonlieu. Les ministres des différentes villes entretenaient entre eux une correspondance active. Il en était surtout ainsi entre les sectaires d'Anvers, de Tournai et de Valenciennes.

Les calvinistes dominaient à Tournai, à Valenciennes, à Lille, à Audenarde et dans les environs. A Gand, à Ypres et à Bois-le-Duc, l'influence était partagée entre les sectateurs de Calvin et les anabaptistes Ceux-ci toutefois ne prêchaient encore qu'en secret, excepté en Hollande et en Zélande. A Anvers, il y avait rivalité entre les adhérents à la confession d'Augsbourg, les calvinistes et les anabaptistes. Ces derniers tenaient de fréquentes assemblées dans une habitation de la nouvelle ville, à l'opposite de la *maison hanséatique*. Elles avaient lieu de grand matin, vers trois ou quatre heures, et se composaient de trois ou quatre cents personnes, qui se renouvelaient diverses fois en pareil nombre ; ils ne voulaient pas s'assembler tous ensemble, pour ne pas montrer tout à coup combien ils étaient forts, sachant qu'ils étaient mal vus de toutes les autres sectes [1].

Dans l'ensemble des forces protestantes, les sectateurs de Calvin étaient de beaucoup les plus nombreux et exerçaient une sorte de prépondérance, parce que ceux des confédérés, qui avaient changé de religion, s'étaient portés vers le calvinisme. Tous les prêcheurs français et wallons, ayant été instruits à Genève, appartenaient aussi à la même secte. Enfin tous les livres calvinistes étaient traduits en français ou en flamand tandis qu'on n'agissait pas de même à l'égard des ouvrages luthériens. C'était encore une cause de succès pour les partisans du calvinisme [2].

[1] Lettre de la duchesse de Parme au prince d'Orange, du 25 juillet 1566, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 152.

[2] Cette observation est empruntée à une communication faite par Louis

L'audace des sectaires ne connaissait plus de frein. A Ypres, ils chantaient déjà les psaumes dans la ville même. A Bois-le-Duc, comme à Tournai, les *serments* avaient formellement refusé de prêter assistance à l'officier de justice pour rompre les conventicules.

Autour de Gand, les assemblées hérétiques ne contenaient pas moins de douze à quinze mille personnes, dont la plupart avaient des armes. Les sectaires de Bruges et des environs avaient menacé d'entrer dans la ville au nombre de quarante mille pour y introduire les prêches. Ceux d'Armentières, à l'issue d'une assemblée tenue dans le voisinage de la ville, y étaient revenus en armes, avaient forcé la prison et délivré un anabaptiste et un calviniste. A Gand, comme le président du conseil de Flandre se préparait, entre cinq et six heures du matin, pour aller ouïr la messe, il vit entrer dans sa maison six hommes avec le pistolet au poing. L'un d'eux, un ministre, lui dit qu'il avait fait prendre et citer plusieurs de ses coreligionnaires pour avoir assisté aux prêches, et, entre autres, un avocat au conseil de Flandre, lequel était également soupçonné de donner asile à des sectaires. Il avait été, à la vérité, relâché moyennant une caution de 3,000 florins; mais cette concession ne suffisait pas. Le ministre somma donc le président du conseil de Flandre de décharger le prévenu de cette caution et ajouta que, s'il empêchait les prêches, il s'en trouverait mal. Le président répondit qu'il était officier du roi, dont il faisait exécuter les commandements; et qu'il était bien résolu, nonobstant leurs menaces, à persévérer dans l'accomplissement de ses devoirs; que, du

de Nassau au landgrave Philippe de Hesse, le 15 février 1567 : « Der calvinischen sei vier mahl mehr alls der confessionisten, welches die ursach das die calvinischen bücher alle weg in Franzôsische und Nidderlendische sprachenn transferirt, aber nicht die Lutherische bücher. » *Supplément aux Archives de la maison d'Orange-Nassau*, p. 57.

reste, ils ne pouvaient ignorer qu'il y avait contre les assemblées illicites une nouvelle ordonnance publiée par la gouvernante, de l'avis des chevaliers de la Toison d'or. Ils répliquèrent que les chevaliers de l'Ordre n'y avaient pas consenti et que, d'ailleurs, l'on ne pouvait empêcher la parole de Dieu. Enfin, ils s'en allèrent après l'avoir averti de nouveau qu'il lui arriverait malheur, s'il persévérait dans ses persécutions contre les dissidents. A Bruxelles même, chaque nuit, on entendait retentir le chant des psaumes, et les sectaires parcouraient les rues en criant : *Vivent les gueux!* Mons avait repoussé les prêches. Les villes de l'Artois en avaient fait autant et se distinguaient particulièrement par leur fidélité ; elles demeuraient tout entières dans la religion catholique et l'obéissance royale ; la noblesse artésienne continuait aussi à se signaler par ses sentiments de loyauté, car on ne comptait que cinq ou six gentilshommes de cette province dans la Confédération. Mais l'Artois formait une exception.

Dès que la régente parlait au conseil d'opposer la force aux sectaires, on lui objectait que, pour la levée d'une bande qu'elle ferait, les religionnaires et leurs associés en lèveraient dix ; aussi était-elle forcée de procéder avec une extrême prudence à l'augmentation des garnisons. Malgré ses ressources restreintes, elle se gardait toutefois de négliger les armements, depuis qu'elle avait appris de divers lieux que les huguenots de France tenaient prêts vingt-cinq mille piétons et quatre mille chevaux. Elle avait chargé don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II en France, d'inviter le roi Charles IX, suivant le traité de paix, à défendre à ses sujets de sortir en armes ou autrement pour troubler les Pays-Bas, sous peine d'être tenus pour perturbateurs de la paix et *du repos public*. Redoutant par-dessus tout le voisinage de la France, Marguerite s'était empressée aussi d'envoyer à Valenciennes, le S[r] de Noircarmes, gouverneur provisoire du Hainaut, en l'absence du marquis de

Berghes, et avait renforcé, de ce côté, les garnisons des places frontières.

Cependant le peuple croyait, sur la foi des prédicants, qu'il y aurait impunité aussi longtemps que le roi différerait sa réponse, et, en outre, que les seigneurs avaient pétitionné contre l'inquisition et les placards, et en faveur de la liberté de religion. Tous les mécontents puisaient une force nouvelle dans la hardiesse des confédérés et parlaient avec dédain des vaines menaces de la régente. La multitude était d'ailleurs portée aux mouvements séditieux, même au pillage des riches, par suite du malaise général qu'occasionnait le ralentissement du commerce. On semblait enfin à la veille d'une grande commotion. La majorité du conseil d'État demandait instamment la convocation immédiate des états généraux. C'était le but de toutes les représentations, et l'on ne parlait plus de l'abolition de l'inquisition et de la modération des placards. Le comte d'Egmont se montrait alors le plus impatient et le plus impérieux ; il avait même déclaré à la gouvernante que, si l'on ne convoquait pas les états, ils s'assembleraient de leur propre autorité, pour trouver quelque remède aux maux présents du pays et prévenir sa perte qui, sans cela, était certaine. Dans la séance tenue par le conseil d'État, le 9 juillet, le comte d'Egmont dit à la régente que, dût-elle encourir l'indignation du roi, elle ne pouvait plus tarder à réunir les états généraux. Si elle ne l'osait faire, par crainte ou parce qu'elle se croyait obligée d'attendre la résolution du roi, tout serait perdu, la religion et le pays, avec danger manifeste pour les autres États de Philippe II ! Le prince d'Orange déclara ensuite que les choses étaient en toute extrémité, et que la réunion des états généraux, quoique venant déjà tard, était le seul moyen de prévenir de plus grands désastres. Marguerite objecta qu'elle ne pouvait ni ne voulait accorder cette demande, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du roi. A de nouvelles

instances, elle répondit qu'elle représenterait au roi les inconvénients qui pourraient survenir, si les états généraux n'étaient pas assemblés, et qu'elle le supplierait de faire connaître, sans retard, ses intentions sur ce point. Les seigneurs déclarèrent alors qu'ils attendraient la réponse seulement vingt-cinq jours; encore prétendaient-ils que dix-huit jours suffisaient, à savoir : sept pour l'aller du courrier, sept pour le retour, et quatre pour la délibération du roi. Dans sa dépêche ostensible, Marguerite signala effectivement à Philippe II les graves inconvénients d'une décision négative, et ses réflexions à cet égard étaient prophétiques : « Je représente ceci à Votre Majesté, disait-elle, non « pas comme si cette assemblée générale devait tout finir ; mais « nous convenons tous que si, dans les circonstances actuelles, « il y a un remède ou un moyen de prévenir la dissolution pré- « sente, c'est celui-là. Si ce remède ne plaisait à Votre Majesté, « il faudrait indubitablement en venir aux armes, contre les « sectaires séditieux et aussi les confédérés et les étrangers. « Votre Majesté sait combien je suis mal préparée pour prendre « ce parti, dont il surgirait une très-cruelle guerre civile; et « encore que Votre Majesté puisse dompter toutes ces séditions « par les armes, il y aurait toutefois une grande partie de ses « sujets morts, détruits ou appauvris, et le pays resterait désolé, « ruiné et exposé. » Mais en s'exprimant ainsi, la régente ne disait point le fond de sa pensée ; opposant aux adversaires de la politique espagnole une profonde duplicité, elle tenait un tout autre langage dans une lettre secrète. Là, elle exprimait l'opinion que le but de ceux qui demandaient l'assemblée des états était d'obtenir la liberté de conscience et le pardon général ; on voudrait aussi, disait-elle, que les états se rendissent garants des promesses du roi, et enfin qu'ils fissent avec les confédérés une ligue perpétuelle pour se soutenir les uns les autres [1].

[1] Tous ces détails sont puisés dans les *Notules* du conseil d'État ; dans

Les événements qui s'accomplissaient à Anvers exerçaient une influence prodigieuse sur toutes les provinces. C'était de-la métropole commerciale, de cette Babylone, comme l'appelait un inquisiteur, que venaient les exhortations les plus énergiques ainsi que l'exemple d'une lutte ouverte entre les partisans des doctrines nouvelles et les soutiens de la politique royale. On a vu avec quelle ardeur la population de la ville et des campagnes s'était portée aux premiers prêches qui avaient eu lieu à la fin du mois de juin. L'impunité avait accru l'audace des religion-

les lettres françaises de la duchesse de Parme au Roi du 7, du 19 et du 31 juillet, *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièces XIVe, XVe et XXIIIe; dans la lettre secrète qu'elle écrivit au Roi le 18 juillet, *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 432, et dans une lettre d'Alonso del Canto également du 18 juillet, même collection, t. Ier, p. 433. — Il importe toutefois de remarquer que les ministres réformés prétendirent constamment n'avoir jamais excité la multitude à des violences; ils soutinrent au contraire, dans l'apologie publiée en 1567, d'avoir toujours prêché qu'il n'était pas licite d'usurper la puissance du glaive, ce dont, disaient-ils, pourraient rendre témoignage les huit cent mille personnes qui avaient assisté aux prêches. « ... Un chacun sait en quelle rigueur l'on a procédé contre tous ceux qui ont fait profession de ceste religion (réformée). Le sang de plus de cent mille personne occis, la pauvreté et misère d'une infinité de fugitifs et bannis, le deuil et lamentation des veuves et pupilles, la désolation de plusieurs bourgs et villages en peuvent rendre témoignage : et cependant sauroit-on alléguer un seul de ceste religion qui se soit revengé contre les officiers de S. M. ou qui ait, je ne dis pas usurpé, mais pensé seulement à usurper le glaive du magistrat?... En vérité, sauroit-on alléguer que, ou de jour, ou de nuit, on ait seulement touché du doigt à quelque inquisiteur ou officier de S. M. encore qu'on en eût assez de moyens et d'occasions pour le faire, mesmement en ce temps de trouble, quand le peuple est sorti avec armes et bastons, quand les prestres ont eu leur recours en la miséricorde du peuple... et a-t-on frappé ou touché un seul?... » *Vraye narration et apologie des choses passées au Pays-Bas, touchant le fait de la religion, en l'an MDLXVI*, etc.; p. 83.

naires. On comptait maintenant sept prêches, et chaque jour il sortait d'Anvers plus de quinze mille personnes pour y assister, indépendamment de la multitude accourue des villes et des villages voisins. La plupart des auditeurs étaient armés d'arquebuses, de hallebardes, de piques ou de fourches. Tous les chanoines avaient quitté la ville. Beaucoup de marchands étrangers, craignant l'effervescence populaire, avaient également émigré; des bourgeois notables fuyaient aussi avec leurs femmes et leurs enfants [1]. Déjà les religionnaires ne se contentaient plus de leurs assemblées extérieures. Les sectateurs de la religion réformée des deux langues, française et tudesque, adressèrent au magistrat une requête, à l'effet d'obtenir une place publique dans la ville même, pour y pratiquer librement l'exercice de leur religion. Ils exposaient, en outre, que leurs assemblées ayant été représentées comme hérétiques, séditieuses et préjudiciables à la ville, il leur avait semblé qu'on voulait empêcher leurs saintes congrégations par la force des armes, et c'était pourquoi ils avaient cru y devoir aller pareillement armés. Ce qu'ils ne faisaient à autre fin, disaient-ils, que pour se défendre, eux, leurs femmes et leurs enfants, non contre le magistrat, mais contre les complots de leurs adversaires. Ils ajoutaient que le motif pour lequel ils avaient rendu leurs prêches publics était la grande multitude des auditeurs, qu'il n'était plus possible de tenir enfermés dans un lieu secret; d'autre part, ils avaient toujours été accusés par leurs adversaires de n'oser annoncer publiquement leur doctrine. Ils offraient cependant de poser les armes, dès qu'il leur serait désigné quelque place; ou lorsque, sous la pro-

[1] Lettre d'Alonso del Canto au Roi du 18 juillet, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 433. — Lettres françaises de la duchesse de Parme au Roi du 7 et du 19 juillet, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièces XIVe et XVe.

tection du magistrat, et sans crainte d'être assaillis, ils pourraient s'assembler sûrement pour pratiquer leur religion, fondée sur la doctrine des prophètes et des apôtres [1].

L'agitation s'accrut par l'arrivée presque simultanée du comte de Meghem et de Henri de Bréderode. Le premier, sous prétexte de retourner dans son gouvernement de Gueldre, s'était arrêté à Anvers. Il paraît très-vraisemblable qu'il avait été chargé par Marguerite de disposer le magistrat à recevoir garnison. Toujours est-il que son arrivée suffit pour exciter un grand tumulte. On disait de tous côtés qu'il était venu avec l'intention de nuire aux confédérés, que le comte d'Arenberg devait le suivre de près avec douze compagnies et que, quand la ville serait remplie de soldats, la régente y entrerait; qu'elle y établirait l'inquisition d'Espagne, qu'elle y ferait bâtir une citadelle, où l'on tiendrait une forte garnison, et qu'alors les habitants du Brabant seraient contraints d'endurer cette forme oppressive de gouvernement dont les peuples de Milan et de Naples, trompés par un semblable artifice, avaient été malheureusement victimes [2].

C'était aussi la crainte de voir une garnison introduite à Anvers par les comtes de Meghem et d'Arenberg qui avait déterminé Bréderode à s'y rendre. Les chefs et députés des confédérés

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 111. — La *commune* ne s'arrêtera, mandait la gouvernante à Philippe II, le 19 juillet, que lorsqu'elle aura obtenu quelque temple pour prêcher selon la confession d'Augsbourg et de Calvin, « à quoi ne suis nullement délibérée d'entendre, sachant bien que « ce n'est l'honneur de Dieu ni l'intention de V. M.; puis, à cet exemple, « les autres villes et le reste du pays voudroient peut-être le semblable, « ce qui seroit mettre en désordre tout le pays. »

[2] STRADA, liv. V, laisse soupçonner la mission du comte de Meghem à Anvers; — BENTIVOGLIO, liv. II, dit formellement qu'elle avait pour but d'introduire garnison dans la ville.

s'étaient réunis à Lierre, le 4 juillet, pour délibérer sur la situation et arrêter la convocation d'une nouvelle assemblée générale. Le 5, Bréderode arriva à Anvers, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes. Il s'efforça de déjouer les desseins que l'on attribuait au comte de Meghem, et il se félicita d'être accouru au secours de ses partisans, ne doutant point que, sans sa venue, la ville était perdue pour les confédérés [1].

Le magistrat, impuissant à contenir et à rassurer le peuple, avait fait de nouvelles instances auprès de la gouvernante pour qu'elle se rendît elle-même à Anvers. Elle était disposée à condescendre enfin à ce vœu, mais elle désirait que le prince d'Orange et le comte d'Egmont la devançassent afin de stipuler des garanties pour la sûreté de sa personne aussi bien que contre le renouvellement des prêches. Le prince d'Orange refusa de remplir cette mission en compagnie d'un autre seigneur; il allégua qu'on le rendrait responsable du mal qui pourrait advenir et que tout le bien serait attribué à son compagnon. Il jugeait aussi qu'il n'était pas de sa dignité de partir comme un fourrier pour préparer les logis de la duchesse de Parme. Il avait répondu à celle-ci qu'il se rendrait volontiers à Anvers, mais seul et avec toute l'autorité requise pour une telle charge. C'était là, en effet, son désir le plus ardent; une mission pareille devait augmenter son importance et le rendre en quelque sorte l'arbitre de la situation. Aussi engagea-t-il son frère, Louis de Nassau, à empêcher, s'il était temps encore, la venue de Bréderode; il l'exhortait en outre à agir secrètement et adroitement auprès des membres du large conseil, afin de les exciter à réclamer son intervention, en sa qualité de burggraef d'Anvers [2]. Les démarches secrètes

[1] *Voir* sa lettre du 6 juillet 1566 à Louis de Nassau, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 140.

[2] Lettre du prince écrite à Louis de Nassau, le 5 juillet au soir. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 137.

des amis du prince ne restèrent point stériles. Le 7 Juillet, tous les maîtres des quartiers et plus de trois cents marchands notables s'adressèrent au magistrat pour qu'il suppliât la régente d'envoyer à Anvers le prince d'Orange [1]. Marguerite eût préféré de se rendre elle-même à Anvers, mais bien accompagnée et avec l'assurance que les prêches ne continueraient point pendant son séjour. Cependant le magistrat, après avoir assemblé la commune, fut obligé de répondre qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher les prêches hors de la ville; et que, si la duchesse voulait s'y rendre, elle ne devait se faire accompagner que de sa cour ordinaire et ne pas y mener des gens de guerre. C'eût été pour la gouvernante se mettre en la puissance d'une ville presque révoltée; de l'avis du conseil d'État, elle renonça formellement au voyage. Alors le magistrat appuya la demande faite par les membres de la commune pour obtenir l'intervention du prince d'Orange. Il écrivit aussi à la régente afin qu'elle enjoignît à Brédérode et au comte de Meghem de sortir de la ville, où leur présence entretenait l'agitation. Le comte de Meghem ne fit aucune difficulté d'obéir à l'invitation de la duchesse, qui l'engageait à se rendre dans son gouvernement de Gueldre; mais Brédérode refusa formellement de quitter Anvers avant l'arrivée du prince d'Orange. Il avait été traité à l'hôtel de ville par les échevins de l'année précédente; sa présence paraissait une sauvegarde pour les religionnaires et pour les bourgeois catholiques eux-mêmes, qui craignaient les machinations des comtes de Meghem et d'Arenberg. Telle était la défiance de la bourgeoisie que les clefs des portes avaient été ôtées au magistrat en même temps qu'un certain nombre d'habitants notables déclaraient à Brédérode qu'il devrait leur marcher sur le ventre, s'il voulait les abandonner avant l'arrivée du prince d'Orange. Enfin,

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 110.

le 12 juillet, Marguerite, après avoir longtemps hésité, autorisa le prince à se rendre à Anvers. Il lui promit d'abord en particulier et renouvela cette déclaration devant le conseil d'État, « qu'il donnerait ordre afin de calmer toutes ces émotions et de rétablir le commerce de sorte que chacun pût retourner à ses occupations ; » quant aux prêches, « qu'il s'efforcerait d'empêcher qu'ils eussent lieu dans la ville, et même au dehors, si cela était en son pouvoir [1]. »

Le prince d'Orange, parti de Bruxelles le 13 juillet, arriva le même jour, dans la soirée, aux portes d'Anvers. Bréderode était allé au-devant de lui jusqu'à Berchem, accompagné d'une troupe de gentilshommes confédérés et d'un assez grand nombre de notables, tous à cheval. La population presque tout entière s'était également portée à la rencontre de l'éminent personnage qu'elle regardait comme son libérateur. Plus de trente mille personnes couvraient la route depuis Berchem jusqu'au logis préparé pour le prince. En apercevant Guillaume de Nassau, Bréderode et ses compagnons le saluèrent par une salve de leurs pistolets. En même temps, on entendit sortir de la troupe des gentilshommes confédérés le cri de : « Vivent les gueux ! » que la multitude répétait avec enthousiasme. Comme des réformés commençaient même à entonner les cantiques des calvinistes, le prince leur commanda de se taire, et plusieurs fois aussi il imposa silence de la main à ceux qui criaient : « Vivent les gueux ! » Ses gestes étant demeurés impuissants, il joignit la parole à l'action, et dit, un peu en colère : « Voyez, pour l'amour de Dieu, ce que vous faites, de peur de vous en repentir quelque jour ! » Quand le

[1] Lettre française de la duchesse de Parme au roi, du 19 juillet, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XV[e], p. 87. — Lettres de Bréderode à Louis de Nassau, du 9 et du 12 juillet, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 148 et 149.

prince fut entré dans la ville, la multitude, pour ne pas lui déplaire, manifesta moins bruyamment ses sympathies en faveur des gueux; mais on entendait des paroles plus significatives : « Voilà celui qui nous apporte la liberté! — Voilà celui qui nous apporte la confession d'Augsbourg! — Voilà celui que nous suivrons à l'avenir et à qui nous présenterons nos requêtes!... » Guillaume, contrarié de cette ovation, qui le compromettait aux yeux des catholiques et de la cour, en témoigna de nouveau son mécontentement, en présence de Bréderode; mais il était impossible de calmer l'ivresse des protestants, qui avaient placé toute leur confiance dans la venue du prince, et celui-ci, toujours salué de leurs acclamations enthousiastes, fut accompagné triomphalement jusqu'à l'hôtel qui lui avait été préparé et où le magistrat l'attendait pour lui adresser ses félicitations [1].

Guillaume ne perdit pas une heure. Dans la même nuit, il délibéra avec le magistrat sur les moyens de contenir le peuple, de ranimer le commerce et d'empêcher les prêches. Il reconnut que la défiance générale était l'une des principales causes des troubles. Le magistrat ne se fiait point à la bourgeoisie et moins encore aux religionnaires; d'un autre côté, les habitants en général, de quelque doctrine qu'ils fussent, se défiaient de la cour et encore plus du magistrat, qui semblait trop favoriser les projets de la cour. Enfin, les dissidents ne se méfiaient pas seulement de la cour et du magistrat, mais ils se défiaient aussi les uns des autres; ceux de la confession d'Augsbourg se tenaient d'un côté, ceux de la religion réformée de l'autre. Cependant, le prince constata que les dissidents, en général, étaient extrêmement nombreux; qu'ils avaient les armes en main et que, par suite de la faible administration de la ville, ils auraient pu faci-

[1] J. de Wesenbeke, *La description de l'estat, succès et occurences*, etc., pp. 193-194; — Strada, liv. V.

lement s'en rendre maîtres, s'ils l'eussent voulu. Malgré la présence du prince, les religionnaires annonçaient d'ailleurs l'intention d'avoir, le lendemain, un prêche, et même d'y assister en armes. Guillaume fit parler aux principaux d'entre eux, pour les détourner de ce dessein. Il représenta aux ministres et aux consistoires qu'il n'était ni bienséant ni convenable que leurs prêches se tinssent à main armée. Il lui fut répondu qu'ils étaient tout prêts à déposer les armes, dès qu'ils auraient la parole du prince, la promesse du magistrat et l'assurance de la cour que, dans leurs prêches, il ne leur serait fait aucune violence. Du reste, ils persistèrent dans leur projet, et, le 14 juillet, tinrent deux assemblées, l'une le matin et l'autre le soir. La première se composait de quatre mille individus environ ; la seconde fut beaucoup plus nombreuse. Le lendemain, il y eut une nouvelle assemblée où les religionnaires célébrèrent baptêmes et mariages à leur mode. Le 17, le prince fit assembler, en sa présence, le grand conseil de la commune. Il commença par déclarer comment la gouvernante l'avait envoyé à Anvers, de la part et au nom du roi, à la demande réitérée des habitants, pour remédier aux troubles qui désolaient la ville et détruisaient son commerce. Il offrit ensuite sa prompte intervention s'ils voulaient se fier à son avis. Le grand conseil, à l'unanimité, le pria d'exercer le gouvernement de la ville, au nom du roi. Il se rendit à ce vœu, sauf la ratification de la régente, et exposa ensuite les moyens qu'il avait conçus, d'accord avec le magistrat, pour prévenir de plus grands maux. Il fallait supplier la gouvernante de convoquer les états généraux, et, en attendant, faire cesser les prêches et les assemblées illicites ; ou, tout au moins, interdire aux habitants de la ville, sous des peines sévères, d'y assister. Déjà la régente avait donné son assentiment à cette proposition. Le grand conseil de la commune, les gildes, les chambres de rhétorique, les marchands et les bourgeois s'accordèrent pour approuver la demande de

convocation des états généraux. Mais, quant aux mesures à prendre pour l'interdiction des prêches, tout en laissant l'initiative au prince et au magistrat, ils exprimaient le vœu qu'elles leur fussent communiquées [1].

Tandis que la duchesse de Parme se voyait contrainte d'avoir recours à la popularité du prince d'Orange pour ramener le calme à Anvers, les chefs des confédérés prenaient une attitude plus menaçante et provoquaient une nouvelle assemblée générale de leurs adhérents. Cette nouvelle réunion fut principalement motivée par le retardement de la réponse du roi, l'agitation générale que les prêches occasionnaient, et les plaintes élevées à ce sujet contre les confédérés. La liberté des prêches devait déplaire non-seulement aux seigneurs du conseil d'État, mais même à une partie des signataires du Compromis. Plusieurs blâmaient hautement les prêches et engageaient leurs amis à ne pas les favoriser ni même les tolérer, parce qu'ils étaient contraires aux engagements pris à Bruxelles envers la régente, qu'ils pouvaient cacher des desseins de révolte et étaient de nature à nuire considérablement au but de la confédération [2]. Toutefois il régnait à cet égard une grande diversité de vues parmi les confédérés, et plusieurs, surtout parmi les chefs, ne paraissaient pas contraires aux moyens violents. Dans leurs lettres confidentielles, Bréderode et le comte Guillaume Vanden Berg se signalaient par leur exaltation, leur animosité contre les catholiques, et leur résolution de prendre les armes si l'on avait recours à quelque mesure qui ne leur parût

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. XL-XLII; et pp. 136-154; — LE PETIT, t. II, p. 111; — J. DE WESENBEKE, pp. 205-206.

[2] *Voir*, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 128, une lettre en ce sens écrite le 7 juin 1566 par George de Montigny, Sr de Noyelles, au comte Louis de Nassau. Un autre confédéré, Ch. le Revel, Sr d'Audrignies, écrivit à Louis de Nassau, le 5 juillet, qu'il s'était opposé aux prêches de Valenciennes. *Ibid.*, p. 135.

pas raisonnable[1]. En résumé, les chefs de la Confédération sentaient le besoin de se disculper et de rassurer le pays, mais aussi d'aviser aux moyens de se défendre en cas que le roi voulût user de violence contre eux. Profiter de l'effervescence populaire pour obtenir de nouvelles concessions et, s'il le fallait, se préparer à une lutte ouverte ; tel était le but que les chefs de la confédération avaient vraisemblablement en vue lorsque, sur la fin de juin, ils écrivirent à leurs députés dans les provinces pour se concerter sur la tenue d'une nouvelle assemblée générale [2]. Les chefs et les députés des confédérés se réunirent le 4 juillet à Lierre, et là furent probablement résolus et le départ de Bréderode pour Anvers et la convocation d'une assemblée générale des signataires du Compromis, pour le 14 juillet suivant, à Saint-Trond, ville qui appartenait à la principauté de Liége [3]. Louis de Nassau s'était chargé de traiter avec l'évêque de Liége, Gérard de Groisbeck[4], et lui avait envoyé le Sr de Villers afin d'obtenir de lui la permission de s'assembler à Saint-Trond. L'évêque dépêcha à Louis de Nassau deux gentilshommes pour le détourner de son projet, invoquant les constitutions impériales qui défendaient de faire de pareilles assemblées dans les villes libres de l'Empire ; il alléguait aussi le bon voisinage qu'il devait au roi

[1] *Voir*, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 122, une lettre adressée le 23 mai 1566 par le comte Vanden Berg à Louis de Nassau, et les lettres écrites au même, pendant les mois de mai et de juin, par Bréderode, pp. 108, 127 et 131.

[2] Voir *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 106.

[3] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 133.

[4] Gérard de Groisbeck ou Groesbeck, coadjuteur de Robert de Berghes depuis 1562, fut élu à l'unanimité par le chapitre pour lui succéder, lorsque Robert eut résigné, le 11 mai 1564, la dignité épiscopale. L'année suivante, ayant reçu la confirmation du pape, il fut consacré, en l'abbaye d'Herckenrode, par l'archevêque de Cambrai.

catholique. Louis de Nassau répondit, de bouche et par écrit, que les intentions des confédérés ne tendaient nullement à contrevenir aux ordonnances de l'empereur ni au service du roi, attendu que la réunion ne se ferait par armes ni main-forte; que, du reste, la duchesse de Parme en était avertie. L'évêque persista dans son refus : il envoya à Saint-Trond le grand mayeur de la cité de Liége et d'autres gentilshommes et officiers pour le déclarer aux confédérés. Mais les habitants, appréhendant que, si l'on fermait les portes au comte Louis, il ne brûlât leurs maisons de campagne, le reçurent librement dans la ville avec quelques-uns de sa compagnie, le 15 juillet au matin [1].

Bréderode, ayant quitté Anvers le 14, ne tarda point à rejoindre Louis de Nassau ainsi que les deux autres chefs des confédérés, le comte Vanden Berg et le comte de Culembourg. Ils étaient suivis de la plupart des nobles, qui avaient présenté à la gouvernante la requête du mois d'avril. Plus de deux cents vinrent à cheval, les autres en chariot. La gravité des ministres calvinistes et luthériens, qui s'étaient également rendus à cette assemblée, contrastait avec la turbulence d'un grand nombre de gentilshommes. Les uns s'étaient accoutrés de drap gris comme en portaient les cordeliers, les autres avaient attaché des queues de renard à leurs chapeaux; ceux-ci portaient des écuelles et des calebasses; ceux-là avaient fait broder sur leurs habits des trousseaux de flèches; et leurs serviteurs ne se faisaient faute de crier : « *Vivent les gueux!* [2] »

On remarquait l'absence de plusieurs des confédérés du

[1] STRADA, liv. V. — Instruction donnée le 16 juillet par l'évêque de Liége à son écuyer, Octavien de Palme, pour rendre compte à Marguerite de Parme de l'entrée du comte Louis à Saint-Trond, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 434.

[2] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XXIIIe. — LE PETIT t. II, p. 106.

Luxembourg, qui avaient refusé péremptoirement de dépasser le but du Compromis [1]. La ligue venait aussi de perdre, mais pour d'autres motifs, le comte Charles de Mansfeld, sur lequel les chefs avaient fondé les plus grandes espérances [2].

Les confédérés de chaque province, en confirmant les pouvoirs de leurs députés, leur avaient prudemment recommandé de ne point excéder la requête présentée au mois d'avril. Aussi tous avaient-ils promis, même Louis de Nassau et Brederode,

[1] *Voir*, dans les *Archives de la maison d'Orange*, t. II, p. 153, une lettre écrite à Louis de Nassau par cinq confédérés de Luxembourg pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à son appel, sous prétexte que le Compromis avait pour but l'abolition de l'inquisition et des placards, et que ce point leur avait été accordé. Du reste, ils repoussaient la responsabilité de tout acte qui excéderait le contenu de la requête présentée à Bruxelles, le 5 avril.

[2] Tomás Armenteros, dans une lettre du 12 juillet 1566, informa le roi, par ordre de la duchesse de Parme, d'une affaire scandaleuse arrivée à la fille que le comte Pierre Ernest de Mansfeld avait eue de sa première femme. Cette fille, nommée Polyxène, ayant été conduite à Vianen par le Sr de Brederode, son oncle, y eut des relations intimes avec Palamède de Châlon, bâtard de René, dernier prince d'Orange. Brederode, en ayant été instruit, avait fait enfermer sa nièce dans une tour, d'où, au commencement de mai, elle s'était échappée, déguisée en homme. M. de Châlon, qui l'attendait, la rejoignit, et ils se sauvèrent en Bourgogne suivant les uns; en Angleterre, suivant les autres. « Malgré la sévérité que Brederode a montrée en cette occasion, il y en a qui prétendent, ajoutait Armenteros, qu'il a eu lui-même des rapports incestueux avec sa nièce, et ce ne serait ni le premier, ni le second inceste qu'il aurait commis en sa vie. » Du reste, les Mansfeld rendirent Brederode responsable du déshonneur de leur parente, et Armenteros croyait que cet événement n'avait pas été sans influence sur la détermination prise par le comte Charles de se retirer de la confédération. Il faut ajouter que le mariage de Palamède de Châlon avec Polyxène de Mansfeld s'accomplit plus tard. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 431 et *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 109, 126 et 215. — Il convient toutefois de lire la justification de Brederode dans l'ouvrage de Van Hall, chap. III, *passim*.

qu'ils n'iraient pas au delà. Réunis à Saint-Trond, ils s'accordèrent pour demander des sûretés ; mais ils différèrent d'opinion sur le point de savoir s'il fallait rester fidèle à la requête du 5 avril ou réclamer de nouvelles concessions. Les uns se seraient contentés de l'abolition de l'inquisition et de la modération des placards ; les autres, tout en demandant la convocation des états généraux, manifestaient hautement le dessein de conserver la religion catholique ; mais les plus ardents et les plus résolus, en grand nombre, étaient d'avis d'exiger la liberté de conscience pleine et entière [1].

Le prince d'Orange, tout en employant ses efforts à ramener le calme à Anvers, surveillait attentivement l'importante réunion de Saint-Trond. Au moment où il s'agissait de faire des concessions aux religionnaires, Guillaume ne dissimulait point ses sentiments secrets. Il favorisait les luthériens, se défiait des calvinistes et détestait les anabaptistes, contre lesquels il aurait même voulu publier un édit, si la régente ne s'y était opposée. Louis de Nassau, sans être aussi exclusif que son frère, n'appartenait pas non plus au calvinisme. Le 16 juillet, Guillaume lui écrivit d'Anvers qu'il était informé que plusieurs des adhérents à la loi de Calvin se trouveraient à l'assemblée de Saint-Trond. « Comme ce sont gens, disait-il, qui, pour un peu de bon semblant qu'on leur témoigne, prennent beaucoup d'audace, il faut leur donner si peu d'espoir qu'il sera possible, en cas qu'ils réclament la protection des confédérés, pour que ceux-ci les assistent en leurs prêches désordonnés [2]. »

Les confédérés ne suivirent pas ce conseil, car ils se déterminèrent à promettre une protection égale aux calvinistes et aux luthériens, dont les mandataires s'étaient rendus à l'assemblée

[1] STRADA, liv. V.—*Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XXIII[e].
[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 158 et 212.

de Saint-Trond. Les deux sectes requéraient pareillement l'assistance de la noblesse pour pouvoir parvenir à la liberté de leurs consciences et à l'exercice public de leurs doctrines et de leur religion. Une supplique en ce sens fut présentée aux confédérés, au nom de tous les protestants des Pays-Bas. Les pétitionnaires, après avoir remercié les confédérés des efforts qu'ils avaient déjà faits pour combattre l'oppression religieuse, déclaraient que, profitant de l'ouverture qui leur était ménagée par ces efforts, ils n'avaient pas trouvé bon de s'arrêter à la porte, mais qu'ils avaient voulu passer plus avant [1].

Les députés de la Confédération, Bréderode et Louis de Nas-

[1] « C'est ainsi, ajoutaient-ils, que depuis un mois ou environ, les re- « montrants se sont assemblés publiquement pour satisfaire leurs con- « sciences ainsi que le zèle et l'ardeur du peuple, qu'il était d'ailleurs « impossible de contenir plus longtemps. Or, comme ils aperçoivent assez « que par divers moyens on tâche d'entraver la prédication de l'Évangile « et que les magistrats leur sont contraires, ils ont de près considéré où ils « pourraient avoir refuge, après la confiance qu'ils ont en Dieu, touchant « l'équité de leur cause. Vous autres, Messieurs, êtes ceux sur lesquels ils « ont l'œil fixé, et desquels ils implorent non-seulement la faveur, mais « aussi l'assistance au besoin. Ils ont donc conçu cette bonne et sainte « espérance de vous que vous n'endurerez en aucune façon que force ou « violence leur soit faite dans l'exercice de la religion évangélique. Ils vous « supplient donc très-humblement, au nom de Dieu, qu'il vous plaise les « prendre sous votre protection, les défendre contre tous leurs ennemis, et « faire en sorte qu'aucun empêchement ne vienne entraver l'exercice de « leur religion. Pour leur donner plus grandes assurances de votre bonne « volonté envers le pays, et pour la conservation de la paix, ils demandent « que certains nobles soient députés pour chaque quartier, afin de pour- « voir aux troubles apparents, jusqu'à ce qu'il soit autrement statué par « les états généraux légitimement assemblés. Si vous agissez ainsi, les « remontrants seront obligés, de plus en plus, d'employer corps et biens « pour conserver le pays en repos. » *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 147.

sau en tête, répondirent par écrit qu'ils assuraient *le peuple* qu'on ne lui ferait aucun tort ou violence pour le fait de la religion, jusqu'à ce que, par les états généraux, il en fût autrement ordonné, à condition que le *peuple* se conduisît modestement et se soumît entièrement à la résolution desdits états généraux, suivant l'exemple de la noblesse assemblée à Saint-Trond. Mais les confédérés ne se contentèrent point d'assurer une protection égale aux luthériens et aux calvinistes, ils prirent des mesures pour opposer, le cas échéant, la force à la force [1].

La résolution prise par les confédérés de se réunir à Saint-Trond avait accru les inquiétudes de la régente. Les dissidents multipliaient leurs prêches et se vantaient hautement de la protection qu'ils attendaient de la nouvelle assemblée. On soupçonnait à la cour, on était persuadé que les confédérés eux-mêmes comptaient sur l'appui des protestants d'Allemagne et surtout des huguenots français. On craignait enfin qu'ils ne se rendissent ensemble pour la seconde fois à Bruxelles, ou qu'ils ne prissent une résolution extrême, comme de terminer leur

[1] Il est certain toutefois que la réponse des chefs de la confédération ne satisfit pas entièrement ceux des pétitionnaires qui appartenaient au calvinisme. Ils auraient voulu que les confédérés s'engageassent par serment à ne jamais poser d'actes qui ne tendraient point à la conservation de la liberté de conscience et de l'exercice public de la religion; ils leur demandaient aussi de mettre constamment les affaires de la généralité au-dessus de leurs intérêts particuliers; enfin, ils désiraient que Louis de Nassau et Bréderode s'engageassent à nommer six gentilshommes qui, avec six députés nommés par ceux de l'Église réformée, formeraient un conseil dont l'assentiment serait nécessaire dans toutes les affaires importantes. Les chefs de la confédération étaient disposés à souscrire à ces nouvelles propositions, à condition que, de leur côté, les calvinistes s'engageassent à ne point porter atteinte à l'autorité du roi, ni à la paix publique, sous prétexte de liberté du culte. Il ne paraît pas toutefois que ce nouveau pacte ait été formellement conclu. Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 161-167.

réunion par une levée de boucliers. Pour conjurer ce danger, la gouvernante, après avoir pris l'avis du conseil d'État, essaya de dissoudre adroitement l'assemblée de Saint-Trond ou du moins de rassurer les confédérés et de les endormir par de nouvelles promesses. Pour mieux réussir, elle chargea de cette négociation délicate les deux membres les plus populaires de son conseil, les chefs reconnus de l'opposition, le comte d'Egmont et le prince d'Orange. Les confédérés furent invités à désigner des députés qui s'aboucheraient avec ces deux seigneurs. La petite ville d'Arschot fut d'abord désignée pour le lieu de cette conférence : mais le prince d'Orange ayant fait observer que sa présence était également indispensable à Anvers, la gouvernante, de concert avec le comte d'Egmont, désigna le bourg de Duffel, qui n'était qu'à deux lieues de cette ville, pour la plus grande commodité du prince, à qui elle écrivit que la négociation ne se pouvait faire sans son assistance [1].

L'entrevue des chefs de l'opposition avec les députés des confédérés eut lieu à Duffel, le 18 juillet. Ces députés étaient Bréderode ; le comte de Culembourg ; Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes ; Guilain de Fiennes, seigneur de Lumbres ; Charles le Revel, seigneur d'Audrignies ; Charles Vander Noot, seigneur de Risoir ; Philippe de Marbais, seigneur de Louverval ; Vendeville ; Bernard de Mérode ; Jean le Sauvage, S[r] d'Escaubecque, et Jean de Casenbroot, seigneur de Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont. Les représentants de la gouvernante, se réglant d'après le mémorial qu'ils avaient reçu d'elle, déclarèrent qu'elle avait envoyé le marquis de Berghes et le

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 106. — Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 31 juillet, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XXIII[e]. — Lettre du prince d'Orange, écrite d'Anvers, le 15 juillet, à la duchesse de Parme, et réponse de celle-ci, datée du 16, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 141 et 149.

baron de Montigny en Espagne pour appuyer leur requête du mois d'avril ; depuis que cette requête avait été présentée, la duchesse n'avait rien innové, disait-elle, touchant l'inquisition et les placards ; elle les engageait à ne pas se défier du roi, car il n'avait jamais usé de tyrannie, mais au contraire de toute bénignité envers ses sujets ; elle lui avait souvent écrit en leur faveur, et elle ne doutait pas que Sa Majesté ne mît toutes choses en oubli. Elle leur rappelait ensuite les offres qu'ils avaient faites de mourir au service du roi ; elle les invitait en conséquence à réprimer l'insolence des sectaires, vu que leur exaltation semblait tendre à un soulèvement populaire, et que l'on voyait bien que les étrangers et les anciens ennemis de la maison de Bourgogne voulaient s'en mêler. Elle leur faisait remarquer en outre que les sectaires répandaient le bruit qu'ils agissaient par leur consentement et leur commandement, de telle sorte que l'on pouvait bien juger que leur requête, qu'ils disaient avoir présentée pour la conservation de la patrie, était la seule cause des prêches publics. Aussi devaient-ils, par devoir, contenir les religionnaires et faire connaître par effet que leur intention était bonne et ne tendait qu'à bonne fin. Du reste, pour leur donner plus ample satisfaction, les deux seigneurs étaient autorisés à leur dire que la régente allait immédiatement solliciter du roi l'autorisation de convoquer les états généraux [1].

Bréderode ayant mis par écrit et résumé en neuf points les ouvertures faites par les représentants de Marguerite, la conférence fut rompue, les confédérés déclarant qu'ils voulaient négocier à Bruxelles même sur ces points. Ils retournèrent ensuite à Saint-Trond, enchantés d'ailleurs de l'accueil que leur avaient fait le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Ils se vantaient

[1] *Grande Chronique de Hollande*, t. II, pp. 107 et 108.— *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, introduction, p. CXXXVIII.

que ces deux personnages s'étaient déclarés pour eux. On répandit également le bruit que le dernier avait dit que Hornes, Mansfeld et Hooghstraeten lui avaient donné la main, promettant d'être aussi des leurs [1]. Les sentiments du comte de Hooghstraeten étaient en réalité sympathiques à la noblesse confédérée. Dans une conversation avec Andrelec, espion de la duchesse de Parme, il s'était réjoui des anxiétés de celle-ci, parce que la peur l'engagerait à agir auprès du roi pour que les confédérés obtinssent leur juste demande [2]. Le comte de Meghem tenait, en outre, d'Éric de Brunswick que les ducs de Saxe, de Wurtemberg, de Clèves, ainsi que le landgrave de Hesse s'étaient alliés avec les gueux et avaient promis de mettre avec eux le tout pour le tout [3]. D'autre part, le prince de Condé et l'amiral de Coligny avaient fait déconseiller aux confédérés, réunis à Saint-Trond, tout arrangement avec la gouvernante, leur promettant de venir à leur secours avec quatre mille chevaux. Enfin, les confédérés eux-mêmes se disposaient à lever des gens de guerre [4].

Depuis qu'il avait insisté pour obtenir la démission des hautes charges dont il était revêtu, Guillaume de Nassau travaillait plus ardemment à saper la domination religieuse et politique de l'Es-

[1] Ces informations furent transmises à la gouvernante par le comte de Meghem. Il mandait à Marguerite, le 24 juillet, qu'il les tenait d'un docteur ès lois, principal conseiller des confédérés, qu'il avait gagné. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 435 et 436.

[2] Avis envoyé par Andrelec à la duchesse de Parme, le 24 juillet. Cet avis contenait encore les détails suivants : « Brecht et deux autres confédérés, soupant avec l'évêque de Liége, commencèrent à crier entre eux : Vivent les gueux ! L'évêque leur dit de se taire ou de quitter la table. Ils se levèrent et Brecht sortit, disant que, si leurs affaires allaient bien, ils se souviendraient de lui, et ajoutant que le prince d'Orange et le comte d'Egmont étaient de la ligue. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 434.

[3] Meghem à la duchesse de Parme, 28 juillet. *Ibid.*, t. Ier, p. 434.

[4] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 174 et 197.

pagne. Il soutenait, il encourageait sous main les confédérés, il conspirait avec eux ; mais toute sa conduite était calculée de manière à dérouter les soupçons. Tant qu'il n'aurait pas abandonné effectivement les gouvernements et les emplois qu'il tenait de Philippe II, il devait s'avancer avec une prudence extrême et souvent louvoyer entre les partis. Cette réserve, toute politique, et à laquelle l'obligeait sa position, se manifesta dans un Mémoire, qu'il fit remettre à Bréderode, soit pendant l'entrevue de Duffel, soit peu après. Guillaume voulait que Bréderode tînt la main à ce que les gentilshommes réunis à Saint-Trond ne commissent nul désordre qui pût porter atteinte à leur réputation, et il les engageait à traiter les affaires avec gravité. Ils devaient avoir soin que les députés qui seraient envoyés auprès de la duchesse de Parme se comportassent avec modestie et courtoisie pour ne pas aigrir les choses. Quelques-uns des gentilshommes confédérés avaient, disait-il, tenu des propos contraires à la teneur de leur requête du 5 avril ; aussi croyait-il nécessaire que Bréderode veillât à ce qu'on ne sortît point des limites de cette requête, car on le rendrait responsable de toutes les exagérations et de toutes les violences des confédérés. Il désirait que les députés, désignés pour se rendre à Bruxelles, lui communiquassent la réponse qu'ils se proposaient de faire à la gouvernante, afin qu'il donnât son avis, comme cela avait été convenu. Il manifestait ensuite son antipathie contre les calvinistes et sa prédilection pour les luthériens. Trouvant les premiers bien échauffés et presque intraitables, il exprimait la crainte qu'ils n'amenassent à la fin la ruine d'Anvers et de tout le pays. Ce qui les faisait paraître si présomptueux, disait-il, était l'assistance qu'ils trouvaient parmi les gentilshommes réunis à Saint-Trond ; car ceux-ci leur avaient promis de ne jamais les abandonner, contrairement à la requête du 5 avril. Le prince faisait remarquer que, lors même que le roi voulût permettre l'exercice de la reli-

gion, selon la confession d'Augsbourg, les autres ne seraient pas satisfaits de cette concession, mais voudraient avoir des églises de leur doctrine. Les luthériens étaient, à son avis, l'opposé des calvinistes : il les trouvait gens de bien, paisibles, nullement enclins à la sédition et à la désobéissance[1].

Soit qu'il se sentît trop compromis par ses démarches antérieures, soit que sa considération eût été atteinte par la fâcheuse aventure survenue à la comtesse de Mansfeld, Bréderode avait jugé bon de s'effacer momentanément. Louis de Nassau, qu'on avait vu à Saint-Trond environné de douze hallebardiers, semblait devenu le véritable chef de la confédération, dont il n'avait pas cessé d'ailleurs d'être l'âme depuis l'origine. Avant de se séparer, les nobles réunis à Saint-Trond le choisirent, ainsi que onze autres gentilshommes, pour traiter avec la cour. Ces délégués étaient : Eustache de Fiennes, Sr d'Esquerdes ; Charles le Revel, Sr d'Audregnies ; B. de Mérode, Sr de Waroux et de Rummen ; Ch. Vander Noot, Sr de Risoir ; G. de Montigny, Sr de Noyelles ; Ph. de Marbais, Sr de Louverval ; J. de Montegny, Sr de Villers ; J. le Sauvaige, Sr d'Escaubecque ; Bernard de Malberg, le Sr de Ghistelles et Fr. de Haeften. Ils arrivèrent à Bruxelles, le 25 juillet au soir. Le lendemain, ils se présentèrent au palais, ayant tous rasé leur barbe à la turque, mais conservant les insignes de la confédération suspendus à un ruban rouge. Les courtisans de la duchesse de Parme les appelaient, par dérision, les douze apôtres. Du reste, Marguerite les accueillit avec un déplaisir qu'elle ne dissimulait même pas, et refusa d'abord d'entrer dans aucune explication sur l'objet de leur mission ; ils durent se borner à la saluer, puis se retirèrent avec le comte d'Egmont qui était seul présent. Celui-ci les conduisit au conseil d'État, où il était chargé d'entrer en conférence avec

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 168.

eux. Hachicourt et le conseiller d'Assonleville avaient reçu la même mission. Le but de Marguerite de Parme était d'entraver les desseins des confédérés et d'éviter la répétition des scènes du 5 avril, dont elle conservait un souvenir amer. Mais son mauvais vouloir donna plus d'énergie encore aux confédérés qui prirent, en ce moment même, la résolution de lever des troupes en Allemagne; ils déjouèrent aussi les desseins de la régente en refusant de nouveau d'exposer leur commission à ses agents. Ils la contraignirent ainsi, malgré toute la répugnance qu'elle manifestait, à les recevoir officiellement [1].

Marguerite leur donna audience le 30, en présence des membres du conseil d'État, et les délégués lui remirent une nouvelle requête, qui avait été sinon entièrement dictée, du moins revue par le prince d'Orange afin de la rendre plus habile et plus courtoise [2]. Tout en reconnaissant que, depuis la présentation de leur première supplique, la régente n'avait rien innové touchant les placards et l'inquisition, les confédérés signalaient le zèle inconsidéré des magistrats, qui, nonobstant les lettres émanées du gouvernement, avaient continué les arrestations et les emprisonnements en vertu des placards. Pour ce qui les concernait, les confédérés croyaient avoir satisfait à leurs promesses, tant en général qu'en particulier; ils s'étaient aussi efforcés de con-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. CXXXIX, 437 et 444. — *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XXIIIe. — Les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 178, contiennent une lettre importante que Louis de Nassau adressa au prince d'Orange, le 26 juillet, en sortant de la première audience de la régente. « De faict, disait-il, s'est mise en une telle colère contre nous qu'elle a pensé crever. » Il lui annonçait ensuite la résolution prise par les confédérés de faire des levées en Allemagne. L'accueil de la duchesse de Parme leur avait donné à connaître qu'il était temps de se mettre en garde et de veiller à leurs affaires.

[2] Nous adoptons complétement à cet égard l'opinion émise par l'éditeur des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 174 et 176.

tenir le peuple et d'empêcher les prêches. Malheureusement, ils avaient été impuissants à lui ôter les appréhensions que produisaient le retard apporté à la réponse du roi, la réunion irrégulière des états provinciaux, les menaces proférées journellement, même par des gens d'Église, contre les gentilshommes *alliés* et les dissidents. Telles étaient les causes qui avaient suscité les assemblées et les prêches publics. « Jamais, ajoutaient-ils, ni en « général ni en particulier, nous n'avons excité le peuple à tenir « des prêches ; mais, au contraire, nous avons tâché de les pré- « venir par tous les moyens, à cause des troubles et des désor- « dres qui auraient pu en résulter. Voyant que nous ne pouvions « dissuader le peuple, nous l'avons laissé faire, comme il l'en- « tendait. Chacun de nous est prêt à prouver son innocence à « cet égard. Que quelques-uns de notre *compagnie* approuvent « les prêches, parce qu'ils sont de la même religion, nous ne le « nions pas ; nous savons toutefois que leur religion ne les em- « pêchera pas de remplir leurs devoirs envers le roi. » Ils déclaraient que si les étrangers voulaient se mêler des affaires du pays, ils seraient les premiers à monter à cheval pour les en empêcher, mais qu'ils ne croyaient pas devoir se ranger contre les vassaux et les sujets du roi, car ce serait provoquer la ruine et la perte totale des Pays-Bas. Après avoir signalé la présentation de leur première requête comme un véritable service rendu au roi, après avoir remercié ensuite la duchesse de l'opinion favorable qu'elle leur avait fait exprimer à Duffel par le prince d'Orange et le comte d'Egmont, ils constataient le mal qu'avait produit la défiance qu'elle leur témoignait auparavant. « Cette « défiance antérieure, disaient-ils, nous a suscité beaucoup « d'adversaires, et quelques-uns d'entre eux ont montré une telle « animosité qu'ils ont osé tenir publiquement des propos contre « nous tendant à sédition, jusqu'à dire qu'ils seraient prêts à « nous rompre la tête, dans le cas où cela leur serait commandé.

« De plus, ils font courir à toute heure le bruit dans le peuple
« que le roi, venant par deçà, nous traiterait comme rebelles
« et séditieux. Tous ces griefs, nous avons voulu d'abord les
« passer sous silence ; mais les menées secrètes que nous avons
« découvertes et découvrons journellement, nous ont réduits à de
« telles extrémités pour les dangers évidents qui de là pour-
« raient advenir, que nous avons été contraints de chercher les
« moyens de nous faire des amis *en certain pays* pour nous en
« servir et aider dans le cas où l'on voudrait procéder plus avant
« par voie de fait contre nous et les autres sujets et vassaux du
« roi. Mais comme notre but a toujours tendu au service du roi
« et à la conservation du pays, nous désirons bien d'être garan-
« tis par d'autres moyens, moins dangereux. Nous n'en trouvons
« point d'autre, pour notre sûreté et repos, que de supplier
« humblement Votre Altesse qu'elle nous donne toute assurance
« et fasse commandement à tous les seigneurs et chevaliers de
« l'Ordre dans les Pays-Bas de nous faire la même promesse
« qu'on n'attentera rien contre nous ni les autres vassaux et
« sujets du roi, directement ni indirectement, par voie de fait
« ni en aucune façon quelconque, pour le fait de notre requête
« et compromis. Comme le prince d'Orange, le comte d'Egmont
« et le comte de Hornes ont le plus entendu de nos affaires de-
« puis la présentation de notre première requête, nous supplions
« Votre Altesse leur commander qu'ils nous veuillent doréna-
« vant assister de leurs conseils et nous prendre sous leur pro-
« tection. Enfin, nous désirons que la charge que Votre Altesse
« leur donnera soit telle qu'ils puissent absolument pourvoir et
« donner ordre à tout ce qui touche la garde et la conservation
« du pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est le seul moyen
« par lequel nous puissions nous garantir ainsi que les vassaux
« et sujets du roi ; car ce sont seigneurs si magnanimes et si
« vertueux qu'ils arrangeront le tout pour le service du roi et le

« repos du pays, et qu'ils ne voudront rien promettre qu'ils ne « puissent tenir. Sachant que Votre Altesse ne peut donner cette « autorisation que provisoirement, nous la supplions d'envoyer « immédiatement un courrier exprès au roi afin qu'il lui plaise « confirmer l'autorité demandée pour ces seigneurs. Par leur « intermédiaire, nous pourrons plus franchement et librement « nous employer pour le service du roi, en attendant qu'il en ait « autrement ordonné, par l'avis des états généraux. » Les confédérés produisirent ensuite la supplique qui leur avait été présentée à Saint-Trond, de la part des religionnaires. En même temps ils informèrent la gouvernante que les députés des Églises protestantes leur avaient offert verbalement de poser les armes et de se soumettre à tout ce qui leur serait ordonné de la part des états généraux sur le fait de la religion, pourvu qu'ils reçussent l'assurance formelle qu'il ne leur serait fait aucune violence, en attendant la réunion des états. « Ils désirent, ajoutaient-ils, que Votre « Altesse répartisse, par les villes et provinces, quelques-uns de « nous, qui avons signé la requête, pour les contenir en toute « modestie et pour recevoir leurs armes; autrement, ils nous ont « assez déclaré que force leur sera d'avoir recours à d'autres « pour s'appuyer sur eux; et nous craignons qu'ils ne veuillent « introduire dans le pays les Français, nos anciens ennemis. « Nous avons voulu librement en avertir Votre Altesse afin qu'elle « avise, selon la nécessité du temps et pour le repos du pays. Par « cet avertissement, nous croyons nous être acquittés de notre « devoir; et si, après, il arrive d'autres inconvénients, nous en « sommes absolument irresponsables. Au surplus, nous nous « offrons derechef, comme fidèles serviteurs du roi, à nous em- « ployer en tout et pour tout, chaque fois qu'on nous le com- « mandera, et de mourir pour le service de Votre Altesse [1]. »

[1] Nous avons résumé cette importante représentation, d'après le texte inséré dans la *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 107-110.

Le secrétaire d'État Berty répondit aux députés, par l'ordre de la régente, qu'il n'était pas possible de prendre immédiatement une résolution sur leur requête; et il les pria de se retirer [1].

Marguerite montrait ouvertement le mécontentement extrême que lui causaient les fières remontrances des gentilshommes confédérés. Elles avaient aussi excité une profonde surprise et une grande indignation parmi la plupart des conseillers de la princesse. Ils étaient stupéfaits de la hardiesse de ces gentilshommes venant dire à la sœur de Philippe II qu'ils avaient cherché des amis en d'autres pays. Viglius, Berlaymont et Philibert de Bruxelles protestèrent en outre contre les prétentions des confédérés de diminuer l'autorité de la régente pour confier des pouvoirs extraordinaires aux trois seigneurs qu'ils avaient nommés. Telles étaient alors les dispositions manifestées par la gouvernante que les députés ne se croyaient pas en sûreté à Bruxelles. Mais, d'autre part, les partisans de la politique espagnole et Marguerite elle-même se croyaient également menacés d'un coup de main. Le comte de Meghem avait même chargé son serviteur Andrelec d'engager la régente à se retirer au château de Gand. La méfiance était égale des deux côtés, et des deux côtés aussi on paraissait se préparer à une lutte prochaine. Par une circulaire du 21 juillet, la gouvernante avait signalé aux villes des Pays-Bas les dangers du pays et les avait invitées à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter l'autorité royale et empêcher les désordres et les pillages [2].

[1] *Notules du conseil d'État* (30 juillet).

[2] Les magistrats communaux devaient mettre partout bon guet et garde de nuit et de jour, répartir leurs gens par *escadrons* et *quartiers*, comme ils avaient coutume de faire dans des temps périlleux. Ils devaient aussi éloigner le peuple des prêches et assemblées illicites, soit par de douces exhortations, soit par force et contrainte. Ils devaient entretenir les bonnes dispositions de la *commune* jusqu'à la venue du roi, qui avait promis de se

Mais ce qui était un indice plus certain des projets de la cour, c'étaient les conférences d'Éric de Brunswick avec les comtes de Meghem et d'Arenberg et les armements qu'ils faisaient dans la Gueldre. Des proclamations étaient même répandues dans les villes du nord, pour défendre à qui que ce fût, sous peine de la vie et de confiscation des biens, de servir d'autres capitaines que le duc Éric de Brunswick, autorisé par le roi. Des menaces étaient aussi publiquement adressées aux confédérés ; on annonçait que l'on avait dressé la liste de ceux qui devaient être punis par la confiscation de leurs biens, et que cette liste avait été envoyée au roi. Bréderode venait même d'écrire à Louis de Nassau qu'il fallait se hâter si l'on ne voulait être prévenu [1].

Les confédérés, se croyant trahis et se voyant menacés, se précautionnaient contre toutes les éventualités. Leurs chefs décidèrent à Bruxelles même qu'ils entretiendraient « quatre mille chevaux noir harnais et quarante enseignes de piétons, » jusqu'à ce qu'ils connussent la résolution du roi. L'amiral de Coligny approuvait ces dispositions, concertées avec le prince d'Orange, et dont l'exécution était confiée à son frère Jean de Nassau, qui résidait à Dillenbourg. Ce dernier fut itérativement chargé de faire des levées en Allemagne au nom du prince d'Orange et de

trouver dans un bref délai *par deçà*, en propre personne, pour mettre bon ordre partout et pour défendre et garantir ses bons sujets. Ils devaient entretenir une correspondance régulière avec le gouverneur et le conseil provincial « de manière qu'en tout cas Sa Majesté retienne l'autorité supérieure et que force lui demeure. » On prétendait que des lettres secrètes avaient été également expédiées par la gouvernante aux gens d'Église pour que chacun, selon ses moyens, entretînt dans son logis des hommes armés. *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 115-116.

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 185, 189, 194, 198 et 202. *Voir* notamment les lettres de Bréderode à Louis de Nassau, datées de Vianen, le 30 juillet et le 2 août 1566.

la noblesse des Pays-Bas, afin de se mettre en mesure de défendre les libertés du pays et la liberté de conscience [1]. La gouvernante, aussi inquiète que courroucée, n'osa pourtant prescrire aucun acte de violence contre les délégués de Saint-Trond : elle aima mieux gagner du temps, dans l'espoir que la désunion affaiblirait tôt ou tard les confédérés, et elle consentit à entrer en délibération ultérieure avec leurs chefs. Elle leur envoya en conséquence le comte d'Egmont, accompagné des conseillers Philibert de Bruxelles et d'Assonleville, pour leur demander des éclaircissements sur leur requête du 30 juillet. Cette démarche plus conciliante se faisait d'après le conseil du comte d'Egmont lui-même, qui, du reste, avait déjà opiné pour que les confédérés obtinssent, sauf la ratification du roi, l'assurance qu'ils demandaient, ainsi que la convocation des états généraux [2]. Il est d'ailleurs probable que si Marguerite avait persisté dans son mauvais vouloir, les chefs de la confédération auraient prêté l'oreille aux suggestions et aux offres du prince de Condé [3]. Les députés remirent le 2 août au comte d'Egmont une déclaration explicative. La gouvernante avait exprimé le désir que l'on désignât les villes dans lesquelles se trouvaient des prisonniers pour cause de religion. Les confédérés nommèrent Tournai, Mons,

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 147, 178 et 205. *Voir* notamment la lettre adressée d'Anvers le 10 août par Louis de Nassau à son frère Jean. Dans une lettre de la duchesse de Parme à l'empereur, écrite de Bruxelles, le 4 août 1566, elle disait qu'elle était instruite que les confédérés tenaient engagés (aperçus) en Allemagne, quarante enseignes de piétons et quatre à cinq mille chevaux, sous Georges Van Holl, Hilmar Van Munchausen et d'autres. Elle le priait de vouloir, à l'exemple du roi de France, défendre aux sujets de l'Empire de venir en armes aux Pays-Bas. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 441.

[2] *Notules du conseil d'État* (séance du 31 juillet).

[3] Cette hypothèse résulte d'un billet du prince d'Orange à Louis de Nassau. Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 197.

Lille, Aire, Béthune, Ath, Bruges, Gand et autres lieux. La gouvernante avait demandé que les confédérés fournissent la preuve des démarches qu'ils avaient faites pour contenir le peuple et empêcher les prêches. Ils répondaient qu'elle pouvait envoyer en chaque province vers les consistoires et ministres de la « religion » pour s'informer des démarches, que les membres de la confédération avaient faites, tant en général qu'en particulier, et qu'elle trouverait que les députés lui avaient dit la vérité. En ce qui concernait les irrégularités commises dans la tenue des états provinciaux, les délégués déclaraient que presque partout l'on avait convoqué des personnes qui n'avaient pas accoutumé d'en faire partie, tandis que d'autres qui avaient le droit d'y assister n'avaient pas été mandés, ou du moins qu'on leur avait expédié les lettres de convocation si tard que les états étaient déjà réunis avant qu'ils les eussent reçues. Les députés des villes se plaignaient en outre de n'avoir pas eu le temps nécessaire pour correspondre avec leurs mandants, et d'avoir été contraints de répondre sur-le-champ, sans qu'on eût voulu leur laisser copie du projet de modération des placards. Ils ajoutaient que des lettres avaient été écrites aux gouverneurs particuliers des villes pour gagner les députés d'icelles, ainsi que les gentilshommes de leur juridiction. Quant aux menées secrètes dirigées contre les confédérés, ceux-ci déclarèrent qu'à peine la première requête avait-elle été présentée qu'ils s'aperçurent assez clairement que plusieurs seigneurs, même des chevaliers de l'Ordre, fuyaient leur compagnie, comme s'ils avaient commis crime de lèse-majesté et de rébellion. Ces seigneurs avaient averti leurs parents et amis de ne pas se joindre aux confédérés, d'avoir égard à leur honneur, et de songer aux dangers qui les menaceraient, si le roi venait par deçà ; ils avaient agi de même à l'égard de ceux qui avaient déjà signé le compromis, promettant de leur faire obtenir pardon du roi, s'ils voulaient se séparer de la ligue.

Or, comme ces seigneurs avaient voix au conseil, on pouvait supposer, disaient les délégués, qu'ils noircissaient les confédérés auprès du roi et qu'ils lui donnaient des avis qui ne pouvaient tendre qu'au désavantage et à la ruine de ces derniers. Du reste, ils savaient, par des avis reçus de France, que le roi demandait passage pour un certain nombre de soldats espagnols, et qu'il sollicitait du gouvernement français les mêmes secours que celui-ci avait obtenus de l'Espagne pendant les guerres civiles. Ils n'ignoraient pas non plus que le duc de Savoie s'était engagé à entrer dans les Pays-Bas avec les forces que l'on rassemblait à cet effet. Ils savaient aussi que le clergé avait fourni extraordinairement une somme de 500,000 florins pour combattre les confédérés. Ils déclaraient que jamais nul des chevaliers de l'Ordre n'avait voulu, jusqu'alors, donner l'assurance aux confédérés que le roi et la régente ne procéderaient contre eux par voie de fait. Toutes ces raisons et bien d'autres, disaient-ils, les avaient engagés à prendre des précautions; mais afin que la gouvernante ne pensât point que, par leurs alliés étrangers, ils entendaient les Français, ils assuraient que ces alliés étaient en Allemagne. Faisant enfin allusion aux pouvoirs qu'ils avaient demandés pour le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes, ils n'entendaient point, disaient-ils, que ces pouvoirs portassent atteinte à l'autorité de la régente; mais il paraissait indispensable que nulle levée de soldats, dans le pays et au dehors, ne se fît sans la participation de ces seigneurs, qui devaient aussi nommer directement les capitaines appelés à servir sous leurs ordres. D'autre part, l'assurance qu'ils réclamaient de la régente et des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, ils l'expliquaient en ce sens, qu'elle ne serait que provisoire, et jusqu'à ce que le roi l'eût approuvée ou rejetée ; mais, en cas d'improbation, la gouvernante et tous les seigneurs devaient leur promettre que les confédérés seraient encore sous leur sauve-

garde durant les trois semaines qui suivraient la notification du refus du roi, afin que, pendant ce temps, ils se pussent pourvoir d'autres remèdes nécessaires à leur sûreté [1].

Cette déclaration explicative porta au comble les inquiétudes de Marguerite, quoique, selon l'opinion exprimée par le comte d'Egmont, elle mitigeât un peu les termes si absolus de la requête. Le conseil d'État, auquel furent adjoints les membres du conseil privé, délibéra de nouveau sur les prétentions émises par les confédérés. Viglius continua à s'opposer à l'intervention irrégulière des trois seigneurs désignés; mais les autres conseillers furent, en général, d'avis qu'il fallait céder aux circonstances et accorder aux représentants de la Confédération les garanties qu'ils demandaient, pourvu qu'ils promissent, de leur côté, de faire mettre bas les armes et de s'employer au rétablissement de la paix publique. Il fut enfin arrêté, le 6 août, que tous les chevaliers de la Toison d'or seraient appelés à Bruxelles pour le 18, afin de prendre une résolution définitive sur la requête des confédérés et de donner une réponse à leurs représentants [2]. Le comte d'Egmont notifia cette décision aux députés et leur promit, sur son honneur, que, jusqu'à ce qu'ils reçussent la réponse de la gouvernante, la sûreté des gentilshommes confédérés serait pleinement garantie, à condition que, de leur côté, ils n'entreprendraient rien non plus pour fortifier leur ligue [3].

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 113-115.

[2] *Notules du conseil d'État* (séances du 2, du 5 et du 6 août).

[3] « ... Et promit ledit Sr comte, par charge et de la part de Son Altesse, sur son honneur, auxdits députés que, cependant et jusques que l'on leur auroit donné ladicte response, l'on n'attenteroit rien contre la compagnie desdicts gentilzhommes confédérez, en façon que ce fust, à cause de leur requeste et compromis, moyennant que eulx ne attentassent aussy rien et ne procédassent plus avant, et ne practicassent rien ès villes ou dehors, pour les attirer ou gaigner gens à eulx, ou quelque chose semblable. Ce que réciproquement ilz promeirent sur leur honneur, pour eulx et toute

L'appui ouvertement donné par l'assemblée de Saint-Trond aux religionnaires avait exalté la ferveur de ceux-ci, surtout à Anvers qui était alors comme la citadelle du protestantisme dans les Pays-Bas. Chaque jour, on voyait dans les champs vingt à trente mille personnes, qui se pressaient autour des prédicateurs flamands et wallons [1]. Le succès des religionnaires d'Anvers encourageait ceux des autres localités. Le 21 juillet, une assemblée également considérable s'était tenue hors des portes de la ville de Gand, sur le territoire qui ressortissait à la juridiction de l'abbé de Saint-Pierre (*Sint-Peeter-Haelst*). Elle était formée de gens venus de tous quartiers, sous prétexte d'une foire alors célèbre, de Renaix, d'Audenarde, de Deynze, de Thielt, d'Eecloo, de Caprycke et des Quatre-Métiers. Les sectaires étaient armés de bâtons, d'arquebuses, de pistolets et accompagnés d'un certain nombre de cavaliers [2]. Les religionnaires de Tournai montraient plus d'audace encore. Le 25 juillet, après un prêche tenu à la porte Sainte-Fontaine, les dissidents, à la tête desquels se trouvaient les bourgeois les plus riches, firent leur entrée en ville, armés et rangés militairement; ils précédaient le prédicant, qui

la compagnie du compromis. Et furent présents à recepvoir et faire ces promesses : le comte Lodenwyck de Nassau, les Srs d'Esquerdes, d'Audregnies, de Lumbre, de Noyelles, de Villers, de Risoir, de Malberg et Ghistelles... » (*Notules du conseil d'État*, 6 août.)

[1] Lettre du prince d'Orange au comte de Schwartzbourg, datée d'Anvers, le 27 juillet 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 180.

[2] *Verslag van 't Magistraet van Gent*, etc., p. 92. — On trouve dans le même recueil, p. 90, une lettre du comte d'Egmont, écrite de Bruxelles, le 22 juillet, et adressée aux échevins et conseil de la ville de Gand. Il avait appris, disait-il, que certains prédicateurs avaient dit en Flandre qu'ils étaient autorisés par des chevaliers de l'Ordre et même par lui. Il démentait ce bruit et invitait le magistrat de Gand à donner la plus grande publicité à ce démenti.

s'avançait ensuite entouré de cavaliers. Par cette démonstration menaçante, ils obligèrent l'évêque à abandonner Tournai pour se retirer en son château d'Helchin [1]. Des prêches se tenaient aussi dans les provinces d'Utrecht et de Hollande, où la première assemblée avait eu lieu le 14 juillet dans un champ près de Horn. Un mois après, plus de cinquante mille personnes se rendaient journellement aux assemblées protestantes dans cette province. Les prédicants étaient infatigables ; ils parlaient le plus souvent pendant quatre heures consécutives, sans qu'on se lassât de les écouter, parce que le peuple, suivant les historiens protestants, languissait depuis longtemps après la parole de Dieu et était affamé de cette nourriture spirituelle [2]. Mais la nouveauté était aussi un grand appât pour la multitude ignorante.

Le prince d'Orange, n'ayant pu empêcher les prêches qui se tenaient hors d'Anvers, voulut du moins éviter que la ville même ne tombât au pouvoir des religionnaires. A cet effet, il fit de nouveau convoquer le 23 juillet l'assemblée générale de la commune et proposa de choisir douze cents hommes parmi les bourgeois, de les soudoyer et d'en faire une troupe permanente soumise à la discipline militaire. Le prince représenta à l'assemblée que la principale cause de la crainte qui régnait parmi les marchands et de l'émigration de beaucoup d'entre eux provenait de ce que, par l'insuffisance du guet ordinaire, la ville n'était pas assez armée contre toutes violences ou invasions subites. Il recommanda en même temps que chacun agit auprès des sectaires qu'il connaissait pour les détourner des prêches, moyennant l'assurance d'une amnistie pour le passé, qui serait réclamée de la gouvernante, et jusqu'à décision ultérieure du roi, avec l'avis des états généraux. Les divers colléges et corporations qui

[1] Chotin, *Histoire de Tournai*, t. II.

[2] Brandt, *Histoire de la réformation*, t. Ier. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 236.

formaient l'assemblée de la commune répondirent en substance à ces propositions que la levée de douze cents hommes soudoyés ne serait pas convenable en une telle ville marchande, et qu'il était préférable de répartir tous les habitants par quartiers pour en former une garde générale. Quant aux prêches, ils déclarèrent qu'ils employeraient leurs efforts pour en détourner le peuple, et que la voie de la douceur leur paraissait la plus sûre. Ils réclamaient toutefois la convocation immédiate des états généraux pour opposer à un mal général un remède général et convenable. La commune avait déjà demandé que le prince fût investi temporairement de l'autorité de surintendant et gouverneur; elle renouvela cette demande, après la conférence de Duffel, prétextant que le prince seul pouvait rétablir la tranquillité et rassurer les marchands. Elle ne se borna point d'ailleurs à exprimer son vœu par écrit: le magistrat envoya des députés à la régente pour hâter sa détermination. Après avoir balancé pendant quelque temps, Marguerite, effrayée de l'isolement dans lequel le roi la laissait, céda au vœu des Anversois et au désir du prince d'Orange en lui expédiant, le 3 août, des lettres patentes qui régularisaient sa position. Elle fit aussi déclarer qu'elle était contente d'accorder un pardon général à ceux qui avaient assisté aux prêches et assemblées illicites, pourvu qu'ils n'y retournassent plus. L'intervention du prince d'Orange avait déjà produit de bons résultats pour la paix publique, lorsqu'un incident inattendu vint tout remettre en question. Le 19 juillet au soir, le drossard de Brabant, accompagné de quelques gens à pied et à cheval, fut reconnu comme il passait près des fossés de la ville; on prétendit qu'il avait commission de se ruer sur l'assemblée des sectaires, d'appréhender les ministres, les anciens et les diacres et de rompre ainsi les prêches. Il se rendait, disait-on, au village de Merxem, où il avait sa demeure, pour mettre son projet à exécution le lendemain dimanche. Les religionnaires émus

reprirent les armes, décidés à repousser par la force les violences du drossard. Mais le prince d'Orange, voulant prévenir un conflit qui pouvait avoir les plus graves conséquences, envoya immédiatement des dépêches à la gouvernante pour que, avant la matinée du lendemain, il fût enjoint au drossard de ne rien entreprendre et de se retirer. Le dimanche, de bon matin, le drossard reçut effectivement l'ordre de se retirer. Cependant le peuple restait toujours armé et continuait à se rendre aux prêches avec plus d'ardeur que jamais. Le 28 juillet, il se tint hors de la ville deux assemblées, l'une le matin, et l'autre vers le soir ; plus de dix mille auditeurs y assistèrent, protégés par deux cents sentinelles disséminées dans les champs et armées d'arquebuses, de hallebardes ou d'épieux.

Le refus de la régente de laisser mettre en liberté un calviniste, en faveur duquel étaient intervenus les protestants d'Anvers, et le bruit répandu des armements du duc de Brunswick, accrurent l'agitation du peuple. Parmi les prédicants qui exerçaient le plus d'ascendant dans la ville, se distinguait l'ancien curé du Kiel, suspendu, en 1565, par le vicariat de Cambrai comme suspect d'hérésie. Le 10 août, il venait d'achever son sermon en présence d'un nombreux auditoire, lorsque Pierre Rithove, curé de la paroisse de Saint-Pierre, à Louvain, qui se tenait déguisé en laïque parmi les auditeurs, prit la parole pour combattre certains arguments du prêcheur. Celui-ci proposa à son antagoniste de se rendre dans une maison particulière, afin d'y conférer hors de la foule. Mais Rithove persista dans ses protestations, et une vive controverse s'engagea entre le curé catholique et le ministre dissident. Le peuple prit parti pour ce dernier, poussa des huées contre Rithove, et les plus exaltés allaient se jeter sur lui lorsque quelques bourgeois, au péril de leur vie, s'interposèrent, le poussèrent dans une maison et le cachèrent dans une cave. Le prince d'Orange, ayant été informé

de cet événement, s'empressa d'envoyer sur les lieux un des officiers de justice qui se saisit du curé de Saint-Pierre et le mit en prison pour apaiser la multitude ; mais on ne tarda point à le faire sortir secrètement de la ville par l'Escaut. Cependant le prince insistait le plus qu'il pouvait pour que les sectaires s'abstinssent du port de toutes armes dans les prêches, ou du moins pendant qu'ils traversaient la ville. Les ministres et les consistoires avaient fini par y consentir, sur l'assurance qui leur fut donnée qu'on les laisserait tranquilles. Mais bientôt de nouveaux incidents vinrent raviver toutes les défiances. Les maîtres des quartiers reçurent, le 13 août, de Bruxelles, des lettres dans lesquelles on les avertissait que la résolution avait été prise à la cour, de concert avec les députés du magistrat d'Anvers, de massacrer tous ceux qui se rendraient aux prêches. On ne douta plus de ce complot lorsqu'on vit passer par la ville, sous la protection du magistrat, des chariots chargés d'armes qui étaient destinés au drossard de Brabant. On disait que cet officier était lui-même près d'Anvers avec mille chevaux et bon nombre de gens de pied, logés çà et là dans les monastères des environs. Enfin, on avait acquis la preuve que des enrôlements se faisaient dans le but évident d'assaillir les religionnaires. Toutes ces rumeurs, fausses ou vraies, inspirèrent aux chefs des dissidents une résolution énergique. Ils déclarèrent que, n'étant plus en sûreté hors de la ville, ils tiendraient désormais leurs prêches dans la ville même, et qu'ils commenceraient le 15 août, jour de l'assomption de Notre-Dame. Le prince d'Orange, informé de cette résolution, envoya le pensionnaire Wesenbeke vers les ministres et deux de ses gentilshommes vers les principaux marchands protestants, pour les engager à renoncer à leur détermination, sinon qu'il s'y opposerait de tout son pouvoir et même par la force. Les religionnaires se montrèrent inébranlables. Quelques marchands furent députés au prince avec un écrit contenant la

justification d'une résolution qu'ils disaient avoir été prise pour éviter de plus grands maux et pour faire cesser le port d'armes ; ils ajoutaient que, s'il ne lui plaisait point de se contenter de ces excuses, ils aimeraient mieux, quoiqu'à leur grand regret, encourir son mécontentement que de ne pas faire droit aux justes plaintes du peuple. Le prince, loin de se montrer satisfait de ces excuses, répondit qu'il ne consentirait en aucune manière qu'on prêchât dans la ville. Vers minuit, il donna l'ordre au magistrat de faire mettre les *serments* sous les armes pour le lendemain, à cinq heures du matin. Les protestants cédèrent devant cette démonstration. A sept heures, leurs députés revinrent chez le prince et lui déclarèrent que, seulement par égard pour lui, ils voulaient bien encore ajourner les prêches dans la ville ; cependant, qu'il ne serait bientôt plus possible de contenir les religionnaires à moins qu'ils ne reçussent l'assurance formelle qu'on n'essayerait plus de troubler leurs assemblées dans les champs. Le prince ne dissimula point à la régente que si, cette fois encore, il avait pu retenir les religionnaires, leur nombre et leur influence augmentaient pourtant chaque jour ; conséquemment, que s'ils persistaient à vouloir tenir leurs prêches dans la ville, il serait presque impossible de les en empêcher, attendu que les bourgeois, c'est-à-dire leurs alliés domestiques et religieux, ou les protégeraient ouvertement ou craindraient en leur résistant d'allumer une guerre intestine [1].

Les lenteurs calculées de Philippe II entraînaient les Pays-Bas vers une révolution, et les angoisses de la duchesse de Parme se manifestaient avec une vivacité extrême dans sa correspon-

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 141 et suiv. ; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. XLVI et suiv. ; — J. DE WESENBEKE, *La description de l'estat, succès et occurrences*, etc., pp. 214 et suiv. ; — STRADA, liv. V.

dance avec le roi. Le 31 juillet, elle lui mandait, dans une dépêche ostensible, que le retard qu'il apportait à prendre une résolution jetait dans une perplexité inexprimable les membres du conseil d'État et tous les bons sujets, tandis que les sectaires redoublaient d'audace. Elle lui disait qu'elle était en grande crainte qu'ils ne s'assemblassent pour dévaster les églises et les bourgs ; ses appréhensions étaient d'autant plus grandes qu'elle se trouvait dépourvue d'argent et de gens de guerre ; et comme elle n'avait point reçu le conseil d'employer la force, pendant qu'elle attendait la résolution du roi, il s'ensuivait que tout était maintenant compromis et perdu. Elle rendait cependant compte des mesures qu'elle avait prises pour arrêter le mal. Elle avait, par diverses ordonnances, interdit les prêches, éloigné les étrangers et les vagabonds, défendu aux sectaires bannis de rentrer dans le pays. Mais toutes ces ordonnances avaient été fort mal observées. Elle avait enjoint de renforcer les garnisons tant des villes que des châteaux, ordonnant de lever le double des *ordinaires ;* mais elle n'avait pu déployer plus grand appareil, tant à cause de sa pénurie que parce qu'on ne lui avait pas conseillé de le faire, car on lui disait que si elle faisait *remuer armes,* pour un homme qu'elle lèverait, on lui en opposerait dix. Elle avait aussi, à plusieurs reprises, ordonné la réunion de quelques bandes d'ordonnances pour les répartir dans les lieux nécessaires ; mais jusqu'alors tout cela était demeuré non effectué, faute d'argent. Elle ne cessait cependant de rechercher tous les moyens de trouver des ressources dans les Pays-Bas, demandant emprunts et dons aux prélats et gens d'Église, et aux principales villes : elle était toutefois sans espoir d'en tirer grand'chose, parce que les prêts faits par eux antérieurement ne leur avaient pas encore été remboursés, à cause de l'état du pays ; du reste, dans le cas même où l'on obtînt quelque assistance pécuniaire, celle-ci serait loin d'être efficace. Elle annonçait ensuite que, sur sa demande,

le gouvernement français avait défendu à tous ses sujets de sortir du royaume, d'expédier des armes ou de porter préjudice aux Pays-Bas, sous peine d'être condamnés à la confiscation de corps et de biens, comme infracteurs de la paix. Elle suppliait enfin Philippe II de ramener à lui la noblesse, en promettant l'oubli à tous ceux qui avaient signé la première requête ou s'étaient ligués avec les confédérés. Plus le roi tarderait de se résoudre, disait Marguerite, plus le désespoir du pays augmenterait, et le roi savait ce que le désespoir faisait faire aux hommes. Elle ajoutait que la modération des placards ne pourrait plus servir à rien; qu'il fallait forcément, si l'on voulait éviter la guerre civile, accorder l'assemblée des états généraux. « Naguère « disait-elle, j'ai représenté à Votre Majesté le mal et le bien qui « en peut résulter; mais comme nécessité n'a point de loi, et « que de deux maux il faut choisir le moindre, je ne vois pas « comment on pourrait refuser cette assemblée, car s'il y a « remède, c'est par l'avis des états, lesquels *ne se voudront perdre* ni oublier ce qu'ils doivent à Dieu, à Votre Majesté et à la « patrie. C'est pourquoi je supplie Votre Majesté de m'envoyer son « autorisation, l'assurant que ce délai nous perd entièrement, « car ce qui peut servir pour le présent, dans trois semaines « ne servira à rien. Les choses allant journellement de mal en « pis, on m'a fort pressé d'autoriser ladite convocation, comme « le remède suprême et unique. Je crois qu'ils disent vrai, mais « comme c'est œuvre de souveraineté, j'ai voulu attendre la « décision de Votre Majesté, d'où dépendra ou le salut ou la « destruction du pays [1]. »

Tels étaient d'ailleurs l'opinion et les sentiments des hommes les plus éclairés et les plus dévoués au roi. Ils attribuaient tout le mal à ce que dès le commencement on n'avait pas cherché

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XXIII[e].

les vrais remèdes. On avait laissé, disaient-ils, prendre au feu tant d'extension qu'il serait maintenant bien difficile de l'éteindre. La réunion des états généraux était considérée comme le remède suprême, bien qu'il arrivât déjà tard [1].

Dans une lettre postérieure (8 août), Marguerite suppliait plus instamment encore Philippe II de lui faire connaître sa résolution finale, non plus sur les premiers remèdes qui ne valaient plus rien, disait-elle, mais sur l'assurance que les confédérés demandaient tant pour eux que pour leurs partisans ainsi que sur la convocation tant désirée des états généraux. Elle le suppliait de lui envoyer, si cela était possible, une résolution favorable avant la séparation des chevaliers de l'Ordre et des députés des confédérés convoqués à Bruxelles pour le 18 août. Elle ne lui cachait pas d'ailleurs que si cette détermination était négative, une guerre civile s'ensuivrait immédiatement [2].



Aux manifestations des confédérés, aux conseils prévoyants des seigneurs principaux des Pays-Bas et aux instances de la duchesse de Parme, Philippe II avait jusqu'alors opposé une force d'inertie qui lui paraissait propre à neutraliser des desseins qu'il désapprouvait et détestait. Comme il n'était pas encore en mesure de combattre ouvertement les révolutionnaires, il espéra les

[1] Lettre du conseiller d'Assonleville au comte de Hornes, du 29 juillet 1566, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 363.

[2] « Votre Majesté, disait-elle, pourra hâter sa venue lorsque ces gentils- » hommes, maintenant en défiance, retourneront à l'obéissance royale par » l'*assurance* qu'ils obtiendront, et s'emploieront à tout pacifier; mais si » la résolution de Votre Majesté est négative, trois jours après qu'elle sera » connue, *le tout est en armes ouvertes*. Si Votre Majesté ne se décide à » accorder ce que tant de fois je lui ai demandé, indubitablement et sans » délai, le pays tombe en émotion et en guerre intestine des sectaires et » de leurs adhérents contre Votre Majesté et les *bons*. » *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XXVe, pp. 141-145.

lasser par son silence; mais cet artifice n'ayant point réussi, il eut recours à d'autres moyens contre lesquels proteste la moralité de tous les temps.

Le baron de Montigny, arrivé à Madrid le 17 juin, était chargé de solliciter la suppression de l'inquisition, la modération des anciens édits contre les hérétiques et la venue du roi dans les Pays-Bas. Indépendamment de ces points principaux, il devait aussi négocier l'extension des attributions du conseil d'État, ou plutôt reprendre à cet égard la négociation entamée naguère par le comte d'Egmont.

Philippe II reçut pour la première fois Montigny le 18 juin. Il était seul dans sa chambre et entretint pendant deux heures le mandataire de la régente et de l'aristocratie des Pays-Bas. Le 20, il lui donna encore une très-longue audience. Il lui avait commandé d'exposer avec vérité ce qui s'était passé. Montigny lui remit copie de son instruction, ainsi que des différentes pièces dont il était porteur. Il représenta combien il importait que le roi prît une prompte résolution, et Philippe II répondit qu'il se résoudrait le plus tôt possible. Montigny lui représenta aussi combien sa venue aux Pays-Bas était nécessaire. Philippe répliqua qu'il désirait vivement de se rendre aux désirs de ses sujets des Pays-Bas; mais qu'il n'était pas sans avoir en Espagne beaucoup d'affaires qui exigeaient aussi sa présence; que, toutefois, il aviserait et ferait en sorte de contenter des États qu'il aimait, estimait et de qui il avait reçu tant de bons et grands services. Montigny crut devoir lui dire qu'on avait conçu l'opinion, aux Pays-Bas, qu'il était mal satisfait et mal informé de beaucoup de personnes, même de plusieurs seigneurs. Le roi lui répondit que l'on avait cette opinion à tort, et qu'il était fort satisfait et content de tous ces seigneurs, comme de ceux dont il avait reçu tant de bons et grands services, et que nul ne l'avait informé à leur désavantage; enfin, que ces bruits n'avaient pu

être semés que par des malveillants. Dissimulant toujours son mécontentement, Philippe revit plusieurs fois encore le baron de Montigny. Il affectait même de lui communiquer sa correspondance avec la duchesse de Parme, et de l'appeler souvent au conseil où se traitaient les affaires des Pays-Bas. Il fit cependant en sorte, d'après le conseil de Marguerite, que Montigny ne pût entretenir une correspondance active avec ses amis. Au demeurant, malgré ses instances, Montigny ne put jamais rien savoir des intentions du roi ; toutes les réponses de Philippe II étaient vagues ou ambiguës [1].

Pour gagner du temps, Philippe II n'avait cessé d'ailleurs de demander l'avis de son conseil, tant à Madrid qu'au Bois de Ségovie. Le conseil d'État d'Espagne, où se traitaient en dernier ressort les affaires des Pays-Bas, était composé des personnages suivants : le duc d'Albe, grand majordome du roi, et son rival Ruy Gomez, prince d'Eboli, grand sommelier du corps et grand majordome du prince Carlos, héritier de la monarchie ; le comte de Feria, capitaine de la garde espagnole ; don Antonio de Tolède, grand écuyer du roi et grand prieur de l'ordre de Saint-Jean de Léon ; don Juan Manriquez de Lara, capitaine général de l'artillerie; Luis Quijada, grand écuyer de don Carlos, et trois Belges, dont la position était tout à fait secondaire en présence de ces grands d'Espagne et de ces personnages principaux de la monarchie espagnole. C'étaient Charles de Tisnacq, nommé récemment président du conseil d'État des Pays-Bas ; le conseiller Hopperus, qui avait été appelé à Madrid pour le remplacer comme garde des sceaux de ces provinces, et le secrétaire Courtewille. Montigny, fidèle à ses instructions, avait exposé que les troubles des Pays-Bas avaient leur source dans les lettres du roi qui prescrivaient le maintien de l'inquisition et des

[1] Lettre de Montigny à la duchesse de Parme, du 29 juin 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 360.

anciens placards, et qu'il n'y avait d'autre moyen d'y remédier que par la suppression de l'inquisition, la modération des édits et la publication d'une amnistie générale. Le conseil d'Espagne objectait « que, dans les instructions royales, il n'y avait chose « qui ne fût bien fondée en raison, et que si, sous prétexte de « ces instructions, il y avait eu quelque mécontentement, il ne « fallait pas s'en prendre au monarque, mais bien à la divulgation « de ses ordres, sans son autorisation et contre l'avis du conseil « privé. Que si, comme Montigny l'affirmait, les seigneurs des « Pays-Bas pouvaient empêcher tous les troubles, pourvu que « le roi accordât les trois points indiqués, ils avaient actuelle- « ment la même puissance et qu'ils étaient obligés de la mettre « en œuvre comme vassaux principaux, chargés, sous la « duchesse de Parme et pendant l'absence du roi, de la défense « et de la protection du pays. » Montigny répliquait : « Que, si « les seigneurs des Pays-Bas n'obtenaient les trois points indi- « qués, ils n'avaient ni les moyens ni l'intention de monter à « cheval et de prendre les armes ; mais qu'ils étaient résolus à « demeurer chez eux, car ils se voyaient mésestimés et sup- « plantés par les seigneurs espagnols qui, chassant les autres « du conseil du roi, participaient seuls avec lui aux affaires et « voulaient commander aux seigneurs et chevaliers des Pays- « Bas, ni plus ni moins qu'ils commandaient à ceux de Milan, « de Naples et de Sicile ; mais que les Belges ne voulaient souf- « frir cela d'aucune manière, et que c'était là la vraie ou du « moins la principale cause des troubles. » Cependant on ne se pressait pas de prendre une résolution ; on attendait toujours le marquis de Berghes et les avis que devaient encore fournir les états des quelques provinces, ainsi que les conseils provinciaux, touchant la modération des placards [1].

[1] D'après Hopperus, les avis des conseils de justice ne furent jamais

Bientôt arrivèrent les lettres dans lesquelles la duchesse de Parme annonçait les prêches publics, et pressait le roi de prendre une résolution sur les trois points. Philippe II, tout en continuant à délibérer avec son conseil, ajournait toujours sa décision. Enfin, voyant que les affaires prenaient une tournure plus fâcheuse, le roi, alors à Ségovie, commanda au conseil d'État de lui proposer des conclusions. Le conseil, délibérant hors de la présence de Montigny, remonta aux sources du mal : il fallait, selon lui, l'attribuer à un ou deux personnages qui convoitaient l'autorité et désiraient la liberté de religion, sinon publiquement, du moins pour chacun en sa maison. D'abord, ils avaient fait renvoyer des Pays-Bas le cardinal de Granvelle, qui les gênait. A cela avait succédé le voyage en Espagne du comte d'Egmont, chargé presque ouvertement de prétendre au gouvernement et à la liberté de conscience. Ce second point n'ayant pas été concédé, comme ils le désiraient, était venue la requête des confédérés. Or, si l'on considérait que ceux-ci étaient parents, alliés, amis et serviteurs des seigneurs, auxquels il avait été fait allusion, et si l'on mettait l'avis des seigneurs en regard de la requête des confédérés, on pouvait aisément deviner qu'il y avait intelligence entre les uns et les autres, et que les confédérés n'étaient que des instruments D'après le conseil d'Espagne, il y avait trois ligues dans les Pays-Bas : celle des seigneurs, celle des confédérés et celle des sectaires, et toutes trois tendaient au même but. Quant aux remèdes à employer, il y en avait deux : l'un *véritable,* et l'autre *moyen*. Le premier était le départ immédiat du roi pour les Pays-Bas, où il prendrait sur les lieux les décisions qu'il jugerait utiles, imposant la loi et ne la recevant point. Mais il ne serait pas convenable, ajoutait-on,

envoyés en Espagne ; et il en fut de même des avis des états de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et de Brabant.

d'envoyer quelqu'un dans les Pays-Bas avec des forces militaires pendant que le monarque résidait en Espagne, parce que, au lieu d'être obéi, il ferait naître la guerre civile : car, des deux côtés, on se dirait serviteurs du roi. Le remède *moyen* consisterait à faire toutes les concessions demandées ; mais il était impossible d'abroger l'inquisition d'une manière absolue et d'augmenter la puissance du conseil d'État. Or, comme le départ immédiat du roi était également impossible, on lui proposerait de s'accommoder aux nécessités présentes, autant que sa conscience le lui permettrait. Le conseil était donc d'avis qu'il accordât une amnistie dont seraient exceptés les prêcheurs, les ministres et les principaux chefs des séditieux ; qu'il supprimât l'inquisition ordinaire du pape, à condition que l'inquisition ordinaire des évêques fût établie et mise « en sa forme et vigueur ; » quant à la modération des placards, il fallait réserver ce point jusqu'au voyage du roi, ou, si la chose ne souffrait pas de délai, on pourrait proposer dans les Pays-Bas un autre mode plus propre à conserver la foi et soumettre immédiatement ce projet à la sanction du monarque.

Lorsque le conseil eut terminé ses délibérations, Philippe II le fit assembler en sa présence, entendit la relation de ce qui avait été arrêté, et fit connaître ses résolutions. Il ordonna d'abord, comme premier remède, que l'évêque et tout le clergé de la cathédrale de Ségovie feraient prières et processions publiques, et que la même chose aurait lieu dans les autres villes et places d'Espagne, ainsi que dans les Pays-Bas. Il déclara ensuite que son intention n'avait jamais été et ne serait jamais autre que de traiter ses sujets ou vassaux *par toute voie de douceur et bénignité*. Il était, quant à son départ, du même avis que le conseil ; il demanda pourtant s'il lui serait possible d'arriver dans les Pays-Bas avant l'hiver. On lui répondit, selon ce qui avait déjà été délibéré, qu'il lui serait impossible d'être dans ces provinces

avant l'hiver, mais qu'il pourrait écrire à la duchesse de Parme qu'il y arriverait au printemps. Enfin, il fit connaître ses résolutions touchant les trois points et ordonna de les consigner dans une lettre ostensible adressée à Marguerite, et portant la date du 31 juillet [1].

Philippe II déclarait que l'inquisition était l'unique remède que, de toute ancienneté, l'Église avait employé pour faire vivre chacun selon ses commandements, agissant ainsi suivant le droit canon et civil, comme d'après la sainte Écriture et la raison naturelle. Ayant toutefois considéré que l'inquisition papale avait été originairement introduite dans les Pays-Bas, à cause du petit nombre des évêques et de la négligence de ceux qui en exerçaient les fonctions, tandis que maintenant les nouveaux évêques y pourraient pourvoir comme bons pasteurs, il voulait bien consentir que l'inquisition cessât, pourvu que l'exercice de la juridiction épiscopale fût établi comme il appartenait de droit. Quant au projet de modération des placards, il lui semblait évident qu'il ne contenterait ni les hérétiques et sectaires, lesquels prétendaient obtenir liberté absolue de religion, ni les confédérés, qui demandaient qu'il fût dressé un nouvel édit par l'avis des états généraux. Dans l'espoir cependant de mettre fin à la confédération, il aurait déjà pris une résolution à cet égard, s'il avait eu les avis demandés aux états et aux conseils de justice. Il pensait, du reste, que, pour rendre cette modération fructueuse, il fallait que, tout en respectant le droit en vigueur dans les provinces, certains articles fussent adoucis et d'autres renforcés. Ainsi, pour les anabap-

[1] *Mémorial* de Hopperus, 3e partie, chap. III, IV et V. *Voir* aussi les lettres qu'il adressa d'Espagne à Viglius (*Epistolæ ab Hispaniâ*) et dont la publication avait été commencée à la fin du XVIIIe siècle, par de Nélis, pp. 91 et suiv.

tistes obstinés et les relaps, de même que pour ceux que l'on proposait d'exécuter par l'épée ou de bannir sans confiscation de biens, il ne convenait pas qu'ils en disposassent dans le pays, ni qu'ils jouissent des droits de douaire, usufruit, traité de mariage et autres semblables. Il était nécessaire aussi de prescrire la dénonciation contre les hérétiques, d'assurer une récompense aux dénonciateurs, et de punir ceux qui les cachaient. En résumé, il consentait que la régente apportât quelque tempérament aux anciens édits contre les hérétiques; mais il voulait avoir connaissance de l'ordonnance et l'approuver avant qu'elle fût publiée dans les Pays-Bas. En ce qui concernait le pardon général, Philippe disait qu'il n'avait jamais eu d'autre inclination que de traiter ses vassaux et ses sujets avec toute la clémence possible, ne haïssant rien tant que la voie de rigueur, quand les choses pouvaient s'arranger autrement. Il consentait donc, pourvu que les troubles cessassent, que la régente publiât une amnistie soit pour les confédérés seuls, soit aussi pour les *conventiculaires,* hérétiques et tous ceux qui avaient contrevenu aux placards, mais pour le passé seulement et en faveur de ceux qui ne seraient pas condamnés par sentence à la date de la publication dudit pardon, et pourvu que les ligues et les confédérations prissent fin. Après avoir exprimé le regret que plusieurs difficultés l'empêchaient de se rendre dans les Pays-Bas avant l'hiver, comme il le désirerait, il annonçait son arrivée pour le printemps prochain. Il songeait à envoyer du renfort à la régente, et il traitait pour lever des troupes en Allemagne ; il promettait aussi de lui faire parvenir 300,000 écus par le prochain courrier. Cette lettre si importante contenait un post-scriptum dans lequel le roi commandait à la duchesse de Parme de ne souffrir, d'une façon quelconque, l'assemblée des états généraux [1].

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme,* pièce XVI[e], pp. 96 à 105.

Des lettres officielles étaient adressées en même temps aux gouverneurs des provinces, chefs des bandes d'ordonnances, gouverneurs des frontières et magistrats des villes. Le roi chargeait expressément les gouverneurs des provinces de prêter assistance à la duchesse de Parme et d'empêcher, par tous les moyens, les conventicules, assemblées et prêches. Ils devaient éviter que les choses allassent si loin qu'il n'y eût plus d'autre remède que la force, « ce qui serait, disait le roi, le plus grand regret qui pourrait m'advenir dans ce monde. » Il était enjoint aux chefs des bandes d'ordonnances de se mettre entièrement avec leurs compagnies à la disposition de la duchesse de Parme et d'obéir à tous ses commandements. Les gouverneurs des villes frontières étaient invités à redoubler de surveillance. Les magistrats des villes principales devaient se garantir de toute surprise et empêcher également les conventicules, assemblées et prêches. Enfin, le roi s'adressait au conseil de Frise pour témoigner sa satisfaction de la fidélité de quelques nobles frisons qui avaient refusé d'entrer dans la ligue des confédérés [1].

Philippe II voulut aussi rassurer les seigneurs qui avaient montré de la défiance et encourager ceux qui s'étaient signalés par leur fidélité. Il écrivit de sa main, le 1er août, au prince d'Orange, au comte d'Egmont, au comte de Meghem et au comte de Mansfeld. Le prince croyait à tort, disait-il, qu'il n'avait pas toute confiance en lui; il devait s'en rapporter à cet égard aux lettres qu'il lui avait écrites et à ses propres œuvres; il ne pouvait lui accorder la démission de ses charges dans l'état où se trouvaient les Pays-Bas; il lui exprimait sa satisfaction de la mission qu'il avait acceptée à Anvers; mais il l'entretenait franchement des bruits qui couraient sur le comte Louis, son frère, et l'engageait à voir s'il ne faudrait pas l'éloigner pour quelque

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièces XVII à XXII.

temps. Il mandait au comte d'Egmont qu'il avait la confiance qu'il s'emploierait à faire cesser les troubles, avant qu'ils allassent si loin, qu'il fallût employer la force, moyen qu'il abhorrait, surtout envers ses vassaux des Pays-Bas. Il remerciait enfin les comtes de Meghem et de Mansfeld de leur bonne volonté pour le service de Dieu et pour le sien [1].

D'autre part, Philippe II refusa de laisser partir le baron de Montigny, même après qu'il eut fait connaître ses résolutions à la régente des Pays-Bas. Le marquis de Berghes n'était pas encore arrivé à la cour le 2 août. Il avait même voulu rebrousser chemin ; mais le roi, désirant également s'assurer de ce personnage, lui avait écrit pour que, en tout cas, il vînt jusqu'à Madrid [2].

La conduite de Philippe II, en ces graves circonstances, fut dépourvue de toute franchise : la plus profonde duplicité masquait ses projets ultérieurs. Dans une lettre secrète du 2 août, il ordonnait itérativement à Marguerite de Parme de ne pas consentir à la convocation des états généraux, et déclarait qu'il n'y consentirait pas non plus. « Mais il ne convient pas, ajoutait-il, qu'on sache aux Pays-Bas qu'elle a cet ordre de lui. Il faut qu'on croie que ce n'est que pour le moment qu'il lui a défendu de convoquer les états, et qu'elle s'attend à en recevoir l'autorisation plus tard, afin qu'on ne désespère pas d'obtenir cette assemblée, quoiqu'il soit résolu à s'y opposer, sachant fort bien ce qu'on prétend par là, et n'ayant pas voulu par ce motif le permettre auparavant [3]. »

Toutes les concessions consignées dans la dépêche ostensible du 31 juillet furent, au surplus, révoquées dans une autre

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 437. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 170.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 439.

[3] *Ibid.*

lettre autographe et confidentielle que Philippe II adressa, le 12 août, à don Luis de Requesens, grand commandeur de Castille et son ambassadeur à Rome, pour qu'il rendît compte au pape du véritable caractère de ses dernières résolutions.

L'abolition de l'inquisition, à laquelle il avait consenti, ne peut avoir de force, disait-il [1], qu'autant qu'elle soit approuvée par le pape qui a établi celle-ci. Quant à la modération des placards, si le châtiment des mauvais devait, par les articles du projet qu'on soumettrait au roi, être affaibli le moins du monde, il ne les approuverait en aucune manière. Sa Sainteté ne devait pas non plus se scandaliser du pardon général, Philippe n'étant décidé à l'accorder qu'en ce qui le touchait. Du reste, il avait déjà mis sa conscience en repos en faisant passer un instrument, le 9 août, au bois de Ségovie, par-devant un notaire, en présence du duc d'Albe, du licencié Francisco de Menchucha et du docteur Martin de Velasco. Philippe déclarait dans cet acte que, quoiqu'il eût autorisé la duchesse de Parme, à raison des circonstances, à accorder le pardon à tous ceux qui s'étaient compromis durant les troubles des Pays-Bas, comme il ne l'avait pas fait librement et spontanément, il n'entendait point être lié par cette autorisation, mais au contraire il se réservait de punir les coupables, et principalement ceux qui avaient été les auteurs et fauteurs des séditions.

« Ainsi, disait Philippe II en terminant sa lettre à Requesens, vous pouvez assurer à Sa Sainteté que, avant de souffrir la moindre chose qui porte préjudice à la religion et au service de Dieu, je perdrai tous mes États, et perdrais même cent vies, si je les avais, car je ne crois pas être ni ne veux devenir seigneur d'hérétiques. Vous l'assurerez aussi que je tâcherai d'arranger les choses de la religion, aux Pays-Bas, si c'est possible, sans recourir

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 443-446.

à la force, parce que ce moyen entraînera la totale destruction du pays ; mais que je suis déterminé à l'employer cependant, si je ne puis d'une autre manière régler le tout comme je le désire ; et, en ce cas, je veux moi-même être l'exécuteur de mes intentions, sans que ni le péril que je puis courir, ni la ruine de ces provinces, ni celle des autres États qui me restent, puissent m'empêcher d'accomplir ce qu'un prince chrétien et craignant Dieu est tenu de faire pour son saint service, le maintien de sa foi catholique, l'autorité et l'honneur du saint-siége!... »



LIVRE DOUZIÈME.

Saccagement des églises et des monastères. — Les désastres commencent dans la West-Flandre. — Impuissance ou indifférence des magistrats. — Le comte d'Egmont à Ypres. — Agitation dans toutes les provinces. — La régente veut combattre les iconoclastes; objections du comte d'Egmont. — Le départ du prince d'Orange détermine le saccagement de la cathédrale d'Anvers et des autres églises de cette ville. — Prêches dans la cathédrale dévastée. — Dévastation des églises de Tournai, de Gand, etc. — Interruption du culte catholique dans la plupart des provinces. — Ces excès sont le fruit des prédications calvinistes. — Précautions prises à Bruxelles pour empêcher le saccagement des églises. — Angoisses de Marguerite de Parme. — Elle annonce l'intention de se retirer à Mons. — Le prince d'Orange et le comte d'Egmont s'opposent à ce projet, et le magistrat de Bruxelles fait fermer les portes de la ville. — Délibérations des chevaliers de la Toison d'or et du conseil d'État sur les dernières résolutions du roi et les requêtes des confédérés. — Le prince d'Orange et ses amis trouvent les concessions de Philippe II tardives et insuffisantes. — Ils engagent la régente à donner aux députés des confédérés les garanties qu'ils réclament. — Ce vœu est appuyé par les autres seigneurs dans l'espoir d'apaiser les troubles. — Marguerite de Parme déclare qu'elle cède à la force. — *Lettres d'assurance* octroyées aux confédérés. — Engagement pris par leurs députés de faire cesser le saccagement des églises, de désarmer la populace et de renoncer provisoirement au compromis. — Instructions adressées aux gouverneurs et ordonnance qui suspend l'inquisition et les anciens placards. — Marguerite fait connaître à Philippe II les circonstances qui lui ont arraché ces

concessions ; elle le presse d'employer la force contre les hérétiques et ceux qui les soutiennent. — Imputations violentes qu'elle dirige contre le prince d'Orange et ses amis. — Les confédérés refusent le concours armé des protestants français. — Ils emploient toute leur influence pour mettre un terme aux violences des briseurs d'images. — Bréderode sauve l'abbaye d'Egmont. — Backerzeele fait pendre vingt-deux iconoclastes près de Grammont. — Louis de Nassau oblige le magistrat de Bruxelles à tolérer les prêches près de cette ville. — Protestation secrète de Marguerite de Parme contre l'accord du 23 août. — Tableau qu'elle trace de la situation des Pays-Bas. — Elle accuse Guillaume de Nassau et ses amis de vouloir s'emparer de toute l'autorité et de rechercher l'appui des princes protestants de l'Allemagne et des chefs des huguenots pour opérer le partage des Pays-Bas. — Projets réels du prince d'Orange et de ses amis. — Menaces publiquement adressées aux chefs de la confédération ; méfiance de Brederode et d'autres confédérés. — Le prince d'Orange envoyé à Anvers pour faire exécuter l'accord du 23 août. — Châtiment infligé à des briseurs d'images. — L'église de Notre-Dame rendue au culte catholique. — Convention conclue par le prince d'Orange avec les calvinistes et les luthériens. — Forces des protestants à Anvers. — Guillaume explique sa conduite aux princes d'Allemagne et cherche à connaître les dispositions de la reine Élisabeth. — Marguerite refuse d'approuver les articles qui permettent les prêches dans la ville et l'exercice libre de la nouvelle religion. — Mécontentement du prince d'Orange ; il justifie les mesures qu'il a prises et manifeste l'intention de se rendre dans son gouvernement de Hollande. — Mission remplie par le comte de Hooghstraeten à Malines ; il est également désapprouvé par la régente. — Prêches dans les églises de Tournai. — D'Esquerdes et Villers envoyés dans cette ville par les confédérés pour empêcher de nouvelles violences. — Mission confiée par la régente au comte de Hornes ; il rétablit la paix à Tournai, restitue les églises aux catholiques et obtient la soumission des religionnaires. — La conduite du comte de Hornes officiellement approuvée, puis dénoncée comme factieuse à Philippe II. — Le comte d'Egmont en Flandre ; capitulations avec les religionnaires ; les églises rendues aux catholiques, etc. — La conduite du comte d'Egmont est également dénoncée à Philippe II. — Nouveaux motifs de mécontentement donnés au prince d'Orange ; mission remplie auprès de lui par le secrétaire Berty. — Guillaume demande une entrevue aux comtes

d'Egmont et de Hornes. — Assemblée de Termonde. — Le prince fait proposer par Louis de Nassau de s'opposer, les armes à la main, aux Espagnols qui viendraient dans les Pays-Bas pour y établir la tyrannie. — Protestations du comte d'Egmont qui détruisent les espérances du prince. — Les seigneurs se séparent. — Agitation et plaintes du comte d'Egmont; Marguerite s'efforce de le rassurer. — Le comte de Hornes, également mécontent, annonce l'intention de se retirer à Weert. — Philippe II au bois de Ségovie; son application aux affaires des Pays-Bas. — Instructions qu'il adresse à la duchesse de Parme le 24 et le 30 août. — Colère qu'il manifeste en apprenant le saccagement des églises. — Il revient à Madrid et annonce son prochain départ pour les Pays-Bas. — Le marquis de Berghes et le baron de Montigny conseillent à Philippe II de ne point avoir recours à la force, mais d'envoyer le prince d'Eboli comme médiateur dans les Pays-Bas. — Philippe II, décidé à châtier les promoteurs des troubles et à dompter les sectaires, choisit le duc d'Albe comme l'exécuteur de ses desseins. — Préparatifs militaires qu'il ordonne en Lombardie, en Bourgogne, etc. — Il demande pour ses troupes l'autorisation de traverser la Provence et le Lyonnais; le refus de Charles IX l'oblige à différer le départ de l'armée. — Le conseil d'Espagne recommande au roi de se rendre en personne dans les Pays-Bas et de fixer son départ au mois de février suivant. — Philippe feint d'adopter cet avis; lettres qu'il adresse en conséquence à Marguerite de Parme et aux comtes de Meghem, d'Arenberg et de Mansfeld. — Le 30 décembre, il annonce que le duc d'Albe prendra les devants pour rassembler l'armée sur les frontières des Pays-Bas. — Instances de Pie V pour que Philippe II entreprenne un voyage trop longtemps différé; mission remplie à cet effet par l'évêque d'Ascoli à Madrid. — Irritation de Philippe II contre ce prélat; plaintes qu'il adresse à son ambassadeur à Rome : il ne peut tolérer que l'évêque d'Ascoli veuille lui imposer les voies de la négociation au lieu de celles de la force pour pacifier les Pays-Bas.



Les chevaliers de la Toison d'or venaient d'être convoqués à Bruxelles pour délibérer sur la dernière requête des confédérés

et leur donner satisfaction, lorsque la populace, qui avait puisé dans les prêches une haine mortelle contre les catholiques, prit la résolution d'empêcher le culte en saccageant les églises et les monastères. Le signal de ces dévastations sacriléges partit de la West-Flandre.

Ce fut le 14 août que les églises et les cloîtres des environs de Saint-Omer, de Bailleul, de Menin et de Courtrai furent mis à sac par des bandes armées de bâtons, de cognées et de marteaux. Les iconoclastes, sortis de la lie de la populace et entremêlés de voleurs [1], livrèrent aux flammes la célèbre abbaye de Clairmarais, lez Saint-Omer, et firent subir le même sort à celle de Watten. Non contents de renverser les autels et les images des saints, ils fouillaient jusqu'aux tombeaux, sans respecter même les dalles sépulcrales qui recouvraient les restes des anciens comtes de Flandre. Le 15 août, jour de l'Assomption, ces bandes furieuses, dont la plupart étaient guidées par des moines apostats, s'avancèrent contre Ypres, annonçant leur approche par l'incendie des églises et des monastères qui entouraient la ville. Le magistrat parvint à les contenir pendant quelques heures, dont on profita pour mettre en lieu sûr les trésors les plus précieux des églises menacées. Mais, vers le soir, les sectaires, qui dominaient dans la ville [2], en firent ouvrir les portes aux iconoclastes dont l'œuvre de destruction commença aussitôt et fut continuée le lendemain. Tous les cloîtres et églises furent spoliés et dévas-

[1] « Homines sine tribu, sine nomine, finibus Audomarensium egressi. » N. Burgundius, p. 206.

[2] Viglius écrivait au secrétaire Courtewille, le 2 août 1566 : « ... La ville d'Ypres est fort esbranlée par l'audace tant du peuple du dedans que du dehors qui vont les presches par milliers armés et embastonnés, comme si alloient à faire quelque grand exploit de guerre et faict à craindre que, à la fin, la première foudre tombera sur les monastères et gens d'église... » *Documents historiques*, t. XI. (Archives de l'État.)

tés, sans que les iconoclastes rencontrassent aucune résistance [1]. D'Ypres, ils se dirigèrent vers Courtrai, saccageant et incendiant les églises de Menin, de Commines, de Wervicq, de Poperinghe, d'Ingelmunster, d'Iseghem et d'autres localités. Ils passèrent ensuite la Lys et mirent à sac la célèbre abbaye de Marquette, brisant les fonts baptismaux et foulant aux pieds le saint Sacrement [2]. Presque partout, dans ces tristes jours, on eut à déplorer l'indifférence coupable ou l'impuissance des magistrats, qui laissèrent s'accomplir ces profanations. Il faut toutefois excepter de ce blâme la magistrature communale de Bruges dont l'intervention courageuse préserva la ville. On vit aussi les habitants de Seclin s'armer spontanément pour la défense de leurs autels et repousser les bandes qui les menaçaient [3].

Le comte d'Egmont se trouvait en Flandre au moment où cette tempête éclatait, mais sa présence n'imposa point à l'audace croissante des briseurs d'images. Vers la fin du mois de juillet, il était parti pour Bruges, à la prière des habitants déjà menacés par les sectaires. De là il devait se rendre à Gand et à Ypres pour se concerter avec les magistrats, les gentilshommes, les notables et les bourgeois, à l'effet de désarmer le peuple et d'empêcher les prêches. Il se trouvait à Ypres le 11, le 12, le 13 et le 14 août. On lui fit plus tard un grief de n'avoir pas prolongé son séjour en cette ville, alors qu'il ne pouvait ignorer les projets criminels des bandes qui dévastaient les églises et les monastères des environs; on l'accusa d'avoir favorisé les sectaires en quittant Ypres le 14, dans l'après-dînée, et en refusant de

[1] STRADA, lib. V.

[2] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 22 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., pièce XLIe. — STRADA, lib. V. — *Geusianismus Flandriæ occidentalis*, pp. 13 et suiv.

[3] BURGUNDIUS, pp. 189 et 209. « Una Brugarum civitas erat, quam tempestas illa non libaverat. »

laisser placer l'artillerie sur les remparts [1]. Egmont répondit que si sa présence à Ypres, sans un homme de guerre, eût pu servir de quelque chose, il fût demeuré volontiers en la ville; mais que le danger qui menaçait les églises n'existait point seulement là : qu'il existait dans la Flandre entière. Du reste, la veille, il avait, par son de cloche, convoqué le peuple sur le marché, et, s'y étant rendu en personne avec le magistrat et le grand bailli, il avait fait promettre, par serment, de maintenir un édit qui défendait tant aux bourgeois d'Ypres qu'aux étrangers de sortir de la ville ou d'y entrer en grande troupe et de porter d'autres armes que l'épée et le poignard [2]. Egmont dédaigna de répondre à un autre grief qui lui imputait d'avoir autorisé par écrit les sectaires qui avaient mis à sac les églises de Menin [3].

En quittant Ypres, Egmont se rendit à Audenarde où il arriva le 15 août et séjourna jusqu'au lendemain au soir. Il y fit publier l'ordonnance qu'il venait de donner à Ypres. Mais là encore sa présence encouragea les sectaires, au lieu de les intimider. A peine était-il parti que les religionnaires se mirent à chanter « haut et clair » leurs psaumes en signe d'allégresse; et ils ne parlaient d'autre chose « sinon que c'estoit par l'aveu et accord de Mgr. d'Egmont que les presches se faisoient, et qu'il estoit entièrement pour eux [4]. »

Une agitation redoutable commençait d'ailleurs à se manifester dans toutes les provinces. L'audace des sectaires ne connaissait

[1] Charges contre le comte d'Egmont, nos 41, 42 et 43, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 41 et 42.

[2] Réponses aux charges du procureur général dans le *Procès du comte d'Egmont*, pp. 138 et 196.

[3] *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 60, et *Procès du comte d'Egmont*, p. 146.

[4] *Mémoire du magistrat d'Audenarde*, etc., p. 23. — D'après ce document, ceux qui favorisaient la nouvelle religion à Audenarde étaient dans la ville plus de six contre un. *Ibid.*, p. 35.

plus de bornes. Le jour de l'Assomption, à l'issue d un prêche qui avait eu lieu près de Vilvorde, ceux qui venaient d'y assister exigèrent et obtinrent la délivrance d'un de leurs ministres détenu dans la forteresse. Des prêches auraient eu lieu jusque sous les murs de Bruxelles, si la duchesse de Parme n'avait montré la plus grande énergie, allant jusqu'à dire qu'avec sa personne, sa maison et sa garde, elle s'y opposerait et ferait pendre en sa présence les ministres [1].

Les premières nouvelles qui lui vinrent de la Flandre n'abattirent pas encore son courage. Elle convoqua le conseil d'État et s'y rendit, accompagnée du comte d'Egmont, qui était venu lui parler à la messe. Dans le trajet, elle lui exprima son mécontentement sur ce qui venait de se passer en Flandre et lui demanda son assistance pour réprimer des excès aussi scandaleux. Le comte d'Egmont, surpris par le soulèvement presque général de la populace, répondit que la première chose à faire était de conserver l'État et que, ensuite, on s'occuperait des choses de la religion. Marguerite répliqua, avec fermeté et non sans indignation, qu'il lui paraissait plus nécessaire de pourvoir d'abord à ce qu'exigeait le service de Dieu, parce que la ruine de la religion serait un plus grand mal que la perte du pays. Mais Egmont repartit que tous ceux qui avaient quelque chose à perdre ne l'entendaient pas de cette manière [2]. La gouvernante

[1] Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 447.

[2] Dans une conversation avec le comte d'Egmont, tenue au mois d'octobre suivant, Tomás Armenteros lui parla de ce qui s'était publié, savoir : que, deux heures après son départ d'Ypres, on y avait saccagé les églises ; il répondit que, non deux heures, mais deux jours après qu'il avait quitté cette ville, la sédition avait éclaté : qu'il n'aurait pu la prévoir ; que d'ailleurs il était là seul avec sa maison ; qu'il ne s'en était pas excusé auprès du roi, parce qu'il ne se sentait pas coupable ; que c'était à madame la

répéta ses exhortations dans le conseil. Il y fut ordonné à Maximilien de Rassenghien, gouverneur de la Flandre wallonne, de se rendre sans retard à Lille, avec la compagnie d'hommes d'armes de Montigny, et de désarmer la populace qui revenait du pillage des églises, avant de la laisser rentrer dans la ville. Egmont, loin d'approuver cette résolution, déclara que la voie de la force ne lui semblait pas praticable, à moins de se résoudre à tailler en pièces deux cent mille hommes. Mais la régente persista dans son dessein et répondit qu'il valait mieux réduire cette misérable tourbe à passer en d'autres terres si elle ne voulait point renoncer à l'hérésie, ou même l'exterminer entièrement, que de la souffrir dans les Pays-Bas. Le comte, très-froid pendant le conseil, déclara également que les résolutions prises en dernier lieu par le roi et parvenues à Bruxelles le 12 août, ne lui paraissaient pouvoir être d'aucun fruit [1].

Les événements, dont les Pays-Bas étaient devenus le théâtre, justifiaient ces prévisions. A l'opposition mesurée de l'aristo-

duchesse de Parme de l'excuser; qu'enfin, il s'étonnait beaucoup qu'Armenteros, qui connaissait son zèle pour le service de Dieu et du roi, prêtât l'oreille à de telles calomnies. — Armenteros rappela alors que, lorsque la gouvernante l'envoya en Espagne, Egmont lui demanda qu'il dît et certifiât au roi que, pour le service de Dieu et le sien, et pour la défense de l'ancienne et catholique religion, il exposerait toujours sa vie et sa fortune; que, si son propre fils ou frère faisait quelque chose contre elle, il le jetterait dans le feu, de ses propres mains. Le comte répondit que, quoique les circonstances fussent bien différentes, il était prêt à faire son devoir dans toutes les occasions qui se présenteraient. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 477.

[1] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 18 août 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 450, et STRADA, lib. V, qui complète les renseignements contenus dans cette dépêche. — BOR, t. Ier, fol. 57, signale la conduite ambiguë du comte d'Egmont en Flandre : elle ne lui valut, dit-il, ni les remercîments de la cour ni ceux des dissidents.

cratie avaient succédé les manifestations presque révolutionnaires de la noblesse inférieure, et celle-ci se trouvait maintenant dépassée à son tour par une multitude fanatique, qui s'autorisait faussement de l'assentiment des confédérés [1].

Ce déchaînement de la populace contre les temples et les emblèmes du catholicisme éclata avec une fureur croissante dans les villes où les religionnaires étaient presque dominants par leur nombre, comme Anvers et Tournai.

Le 18 août était la fête patronale des Anversois. Dans ce moment d'effervescence, le magistrat devait redouter l'approche d'une solennité qui allait attirer dans la ville un grand concours d'étrangers et provoquer peut-être des rixes entre les catholiques et les sectaires. Aussi s'était-il efforcé de retenir le prince d'Orange, que des ordres réitérés de la régente appelaient à Bruxelles pour le 18, à l'effet d'y délibérer, avec les autres chevaliers de la Toison d'or, sur la dernière requête des confédérés. Le prince, se rendant aux instances du magistrat, informa la gouvernante qu'il ne quitterait Anvers que le lendemain de la fête ; en même temps, il insista fortement pour que, pendant son absence, il fût suppléé par le comte de Hornes ou par le comte de Hooghstraeten, et qu'Antoine de Straelen, ancien bourgmestre d'Anvers, lui fût adjoint comme lieutenant. Mais la régente, prenant ombrage de ces dernières propositions, qui avaient été suggérées par les quartiers-maîtres et les doyens des métiers, refusa formellement de les accueillir, sous prétexte que le magistrat suffisait pour maintenir la tranquillité dans la ville [2].

La présence de Guillaume de Nassau contint l'effervescence des sectaires pendant le parcours de la grande procession en

[1] Les sectaires avaient répandu le bruit (faux et calomnieux) que la dévastation des églises se faisait « par charge expresse des confédérés. »

[2] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 182 et suiv.

l'honneur de la Vierge. Cependant quelques-uns d'entre eux se hasardèrent à rire de cette cérémonie et poussèrent l'audace jusqu'à faire des révérences bouffonnes à l'image vénérée et à l'apostropher publiquement par des paroles insolentes : « Marion charpentière, s'écriaient-ils, c'est aujourd'hui ton dernier jour d'honneur ! » Le prince, Anne de Saxe, sa femme, et le comte Louis, son frère, étaient aux fenêtres de l'hôtel de ville, regardant passer la procession. Ils n'ouïrent rien des propos tenus par quelques hommes isolés, et le prince n'en fut même pas averti. Le lendemain, il partit pour Bruxelles, laissant Anvers dans un calme apparent. Mais la populace hérétique trouva bientôt l'occasion qu'elle cherchait pour donner un libre cours à ses mauvaises passions. Selon un usage constant, la statue de la Vierge, après avoir été portée dans la procession, restait encore, pendant huit jours, exposée à la vénération des fidèles, au milieu de l'église de Notre-Dame. Mais, en ces circonstances, le magistrat jugea convenable de ne point suivre l'usage et de faire, dès le 19, réintégrer la statue dans la chapelle qui lui était réservée. Les sectaires virent dans cette précaution un indice de crainte. Quelques-uns des plus hardis s'approchèrent de l'autel de la Vierge et demandèrent par moquerie « si Marion avait peur, qu'elle se retirait si matin en son nid. » Un jeune artisan monta en chaire et, contrefaisant le prédicateur, tint d'autres propos qui égayaient ses compagnons. Des bourgeois catholiques avaient vainement essayé de lui imposer silence et de le faire descendre, lorsqu'un robuste matelot monta les degrés, saisit l'artisan au collet et le jeta de haut en bas. Mais aussitôt le matelot fut également assailli par les autres sectaires, blessé au bras d'un coup de pistolet, et obligé de prendre la fuite. Les gardiens de l'église réussirent néanmoins à en faire sortir le peuple, de sorte que ce jour-là il n'y eut pas d'autre incident. Déjà le magistrat s'était empressé d'envoyer le pensionnaire Wesenbeke à Bruxelles

pour faire connaître au prince d'Orange ces premières tentatives des sectaires et le conjurer de revenir à Anvers. Mais il n'aurait pas fallu se borner à implorer l'intervention du prince d'Orange; des mesures promptes et énergiques auraient dû être prises pour prévenir les désordres qu'il était impossible de ne pas prévoir. Or le magistrat ne publia ni proclamations ni défenses ; il ne mit ni gardes ni guet dans les rues ; enfin, il n'ordonna même point de tenir fermées les portes de la cathédrale. Aussi, le 20, la populace hérétique, surexcitée par les prédications des ministres, et particulièrement du calviniste Herman Modet, se trouva-t-elle de nouveau vers le soir dans l'église de Notre-Dame, et, cette fois, munie d'armes et d'instruments pour dévaster le temple. Le margrave, accouru avec ses archers, ne se crut pas en état d'expulser les assaillants, et, aux approches de la nuit, il se retira, laissant la riche église au pouvoir de la populace, qui pouvait librement sortir et entrer par une des portes qu'il avait laissée ouverte [1].

Quand les iconoclastes se virent maîtres de la cathédrale, un d'entre eux entonna les psaumes de Genève, et ce chant fut comme le signal du saccagement [2]. Ils commencèrent par briser

[1] WESENBEKE, *La description*, etc., p. 231 ; — *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 118-119 ; — STRADA, lib. V.

[2] D'après la justification manuscrite du magistrat de la ville d'Anvers, citée par M. Gachard, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LIII, H. Modet aurait été, par ses prédications, l'instigateur de la dévastation de l'église de Notre-Dame. La version donnée sur ce point par D. Papebroch est plus explicite encore que la déclaration du magistrat : « ... Paulo post advenit princeps calvinistarum, doctor Hermannus, quibusdam complicibus sociatus ; iterumque et iterum exclamans *Vivant Gheusii*, perrexit in pulpitum, ubi post Psalmos aliquot, more suo contra idolatriam debacchatus, mandavit ut omnes imagines figuræque sanctorum eorumque ornatus eliminarentur ab ecclesiis. Dictum factum.... » *Annales Antverpienses*, t. III, p. 67. D'après la version protestante, ce fut

les clôtures de la chapelle de la Vierge et renversèrent de son piédestal l'image célèbre qui paraissait surtout exciter leur fureur. Ils coururent ensuite dans les autres parties de l'immense cathédrale, brisant avec des cognées les autels et les statues, et lacérant les tableaux avec leurs épées. Des courtisanes, mêlées aux iconoclastes, avaient pris les cierges qui étaient sur les autels pour éclairer ces scènes hideuses. Quelques-uns des briseurs d'images, montés sur les autels même, en brisaient les tables et jetaient par terre les vases sacrés; d'autres rompaient les orgues à coups de bâton. De même que les iconoclastes de la Flandre, ceux d'Anvers descellèrent aussi les dalles sépulcrales pour fouiller les tombeaux. Ils osèrent même porter leurs mains sacriléges jusqu'au lieu où était le saint sacrement et le foulèrent aux pieds. D'autres frottaient leurs souliers avec les saintes huiles, tandis que, plus loin, des bandits encore plus audacieux remplissaient de vin les ciboires et les calices et se servaient des coupes sacrées pour augmenter leur ivresse. Quatre heures suffirent enfin à une centaine de forcenés pour dévaster de fond en comble cette grande et riche église, tout rayonnante d'or et d'argent, toute pleine de statues et de tableaux, et décorée de plus de soixante et dix autels [1].

sur l'invitation du magistrat que Herman Modet se rendit à la cathédrale déjà envahie, afin que, usant de son influence sur les sectaires, il arrêtât le saccagement. Toujours d'après cette version, Herman Modet monta en chaire et exhorta les briseurs d'images à cesser leurs dévastations; mais sa voix ne fut pas écoutée. Voir *Recueil des choses advenues en Anvers touchant le fait de la religion en l'an MDLXVI*, par un ministre de l'église wallonne d'Anvers.

[1] D'après Strada la cathédrale d'Anvers était alors la plus renommée et la plus grande de l'Europe (*in templo per Europam celeberrimo, amplitudine maximo*). — Quant au nombre des pillards, voir surtout *Correspondance de Marguerite de Parme*, etc., pièce XLI[e]. — D. Papebroch dit : « ... Confluxit ingens turba puerorum atque infimæ fæcis hominum... »

Le succès ayant encouragé les iconoclastes, il sortirent, à minuit, de la cathédrale dévastée, pour continuer ailleurs leurs actes d'impiété et de vandalisme. Éclairés par des torches et poussant le cri de : « Vivent les gueux ! » afin de rallier d'autres bandes, ils brisaient les croix et renversaient les statues qui décoraient les rues ou le devant des maisons ; envahissaient les églises, les chapelles ou les monastères ; terrifiaient les moines par leurs menaces ; obligeaient les religieux à se réfugier chez leurs parents, et profitaient de l'épouvante générale pour achever leurs actes de brigandage. Les plus belles églises et les plus grands monastères d'Anvers furent ainsi saccagés avant le lever du soleil.

Les briseurs d'images ne rencontraient aucune résistance ni de la part du magistrat, ni du côté de la bourgeoisie. Les *serments* avaient pris les armes, à la vérité ; mais ils se bornèrent à occuper l'hôtel de ville, où se tenait le magistrat, ainsi que le marché et ses avenues. Les catholiques étaient dans la consternation ; les chefs des sectaires, sur qui devait bientôt retomber la responsabilité de ces désordres, en profitaient tout en les blâmant et en cherchant enfin à les arrêter. Herman Modet s'empara de l'église de Notre-Dame et, le 22, il y prêcha en flamand, le matin et l'après-midi, devant un concours immense d'auditeurs. Le matin, il fit une brève remontrance au peuple, « protestant en premier lieu que ce brisement des images avoit

Annales Antverpienses, t III, p. 66. Un témoin oculaire, R. Clough, facteur ou correspondant de Thomas Gresham, à Anvers, déclare que dans quelques églises il n'aperçut pas plus de dix ou douze individus positivement occupés à cette œuvre de destruction ; tous appartenaient à la plus basse classe ; mais ils étaient entourés d'un grand nombre de spectateurs et d'espions (but there were many in the church lookers-on, — as some thought, setters-on). » *The life and times of sir Thomas Gresham,* t. II, pp. 137-139.

« été fait sans le sceu des ministres et autres commis en la con-« duite de l'église, désadvouant en second lieu et détestant les « pilleries, larcins et autres insolences qui étoient ensuivies, et « exhortant ceux qui avoient quelque pillage et larcin, de le « porter au magistrat [1]. » Le magistrat et le conseiller pensionnaire Wesenbeke voulurent empêcher que le ministre calviniste ne s'emparât une seconde fois de la chaire de la cathédrale, dans l'après-midi : des gens avaient été apostés expressément aux carrefours et aux portes du temple pour informer le peuple que la prédication n'aurait pas lieu. Mais la foule ayant réclamé à grands cris Herman Modet, celui-ci remonta en chaire, où il fit une assez longue exhortation, tendante au même but que la prédication du matin [2]. Le lendemain, Jean Taffin, ministre de l'église wallonne, après avoir cédé, le 22, aux remontrances du conseiller pensionnaire Wesenbeke, tint également un prêche dans l'église du Bourg [3].

[1] *Recueil des choses advenues en Anvers*, etc.

[2] *Ibid.*

[3] Wesenbeke, de retour à Anvers le 22 de grand matin, fut requis par le magistrat d'employer ses efforts pour empêcher les prêches déjà annoncés par les ministres calvinistes. Herman Modet devait prêcher en flamand en l'église de Notre-Dame, à huit heures du matin, et Jean Taffin en français, dans la paroisse du Bourg, à dix heures. Celui-ci, sur les observations du conseiller, renonça à son projet, mais il était trop tard pour arrêter l'autre. Herman était déjà en chaire lorsque Wesenbeke, qui avait rencontré Taffin dans le cimetière, survint dans l'église remplie de peuple. Ayant fendu la foule jusqu'à la chaire, Taffin y monta « disant à Hermannus que le conseiller, lequel il lui monstra en bas de la chaire, luy venoit requérir, au nom du magistrat, de vouloir suppercéder de sa presche, lequel respondist qu'il n'estoit possible de faire partir le peuple sans turbation si l'on ne luy dist rien, néanmoins feroit tout ce que pourroit, et en lieu de sa proposée presche, ne feroit que une simple et briève admonition avec une prière, et à tant licencieroit le peuple, à quoy il a satisfaict oresque dura quelque peu... » Wesenbeke, *La description*, etc., p. 239.

Les exhortations tardives des ministres restèrent stériles. Le saccagement des églises, commencé le 20, continua les trois jours suivants, tant à Anvers que dans les communes environnantes, où les iconoclastes dévastèrent, entre autres, l'abbaye de Saint-Bernard. Le magistrat sortit enfin de sa torpeur, le 23, lorsqu'il eut appris que les briseurs d'images abattaient également les armoiries du roi et des chevaliers de la Toison d'or suspendues dans la cathédrale. Quelques-uns du magistrat, accompagnés d'une partie des *serments* qui gardaient les abords de l'hôtel de ville, se transportèrent alors à l'église, y arrêtèrent dix ou douze des pillards et firent dresser une potence sur le marché [1].

Les dévastations d'Anvers furent comme le signal de nouveaux désastres. La tempête continua ses ravages en Flandre où, à la date du 22 août, plus de quatre cents églises étaient déjà saccagées, et elle assaillit le Brabant, la Hollande et la Zélande, la Gueldre et la Frise, le pays d'Over-Yssel et presque tous les Pays-Bas, si l'on en excepte quatre provinces : Namur, le Luxembourg, l'Artois et une partie du Hainaut [2].

Quand on eut appris à Tournai les désordres commis à Anvers et en Flandre, la plus vive agitation ne tarda point à se manifester et, le 23 août, les sectaires se ruèrent dans toutes les églises et chapelles pour abattre et briser les images qui les décoraient. Ne rencontrant aucune résistance efficace, ils se portèrent en plus grand nombre vers la cathédrale, qu'ils livrèrent également au pillage et à la profanation. Les statues furent renversées, les autels brisés, les tableaux lacérés, les reliquaires mis en pièces. Les iconoclastes ne respectèrent enfin que les armoiries des chevaliers de la Toison d'or appendues dans

[1] *Recueil des choses advenues en Anvers ; — Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LIV.

[2] BENTIVOGLIO, liv. II, et STRADA, lib. V.

le chœur. Ils fouillèrent également les sépulcres afin de s'approprier les trésors qu'ils croyaient cachés dans les caveaux funéraires, et on les vit profaner et tourner en risée les ossements du duc Adolphe de Gueldre. Enfin, lorsque la compagnie de *canonniers*, obéissant seule aux injonctions du magistrat, eut réussi à chasser les pillards de la cathédrale, il ne restait de cette riche basilique que les piliers et les murs. Les églises et les monastères des environs de Tournai furent également saccagés, et ces actes de brigandage se répétaient jusque dans les villages les plus éloignés du Tournaisis [1].

Le 24, la populace hérétique de Valenciennes mit également à sac les abbayes de Vicogne, d'Hasnon, de Marchiennes et de Saint-Amand.

Les sectaires, qui, par leur nombre et leur audace, dominaient aussi à Gand, ne tardèrent point à s'y livrer aux excès qui affligeaient la plupart des autres cités. Le 22, après avoir saccagé le couvent des Augustins, ils attaquèrent successivement les maisons des carmélites et des dominicains, puis les autres églises et

[1] Extraits des registres des consaux dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XI, p. 418; — Extraits du manuscrit contemporain de PASQUIER DE LE BARRE, *ibid.*, t. Ier (2e série), p. 160; — *Voir* aussi BURGUNDIUS, p. 224; — COUSIN, *Histoire de Tournai*, chap. LV, et dans les *Analectes belgiques*, p. 436, la lettre de Guilbert Dongnyes, évêque de Tournai, à la gouvernante des Pays-Bas, sur les dévastations commises dans son diocèse. — Les dispositions des bourgeois de Tournai étaient, en général, favorables aux sectaires. Quelque temps auparavant, ceux qui faisaient partie des compagnies armées avaient été convoqués par leurs chefs pour prêter le serment de maintenir l'ordre et d'empêcher les prêches en ville. « Une partie fit serment, beaucoup refusèrent, alléguant pour motif de leur refus, les uns qu'ils ne voulaient défendre que la vérité, la parole du Seigneur et la vraie foi « telle qu'on la publiait nouvellement en ville; » d'autres qu'ils ne voulaient point empêcher leurs parents et amis d'aller aux prêches. » CHOTIN, *Histoire de Tournai*, t. II.

monastères, même ceux qui étaient situés hors de la ville. Ils profitèrent ensuite de la nuit pour renouveler à la cathédrale de Saint-Bavon les scènes hideuses dont la cathédrale d'Anvers avait été le théâtre. Pendant les trois jours que dura cette furie sacrilége, ils eurent le temps, comme le disait la duchesse de Parme, de mettre à sac tous les cloîtres de Gand [1].

Les désordres ne furent pas moins affligeants dans les provinces septentrionales. Amsterdam, Leyde, Utrecht, Groningue, Leuwaerden et d'autres villes hollandaises virent bientôt se reproduire dans leurs murs les dévastations qui avaient désolé les cités de la Belgique. Dans l'île de Walcheren, principalement à Middelbourg, les sectaires ne se contentèrent point de dépouiller les monastères et les églises, ils exigèrent la délivrance de tous ceux qui avaient été emprisonnés pour cause d'hérésie [2].

Ce soulèvement presque général eut pour conséquence immédiate de suspendre provisoirement l'exercice du culte catholique dans la plupart des provinces. Le 30 août, la duchesse de Parme dut informer Philippe II que, dans plusieurs quartiers, il n'y avait plus ni prêtres ni moines, ni autels, calices, ornements, livres d'église, de manière que le service divin avait cessé. Les sectaires n'avaient pas seulement des temples particuliers, mais ils occupaient aussi la plupart des églises des catholiques dans toute la Flandre, à Tournai et dans le Tournaisis, aux environs de Lille, à Bois-le-Duc et dans d'autres localités [3]. A Anvers, ils avaient commencé à blanchir l'église de Notre-Dame pour y exercer le culte calviniste ; déjà même ils y avaient fait quelques

[1] Burgundius, p. 220 ; — Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. VI, p. 214.

[2] Burgundius, pp. 225-226 et Wesenbeke, p. 259.

[3] Les églises de Louvain avaient été défendues et préservées par la ferme attitude des bourgeois et des étudiants de l'université.

prêches, et leur intention paraissait être d'agir de même à Bruxelles et jusque dans la chapelle de la cour [1].

Faire remonter l'initiative du saccagement des églises, sinon jusqu'au prince d'Orange, du moins jusqu'à son frère Louis de Nassau, ce serait accueillir des imputations dénuées de fondement et forgées par l'esprit de parti [2]. Louis de Nassau, de même que Bréderode, avait prévu et prédit que les hésitations de la régente à l'égard des confédérés lasseraient la patience des dissidents et détermineraient une explosion. Mais loin de désirer un soulèvement de la multitude, les principaux chefs de la ligue nationale en redoutaient les conséquences. Il faut attribuer ces profanations à l'effervescence de la populace, qui avait puisé dans les prédications des missionnaires de Genève une haine profonde contre les symboles du catholicisme, contre les images vénérées que Calvin dénonçait comme les objets d'un culte idolâtre. Les prédications calvinistes furent, dans les Pays-Bas comme en Écosse, la cause déterminante du saccagement des églises et des monastères. Les ministres de Genève eurent beau se joindre aux confédérés pour blâmer des excès qui compromettaient et ternis-

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XLIIe.

[2] Ce point a été mis hors de doute par le savant éditeur des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, qui démontre aussi que Louis de Nassau n'était point calviniste à cette époque. *Voir* t. II, pp. 212–221.— Burgundius s'exprime en ces termes, p. 205 : « Compositionem sceleris referre non possum. Nemo enim in tanto consensu auctores meminit.» — Un ambassadeur vénitien, Antoine Tiepolo, qui s'était informé à la cour de Philippe II des causes véritables des troubles des Pays-Bas, justifiait, en 1567, les confédérés de toute participation au saccagement des églises : « La destruction des églises et des monastères fut opérée, dit-il, contre le gré des principaux de la ligue, qui voulaient bien effrayer le roi, mais n'entendaient pas encourager de tels excès. (*Contra l'opinione delli principali della lega, che volevano indur timore, e non danno...*) » GACHARD, *Relations inédites*, etc., p. 144.

saient leur cause : ces fureurs sacriléges étaient le fruit hâtif de leurs doctrines, la conséquence logique de leurs déclamations contre le papisme. Échauffée dans les prêches, la populace était encore stimulée par l'abattement des catholiques et la coupable pusillanimité de la plupart des magistrats. Du quartier d'Ypres, la destruction s'étendit, comme un vaste incendie, dans les autres provinces et atteignit, en passant par la Flandre et le Brabant, l'extrémité des Pays-Bas [1].

Des événements d'une extrême gravité venaient aussi de s'accomplir à Bruxelles, où le saccagement des églises d'Anvers avait causé les appréhensions les plus vives. Le magistrat de cette dernière ville s'était hâté d'envoyer un des échevins à la cour pour donner à la gouvernante et au prince d'Orange des renseignements officiels sur les dévastations qui avaient déjà été accomplies et sur les nouveaux désastres qu'elles présageaient. Ses informations portèrent au comble l'inquiétude du magistrat de Bruxelles et la terreur de la régente ; ils firent placer immédiatement des soldats devant les églises pour les protéger [2].

[1] « Ce fut, dit un écrivain protestant, un éclair, un tonnerre qui passa dans tout le pays ; mais une chose admirable, c'est qu'on n'a jamais su qui fut l'auteur ou l'entrepreneur de ce désastre; nul ne s'en est vanté, nul ne l'a approuvé, de ceux qui avaient quelque autorité, pas même les ministres, lesquels, au contraire, blâmèrent ces voies de fait, commis par *enfants* et *garçonnailles* entre lesquels se mêlaient quelques brigandeaux cherchant butin. » *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 118. — D'autre part, on lit dans l'*Apologie des choses passées aux Pays-Bas touchant le fait de la religion* : « ... Je confesse bien qu'il y en a eu plusieurs mêlés avec les autres, « lesquels faisoient profession de cette religion (réformée), mais aussi je dis « qu'il y en a bien eu autant d'autres, qui ne font et ne firent oncques cette « profession, mesmes en plusieurs lieux l'on n'y a seu que femmes et enfants « qui ont exploité cette belle besoigne... De sorte qu'encore pour le présent « on ne sçait qui en ont esté les premiers autheurs. » *Apologie*, etc., p. 92.

[2] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 119.

Cependant, les sectaires de Bruxelles, ne se contentant plus des prêches qui avaient lieu à Vilvorde et à Sempst, réclamaient l'admission de leurs ministres dans l'enceinte même de la ville. Ils étaient instigués, croyait la régente, par le comte Louis de Nassau, le chevalier Jean de Mol, lieutenant des fiefs de Brabant, et par un gentilhomme du prince d'Orange, Philippe Vander Meere, Sr de Saventhem [1]. Menacée par les sectaires, outragée dans des libelles qui dénotaient la plus redoutable exaltation, intimidée par les craintes de ceux qui avaient encouru la haine populaire, persuadée enfin qu'elle était trahie par le prince d'Orange et ses amis, Marguerite se croyait à la veille de voir se renouveler sous ses yeux mêmes les dévastations qui avaient affligé la plupart des provinces [2].

Dans la nuit du 21 au 22 août, appréhendant qu'on ne la fît prisonnière et qu'on ne se portât à des violences contre le président Viglius, la régente découragée prit la résolution d'abandonner Bruxelles et de se retirer à Mons. Tous les préparatifs de son départ étaient terminés avant le jour. Elle ne crut pas toutefois pouvoir effectuer ce projet sans en prévenir les seigneurs du conseil d'État, et elle les manda immédiatement au palais. Elle leur déclara sa résolution et les requit de l'accompagner. Le

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XLIIIe.

[2] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 22 août, même recueil, p. 182. — Voici le texte d'un libelle semé dans les rues de Bruxelles : « Réveillez-vous, ô Brabantinois! Un bastard ne peult porter le moindre « office, tant vil soit-il, en Brabant, et vous souffrez qu'une bastarde, « femme d'ung traistre, notoire ennemy du pays, fils d'un infâme bougre « et méchant Pierre Loys, en soit la gouvernante! Ne véez-vous poinct que, « pour non vouloir mectre remède aux troubles présens du pays, selon le « conseil de la noblesse, elle a desjà trahi le roi et le pays! Qu'on chasse « la paillarde, la donnant au diable, avec le traistre Viglius! » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 451.

prince d'Orange et le comte d'Egmont se récrièrent vivement contre une détermination qui, selon eux, pouvait entraîner la ruine du pays. Ils employèrent, mais en vain, tous leurs efforts pour en détourner Marguerite. Ne pouvant dissimuler son irritation, le prince d'Orange dit assez haut que, si la duchesse partait, eux ne voulaient pas la perte de ces provinces, et qu'ils convoqueraient immédiatement les états généraux pour prendre les mesures convenables. De son côté, Egmont tint le même langage, en ajoutant qu'on lèverait quarante mille hommes pour aller assiéger Mons. Enfin, Viglius vint informer Marguerite que ceux du magistrat et les bourgeois, qui avaient eu vent de son projet, avaient fermé les portes de la ville et annoncé qu'ils ne la laisseraient pas sortir. Cette nouvelle ayant accru les angoisses de la régente, les seigneurs qui l'entouraient tâchèrent de la rassurer, l'engageant à ne point ajouter foi à tous les rapports qu'on lui faisait et qui ne tendaient qu'à semer la désunion; ils lui promettaient d'ailleurs de ne pas l'abandonner, mais de mourir tous à ses pieds, si quelqu'un voulait l'outrager. Elle consentit enfin à différer son départ après que tous les seigneurs lui eurent affirmé qu'ils la conduiraient hors de la ville, sitôt qu'ils connaîtraient quelque danger et mourraient à la peine. Ayant invité le comte de Mansfeld à prendre le commandement de Bruxelles, ce personnage se rendit immédiatement à la maison de ville, accompagné du prince d'Orange, du comte d'Egmont, du comte de Hornes et du comte de Hooghstraeten. Ils assemblèrent les membres de la commune, leur firent savoir que la régente était demeurée sur leur parole, et leur demandèrent s'ils voulaient obéir au comte de Mansfeld, qui serait d'ailleurs assisté par ses confrères de la Toison d'or. Les chefs de la commune répondirent qu'ils étaient résolus de vivre et de mourir avec les seigneurs présents, promirent toute obéissance au comte de Mansfeld et déclarèrent leur intention de ne souffrir ni prêches

ni saccagements d'églises dans la ville. Les seigneurs retournèrent ensuite auprès de la régente et parvinrent à la tranquilliser. De leur côté, les députés des confédérés, ayant sondé les dispositions des sectaires, avaient reçu l'assurance qu'aucune entreprise hostile ne s'effectuerait dans Bruxelles. Mais de nouveaux rapports vinrent bientôt réveiller les alarmes de Marguerite. Vers le soir, elle rappela les chevaliers de l'Ordre et leur fit connaître qu'elle avait reçu la nouvelle certaine que, cette nuit, on devait abattre les images dans toutes les églises de la ville, sans excepter la chapelle de la cour, tuer le président Viglius, ainsi que les seigneurs d'Arenberg et de Berlaymont, et la constituer elle-même prisonnière. Elle ajouta qu'elle avait été bien mal avisée d'avoir suivi leur conseil, et les somma, sur leur honneur, d'accomplir la promesse qu'ils lui avaient faite de la conduire hors de la ville. Les seigneurs répondirent que, de leur côté, ils étaient sûrs que ces avertissements étaient faux, et que les sectaires de Bruxelles ne pourraient effectuer un pareil dessein en présence de tant de personnages principaux et de gentilshommes de qualité qui se trouvaient dans la ville. En effet, la nuit se passa tranquillement, soit par l'influence des députés des confédérés, soit que les sectaires eussent été intimidés en voyant la garde de la duchesse renforcée et la bourgeoisie sous les armes [1].

Malgré ses dévorantes préoccupations, la régente avait trouvé assez de force d'âme pour présider deux fois, pendant la journée du 22, le conseil d'État appelé à délibérer sur les dernières dépêches du roi et sur les requêtes des confédérés. A cette importante réunion, assistaient le prince d'Orange, les comtes

[1] Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 452. On trouve aussi des détails intéressants dans l'ouvrage de Wesenbeke, pp. 233-236. On sait qu'il avait été envoyé à Bruxelles par le magistrat d'Anvers et qu'il ne revint dans cette dernière ville que le 22 au matin.

d'Egmont, de Mansfeld, de Hornes, d'Arenberg, de Ligne et de Hooghstraeten; le baron de Berlaymont, les seigneurs de Hachicourt et de Noircarmes, le président Viglius ainsi que les conseillers Philibert de Bruxelles et Christophe d'Assonleville. Une indisposition justifiait l'absence du duc d'Arschot, et celle du comte de Meghem était motivée par les dispositions hostiles des sectaires à son égard [1]. Marguerite fit d'abord donner lecture de la dépêche du roi du 31 juillet, qui contenait sa résolution sur les points indiqués dans l'instruction du marquis de Berghes et du baron de Montigny. Elle soumit ensuite aux délibérations du conseil trois choses : comment elle pourrait promptement exécuter les instructions royales, conformément au service de Dieu, au bien du pays et à l'état actuel des affaires; ce qu'il faudrait répondre aux deux dernières requêtes des confédérés pour les ramener à la dévotion du roi ; comment enfin on devrait remédier au mal d'hérésie et au saccagement des églises. Animée par le tableau qu'elle traçait des profanations et des sacriléges qui avaient été commis presque sous les yeux des gouverneurs des provinces, Marguerite exhorta les seigneurs qui l'entouraient à prendre les armes pour réprimer et châtier l'impiété des sectaires. Elle rappela aux chevaliers de l'Ordre le serment qu'ils avaient fait en recevant la Toison d'or et leur promesse de combattre les hérétiques et les séditieux, dès que le roi aurait donné satisfaction quant à l'inquisition, à la modération des placards et à la sûreté des confédérés. Mansfeld, Arenberg et Berlay-

[1] Il avait écrit, le 9 août, à la duchesse de Parme, qu'il ne voulait se rendre dans aucune ville du Brabant jusqu'à ce que cette bourrasque fût passée, car il était averti, disait-il, que les gueux voulaient sa mort. Il rappelait la fin tragique de Gui de Brimeu, seigneur d'Humbercourt et comte de Meghem, décapité à Gand, le 3 avril 1477. « Mon grand père, ajoutait-il, « me sert assez d'exemple de ne me mettre en la miséricorde de ce peuple « enragé. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 442.

mont applaudirent aux paroles chaleureuses de la gouvernante et lui offrirent avec ardeur leur vie et leur assistance. Mais tous les efforts de Marguerite échouèrent près du prince d'Orange et de ses partisans, les comtes d'Egmont, de Hornes et de Hooghstraeten. Ils refusèrent de donner leur assentiment aux résolutions prises par le roi sur les trois points, de l'inquisition, de la modération des placards et du pardon général; ils ne crurent pas non plus devoir consentir à l'emploi de la force contre les sectaires. La régente eut beau rappeler au comte d'Egmont ses promesses, si souvent faites, de prendre les armes pour le service de Dieu et du roi, au cas que les trois points fussent accordés : il répondit que les temps étaient changés, que les résolutions du roi étaient venues trop tard. Irritée de cette résistance, Marguerite s'écria que, le roi voulût-il admettre deux religions, ce qu'elle ne pouvait croire, elle ne voulait pas, elle, être l'exécutrice d'une semblable détermination; qu'elle se laisserait plutôt mettre en pièces. On lui objecta que prendre les armes serait un parti dangereux, car la violence porterait au comble l'exaspération de plus de quinze mille hérétiques qui se trouvaient à Bruxelles. Marguerite termina enfin ces pénibles débats, et, cessant de parler de prendre les armes, sans toutefois en perdre le dessein, elle demanda par quel autre moyen on pourrait apaiser les troubles. Le conseil estima que, en ce qui concernait l'inquisition, le roi avait entièrement satisfait à la requête des confédérés et s'était conformé à l'avis des chevaliers de l'Ordre; mais que, dans les circonstances actuelles, la modération des placards, à laquelle on s'était arrêté d'abord, ainsi que les instructions du roi à ce sujet, ne pouvaient être mises à exécution. Quant à la convocation des états généraux pour rédiger un nouveau placard, les membres du conseil furent unanimes que l'on était contraint de recourir à ce moyen, et qu'on ne devait plus en espérer un autre, puisque la moitié du peuple des Pays-Bas était entachée

d'hérésie. Quelques-uns émirent de nouveau l'opinion que la régente devait convoquer tout de suite les états; mais d'autres, s'appuyant sur les ordres si formels et si exprès du roi à cet égard [1], se joignirent à Marguerite pour faire prévaloir l'opinion contraire. La régente craignait que les états généraux, en voyant l'impossibilité d'extirper les sectaires, ne leur concédassent non-seulement la liberté de conscience, mais aussi l'exercice de leur religion.. Cependant le conseil était d'avis que, avant tout, il fallait accorder aux confédérés l'oubli du passé et des sûretés pour l'avenir, parce que le peuple, s'appuyant sur eux, il était urgent de dissoudre leur ligue. Tandis que Marguerite luttait contre son invincible répugnance à sanctionner une résolution aussi grave, les bruits les plus sinistres venaient de nouveau l'obséder. Tantôt on l'avertissait que les gueux, la croyant en possession d'un blanc seing, pour leur accorder ce qu'ils demandaient, avaient résolu de la mettre en pièces ainsi que Viglius. Tantôt on venait lui répéter que, si elle n'accordait satisfaction aux confédérés, les sectaires mettraient le feu en sa présence dans toutes les églises de Bruxelles, et massacreraient sous ses yeux tous les prêtres, les catholiques et les officiers du roi.

Le prince d'Orange ainsi que les comtes d'Egmont et de Hornes servaient d'intermédiaires entre la régente et les députés des

[1] Ces injonctions venaient d'être réitérées par Philippe II dans une lettre ostensible, datée de Ségovie, le 13 août, et que la duchesse de Parme reçut et communiqua au conseil le 29. Le roi l'avertissait que, après avoir plus mûrement pensé à sa proposition de convoquer les états généraux, il ne pouvait encore décider si, pour le présent, il serait convenable de tenir cette assemblée; mais qu'il verrait si, avec le temps, il y aurait plus d'apparence que cette réunion pût avoir lieu avec fruit, et que, dans ce cas, il l'informerait de son intention. En attendant, il lui renouvelait la défense d'autoriser la convocation des états sans avoir reçu d'abord ses instructions. *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XXVIIIe.

confédérés. Ils s'efforçaient de la convaincre qu'elle devait céder aux circonstances. Ils lui représentaient que c'était le seul moyen de désarmer le peuple dont les rassemblements, en tant de lieux, excédaient deux cent mille personnes ; que l'on ne pouvait s'aider de la plupart des bandes d'ordonnances ; que son obstination pourrait non-seulement entraîner la ruine de la religion, mais en outre déterminer une révolte générale. Elle apprenait aussi chaque jour et, pour ainsi dire, à chaque heure, les progrès des briseurs d'images ; on l'avertissait que les campagnes de l'Artois et du Hainaut étaient également menacées et que les iconoclastes arrivaient d'Alost avec l'intention de commencer leurs ravages à Bruxelles. D'autre part, elle était informée que les confédérés, pourvu qu'ils obtinssent les garanties qu'ils demandaient, offraient d'aller eux-mêmes au-devant des briseurs d'images, pour les combattre et les disperser. Enfin Marguerite fut suppliée par tous les seigneurs, même par Berlaymont, de donner son acquiescement à la requête des confédérés, si elle ne voulait « perdre le tout ; » ils ne doutaient pas, ajoutaient-ils, que si le roi se trouvait en personne à Bruxelles, n'ayant pas plus de forces qu'elle-même et sans autre moyen de prévenir la destruction générale de la religion et de l'État, il ne donnât aussi son consentement.

Prisonnière dans la ville, presque assiégée dans son palais, l'esprit inquiet et le corps malade, Marguerite appela enfin dans sa chambre le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes. Elle leur déclara qu'elle avait pris la résolution de céder, qu'elle donnerait aux confédérés le pardon et la sûreté qu'ils demandaient, qu'elle permettrait aux dissidents d'aller à leurs prêches dans de certaines limites ; mais elle ajouta que ces concessions n'étaient pas volontaires, que la force les lui arrachait [1].

[1] Tous ces détails sont puisés dans la lettre secrète de la duchesse de

Les trois seigneurs s'empressèrent de faire connaître cette détermination qui était de nature, croyaient-ils, à mettre un terme aux troubles en satisfaisant à la fois les confédérés et les sectaires. Le pensionnaire Borluut, de Gand, fut appelé chez le comte d'Egmont, dans la nuit du 24 août, entre une et deux heures, et apprit de sa bouche les concessions promises par la régente. Il se hâta d'en donner immédiatement avis au magistrat de Gand et à celui d'Ypres [1]. Mais il importait surtout de calmer l'effervescence populaire à Anvers, car, depuis le saccagement des églises, le commerce était en souffrance, et un cer-

Parme au roi, du 27 août (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 452-454), et dans la longue dépêche française qu'elle adressa à Philippe II, le 29 (*Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XLIIe). — Les notes rédigées par le secrétaire Berty paraissent bien froides à côté de ces deux documents, et surtout de la lettre italienne. Il résulte toutefois du mémorial de Berty, que le comte d'Egmont émit l'opinion la plus hardie, mais sans refuser d'une manière absolue de prendre les armes contre les sectaires. Il ne voulait point qu'on eût recours à des troupes étrangères pour réprimer les désordres et les violences, mais il demandait que chaque gouverneur prît les armes en son gouvernement. Du reste, il faisait remarquer que la résolution du roi ne répondait plus aux nécessités présentes. « A nouveau mal, disait-il, convient nouveau remède. Et veu comme ceste résolution ne contentera ny la noblesse, ny le peuple, semble que Son Altesse doibt faire quelque chose sortant quelque peu hors le commandement du roy, l'excusant sur le mal présent. » Enfin, il aurait voulu que l'on adoptât la paix de religion telle qu'elle était en vigueur dans l'Empire. Le prince d'Orange, qui avait mis son avis par écrit, le comte de Hornes et le comte de Hooghstraeten appuyèrent l'opinion du comte d'Egmont. Hooghstraeten, qui d'ailleurs était étroitement lié avec les chefs de la confédération, déclara en outre, quant au pardon général promis par le roi, qu'il ne pensait pas « que les gentilshommes ayent faict chose pour laquelle ilz le deussent demander. » (*Notules du conseil d'État*, séance du 22 août.)

[1] *Verslag van 't magistraet van Gent*, etc., p. 135.

tain nombre de négociants, surtout des Italiens et des Espagnols, redoutant le pillage, avaient déjà abandonné la ville.

Les *lettres d'assurance,* si impatiemment attendues et si impérieusement exigées, avaient été préparées dès le 23; le surlendemain, après avoir été signées par la gouvernante et revêtues de toutes les formalités requises, elles furent remises aux députés des confédérés. En vertu des pouvoirs qu'elle avait reçus du roi, Marguerite promettait d'abord que l'inquisition cesserait; elle faisait connaître ensuite qu'elle continuerait ses instances pour que la modération des placards, consentie également par le roi, pût se faire de l'avis des états généraux. Elle donnait enfin aux confédérés la garantie qu'ils réclamaient pour leur sûreté; mais cette assurance, qui ne s'appliquait d'ailleurs qu'au passé, était subordonnée à la promesse qu'ils se comporteraient en bons et loyaux vassaux et sujets. Ils devaient aider en conséquence de tout leur pouvoir et de bonne foi à empêcher les troubles présents; à faire cesser les saccagements des églises, des cloîtres et des monastères; à châtier ceux qui avaient commis des sacriléges, à protéger les membres du clergé et les officiers de justice; enfin à réprimer et à désarmer la populace soulevée. Ils devaient promettre en outre d'empêcher que les prêches ne se fissent dans les lieux qui en avaient été exempts; et là où ces prédications seraient autorisées, ils devaient faire en sorte que les assistants fussent sans armes et se conduisissent avec calme et modestie. Ils devaient aider encore à repousser tous étrangers, ennemis du pays ou rebelles, et employer toujours le crédit qu'ils pouvaient avoir hors du pays, au service de Sa Majesté et pour le bien de la patrie. Enfin, ils devaient se conformer en tout et partout à ce qu'il plairait au roi de leur commander par l'avis et le consentement des états généraux.

Louis de Nassau, Eustache de Fiennes et les autres députés des confédérés prirent cet engagement, le 25, entre les mains

du prince d'Orange, des comtes d'Egmont et de Hornes, du Sgr de Hachicourt et du conseiller Christophe d'Assonleville, délégués à cet effet par la gouvernante [1].

[1] A la suite de cet engagement solennel, la duchesse de Parme souscrivit la déclaration suivante : « Savoir faisons que toutes les choses susdites « considérées et suivant le consentement et la volonté de Sadite Majesté, « le pouvoir que nous avons d'icelle, nous, au nom et en vertu du pouvoir « que dessus, avons promis et promettons que pour la cause de ladite « requête et compromis susdit, et de ce qui s'en est suivi jusqu'à présent, « il ne sera imputé aux gentilshommes par Sadite Majesté et nous aucune « chose, moyennant le serment qu'ils ont fait, tant pour eux que pour les « autres confédérés, conformément aux articles ci-dessus couchés et dont « ils donneront obligation. De la part de Sa Majesté, nous ordonnons à « tous gouverneurs, chevaliers de l'Ordre et gens du conseil d'État, chef-« président et gens du conseil privé, et à tous autres justiciers et officiers « que la chose concerne que cette présente assurance ils observent et fas-« sent observer inviolablement et à toujours, et que, de tout le contenu « en cesdites présentes, ils fassent, souffrent, et laissent jouir lesdits gen-« tilshommes et confédérés, sans leur faire, mettre ou donner, souffrir être « fait, mis ou donné, maintenant ni à l'avenir, directement ou indirecte-« ment, aucun trouble ou empêchement au contraire ni aussi attenter « aucune chose contre lesdits suppliants, à la cause que dessus, en manière « quelconque. En témoin de ce, nous avons signé les présentes de notre « main et y fait appendre notre scel. » Donné en la ville de Bruxelles, le 25e jour d'août 1566. — Les députés des confédérés s'obligèrent non moins formellement en souscrivant et en remettant à la gouvernante des Pays-Bas *les lettres de renversailles* dont la teneur suit : « Nous : Louis, « comte de Nassau ; Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes ; Charles « le Revel, Sr d'Audrignies ; Bernard de Mérode, Sr de Rumen ; Charles « Vander Noot, Sr de Risoir ; George de Montigny, Sr de Noyelles ; Martin « de T'Serclaes, Sr de Tilly ; Philippe Vander Meere, Sr de Sterbeke ; « Philippe de Marbais, Sr de Louverval ; Jean de Montigny, Sr de Villers ; « Charles de Lievin, Sr de Famars ; François Van Haeften, Sr dudit lieu ; « Jean le Sauvage, Sr d'Escaubecque, et Jean de Casenbroot, Sr de Backer-« zeele, tant en nos noms privés que comme députés et délégués, par tous « les autres seigneurs et gentilshommes confédérés ayant présenté la

Le 26, la régente avertit les gouverneurs des provinces, les conseils provinciaux et les magistrats des villes de l'accord fait avec les confédérés; elle leur enjoignait en conséquence d'em-

« requête à Sa Majesté au mois d'avril dernier, sur le fait de l'inquisition « et des placards concernant l'hérésie. Comme cejourd'hui nous avons reçu « de très-haute et très-excellente princesse, madame la duchesse de Parme « et de Plaisance, régente et gouvernante pour le roi en ses pays de par « deçà, certaines lettres patentes de Son Altesse, à ce autorisée du roi notre « seigneur souverain et prince naturel. Savoir faisons que, suivant lesdites « *lettres d'assurance*, nous avons promis et promettons, par notre foi « solennelle et en paroles de gentilshommes, vrais et loyaux vassaux et « sujets de Sa Majesté, que nous entretiendrons, observerons et accompli-« rons tous les points et articles stipulés dans ces lettres, tant pour nous « que pour et au nom de tous les autres, dont nous sommes députés, et « avons pouvoir et commission, autorité et mandement, pour lesquels « nous nous faisons forts, et les ferons observer, entretenir et accomplir par « iceux nos confédérés. Et, à cet effet, *nous tenons notredit compromis « nul, cassé et aboli, tant et si longtemps que ladite sûreté promise par « Son Altesse, au nom de Sa Majesté, tiendra.* » Fait à Bruxelles, le 25e jour d'août 1566. (Ces actes sont insérés dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, pp. 120-122.) — Dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 364, on trouve un extrait de la commission donnée par Marguerite de Parme aux trois seigneurs sur l'assurance des prêches. Cet acte, qui est du 23 août (et non du 3, comme l'indique par erreur l'ouvrage cité), est conçu en ces termes : « Moyennant les choses contenues ès *lettres d'assurance*, et « considéré la force et nécessité inévitable présentement régnante, Son « Altesse sera contente que *ces seigneurs traictans accord avec ces gen-« tilshommes* leur dient que en mettant jus les armes par le peuple ès lieux « où de faict se font les presches et se contenant sans faire scandale ou « désordre, on n'usera de force ni de voie de faict contre eulx èsdits lieux, « ny en allant ny en venant, tant que par Sa Majesté, à l'advis des estats « généraulx, sera autrement ordonné. Et par telle condition qu'ils n'em-« pescheront aulcunement en manière que ce soit la religion catholicque, « ny l'exercice d'icelle, ains laisseront librement user les catholicques de « leurs églises en la forme et manière que du passé... »

Le 3 septembre, le comte d'Egmont communiqua au conseil d'État une

ployer tous leurs efforts pour contenir le peuple et empêcher de nouveaux désordres, jusqu'à l'arrivée du roi, qui devait être prochaine. Elle leur adressait en même temps une ordonnance par laquelle l'inquisition et les anciens placards étaient suspendus, mais qui prescrivait, d'autre part, de faire punition exemplaire, *en corps et en biens*, des briseurs d'images, boute-feux, pillards et perturbateurs du repos public, sous peine de privation des priviléges, contre ceux qui refuseraient de remplir leur devoir; en outre, le port d'armes aux prêches était expressément interdit.

Les concessions si grandes qui avaient été arrachées à Marguerite de Parme lui pesaient comme un remords. Rien, écrivit-elle au roi, ne lui avait causé autant de douleur et d'affliction que l'obligation où elle s'était trouvée de faire ces concessions. Elle ne les avait octroyées que par contrainte et parce qu'on lui disait que son refus entraînerait le massacre de tous les prêtres, de tous les religieux, de tous les catholiques de Bruxelles et, en outre, la destruction de tout le pays [1]. Elle en appelait au témoignage de Mansfeld, d'Arenberg, de Berlaymont, de Noircarmes, du président Viglius et de tous ceux qui voudraient dire la vérité. Elle avait protesté, devant Dieu et devant eux, qu'elle cédait à

lettre qui lui avait été adressée par Louis de Nassau, et par laquelle celui-ci requérait, *de par toute la compaignie des gentilzhommes confédérés*, que tous les chevaliers de l'Ordre leur donnassent aussi *asseurance*, pour confirmer et garantir pleinement les lettres octroyées par la duchesse de Parme. Mais le conseil fut unanimement d'avis que ces lettres devaient suffire, puisqu'elles enjoignaient aux seigneurs chevaliers de l'Ordre, et à tous gouverneurs, etc., d'observer l'accord conclu. On faisait d'ailleurs remarquer qu'il « appartenoit au roy seul, et point à ses vassaulx et subjectz, de bailler asseurance, comme chose estant de son authorité et de sa haulteur royale. » (*Notules du conseil d'État*, séance du 3 septembre 1566.)

[1] C'est ce qu'elle écrivit également à l'évêque de Liége le 26 août. *Analectes belgiques*, p. 178.

la violence. Elle se plaignait de n'avoir pu, malgré ses concessions, obtenir des confédérés la promesse d'être catholiques, parce qu'une partie d'entre eux était infectée d'hérésie. Elle signalait également le refus qu'ils avaient fait de lui remettre l'original de leur *Compromis* pour le casser et déchirer. Provoquant un acte de déloyauté de la part de Philippe II, elle disait que, n'ayant pas le pouvoir de l'obliger, il restait le maître de révoquer, quand le temps serait venu, ce qu'elle avait accordé par contrainte. Elle l'engageait aussi à se servir du duc Éric de Brunswick [1], et elle le suppliait, s'il ne voulait voir l'extirpation de la religion catholique dans les Pays-Bas et l'entière destruction de ces provinces, d'y venir promptement à main armée pour les reconquérir, ou d'y envoyer des forces suffisantes, pour qu'elle pût le faire en son absence. Exaspérée contre les seigneurs qu'elle soupçonnait d'avoir favorisé les confédérés, elle dirigeait contre eux les imputations les plus violentes. Elle accusait Orange, Egmont, Hornes et Hooghstraeten de s'être déclarés, en paroles et en faits, contre Dieu et le Roi. On l'avait assurée, ajoutait-elle, que le dessein du prince d'Orange était de se rendre maître de l'État et de partager les villes avec les autres seigneurs. Elle prétendait aussi que le prince, de concert avec Egmont, faisait une levée de chevaux en Allemagne; que ce dernier s'était déclaré ouvertement pour les *gueux* et que sa fille aînée était huguenote. Enfin, s'appuyant sur des dénonciations du S[r] de Noircarmes, elle informait le roi que, le 26, Hornes, Hooghstraeten, Backerzeele et d'Esquerdes, avaient été en conférence avec Egmont, et que Hornes et d'Esquerdes avaient opiné pour que, dans les six jours, les confédérés et les sectaires fissent

[1] Il se trouvait alors au château de Lysfelt, vis-à-vis Schoonhoven : Bréderode avait proposé à L. de Nassau de l'y surprendre. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 233.

main basse sur tous les prêtres et les religieux du pays, si l'on ne leur donnait la satisfaction qu'ils demandaient, ou si l'on mettait les armes aux mains des trois seigneurs de l'autre parti, Mansfeld, Arenberg et Berlaymont; on devait ensuite agir de même à l'égard de tous ceux qui voudraient prendre la défense du roi [1].

Dans ces graves et périlleuses circonstances, les confédérés auraient pu sans doute soulever les Pays-Bas, avec l'aide des protestants français. On assure que, pendant qu'ils négociaient avec la régente, le prince de Condé, l'amiral de Coligny et d'autres chefs huguenots envoyèrent secrètement un personnage avec des lettres vers les principaux pour leur conseiller de ne point entrer en accord avec la duchesse de Parme, parce qu'ils seraient trompés, et pour leur offrir, en cas de besoin, un mois après qu'ils en seraient requis, l'aide de quatre mille gentilshommes qui se rendraient dans les Pays-Bas à leurs frais. Mais les offres des protestants français ne furent point acceptées : les confédérés voulaient tenir loyalement l'engagement solennel qu'ils venaient de contracter [2].

Ils usèrent, en effet, de toute leur influence pour empêcher le saccagement des églises de Bruxelles ; ils prirent également des mesures pour éloigner les briseurs d'images des abbayes d'Afflighem, de Tongerloo et des autres monastères. Louis de Nassau avait aussi envoyé à Gand Gilles Leclerc, pour inviter les ministres et les chefs des sectaires à s'opposer aux désordres de la

[1] Lettre secrète de la duchesse de Parme au roi du 27 août, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 452-454.

[2] *Voir*, sur ces négociations avec les huguenots, *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 122. Du reste, la duchesse de Parme était avertie des rassemblements de troupes qui avaient lieu en France et les signalait au roi dans sa lettre française du 29 août. *Correspondance de Marguerite de Parme*, etc., p. 199.

populace, puisque la liberté de la religion allait être garantie. Il s'était adressé, en outre, à Henri de Bréderode pour le prier, au nom des confédérés, de s'interposer afin que les dévastations, commises par les iconoclastes en Flandre et en Brabant, n'eussent point lieu dans le quartier où il se trouvait. Bréderode déplora ces excès, et en même temps l'aveuglement de la duchesse de Parme, qui n'avait pas voulu, disait-il, se confier aux confédérés; il craignait qu'on n'eût la plus grande peine à calmer et à contenir le peuple. Cependant il sortit aussitôt de son château près de Harlem, et se rendit, avec quarante gentilshommes et cent chevaux, à l'abbaye d'Egmont, dont il empêcha le saccagement [1]. Partout les confédérés montrèrent qu'ils répudiaient hautement les briseurs d'images : ils étaient les plus empressés à les arrêter et à les châtier. Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont, se signala particulièrement. Le 27 août, Egmont l'envoya à Audenarde pour qu'il restituât aux catholiques les églises dont les sectaires s'étaient emparés. Le 30, Backerzeele rencontra près de Grammont une bande de briseurs d'images : il les chargea aussitôt avec ses compagnons, en tua douze, et en fit cinquante prisonniers, dont vingt-deux furent immédiatement attachés au gibet, et les autres battus de verges [2].

Dans la résidence de la cour, les bourgeois restaient sous les armes, et le service divin continuait d'être interrompu, même à Sainte-Gudule. La régente, appuyée en cela par le magistrat, ne voulait tolérer des prêches ni à Bruxelles ni dans les environs. Les bourgeois dissidents, favorisés par Louis de Nassau, continuaient néanmoins à se rendre en foule aux prédications qui

[1] *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, etc., pièce XLII[e]. — Lettre de H. de Bréderode à L. de Nassau, datée d'Egmont l'abbaye, le 27 août 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 251.

[2] VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 46.

avaient lieu à Vilvorde. Marguerite s'étant plainte de cette hardiesse, on lui objecta que les bourgeois réformés de Bruxelles n'étaient pas plus serfs que ceux d'Anvers et autres lieux, où les prêches se faisaient librement. Sur ces entrefaites, de nouveaux avis vinrent alarmer la régente. On prétendit que certains seigneurs voulaient assembler les états généraux à son insu, et que, lorsqu'ils seraient réunis au palais, le prince d'Orange et le comte d'Egmont la mèneraient, de gré ou de force, dans leur sein, pour entendre leurs propositions, et décider ce qui serait jugé convenable. Ces nouvelles informations, fausses ou exagérées, engagèrent Marguerite à persister dans le projet de se retirer secrètement à Mons, et lui firent prendre aussi la détermination de dissimuler son ressentiment. C'est ainsi qu'elle déclara alors ne pouvoir empêcher les bourgeois de Bruxelles de se rendre à Vilvorde, tout en exprimant le désir que les prêches ne se tinssent pas plus près. Mais l'autorité communale de Bruxelles, moins accommodante, publia qu'elle ne voulait point souffrir que l'on tînt des prêches dans cette ville ou dans les environs, ni que les bourgeois se rendissent à des assemblées hérétiques. Il était à craindre que les deux partis n'en vinssent aux mains, et la régente eût été sans doute très-satisfaite d'une manifestation catholique. Mais l'attitude résolue des réformés, fermement appuyés par les confédérés, empêcha une lutte qui pouvait avoir de graves conséquences. Marguerite, toujours forcée de dissimuler et d'obéir à des influences qu'elle détestait, écrivit au roi qu'elle se *mangeait le cœur*. Elle insistait, au surplus, pour que Philippe II autorisât la convocation immédiate des états généraux et hâtât son arrivée. C'était, dans son opinion, le seul moyen de tout pacifier. Il ne fallait pas trop compter, ajoutait-elle, sur les levées de gens de guerre qui se faisaient en Allemagne pour le roi et qui avaient déjà répandu l'alarme; car les confédérés, qui avaient aussi leurs gens dans ce pays, prévien-

draient sans doute les troupes royales, les hostilités commenceraient, et une réaction terrible éclaterait contre les catholiques [1].

Forcée de plier devant la nécessité, Marguerite de Parme avait enjoint au prince d'Orange de retourner à Anvers, en même temps que le comte d'Egmont se rendrait en Flandre, le comte de Hornes à Tournai et le comte de Hooghstraeten à Malines, à l'effet d'obtenir la soumission des sectaires, conformément à l'accord du 23 août [2]. Mais cette transaction éveillait sans cesse ses remords, en lui faisant craindre le mécontentement du roi : pour se rassurer à cet égard, elle voulut témoigner solennellement qu'elle n'avait cédé qu'à la contrainte et aux obsessions des principaux seigneurs de son conseil. Tel fut le but de la protestation qu'elle fit rédiger secrètement par le secrétaire Berty [3]. Elle s'attacha, d'autre part, par des dénonciations fréquentes et du caractère le plus grave, à aigrir de plus en plus Philippe II contre les seigneurs principaux qui avaient accordé leur patronage aux confédérés. Tous, disait-elle, devaient être tenus pour suspects, à l'exception de Mansfeld, d'Arenberg, de Berlaymont, de Noircarmes et du duc d'Arschot ; quant à la noblesse, le roi

[1] Lettres françaises de la duchesse de Parme au roi du 29 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, etc., pièces XLII[e] et XLIII[e]. *Voir* aussi la lettre secrète du 27, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p. 452.

[2] C'était le comte de Hornes qui avait suggéré l'idée d'envoyer des chevaliers de l'Ordre dans les principales villes pour faire poser les armes, empêcher les violences « et nullement pour empescher les presches. » (*Notules du conseil d'État*, séance du 22 août.) — Marguerite se crut obligée de confier cette mission aux seigneurs les plus populaires, à ceux qui avaient négocié l'accord conclu avec les confédérés. Philippe II blâma tant de condescendance.

[3] *Voir* le texte de cette protestation, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 588. Il est, du reste, à remarquer que la duchesse de Parme attendit jusqu'au 30 septembre pour donner à cet acte une forme définitive.

ne pouvait réellement compter que sur celle d'Artois, de Hainaut, de Namur et de Luxembourg. Les seigneurs suspects voulaient de toute manière, prétendait-elle, la réunion des états généraux, et, afin qu'on ne pût leur imputer la convocation de cette assemblée, ils travaillaient sous main pour qu'elle fût accordée aux réclamations des états de chaque province. Du reste, s'ils se montraient disposés à ôter les armes au peuple, c'était pour les faire prendre aux confédérés, avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont pour chefs. On avait essayé d'en arriver là au moyen de la requête présentée à la régente ; mais ce but n'ayant pas été atteint, on cherchait maintenant une voie plus sûre On se proposait aussi d'introduire la confession d'Augsbourg, selon les arrangements stipulés avec quelques princes allemands. Enfin on changerait totalement l'esprit et la forme du gouvernement, pour mettre celui-ci entre les mains d'Orange, d'Egmont et de Hornes, de manière à rendre l'autorité du roi complétement illusoire dans les Pays-Bas. Pour chasser de ces provinces les bons catholiques et enlever au monarque son ancien patrimoine, on faisait des levées de troupes en Saxe et dans la Hesse. Tous les princes protestants d'Allemagne étaient d'ailleurs ligués avec les confédérés et voulaient provoquer une révolution générale, détrôner les souverains, ruiner la maison d'Autriche, et faire en sorte finalement que les autres hérétiques agissent de même, en France, en Angleterre, et partout ailleurs où ils seraient les plus forts. Des relations secrètes existaient aussi entre l'amiral de Coligny et Louis de Nassau. Les confédérés s'étaient également alliés avec les Suisses, et ceux-ci avaient promis de s'opposer au passage du roi par la Savoie. On complotait le partage des Pays-Bas, et les bruits les plus faux et les plus étranges étaient répandus pour stimuler les mauvais et décourager les bons. Le comte d'Egmont était venu rapporter à la duchesse qu'on avait abattu des églises à Lisbonne et à Grenade. Telle était enfin sa défiance

à l'égard des seigneurs suspects qu'elle hésitait à mettre entre leurs mains des forces destinées à agir contre les sectaires. Elle avait à craindre, prétendait-elle, que ces soldats ne devinssent ennemis du roi [1].

Ces accusations, empreintes d'une exagération manifeste, et fondées pour la plupart sur des rumeurs vagues, sur des indiscrétions intéressées du comte de Mansfeld ou sur de méchantes dénonciations de Noircarmes, étaient envoyées à Madrid, dans le moment même où le prince d'Orange et ses amis s'efforçaient de pacifier les esprits en s'acquittant d'une mission excessivement laborieuse et délicate.

Cependant tout n'était pas mensonger dans les rapports que la duchesse de Parme adressait au roi sur les sentiments des seigneurs et l'attitude des confédérés. Les anciens adversaires de Granvelle avaient proclamé hautement l'urgence d'une assemblée générale des états, et ils ne cessaient de préparer les voies à cette réunion qui, aux yeux du comte d'Egmont du moins, était le moyen le plus efficace et le seul peut-être qui s'offrît pour sauver les Pays-Bas. Le prince d'Orange et les chefs de la confédération étaient allés plus loin : se défiant des Espagnols comme les Espagnols se défiaient d'eux, ils cherchaient l'appui des princes

[1] Lettres secrètes de la duchesse de Parme au roi du 30 août et du 13 septembre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 456 et 459. — Dans une lettre du 15 octobre, elle donna des détails plus précis sur les projets de partage des Pays-Bas : la Frise et l'Over-Yssel seraient pour le duc Auguste de Saxe ; la Hollande, pour Brèderode ; la Gueldre se partagerait entre le duc de Clèves et le duc de Lorraine ; le Brabant, à ce qu'on présumait, serait pour le prince d'Orange ; la Flandre, l'Artois, le Hainaut, pour le roi de France ; mais, en ce cas, Marguerite pensait que le comte d'Egmont en voudrait être gouverneur perpétuel. « Tout cela, disait-elle, lui vient de bon lieu, et quoiqu'elle ait peine à y croire, son devoir lui impose l'obligation d'en rendre compte au roi. » *Ibid.*, t. Ier, p. 475.

protestants de l'Empire dans le but de maintenir, avec la liberté de conscience, les antiques priviléges du pays. Louis de Nassau écrivait à son frère que leurs relations avec les princes d'Allemagne et les levées qui s'effectuaient dans ce pays, d'après leur initiative, « feraient mettre au roy ung peu d'eau en son vin [1]. » Mais, il y avait encore loin de ces manifestations préventives à une rébellion flagrante contre le souverain. Il fallait aussi tenir compte de la position difficile dans laquelle se trouvaient les confédérés. En certains lieux, des menaces étaient publiquement proférées contre eux. « Voyez-vous ce beau seigneur de Brédérode? avait dit publiquement un moine : devant qu'il soit huit jours, il sera pendu par son col et étranglé. » Pour appuyer cette bravade haineuse contre les chefs de la confédération, le président du conseil de justice de Hollande avait fait ériger à la Haye un énorme gibet où il avait charge expresse, disait-il, de les faire tous pendre. Du reste, Brédérode crut devoir exprimer à Louis de Nassau ses craintes sur la portée de l'accord conclu le 23 août, dans lequel il entrevoyait la destruction du Compromis et qu'il signalait comme une cause d'anxiété pour les gentilshommes confédérés. « Je vois, écrivait-il, à Louis de Nassau, que si les « affaires demeurent en tels termes, sans leur donner autre satis- « faction, il en pourra résulter un grand malheur, car chacun « avisera pour se mettre hors du danger de la corde, et vont déjà « disant clairement qu'on les mène et qu'ils se voient menés tous

[1] Lettre écrite de Breda au prince d'Orange, le 2 septembre 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 271. Quelques jours auparavant, le 30 août, Louis de Nassau, agissant au nom des confédérés, avait conclu un accord secret avec le capitaine Westerholt pour une levée de mille chevaux en Allemagne. *Voir* cet acte, dans le même recueil, t. II, p. 257. — Ces levées n'avaient pu être tenues secrètes. *Voir* la lettre d'Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 457.

« les jours à la *boucherie*, ce qu'ils ne pensent pas avoir mérité « pour s'être alliés à nous deux, qu'ils ont le désir de servir jus- « qu'à la mort [1]. »

Cette méfiance et cette anxiété des confédérés rendaient plus pénible encore la mission confiée au prince d'Orange et à ses amis. On attendait d'eux qu'ils concilieraient leurs obligations envers le roi avec les ménagements qu'ils devaient à un parti puissant, et qui s'était pareillement confié à leur loyauté.

Dès le 24 août, le prince d'Orange avait envoyé à Anvers Jean de Marnix et Nicolas de Hammes. Ces délégués exprimèrent au magistrat assemblé le chagrin que causait au prince ce qui s'était passé dans la ville depuis son départ; ils déclarèrent aussi, en son nom, qu'il ne fallait en aucune manière laisser les *altérés* prêcher dans les églises, comme ils avaient commencé de le faire, mais seulement le leur permettre dans la nouvelle ville [2].

D'autre part, les protestants, représentés par leurs ministres, avaient adressé, dès le 23, au magistrat une *justification* par laquelle ils repoussaient la responsabilité des excès commis dans la ville et réclamaient toute sécurité et toute liberté pour l'exercice de leur religion, et même les églises dont les dissidents s'étaient emparés [3].

[1] Lettre de Bréderode à Louis de Nassau du 3 septembre 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 276. Un autre signataire du Compromis, Bernard de Mérode, écrivait de même à Louis de Nassau, le 8 septembre, qu'il avait reçu nouvelles de quelques gentilshommes confédérés qui trouvaient fort étrange la résolution conclue à Bruxelles et que le peuple se défiait entièrement des *gueux* à cause de la cassation du Compromis. *Ibid.*, p. 281.

[2] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II p. LV, d'après la Justification manuscrite du magistrat d'Anvers.

[3] « Nous protestons en vérité comme devant Dieu, disaient les ministres, « que ce qui a été fait, quant à l'abolition des images, l'a été sans notre su « et aveu. Quant aux larcins, pillages, ivrogneries et autres dissolutions et

Le magistrat, se conformant à l'avis du prince d'Orange, permit que les sectaires fissent leurs prêches dans la nouvelle ville ; et ceux-ci, à la persuasion de Marnix et de Hammes, prirent enfin

« insolences qui en sont résultés, nous les blâmons et les détestons. Aussi « les ministres de la parole (prédicants) exhorteront-ils, comme ils ont déjà « fait, leurs auditeurs à s'en abstenir entièrement, et à rapporter dans nos « mains ce qui a été pillé et dérobé. Ceux de notre Église sont prêts à s'op- « poser, sous votre commandement, à tous saccagements, violences, vole- « ries et autres insolences. Nous vous reconnaissons établis par le seigneur « en office de magistrat, et, en conséquence, nous sommes obligés de vous « obéir non-seulement par la crainte d'être punis, mais aussi parce qu'ainsi « l'exige notre conscience. Nous devons donc et nous voulons fidèlement « payer tailles, gabelles, subsides, dîmes et autres charges qui nous seront « imposées, ordinaires et extraordinaires. Nous confessons que tout refus « ou toute fraude, à cet égard, est une offense à Dieu et mérite châtiment. « Pour assurer l'exécution de ces promesses, les ministres et autres pré- « posés à la conduite de l'Église sont prêts, s'il en est besoin, à faire ser- « ment en vos mains de vous être fidèles et obéissants en toutes choses « (sauf contre Dieu et sa parole) pour la conservation de la ville, et d'em- « ployer tous leurs efforts pour maintenir le peuple dans ces sentiments. « Nous demandons que, sous votre autorité et protection, nous puissions « nous assembler dans quelques temples propres à l'exercice de notre reli- « gion, et que vous ne preniez de mauvaise part que nous nous en sommes « approprié quelques-uns, en attendant que vous y ayez pourvu. Toute- « fois, nous ne prétendons forcer personne en sa conscience et le con- « traindre à embrasser notre religion ; nous sommes satisfaits et nous « louons Dieu d'avoir moyen de le servir selon notre culte, et nous esti- « mons que vos seigneuries pourvoieront à ce que les uns et les autres « aient matière de contentement. Qu'il vous plaise donc de défendre par « ordonnance que des injures soient proférées de part ou d'autre pour le « fait de la religion » — Cette pièce est transcrite dans le manuscrit no 13206 de la Bibliothèque de Bourgogne. d'après l'original, « reposant à la maison commune d'Anvers. » Elle se trouve aussi, avec quelques variantes, dans la *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 124. — Les ministres qui la signèrent étaient Jean Taffin, Herman Modet et George Silvain, au nom des églises française et tudesque.

l'engagement de ne plus occuper d'églises ni de monastères [1].

Le prince d'Orange revient lui-même à Anvers, le 26 août. Il s'empresse d'écrire à la gouvernante qu'il emploiera tous ses efforts pour que les églises dévastées soient restituées au culte catholique [2]. Dès le 28, au matin, trois briseurs d'images, un Anglais, un Français ou Liégeois, et le troisième, de Bois-le-Duc, sont conduits sur le marché, puis pendus et étranglés, en présence du prince; trois autres, contre lesquels les charges étaient moins graves, sont bannis. Guillaume avertit la régente que cet exemple sera salutaire, parce qu'il commencera à imprimer la terreur parmi cette tourbe de pillards [3]. Le magistrat ne s'en tint

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LVI. — Les faits sont exposés autrement dans la sentence rendue contre N. de Hammes. On lui imputait de s'être trouvé avec Jean de Marnix au collége du magistrat et d'avoir requis que l'église du Bourg fût ouverte pour y tenir les prêches, ou que l'on désignât un autre lieu aux dissidents. Il se serait aussi efforcé « de persuader au magistrat qu'il ne debvoit chastier, ny faire punition du simple bris des images, mais bien de ceulx qui avoient desrobé et saccaigé les biens des églises : aultrement, qu'il faisoit à doubter que grands personnages et plus grands que l'on ne pensoit s'en mesleroient. »

[2] Lettre datée d'Anvers, 27 août, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 196.

[3] Lettre datée d'Anvers, le 28 août, *ibid.*, p. 197. — Quelques jours après, le 2 septembre, il chargeait Louis de Nassau de châtier ceux qui avaient pris part au saccagement des églises de sa ville de Breda. Il désirait que, pour l'exemple et pour éviter le renouvellement de pareils excès, on fît contre les pillards quelques démonstrations sévères. Du reste, il refusait positivement d'accueillir la requête par laquelle les religionnaires de Breda demandaient l'autorisation de tenir les prêches dans la ville. « Ce serait, disait-il, contraire à la loi qu'il tient de son supérieur et d'un exemple fâcheux pour les villes de son gouvernement, qui ne manqueraient pas de se prévaloir de cette autorisation. Mais on pouvait accorder quelque place convenable hors de la ville. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 273.

pas là : il fit publier le même jour une ordonnance interdisant, sous peine de mort, de troubler l'exercice du culte catholique, d'injurier les ecclésiastiques, et de provoquer des mouvements séditieux. Grâce aux efforts du prince, la cathédrale ne tarda point à être rendue au culte catholique : le 1er septembre, une messe solennelle, précédée d'un sermon, y fut chantée au milieu d'une grande affluence; le rétablissement du service divin eut lieu aussi dans quelques couvents, malgré les murmures et le désir de résistance de beaucoup de gens, dont le crédit avait alors un grand poids [1].

Et, en effet, pour pouvoir restituer les églises aux catholiques, le prince s'était vu obligé d'entrer en pourparlers avec la fraction la plus influente des dissidents, avec ceux qu'on appelait les *altérés dans la religion* et qui professaient le calvinisme. L'Église flamande délégua dans ce but Carel et Cornélis Van Bomberghen, Herman Vander Meere et Marco Perez, riche négociant espagnol, dénoncé au roi pour avoir formé le complot d'envoyer en Espagne trente mille volumes de Calvin ; l'Église française se fit représenter par François Godin, Jean Carlier, Nicolas Duvivier et Nicolas Selin [2]. Le 2 septembre fut conclu un accord formel, aux termes duquel les réformés obtinrent trois endroits « dans la ville » pour y faire leurs prêches et jouir de l'exercice de leur religion, les dimanches et fêtes, à condition qu'ils respecteraient les églises et les monastères ; qu'ils n'y apporteraient aucune entrave au service divin; qu'ils n'auraient, en chacun de leurs temples, qu'un seul ministre, naturel des Pays-Bas, ou tout au moins « reçu à la bourgeoisie » dans quelqu'une des bonnes

[1] Le prince d'Orange à la duchesse de Parme, d'Anvers, le 2 septembre, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 208.

[2] Bor, t. Ier, fol. 169 v°; — Van Meteren, fol. 46; — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 462.

villes de ces provinces, et que ce ministre prêterait préalablement, entre les mains du prince d'Orange ou du magistrat d'Anvers, le serment d'obéissance et de fidélité; que les réformés s'abstiendraient, dans leurs assemblées, du port d'armes défendues; qu'ils observeraient les ordonnances du magistrat en matière politique, et qu'ils payeraient les impôts de la ville comme les autres habitants [1].

Le prince d'Orange, à l'exemple de ses alliés d'Allemagne, avait alors une grande répugnance pour les calvinistes, tandis que les souvenirs de son enfance et ses sympathies le poussaient vers les luthériens, au nombre desquels on le rangeait même avec Anne de Saxe, sa femme, et Louis de Nassau, son frère. A la vérité, Guillaume faisait encore, à cette époque, profession extérieure du catholicisme; mais on doutait si peu de ses sentiments que, dans le mois de septembre, une consultation fut rédigée en Allemagne sur la question de savoir s'il devait embrasser ouvertement la confession d'Augsbourg [2]. Il n'aurait donc pu refuser aux luthériens ou *martinistes* d'Anvers les concessions qu'il venait de faire aux sectateurs de Calvin. D'ailleurs, depuis le 28 août, les bourgeois résidants qui professaient la confession d'Augsbourg avaient réclamé instamment une église ou place commode en la ville pour y tenir leurs prêches. Ils renouvelèrent leur demande après l'accord conclu avec les calvinistes, et il fallut y accéder : trois endroits leur furent assignés dans l'intérieur de la ville, aux conditions déjà imposées aux calvinistes. Une nouvelle ordonnance du magistrat, publiée le 3 septembre, enjoignit ensuite aux habitants de se conformer à ce double accord. Le prince d'Orange, ayant convoqué le lendemain les marchands étrangers chez lui, voulut lui-même, en présence du magistrat,

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LVII et p. 215.
[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 338.

leur expliquer l'arrangement conclu avec ceux de la religion, dans l'intérêt de la tranquillité publique et de la sécurité nécessaire au commerce. Il les engagea à se rassurer entièrement et à faire revenir leurs facteurs et leurs marchandises pour trafiquer en toute liberté, comme avant les derniers troubles. Les marchands déclarèrent unanimement que l'accord conclu était le seul remède pour rétablir la tranquillité dans la ville [1].

Guillaume s'attacha ensuite à expliquer à la gouvernante la nécessité et l'urgence des graves mesures qu'il avait ratifiées. Il commençait par faire remarquer qu'il n'avait nullement voulu excéder les termes de l'accord conclu le 23 août entre les seigneurs et les gentilshommes confédérés. Il exposait ou plutôt il rappelait à la duchesse de Parme les raisons pour lesquelles il était préférable de laisser prêcher les dissidents dans la ville même. Elle ne devait pas perdre de vue que les prêches, à l'extérieur, attiraient communément dix-huit à vingt mille personnes qui sortaient par diverses portes. Or, ces assemblées, déjà si nombreuses, auraient pu attirer, en outre, une infinité de vagabonds de la Flandre, et ces bandits se seraient proposé, comme on en avait reçu l'avertissement, de tenter un coup de main sur Anvers et de saccager cette métropole commerciale. Le prince démontrait aussi que, en tout cas, une exception était nécessaire en faveur d'une ville aussi importante et où le nombre des dissidents religieux était plus considérable que partout ailleurs [2].

La prudence la plus vulgaire commandait, en effet, de très-grands ménagements à l'égard de la cité la plus opulente et la plus influente des Pays-Bas. D'après des renseignements sûrs, le

[1] Le prince d'Orange à la duchesse de Parme, d'Anvers, le 5 septembre, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LIX et p. 222.

[2] Le prince d'Orange à la duchesse de Parme, 4 septembre, *ibid.*, pp. 213 et 220.

tiers de la population d'Anvers appartenait alors à la confession d'Augsbourg; les Allemands, en grand nombre, et presque tous les Hanséates étaient luthériens, et on signalait à leur tête, comme il a été dit, le prince d'Orange lui-même ainsi que son frère, Louis de Nassau. Le bourgmestre Antoine de Stralen et le pensionnaire Wesenbeke étaient aussi dénoncés comme *martinistes* et *confessionistes*. D'autre part, on rangeait parmi les calvinistes la plupart des Français et des Anglais résidant dans la ville ainsi que « la plus grande partie des citoyens des métiers. » Au nombre des bourgeois notables qui étaient classés parmi les sectateurs de Calvin, on signalait l'échevin Jean Rubens et l'imprimeur Christophe Plantin [1].

Mais, quelque impérieuses que fussent les raisons qui avaient motivé la résolution du prince d'Orange, il s'empressa de s'en faire un mérite près des souverains de l'Allemagne, tout en prenant la précaution de s'adresser aux princes catholiques comme aux protestants. Avant même que l'accord avec les dissidents eût été formellement conclu, il annonça cette grande concession à Henri, duc de Brunswick, à Philippe et Guillaume, landgraves de Hesse, au duc de Clèves et au comte Gunther de Schwartzbourg [2].

En même temps, il recherchait Thomas Gresham, le facteur de la reine Élisabeth à Anvers, et employait habilement divers moyens pour flatter son amour-propre et savoir de lui les dispositions de la reine et des ministres anglais à l'égard du parti révolutionnaire dans les Pays-Bas. Du reste, il ne cachait point à Gresham ses inquiétudes et ses appréhensions au sujet des sentiments du roi ; il craignait même déjà pour sa propre sûreté [3].

[1] Note contemporaine sur la situation d'Anvers au mois de septembre 1566 dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 328-338.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 261.

[3] Le 4 septembre, le prince d'Orange avait invité Thomas Gresham à sa

Cependant la cour de Bruxelles s'émut vivement de la convention faite par Guillaume de Nassau avec les protestants d'Anvers. Tandis que cet accord se négociait, la duchesse de Parme avait déjà écrit au prince pour lui enjoindre de ne permettre, en aucune façon, que les prêches pussent se faire dans l'intérieur de la ville [1]. Mais cette injonction vint trop tard. L'arrangement était conclu et envoyé à Bruxelles. Alors Marguerite, tout en dissimulant son irritation, tout en rendant justice aux efforts du prince pour ramener le calme à Anvers, lui déclara formellement (le 6 septembre) qu'elle ne pouvait approuver deux des articles de la convention, à savoir : la permission de tenir des prêches dans la ville et d'exercer librement la nouvelle religion. Elle déclarait que ces concessions outre-passaient celles qui avaient été faites aux confédérés. Elle s'effrayait surtout, disait-elle, des conséquences de cette mesure, car toutes les autres villes, où se trou-

table, et, le 8, l'agent anglais rendit compte à son gouvernement des rapports qu'il avait eus avec ce personnage : « .... In all his talk « écrivait Gresham. « he said unto me, — I know this will nothing content the king : and at dinner he carvid me, himself, all the dinner time ; and in the midst of dinner, he drank a carouse to the Queene's Majestie, which carouse the Princess his wief, and withal the borde, did the like. And since that time, here is by me, one Giles Hoffman (who the Queene's Majestie owith a good piece of monny), who had great discourse with me about this business ; who is a Protestant for his life, and askid me... » — « How thinke you, Mr. Gresham; forasmuch as the Queene's Majestie and her realme is of this religion, — thinke you that she giveth aid to our noblemen, as she did in France for the religion's sake ? » To that I answerid, and askid him whether the noblemen had demandid any helpe of her Majestie ? — He said he colde not tell. « Then » I made answer, « I was no counselor, nor never dealt with such great matters... » *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. II, p. 162.

[1] Lettre du 3 septembre, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 211.

vaient des sectaires, voudraient se régler d'après l'exemple d'Anvers, comme elles l'avaient ouvertement déclaré. Mais les considérations exposées par le prince méritant aussi une grande attention, la duchesse ajoutait qu'elle avait résolu, de l'avis du conseil, d'exposer l'affaire au roi pour qu'il décidât et qu'il consentit enfin à la convocation des états généraux. En attendant, Marguerite recommandait itérativement au prince de ne point souffrir les prêches dans la ville, et de ne permettre à l'extérieur aucun autre exercice religieux que les prédications [1].

Guillaume de Nassau ne voulut point admettre qu'il eût outre-passé ses pouvoirs, excédé les concessions octroyées aux confédérés, conclu enfin un accord qui méritât le moindre blâme. Il maintint que les prêches offraient moins de danger à l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur ; il promettait d'ailleurs de faire en sorte que les dissidents se comportassent modestement dans l'exercice de leur religion ; mais quant à empêcher cet exercice, il n'y fallait pas songer, à cause du nombre si grand des religionnaires : aucun bourgeois, disait-il, ne voudrait prendre les armes contre eux. Du reste, il se réjouissait que l'attention du roi allait

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 223-225. — Le conseil avait délibéré la veille sur l'accord conclu par le prince d'Orange. A cette séance assistaient la régente, Egmont, Mansfeld, Berlaymont, Hachicourt, Viglius, Philibert de Bruxelles et d'Assonleville. *Viglius*, tout en rendant justice aux efforts du prince, émit l'avis que la gouvernante ne pouvait l'approuver, parce qu'il était hors des termes de l'accord du 23 août; et, si les circonstances le permettaient, la régente devrait même désavouer la convention tout entière. *Berlaymont* fit remarquer que le prince aurait bien pu en référer à la cour avant de conclure; *Hachicourt* exprima une opinion analogue ; *Mansfeld* s'opposait à l'introduction des prêches dans la ville, tout en engageant la régente à dissimuler et à ne point dégoûter le prince; *Egmont* insista particulièrement sur les inconvénients graves qui résulteraient d'un désaveu formel. Ce fut, en définitive, l'opinion de Viglius qui prévalut. (*Notules du conseil d'État*, séance du 5 septembre.)

être appelée sur sa conduite : on pouvait mal l'interpréter actuellement ; mais on devrait finir par reconnaître, ajoutait-il, qu'il avait réussi à sauver l'importante cité de laquelle dépendait la plus grande partie du bien de tout ce pays [1].

Bientôt le prince fut informé que plusieurs membres du conseil et la régente elle-même déclaraient ouvertement que les ordonnances faites à Anvers étaient entièrement contre le service de Dieu et du roi. Il protesta énergiquement contre ces propos blessants pour son honneur, et, comme preuve qu'il n'avait pas outre-passé l'accord du 23 août, il envoya à Marguerite copie de la résolution prise par elle-même, en présence de tous les chevaliers de l'Ordre et des gouverneurs. Afin d'éviter que sa conduite ne devînt encore l'objet d'imputations malveillantes, il demanda en même temps qu'on lui donnât un successeur à Anvers [2]. La régente, obligée de ménager Guillaume de Nassau, s'empressa de démentir les propos qui lui étaient attribués à elle et à ceux de son conseil ; mais comme la populace hérétique venait de renouveler, dans plusieurs villes de Hollande, les excès qui avaient affligé d'autres provinces des Pays-Bas, et comme les états réclamaient instamment la présence de leur gouverneur, Marguerite laissa le prince libre d'accéder à cette demande ou de rester encore à Anvers [3]. Guillaume se fût empressé peut-être de se rendre en Hollande, si, d'un autre côté, les instances du magistrat d'Anvers et le désir de se concerter avec les comtes d'Egmont et de Hornes ne l'avaient engagé à différer son départ.

La mission remplie à Malines par le comte de Hooghstraeten

[1] Lettre du 9 septembre, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 226–229.

[2] Lettre du 11 septembre, *ibid.*, t. II, pp. 231–232.

[3] Lettre du 13 septembre, *ibid.*, t. II, pp. 233–235. — *Notules du conseil d'État* (séance du 11 septembre.)

eut également un résultat fâcheux pour l'amour-propre de ce seigneur. Le 22 août, le magistrat avait été informé que des émissaires arriveraient d'Anvers avec l'intention d'exciter le peuple à saccager aussi les églises et les couvents. Il s'empressa de députer à Bruxelles le pensionnaire Wasteel pour supplier la duchesse de Parme d'envoyer à Malines le comte de Hooghstraeten, comme gouverneur [1]. Ce seigneur jouissait dans la ville menacée d'une très-grande influence; il la devait surtout aux souvenirs qu'y avait laissés sa famille : les Lalaing, favoris de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, l'avaient suivie à Malines et y avaient élevé un hôtel, qui était encore la principale résidence de leurs descendants [2].

La duchesse de Parme, à qui le comte de Hooghstraeten était suspect, ne consentit qu'à regret, et, comme elle le manda au roi, faute d'un autre, à l'envoyer à Malines en qualité de gouverneur temporaire [3]. Malheureusement, le comte, retenu au conseil d'État par la négociation qui se poursuivait avec les députés des confédérés, ne put point se rendre, aussitôt qu'il l'aurait voulu, à l'invitation du magistrat de Malines. Ce retard involontaire favorisa les désordres que l'on prévoyait depuis quelque temps. Le 23, au matin, la populace envahit le cloître de Liliendaele, situé hors des portes, et le dévasta; en même temps, des rassemblements se formèrent à l'intérieur de la ville et allèrent saccager le couvent des Cordeliers, la chapelle des Bogardes et le couvent des Carmes. La veille, il avait été résolu par le magistrat que, si le peuple se soulevait pour piller les églises, on

[1] *La Défense de messire Antoine de Lalaing*, etc., introduction, pp. x et suiv.

[2] L'hôtel de Hooghstraeten avait été élevé, en 1522, par Antoine de Lalaing : il sert aujourd'hui de petit séminaire.

[3] Lettre secrète de la duchesse de Parme au roi du 13 septembre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 458.

n'emploierait pas la force, mais que l'on userait de moyens de douceur. On craignait d'exaspérer les pillards par une résistance impuissante, parce qu'il se trouvait dans la ville de grandes richesses apportées d'Anvers et d'autres lieux. Les portes de la commune, d'abord tenues fermées, ayant été rouvertes, la plupart des pillards s'empressèrent de se mettre en sûreté avec leur butin, et le calme se rétablit peu à peu dans la ville.

Le comte de Hooghstraeten arriva le 24, à trois heures de l'après-midi. Avant de quitter Bruxelles, il avait prié très-instamment la régente de le munir d'une instruction précise d'après laquelle il devrait se régler; mais, par suite des embarras du moment, il n'avait rien pu obtenir qu'une missive par laquelle Marguerite « requéroit et, de par Sa Majesté, ordonnoit à ceux « de Malines de ne rien omettre de ce qui pourroit servir pour « leur conservation et pour la sauvegarde des églises et la con« tinuation du service divin. » Hooghstraeten s'empressa de communiquer cette commission aux *commune-maîtres* réunis à la maison de ville. Faisant ensuite assembler le peuple sur le marché, il lui donna connaissance de l'accord conclu la veille avec les gentilshommes confédérés, ajoutant, à la prière du magistrat et dans le but de prévenir de nouvelles tentatives contre les maisons ecclésiastiques, que les auteurs des désordres commis les jours précédents ne seraient pas inquiétés, pourvu qu'ils se tinssent désormais tranquilles [1].

En accédant à la prière formelle du magistrat, Hooghstraeten était loin de supposer que l'on pût l'accuser un jour d'avoir outre-passé ses pouvoirs; il était persuadé au contraire qu'il réalisait les intentions de la gouvernante, puisque, par la publication de la promesse d'amnistie, il obtenait les résultats désirés à la cour :

[1] *La Défense de messire Antoine de Lalaing*, etc., p. XII et p. 78.

la cessation des dévastations d'églises, la tranquillité de la ville, la reprise du service divin [1].

Hooghstraeten, que ses adversaires même rangeaient parmi les catholiques [2], se transporta, accompagné des magistrats, à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, où il rendit des actions de grâces à Dieu ; il alla visiter ensuite le couvent des Cordeliers, pour reconnaître les dégâts qui y avaient été faits, et consoler les religieux. Le lendemain, dimanche, la messe fut célébrée, sans aucun empêchement, dans la plupart des églises de Malines.

Les catholiques, cependant, épiaient l'occasion de se rendre maîtres des briseurs d'images. Quatre de ces derniers, qui étaient sortis de la ville le 23, furent arrêtés par les gardes des portes au moment où ils se disposaient à les franchir. Bien qu'ils alléguassent la publication faite au nom du comte de Hooghstraeten et du magistrat et que leurs protestations fussent appuyées par un rassemblement populaire, ils ne furent point relâchés. Douze autres pillards furent encore arrêtés de la même manière. On les conduisit à la maison de ville, où le comte de Hooghstraeten les interrogea lui-même pour découvrir quels avaient été leurs instigateurs et leurs complices : un de ceux-ci fut également mis en prison. Le magistrat ne se borna point à ces arrestations : les prêches publics et privés furent interdits sur le territoire de Malines. Les religionnaires éludèrent cette défense en continuant de suivre les prédications qui avaient lieu au village de Sempst et dans d'autres localités brabançonnes, voisines de la ville. Mais, à Malines même, ils ne firent plus aucun progrès : le catholicisme y avait repris son ancienne prédominance : des prédicateurs étaient appelés pour combattre les doctrines héréti-

[1] *La Défense*, etc., p. 79.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 328.

ques ; le service divin continuait sans recevoir d'atteinte ; enfin le 29 septembre, jour de Saint-Michel, on fit, sans obstacle, une procession générale du saint sacrement. Toutefois, le comte de Hooghstraeten n'était pas insensible aux plaintes du peuple et d'une partie de la bourgeoisie qui, invoquant la promesse d'amnistie faite publiquement, protestaient contre la détention des briseurs d'images. En cette circonstance, il avait dû suivre l'impulsion du magistrat, et il n'osait prendre sur lui de relâcher les prisonniers. Mais en présence de l'agitation croissante des esprits qui se manifestait par des rassemblements fréquents, il ne voulut pas qu'on pût lui imputer d'être la cause de nouveaux troubles : il fit plusieurs démarches auprès de la régente pour qu'elle autorisât l'élargissement des détenus[1]. Le silence le plus significatif et le plus blessant fut opposé à ces représentations.

Les confédérés, après avoir conclu leur accord avec la duchesse de Parme, avaient envoyé à Tournai les Srs d'Esquerdes et de Villers pour qu'ils usassent de leur influence sur les religionnaires afin d'empêcher de nouveaux désordres. Ces délégués se gardèrent bien toutefois de s'opposer aux progrès des réformés ; Villers passait même pour appartenir à la nouvelle religion. Les églises et les maisons ecclésiastiques furent, à la vérité, soustraites dès lors à la fureur sacrilége des briseurs d'images ; mais on n'empêcha point les protestants d'établir leurs prêches dans l'enceinte de la ville et jusque dans les églises paroissiales. Le Sr de Moulbais, lieutenant-gouverneur du château et du bailliage de Tournai-Tournaisis, s'était retiré dans la forteresse et se bornait à de vaines menaces ; quant aux compagnies bourgeoises, il était inutile de réclamer leur concours ; elles eussent formellement refusé de tourner leurs armes contre les religionnaires.

[1] *La Défense*, etc., pp. XIII et XIV, pp. 79 et 80.

Le premier prêche dans l'intérieur de la ville se tint au Marché aux Vaches, dont les avenues étaient gardées par des sentinelles et protégées par des fauconneaux ; les assistants étaient également armés, dans la crainte d'une surprise de la part des troupes du château. Le son des cloches appela ensuite le peuple aux prêches qui se tinrent, le 27 et le 29 août, dans les églises de Saint-Brice, de Saint-Jacques et de Saint-Nicaise [1]. La veille, c'est-à-dire le 28, les consaux s'étaient réunis pour entendre la proposition qu'avaient à leur faire les Srs d'Esquerdes et de Villers, qui se disaient députés par la cour. Invités à produire leur commission, ces gentilshommes répondirent que la duchesse de Parme n'avait pas voulu toucher aux pouvoirs des gouverneurs du pays ; mais que, si le magistrat voulait prendre des informations à Bruxelles, il recevrait la plus entière satisfaction. Ils déclarèrent ensuite que les ministres de la nouvelle religion étaient prêts à remettre au magistrat les trésors trouvés dans la cathédrale, pourvu que les images d'or et d'argent, dont ils se composaient principalement, fussent employées aux besoins du pauvre peuple ; que, sinon, rien ne se ferait [2].

Marguerite de Parme avait pensé que le comte de Hornes était, dans ces circonstances, le plus propre à rétablir la paix à Tournai ; car le baron de Montigny, frère de ce seigneur, avait laissé dans son gouvernement les souvenirs les plus populaires. Mais quelque heureux que fût le choix du comte de Hornes, la régente ne l'avait pourtant ratifié qu'avec le plus grand regret, et sa défiance s'était manifestée par un acte significatif : le commissaire du roi devait être suivi à Tournai par Philippe de Lannoy,

[1] Chotin, *Histoire de Tournai*, t. II. On y trouve des détails curieux, puisés dans le manuscrit de Renom de France.

[2] Extraits des registres des consaux de Tournai, insérés par M. Gachard dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XI, 2e partie, p. 413.

S[r] de Beauvoir, qui avait l'ordre de conduire au château deux cents hommes des gens de pied, pour mieux garantir la sûreté de cette importante forteresse. Le S[r] de Beauvoir y entra le 30 août, au soir, presque au moment où le comte de Hornes franchissait, de son côté, les portes de la ville. L'accueil le plus enthousiaste avait été fait à l'ami du prince d'Orange et du comte d'Egmont. Un grand nombre de gentilshommes et de riches marchands, tous à cheval, s'étaient portés à sa rencontre avec les compagnies bourgeoises. Il entra dans Tournai avec ce nombreux cortége où les calvinistes dominaient, et aux cris de « *Vivent le roy et les gueulx !* » Refusant de descendre au château, dans la crainte d'alarmer la classe populaire, il se laissa conduire, en la rue Saint-Martin, chez un riche marchand calviniste nommé Jean Says, choisi par ses coreligionnaires pour qu'ils eussent un accès facile près du nouveau gouverneur. De leur côté, d'Esquerdes et Villers s'étaient logés en face de la demeure assignée au comte de Hornes. Ces deux gentilshommes avaient, ce jour même, reçu du château l'injonction de désarmer le peuple, de dissoudre les compagnies bourgeoises, de retirer l'artillerie qui avait été placée sur la grand'place et dans d'autres endroits, enfin de se rendre dans la forteresse ou de sortir de la ville. En même temps, l'artillerie du château avait été braquée sur les lieux où se tenaient les prêches. Le comte de Hornes, à qui les deux confédérés se hâtèrent de communiquer la sommation du S[r] de Moulbais, en fut très-mécontent et se plaignit vivement d'un manque de respect, les officiers du château devant lui être subordonnés, et le S[r] de Beauvoir lui-même ayant reçu l'ordre de seconder le nouveau gouverneur dans tout ce que celui-ci lui ordonnerait « pour le service du roi. » Mais ces termes vagues cachaient précisément la mission secrète du S[r] de Beauvoir [1].

[1] Récit contemporain de Pasquier de Le Barre, inséré par M. Gachard

notifia que la duchesse de Parme lui avait expressément enjoint et commandé de faire cesser les prêches en la ville; mais qu'il lui semblait prudent de connaître d'abord l'humeur du peuple et d'apaiser les troubles. Il voulait aussi, avant de faire quelque ordonnance sur ce sujet, connaître l'opinion des consaux et officiers du bailliage. Il leur demanda en conséquence s'ils trouvaient bon que l'on continuât à tenir les prêches dans la ville, ou au dehors. Les consaux et officiers du bailliage, après avoir longuement délibéré, émirent le lendemain l'avis qu'il leur semblait tout à fait préférable de continuer et de tolérer, provisoirement, les prêches en la ville et non au dehors pourvu qu'ils ne se fissent pas dans les églises paroissiales, et qu'on choisît à cet effet quelques lieux isolés et voisins des portes [1].

La duchesse de Parme, avertie que les religionnaires de Tournai avaient demandé deux églises pour y tenir leurs prêches, écrivit au comte de Hornes qu'elle s'ébahissait d'une prétention si déraisonnable et si répugnante à l'honneur de Dieu. Quoi! ces sectaires ne voulaient pas même se contenter de ce qu'elle avait, *avec si grand regret*, accordé aux gentilshommes confédérés! Elle enjoignit au comte de Hornes de leur dire bien expressément qu'ils ne s'abusassent en rien, et qu'elle ne voulait ni ne pouvait accéder à leur demande [2]. Cette dépêche impérative était à peine expédiée que les consaux reçurent, le 4 septembre, deux requêtes, l'une émanant des ministres et consistoires, l'autre des marchands, et toutes deux tendaient à obtenir la continuation des prêches non-seulement dans la ville, mais encore dans les églises [3].

[1] Extraits des registres des consaux de Tournai, cités ci-dessus.

[2] La duchesse de Parme au comte de Hornes, 3 septembre, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 377.

[3] Registres des consaux.

Le comte de Hornes s'était proposé de calmer les troubles sans faire de concessions qui pussent le compromettre aux yeux de l'un ou de l'autre parti. Tel fut le but de la proclamation provisoire qu'il fit publier le 3 septembre en son nom, comme commissaire du roi, et au nom des Srs d'Esquerdes et de Villers, députés des confédérés [1]. Cette proclamation suivit habilement la publication de l'accord intervenu à Bruxelles entre la régente et les représentants de la confédération. Les habitants de Tournai furent autorisés à se trouver librement aux prêches qui se faisaient par les ministres de la religion nouvelle, mais aux lieux qui seraient indiqués par le comte de Hornes. Il était pareillement loisible à chacun de pratiquer librement la religion catholique et ses cérémonies, « laquelle religion Sa Majesté entend « devoir estre maintenue et gardée en ses pais de par deçà, « par ceux et celles qui s'y voudront adonner. » Défense était faite à tous, tant à ceux de la religion nouvelle qu'aux catholiques, de s'injurier de fait ou de parole, d'apporter aucun empêchement à l'exercice de leur religion respective, d'entraver enfin la jouissance paisible de la liberté et de la tolérance permises par Sa Majesté, sous peine de confiscation de corps et de biens [2].

[1] Cette adjonction surprit beaucoup la gouvernante, et elle en marqua son étonnement. Il était sans doute humiliant pour l'autorité royale de se voir en quelque sorte placée sous la garantie de la confédération. Mais la duchesse de Parme avait autorisé le comte de Hornes « à se faire assister desdits gentilshommes comme il jugera convenir. » Il avait usé de cette autorisation et déclarait même que, sans leur aide, sa tâche, déjà si pénible, eût été entravée par des difficultés peut-être insurmontables.

[2] *Supplément à Strada*, t. II, p. 378. — On a prétendu que le comte de Hornes, pour complaire au peuple de Tournai, ordonna au Sr de Beauvoir de sortir du château avec sa compagnie, selon le vœu exprimé par le magistrat. Mais cela ne résulte pas des charges qui furent élevées plus tard contre le comte : on y voit seulement que, après avoir eu connais-

La difficulté consistait à désigner les lieux où les prêches pourraient se tenir. Le comte de Hornes était d'accord avec la gouvernante pour remettre les églises aux catholiques exclusivement ; mais, d'autre part, il déclarait que l'entière tranquillité de cette cité dépendrait de l'autorisation qui serait donnée aux réformés de pouvoir prêcher dans l'intérieur de la ville. Il alléguait que, avant l'accord conclu à Bruxelles avec les gentilshommes confédérés, les prêches se faisaient dans la ville et dans les églises mêmes, tandis que les religionnaires ne demandaient maintenant qu'un lieu propice et qui serait désigné par lui-même. La régente combattait énergiquement cette prétention et rappelait que naguère, comme cela résultait d'une lettre du 7 août, les sectaires de Tournai se seraient tenus pour satisfaits, si on leur avait accordé l'autorisation d'élever à leurs dépens un édifice hors des portes. Cette permission, le comte de Hornes pouvait la donner, mais il devait déclarer expressément que la gouvernante n'accorderait pas autre chose que ce qui était stipulé en l'accord conclu avec les gentilshommes confédérés. Le comte supplia la régente de ne pas le condamner sans l'entendre : nonobstant ses soins, le peuple, disait-il, ne voulait se contenter à présent d'une place hors de la ville pour y faire ses prêches. La situation était bien

sance de l'injonction faite à d'Esquerdes et Villers, il convoqua le magistrat à la maison de ville et mit en délibération s'il ferait sortir du château le Sr de Beauvoir avec sa compagnie de gens de guerre (*Supplément à Strada*, t. Ier, p. 121). Toutefois, la correspondance du comte de Hornes, publiée dans le même recueil, n'indique nullement que cet ordre ait été donné. Mais il résulte d'une lettre du 10 septembre, que le Sr de Beauvoir fut envoyé par le comte lui-même en mission près de la gouvernante pour lui faire connaître le véritable état des choses et que, à son retour, le 14, le Sr de Moulbais, pour obéir au commandement exprès de la duchesse de Parme, renouvela son serment entre les mains de ce gentilhomme, et à l'insu du comte de Hornes. *Supplément à Strada*, t. II, pp. 111, 122 et 141.

changée depuis le 5 août. Si, passé six mois, ajoutait-il, on avait supprimé l'inquisition et les placards et si on n'avait recherché personne pour le fait de la religion « les sectaires eussent été « contens de ne jamais faire *presches* ou *exercice de leur religion* « au pais de Sa Majesté. » Mais, actuellement, le désordre étant parvenu au comble, il fallait d'autres remèdes [1].

Pour rassurer les religionnaires et les dominer, il importait que le comte de Hornes conservât sa popularité. C'était là un de ses soins principaux. Le 8 septembre, les marchands de la ville, voulant le fêter, lui offrirent un banquet sur le grand marche, *au logis du Pourcelet*. Parmi les invités, se trouvaient le Sr de Beauvoir, Villers et d'autres gentilshommes. Un incident troubla la fin de ce dîner. Les hommes de garde à la cathédrale vinrent informer le comte de Hornes que Nicolas Bernard, procureur du roi au bailliage du Tournaisis, avait introduit subrepticement dans la cathédrale quelques chanoines, curieux de voir les fouilles qu'on y pratiquait, par les ordres du nouveau gouverneur, à l'effet de découvrir un trésor qu'on disait être caché dans cet antique édifice. Hornes manda le procureur, reçut fort mal ses explications, et le chassa comme un vilain, après lui avoir déclaré qu'il lui ferait rendre raison de sa conduite en un autre lieu et avec le temps. Cette vive sortie réjouit beaucoup les marchands calvinistes, car le procureur était fort haï pour avoir montré le zèle le plus âpre dans les poursuites pour fait de religion [2].

Mais, d'un autre côté, le comte de Hornes se montrait attentif à prévenir les désordres que la populace hérétique aurait voulu continuer. Averti que des sectaires se proposaient de saccager

[1] Lettres du comte de Hornes, du 5, du 6 et du 8 septembre ; dépêche de la duchesse de Parme du 7, dans le *Supplément à Strada*, t. II, pp. 406-409.

[2] Récit contemporain de Pasquier de Le Barre.

l'abbaye de Saint-Amand, par haine du cardinal de Granvelle à qui elle appartenait, il s'empressa de s'y rendre lui-même pour déjouer ce projet. A cette occasion, il mandait à la régente que, à cause même de sa rupture connue avec le cardinal, il ferait plus d'efforts pour conserver cette abbaye que si elle était sa propriété [1].

Cependant le comte de Hornes avait dû informer le magistrat de Tournai de la volonté nettement exprimée par la régente pour que les prêches fussent défendus dans l'enceinte de la ville. Alarmés de cette décision, les consaux arrêtèrent, le 10 septembre, que le conseiller Duchambge se rendrait à Bruxelles avec une lettre où étaient développées les raisons qui militaient en faveur de l'opinion contraire. Cette lettre portait qu'il vaudrait mieux permettre les prêches dans la ville que dehors, mais dans un lieu profane que le gouverneur choisirait par avis du magistrat; autrement, qu'il était à craindre que, à la première occasion, ceux de la nouvelle religion, joints aux mécontents de la Flandre, ne missent les mains sur les ecclésiastiques, les magistrats et les autres catholiques [2].

Marguerite refusa encore d'accéder à la demande du comte de Hornes, appuyée par les consaux, dans la crainte de fournir aux villes de Flandre, de Brabant et de Hollande un prétexte pour élever des prétentions analogues. Elle suggéra l'idée de tenir les prêches dans un édifice ou grange tout contre les remparts, mais toujours à l'extérieur des murailles [3]. Le comte de Hornes était à Saint-Amand lorsque lui parvint cette dépêche du 12 septembre. Il s'empressa de retourner à Tournai, espérant tout concilier, par le moyen indiqué.

[1] *Supplément à Strada*, t. II, p. 412.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 413.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 420.

Les religionnaires, après avoir ouï les ordres de la régente, consentirent effectivement à faire les prêches hors de la ville, mais ils exigèrent que le comte leur concédât quelques places profanes dans l'intérieur, jusqu'à ce qu'ils pussent se servir des lieux désignés hors des portes. En deux mots, il s'agissait de bâtir des temples hors des murs et de réserver, en attendant, un lieu couvert dans l'intérieur pour le cas où le temps serait pluvieux. De l'avis du magistrat, le comte de Hornes ne refusa point cette concession [1] : mais il déclara aussi qu'il était bien résolu à ne pas tolérer que les églises servissent encore aux prêches. Il publia presque en même temps une proclamation sévère pour que l'on n'empêchât plus le service divin rétabli dans les églises, et qu'on ne vendît aucun des objets qui en avaient été enlevés. D'autre part, il prit des mesures pour désarmer le peuple : de six mille hommes, il n'en conserva, pour la garde de la ville, que douze cents, auxquels il fit prêter serment au roi [2].

Un projet de règlement fut, en outre, proposé par le comte aux consaux pour affermir la paix entre les catholiques et les réformés [3]. Ceux-ci, après avoir émis leurs observations sur ce projet, s'adressèrent aux consaux pour que les trois temples, qu'ils avaient résolu d'ériger, le fussent aux frais de la ville et à l'intervention du magistrat. Ils exposaient que la plus saine partie du peuple était de la nouvelle religion et contribuait aux impôts. Une résolution négative fut prise sur le premier point ; mais on

[1] On lui fit plus tard un crime d'avoir, à la veille de son départ de Tournai, permis pour quatre jours de tenir les prêches en la Halle. Charges du procureur général Dubois contre le comte de Hornes, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 123.

[2] *Supplément à Strada*, t. II, pp. 425 et 433. — Extraits des registres des consaux.

[3] *Voir* ce projet, avec les réponses de ceux de la nouvelle religion, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 384.

proposa d'offrir 40 livres de gros des deniers de la commune, à condition qu'il ne serait érigé que deux temples au lieu de trois. Quant au second point, le conseiller Duchambge devait être envoyé vers la gouvernante pour connaître ses intentions [1]. De son côté, le comte de Hornes le chargea de s'enquérir de la volonté de la duchesse sur les dernières mesures qu'il avait prises. Il désirait avoir une prompte réponse, afin, disait-il, « de sortir « de ce lieu où il était le plus fâché que fut oncques gentilhomme « de sa qualité [2]. »

Cependant la gouvernante approuva tacitement les articles négociés, par l'intervention du comte de Hornes, entre le magistrat de Tournai et les religionnaires ; mais elle ne voulut point, malgré les instances de ces derniers, appuyés par le comte, que le lieutenant-gouverneur du château se portât garant de cette convention. Du reste, la conduite prudente et habile du comte de Hornes n'était pas seulement louée par les magistrats et les principaux habitants de Tournai [3]; elle recevait aussi l'approba-

[1] Extraits des registres des consaux.

[2] Lettre à la duchesse de Parme, du 18 septembre, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 425. — Il avait déjà, quelque temps auparavant, exprimé son amertume avec plus d'énergie encore. « Je vouldroye pour ma « part, disait-il, estre assiégé du Turcq, en quelque place, pour y pouvoir « faire service à la chrestienneté, que non pas estre emploié aux affaires « que suis présentement ; sçachant que combien fay tout ce que humaine- « ment puis faire, il me sera imputé à quelque faute. Car il y a bien de « différence d'être au lieu ou d'en ouïr parler. » — Lettre à la duchesse de Parme, du 10 septembre, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 412. Il disait encore ailleurs, 14 septembre : « Ce fait de religion est si chatouilleux, et comme un mot peut quelquefois altérer toute une négociation, me trouve en grande perplexité, joinct que n'ay de ma vie traicté telles matières. » *Ibid.*, t. II, p. 423.

[3] Le 26 septembre, les consaux de Tournai décident qu'une députation sera envoyée au comte de Hornes pour le prier de résider encore quelque

tion officielle de la régente. Elle écrivit à ce seigneur, le 24 septembre, « qu'il n'y avait pas à redire à l'arrangement qu'il avait conclu, et que cet arrangement était conforme à l'accord qu'elle avait fait à Bruxelles avec les gentilshommes confédérés [1]. »

Mais, en ces circonstances qui devaient exercer une influence décisive sur sa destinée, le comte de Hornes était perfidement leurré par Marguerite. Dans le temps où elle donnait une approbation pleine et entière à la conduite tenue par ce seigneur à Tournai, elle se défiait de ses intentions, le pressait pour qu'il revînt à Bruxelles et le dénonçait secrètement à Philippe II comme un adversaire dangereux. Elle mandait au roi, le 27 septembre, que le comte de Hornes faisait à Tournai beaucoup de choses en opposition aux instructions qu'il tenait d'elle. « Il avait continuellement près de lui, disait-elle, d'Esquerdes, Villers et trois ou quatre autres huguenots, les plus remuants et les plus méchants esprits qu'il y ait parmi eux tous, particulièrement d'Esquerdes, qui ne pense jamais à autre chose qu'à souffler l'esprit de sédition et de révolte. Il est à la recherche d'un trésor caché dans la cathédrale, quoique la duchesse lui ait ordonné de ne pas le faire : elle suppose qu'il a l'intention de s'en emparer. » Elle informait ensuite le roi qu'elle avait fait prêter par

temps en la ville jusqu'à ce que les choses soient mieux apaisées et l'informer que ceux de la ville ont bien résolu, lors de son départ, de reconnaître le service qu'il aura fait à la commune. *Extraits des registres des consaux.*

[1] *Supplément à Strada*, t. II, p. 436. — Telle était aussi l'avis du conseiller d'Assonleville qui s'exprimait en ces termes dans une lettre du 22 septembre : « Il est bien vrai que la chose en soi est bien dure et sera » trouvée fort nouvelle par Sa Majesté; mais la nécessité n'a pas de loy, » et de deux maulx, il fault prendre toujours le moindre. Pour quoi il vault » mieux d'avoir une partie de la religion sauvée que la perdre entière- » ment, sur espoir que le temps même pourra remédier aux affaires. » *Ibid.*, t. II, p. 435.

Moulbais le serment qu'il ferait bonne garde au château de Tournai, craignant, disait-elle, que Hornes et les confédérés ne voulussent s'en rendre maîtres. Elle n'était pas encore hors de tout soupçon à cet égard, parce que le comte avait fait venir au château la princesse d'Épinoy et sa fille, épouse de Montigny, pour que cette dernière y fît ses couches, et cela malgré les représentations de la duchesse et son offre de recevoir madame de Montigny au palais de Bruxelles. Hornes, d'Esquerdes, Villers et les autres confédérés profitaient de la présence des deux dames au château pour les y visiter, et en même temps ils examinaient les fortifications : ce qui pouvait avoir de grands inconvénients [1].

Cette nouvelle inculpation devait nécessairement augmenter le ressentiment que Philippe II éprouvait depuis longtemps contre le comte de Hornes.

Le comte d'Egmont, que les devoirs de sa charge appelaient dans son gouvernement de Flandre, n'avait différé son départ qu'à l'instante prière de la duchesse de Parme et afin d'assister aux conseils où il s'agissait de prendre une résolution sur les

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 467. — En outre, Marguerite avait fait savoir au roi que la famille du comte de Hornes favorisait ouvertement les sectaires. Elle avait envoyé François de Halewin, Sr de Zweveghem, au duc de Clèves, afin que ce prince empêchât les gens de guerre levés par les rebelles de traverser ses domaines ainsi que la Westphalie. Le 21 septembre, passant par Weert, le Sr de Zweveghem trouva l'église entièrement désolée. Un ministre vieux, accoutré d'un manteau de drap noir, faisait le prêche auquel assistaient les deux comtesses de Hornes, la mère et la femme de l'amiral. Elles menèrent le ministre dîner au château. Les cordeliers avaient été expulsés de leur couvent : on vendait publiquement, au profit des pauvres de la ville, leurs provisions et les meubles de la maison. La comtesse douairière avait appliqué à son profit les maison, édifice et héritages, disant qu'ils avaient été donnés au couvent par ses prédécesseurs. *Ibid.*, t. Ier, p. 469.

lettres écrites de Tournai par le comte de Hornes. Il partit enfin avec toute sa famille, se déclarant fort mécontent de la régente et se plaignant qu'elle ne lui témoignait plus la même confiance qu'auparavant. Ces plaintes étaient entièrement fondées, et peut-être Egmont soupçonnait-il les dénonciations secrètes qui tendaient à ternir sa réputation. Dans sa correspondance confidentielle avec Philippe II, Marguerite le traitait plus sévèrement encore que le comte de Hornes. Ne tenant aucun compte des protestations qu'il avait faites, à son départ, de s'employer pour la conservation de la religion en Flandre, elle exprimait la crainte qu'il n'allât y tramer quelque complot contre le service de Dieu et du roi. « On ne peut, disait-elle, attendre de lui rien de bon, après tant de marques du contraire, et ce qui est arrivé lors de son autre voyage en Flandre, où, un jour après qu'il en fut parti, les églises furent saccagées [1]. »

En réalité, le comte d'Egmont, comme il l'affirmait au prince d'Orange, était parti pour la Flandre avec l'intention d'exécuter loyalement l'accord conclu le 23 août entre la régente des Pays-Bas et les députés de la confédération [2]. Il ne se dissimulait pas toutefois les obstacles qu'il rencontrerait. L'influence croissante des réformés dans les villes principales, à Gand, à Ypres et à Audenarde, était attestée par la hardiesse des nouvelles exigences formulées en leur nom. « Les choses » comme Egmont le disait « allaient mal en Flandre. » Des milliers d'hommes avaient pris les armes pour défendre la nouvelle religion et protéger les ministres qui, chaque jour, attiraient à leurs prêches un plus grand nombre d'auditeurs.

[1] La duchesse de Parme au roi, 13 septembre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 459.

[2] Lettre au prince d'Orange du 7 septembre, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 277.

La spoliation des églises n'était toutefois pas restée impunie dans cette importante province. Dès le 30 août, comme on l'a vu, le S[r] de Backerzeele, principal conseiller du comte d'Egmont, avait pris l'initiative de la répression et fait justice sommaire d'une bande de briseurs d'images, rencontrée près de Grammont. Le 3 septembre, trois autres pillards furent pendus à Gand sur le marché aux grains, en présence du haut bailli et de sa compagnie de hallebardiers. Les réformés, cependant, n'avaient rien perdu de leur énergie et de leur influence. Une conférence, tenue récemment entre les magistrats de Gand et les représentants des religionnaires, démontrait que les prétentions de ceux-ci dépassaient même, à plusieurs égards, les termes de l'accord conclu le 23 août. Les échevins des deux *bancs,* réunis à la maison échevinale, ayant mandé, le 9 septembre, les ministres Hermannus et Petrus Carpentier ainsi que quelques membres de leur consistoire, les invitèrent à s'obliger, par serment et sous leur signature, tant en leur nom qu'en celui de leurs coreligionnaires, à l'observation de l'accord du 23 août, de manière à répondre de toute infraction par leur corps et leurs biens. Le ministre Hermannus prit aussitôt la parole et répondit « qu'ils étaient bien « d'avis d'observer l'accord fait par madame la régente avec les « nobles, et d'être obéissants au magistrat et autres supérieurs ; « qu'ils trouvaient néanmoins dans cet acte plusieurs points in- « téressant d'autres qu'eux-mêmes, et que, d'un autre côté, ils « n'estimaient leur religion être nouvelle, mais bien celle qui, « du temps des apôtres, avait été observée. » Il ajouta que, « puisqu'ils se trouvaient journellement injuriés et blâmés à « cause de leur religion, il leur semblait expédient que le ma- « gistrat entrât avec eux en communication afin d'aviser aux « moyens par lesquels on pourrait entretenir toute paix ou con- « corde. » Il exposa ensuite comment le prince d'Orange et le magistrat d'Anvers s'étaient accordés avec ceux de la religion

réformée, offrant d'exhiber cette convention à laquelle il se référait. Peu satisfaits de cette réponse, qui ne leur semblait pas assez précise, les échevins insistèrent pour connaître plus exactement les intentions des délégués. Ceux-ci, après s'être concertés, firent répondre « qu'ils voulaient encore observer les « placards et commandements publiés au nom de Sa Majesté et « y obéir, comme à ce tenus et obligés, sans qu'il fût besoin « pour cela de prêter ou de faire aucun serment, parce qu'ils « étaient soumis comme les autres à l'autorité du roi, sauf les « droits de leur conscience, qui devait rester libre. » Quant à l'obligation qu'on leur demandait de s'engager pour les autres, ils disaient « qu'il n'y avait aucune raison de vouloir les y con- « traindre, car ils n'étaient que des individus sans collége et « autorité ; que, s'ils agissaient autrement, ils s'exposeraient à « des dangers manifestes, car ils se mettraient à la merci de « certains malveillants. » Les ministres ayant persisté en cette opinion sans vouloir faire aucune déclaration précise, alléguant même qu'ils n'avaient pas été compris dans le concordat fait par la gouvernante et les nobles et que ce concordat ne les touchait en rien, les échevins les congédièrent. Mais, avant de se retirer, les députés chargèrent le ministre Hermannus de demander aux échevins un temple en la ville, afin que ceux qui désiraient ouïr la parole de Dieu pussent avoir cette facilité pendant la saison d'hiver et les mauvais temps, et aussi pour éviter tous dangers. Il leur fut répondu que, pour le cas même où les échevins seraient d'avis de leur accorder cette faveur, ils n'y étaient aucunement autorisés, et que la volonté de la régente des Pays-Bas et du gouverneur de la Flandre était contraire à une pareille demande[1].

[1] Un procès-verbal de cette importante conférence fut remis au comte d'Egmont le même jour, 9 septembre 1566. Il est inséré dans le Rapport du

Eût-il eu le dessein de combattre les sectaires à force ouverte, Egmont se serait trouvé impuissant ; car il n'avait pas un seul homme de guerre sous la main. La prudence lui indiquait que, dans ces circonstances, les moyens de conciliation étaient les seuls convenables ; il les mit habilement en œuvre, transigea honorablement avec les réformés, tout en continuant à faire hautement profession de la religion catholique. En toutes les villes qu'il visita, il ne manquait d'ouïr journellement la messe, et, en outre, le sermon, les dimanches et fêtes. Les conventions qu'il conclut avec les dissidents s'appelèrent *submission de ceulx de la nouvelle religion*. Ces actes, conformément à la lettre et à l'esprit de l'accord du 23 août, autorisaient provisoirement les prêches, là où ils avaient eu lieu, mais loin des églises et dans des endroits déterminés, jusqu'à ce qu'une décision eût été prise par le roi, du consentement des états généraux. En outre, Egmont donna aux signataires des actes de soumission, aussi bien qu'aux adhérents de la nouvelle religion, l'assurance qu'ils ne seraient jamais inquiétés ni poursuivis à cause de leurs prêches ou de leur signature. Pour empêcher une nouvelle occupation des églises par les sectaires, il autorisa ceux d'Armentières, d'Audenarde, de Bailleul, et un peu plus tard ceux d'Ypres et de Gand, à élever des granges ou loges de bois, dans le voisinage de ces villes pour y tenir leurs prêches [1]. Enfin, toujours

magistrat de Gand sur les troubles religieux de cette époque (*Verslag van 't magistraet van Gent*, etc.), p. 152.

1 « Lesdits sectaires d'Armentières tost après ont fait collecte d'argent et près dudit Armentières ont érigé et bâti un temple de briques de 145 pieds de haut. » Libel accusatoire de Me Jean Dubois, no 79. — « Il a accordé aux sectaires dudict Audenaerde le lieu *de Heudschen* (le *Eyndriesch* ou *Heindrisch*), afin d'y ériger une grange pour y faire leurs presches ; touteffois ne luy estoit licite de ce faire. » Id., no 64. — « Il a consenti contre on debvoir de dresser ung temple pour les ministres et sectaires de Bail-

dans le but de prévenir des conflits, il accorda, aux religionnaires d'Audenarde et de Gand, un lieu particulier pour y faire leurs inhumations [1].

En résumé, le comte d'Egmont parvint à raffermir l'ordre public, à calmer l'effervescence des deux partis et à rétablir l'autorité de la justice. En promettant de ne rien entreprendre contre les religionnaires qui se rendraient sans armes aux prêches, il obtint le désarmement de la plupart d'entre eux. Il leur fit aussi abandonner les églises dont ils s'étaient emparés et exigea qu'ils en laisseraient jouir les catholiques, sans molester les prêtres ni empêcher le service divin. Il obtint, enfin, que les protestants restreindraient leurs prêches aux lieux où ils s'étaient faits avant le jour du traité conclu avec les confédérés. Et quoique le nombre de ces localités s'élevât bien à soixante, encore sut-il faire en sorte que les religionnaires se contentassent dorénavant d'une vingtaine [2].

Le conseil d'État, ayant été consulté sur les actes souscrits par le gouverneur de la Flandre, trouva ces capitulations, de même que les arrangements conclus par le comte de Hornes à

leul. » Id., n° 68. *Procès du comte d'Egmont*, pp. 109 et suiv. — Il résulte du *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde* que les sectaires n'avaient pas voulu se contenter, pour tenir leurs prêches, du lieu que le Sr de Backerzeele, au nom du comte d'Egmont, leur avait assigné en l'un des faubourgs de Pamele (pays d'Alost), et avaient réclamé itérativement le *Eyndriesch*. Egmont, d'accord avec le magistrat, avait longtemps résisté à cette prétention ; il ne céda que le 5 octobre « pour détourner l'inévitable ruine de la ville d'Audenarde et pour contenir le peuple de ladite ville en office et ouvraiges. » *Mémoire justificatif*, etc., pp. 68-69.

[1] Une telle concession lui ayant été également imputée à crime, Egmont répliqua « que ce lieu leur a été permis pour bons respects comme pour estre hérétiques et ne mériter la terre sainte. »

[2] Réponse personnelle du comte d'Egmont au libel accusatoire, etc., *passim*.

Tournai, conformes à l'accord du 23 août, ratifié par la duchesse de Parme [1]. Mais celle-ci, dans sa correspondance secrète avec le roi, jugea autrement la conduite du comte d'Egmont. Elle n'avait pas voulu, disait-elle, consentir, selon qu'il le proposait, à ce qu'il fût pardonné généralement à ceux qui, s'étant laissé abuser et séduire, se repentiraient et viendraient demander pardon, en considérant encore l'âge et le sexe. Elle avertissait aussi le roi qu'elle était informée par Noircarmes de l'adhésion du comte d'Egmont à la confédération [2]. Ces dénonciations répétées, quelque fausses qu'elles fussent, eurent également pour résultat de perdre tout à fait le vainqueur de Gravelines dans l'esprit ombrageux de Philippe II.

Pendant la pénible mission dont le comte d'Egmont s'était acquitté avec succès, il avait eu, le 15 septembre, à Courtrai, une entrevue avec son collègue, le comte de Hornes. Celui-ci était arrivé la veille, accompagné de plusieurs gentilshommes confédérés, entre autres de Villers et de d'Esquerdes et de plusieurs marchands calvinistes de Tournai. On entendit ces gentilshommes, à table et hors de table, disputer, en présence du comte, sur le fait de la religion, sur le saint sacrement de l'autel, sur les cérémonies de l'Église, et se prononcer contre l'observance de ces pratiques. Egmont étant arrivé, les deux seigneurs soupèrent ensemble à la maison de madame de Malstede et eurent une conférence dont les détails ne transpirèrent point [3]. Cette réunion, où Egmont et Hornes voulurent sans doute se

[1] *Procès du comte d'Egmont*, pp. 30 et suiv.

[2] La duchesse de Parme au roi, 27 septembre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 466 et suiv.

[3] Enquête reçue à Bruxelles par Vargas et Del Rio : déposition de Jehan de Tollenaere, Sr de Scherpenberghe, bourgmestre de la ville de Courtrai en 1568, dans le *Procès du comte d'Egmont*, p. 289.

concerter, fut comme le prélude de la conférence bien plus importante qui allait être provoquée par le prince d'Orange.

Le 26 septembre, la duchesse de Parme informa Guillaume de Nassau qu'elle avait autorisé le duc Éric de Brunswick à faire entrer trois cents piétons pour la garde des ville et château de Woerden, et qu'elle avait également permis aux habitants de Gouda de prendre à leur solde trois cents hommes pour la garde de cette place, où étaient déposées les chartes de Hollande. Les villes de Woerden et de Gouda étant comprises dans le gouvernement de la Hollande, le prince d'Orange considéra les résolutions de la régente comme une atteinte grave à son autorité, et ce manque d'égards lui parut un nouvel indice des projets que l'on méditait contre lui et ses amis [1]. Il avait aussi éprouvé un vif déplaisir de l'édit que l'empereur Maximilien avait publié, sur les instances de Philippe II, pour défendre à tous les sujets de l'Empire de servir aux Pays-Bas contre le roi d'Espagne. Thomas Gresham, ayant invité le prince à un banquet, il y eut entre eux de grands discours, qui roulèrent principalement sur cette défense. Ils exprimèrent à ce sujet un profond mécontentement et firent de grandes bravades, disant que, si l'empereur et le roi croyaient qu'ils ne trouveraient pas d'appui, ces princes se trompaient fort [2].

Quoique Philippe II eût cherché, par des lettres bienveillantes écrites de sa main, à endormir les défiances du prince d'Orange et de ses amis, il n'avait pu y réussir. Ces personnages n'ignoraient presque rien des informations données au roi, car ils s'étaient procuré, à prix d'argent, des intelligences sûres jusque dans le cabinet de Philippe II. Marguerite avertit elle-même le

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 321.

[2] Lettre secrète de la duchesse de Parme au roi du 27 septembre 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 467.

monarque que des copies de ses lettres avaient été envoyées à Bruxelles ; que des originaux même y étaient revenus. On se vantait, ajoutait-elle, de savoir tout ce qui se disait en public ou en secret, et le prince d'Orange avait avoué qu'il en coûtait annuellement une grosse somme pour être tenu si bien au courant [1]. Ce fut ainsi que le prince apprit que Philippe II, irrité du saccagement des églises, s'apprêtait à passer aux Pays-Bas avec une armée d'Espagnols et d'Italiens, et que son intention était de châtier non-seulement ceux qui s'étaient rendus coupables de ces profanations, mais encore ceux qui ne s'y étaient pas opposés [2].

Troublé, mais non découragé, Guillaume de Nassau chargea son frère, le comte Louis, d'envoyer un gentilhomme sûr, le Sr de Varick, vers le comte d'Egmont pour lui exposer l'état des affaires et la nécessité d'une entrevue. L'instruction remise au Sr de Varick était écrite de la main de Louis de Nassau, d'après les indications de son frère. On appelait l'attention du comte d'Egmont sur la situation présente, et particulièrement sur les grands préparatifs militaires qui se faisaient dans le but de menacer non-seulement ceux de la religion, mais encore les catholiques, qui auraient dès lors à craindre aussi que le roi ne voulût les réduire en servitude, comme il se le proposait depuis longtemps. Le prince était résolu à se retirer du pays plutôt que de se soumettre à cet esclavage. Mais si Egmont et Hornes n'approuvaient point que leur patrie fût condamnée à un si triste sort, le prince s'offrait de s'employer, lui et les siens, en tout ce qui leur paraîtrait utile pour conjurer ce malheur. Le concours des états généraux et une déclaration formelle de leur part sur ce

[1] Lettre secrète de la duchesse de Parme au roi du 15 octobre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 474.

[2] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LXXIV.

même point pouvaient être des plus efficaces. Si la réunion des états devait encore tarder longtemps, « mieux vaudrait, di- « sait le prince, résoudre nous trois avec nos amis, que nous « laisser couper l'herbe peu à peu dessous les pieds et tant « temporiser qu'il n'y aurait enfin plus nul remède. » Il communiquait la lettre qui lui avait été adressée par la régente au sujet de la garnison de Woerden et de Gouda, et finissait par demander que le comte d'Egmont fixât un lieu où ils pussent se voir pour se concerter [1].

Une communication analogue fut faite au comte de Hornes, qui, de son côté, avait reçu les impressions les plus fâcheuses d'une lettre dans laquelle son frère, le baron de Montigny, lui signalait l'extrême mécontentement du roi et la nécessité pour les seigneurs de ne rien épargner afin de donner satisfaction au monarque et d'empêcher ainsi qu'il n'eût recours à des mesures violentes. Hornes joignit ses instances à celles du prince d'Orange pour engager le comte d'Egmont à se concerter dans ces graves circonstances.

Egmont exprima d'abord le désir d'ajourner l'entrevue jusqu'à ce que l'un et l'autre revinssent à la cour [2]. Mais le prince ayant rejeté cet expédient à cause du conflit qui avait eu lieu entre lui et la régente, Egmont revint seul à Bruxelles, sous prétexte d'exposer au conseil ce qu'il avait fait en Flandre. Dès lors pourtant son parti était pris de se rendre à l'entrevue demandée par le prince d'Orange, et il essaya même d'y entraîner aussi le comte de Mansfeld ; mais ce seigneur n'y consentit point. Le 1er octobre, Egmont écrivit de Bruxelles au prince d'Orange qu'il se trouverait le jeudi suivant à Termonde, vers les dix heures du

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 323.

[2] Réponses du comte d'Egmont aux charges dressées contre lui, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 73.

matin, et qu'il serait fort aise de l'entretenir, car la situation le requérait bien. Il l'informait qu'il avait vu la duchesse de Parme le matin, et qu'elle ne doutait point que le roi n'accordât la réunion des états généraux. Il ajoutait qu'il avait été très-fâché d'apprendre la conduite tenue par Bréderode et Culembourg [1]. Ceux-ci, par leur légèreté ou leur fanatisme, justifiaient, à certains égards, les ressentiments du parti espagnol et catholique. Le 25 septembre, Bréderode avait fait enlever, au son du fifre et du tambour, disait-on, les images des églises de sa terre de Vianen, et le même jour, il avait commencé à lever des soldats. Quant à Culembourg, on l'accusait d'avoir fait porter à dîner dans l'église dévastée de sa seigneurie, d'y avoir commis avec sa compagnie mille irrévérences envers le saint sacrement, et fini par donner l'hostie sainte à manger à un perroquet [2].

Cependant le comte d'Egmont s'efforça, jusqu'au bout, de con-

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 345.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 471 et 473. — Les agents de la politique espagnole s'emparaient avidement de ces actes scandaleux, qui compromettaient la cause de la Confédération, et donnaient un détestable enseignement aux esprits violents ou pervers : « Enhardi par l'exemple du comte de Culembourg, qui donna le saint sacrement à manger à son perroquet, un curé, son voisin, qui était un démon caché jusqu'à ce moment, prit l'hostie consacrée d'une autre église, et, pour montrer le miracle qu'elle ferait, il la fit rôtir : alors appelant quelques-unes de ses connaissances, il leur dit : « Vous voyez que le Dieu de pain, et sur lequel on vous a tant prêché, n'a ni chair, ni sang, qu'il n'est rien, » et il sortit pour prêcher sur cette matière ceux qui voulurent l'entendre. La même chose fit un autre curé son voisin, et cela sous l'égide du comte de Culembourg. Ce qu'il y a de bon, c'est que le comte de Hornes a voulu l'excuser auprès de moi, disant que c'est un fou, et qu'il n'est pas juste que, pour un mauvais, beaucoup de bons souffrent, comme s'il était lui-même un grand zélateur de la foi, et s'il n'en avait pas fait à Weert tout autant, aux dérisions près. » Tomás Armenteros à Antonio Perez, 17 novembre 1566. *Ibid.*, t. Ier, p. 481.

cilier les égards qu'il devait à la régente avec l'espèce de solidarité qui l'entraînait vers ceux dont il avait été jusqu'alors le coopérateur. Le soir qui précéda son départ pour Termonde, il instruisit Marguerite qu'il allait à un rendez-vous du prince d'Orange, lequel lui avait écrit pour l'entretenir, croyait-il, du soupçon, conçu par lui, qu'on cherchait à le tuer par ordre du roi, et de l'aveu même de la régente. Celle-ci repartit qu'il devait désabuser le prince à cet égard : en preuve de la confiance que le roi et elle-même mettaient en ce personnage, elle allégua la lettre que Sa Majesté lui avait écrite de sa main. Elle ajouta cependant que le prince avait donné occasion à ses ennemis de répandre les bruits qui couraient sur son compte, en gardant sans cesse auprès de lui son frère, Louis de Nassau, « qui était l'auteur de tous les troubles du pays. » Egmont lui parla encore du dessein qu'on prêtait au roi, d'arriver aux Pays-Bas avec une armée d'Espagnols et d'Italiens pour châtier les seigneurs, et d'un nouveau serment qu'elle aurait fait prêter par tous les gouverneurs des places fortes de l'Artois. Elle répondit sur ces deux points avec une grande réserve. Elle aurait bien voulu détourner le comte d'Egmont du voyage de Termonde ; mais elle jugea que c'était un parti arrêté dans son esprit [1].

Marguerite s'était d'ailleurs efforcée de rassurer directement le prince d'Orange. Deux fois, elle envoya près de lui d'Assonleville, membre du conseil privé. Dans leur première entrevue, d'Assonleville lui demanda des explications sur les enrôlements que Bréderode faisait à Vianen. Le prince répliqua que ce seigneur, en levant cent cinquante hommes, n'avait eu d'autre but que de pourvoir à la sûreté de sa ville et de sa propre personne, après qu'il avait été contraint par les sectaires de faire enlever

[1] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 15 octobre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p. 474.

les images des églises. Guillaume ajouta que, par suite de l'inimitié qu'il y avait entre lui et le duc Éric de Brunswick, il ne voulait se rendre en Hollande que s'il avait lui-même à sa disposition six ou sept enseignes de gens de pied, que la gouvernante réduisit à deux cents arquebusiers [1]. Après avoir appris du comte d'Egmont les intentions menaçantes que Guillaume attribuait au roi et à elle-même, Marguerite renvoya d'Assonleville à Anvers afin qu'il désabusât le prince. Il avait ordre de déclarer que ces bruits étaient propagés par de méchantes gens, qui avaient pour but de l'aliéner du roi; qu'il devait connaître ce monarque pour prince juste, clément et bénin, qui n'avait jamais rien fait par tyrannie, violence, ni sang; que, récemment encore, il en avait reçu des lettres de sa propre main, où il lui témoignait sa bienveillance; qu'il ne pouvait oublier combien Sa Majesté l'avait aimé et chéri; que, quant à elle, elle l'avait toujours considéré comme son propre frère et enfant; qu'elle le requérait donc de mettre ces idées hors de sa tête, car de pareilles suppositions faisaient injure au roi et à elle-même. Le prince répondit qu'il n'avait que trop d'avertissements du danger auquel il était exposé et qu'il n'était pas le seul dans ce cas, les comtes d'Egmont et de Hornes devant partager son sort; c'était le bruit commun en Espagne. Le conseiller repartit qu'il ne fallait se soucier aucunement de ce que disait le peuple en Espagne, car il n'avait puissance de vie ni de mort sur les seigneurs des Pays-Bas. Il tâcha néanmoins d'expliquer les bruits qui couraient, en ce pays, par les présomptions que faisaient naître contre le prince la conduite du comte Louis, son frère, et la défaveur dont étaient l'objet ceux qui n'avaient point paru d'abord s'opposer aux désordres. Guillaume répliqua qu'il espérait donner raison au roi de toutes ses

[1] Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, 4 octobre 1566, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 465.

actions et du service qu'il lui avait rendu, en empêchant les sectaires, ainsi qu'il le prouverait, de tuer tous les prêtres et les religieux le lendemain de Pâques, selon l'intention qu'ils avaient manifestée : car les sectaires ne voulaient point, disait-il, se contenter du saccagement des églises ; mais, depuis longtemps, ils avaient comploté aussi le massacre des prêtres et des moines. Guillaume ajouta qu'il connaissait la bonté et la mansuétude du roi, mais qu'il craignait son conseil, où il ne comptait que des ennemis ; que, par ce motif, si le roi venait par force, avec une armée, il ne savait s'il l'attendrait. Pour conclure, il offrit « avec bon visage » de continuer le service qu'il devait au roi, et d'obéir à ce que la gouvernante lui commanderait, nonobstant les envieux et les faux rapports et malgré la sinistre opinion que diverses personnes avaient de lui[1]. Mais, d'autre part, il persistait dans l'intention de se concerter avec ses amis.

Le jeudi, 3 octobre, vers dix heures du matin, le comte d'Egmont arriva à Termonde, où l'attendaient le prince d'Orange et le comte de Hornes. Il témoigna quelque surprise de voir, avec le prince, Louis de Nassau, son frère, ainsi que le comte de Hooghstraeten, suivis de plusieurs gentilshommes engagés dans la confédération. De même, le comte de Hornes ne s'attendait pas non plus à rencontrer à Termonde Hooghstraeten, son beau-frère : celui-ci lui répondit qu'il était venu pour le voir et pour lui faire part des affaires dans lesquelles il avait été employé[2].

En acceptant la difficile mission de rétablir la paix dans les villes qu'avaient troublées les passions religieuses, le prince d'Orange et ses amis devaient s'attendre aux défiances et à la

[1] Lettre française de la duchesse de Parme au roi du 12 octobre 1566, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 394-396.

[2] Réponses personnelles du comte d'Egmont, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 74 ; — *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes*, etc., p. 250.

colère du parti espagnol, du moment où ils ne se déclaraient point ouvertement contre les protestants. Ces défiances se fortifièrent par le souvenir irritant des troubles passés et par la vive satisfaction que les réformés reçurent des concessions proclamées à Anvers, à Tournai, à Malines et en Flandre [1]. De là mille bruits sinistres propagés contre les négociateurs de ces capitulations, de là toutes ces rumeurs menaçantes que paraissaient d'ailleurs justifier le mécontentement connu de Philippe II aussi bien que la froideur, la réserve, la duplicité, et enfin l'inimitié déclarée de la duchesse de Parme.

Les personnages, réunis à Termonde, se communiquèrent successivement les griefs qu'ils avaient contre la régente. Hooghstraeten montra les dépêches qu'il avait reçues à Malines, et desquelles on pouvait inférer que la duchesse n'approuvait point la conduite du prince d'Orange à Anvers, comme étant contraire au service de Dieu et du roi et à l'accord conclu avec les confédérés. Il exprima son déplaisir d'avoir été personnellement maltraité, la régente n'ayant pas consenti à délivrer les prisonniers auxquels il avait promis une amnistie et ayant laissé passer quinze jours sans répondre à une de ses lettres. De son côté, Louis de Nassau se plaignit avec amertume que la régente eût voulu contraindre son frère à le faire sortir du pays. Telle était, en effet, l'injonction contenue dans une dépêche du 26 septembre adressée au prince d'Orange. Marguerite y faisait entendre que l'influence acquise par Louis de Nassau était pernicieuse, et exprimait sa vive désapprobation de ce que partout où les

[1] C'est ce que les écrivains protestants reconnaissent formellement. « La religion réformée, dit Le Petit, print grand accroissement, et les protestants eurent un temps matière de quelque contentement, se voyant affranchis de cette tant odieuse inquisition et retenant la liberté de leur conscience et prédication de leur doctrine. » *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 125.

religionnaires se prétendaient lésés, ils prenaient leur recours vers ce gentilhomme, au lieu de s'adresser à leurs magistrats. Elle avait été surtout extrêmement irritée de ce que, le 25 septembre, Louis de Nassau eût envoyé auprès du magistrat de Bruxelles Maximilien de Blois, pour protester contre la défense faite à ceux de la religion d'aller aux prêches. Elle rappelait d'ailleurs au prince d'Orange que, par sa lettre du 1er août, le roi lui-même l'avait déjà engagé à éloigner son frère pour quelque temps [1]. Louis de Nassau communiqua la réponse qu'il se proposait de faire à cette sommation : c'était une longue et assez habile apologie de sa conduite. Il en résultait, suivant lui, qu'il n'avait rien fait ni traité avec ceux de la ville de Bruxelles si ce n'était d'après l'exprès commandement des seigneurs et la réquisition du magistrat de la ville ; qu'il n'avait jamais eu et n'avait point l'intention d'entreprendre quoi que ce fût, de son autorité privée, sur les vassaux de Sa Majesté ; que, si la régente désirait qu'il ne se mêlât plus des affaires du Compromis, elle devait préalablement le faire décharger de son serment par les seigneurs à qui elle avait commandé de traiter avec les confédérés. Quant à sa personne, il était tout prêt, ajoutait-il, à quitter le pays ; mais comme il ne s'appartenait plus, qu'il était lié par serment à la noblesse confédérée, il ne pouvait rien faire sans l'avis et le consentement de celle-ci [2].

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 315.

[2] Cette réponse, qui fut remise quelque temps après à la duchesse de Parme, se trouve dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 370-379. On trouve dans ce même recueil, p. 368, une lettre du 5 octobre, dans laquelle Charles le Revel, Sr d'Audrignies, et Ghislain de Fyennes, Sr de Lumbres, déclarent à Louis de Nassau que ses devoirs envers la confédération ne lui permettent pas d'obéir à la gouvernante en quittant les Pays-Bas. « ... Nous ne le pouvons, disent-ils, aucunement permettre, en « vertu du Compromis, par lequel nous promettons nous entretenir tous

De son côté, le comte de Hornes montra les lettres qu'il avait reçues de la gouvernante relativement aux affaires de Tournai et dont il disait n'avoir aucun contentement, car quelques-unes blessaient grandement son autorité et sa réputation. Il se plaignait particulièrement de l'invitation adressée au Sr de Moulbais pour qu'il prît bien garde au château. Le prince d'Orange proposa au comte de Hornes de le remplacer à Anvers, durant le voyage qu'il allait faire en Hollande : mais le comte très-aigri rejeta cette offre, déclarant qu'il était très-fâché d'avoir été employé à Tournai et bien résolu à se retirer entièrement des affaires [1].

Des communications, qui avaient un intérêt plus grave et plus général, préoccupèrent surtout les divers personnages réunis à Termonde. On produisit une dépêche attribuée à don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris, et adressée, sous la date présumée du 29 août, à la gouvernante des Pays-Bas. Don Francès y disait qu'il se confirmait de jour en jour dans l'opinion que les événements de ces provinces étaient fomentés par les plus grands, et même par les trois qui faisaient si bonne mine ; il en avait averti le roi, ajoutait-il, et la duchesse pouvait être assurée que Sa Majesté les ferait punir et châtier comme ils le méritaient. Mais elle devait encore dissimuler avec eux [2]. En comparant cette dépêche menaçante à la lettre du baron de Montigny et aux autres avis transmis d'Espagne, on ne douta plus

« la main, jusqu'à faire notre cause particulière commune, toutes les fois « que besoin en sera, comme estant encore en vigueur et de pareille « autorité qu'il estoit à son commencement, n'estant les points y contenus « effectués selon les termes de l'accord du 25 août... »

[1] Réponse personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 166-171. *Voir* aussi *La déduction de l'innocence*, etc., *passim*.

[2] On trouve, dans la *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 126 et suiv., le texte des deux lettres attribuées à don Francès de Alava. *Voir* aussi *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 455.

que l'intention du roi ne fût réellement de faire couper la tête au prince d'Orange et aux comtes d'Egmont et de Hornes. Comment déjouer ce projet? Les seigneurs discutèrent d'abord s'il ne valait pas mieux quitter le pays et se mettre en sûreté que de demeurer en une crainte perpétuelle. Mais tel ne fut point l'avis du comte d'Egmont. Il déclara qu'il n'avait nul moyen de vivre en pays étranger, selon son état et sa qualité, loin de tous ses biens, avec sa femme, ses enfants et sa maison [1].

Le prince d'Orange ne se découragea pas encore. D'après ses suggestions, Louis de Nassau s'écria qu'il y avait d'autres moyens de se mettre en sûreté; que, si le roi envoyait une armée aux Pays-Bas pour y établir la tyrannie, les seigneurs pourraient lui résister les armes à la main, et opposer aux Espagnols les gens de guerre qu'ils appelleraient d'Allemagne. On alla jusqu'à dire que, au point où les choses en étaient venues, on ne pourrait plus jamais se fier au roi d'Espagne; qu'il fallait donc changer de domination et négocier avec dextérité, pour que le pays passât sous celle de l'empereur. En faisant mettre en avant ces éventualités extrêmes, le prince d'Orange semble avoir eu pour but de sonder le comte d'Egmont et de s'assurer si, le cas échéant, sa coopération lui serait acquise. Il ne tarda point à voir cette espérance déçue. Egmont refusa péremptoirement son appui. Il commença par dire qu'il n'avait point, comme le prince d'Orange, assez de relations en Allemagne pour y lever des gens de guerre. Il ajouta qu'on ne devait point avoir une si mauvaise opinion du roi d'Espagne; qu'il n'avait encore jamais attenté contre la vie d'aucun de ses sujets. Il maintint haut et ferme qu'on ne devait pas résister aux commandements du roi, seigneur du pays, mais qu'il fallait lui représenter les nécessités de ces provinces afin

[1] EM. DE METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 47, et *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 130.

qu'il y apportât le remède convenable; enfin, que chacun eût à faire son devoir pour apaiser les troubles, et que le roi saurait distinguer ceux qui s'étaient employés pour son service. Quelque douloureuse que fût la surprise du prince d'Orange en entendant cette protestation, il se garda de manifester les sentiments que la conduite du comte d'Egmont lui faisait éprouver. C'était pourtant une cruelle déception : tous les projets, si laborieusement conçus par Guillaume de Nassau, s'écroulaient en un instant; au lieu de la liberté des Pays-Bas, il n'entrevoyait plus, dans un avenir prochain, que désastres pour ces provinces et malheurs pour lui-même. Puisqu'il fallait renoncer à combattre les Espagnols, on ne songea plus qu'à prendre une résolution au sujet des informations contenues dans la lettre du baron de Montigny. Il parut impossible de remédier aux désordres existants, à moins que le roi ne permît la convocation des états généraux ou qu'il ne vînt en personne; car on devait prendre en considération les assurances données aux gentilshommes confédérés et respecter aussi les conventions qui avaient été faites avec plusieurs villes. Chacun devait néanmoins s'efforcer d'apaiser les émotions du peuple et de la noblesse [1].

[1] Les diverses pièces du procès du comte d'Egmont peuvent seules jeter un jour certain sur cette partie essentielle de l'entrevue de Termonde. C'est là que nous avons puisé la plupart des détails coordonnés et résumés ci-dessus. Nous nous référons particulièrement au Mémoire de défense rédigé en 1568 par le comte lui-même (*Procès d'Egmont*, p. 141), et dont les aveux sont d'accord avec les déclarations consignées par le comte de Hornes dans sa Défense personnelle (*Supplément à Strada*, t. Ier, p. 170). On trouve aussi quelques notions précieuses dans deux dépêches de la duchesse de Parme, la lettre italienne du 15 octobre (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 474) et une lettre française du 12 octobre (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 391). Quant au rôle du prince d'Orange, il a été, ce nous semble, suffisamment indiqué par M. Groen van Prinsterer, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 344.

Les seigneurs se séparèrent vers cinq heures du soir, plus inquiets, sans aucun doute, qu'avant leur entrevue. Ils avaient pu malheureusement se convaincre qu'ils ne s'accordaient plus sur les moyens à employer pour conjurer les dangers, même personnels, que tous prévoyaient ou pressentaient. Tandis que le prince d'Orange aurait voulu se mettre en mesure d'opposer la force à la violence, Egmont, moins prévoyant sans être complétement aveuglé sur les desseins de Philippe II, reculait devant une résolution extrême et se perdait par ses tergiversations. Il eut dès lors une position fausse entre la cour, dont il avait provoqué les ressentiments, et le parti national, dont il avait perdu la confiance.

Le prince d'Orange retourna à Anvers, le comte de Hornes à Tournai, et le comte de Hooghstraeten à Malines. Quant au comte d'Egmont, il se rendit à Bruges où, de son autorité, il fit convoquer les quatre *membres* de Flandre, pour qu'ils présentassent requête à la gouvernante, afin d'obtenir la réunion des états généraux. Il écrivit aussi très-secrètement au comte de Mansfeld, pour le persuader de faire cause commune avec les autres seigneurs. Il lui reprochait d'avoir, sans motif plausible, déserté leur parti, et cherchait à l'effrayer en lui apprenant que, d'après tous les avis reçus et confrontés dans l'entrevue de Termonde, Philippe II se proposait de faire couper la tête non-seulement au prince d'Orange, au comte de Hornes, et à lui, comte d'Egmont, mais qu'il ferait subir le même sort à Mansfeld. Ce dernier s'empressa de communiquer à la duchesse de Parme les confidences de son ancien ami. Du reste, Egmont se plaignait sans cesse et très-ouvertement de la défiance que la régente et le roi lui témoignaient, et du tort qu'on lui avait fait et qu'on lui faisait chaque jour [1]. Il revint enfin à Bruxelles le 12 octobre, le jour

[1] Lettres de la duchesse de Parme au roi, du 15 octobre, et de Tomás

même où le prince d'Orange, après avoir, du consentement de la régente, remis le gouvernement d'Anvers au comte de Hooghstraeten, se dirigeait vers la Hollande. A l'entrevue de Termonde, Egmont s'était engagé à communiquer les lettres de don Francès de Alava à la duchesse de Parme et à lui demander rondement quelle foi il fallait y ajouter. Il tint sa promesse, même en plein conseil, car il avait trouvé la régente très-refroidie à son égard et peu disposée à le voir en particulier. L'interpellation du comte d'Egmont lui causa de l'embarras; elle jura toutefois que cette lettre était la plus grande vilenie du monde, une bourde, une pasquille forgée dans le pays. Elle manda de même au roi que don Francès de Alava n'avait jamais écrit, ni elle jamais pensé choses pareilles, de manière que ce ne pouvait être là qu'un moyen inventé pour la rendre odieuse. Egmont lui répondit que cet écrit « ne lui faisoit tant croire comme d'autres choses, » mais qu'il fallait avoir patience et que leurs services ne méritaient telle rémunération. Il eût quitté immédiatement Bruxelles s'il n'y avait attendu le comte de Hornes ainsi que les députés de Flandre, qui venaient pour traiter avec les délégués des autres provinces. Mais ceux-ci n'étaient point arrivés non plus, et le comte regardait ce retard comme une grande faute. Du reste, la régente parlait d'envoyer un gentilhomme par la poste vers le roi, pour hâter sa résolution sur les états généraux [1]. Marguerite, écrivant à Philippe II, après cette entrevue,

Armenteros à Antonio Perez, du 16, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 475 et 476.

[1] Lettre du comte d'Egmont au prince d'Orange, datée de Bruxelles, le 15 octobre 1566. « Enfin, ajoutait-il, c'est une femme nourrie en Rome, il n'y at que ajouter foy. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 400. Conf. avec la dépêche de la duchesse de Parme, citée ci-dessus. — Il n'est pas inutile de remarquer que Strada laisse indécise la question de savoir si les dépêches attribuées à don Francès de Alava étaient fausses

disait que, selon ses informations, les députés de Flandre arriveraient à Bruxelles sous trois jours, pour lui faire des remontrances sur l'état du pays : elle croyait que, sous le même prétexte, les autres provinces enverraient aussi les leurs et que, lorsqu'ils s'y trouveraient tous, ils pourraient prendre quelque grave résolution. Elle n'était pas sans soupçon que tout cela avait été concerté dans l'assemblée de Termonde, d'autant plus que, depuis son retour de celle-ci, le comte d'Egmont, en proie à l'inquiétude et à la crainte, avait sans cesse dans la bouche que le seul moyen d'apaiser les troubles était l'assemblée générale des états [1].

Le comte de Hornes arriva à Bruxelles, le 16, et rendit compte à la régente de tout ce qu'il avait fait à Tournai pour le service du roi et du pays. Il se plaignit très-vivement, en plein conseil d'État et en présence de Marguerite, de n'avoir nulle réponse du roi à tant de lettres qu'il lui avait écrites, et de ce que son frère, le S[r] de Montigny, lui eût mandé que ce prince était mécontent de la mission qu'il avait remplie à Tournai. Il s'écria que les affaires du pays étaient entièrement perdues, et il ajouta que, n'ayant plus le moyen de servir, parce que le roi ne lui faisait aucune récompense, après qu'il avait vendu et engagé tout son bien,

ou non. « *In medio ego quidem relinquo,* » dit-il. De son côté, le savant éditeur des *Archives de la maison d'Orange-Nassau* s'est attaché à prouver (t. III, pp. LXVI et suiv.) l'authenticité de ces dépêches. Les dénégations formelles de la duchesse de Parme, dans sa correspondance secrète avec le roi, ont rendu plus difficile encore la solution de ce problème, car il faut également rejeter l'opinion que ces dépêches sinistres auraient été forgées par le prince d'Orange.

[1] *Correspondance de Philippe II,* t. I[er], p. 475. — « Egmont est devenu blancq et viel... Il ne dort, s'il n'a ses armes et pistolets devant son lit » (Morillon à Granvelle, novembre 1566). *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* supplément, p. 35.

il avait pris la résolution de retourner en sa maison. Il ne tarda point, en effet, à se retirer dans son château de Weert, après avoir remis à la gouvernante un Mémoire justificatif sur tout ce qu'il avait fait à Tournai et dans le Tournaisis. Dans une lettre adressée directement au roi, il s'attacha de même à justifier sa conduite, ajoutant qu'il n'avait pas voulu entrer en débat avec la duchesse de Parme sur ce qui s'était passé à Tournai, « ne lui semblant pas, disait-il, devoir traiter affaires d'honneur avec dames. » Il renouvelait ensuite ses plaintes habituelles sur sa pénurie, provenant des dépenses qu'il avait faites pour le service du souverain : il avait aliéné et engagé son bien pour plus de 300,000 écus, disait-il, et, encore en dernier lieu à Bruxelles, il avait vendu une partie de sa vaisselle. Cette pénurie l'obligeait à se retirer en sa maison de Weert jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse du roi. Du reste, s'il avait été quelquefois trop véhément dans ses remontrances, cela avait procédé, déclarait-il, de son ardent désir d'accroître les *hauteurs* du souverain. Il écrivit pareillement au Sr de Montigny, se plaignant que l'on mît sa fidélité en doute, et ajoutant qu'il estimait son frère *heureux* d'être en Espagne, loin de ces troubles et disgrâces [1].

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 483 et 486. La duchesse de Parme pria le roi de pardonner le langage inconvenant que le comte de Hornes avait tenu en plein conseil d'État, en considération de l'humeur qu'il lui connaissait. *Voir* aussi *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 130. Les sentiments du comte de Hornes sont exprimés avec une entière franchise dans la lettre qu'il adressa à son secrétaire Alonso de Laloo, qu'il avait envoyé à Madrid. Après lui avoir fait le récit de ce qui s'était passé à Tournai, il ajoutait : « ... Il me desplait le service que fay et ay toujours « faict, estre tousjours mal interprété, qui me cause rien désirer en ce « monde que de me veoir hors des négoces, aiant par trop cognu n'estre « ma vocation estre en court, aussi qu'il est temps que je pregne mon re- « pos, sans me vouloir consumer pour les affaires... » S'adressant en même temps au duc de Clèves, il le priait de suspendre son jugement sur ce qu'on

Depuis quelques mois, Philippe II avait établi sa résidence au bois de Ségovie pour les couches de la reine. Malgré une fièvre tierce dont il fut atteint, il ne cessa de se livrer aux soins du gouvernement, examinant lui-même, selon sa coutume, les dépêches de la duchesse de Parme et les autres pièces importantes concernant les affaires des Pays-Bas. Il les annotait de sa main, renvoyait les points difficiles à l'examen du conseil d'État, et, après de nouvelles réflexions, prenait enfin des décisions, qui étaient presque toujours tardives [1].

Si Marguerite de Parme n'avait cédé qu'à la dernière extrémité aux demandes des confédérés, c'est parce qu'elle savait trop bien que Philippe II ne plierait point devant ses sujets, ni surtout devant l'hérésie. Et, en effet, avant même qu'il connût le saccagement des églises, Philippe avait transmis à la régente des dépêches datées du 24 et du 30 août. Par la première, il répondait aux informations que Marguerite lui avait envoyées sur l'entrevue de Duffel et l'assemblée des chevaliers de la Toison d'or, qui devait avoir eu lieu à Bruxelles, le 18. Il l'avertissait qu'il ne voulait point donner aux confédérés d'acte public d'assurance, ni en son nom, ni au nom des chevaliers de l'Ordre, soit à titre provisoire ou autrement, ses intentions relativement

écrivait de lui et de ses amis, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, jusqu'à ce qu'ils eussent été entendus. Il exposait que la défaveur que l'on cherchait à jeter sur eux provenait de ce que le peuple des Pays-Bas avait une grande méfiance de la régente et de beaucoup de seigneurs, tandis qu'il montrait de la confiance en lui et en ses deux amis. Voilà ce qui les faisait tenir pour suspects, comme s'ils avaient cherché depuis longtemps à entretenir cette bonne entente avec le peuple, tandis qu'il n'en était rien, leur conduite ayant été déterminée par les circonstances. *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 467 et 470.

[1] *Mémorial* de Hopperus, 4e partie, chap. V. — *Voir* aussi *Epistolæ ab Hispania*, p. 103.

à l'amnistie devant leur suffire. Il maintenait ensuite ses décisions antérieures, quant à la convocation des états généraux, qu'il ne voulait point autoriser pendant son absence, d'autant plus, disait-il, qu'il était à la veille de partir pour les Pays-Bas. Les autres dépêches étaient relatives aux levées qu'il avait déjà prescrites en Allemagne, dès le mois de juillet, dans le but de s'opposer par la force aux entreprises des sectaires. Philippe informait aussi sa sœur des démarches qu'il avait faites auprès de l'empereur et d'autres princes allemands pour renverser les espérances que les confédérés fondaient sur les promesses et les démarches de quelques capitaines, qui leur étaient dévoués. Du reste, il défendait absolument qu'on accordât aux protestants des lieux particuliers pour y faire leurs prêches, et chargeait la gouvernante de veiller à ce qu'on ne délivrât plus les *prisonniers obstinés* (hérétiques). Il voulait, enfin, que l'on continuât à faire processions, jeûnes, aumônes, sermons, exhortations et toutes choses saintes, afin que Dieu eût pitié de son peuple et lui ouvrît les yeux [1].

Enfin parvinrent à Ségovie les dépêches qui annonçaient le saccagement des églises et les fureurs des iconoclastes. Ces terribles nouvelles bouleversèrent Philippe II. Il se tira la barbe, jurant, par l'âme de son père, qu'il en coûterait cher [2]. Le conseil d'État fut

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièces XXXIII à XXXVII.

[2] Lettre de Morillon au cardinal de Granvelle, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau* (Supplément, p. 36). Cette indignation passionnée du roi eut pour témoin Montigny. Il écrivit au prince d'Orange, le 4 octobre : « Sa Majesté a fort ressenti les susdits saccagements d'églises et cloîtres, même le peu de résistance ou contradiction qui s'en est fait partout... » Il avait éprouvé le même sentiment en ce qui concernait les prêches. Cette lettre tendait, au surplus, à exciter les seigneurs à mettre vigoureusement un terme aux pillages des églises, aux prêches, etc., et à prévenir le renouvellement de tous excès. Elle respirait les sentiments les

consulté, et, après des délibérations où l'on exposa les avantages et les inconvénients du départ du roi, qui était d'ailleurs unanimement considéré comme le remède suprême, Philippe II ordonna d'adresser à la duchesse de Parme les instructions qu'elle attendait si impatiemment.

Deux dépêches furent écrites : l'une ostensible; l'autre secrète. Dans la première, le roi disait que la reine, sa compagne, ayant été heureusement délivrée [1], il quittait le Bois de Ségovie pour retourner à Madrid, afin d'ordonner les préparatifs de son départ pour les Pays-Bas. La convocation des états généraux, ajoutait-il, ne lui paraissait pas le prompt et vrai remède contre les sectes, notamment en son absence; ce serait au contraire une chose très-dangereuse, qui aboutirait à la liberté de religion et à la confusion de la république. Le vrai remède, selon lui, consistait dans la répression énergique des entreprises séditieuses. Il ne doutait point que ce devoir ne s'accomplît, dans des provinces où il se trouvait tant de personnages principaux et autres, très-affectionnés au service de Dieu et au bien de l'État. Dans la lettre secrète, Philippe répétait que la régente ne devait en aucune manière consentir à la réunion des états généraux. S'il arrivait que l'impudence allât si loin que les états s'assemblassent de leur propre autorité, comme ils en avaient fait la menace, il lui envoyait, pour ce cas, des lettres qu'elle leur ferait tenir, afin de mettre opposition à cette réunion illégale. Il lui recommandait, du reste, le plus grand secret à l'égard de ces lettres. Il importe, disait-il, qu'on ne sache pas qu'il a été obligé de recourir à une pareille mesure, si elle peut s'éviter [2].

plus vifs de loyauté et de fidélité. Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 359–366.

[1] L'infante Isabelle Claire Eugénie était née au Bois de Ségovie, le jour de Sainte-Claire.

[2] *Voir* ces lettres du 3 octobre, dans le *Supplément à Strada*, t. II, pp. 456

Plus Philippe II réfléchissait aux événements des Pays-Bas, plus son irritation augmentait. Le jour où il arriva à Madrid, il déclara, dit-on, en présence du duc d'Albe et de Ruy Gomez : « Qu'il savait qu'en ce qui s'était passé dans les Pays-Bas, il y « allait non-seulement de sa réputation, mais aussi du service « de Dieu, et qu'il s'en ressentirait tant qu'il hasarderait plutôt « le reste de ses États que de faillir à faire un châtiment exem- « plaire, et en vue de toute la chrétienté, de cette rébellion [1]. » En annonçant aussi énergiquement ses projets de vengeance, le roi laissait apercevoir que, entre les deux partis qui depuis 1558 se disputaient sa confiance et dont les chefs étaient alors à ses côtés, il donnerait la préférence à celui qui n'avait cessé de préconiser les mesures les plus violentes et les plus inflexibles. Le duc d'Albe allait supplanter, dans cette occasion, son ancien et constant rival, Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli [2]. N'ignorant

et 459. Conf. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 465. — Marguerite répondit, le 18 novembre, qu'elle se conformerait en tout point aux intentions du roi, et, dans le cas où les états se réuniraient sans son autorisation, après avoir tout tenté pour s'y opposer, elle ferait usage des lettres qui lui avaient été envoyées, et qu'elle gardait avec tout le secret possible. *Ibid.*, t. Ier, p. 481.

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 126-128. — Philippe II écrivait à Granvelle, le 26 novembre : « Je ne pourrais vous exprimer à quel « point m'ont affligé les dévastations et pillages des églises en Flandre. « Aucune perte que je ferais personnellement ne pourrait me donner plus « de peine que la moindre offense et irrévérence faite à Notre-Seigneur et « à ses images, ayant à cœur son service et son honneur, par-dessus toutes « les choses de ce monde. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 489.

[2] Il résulte de la relation d'Antoine Tiepolo que Philippe consultait à part les deux rivaux (en l'absence l'un de l'autre) ; il prenait ensuite la décision qui lui paraissait la plus utile à ses intérêts. Gachard, *Relations inédites des ambassadeurs vénitiens sous Charles V et sous Philippe II*, p. 158. Voir aussi Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. Ier.

pas ces luttes d'influence et prévoyant l'action désastreuse que le triomphe du duc d'Albe exercerait sur la destinée de leur patrie, le marquis de Berghes et le baron de Montigny s'efforcèrent de dessiller les yeux de Philippe II. Ils lui proposèrent formellement d'envoyer dans les Pays-Bas le prince d'Eboli et signalèrent les avantages de ce choix dans un Mémoire que, à la demande de Philippe, ils lui remirent le 15 novembre. Il fallait, disaient-ils, chercher les moyens de rétablir les affaires des Pays-Bas sans recourir à l'extrême remède de la force. Or, le prince d'Eboli avait toutes les vertus et toutes les qualités voulues pour réussir dans cette glorieuse mission. Connu et aimé des grands et du peuple des Pays-Bas, il encouragerait par sa présence et stimulerait les sujets fidèles, tandis que, voyant un tel personnage comme le précurseur du souverain, les mauvais s'étonneraient et reviendraient à de meilleurs sentiments [1]. Mais Philippe II avait irrévocablement pris la résolution fatale qui devait avoir de si funestes, de si terribles conséquences. C'était par le fer et le feu qu'il se proposait de mettre un terme à l'agitation des Pays-Bas : il choisit en conséquence le duc d'Albe, comme celui qui saurait exécuter ses desseins avec le plus de rigueur et d'inflexibilité.

Personne n'avait besoin de lui indiquer cet inexorable capitaine. Cependant il fut proposé à Philippe par tous ceux qui voulaient flatter ses penchants pour le despotisme et son aversion pour les sectaires. Dès le 4 juillet, Alonso del Canto lui conseillait d'envoyer le duc d'Albe dans les Pays-Bas, s'il ne pouvait

[1] « ... Ouy, disaient Montigny et Berghes, oserions presques asseurer « Votre Majesté plusieurs des mauvais et des principaulx, voiant ledit « prince de Heboli, se viendront réconcilier à luy, et le supplier avoir, par « son moien, faveur vers Votre Majesté. Et cent mil aultres biens espérons « que en adviendront, qui ne se peuvent escripre, y aiant dangier d'aucun « mal... » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 519.

y venir lui-même[1]. Cette recommandation fut vivement appuyée par le président de Castille, Diego de Espinosa, que le roi consultait fréquemment sur les affaires des Pays-Bas; elle obtint aussi l'approbation du cardinal de Granvelle[2]. Quant aux conseillers belges, employés auprès de la personne du souverain, ils ne furent pas consultés et ne participèrent en rien à cette déplorable mesure. Les promoteurs de l'envoi du duc d'Albe, avec une armée d'Espagnols, dissimulaient à peine les espérances qu'ils fondaient sur cette expédition : ils se flattaient que Philippe II se ferait *roi absolu* dans les Pays-Bas, y rétablirait la religion catholique et les vengerait de leurs ennemis[3].

Philippe II ordonna immédiatement de grands préparatifs militaires. Il fut enjoint à don Garcia de Tolède, capitaine général de la mer, de transporter en Lombardie les vieilles bandes espagnoles qui étaient dans les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Les compagnies de chevau-légers de Lombardie durent être portées à cent hommes, au lieu de cinquante, en même temps qu'on recruterait, dans cette province, deux compagnies d'arquebusiers à cheval. Le colonel Albéric de Lodron fut chargé de lever un régiment de soldats dans la Haute-Allemagne, et le baron de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté, reçut l'ordre de rassembler trois cents *lances* de hauts Bourguignons,

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 447.

[2] Granvelle écrivit à Philippe II (de Rome, 14 mars 1567). « Le choix du duc d'Albe est le meilleur que le roi pût faire : l'envoi du prince Ruy Gomez (proposé par le marquis de Berghes et le baron de Montigny) eût été de peu d'effet; il n'eût servi qu'à endormir le roi; peut-être même ne le proposaient-ils, comme le roi l'écrit, que dans le but d'aller avec le prince, tandis qu'il ne convient en aucune manière qu'en ce moment ils soient en Flandre. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 519.

[3] Louis Del Rio, qui fut membre du conseil des troubles, disait tenir ces informations du secrétaire même du duc d'Albe. Voir *Messager des sciences historiques*, t. VI.

cent arquebusiers à cheval et quatre autres compagnies. L'armée devait être réunie sans retard dans le comté de Bourgogne, pour passer ensuite dans le duché de Luxembourg : on voulait prévenir les *gueux* et ne pas leur donner le temps de réunir leurs propres forces pour les joindre aux renforts qu'ils attendaient d'Allemagne. Mais l'automne était déjà très-avancé, et bientôt les neiges qui couvraient les montagnes de la Savoie vinrent s'opposer à la jonction des troupes d'Italie avec celles qui étaient attendues d'Allemagne. Pour surmonter cet obstacle, Philippe II se proposa de faire prendre à ses soldats la voie de mer, de les faire débarquer au comté de Fréjus et de les acheminer ensuite par la Provence et le Lyonnais. Mais Charles IX n'accorda point l'autorisation nécessaire à cet effet ; il répondit que la plus grande partie des habitants de ces deux provinces étant huguenots, verraient, avec le plus vif déplaisir, la venue des troupes espagnoles, qu'ils s'insurgeraient et ne leur permettraient point de traverser leur territoire. Philippe II répliqua que ses soldats passeraient aisément, que les habitants le voulussent ou non. Alors Charles IX objecta, pour la seconde fois, qu'il ne pouvait aucunement accorder le passage, et cette résolution obligea le monarque espagnol d'ajourner, jusqu'au printemps, le départ de l'armée, qui était déjà assemblée en Lombardie [1].

Cependant, Philippe II tint encore secrète sa résolution d'envoyer le duc d'Albe dans les Pays-Bas. Il voulait que l'on fût bien persuadé partout qu'il prendrait lui-même le commandement de son armée, et qu'il irait en personne châtier et pacifier les provinces qui inclinaient à la rébellion. Il semblait ainsi se conformer à l'avis qui avait prévalu dans le conseil d'État d'Espagne. On y avait fait remarquer que tout autre, quelque

[1] *Commentaires mémorables* de don Bernardino de Mendoça, liv. Ier, chap. XII.

grand qu'il fût, ne serait pas bien obéi par les Allemands et serait odieux aux nationaux; que son arrivée donnerait naissance à une autre armée, qui prendrait aussi le nom du roi pour le combattre, d'où résulterait une guerre civile et l'entière ruine du pays. Le conseil, ayant été consulté sur l'assemblée secrète de Termonde et les événements qui l'avaient précédée, déclara en outre que le roi ne pouvait point entrer en un compromis avec ses vassaux, principalement dans une affaire qui intéressait la religion et l'obéissance due au souverain. On lui conseillait toutefois d'user de clémence envers la multitude et ceux qui s'étaient laissé abuser; mais quant aux promoteurs des troubles, ils devaient être châtiés sans miséricorde, afin de servir d'exemple et d'inspirer de la crainte aux mauvais. En conséquence, le conseil était d'avis que le roi se fît accompagner d'une brave et puissante armée, afin que les rebelles, intimidés, déposassent immédiatement les armes et, pour le cas où ils voudraient faire résistance, afin que l'inégalité des forces terminât promptement la guerre. Le conseil persistait enfin dans l'opinion que le roi ne devait point différer son voyage; mais les cortès de Castille ayant été convoquées pour le 1er décembre, et exigeant aussi la présence du souverain, le conseil l'engageait à fixer son départ au mois de février suivant [1].

Philippe II, ayant reçu connaissance, le 22 novembre, des délibérations de son conseil, feignit d'adopter entièrement les avis qu'il avait exprimés. Le 27, il avertit Marguerite de Parme que la multitude et l'importance des affaires dont il était chargé

[1] *Mémorial* de Hopperus, 4e partie, chap. VII. — Tandis que le conseil d'Espagne délibérait, la duchesse de Parme insistait sur la nécessité de la prompte arrivée du roi « laquelle, au dire de tous les bien pensants, ne peut être différée jusqu'après l'hiver sans un imminent péril. » Lettre secrète du 18 novembre, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 481.

le contraignaient à différer son départ; mais qu'il espérait se mettre en route au mois de février, pour arriver dans les Pays-Bas au printemps. Il indiquait ensuite les raisons qui l'obligeraient à se faire accompagner de forces considérables, au lieu de n'aller qu'avec sa cour ordinaire, comme il le désirerait. « Ce « n'est pas mon intention, disait-il, de traiter les Pays-Bas ni « mes vassaux et sujets autrement qu'en bon et clément prince, « ni de les ruiner, ni de les mettre en servitude. Mais je suis « obligé de défendre ces provinces contre toutes invasions et « violences, tant du dehors que du dedans, de réprimer l'audace « des perturbateurs du repos public, de maintenir l'obéissance « qui m'est due, enfin de remettre les choses dans l'ordre, avec « l'avis des seigneurs, conseils et états des Pays-Bas, selon que « je trouverai convenir. » En même temps, il écrivit aux comtes de Meghem, d'Arenberg et de Mansfeld, pour les remercier de leur fidélité et des services qu'ils avaient rendus à la régente; dans ces lettres encore, il annonçait son arrivée pour le printemps [1]. Enfin, le 30 décembre, il informa Marguerite de Parme qu'il allait faire prendre les devants au duc d'Albe, pour rassembler l'armée sur les frontières des Pays-Bas, et qu'il ne tarderait point à arriver lui-même bientôt après. Il faisait la même promesse au baron de Berlaymont, qu'il nommait surintendant des vivres; au comte de Meghem, à qui il confiait la charge de maître et capitaine de l'artillerie; au comte de Mansfeld, qu'il nommait maréchal des chevaux allemands, et même au comte d'Egmont, à qui il témoignait sa satisfaction et le désir que ce seigneur continuât à le servir comme bon et loyal vassal [2].

Philippe II, qui n'eut jamais l'intention sérieuse de se rendre en personne dans les Pays-Bas, se montrait néanmoins vive-

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme*, etc., pièces XLIV à XLVII.

[2] *Supplément à Strada*, t. II, pp. 524 et suiv.

ment blessé lorsqu'on paraissait douter de sa volonté à cet égard. Il s'était même irrité de la persistance de Pie V à lui recommander ce voyage. Il écrivit au cardinal de Granvelle [1] : « Ceux « qui ont publié et publient que je ne veux sortir d'Espagne, « verront combien ce bruit et leur opinion sont faux, et ceux « qui y croient, combien ils sont abusés, et ainsi le temps et « mes œuvres donneront à connaître à ceux-là et à tout le « monde combien je désire le vrai remède que requièrent les « choses du service de Dieu et l'établissement de notre sainte « religion dans ces provinces. » Il chargea le grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome [2], de dire au pape que, s'il eût pu suffire de la présence seule du roi pour apaiser les troubles des Pays-Bas, il n'aurait pas hésité à se jeter dans une barque, afin d'y aller exposer sa personne ; mais qu'il avait dû adopter les moyens les plus propres à atteindre le but désiré. Comme il avait informé le pape que son intention formelle était de se rendre dans les Pays-Bas, il avait vu avec déplaisir la mission confiée à l'évêque d'Ascoli, parce qu'elle tendrait à faire croire à toute la chrétienté qu'il était nécessaire de le stimuler pour qu'il fît ce voyage. Cette démarche l'avait offensé, et c'eût été un mauvais moyen de le persuader, si déjà sa détermination n'avait été arrêtée. Il avait vu aussi, avec un très-vif mécontentement, que l'évêque d'Ascoli eût voulu lui imposer les voies de la négociation, au lieu de celles de la force, pour pacifier les Pays-Bas. « Si lui, qui y est le plus intéressé, préfère s'exposer aux chances d'une guerre, disait-il, c'est qu'il avait reconnu qu'un accord serait impossible, sans que l'autorité du saint-siége en souffrît. »

[1] Lettre du 27 novembre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 489.

[2] Lettre du 26 novembre 1566. *Ibid.*, t. Ier, pp. 487-488.

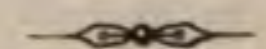
LIVRE TREIZIÈME.

Conduite ambiguë du prince d'Orange. — Il justifie Bréderode et Culembourg. — Transactions avec les religionnaires hollandais. — La régente veut interdire les prêches dans la ville d'Amsterdam; objections du prince d'Orange; il n'ose pourtant autoriser l'exercice libre de la nouvelle religion. — La cathédrale d'Anvers de nouveau envahie; le comte de Hooghstraeten sévit énergiquement contre les pillards. — Les représentants des calvinistes et des luthériens offrent une somme de trois millions de florins pour obtenir la liberté de conscience; silence dédaigneux du roi. — Avis du prince d'Orange sur l'état des Pays-Bas adressé aux assemblées provinciales; il recommande la tolérance comme le seul remède qui puisse mettre un terme aux troubles. — Changement dans les dispositions et la politique de Marguerite de Parme; elle se propose d'employer la force contre le parti révolutionnaire. — La désunion des principaux seigneurs et l'abattement d'un certain nombre de confédérés favorisent les projets de la régente. — Propositions du comte d'Egmont au conseil d'État en faveur de la liberté de conscience et de la convocation des états généraux; la gouvernante refuse de les transmettre au roi. — Philippe II vivement blessé par cette conduite du comte d'Egmont. — Les ministres et *dogmatisants* étrangers expulsés du pays; interdiction des prêches et des exercices de la nouvelle religion. — La ville de Valenciennes, ayant refusé de recevoir garnison, est déclarée rebelle au roi. — Défaites essuyées à Waterlos et à Lannoy par les gueux qui marchaient au secours des Valenciennois. — Le Sr de Noircarmes entre

dans le château de Tournai et désarme le peuple de cette ville. — Les confédérés essayent d'intéresser les seigneurs du conseil d'État en faveur de Valenciennes. — Entrevue de Villers et de Wingle, au château de Gaesbeék, avec les comtes d'Egmont et de Mansfeld; ceux-ci ne leur donnent aucun encouragement. — Egmont recommande et favorise l'attaque de Valenciennes. — Déplaisir que causent au prince d'Orange les mesures répressives ordonnées par la régente. — Elle enjoint au prince de n'admettre dans les administrations communales que de bons catholiques.—Serment exigé des hommes d'armes des bandes d'ordonnances et de tous les vassaux pour qu'ils s'engagent à servir le roi envers et contre tous. — Le même serment est demandé aux chevaliers de la Toison d'or, aux conseillers d'État, etc. — Le comte d'Egmont hésite à signer la formule de ce serment. — Plaintes adressées au prince d'Orange sur ses relations avec Bréderode et l'appui prêté aux hérétiques par Louis de Nassau; réponse acerbe de Guillaume. — Rapports de Guillaume de Nassau avec les princes protestants d'Allemagne. — Ceux-ci subordonnent leur *intercession* en faveur des Pays-Bas à la condition que les calvinistes se rallieront à la confession d'Augsbourg. — Vaines tentatives de Guillaume et de Louis de Nassau pour atteindre ce but. — Bréderode refuse d'interrompre les fortifications de Vianen et de prêter le serment requis des capitaines des bandes d'ordonnances. — Détermination prise à Amsterdam de présenter une troisième requête à la régente. — Réunion plus importante au château de Breda; résolutions qui y sont prises. — Les seigneurs ligués essayent vainement de ramener à eux le comte d'Egmont. — Arrivée de Bréderode à Anvers. — Il demande un sauf-conduit à la régente pour lui présenter une nouvelle requête au nom des confédérés. — Marguerite lui défend de passer outre; réponse dédaigneuse à la supplique qui lui est envoyée par Bréderode. — Retour du prince d'Orange à Anvers. — Négociations infructueuses pour amener la cessation des prêches et des autres exercices de la nouvelle religion. — Soumission de l'Over-Yssel et d'une partie de la Frise. — Le comte d'Egmont signe l'engagement de servir le roi envers et contre tous. — Le prince d'Orange refuse de se rendre à Malines ou à Bruxelles pour s'aboucher avec les autres seigneurs et conférer avec la régente. — Armements des confédérés et leurs projets. — Antoine de Bomberghen, agent de Bréderode, se rend maître de Bois-le-Duc. — Le comte de Meghem pénètre dans Utrecht. — Bréderode se rend à Amsterdam. —

Enrôlements à Anvers. — Expédition dirigée contre l'île de Walcheren par Jean de Marnix. — Il revient à Austruweel. — Philippe de Lannoy, Sr de Beauvoir, envoyé contre lui. — Combat d'Austruweel; défaite des gueux et mort de Jean de Marnix. — Furieuse insurrection des calvinistes à Anvers; dangers que court le prince d'Orange; tous les autres partis se coalisent contre les calvinistes pour empêcher le pillage et la ruine de la ville. — La régente blâme l'accord conclu avec les calvinistes. — Siége et prise de Valenciennes. — Progrès de la réforme dans les villes de la principauté de Liége, principalement à Maestricht. — Les troupes du Sr de Noircarmes envoyées contre cette ville. — Marguerite de Parme ordonne aux Anversois de recevoir garnison et d'expulser immédiatement les ministres et les prédicants. — Départ des ministres. — Guillaume de Nassau refuse de prêter le serment exigé des gouverneurs et des chefs des bandes d'ordonnances. — Le secrétaire d'État Berty est envoyé auprès de lui pour le faire changer de résolution; Guillaume persiste dans son refus et annonce l'intention de s'éloigner du pays. — Entrevue du prince d'Orange, à Willebroeck, avec les comtes de Mansfeld et d'Egmont, accompagnés du secrétaire Berty; dernier entretien de Guillaume de Nassau avec le comte d'Egmont. — Le prince se rend à Breda. — Hooghstraeten rappelé d'Anvers. — Le comte de Hornes prête le serment et revient au conseil. — Le Sr de Noircarmes entre dans Maestricht. — Soumission de Bois-le-Duc. — Départ du prince d'Orange pour l'Allemagne. — Émigrations. — Le comte de Mansfeld conduit les troupes royales à Anvers. — Entrée triomphale de Marguerite dans cette ville. — Incidents du séjour de Bréderode à Amsterdam; il est enfin obligé de quitter cette ville; il s'embarque pour Emden. — Dispersion de ses partisans. — Gentilshommes confédérés trahis sur le Zuyderzée et obligés de se rendre. — Éric de Brunswick entre dans Vianen. — Marguerite de Parme expose au roi qu'il n'est plus nécessaire d'envoyer des troupes espagnoles dans les Pays-Bas et demande d'être déchargée du gouvernement. — Apologie des réformés. — Ambassade envoyée par les princes protestants en faveur des adhérents de la confession d'Augsbourg; insuccès de cette démarche tardive. — Exécutions des prédicants pris à Valenciennes et d'un grand nombre de séditieux et de briseurs d'images; les temples des réformés sont abattus. — Nouvelles instructions adressées par Philippe II à Marguerite de Parme pour qu'elle dépouille les villes de leurs priviléges, construise des citadelles, etc.; il

refuse d'accepter sa démission. — Marguerite consent à rester jusqu'à l'arrivée du roi, toujours promise et annoncée.



Le prince d'Orange, après avoir fait reconnaître le comte de Hooghstraeten comme son lieutenant à Anvers, était parti de cette ville pour ses gouvernements de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Quoique très-hostile au système de Philippe II et vivement blessé des procédés de la duchesse de Parme à son égard, il n'osait pas encore rompre ouvertement avec la cour. Il s'attachait à modérer la réaction, en s'efforçant de ne point sortir des voies légales, mais en favorisant sous main les nobles qui méditaient des entreprises plus énergiques. La conduite du prince d'Orange, pleine de contradictions et d'ambiguïté, était le résultat d'une position fausse. Aux perfidies de Philippe II et aux ruses de Marguerite de Parme, Guillaume de Nassau opposait une dissimulation également blâmable [1]. Adversaire de la prépondérance espagnole, ennemi de l'oppression religieuse, devait-il attendre la dissolution et la ruine de son parti pour jeter le masque, pour se dévouer à la défense des Pays-Bas et de la liberté de conscience? En se plaçant franchement à la tête des confédérés, peut-être eût-il prévenu de grandes infortunes et empêché de grands désastres. La gloire, qu'il sut acquérir plus tard, comme le libérateur des Pays-Bas, eût été sans doute plus éclatante encore.

[1] Il résulte clairement de la correspondance de H. de Bréderode avec L. de Nassau, que les confédérés, tout en tenant compte des difficultés inhérentes à la position officielle du prince d'Orange, avait confiance en ses dispositions à leur égard. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 406, 412, etc.

Arrivé à Gorcum, le prince d'Orange empêcha le peuple de cette ville d'abattre les autels et les images; il obtint en outre des réformés la promesse qu'ils se contenteraient de prêcher hors de la ville, laissant aux catholiques leurs églises et leurs monastères. Il se rendit ensuite à Vianen où, le 18 octobre, il eut avec Bréderode une entrevue importante à laquelle assista Louis de Nassau. Loin de s'associer à la réprobation dont Bréderode était l'objet à la cour, le prince s'étudia à le ménager et à le justifier. Méconnaissant les recommandations pressantes de la duchesse de Parme, il n'insista point pour que les prédicants fussent expulsés de Vianen ; il n'exigea pas non plus le licenciement des gens de guerre levés par le chef de la confédération. La conduite de Bréderode lui parut celle d'un bon serviteur du roi, et il n'avait pas, disait-il, outre-passé ses droits de franc-seigneur en levant des soldats pour la garde de sa ville, dans un moment où le duc Éric de Brunswick faisait également des levées aux environs de Vianen [1]. Un peu plus tard, s'étant rencontré avec le comte de Culembourg, le prince chercha aussi à disculper « ce bon et doulx seigneur, » rejetant sur ceux qui l'entouraient la faute des sacriléges commis dans ses domaines. A Utrecht, le premier et le principal soin du prince fut de transiger avec les religionnaires. Ceux-ci prirent l'engagement de ne plus tenir leurs prêches qu'en un seul lieu et hors de la ville, d'y assister sans armes et de s'y comporter paisiblement. Cette convention entraîna la restitution des monastères et des églises au culte catholique, non-seulement dans la ville mais encore dans tout le pays d'Utrecht [2]. Elle servit aussi de base aux rapports du prince

[1] Lettres de H. de Bréderode à la duchesse de Parme et du prince d'Orange à la même, du 22 octobre 1566, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 255 et suiv.

[2] Le prince d'Orange à la duchesse de Parme, 31 octobre 1566. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 264 et suiv.

d'Orange avec les états de Hollande, qu'il avait fait convoquer à Schoonhoven pour le 2 novembre. Guillaume leur déclara que, suivant les intentions expresses de la régente, les prêches ne pouvaient être tolérés qu'aux lieux où ils avaient été faits publiquement avant l'accord conclu avec la noblesse, et seulement hors des villes [1].

Le 20 décembre, le prince d'Orange arriva enfin à Amsterdam, où les protestants l'attendaient depuis longtemps et comptaient sur son appui [2]. Il lui avait été enjoint par la gouvernante de faire réparer le couvent des Cordeliers, dont la dévastation plus récente avait excité particulièrement l'indignation de la cour, de le faire restituer aux religieux et de ne pas permettre que les sectaires tinssent leurs prêches dans la ville. Il devait même examiner si les prêches n'y pourraient être interdits absolument, par la raison que les sectaires, en se rendant coupables de saccagement d'églises, depuis l'accord conclu avec la noblesse, avaient contrevenu directement à cette convention. Une pareille exigence parut excessive au prince, qui allégua la présence de tant d'étrangers venus du Nord et des villes maritimes. Il ne jugeait point possible d'établir les prêches hors de la ville : car, en hiver, il n'y avait, disait-il, autour d'Amsterdam, aucun endroit qui ne fût submergé. Or, on ne pouvait sans doute obliger les religionnaires à prêcher dans les bateaux. Mais ces raisons ne touchèrent point la régente. Elle déclara au prince son intention formelle que les prêches ne fussent plus permis à Amsterdam, et que, au dehors, ils ne le fussent qu'aux termes de l'accord fait avec les confédérés. La mésintelligence entre Mar-

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t II, pp. 268 et suiv.

[2] C'est ce qui résulte d'une lettre écrite par Bréderode le 22 août. Il y disait que le prince serait secondé à Amsterdam « par une infinité de gens de bien, nos bien bons amis et entièrement à notre dévotion. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 232.

guerite de Parme et le prince d'Orange augmentait de jour en jour. Celui-ci, invoquant le traité conclu avec les chefs de la confédération, voulait que les protestants en recueillissent tout le fruit possible ; de son côté, la régente, quoiqu'elle n'osât violer ouvertement la parole donnée, manifestait clairement son désir, sa volonté même, que les prêches cessassent au dehors aussi bien que dans l'enceinte des villes. Elle manda au prince, le 5 décembre, que, s'il pouvait obtenir la cessation des prêches, il rendrait non-seulement un service signalé à Dieu, à la religion catholique et à la patrie, mais qu'il ferait aussi une « chose merveilleusement agréable au roi[1] ». C'était trop attendre du prince d'Orange et mal apprécier les forces et les dispositions des réformés. Guillaume résolut de ne point se conformer à ces nouvelles instructions, dont l'exécution aurait d'ailleurs pu compromettre la sûreté d'Amsterdam. Il exprima le désir qu'un autre que lui fût chargé de cette difficile commission. Alors la régente, sachant bien que, dans les circonstances présentes, le prince d'Orange seul serait obéi à Amsterdam, n'insista plus sur la cessation absolue des prêches. Elle borna ses prétentions à l'exécution stricte de l'accord conclu avec les confédérés. Pour mettre un terme à l'agitation des esprits, le prince finit par assigner aux religionnaires, dans la ville même, et jusqu'à ce que la saison leur permît de s'établir au dehors, des locaux provisoires pour y tenir leurs prêches. Mais il n'étendit point cette faveur jusqu'à l'exercice de la nouvelle religion, c'est-à-dire à la célébration, selon le rite calviniste ou luthérien, des mariages, baptêmes et sépultures. Malgré les réclamations de plusieurs villes importantes, Guillaume n'osa point aller si loin ; il laissa ce point épineux à la décision de la régente. Or, Marguerite, qui venait de rejeter la requête des religionnaires de Delft, déclara que nulle part elle

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 294.

n'autoriserait l'exercice libre du nouveau culte. Encouragée ensuite par le succès croissant de ses mesures répressives, elle finit par abroger l'arrangement conclu avec le prince d'Orange, s'opposant formellement à ce que les sectaires d'Amsterdam continuassent à tenir leurs prêches dans la ville [1].

Pendant que Guillaume de Nassau s'efforçait de transiger avec les protestants hollandais, le comte de Hooghstraeten, qui le remplaçait à Anvers, continuait, dans cette ville, sa politique conciliante. Il avait d'ailleurs réclamé de la gouvernante l'assurance que, en imitant, à Anvers, la conduite tenue par le prince d'Orange, il ne ferait rien contre le service de Dieu et du roi, ni contre l'accord conclu avec les gentilshommes confédérés [2]. Peu de jours après son arrivée, le bruit fut répandu qu'un placard allait être publié pour interdire les prêches à Anvers, comme on l'avait fait à Bruxelles. Cette rumeur avait déjà excité une fermentation assez violente lorsque vint la nouvelle que les religionnaires s'étaient entièrement rendus maîtres de Bois-le-Duc, d'où ils avaient chassé les prêtres et les religieux, ainsi que les officiers de justice. Le 17 octobre, dans l'après midi, des rassemblements se formèrent devant l'église de Notre-Dame. Hooghstraeten y accourut aussitôt, avec le margrave et les bourgmestres, pour retenir cette foule exaspérée. Cependant, vers le soir, elle revint à la charge, força l'entrée du temple et recommença les dévastations sacriléges du mois d'août. Hooghstraeten accourut de nouveau avec des forces suffisantes et cerna les pillards. On arrêta tous ceux qui ne réussirent point à se sauver par les fenêtres de l'église. Ils furent appliqués immédiatement à la tor-

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 310, 351 et suiv. — La régente avait déclaré au conseil d'État qu'elle n'était point tenue « à l'admission des exercices » de la nouvelle religion et qu'elle entendait les empêcher. (*Notules du conseil d'État*, séance du 12 novembre 1566.)

[2] *La défense de messire Antoine de Lalaing*, etc., pp. XVI, 70, 92 et 95.

ture et condamnés presque sans forme de procès. Dès le lendemain, six d'entre eux furent pendus sur le marché et plusieurs autres fustigés, pour l'exemple [1].

Cette sédition, désavouée par les principaux des confédérés, ne modifia point l'état de choses résultant de l'accord conclu le 2 septembre, entre le prince d'Orange d'une part, les luthériens et les calvinistes de l'autre, Ceux-ci continuèrent d'exercer leur religion aussi librement que les catholiques [2]. Le 23 novembre, les calvinistes célébrèrent une cène solennelle, où se rendirent de différents endroits un grand nombre de leurs coreligionnaires. Mais cette tolérance provisoire ne les satisfaisait plus : ils voyaient d'ailleurs avec inquiétude les dispositions nouvelles de la gouvernante et les armements ordonnés par le roi. Une démarche singulière fut tentée avec le concours, sinon avec l'approbation, des comtes de Hooghstraeten et de Hornes. Le premier transmit à la régente une requête que les représentants des calvinistes et ceux des adhérents de la confession d'Augsbourg réunis l'avaient prié de faire parvenir au roi. Cette supplique, rédigée et propagée, de concert avec les chefs de la confédération, avait pour objet d'offrir à Philippe II une somme de trois millions de florins si,

[1] *Histoire des Pays-Bas*, par Van Meteren, fol. 46. — *Défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. XVIII-XIX. — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 479. — Le ministre protestant, auteur de la *Vraye narration des choses passées aux Pays-Bas*, etc., soutient, p. 92, que parmi les six pillards qui furent pendus « il y avait quatre papistes, et entre iceux un gentilhomme bien connu, qui avait ému les autres. » Nous ne saurions garantir l'exactitude de cette allégation.

[2] Dans sa *Défense*, le comte de Hooghstraeten disait que, fort de l'assurance de la gouvernante, il avait respecté l'accord du 2 septembre, mais en ayant toujours l'œil au point principal de sa charge, « à sçavoir de maintenir le repos et tranquillité de ladite ville. » C'est ce qu'il obtint d'une manière efficace, ajoute-t-il, par la répression prompte et énergique de l'émeute du 17 octobre.

ratifiant les concessions de Marguerite de Parme, il consentait à tolérer la liberté de conscience, sans préjudice des droits et des biens dont jouissaient les catholiques. C'était bien mal connaître le fils de Charles-Quint que de mettre en quelque sorte à l'enchère son dévouement au catholicisme. A la vérité, on supposa, non sans raisons plausibles, que la nouvelle manifestation des religionnaires était, pour les plus entreprenants de leurs protecteurs, un prétexte afin de lever de l'argent, sans exciter les ombrages du gouvernement, ni éveiller les scrupules d'un certain nombre de confédérés, ennemis des mesures extrêmes. Ceux-ci, en effet, devaient être plus disposés à donner de l'argent pour acquérir la liberté de conscience que pour faire la guerre. On avait eu soin d'ailleurs de faire circuler, avec les copies de la requête, les noms des nobles et des marchands qui s'engageaient à verser les plus fortes sommes dans le but d'obtenir la liberté de religion. Les comtes Louis de Nassau et de Brédérode étaient en tête, l'un pour 10,000 florins de Brabant, l'autre pour 10,000 écus. Cette démarche excita l'indignation de la régente et le dédain de Philippe II. Aucune réponse ne fut faite à l'offre des sectaires [1].

Vers la même époque, Guillaume de Nassau prit l'initiative d'une démarche plus mesurée, plus sérieuse et plus loyale. Il avait résolu d'exposer publiquement ses vues sur l'état critique des Pays-Bas et sur les moyens d'y porter remède. Tel fut l'objet d'un Mémoire extrêmement remarquable qu'il écrivit, de concert avec Louis de Nassau, et qu'il transmit d'Utrecht aux états des provinces sous le titre de : *Avis de monseigneur le prince* [2].

[1] Bor, t. Ier, fol. 86-87. — *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 131. — Strada, liv. V. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 417 et 422. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. XCIX.

[2] Cette pièce importante est insérée dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 429-445.

C'était tout à la fois un appel éloquent à la prudence du roi et une exhortation pressante aux représentants du pays pour qu'ils se concertassent à l'effet d'obtenir de la bienveillance du souverain la tolérance religieuse, seul obstacle qui pût être opposé aux troubles du moment et aux orages plus terribles dont l'approche se faisait sentir. « Il y a longtemps, disait Guillaume de Nassau, que je considère les dangers qui menacent ces provinces et qui proviennent de la diversité des opinions, tant religieuses que politiques. Ces périls se sont encore accrus par l'indifférence coupable d'un grand nombre de citoyens. Peu de gens prennent la chose publique réellement à cœur et s'efforcent d'y remédier. La plupart se montrent froids et insensibles. Ceux-ci préfèrent leur avantage particulier au bien général; ceux-là d'une timidité poussée à l'excès n'osent dire ouvertement leur opinion par la crainte de perdre les bonnes grâces du maître. Bien que moi-même j'aie différé jusqu'à présent d'exposer mon avis, afin de n'être point taxé de présomption, en voulant montrer plus de sagesse que mon âge et mon expérience ne le comportent [1], j'aime mieux, aujourd'hui que le danger est plus imminent, encourir ce reproche que de garder plus longtemps le silence. C'est le devoir de tous, vieux ou jeunes, en une nécessité si grande, d'aider et d'assister la patrie de tout leur pouvoir. » Le prince indiquait ensuite le but immuable qu'il avait en vue : il cherchait, disait-il, l'honneur de Dieu, le bien et la prospérité du pays, et le service du souverain ; il voulait assurer l'obéissance qui lui était due ainsi que la soumission du peuple aux lois et aux magistrats. Abordant plus directement le point capital de sa thèse, il constatait que la diffusion de doctrines nouvelles n'était point un fait sans précédent dans l'histoire. On ne pouvait surtout trouver

[1] Guillaume de Nassau, né en 1533, avait donc trente-trois ans en 1566; mais depuis longtemps son esprit était rompu aux affaires de l'État.

extraordinaire que ces doctrines eussent pénétré dans un pays, qui était en communication incessante avec les étrangers. Cette diversité régnait aussi dans d'autres États et ne légitimait point le recours aux armes et l'emploi de la violence et de la force. Ne valait-il pas mieux, au lieu de s'exposer à de longues guerres religieuses, les prévenir par un remède opportun et convenable? Dans l'intérêt même de la religion catholique, dont le prince parlait encore comme du culte qu'il professait, dans l'intérêt de l'ancienne religion, il convenait avant tout que le roi daignât confirmer provisoirement les concessions de la régente. Elles avaient eu pour effet de faire tomber les armes des mains du peuple, et elles auraient mis un terme définitif aux troubles si l'on n'avait pas redouté les résolutions du souverain. De là l'inquiétude et l'agitation qui régnaient encore dans le pays. Il n'était pas possible cependant de faire de ces provinces un monde à part. « Il faut, disait Guillaume, vivre avec les vivants et s'accommoder avec ses voisins autant que possible. » L'intérêt bien entendu des Pays-Bas exigeait surtout qu'ils se rapprochassent des institutions de l'Empire, sauf les droits et les prérogatives du souverain. La médiation de l'empereur et des États de l'Empire pourrait même donner naissance à une ligue perpétuelle, qui garantirait pour jamais la sécurité et l'indépendance de ces provinces. Examinant successivement tous les moyens qui avaient été indiqués, soit en Espagne, soit dans les Pays-Bas, pour amener une paix définitive, Guillaume concluait par une protestation énergique contre l'emploi des armes et contre les violences, qui apporteraient, disait-il, la ruine et la désolation dans ce pays, véritable « marché de la chrétienté.» D'ailleurs, l'abus de la force n'avait jamais établi un régime durable. Il fallait permettre un exercice limité de la religion, en déterminant dans chaque province certains lieux à cet effet, ou bien laisser au choix de chaque ville, seigneur ou gentilhomme ayant privilége de haute justice, la

faculté de jouir ou non de l'exercice libre des nouvelles doctrines. Il était bien entendu que les catholiques devaient être respectés dans leurs personnes et dans leurs biens. Tel était l'avis du prince d'Orange. Ces moyens, ajoutait-il, seront bien plus efficaces que la rigueur et la violence. Mieux valait, en effet, transiger avec un mal désormais irréparable que d'en faire naître un plus grand en provoquant la ruine du pays et en entraînant dans cette catastrophe la religion ancienne [1].

Mais cette solennelle exhortation devait également rester stérile. La désorganisation du parti national, l'abattement qui se manifestait dans un grand nombre de localités et l'égoïsme de beaucoup de magistrats, paralysaient les intentions patriotiques de Guillaume de Nassau [2].

[1] On lira avec intérêt les paroles mêmes du prince, qui étaient prophétiques à certains égards : « ... Il semble qu'on gaignera beaucoup plus par « ces moyens, que non pas par les forces ou rigueur ; il est vraye qu'on « pourroit alléguer que personne ne sçauroit mectre à Sa Majesté tels « moyens en avant sans blesser sa conscience, ny Sa Majesté moings les « souffrir sans faire directement contre la sienne ; si faut-il toutesfois pen- « ser qu'il ne convient aucunement de laisser perdre et ruyner ung tel pays, « et que ce seroit la plus grande charge de conscience du monde, tant pour « Sa Majesté, dessoubs l'obéissance de qui Dieu l'a constitué, que pour ceulx « qui sont obligés de remontrer à Sa Majesté ce qui convient pour la conser- « vation d'icelluy pays, d'en avoir aultre soing et le laisser au péril de se « perdre ; car c'est chose asseurée que, si le pays est une fois perdu, que la « religion anchienne sera en grand hazard, sans espoir aussi de la recouvrer « si tost, et sera, à mon jugement, moindre charge de conscience d'accor- « der quelque exercice de religion limité, comme dict est, que non pas de « venir à ces extrémités et remèdes mal asseurés et par là estre cause « d'une si grande effusion de sang, tant d'ung cousté que de l'autre, et de « plusieurs autres maulx innumérables... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 441-442.

[2] Le mauvais vouloir et la corruption de beaucoup de magistrats mu-

Un grand changement s'était opéré dans l'esprit de Marguerite de Parme. Elle gardait le souvenir amer des excès des iconoclastes et des humiliations que la fermeté des confédérés et l'audace des sectaires lui avaient fait subir. A l'abattement où l'avaient plongée d'abord les grondements de l'émeute succéda peu à peu la volonté de comprimer les religionnaires et de triompher des ennemis de la prépondérance espagnole et catholique. Elle voulut racheter par son énergie la faute qu'elle avait commise, aux yeux du roi, en montrant trop de faveur aux seigneurs des Pays-Bas et trop de condescendance aux adhérents des doctrines nouvelles. Elle employa désormais toutes les ressources d'un esprit fécond et subtil à regagner le terrain perdu. Elle mit une opiniâtreté remarquable à relever l'autorité du souverain et à rétablir la prédominance absolue du catholicisme. Les circonstances la favorisèrent, et surtout les divisions profondes que les regrettables scènes du mois d'août avaient suscitées dans les rangs de la haute noblesse et parmi les confédérés même. Les armements de Philippe II avaient répandu une vague terreur dans le pays, et des personnages considérables, qui s'étaient naguère signalés par leur animosité contre le cardinal de Granvelle, jugèrent qu'il était temps de changer de conduite pour regagner les bonnes grâces du monarque. Pierre Ernest de Mansfeld fut le premier qui se sépara de ses anciens amis, tout en continuant à déconseiller l'emploi des armes [1]. Les comtes de Meghem et d'Arenberg, plus résolus, demandèrent à

nicipaux étaient allégués par le comte de Hornes comme une objection puissante. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 425.

[1] C'est ce qui résulte, du moins, de l'opinion exprimée par Mansfeld au conseil d'État : « ... Les armes sont chose dangereuse et ne les vouldrois « conseiller au roy... Par armes les bons seront chastiez avec les mauvais : « la hayne demeurera toujours entre les subjectz... » (*Notules du conseil d'État* (séance du 22 octobre, avant midi).

la régente quinze enseignes de gens de pied et mille chevaux, à l'aide desquels ils ne doutaient pas qu'ils ne réduisissent tout le pays placé sous leur gouvernement et ne le missent à contribution. Cependant les autres seigneurs du conseil d'État, en demeurant unis, auraient pu contre-balancer encore le nouveau parti, qui se formait autour de la gouvernante; mais l'assemblée de Termonde avait déjà révélé les irrésolutions du comte d'Egmont. Le comte de Hornes, quoique doué d'un caractère plus ferme, commençait à hésiter aussi entre les Pays-Bas et l'Espagne. Les confédérés s'étaient également divisés : les uns, rendus plus entreprenants par le danger même, inclinaient pour les résolutions extrêmes; les autres, en plus grand nombre, voulaient ou revenir sur leurs pas, ou attendre en silence des temps meilleurs. De cette divergence de vues, il résulta que peu à peu le tiers de la noblesse se détacha du parti révolutionnaire qui, avec l'appui secret du prince d'Orange, se groupait autour de Louis de Nassau et de Henri de Bréderode.

Marguerite de Parme, se ralliant à l'opinion des comtes de Meghem et d'Arenberg, était irrévocablement décidée à recourir aux armes pour mettre un terme aux entreprises des religionnaires. « Plût à Dieu, disait-elle au comte d'Egmont, que, dans le principe, vous eussiez montré les dents aux désobéissants et aux mauvais! Les choses n'en seraient pas où elles sont! » Comme Egmont restait silencieux, Viglius repartit : « Si nous avions montré les dents nous-mêmes, les autres les auraient montrées aussi [1]. » Ces excitations augmentaient les perplexités du vainqueur de Gravelines; car, tout en refusant de s'associer aux projets de Guillaume de Nassau, il ne voulait pourtant pas déserter la cause qu'il avait soutenue jusqu'alors. La tolérance et les libertés nationales trouvaient encore en lui un défenseur.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p. 481.

Il se montrait le plus empressé à faire exécuter loyalement l'accord du 23 août, dont il avait été garant, et à empêcher, de part et d'autre, toute violation de cet engagement solennel [1]. Il

[1] Au commencement du mois d'octobre, le comte d'Egmont, qui se trouvait à son château de Sottegem, fut averti que quinze cents sectaires s'étaient réunis au cimetière de Saint-Jacques, à Gand, avec l'intention d'enterrer le corps d'un de leurs coreligionnaires dans ce lieu réservé aux catholiques. Egmont, qui se défendit toujours d'avoir accordé aux consistoriaux des réformés l'*exercice libre* de leur religion, jugea cependant nécessaire d'autoriser quelques concessions. Il n'était pas d'intention, écrivit-il, le 9 octobre, aux échevins de Gand, que ceux-ci souffrissent dans leur commune des assemblées provoquant au scandale comme la réunion du cimetière de Saint-Jacques; il voulait, au contraire, que de pareilles réunions fussent empêchées par toutes voies convenables. « Il convient cependant, poursuivait-il, que les religionnaires aient quelque lieu pour y enterrer leurs morts sans cérémonie, et bien qu'ils n'aient voulu encore condescendre à signer l'accord fait avec eux, son avis est que les échevins leur désignent quelque endroit *hors de la ville,* prochain et commode, pour qu'ils puissent y faire leurs prêches pendant le beau temps, et même y ériger une grange pour être à couvert contre les intempéries de l'air. » Ayant appris sur ces entrefaites que les sectaires de Gand entendaient aussi célébrer la cène, Egmont manda près de lui quelques-uns du magistrat, ainsi que le pensionnaire de la ville, Jean Du Bois. En leur présence, il demanda aux sectaires, également appelés près de lui, s'il était vrai qu'ils voulussent célébrer leur cène. Sur leur réponse affirmative, il déclara qu'il ne le souffrirait point et qu'il serait le premier qui se prononcerait contre eux. S'adressant ensuite au premier échevin, il ajouta que, si les religionnaires ne tenaient pas compte de sa défense, il « leur viendroit rompre la teste ou les mettroit en pièces. » Mais, quant à l'enterrement des morts et à la visite des malades, les magistrats pourraient fermer momentanément les yeux, pourvu qu'il n'y eût plus d'assemblées illicites. Les réformés persistèrent, comme ils l'avaient déclaré, à célébrer la cène le jour du nouvel an. Egmont, de son côté, persista dans son refus. Le grand bailli et les échevins reçurent, le 31 décembre, entre cinq et six heures du soir, une lettre que le gouverneur de la Flandre avait écrite la veille. Il leur décla-

ne voyait d'autre remède à l'agitation des esprits, d'autre moyen de pacifier le pays, qu'une tolérance provisoire jusqu'à ce que les états généraux eussent prononcé définitivement sur toutes les questions religieuses et politiques qui divisaient les citoyens. Telle fut l'opinion qu'il s'efforça de faire prévaloir au conseil d'État. Il demanda que la régente sollicitât de Philippe II les trois points suivants : liberté de conscience pour chacun, à la condition que les prêches cesseraient ; fixation de l'époque à laquelle s'assembleraient les états généraux, avec la condition aussi que, si le souverain ne pouvait s'y trouver en personne, les états généraux ne s'en assembleraient pas moins ; enfin, l'arrivée prochaine du roi, mais sans armée et sans recours à la violence. Marguerite s'opposa formellement à ce que ces propositions fussent soumises au monarque, parce qu'elles tendaient à la fois, disait-elle, à nuire au service de Dieu et à déconsidérer l'autorité royale [1]. Ce refus mécontenta grandement le comte

rait qu'il envoyait à Gand le Sr de Backerzeele, son conseiller, tant pour empêcher le dessein des sectaires que pour se faire remettre leur acte de soumission et leur délivrer une interprétation pareille à celle qu'il avait laissée à ceux d'Ypres. Par suite des difficultés du temps, il lui semblait d'ailleurs que les échevins pourraient bien, avec toute discrétion, concéder quelques choses de petite importance comme ils avaient fait jusqu'alors ; mais si néanmoins les sectaires persistaient à vouloir faire la cène, il devrait en être averti immédiatement. Il les conjurait, au surplus, d'y mettre obstacle par toutes voies convenables, n'étant nullement d'intention de souffrir une démonstration en dehors de ce qui avait été négocié et conclu avec eux. *Verslag van 't magistraet van Gent*, etc., pp. 42, 63 et 199; — *Procès du comte d'Egmont* (interrogatoires et Mémoire de défense rédigé par les conseils), pp. 108, 206, 207 et 253.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 481-486. Les *Notules du conseil d'État* fournissent des indications plus précises sur l'opinion émise par le comte d'Egmont dans la séance du 22 octobre au matin : « ... Des armes « le gaing sera la perte : bons pâtiront comme les mauvais. L'on ne peult

d'Egmont qui continua d'insister sur le pardon général et la convocation des états généraux. D'accord avec Hooghstraeten, il fit même en sorte que ce vœu fût appuyé par les états de Brabant dans une requête qu'ils présentèrent, à la sollicitation des députés d'Anvers et de Bois-le-Duc [1]. Mais tous ces efforts

« toujours tenir exercite pour conserver le pays... Les hérésies sont aussy « différentes, et se pourroit prendre quelques moyens, attendant le re- « mède... Que le tout se représente au roy par personnaige exprès, fust « gentilhomme, conseiller ou secrétaire d'Estat, de induire le roy que il « déclairast qu'il entendoit faire ladite convocation (des états généraux) à « son arrivée, trouvant le temps long assez : *medio tempore* que les pres- « ches cessassent, moyennant par provision liberté de conscience, sans « être recerché ; que les curés catholiques administrassent le saint sacre- « ment *sub utraque specie* à ceux qui le demanderoient ; aussy bannir les « prescheurs hérétiques et sectaires. Non qu'il le demande en son particu- « lier, ne le demandera jamais ; mais pour éviter plus grand trouble...» — Dans la séance de l'après-midi, la régente fit connaître sa résolution : « S. A. entretiendra l'accord (du 23 août) et entend ensuyvre les lettres du « roy (du 3 octobre) et résister aux voyes de faict, requérant les seigneurs « de s'y employer, et elle y assistera de tout son povoir. Et luy samble qu'il « seroit bien de sçavoir qui y vouldra assister ou point, non pas que Sa « Majesté entende de faire ligues ou tuer aulcuns, mais seulement que « l'on se défende contre ceulx qui vouldront nous opprimer ou nuisre et « nous tuer, requérant Son Altesse les seigneurs de le vouloir faire, sçavoir « chacun en son gouvernement. » — Egmont répondit « que contre ceulx « qui vouldront user de faict, soit pour rompre ou saccaiger églises ou « aultrement, qu'il est d'advis que l'on s'oppose de faict, et qu'il s'y em- « ployera de son povoir. » — Marguerite reprit la parole et dit « qu'elle est « bien d'intention d'envoyer vers le roi, mais qu'elle ne luy oseroit repré- « senter la liberté de conscience ; mais si elle doibt lui représenter quelque « chose par interim, qu'on lui baille par escript, et aussy l'advis du per- « sonnaige. » Elle ajouta « qu'il y a des consistoires qui arrestent choses « du diable et que seroit bien de les chastier et chasser, et que sur cela l'on « veuille adviser...» *Notules du conseil d'État* (séances du 22 octobre 1566).

[1] Il y avait une analogie très-grande entre la requête des états de Brabant

échouèrent. La régente se montra inébranlable et reçut l'approbation de Philippe II. Il loua la fermeté qu'avait montrée sa sœur en ne souffrant pas qu'on mît en délibération les trois points proposés au conseil d'État par le comte d'Egmont ; il eût été indécent, disait-il, de faire au roi de pareilles propositions, comme il était indigne de les imaginer. En même temps, il recommandait à Marguerite de ne point remettre au comte d'Egmont le commandement des troupes en général, et d'être attentive aux relations de ce personnage avec le prince d'Orange [1].

Des mesures répressives signalèrent bientôt la nouvelle politique adoptée par Marguerite de Parme. Un placard du 8 octobre avait déjà enjoint aux ministres et *dogmatisants* étrangers de sortir du pays endéans trois jours, sous peine de la hart et de confiscation des biens, de même que pour ceux qui les logeraient et leur donneraient asile. Le 21 novembre, le conseil d'État alla plus loin : il approuva, Egmont présent, un nouveau placard qui ordonnait la cessation des prêches et des exercices de la nouvelle religion [2].

La régente hâtait d'ailleurs les levées qu'elle avait déjà ordonnées dans les Pays-Bas et en Allemagne [3], sous prétexte de ré-

du 1er décembre et les opinions qui avaient été soutenues au conseil d'État par le comte d'Egmont. Le concert était certain : il résultait aussi des instructions données aux députés d'Anvers et que Van Meteren a reproduites. (*Histoire des Pays-Bas*, fol. 47.)

[1] Lettre datée de l'Escurial, 31 décembre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 497-498.

[2] *Extraits sommaires tirés des registres du grand conseil de Malines* (bibliothèque de Bourgogne, no 16076). — *Notules du conseil d'État* (séance du 21 novembre 1566, après midi).

[3] Les comtes d'Arenberg et de Meghem levèrent dans le pays deux régiments de Bas-Allemands, l'un de cinq enseignes et l'autre de dix. Trois autres régiments de Wallons devaient être placés sous le commandement de Gilles de Berlaymont, Sr de Hierges, de Jean de Croy, comte du Rœulx

primer et de châtier les briseurs d'images, mais en réalité pour rétablir entièrement l'autorité royale, ainsi que la prédominance du catholicisme. Elle se persuadait avec raison que le meilleur moyen de réfréner les protestants était de leur enlever les villes principales où ils dominaient, en y introduisant, de gré ou de force, des garnisons catholiques et royalistes. Ses premiers efforts furent dirigés contre Valenciennes. Cette place considérable, en communication avec Tournai et Saint-Amand, où les protestants étaient aussi les plus forts, pouvait être considérée comme le boulevard de la réforme dans les provinces wallonnes. Le voisinage de la France lui donnait plus d'importance encore. Pour dompter cette ville puissante, Marguerite employa le S[r] de Noircarmes, à qui était confié provisoirement le gouvernement du Hainaut. Incertain cependant de pouvoir exécuter l'ordre qui enjoignait aux Valenciennois de recevoir garnison dans leurs murs, Noircarmes leur proposa, pour satisfaire la régente, de cesser l'exercice public de la nouvelle religion et d'établir les prêches hors de la ville, en des endroits qui leur seraient désignés. Cet accord fut accepté par l'avis des consistoires et des ministres, et Noircarmes, alors au Quesnoy, devait se rendre lui-même à Valenciennes pour le ratifier. Il se présenta, en effet, bien accompagné, à l'une des portes de la ville; mais les membres du magistrat et du consistoire s'étant fait attendre, il saisit ce prétexte pour se retirer sans rien conclure. En réalité, il craignait d'outre-passer les instructions de la régente, tandis que, d'autre part, sa présence avait réveillé les inquiétudes et les méfiances des habitants, au point que des coups d'arquebuse furent dirigés contre lui. Tout accord étant

et de Charles de Mansfeld. Des levées d'Allemands s'effectuaient en même temps sur le Rhin et près de Francfort. VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 47, et *Commentaires* de BERNARDINO DE MENDOÇA, liv. I[er], chap. XV.

désormais rompu, la régente envoya, le 21 novembre, de nouvelles lettres aux habitants de Valenciennes pour leur enjoindre de recevoir garnison. Le magistrat, les gentilshommes et les notables auraient voulu se soumettre ; mais il fallait avoir l'assentiment du peuple, qui suivait aveuglément l'impulsion des ministres. Pellegrin Lagrange, le plus considéré de ces prédicants, fut appelé au conseil, et on l'engagea à faire en sorte que la commune obtempérât à la réquisition de la gouvernante. « J'aimerais mieux, répondit-il, que ma langue fût attachée au palais, et devenir muet, comme un poisson, que d'ouvrir la bouche pour persuader au peuple chose tant cruelle et déraisonnable. » Sur le refus obstiné des habitants de Valenciennes, la régente, par une proclamation du 14 décembre, les déclara rebelles au roi, ordonna de saisir leurs biens et défendit toute communication avec eux. Cette défense n'arrêta point les religionnaires, qui avaient déjà résolu de venir au secours de la ville menacée.

Pendant que Noircarmes rassemblait à Condé les troupes destinées à former le siége de Valenciennes, des bandes considérables de sectaires, sorties pour la plupart de la West-Flandre, s'avançaient entre Lille et Tournai. Mais au lieu de marcher directement sur Valenciennes, ces insurgés perdirent un temps précieux à saccager les monastères et les maisons des catholiques. Ils furent enfin cernés par les troupes royales. Le Sr de Rassenghien, gouverneur de Lille, rompit et dispersa, à Waterlos, les bandes enrégimentées qui arrivaient d'Armentières. Presque en même temps, Noircarmes, s'étant porté vers Tournai pour disperser les rassemblements qui se formaient dans les environs de cette ville, attaqua, près du bourg de Lannoy, des bandes plus nombreuses encore, et les mit en pleine déroute. Profitant de ce succès, Noircarmes entra, le 2 janvier 1567, à midi, au château de Tournai, avec onze enseignes d'infanterie ; le

En même temps que Noircarmes investissait Valenciennes, le comte de Meghem, gouverneur de la Gueldre, recevait l'ordre de pénétrer de force dans Harderwyck, où la liberté de religion avait été également érigée en principe.

Ces préludes de la guerre civile émurent vivement le prince d'Orange. Il écrivit à la duchesse de Parme que les mesures prises pour réduire Valenciennes et Harderwyck, ainsi que les levées de soldats qui se faisaient par ordre du roi, excitaient un mécontentement universel, et qu'il les considérait comme des moyens plus propres à irriter le pays qu'à l'apaiser. Pour empêcher que l'agitation des Hollandais ne s'accrût, il avait même différé la publication du placard du 14 décembre, qui interdisait toute communication avec Valenciennes. A la vérité, il témoigna officiellement sa satisfaction de la défaite essuyée par les sectaires au bourg de Lannoy, parce que, disait-il, ceux-ci étaient des rebelles ; mais il conjurait Marguerite d'employer la force le moins possible contre ceux qui n'étaient point en révolte, afin de ne point provoquer des maux plus grands, en les poussant au désespoir [1].

Cependant, la lieutenante de Philippe II avançait résolûment dans les voies de la réaction. On approchait de l'époque fixée, en Hollande, pour le renouvellement annuel des magistrats communaux. Le prince d'Orange fut invité itérativement à ne nommer, pour faire partie des colléges, que des gens notoirement bons catholiques et des sujets bien affectionnés au roi ; la régente l'autorisait même à continuer dans leurs fonctions les magistrats qui se distingueraient par ces qualités, nonobstant les statuts et priviléges contraires à cette mesure, car il fallait éviter à tout prix l'intrusion de sectaires. Le prince répondit laconiquement qu'il y pourvoirait [2]. Une mesure plus grave coïncida avec la

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 304 et 319.

[2] *Ibid.*, t. II, pp. 309, 335, 402. — Marguerite de Parme avertit aussi le

recommandation concernant les magistrats communaux. Par une lettre du 23 décembre, adressée à tous les chefs des bandes d'ordonnances, la régente, se fondant sur les levées que préparaient les sectaires avec l'assistance de quelques gentilshommes, requit les capitaines d'interroger ceux qui faisaient partie de leurs compagnies d'hommes d'armes pour savoir s'ils voulaient s'engager, par serment, à servir le roi envers et contre tous, et renoncer à toutes *ligues* contraires à cette obligation. Le même serment devait être demandé à tous les gentilshommes et vassaux indistinctement. En l'absence du prince d'Orange, sa compagnie était commandée par J. de Hornes, Sr de Boxtel, signalé pour son dévouement au chef de la maison de Nassau. Lui et les hommes d'armes répondirent qu'ils étaient prêts à servir le roi comme ils l'avaient fait jusqu'alors; mais qu'ils ne laissaient pas d'être grandement surpris de la réquisition qui leur était adressée, car ils n'avaient jamais contrevenu à leurs devoirs, ni au serment qu'ils avaient prêté. La régente, qui se défiait particulièrement de la compagnie du prince d'Orange, ne voulut pas la laisser à la disposition de son chef : sans attendre la réponse du Sr de Boxtel, le 4 janvier 1567, elle donna l'ordre à Guillaume de Nassau de faire acheminer ses hommes d'armes sur Bruxelles [1].

roi que le prince d'Orange n'avait pas voulu se conformer aux ordres qu'elle avait donnés aux gouverneurs des provinces, afin de faire reconnaître les gens de bien sur lesquels on pourrait compter dans les villes en cas de besoin (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 282).

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. xc, 298 et 315, et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 484. — La compagnie du comte de Hornes opposa un refus tout aussi péremptoire à la sommation de la duchesse de Parme. Hommes d'armes et archers refusèrent de prêter chacun en particulier un nouveau serment, se référant au serment général qu'ils avaient fait autrefois. *Voir* la lettre du comte de Hornes à la duchesse de Parme, datée de Weert, le 12 février 1567, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. xci.

Marguerite de Parme profitait habilement des avantages que lui assuraient la désunion de la noblesse et la rébellion partielle des religionnaires. Elle venait de faire en sorte aussi que les chevaliers de la Toison d'or, présents à Bruxelles, se liassent irrévocablement à la cause catholique et royale. Cet engagement avait été pris, le 31 décembre, au conseil d'État, dans une séance importante, à laquelle assistaient le duc d'Arschot, les comtes d'Egmont, de Mansfeld et de Meghem, le baron de Berlaymont, Viglius, Philibert de Bruxelles et d'Assonleville. Marguerite, après avoir signalé les enrôlements qui s'effectuaient pour les sectaires et ajouté que le moment était venu pour chacun de se déclarer, requit les cinq chevaliers de l'Ordre, présents au conseil, de faire connaître leurs intentions. Mansfeld, prenant le premier la parole, dit qu'il était déterminé à servir le roi « envers et contre tous. » Arschot et Berlaymont furent tout aussi explicites. Meghem rappela qu'il avait eu autrefois quelques scrupules à cause de l'inquisition ; mais puisqu'elle avait cessé, il se joignait à ses confrères. Egmont, assez ému, représenta qu'il avait fait bien des fois cette déclaration, et qu'il était encore prêt à signer de son sang, qu'il servirait le roi non-seulement contre les rebelles, mais aussi pour le maintien de la foi catholique [1].

Le 2 janvier 1567, le conseil d'État décida, selon la proposition de la régente, que chacun déclarerait, *par serment,* vouloir servir le roi envers et contre tous. Après avoir remercié les seigneurs présents, Marguerite leur exprima le désir que, au retour du chancelier de Brabant, ils fissent entre ses mains, comme étant la gouvernante particulière de cette province, une déclaration pa-

[1] *Notules du conseil d'État* (dernier jour de décembre 1566, après midi). « ... M. le conte d'Egmont dict que quasi une douzaine de fois il avoit dict « le mesme icy en conseil, et de le vouloir soubzigner de son sang, comme « encoires il en estoit prest, non-seulement contre les rebelles, mais aussy « pour le maintien de la foy catholicque... »

reille à celle qui était exigée de tous ceux qui y avaient des fiefs. Le duc d'Arschot, avec qui la régente s'était concertée d'avance, répondit qu'il était prêt à se conformer à tout ce qu'elle lui ordonnerait, et qu'il aimait infiniment mieux faire la déclaration ou le serment entre ses mains qu'entre celles du chancelier de Brabant ou de quelque autre officier que ce fût. Mais, Egmont, comme baron de Gaesbeék, s'en excusa, disant qu'il n'y avait pas encore une année qu'il avait prêté son serment de fidélité entre les mains de l'officier des fiefs de Brabant. La régente répliqua qu'il n'était pas, à la vérité, nécessaire que les seigneurs présents prêtassent ce serment particulier, comme feudataires dans le Brabant, mais qu'on le leur demandait seulement pour donner bon exemple aux autres. Avant de lever la séance, elle prit d'ailleurs la résolution de faire dresser un acte constatant l'approbation donnée par les chevaliers présents à la proposition que les membres du conseil d'État renouvelleraient, en cette qualité, leur serment de fidélité absolue au roi. Elle tenait surtout à ce que le comte d'Egmont se liât promptement et d'une manière irrévocable, afin de pouvoir imposer ensuite la même obligation au prince d'Orange [1].

Comme le comte d'Egmont avait été appelé dans son gouvernement de Flandre, la régente lui envoya, dès le 9 janvier, l'acte qui contenait la déclaration de servir le roi envers et contre tous, déjà signé du duc d'Arschot, du comte de Mansfeld, du comte de Meghem et du baron de Berlaymont. Elle le priait d'y apposer aussi sa signature. Egmont, qui se trouvait alors à Bethune, chercha à gagner du temps. Il ne nia point d'avoir été présent, lorsqu'il fut question de l'acte qu'on lui présentait. Mais

[1] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 3 janvier 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 501-502; — *Notules du conseil d'État* (séance du 8 janvier 1567).

n'avait-il pas fait observer qu'il lui paraissait inutile de répéter une chose que tant de fois il avait dite et que, au besoin, il signerait de son sang? En recevant l'ordre de la Toison d'or, il y avait plus de vingt-deux ans, n'avait-il pas juré aussi de maintenir la foi catholique, comme il avait fait et ferait à l'avenir? La régente pouvait donc être bien assurée qu'il ne manquerait jamais au devoir qu'un vrai vassal et serviteur doit à son prince naturel; que néanmoins, si le temps était venu de confirmer un pareil engagement, il croyait que cette lettre, écrite et signée de sa main, valait bien autant que tous les actes, quels qu'ils fussent. Marguerite, cependant, voulait un engagement précis et irrévocable. Après avoir consulté le conseil d'État, elle répondit au comte d'Egmont, le 25 janvier, que les promesses mentionnées dans sa lettre étaient sans doute satisfaisantes, en ce qui concernait la religion et le service du souverain; que, néanmoins, « vu les justes et légitimes causes pour lesquelles Sa Majesté « désirait nouvelle assurance et déclaration de ses sujets et vas- « saux, il convenait, pour bien encheminer les affaires, que les « principaux seigneurs et personnages montrassent le chemin « en un temps si difficile et perplexe, même pour ôter l'occasion « à plusieurs qui prétextaient le service du roi et le repos de la « patrie. » Elle insistait donc affectueusement pour obtenir son adhésion: comme il n'avait pas été présent à la signature des autres seigneurs, elle lui envoyait deux nouveaux formulaires afin qu'il les signât à part, s'il le jugeait convenable. Egmont, toujours défiant et irrésolu, répondit d'Ypres, le 29, qu'il ne comprenait pas pourquoi la régente insistait, après qu'il lui avait écrit une lettre de sa main, contenant tout ce que Son Altesse pouvait désirer d'un gentilhomme d'honneur, chevalier de l'Ordre, naturel vassal du roi, et qui toute sa vie avait fait le devoir d'homme de bien, comme il le faisait encore journellement. Puisque Son Altesse en voulait cependant quelque autre témoi-

gnage, par forme d'acte, il était prêt, ajoutait-il, à le donner, soit en compagnie de tous ses confrères en général, soit en particulier; et, s'il ne le faisait dès ce moment, c'était parce que les formulaires qu'on lui avait envoyés ne lui paraissaient pas conçus comme il convenait [1].

Quant à Guillaume de Nassau, il était resté étranger aux dernières résolutions du conseil d'État. Luttant d'habileté avec Marguerite, il s'efforçait de tenir, en apparence, une conduite aussi éloignée de la rébellion que de la servilité. Invité par la gouvernante à disperser les sectaires qui s'assemblaient en armes au pays de Vianen et dans les environs, il avait obéi sans retard. Mais, d'un autre côté, il continuait à ménager Bréderode, le promoteur de toutes ces entreprises. Tenant peu de compte de l'enquête à laquelle s'était livré le procureur général d'Utrecht, le prince s'aboucha avec Bréderode et se déclara satisfait de ses explications [2]. C'était avec un extrême déplaisir que Marguerite observait la bonne intelligence qui existait entre ces deux personnages, dont l'union faisait la force des protestants et des adversaires de la prépondérance espagnole. Le 13 janvier 1567, elle se plaignit au stathouder de Hollande qu'on laissât imprimer des livres hérétiques à Vianen; dénonça une assemblée de confédérés

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 520-521. — Il résulte des *Notules du conseil d'État*, que le 31 janvier, le duc d'Arschot, le comte de Mansfeld et le Sr de Berlaymont, comme capitaines de bandes d'hommes d'armes, firent, entre les mains de la régente, un nouveau serment « de « servir fidèlement et léaulment le Roy, et s'employer envers et contre « tous, où et comme leur sera ordonné de la part de Sa Majesté, sans limi- « tation et restriction. » Le même serment fut fait par le Sr d'Evre, comme lieutenant de la bande de Montigny. Les autres chefs des bandes d'ordonnances, Hornes, Hooghstraeten et Bréderode ne consentaient point à le prêter.

[2] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. XCIV. — Lettre du prince d'Orange à la duchesse de Parme, du 10 janvier 1567, *ibid.*, p. 322.

et de sectaires de différentes villes, même d'Anvers et de Valenciennes, qui se serait tenue à Amsterdam, pendant que le prince était allé à Enckhuyzen, et lui signala également l'appui prêté aux hérétiques par Louis de Nassau. « J'entends, disait-elle, que « les sectaires ont toujours recours à lui en leurs affaires, le « tenant pour leur patron et principal protecteur. » Elle reprochait au prince lui-même d'avoir fait don de six pièces d'artillerie au S[r] de Bréderode, qui fortifiait sa ville de Vianen. Dans sa réponse (21 janvier), Guillaume déclara ne pas savoir que des livres hérétiques s'imprimaient à Vianen, et affirma, mais à tort, qu'aucune assemblée de sectaires n'avait eu lieu à Amsterdam, et qu'il n'avait point quitté cette ville. Il ne niait point, au surplus, que son frère fût d'une autre religion que la catholique : mais, du temps de Charles-Quint et sous le règne du roi lui-même, il avait toujours eu avec lui des gentilshommes allemands qui professaient le même culte. Du reste, il n'entendait pas s'excuser d'avoir donné trois pièces d'artillerie au S[r] de Bréderode, parce qu'on avait toujours eu la liberté, dans ces provinces, d'échanger des présents avec ses amis et parents, sans que cela fût pris de mauvaise part. « Il faut, ajoutait-il, que tout ait bien changé pour que l'on prenne garde maintenant à de pareilles minuties [1]. »

Bien que Guillaume de Nassau hésitât toujours à se prononcer ouvertement contre la politique de Philippe II, sa conduite mystérieuse, ses relations avec Bréderode, ses rapports d'intimité avec d'autres nobles également compromis, surtout sa correspondance avec les princes d'Allemagne, motivaient les défiances et justifiaient les soupçons de la duchesse de Parme. Plus la réaction faisait de progrès dans les Pays-Bas, plus Orange se sentait disposé à chercher un appui dans l'Allemagne protes-

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 328-331 et 337-341.

tante. Mais, de ce côté aussi, il croyait encore devoir garder une certaine réserve ; il tâchait d'éloigner le moment où la nécessité l'obligerait à se joindre ouvertement aux princes de Hesse et de Saxe. Depuis assez longtemps, le landgrave Guillaume de Hesse sollicitait vivement son allié de se déclarer franchement pour la confession d'Augsbourg, afin de s'assurer les sympathies des princes luthériens. Orange résistait aux instances du landgrave ; de la démarche qui lui était conseillée, il résulterait, disait-il, plus de mal que de bien pour les Pays-Bas. Tout en ne cachant point sa prédilection pour les doctrines luthériennes, il ne pouvait méconnaître que les adhérents de Calvin exerçaient une influence considérable dans les Pays-Bas, et il tenait à les ménager par sa neutralité même [1]. Le 18 novembre, Guillaume avait écrit d'Utrecht au landgrave, afin de lui exprimer le désir que les états du cercle de Westphalie s'opposassent au passage des troupes levées pour le roi d'Espagne. Mais les princes d'Allemagne subordonnaient leur concours à une adhésion franche et formelle aux doctrines de Luther. Tous leurs vœux tendaient à faire prévaloir celles-ci dans les Pays-Bas et à les imposer aux adhérents de Calvin. Le landgrave déclara donc à Guillaume de Nassau qu'il était nécessaire que les réformés des Pays-Bas se ralliassent à la confession d'Augsbourg, s'ils voulaient obtenir l'*intercession* des princes allemands. Dans le but de hâter cette fusion, les princes luthériens envoyèrent même dans ces provinces, par l'entremise de Louis de Nassau, plusieurs de leurs ministres les plus savants et les plus renommés, afin de disputer avec les prédicants calvinistes. Comme les troupes royales se dirigeaient alors contre Valenciennes et Harderwyck, Guillaume jugea convenable de faire un pas en avant. Il manda au landgrave de Hesse et à l'électeur de Saxe qu'il avait le projet de déclarer au roi son

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 450 et 459.

assentiment à la confession d'Augsbourg, dans laquelle il était né et qu'il n'avait jamais effacée de son cœur [1].

A la même époque, il prit la résolution d'envoyer son frère Jean de Nassau et trois autres gentilshommes d'Allemagne en ambassade vers l'électeur palatin, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade et le duc de Deux-Ponts. Les lettres de créance et l'instruction signée par le prince portaient la date du 1er décembre. Orange y déplorait les excès des iconoclastes, mais surtout la sévérité de Philippe II qui avait provoqué ces désordres. Il attestait la disposition des réformés ou calvinistes à respecter les droits du souverain, pourvu que celui-ci leur accordât la liberté de religion et ne les opprimât plus par ses édits dans leurs consciences et leurs priviléges. Du reste, il s'attachait à confondre habilement la cause des calvinistes avec celle des luthériens. Le roi, ajoutait-il, malgré ses lettres, ne souffrira pas plus la confession d'Augsbourg que celle des calvinistes; et il s'apprête à envoyer une armée formidable dans les Pays-Bas pour extirper l'une et l'autre. Aussi l'*intercession* des princes allemands serait-elle une œuvre agréable à Dieu [2].

Une requête, écrite par Louis de Nassau, fut adressée à l'empereur Maximilien. Là, on protestait également contre les excès des iconoclastes, mais en les attribuant aussi à l'odieuse persécution dirigée contre les dissidents, dont des milliers, disait-on, avaient été suppliciés « depuis que Dieu, par sa sainte « grâce, avait mis en lumière la pure doctrine au Saint-Empire. » On signalait ensuite les préparatifs et les armements ordonnés par le roi en Espagne, en Italie, en Allemagne, dans le but d'extirper la nouvelle religion. On suppliait Maximilien d'avoir égard

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 478, 489-494, 495-497.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 498.

à ce danger, de prendre à cœur les affaires des Pays-Bas, de ces provinces qui touchaient de si près à l'Empire, et d'envoyer une ambassade au roi d'Espagne pour le détourner de ses desseins funestes [1].

Malgré les dénégations du prince d'Orange, Marguerite de Parme était bien informée lorsqu'elle l'avertissait que les sectaires avaient tenu un conciliabule à Amsterdam. Cette assemblée, où étaient représentés les calvinistes de toutes les communautés hollandaises, avait eu lieu le 24 décembre. Le comte Louis de Nassau dirigeait cette réunion, dans laquelle il s'efforça de faire prédominer les vues de son frère. Il proposa trois points : obéissance au roi, contribution à la somme de trois millions de florins destinée à acquérir la liberté de conscience, acceptation de la confession d'Augsbourg par les réformés [2]. La même proposition fut faite aux calvinistes d'Anvers, de Tournai et de Valenciennes. Mais la fusion, qui était alors si ardemment désirée par les politiques, ne s'accomplit point : ici, les communautés ne donnèrent que des réponses évasives et dilatoires ; là, les calvinistes, pleins d'animosité contre les luthériens, repoussèrent avec colère la transaction qu'on voulait leur imposer.

Cependant, la régente, ne se fiant plus aux attestations du prince d'Orange, avait donné l'ordre au S[r] de Quaederebbe, mayeur de Louvain, et à Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé, de se rendre à Vianen pour obtenir de Bréderode des explications sur sa conduite et l'inviter en même temps à prêter le serment exigé des chefs et capitaines des bandes d'ordonnances. Bréderode répondit verbalement et par écrit aux délégués de la gouvernante qu'il était très-humble et très-obéissant serviteur et vassal du roi ; comme tel qu'il était prêt à le servir, mais qu'il

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 500-504.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 515.

ne pouvait toutefois renouveler son serment sans offenser sa conscience. En ce qui concernait la ligue, il se voulait régler selon l'accord fait avec les confédérés. Il fortifiait sa ville de Vianen, mais c'était pour se défendre contre les voleurs et les malveillants. Du reste, il niait d'avoir fait levée de gens de guerre dans le pays du roi ; il se disculpait aussi de l'imprimerie clandestine, et il offrait enfin, si l'on avait mauvaise opinion de lui, de quitter le pays. La régente lui écrivit alors des lettres impératives pour le sommer de prêter le serment requis, comme capitaine d'une bande d'ordonnances, sous peine d'être cassé, et de cesser les fortifications de Vianen. Bréderode, au lieu de se soumettre, se récria contre la gouvernante et ceux du conseil, comme si tout cela se faisait sans ordre du roi [1].

Quelle que fût la hardiesse du chef des gueux, ce personnage ne se serait pas tant avancé sans doute s'il n'avait eu une confiance entière dans les dispositions du prince d'Orange à son égard. Le comte Louis servait d'intermédiaire entre eux, s'efforçant de modérer la fougue de son ami en même temps qu'il hâtait les résolutions parfois trop lentes de son frère. Des rapports continuels, affectueux, intimes, existaient entre ces trois personnages. Ils venaient même de prendre à Amsterdam une résolution fort grave. Gilles Leclercq, ce confident des principaux seigneurs, s'était rendu à Vianen pour se plaindre à Bréderode de ce que les prêches et l'exercice de la religion nouvelle étaient entravés, contrairement à l'accord conclu avec la noblesse confédérée. Les mêmes plaintes avaient été adressées par Louis de Nassau lui-même au comte d'Egmont, qui donna le conseil de présenter à ce sujet une requête à la duchesse de Parme. Ce conseil ne fut pas perdu. Louis de Nassau s'y référa lorsque Bré-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 508-509 ; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 419 et suiv.

derode vint avec Gilles Leclercq à Amsterdam, pour y consulter le prince d'Orange et son frère. Il fut résolu que les confédérés présenteraient à la régente une troisième requête, dont la rédaction fut confiée à Gilles Leclercq et à Jean de Marnix, S[r] de Thoulouse [1].

A la fin du mois de janvier, une réunion plus importante encore eut lieu au château de Breda, où le prince d'Orange fut rejoint par les comtes de Hornes, de Nuenar, de Hooghstraeten, Van den Berg, Bréderode et plusieurs autres confédérés. Là, il fut décidé que de nouvelles instances seraient faites auprès du comte d'Egmont pour l'attirer à leur parti ; que pour maintenir les réformés dans les libertés qu'ils avaient conquises, Bréderode présenterait sans retard à la régente la requête, dont la rédaction avait déjà été arrêtée à Amsterdam ; enfin, que, pour ne point se laisser surprendre par les Espagnols, des troupes seraient promptement levées dans les Pays-Bas [2].

Orange, Hooghstraeten, Bréderode et Nuenar écrivirent effectivement au comte d'Egmont pour l'exhorter à signer avec eux une nouvelle ligue et alliance. Ils devaient s'engager d'abord à faire cesser les prêches, afin que le roi n'eût plus de prétexte pour employer la force ; mais s'il persistait dans son dessein et voulait faire « couper têtes », ériger des citadelles, mettre des garnisons espagnoles, subjuguer enfin les Pays-Bas, les seigneurs ligués devaient prendre les armes pour défendre la patrie. Egmont fut sourd à cet appel. Il communiqua au comte de Mansfeld, confident de la régente, la lettre des seigneurs et la réponse qu'il leur faisait. Il voulait bien que tous s'employassent à faire cesser

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. I[er], p 508 ; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. CVI et CXLVII.

[2] STRADA, lib. V ; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CXI.

les prêches; après quoi, il fallait, selon lui, se mettre à la discrétion du roi : les états le supplieraient humblement de ne pas venir avec des forces aussi considérables qu'on le disait. Cependant Guillaume et ses amis ne désespérèrent pas encore. Hooghstraeten vint lui-même trouver Egmont à Gand, pour le persuader d'avoir une entrevue à Anvers avec le prince d'Orange, Hornes, Bréderode et lui, Hooghstraeten, dans le but d'aviser aux moyens de conserver les libertés du pays et de garantir leurs personnes et leurs biens. Egmont répondit par un nouveau refus. Il écrivit même à ses anciens alliés pour les rendre attentifs à ce qu'ils faisaient, les exhortant à se conduire comme des vassaux fidèles à leur roi, à défaut de quoi il les tiendrait pour ennemis. Il ajoutait, quant à la crainte manifestée de voir le gouvernement des Pays-Bas remis entre les mains des Espagnols, que, si on le traitait d'une manière insupportable, il ne prendrait pas pour cela les armes contre le roi, mais qu'il se retirerait en sa maison, et, s'il le fallait, hors du pays. Les quatre seigneurs réclamèrent alors du comte d'Egmont les lettres originales qu'il avait d'eux, et il les leur renvoya [1].

Après la réunion tenue au château de Breda, Louis de Nassau et Bréderode s'étaient séparés. Le premier se rendit en Allemagne dans le but d'y lever des troupes pour assister les religionnaires des Pays-Bas ; le second se dirigea sur Anvers. Il y arriva le 2 février, accompagné de Maximilien de Blois. Il fut accueilli avec allégresse par une multitude de sectaires qui le conduisirent jusqu'à son logis aux cris de *Vivent les gueux !* Il trouva à Anvers

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 510-511, et *Procès du comte d'Egmont*, p. 247. — D'après les communications adressées par la régente à Philippe II, Hooghstraeten aurait envoyé un gentilhomme au comte d'Egmont pour le convier à un rendez-vous. Nous croyons plutôt Egmont, déclarant, dans ses interrogatoires, que le comte de Hooghstraeten vint lui-même le trouver à Gand.

Philippe et Jean de Marnix, Wingle, d'Andelot, Villers, Escaubecque, les deux Vander Aa, les deux Treslong, les deux Battembourg et d'autres confédérés, actifs, énergiques et fidèles.

Bréderode s'empressa d'écrire à la régente pour lui exprimer le désir de se rendre auprès de sa personne, afin de se disculper des calomnies dont il était l'objet et de présenter une nouvelle requête, au nom de tous les gentilshommes confédérés. Il lui demandait, en conséquence, un sauf-conduit. Non-seulement Marguerite le lui refusa, mais encore elle lui défendit formellement de passer outre; elle alléguait que sa venue, avec d'autres confédérés, pourrait déterminer de nouveaux troubles, comme il était advenu à la présentation de la première requête [1]. Bréderode répliqua, le 8 février, qu'il ne fallait pas attribuer les troubles à la démarche des confédérés, mais bien à l'inquisition, aux innovations du gouvernement et à la tardive et mauvaise décision dont avait été l'objet la première supplique des signataires du Compromis. Il ajoutait que son intention n'était autre que de proposer des moyens d'union; et puisque la régente ne voulait point qu'il vînt à la cour avec ses compagnons, il prenait le parti de lui envoyer la supplique des confédérés. Il y joignait une représentation très-énergique adressée par les réformés aux nobles. Des plaintes sur les infractions faites à l'accord du mois d'août et la demande formelle d'exécuter loyalement cette convention : tel était le résumé de la nouvelle requête présentée par

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 431 et 432; — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 508-509. — En séance du conseil d'État, la régente enjoignit au comte de Mansfeld de donner des ordres aux portes de Bruxelles pour qu'on défendît l'entrée de la ville aux comtes Van den Berg et Culembourg, au Sr de Bréderode, à Louis de Nassau, à Marnix de Sainte-Aldegonde, au Sr de Thoulouse, son frère, et à d'autres confédérés, Villers, Dolhain, Malberg, Maximilien de Blois, d'Andelot, etc. (*Notules du conseil d'État*, séance du 7 février, avant-midi).

Bréderode et les amis qui lui restaient fidèles. Ils priaient la régente de rendre la paix aux provinces en ne s'opposant plus aux prêches ni aux exercices qui en dépendaient, et en licenciant les gens de guerre qui devaient, d'après le bruit public, tourner leurs armes contre les partisans du Compromis et de la nouvelle religion. Marguerite repoussa avec dédain la sommation des confédérés : elle niait d'avoir jamais permis l'exercice de la nouvelle religion; reprochait aux gentilshommes *alliés* d'avoir incité le peuple contre le roi, les ecclésiastiques et le bien commun ; engageait enfin Bréderode et ses complices à se retirer dans leurs résidences, sans plus se mêler des affaires publiques, leur recommandait de se conduire de sorte que le roi pût en recevoir contentement, et les avertissait que, s'ils se comportaient autrement, elle saurait prendre contre eux les mesures qu'exigerait le repos du pays [1].

Le prince d'Orange était lui-même rentré à Anvers, le 4 février. Cette grande cité devenait l'asile des religionnaires déjà proscrits dans la plupart des autres villes. En quinze jours, plus de dix mille personnes de toutes les provinces, surtout beaucoup de sectaires qui avaient échappé à la défaite de Lannoy, étaient venus grossir la multitude des réformés [2]. La régente, bravant leurs murmures et leurs menaces, travaillait dès lors à faire tomber aussi le boulevard du protestantisme sous la domination royale et catholique.

Le 23 janvier, informant le magistrat d'Anvers de la venue prochaine du roi, qui serait précédé du duc d'Albe, Marguerite l'engageait à faire cesser les prêches et tous autres actes désagréables au souverain. Le magistrat courba la tête. Le 24, il

[1] Van Meteren, fol. 49; — Bor, fol. 105; — Te Water, *Historie van het verbond*, etc., t. IV, pp. 254-275.

[2] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 406.

ordonna la publication des placards qui dénonçaient la rébellion de Valenciennes, interdisaient la levée de gens de guerre et enjoignaient aux prédicateurs étrangers de sortir des Pays-Bas. Le 5 février, il s'adressa au prince d'Orange et lui demanda son concours pour amener la cessation des prêches. Guillaume n'osa point résister à cette prière ; il promit d'aider le magistrat, et le comte de Hooghstraeten, dont la commission comme délégué de la gouvernante à Anvers avait été confirmée, prit le même engagement. On pouvait néanmoins concevoir des doutes légitimes sur la sincérité de ces deux personnages. Orange n'avait point rompu ses relations avec Bréderode, qui vivait avec lui sur le pied de l'intimité, et en même temps il encourageait sous main les députés que Valenciennes entretenait à Anvers. De son côté, Hooghstraeten venait de répondre, d'une manière ironique et acerbe, au comte de Mansfeld, qui l'avait engagé précisément à faire cesser les prêches et autres pratiques des sectaires [1]. Quoi qu'il en soit, des pourparlers eurent lieu entre les chefs des calvinistes et des luthériens, d'une part ; le prince d'Orange, Hooghstraeten et le magistrat, de l'autre. Ceux-ci reconnurent que, pour obtenir la cessation des prêches, sans que l'ordre fût troublé, il fallait donner aux religionnaires quelque satisfaction. Des députés furent envoyés à Bruxelles et reçus par la régente, le 17 février. Rien ne fut décidé dans cette première entrevue. Les jours suivants, les députés eurent des conférences au conseil d'État avec le baron de Berlaymont, le président Viglius et le conseiller d'Assonleville ; ces ministres leur firent diverses objections sur les propositions qu'ils avaient soumises à la gouvernante, et qui tendaient à subordonner la cessation des prêches à la promesse d'une amnistie absolue. Le 20 février, Marguerite

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 508–509 ; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CXLIX.

fit remettre aux députés les articles arrêtés par le conseil. Ils prescrivaient le départ immédiat des prédicants; la cessation des prêches et des autres exercices des nouvelles religions, de même que la dissolution des consistoires, des conventicules, etc.; la réparation des églises qui avaient souffert du pillage; le rétablissement complet du service divin et du culte catholique; l'interruption des travaux de construction des nouveaux temples; la soumission absolue de la ville au roi et l'observation de ses ordonnances; l'éloignement des vagabonds, des bannis, des étrangers, des sectaires et des fugitifs ou apostats. Marguerite subordonnait à l'accomplissement de ces conditions essentielles la promesse qu'elle faisait aux habitants d'Anvers qu'ils ne seraient recherchés, molestés, ni poursuivis pour le fait de la religion, tant que le roi, de l'avis des seigneurs, conseils et états du pays, n'en aurait ordonné autrement. Mais elle exceptait formellement de l'amnistie les coupables de saccagement des églises, de rébellion ou de conspiration contre l'autorité souveraine. Elle déclarait aussi, pour ne point lier les mains du roi, que la promesse contenue dans ces articles était subordonnée au bon plaisir de ce monarque. En attendant la résolution souveraine, les prêches et l'exercice de la nouvelle religion devaient cesser; d'autre part, toutes poursuites en matière de délits religieux seraient également suspendues. Le 27 février, les délégués des deux consistoires furent mandés chez le prince d'Orange, et là une longue remontrance leur fut adressée pour les engager à cesser volontairement les prêches publics. Les délégués répondirent qu'ils avaient été chargés de travailler à la pacification de la ville et à l'observation de l'accord conclu au mois de septembre; que les propositions arrêtées à Bruxelles étaient contraires à cette convention; que, néanmoins, pour se montrer bons bourgeois, ils consentaient à en rendre compte à leurs coreligionnaires. Le 1er mars, ils se rendirent de nouveau chez le prince d'Orange,

qui avait à ses côtés le comte de Hooghstraeten et le magistrat, et déclarèrent que les consistoires leur avaient ordonné de demander si l'on voulait entretenir ou rompre le contrat du 2 septembre, auquel la ville avait dû sa tranquillité. On leur objecta qu'il ne s'agissait ni de maintien ni de rupture de contrats, mais qu'il fallait exécuter les ordres du roi et lui donner satisfaction. Ces pourparlers excitaient une grande fermentation dans la ville, et elle devint plus menaçante encore quand on eut fait courir le bruit qu'une proclamation allait interdire les prêches [1]. Plus de deux mille personnes se rassemblèrent, le 2 mars, devant la demeure du prince d'Orange, et cette foule irritée ne consentit à se retirer qu'après avoir reçu de Guillaume lui-même, l'assurance que le bruit répandu était faux [2].

Cependant, le rétablissement du culte catholique et la restauration de l'autorité royale s'effectuaient rapidement dans la plupart des autres villes. Dès le mois de janvier, le comte d'Arenberg avait obtenu la soumission de l'Over-Yssel et de la plus grande partie de la Frise. Meghem rassemblait en même temps des forces considérables pour attaquer les places qui ne se rendraient point volontairement [3]. En Flandre, Egmont travaillait aussi de tout son pouvoir à désarmer les sectaires et à faire

[1] Gresham mandait alors à son gouvernement qu'il y avait à Anvers plus de 40,000 protestants, qui mourraient plutôt que de laisser étouffer la parole de Dieu (*than the word of God should be put to silence*). Les députés de l'Église réformée avaient, du reste, sollicité ouvertement la protection de la reine Élisabeth. *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. II, pp. 189 et 195.

[2] Bor, pour exposer ces négociations (t. Ier, fol. 108 et suiv.), a eu évidemment à sa disposition une copie de la Justification manuscrite du magistrat d'Anvers, document important où M. Gachard a puisé des détails nouveaux. Cf. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, Introduction, § XII.

[3] Bor, t. Ier, fol. 102 v°, 103 et suiv.

cesser les prêches. Il venait d'ailleurs de donner l'exemple de la soumission. Le 17 février, il informa la régente qu'il avait apposé sa signature sur l'acte qui l'obligeait à servir le roi envers et contre tous [1]. Quelques jours après, le 21, le comte Herman de Nuenar, beau-frère du prince d'Orange, se rendit à Bruxelles, et, sans se présenter au palais, alla le lendemain, de grand matin, trouver secrètement le comte d'Egmont; après quoi, il retourna à Anvers. Cette mission avait vraisemblablement pour but de connaître les motifs qui avaient engagé Arschot, Egmont, Berlaymont et Mansfeld à inviter le prince d'Orange à s'aboucher avec eux à Malines. Nuenar sut qu'ils se proposaient de le ramener et de l'engager, au nom de la régente, à prêter, comme les autres, le serment irrévocable. Mais Guillaume, qui ne se fiait plus à la gouvernante, refusa positivement de se rendre à Malines ou à Bruxelles. Il se répandait en plaintes amères sur les mesures prises pour le rétablissement de l'autorité royale et même sur le peu de confiance que Marguerite lui témoignait [2].

Egmont, dont les inquiétudes et les irrésolutions renaissaient sans cesse, se plaignait également de ce que ni le roi ni la régente ne le consultaient plus sur les affaires du pays, et de ce qu'on semblait, au contraire, prendre en mauvaise part tout ce qu'il croyait devoir représenter dans l'intérêt du service du roi et pour la conservation des provinces des Pays-Bas. Marguerite repartit sèchement que le roi était le maître d'en faire à sa convenance, et que leur devoir était d'obéir [3].

Plus le découragement, la torpeur et la servilité envahissaient les rangs de la haute noblesse, plus Brédcrode et ses adhérents

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CVIII.

[2] *Ibid.*, t. II, pp. 405-410. — *Notules du conseil d'État*, séances du 21, du 24, du 26 février et du 3 mars.

[3] La duchesse de Parme au roi, 4 mars 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 515.

montraient de persistance et d'audace. Toutes les communautés protestantes du pays avaient envoyé des députés à Anvers. Bréderode fit avec eux une convention par laquelle il promettait de les maintenir en l'exercice libre de leur religion, tandis qu'ils s'obligeaient, de leur côté, à lui fournir une somme qui serait répartie sur leurs églises. Pour pouvoir exécuter ce pacte, il fallait avoir recours aux armes. Aussi Bréderode n'hésita-t-il point à délivrer des commissions pour l'enrôlement de gens de guerre, à pied et à cheval. Il confia ce soin à ses partisans les plus résolus, Jean de Marnix, Pierre d'Andelot, Maximilien de Blois, Renesse, Villers, Escaubecque, Philippe de Wingle, Adolphe Vander Aa, les frères Battembourg et plusieurs autres gentilshommes. Philippe de Marnix accepta la charge de trésorier ou questeur des confédérés.

Les chefs des gueux, non contents d'encourager la résistance de Valenciennes, voulaient maintenant s'assurer définitivement de toutes les villes où les protestants dominaient encore, Anvers, Bois-le-Duc, Amsterdam, Utrecht et aussi de quelques places maritimes de la Zélande, où ils se seraient fortifiés avec le dessein de fermer l'entrée de cette province aux Espagnols, si, comme on le croyait alors, ils venaient par mer dans les Pays-Bas [1]. La première tentative faite par les confédérés fut couronnée de succès. Le comte de Meghem avait reçu l'ordre d'introduire une garnison à Bois-le-Duc, et il était venu camper à une demi-lieue de cette ville avec dix enseignes d'infanterie et une cornette de cavalerie. Il attendait le résultat des négociations que deux commissaires de la régente, le chancelier de Brabant et Jean de Mérode, S[r] de Petersheim [2], avaient entamées avec le ma-

[1] Bor, t. I[er], fol. 106; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CXI.

[2] Il était S[gr] de Perweys, Duffel, Gheel, Leefdael, Petersheim, Wester-

gistrat, pour faire restituer les églises au service divin et obtenir la soumission de cette importante commune. Un matin, les réformés furent avertis que la gendarmerie du comte de Meghem se disposait à entrer dans la ville. Ils prirent immédiatement les armes et envoyèrent des députés à Bréderode, pour qu'il vînt à leur aide. Bréderode leur envoya un capitaine plein d'énergie, Antoine de Bombergen, d'Anvers, qui avait servi vaillamment sous Lazare Schwendi et sous les drapeaux du prince de Condé. Bombergen, entré dans Bois-le-Duc le 16 février, se déclara capitaine de la ville, fit garder la maison où étaient logés les commissaires de la gouvernante, placer l'artillerie sur les remparts et tirer sur les troupes royales. Le prince d'Orange et le comte de Hooghstraeten, avertis par la régente que Bombergen se prévalait de leur autorisation, écrivirent, le 24 février, au magistrat de Bois-le-Duc qu'ils n'avaient donné, verbalement ni par écrit, aucune commission à cet homme de guerre. Mais Bombergen ne tint aucun compte de ce désaveu, et, avec le secours des réformés, continua de garder Bois-le-Duc [1].

Le comte de Meghem voulut se dédommager de cet échec en pénétrant dans Utrecht où les protestants s'agitaient aussi en faveur de Bréderode. Amsterdam, que les deux partis se dispu-

loo, etc. et il avait épousé en premières noces Mancie de Glymes, sœur du marquis de Berghes et en secondes noces Marguerite de Pallant, sœur du comte de Culembourg.

[1] François Sonnius, le pieux et docte évêque de Bois-le-Duc, s'était réfugié à Louvain. Il mettait à profit le temps de cet exil en composant, pour l'instruction des curés de son diocèse, une réfutation des doctrines de Calvin (*Confutatio calvinianæ confessionis, per inferioris Germaniæ regiones sparsæ;* Lovanii et Coloniæ, 1567, in-8°). *Voir* la correspondance de François Sonnius avec Viglius éditée par M. le recteur de Ram (*Francisci Sonnii ad Viglium Zuichemum epistolæ*, ex cod. autographo Bibl. reg. Brux., in-8°, 1850), pp. XXI, XLI et 100.

taient également, resta aux confédérés : Bréderode, déjouant les desseins de ses ennemis, y arriva inopinément le 28 février, pendant que ses lieutenants continuaient leurs préparatifs à Anvers [1].

Ces enrôlements, qui se faisaient publiquement, excitèrent bientôt l'inquiétude et le courroux de Marguerite. Elle écrivit au prince d'Orange et au magistrat pour qu'ils réprimassent cette infraction aux ordonnances du roi [2]. Guillaume devait être certainement mieux informé encore que la régente. Toutefois, il feignit la surprise, manda les gentilshommes confédérés et exigea qu'ils lui fissent connaître l'auteur des enrôlements. Adolphe Van der Aa, qui lui fut désigné, n'était pas présent. On lui transmit l'ordre de venir trouver le prince le lendemain ; il jugea préférable, sur un avis plus confidentiel, de s'éloigner d'Anvers dans la nuit même. Et, en effet, le lendemain, 18 février, le magistrat enjoignit au margrave de l'arrêter ; une proclamation ordonna en même temps à tous gens de guerre qui n'étaient pas au service de la ville, ainsi qu'aux fainéants et vagabonds, de sortir immédiatement d'Anvers sous peine de la vie, de bannissement, ou d'autre correction exemplaire. Les enrôlés étaient déjà au nombre de plus de cinq cents, parmi lesquels beaucoup

[1] Van Meteren, fol. 48 v° ; — Bor, t. Ier, fol. 107 v° ; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 355–356.

[2] La duchesse de Parme mandait au comte de Meghem le 18 février que les enrôlements se faisaient au logis du Soleil en la *Camerstraete* (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 493) et à l'évêque de Liége, le 20 février, que les gueux, d'après la rumeur publique, seraient bientôt au nombre de 600 chevaux et de 3,000 piétons autour de Vianen. Ils devaient, disait-on, culbuter le comte de Meghem, puis marcher au secours de Valenciennes, pendant que l'infanterie et la cavalerie levées en Allemagne descendraient dans le pays sous le comte Louis de Nassau et marcheraient sur Bruxelles (*Analectes belgiques*, p. 283).

de Wallons et de Flamands, qui avaient échappé à la déroute de Lannoy. Ils obéirent à l'injonction des gouverneurs et allèrent s'établir à Merxem, à Dambrugge et dans les villages voisins. Le lendemain au matin, Antoine de Stralen, comme seigneur de Merxem, vint, avec un capitaine, leur enjoindre, de la part du prince, de partir dans le délai de trois heures, s'ils ne voulaient qu'il employât la force contre eux. Les chefs de la troupe résistèrent, disant qu'ils étaient au service du S[r] de Bréderode, et firent même crier, aux envoyés du prince : Vivent les gueux! Mais, deux jours après, ils prirent le chemin de Vianen, les uns par terre, les autres sur des navires qui stationnaient à Austruweel.

Tous les confédérés n'avaient cependant pas quitté Anvers, et les enrôlements s'y poursuivaient sur de plus larges proportions, grâce à l'actif concours de certains capitaines bien connus du commun peuple [1]. L'inertie soudaine du prince d'Orange et du

[1] Dans une lettre écrite le 22 février au margrave d'Anvers, la régente disait que les enrôlements se faisaient au logis *du Cygne* par plusieurs capitaines « nommément un Jehan Renault, natif d'Aire, affolé d'une jambe, « homme de grande taille; ung surnommé La Roche, d'autour de Cam- « brésis; ung dit le prince des Amoureulx, et ung Soreau, d'autour de « Valenciennes. » *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CXVI. — La duchesse laissait clairement entendre dans ses lettres au roi que ces levées se faisaient avec la connivence du prince d'Orange et du comte de Hooghstraeten. C'était même le bruit général. Du reste, les sectaires déclaraient hautement que le prince d'Orange, ainsi que Hooghstraeten et Hornes, étaient de leur parti et les assistaient; que d'ailleurs Bréderode n'aurait pas entrepris toutes ces choses s'il n'était appuyé et soutenu de plus grands que lui. *Ibid.*, t. II, p. 407. — Le 20 février, il avait été résolu au conseil d'État d'enjoindre au prince d'Orange, au comte de Hooghstraeten, au margrave et au magistrat d'Anvers, de faire sortir de cette ville les gentilshommes confédérés « à peine de saysissement de leur corps » (*Notules du conseil d'État.*)

comte de Hooghstraeten favorisait les confédérés. Enfin, le dimanche, 2 mars, en plein midi, trois enseignes ou compagnies, de cent hommes environ chacune, formées à Anvers, traversèrent la ville tambour battant, et s'embarquèrent au port, sur trois navires qui devaient les conduire à l'île de Walcheren, but de cette nouvelle expédition. Le principal était commandé par Jean de Marnix, Sr de Thoulouse, qui avait à son bord Jean de Blois, Sr de Treslong, Gilles Leclercq et Pierre Haeck, ex-bailli de Middelbourg. C'était sur les intelligences nouées par ce dernier, que Marnix comptait principalement pour s'emparer de l'île de Walcheren et de Flessingue. Mais la gouvernante, prévoyant cette nouvelle tentative des confédérés, avait pris toutes les mesures propres à la faire avorter. Des recommandations pressantes avaient été transmises aux magistrats de Flessingue, de Middelbourg, de la Vère et de Zierikzée, pour qu'ils se tinssent sur leurs gardes et ne reçussent aucuns gens de guerre sans le commandement du roi où de la régente. Adolphe de Bourgogne, Sr de Wacken, était chargé de diriger la résistance, et, en outre, le comte de Meghem avait reçu l'ordre de conduire ses troupes vers la Zélande, si les rebelles y pénétraient. Les défenseurs ne manquaient plus à la duchesse de Parme. Le comte d'Egmont déclara au conseil d'État que si l'île de Zélande était occupée par les gueux, il la reprendrait ou y perdrait la vie. Il fit même rassembler des troupes et des bateaux au Sas de Gand, pour exécuter l'expédition qu'il méditait. Quant au prince d'Orange, lorsqu'il eut été averti du dessein de Jean de Marnix, il s'était empressé d'envoyer en Zélande le Sr de Boxtel, lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, pour informer les magistrats des villes et les commandants des forteresses qu'ils ne pouvaient recevoir de gens de guerre sans son autorisation expresse. Il résulta de cet ordre que le commandant du château de Zeebourg, Roland de Ghistelles, refusa de recevoir les soldats que lui envoyait la

régente, sous prétexte qu'il lui fallait l'assentiment préalable du prince d'Orange. D'autre part, lorsque la flottille des confédérés arriva près de Zeebourg, Ghistelles permit à P. Haeck et à Gilles Leclercq de descendre à terre, et il eut avec eux une longue conférence. Mais les confédérés ne trouvèrent point le même accueil dans les autres places de la côte. Le magistrat de Flessingue s'opposa au débarquement de Marnix et de ses adhérents; plusieurs décharges de l'artillerie des remparts obligèrent même la flottille à s'éloigner. Les gueux profitèrent de la haute marée pour prendre la direction d'Arnemuiden ; mais là encore le magistrat s'opposa à ce qu'ils descendissent à terre. La flottille revint à Ramekens, d'où elle se dirigea vers Terneuzen [1].

Le 4 mars, Jean de Marnix fit voile pour Austruweel, où ses gens débarquèrent. Ce village, sur la rive droite de l'Escaut, à une demi-lieue d'Anvers, était une position bien choisie pour correspondre avec les réformés de la ville, et, selon les circonstances, en recevoir ou leur porter secours. Adossé à la ville, Austruweel avait le fleuve d'un côté, et les polders de l'autre.

Requis par les gouverneurs d'Anvers et par le magistrat de partir immédiatement, Jean de Marnix fit semblant d'obéir en reprenant le chemin de la Flandre. Mais, dès le 6, il revint à Austruweel, où le rejoignirent, dans la nuit, les deux autres navires qui avaient sans succès opéré une descente dans le quartier de Zuid-Beveland. Marnix feignit encore d'obtempérer à une nouvelle sommation qui venait de lui être faite, et il se dirigea avec sa troupe sur Eeckeren; de là à Merxem et à Deurne, vers la Campine. Des renforts lui arrivaient de tous côtés et principalement de la Basse-Flandre. Ces bandes, composées sur-

[1] Van Meteren, fol. 48 ; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxvi et suiv. ; — *Procès d'Egmont*, p. 149. — La mission remplie par Boxtel parut tellement suspecte à la cour que Viglius proposa au conseil d'État de le faire arrêter. (*Notules du conseil d'État*, séance du 3 mars.)

tout de calvinistes exaspérés, maltraitaient les prêtres et les moines, dévastaient les églises et les monastères, abattaient les images et n'épargnaient même pas les maisons de plaisance des bourgeois d'Anvers. Leur intention était de s'approcher de Bruxelles; mais ils y renoncèrent en apprenant que la régente se disposait à leur résister. Le 11 mars, les insurgés revinrent à Austruweel et n'en bougèrent plus. Leur chef portait alors toutes ses vues sur Anvers : il espérait que ses coreligionnaires parviendraient à lui ouvrir les portes de la ville et la feraient tomber en son pouvoir. Maîtres d'Anvers, les calvinistes soulèveraient des provinces entières et obligeraient les seigneurs et les nobles à se déclarer ouvertement pour eux. Ces desseins devaient être déjoués non-seulement par l'énergie de la régente, mais aussi par les divisions profondes qui régnaient entre les adhérents de Luther et ceux de Calvin. Le magistrat d'Anvers avait proposé au prince d'Orange et au comte de Hooghstraeten de chasser Marnix d'Austruweel en envoyant contre lui les *serments* de la ville, ainsi que les soldats qui étaient au service de la commune Mais les deux seigneurs objectèrent que, en voulant remédier aux difficultés du dehors, on s'exposerait dans la ville même à de plus grands inconvénients; car, ajoutaient-ils, il fallait supposer que les gens de Marnix ne seraient point venus s'établir si près d'Anvers s'ils n'avaient compté sur des adhérents et de bonnes intelligences dans la cité. Le magistrat avait d'ailleurs averti la régente des rassemblements d'insurgés qui se formaient sous les murs de la commune[1].

Ce fut le comte d'Egmont qui, le premier, proposa de combattre sans retard les bandes du S[r] de Thoulouse. Il fit observer au conseil d'État qu'il serait dangereux de laisser Marnix se fortifier

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 134; — VAN METEREN, fol. 48; — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. CXXII et CXXIII.

à Austruweel, ayant la ville d'Anvers aux épaules et l'Escaut à côté, libre ainsi de recevoir à toute heure gens, vivres, armes, munitions. On objectait que la meilleure partie des troupes royales était devant Valenciennes; mais Egmont répondit qu'il ne fallait point balancer à envoyer contre le Sr de Thoulouse la garde même de la régente [1]. Cet avis énergique fut adopté avec ardeur par Marguerite. Philippe de Lannoy, Sr de Beauvoir, avait le commandement de la garde, qui se composait de deux enseignes d'arquebusiers, de deux cents hommes chacune. La régente lui ordonna de marcher contre les gueux avec trois cents de ses arquebusiers auxquels il ajouterait une enseigne de gens de pied qu'il tirerait de la garnison de Lierre, deux compagnies du régiment du comte d'Egmont postées au Sas de Gand sous les ordres du capitaine Lamotte Pardieu, ainsi que les bandes d'ordonnances du comte d'Arenberg et du baron de Berlaymont. Hans de Grave, prévôt des maréchaux de Brabant, l'accompagnait aussi avec cinq cents chevaux. Il était enjoint au Sr de Beauvoir de n'épargner aucun des rebelles, excepté les principaux qu'il ferait prisonniers; mais ceux-ci devaient être mis également à mort, si l'on voyait l'impossibilité de les garder. Marchant avec la plus grande diligence, Philippe de Lannoy arriva à Austruweel, le 13 mars, au matin. Les gens de Marnix n'étaient point sur leurs gardes et n'avaient d'ailleurs reçu aucun avis de l'arrivée si prompte des troupes royales. En les apercevant, ils poussèrent des clameurs de joie, car ils prenaient les soldats catholiques pour l'avant-garde des alliés qu'ils attendaient d'Allemagne. Mais cette illusion ne dura guère. Lannoy fit soudainement déployer les étendards qu'il avait tenus cachés jusqu'alors. A l'aspect des croix qui signalaient les drapeaux catholiques, les gueux changè-

[1] Mémoire de défense rédigé par le comte lui-même, dans le *Procès d'Egmont*, p. 149.

rent d'allures et crièrent : « Arme ! arme ! ce sont nos ennemys ! » Surpris à l'improviste, ils essayèrent de se défendre, mais sans succès ; et leur défaite fut d'autant plus prompte qu'ils n'avaient point de cavalerie à opposer à leurs adversaires. Poursuivis avec acharnement par les soldats royalistes, les uns furent refoulés vers les marais, les autres jetés dans l'Escaut ou bien brûlés dans les maisons où ils avaient cherché un asile. Quinze cents insurgés demeurèrent sur le champ de bataille. Jean de Marnix fut haché en pièces, bien qu'il eût offert deux mille écus pour sa rançon. Le Sr de Boetzelaer, noble Hollandais, et d'autres gentilshommes périrent avec lui [1].

On ne pouvait supposer que les calvinistes d'Anvers verraient avec impassibilité la défaite et le massacre de leurs frères ; aussi les plus grandes précautions avaient-elle été prises pour les contenir. Le magistrat, ayant été informé de la marche du Sr de Beauvoir, avait, dès la veille, de concert avec le prince d'Orange et le comte de Hooghstraeten, fait rompre le pont de la porte conduisant à Austruweel, tenu cette porte fermée, et placé des vedettes sur les remparts. En outre, il avait ordonné la fermeture de la Porte-Rouge, conduisant à Dambrugge, ainsi que la destruction du pont situé sur le canal, de ce côté de la ville. Partout aussi le guet des bourgeois et des confréries avait été renforcé, et les habitants avaient reçu l'injonction de placer, pendant la nuit, des flambeaux ou des lanternes devant leurs demeures. Ces mesures inusitées avaient tenu les calvinistes en éveil et déjà ils se montraient inquiets et agités lorsque le lendemain, vers sept heures du

[1] BOR, t. Ier, fol. 111 ; — *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 134 ; — VAN METEREN, fol. 49 ; — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 521 ; — *Commentaires* de BERNARDINO DE MENDOÇA, liv. Ier, chap. XVI ; — Lettres du Sr de Beauvoir à la régente, du 13 et du 14 mars, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. CXXV-CXXVIII ; — *Annales Antverpienses*, t. III, p. 107.

matin, ils aperçurent les troupes royales qui s'avançaient vers Austruweel. Ils accoururent en plus grand nombre sur les remparts et assistèrent de là aux péripéties du combat. Vers dix heures, la défaite des gueux étant déjà certaine, leurs coreligionnaires ne surent plus maîtriser leur impatience. Excités par les supplications de la femme de Jean de Marnix, ils se soulevèrent bientôt ouvertement, et, de tous les quartiers de la ville, se rendirent en armes à la place de Meir, déclarant qu'ils voulaient marcher au secours du Sr de Thoulouse. Le prince d'Orange et le comte de Hooghstraeten, accourus au milieu de cette multitude irritée, virent leur autorité méconnue. Une partie des révoltés, après avoir été rangée en ordre de guerre, se dirigea vers la Porte-Rouge dont elle força le guichet. Les deux gouverneurs l'y suivirent avec le bourgmestre Antoine de Stralen, et le prince représenta à ces hommes exaspérés qu'ils allaient affronter inutilement la cavalerie du prévôt de Brabant. Mais les calvinistes ne voulaient rien entendre; les armes levées, ils proféraient contre les gouverneurs des injures violentes et de terribles menaces. Un tondeur de draps appliqua même son arquebuse chargée sur la poitrine du prince d'Orange, en lui disant : « Traître sans honneur et sans foi, c'est toi qui es l'auteur de ce jeu, et la cause que nos frères sont massacrés à Austruweel. » Les deux seigneurs, aidés par Stralen, parvinrent néanmoins, au péril de leur vie, à retenir la multitude jusqu'à ce que les royalistes vainqueurs eussent repris, par Merxem, la route de Lierre[1].

Alors seulement les gouverneurs permirent que cinq cents d'entre les calvinistes sortissent, mais après avoir protesté que

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. CXIX et suiv. — Tous les anciens historiens sont d'accord sur les dangers que coururent le prince d'Orange et le comte de Hooghstraeten au milieu des calvinistes soulevés.

c'était contre leur gré, et qu'ils répudiaient la responsabilité de l'effusion du sang qui pourrait en être la conséquence. Quand ils virent qu'on ne voulait pas les laisser sortir en plus grand nombre, les calvinistes revinrent à la place de Meir, aux avenues de laquelle ils placèrent des canons enlevés à l'arsenal. Leur intention était de s'emparer ensuite du marché et de l'hôtel de ville pour se rendre maîtres d'Anvers. Cependant, sur l'offre du prince d'Orange et du comte de Hooghstraeten, les calvinistes désignèrent huit députés pour entrer en communication avec les gouverneurs. Dans cette conférence, on convint d'un accord tendant à ratifier les conventions du mois de septembre précédent; garantir, avec l'exercice libre de la religion nouvelle, les droits de la bourgeoisie, et empêcher l'introduction des soldats étrangers, sans le consentement de la commune. Mais cet accord ne fut pas accepté par la plus grande partie des séditieux, qui tendaient toujours à s'emparer de la place du marché, où se trouvaient les compagnies militaires à la solde de la ville. Le comte de Hooghstraeten courut même de nouveaux dangers en s'opposant à ce dessein; il ne le fit échouer qu'en déployant autant d'adresse que de courage [1]. Sur ces entrefaites, trois mille hommes, arrivés du quartier de la Koepoort-straet, étaient venus grossir le rassemblement de la place de Meir. Pour empêcher qu'il ne s'augmentât encore, on tâcha de persuader aux séditieux que c'était du dehors qu'ils avaient le plus à craindre; que leur sûreté exigeait donc qu'ils fissent bonne garde aux portes et sur les remparts; que, quant au Marché, ils pouvaient se reposer sur les gouverneurs et le magistrat. Une partie suivit ce conseil; mais

[1] Bor, t. Ier, fol. 141. — « Nous fûmes de fait souventes fois, dit le comte de Hooghstraeten, menacés de la mort par pistolets et autres armes qu'avec paroles et propos injurieux on s'apprestoit de décharger sur nous... » *La défense de messire Antoine de Lalaing*, etc. p. 75.

les plus résolus restèrent sur la place de Meir, armés et menaçants. Le lendemain au matin, ils refusèrent, avec plus d'énergie encore, de se séparer, brisèrent les portes de la prison publique, et manifestèrent le dessein de saccager les couvents et de chasser de la ville les ecclésiastiques et les moines. Orange et Hooghstraeten avaient convoqué des députés du magistrat, des anciens échevins, des quartiers-maîtres, des conseillers et des doyens des métiers, ainsi que les délégués des deux consistoires, afin de délibérer avec eux sur les mesures à prendre pour dissoudre les rassemblements qui compromettaient la paix publique, préserver les gens d'Église et les monastères, empêcher la ruine de la ville et le pillage des biens. Les discussions furent extrêmement vives et durèrent toute la journée. On adopta enfin quinze articles additionnels au traité qui avait été arrêté la veille. Il fut décidé que les contrats du mois de septembre seraient observés tant que le roi et les états généraux n'auraient pris une résolution définitive sur le fait de la religion ; que les clefs des portes d'Anvers seraient immédiatement remises aux deux gouverneurs ; que ceux-ci, s'ils le trouvaient nécessaire pour la garde de la ville, et après avoir pris l'avis de la commune, pourraient lever quatre cents chevaux et placer dans l'Escaut des navires armés ; que tous les habitants, nul excepté, contribueraient aux dépenses que la défense de la ville occasionnerait ; que des canons seraient mis en batterie sur les remparts, et que dorénavant les gouverneurs auraient la direction de l'artillerie ; enfin, que le prince d'Orange, le comte de Hooghstraeten, le magistrat, les membres de la commune ainsi que ceux des consistoires promettraient, par serment, d'observer et de faire observer tous ces articles, qui seraient également jurés par les soldats et capitaines au service de la commune [1].

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. CXXXIII.

Une partie des réformés, satisfaits de ces nouvelles concessions, consentait à déposer les armes et à se retirer. Mais les plus exaltés, les plus fanatiques, les plus pervers, coloraient d'un prétexte religieux les plus horribles projets. Ceux-ci, appuyés par la populace, auraient voulu assurer leur victoire en exterminant les prêtres et en s'appropriant les biens de leurs adversaires [1]. Leur fureur ne connut plus de bornes lorsque le bruit eut été répandu que les protestants de la confession d'Augsbourg s'étaient joints aux catholiques romains. Ils sommèrent alors les luthériens de s'allier avec eux, les menaçant, en cas de refus, de les expulser de la ville.

Les luthériens refusèrent, et, sous l'impulsion du prince d'Orange, adhérèrent à la coalition qui s'organisait pour balancer les forces supérieures des calvinistes et les arrêter dans leurs funestes projets. Les *confessionnaires* ou *martinistes* disaient tout haut qu'ils se feraient plutôt catholiques que calvinistes. De leur côté, beaucoup de calvinistes déclaraient, comme Jean de Marnix, le vaincu d'Austruweel, qu'ils aimeraient mieux mourir que de se faire luthériens. Le prince d'Orange profita de ces divisions et se plaça résolûment à la tête des catholiques et des adhérents de la confession d'Augsbourg pour prévenir la dévastation d'Anvers. Le 15, au matin, tous les habitants avaient pris les armes au milieu d'angoisses inexprimables. Les luthériens, avec les bourgeois catholiques, les marchands d'Allemagne et des villes hanséatiques occupaient le rivage près de l'abbaye de St-Michel;

[1] Ces projets de pillage et de meurtre du *commun peuple* sont attestés dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 227, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 53 et dans la *Défense du comte de Hooghstraeten*, p. 74. — On lit ailleurs : « ... *Illi* (les insurgés) in Ducem ac Regem blasphemantes, exclamare cœperunt : *Vivant Gheusii ; Papæ ac Monachi pereant; Cives serventur; Papen en moniken bloet, Borgers goet...»* *Annales Antverpienses*, t. III, p. 111.

les Espagnols, les Italiens et les Portugais s'étaient rassemblés au Kipdorp, et les Anglais à leur Bourse; enfin, les compagnies à la solde de la ville continuaient d'occuper le marché et les alentours de l'église de Notre-Dame. Tous ceux qui s'étaient armés pour la défense de la ville portaient, comme signe de ralliement, des écharpes et des drapeaux rouges, tandis que les sectateurs de Calvin, soulevés au nombre de treize à quatorze mille, avaient des bannières blanches et vertes.

Le prince d'Orange, tout en se préparant à réprimer les calvinistes s'ils avaient recours à la violence, s'efforçait cependant de prévenir une mêlée qui aurait pu avoir d'horribles conséquences [1]. Prendre l'offensive contre quatorze mille hommes exaspérés, bien pourvus d'armes, de munitions et d'artillerie, était une entreprise pleine de dangers. Aussi Guillaume ne cessa-t-il d'employer les voies de persuasion pour calmer et ramener l'immense multitude qui couvrait la place de Meir. Déconcertés par la coalition des catholiques et des luthériens, les chefs de la sédition cherchèrent à diviser leurs adversaires en publiant que les partisans de la confession d'Augsbourg s'étaient accordés avec eux, et que bientôt ils les compteraient dans leurs rangs. Mais un des bourgmestres fit aussitôt publier un avis contraire, dans lequel on apprenait au peuple que ce tumulte n'avait pour cause aucun différend religieux, et qu'il était excité par des *garnements* qui, mêlés aux réformés, ne cherchaient que le pillage des catholiques, des luthériens et des marchands étrangers [2]. Voyant que leurs adversaires restaient fermement unis, les principaux des calvinistes finirent par se rendre aux exhortations du prince

[1] Le prince déclarait, dans sa relation officielle, que ce jour-là, plus de 20,000 hommes étaient en armes dans la ville. Thomas Gresham portait même ce nombre à plus de 40,000.

[2] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 135.

d'Orange et acceptèrent les articles rédigés la veille. Vers dix heures, Guillaume de Nassau et le comte de Hooghstraeten, suivis d'une centaine de cavaliers, viennent publier solennellement les clauses de l'accord. Cette proclamation se fit d'abord devant la maison de ville, ensuite au milieu des Italiens, des Espagnols et des Portugais; puis parmi les luthériens et les bourgeois catholiques. Après chacune de ces proclamations, le prince d'Orange poussait le cri de « Vive le roy! » Il arrive enfin à la place de Meir, au milieu des calvinistes, et leur donne également lecture du traité. A peine est-elle achevée que les calvinistes se déclarent satisfaits et crient avec le prince : « Vive le roy! » Mais une nouvelle difficulté s'élève alors entre les sectateurs de Calvin, d'une part; les Italiens et les Espagnols, de l'autre. Aucun des deux partis ne voulait le premier déposer les armes. Après avoir balancé pendant quelque temps, les Italiens et les Espagnols consentent à donner l'exemple. Les calvinistes les imitent aussitôt, restituent les canons qu'ils avaient enlevés de l'arsenal, adoptent les couleurs de leurs antagonistes et se séparent. Entre trois et cinq heures de l'après-midi, les vingt ou trente mille hommes, qui naguère étaient prêts à en venir aux mains, avaient quitté les places publiques et repris leurs occupations habituelles. Le plus grand calme avait succédé à un orage qui présageait d'effroyables calamités [1]. Le lendemain, dimanche, les deux partis, dit un ancien annaliste, rendirent grâces à Dieu de ce qu'il les avait préservés de se souiller du sang les uns des autres.

La conduite du prince d'Orange, en ces terribles conjonctures, fut digne d'éloges. Nuit et jour, il avait déployé une in-

[1] Ces derniers détails sont puisés dans la dépêche contemporaine du résident anglais. Voir *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. II, pp. 206-207.

trépide activité et une prudence admirable pour empêcher le choc mortel des partis et prévenir la ruine d'Anvers. Cependant, le parti espagnol, aveuglé par ses préventions, lui reprocha d'avoir fait de trop grandes concessions aux calvinistes et de n'avoir pas saisi l'occasion de les écraser et de mettre Anvers sous la domination absolue du roi, en y appelant les troupes victorieuses du Sr de Beauvoir [1]. Mais c'était mal apprécier la résistance formidable que le prince avait dû surmonter. Ceux qui avaient vu Guillaume de Nassau lutter, avec une inébranlable constance, contre l'orage populaire, affronter les arquebuses dirigées contre sa poitrine par des hommes exaspérés jusqu'à la fureur, unir constamment la modération à l'énergie, ceux-là, les témoins impartiaux de tant d'efforts, attribuaient hautement au prince d'Orange l'honneur d'avoir, au prix de sa popularité et au péril de sa vie, préservé des plus épouvantables désastres la métropole commerciale des Pays-Bas [2].

Marguerite de Parme n'hésita point à blâmer l'accord conclu

[1] *Voir*, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 527, la lettre que le cardinal de Granvelle adressa au roi, le 15 avril 1567.

[2] Thomas Gresham, qui avait vu toutes les péripéties de la sédition, s'exprimait en ces termes dans sa dépêche au secrétaire d'État de la reine Élisabeth : « .... I will assure your honnor, the Prince very nobly hathe « traveled, both night and daie, to kepe this towne from manne-slaughter, « and from despoile : whiche doubtless had taken place if he had not been, « — to the losse of xx thousand men : for that I sawe never men so des- « perate, [and] willing to fight : and speciallie the Vallons (Wallons), who « joyned all with the calvenists. » *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. II, p. 208. — Guillaume de Nassau lui-même, signalant à un de ses alliés d'Allemagne les projets qu'il venait de déjouer, ajoutait ces mots caractéristiques : « Je vous puis bien dire que nous avons faict la plus belle « eschappade du monde, et que, par la grâce de Dieu, nous nous povons « estimer d'estre nouveau-nés. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 52.

avec les calvinistes. Elle trouvait cette convention « bien nouvelle et exorbitante. » Prévoyant ce désaveu, le magistrat s'était efforcé d'atténuer, aux yeux de la régente, la portée de la capitulation du 14 mars, dont les articles les plus importants ne devaient d'ailleurs recevoir aucune exécution sans son assentiment préalable [1]. Mais la régente objectait que les rebelles et séditieux étaient toujours les plus forts à Anvers. Elle était informée aussi que trois des confédérés (Waroux, Escaubecque et Villers) préparaient dans cette ville une nouvelle expédition qui devait être dirigée contre l'île de Walcheren [2]. Cependant Marguerite ne prit alors aucune résolution sur l'accord conclu avec les calvinistes d'Anvers. Elle voulait attendre la chute de Valenciennes pour réduire, par l'exemple ou par la force, toutes les autres communes encore attachées à la religion nouvelle.

Les habitants de Valenciennes, ne pouvant croire qu'ils seraient abandonnés par les chefs du parti national et par les confédérés, avaient vaillamment résisté à l'armée de Noircarmes. Leur principale confiance résidait dans les promesses réitérées du prince d'Orange. Deux bourgeois de Valenciennes, Anthoine Morrenart et Jacques Gellée, envoyés à Anvers, avaient été reçus maintes fois par le prince et avaient recueilli de sa bouche les propos les plus encourageants. A la suite de ces conférences, ils mandèrent aux ministres et consistoire de Valenciennes qu'ils ne seraient pas abandonnés ; que les seigneurs, naguère réunis à Breda, rassemblaient des gens de guerre pour leur porter secours et que le comte Louis de Nassau, par l'avis du prince, son frère, s'était rendu en Allemagne dans le but d'y lever trois ou quatre mille

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CXXVII.

[2] Il avait été ordonné en conséquence au comte de Meghem de rassembler des forces à Middelbourg. *Voir* la lettre de la duchesse de Parme au roi, du 23 mars 1567, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 228.

reitres, et trente ou quarante enseignes de gens de pied. Guillaume lui-même leur avait dit « que leurs affaires iroient mieux qu'ils ne pensoient. » Ils avaient aussi reçu de Bréderode l'assurance que le prince se déclarerait ouvertement, comme lui, pour le pays et la liberté de conscience ; au pis aller, il devait demeurer neutre et néanmoins les secourir secrètement, autant qu'il le pourrait [1]. Stimulés par ces avertissements, les Valenciennois persistèrent à refuser la garnison catholique que leur amenait Noircarmes. Celui-ci resserra de plus en plus la ville rebelle et fit enfin amener l'artillerie nécessaire pour la foudroyer. Alors le comte d'Egmont et le duc d'Arschot furent envoyés par la gouvernante à Beuvrage afin de faire une dernière tentative pour amener la soumission volontaire des Valenciennois : les deux seigneurs promirent amnistie pour le passé et même des saufs-conduits qui permettraient aux ministres et autres chefs de la rébellion de se retirer en sûreté [2]. Mais la commune, encouragée par les promesses du prince d'Orange, rejeta ces propositions. Les nouvelles les plus fâcheuses arrivèrent enfin d'Anvers. Le prince avait déclaré aux députés de Valenciennes qu'il ne fallait plus compter sur lui, qu'aucun secours ne viendrait ni d'Allemagne ni du pays. En ce moment vingt-deux pièces d'artillerie tonnaient sans interruption sur la ville. Les assiégés envoyèrent des députés au chef de l'armée royale, pour en obtenir une capitulation. Noircarmes la refusa, et, fidèle à ses instructions, fit continuer, pendant les conférences même, le bombardement qui durait déjà depuis un jour et demi. Valenciennes dut se rendre (24 mars), à discrétion et à miséricorde. Quelques

[1] Ces détails sont puisés dans les *confessions* que firent, après leur arrestation, les ministres calvinistes Pellegrin Lagrange, Guy de Bray et Jean Catteux. M. Gachard a inséré ces documents dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. CXLIX et CL.

[2] VAN METEREN, fol. 49.

promesses verbales furent faites, à la vérité ; mais on n'en tint aucun compte. Noircarmes, étant entré dans la ville, plaça des gardes aux portes et ordonna de rechercher les principaux fauteurs de la rébellion ; ses instructions lui commandaient aussi de faire « empoigner » les prédicants étrangers et les soldats déserteurs pour les pendre immédiatement. Michel Herlin, le plus riche bourgeois de Valenciennes et naguère le chef de la commune, le ministre Guy de Bray, Jean Mahieu et d'autres notables, compromis pendant la rébellion, se virent bientôt au pouvoir des royalistes. D'actives recherches étaient faites pour saisir le ministre Pellegrin Lagrange et le fils de Herlin. Ils furent enfin découverts à Saint-Amand, et les royalistes, maîtres de ce bourg, ayant poussé leur gendarmerie jusque dans le Cambrésis qui servait de refuge aux proscrits, le nombre des prisonniers s'accrut considérablement [1]. Lagrange et Michel Herlin fils furent ramenés à Valenciennes. On ne pouvait douter du sort qui leur était réservé ainsi qu'à leurs compagnons d'infortune ; de nombreuses exécutions n'attestaient que trop la rigueur de Noircarmes. Il fut toutefois résolu de prolonger le procès des Herlin et des principaux ministres afin de tirer d'utiles renseignements de leurs confessions [2].

[1] Dépêche de la duchesse de Parme au roi, du 12 avril 1567. *Documents historiques,* t. XII (Archives de l'État) ; — Van Meteren, fol. 49.

[2] Ces malheureux attribuèrent leur triste destinée au « double esprit » du prince d'Orange. On lit dans la *confession* de frère Jean Catteux, ministre de Saint-Amand : « ..... Ayant le confessant aussy en bonne mé-
« moire que ledict Guy de Bray, après que l'on auroit receu nouvelles
« qu'il n'y auroit point de secours, s'auroit, en sa présence, grandement
« dollu des seigneurs qui les auroient trompés et trahis, se plaignant
« signamment, et en grande aigreur, dudict prince d'Orange, l'appelant
« méchant, malheureux, qui les avoit abusez, et que Dieu le puniroit quel-
« que jour, pour ce qu'il les avoit si longtemps entretenus en folle espé-
« rance de secours, et qu'il ne y avoit point, estant partant cause de la

La soumission de Valenciennes était un événement important. Tout le pays de langue française, d'un bout de la frontière à l'autre, était dès ce moment replacé sous l'obéissance de Philippe II, et l'entrée des provinces wallonnes fermée aux huguenots. La régente voulut obtenir le même résultat dans les contrées flamandes en commençant par Maestricht, comme étant la porte du pays vers l'Allemagne. Noircarmes reçut l'ordre de s'avancer vers cette ville avec vingt et une enseignes et de l'artillerie.

Les dissidents de Maestricht s'étaient d'abord contentés d'assister aux prêches que tenaient à Reckheim et à Ter Locht un moine apostat de l'ordre de Saint-François, marié à une béguine. Mais, après l'accord conclu par la régente avec les gentilshommes confédérés, les sectaires se rapprochèrent insensiblement de la ville. Le 9 septembre 1566, un second ministre, venu du Palatinat, prêcha sur le boulevard; les jours suivants, les conventicules se tinrent au cimetière de Saint-Nicolas, puis dans l'église de Saint-Mathias, sans que les religionnaires, dont le nombre augmentait chaque jour, rencontrassent le moindre obstacle. Soutenus par le peuple et enhardis par la pusillanimité des catholiques, les adhérents de la réforme finirent par éloigner les prédicateurs romains, s'emparèrent des églises qui leur convenaient et supplantèrent entièrement leurs antagonistes. Vers le 15 décembre, la duchesse de Parme et l'évêque de Liége, après s'être concertés [1], envoyèrent des députés à la ville insoumise pour l'exhorter à rétablir le culte catholique et à recevoir garnison dans l'intérêt des bons habitants ; mais le parti dominant fit renvoyer les députés de l'évêque et refusa même l'entrée de

« ruine de ladicte ville, leur ayant mis la hart au col. » *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CLI.

[1] On a vu, t. I[er], p. 204, que la ville de Maestricht appartenait d'une manière indivise à l'évêque-prince de Liége et au roi catholique, comme duc de Brabant.

la ville au baron de Liedekerke, principal représentant de la gouvernante des Pays-Bas. Du reste, les nouvelles doctrines avaient également acquis de nombreux adhérents dans les villes propres de la principauté de Liége, notamment à Maeseyck et à Hasselt, et jusque dans la capitale, où les confédérés pouvaient compter, disait-on, sur des partisans résolus. Parmi ceux-ci, on signalait Guillaume de La Marck, Sr de Lumay et de Seraing, que Marguerite dénonça elle-même à l'évêque. Mais Gérard de Groisbeck ne restait point inactif. Il fit déclarer rebelles et ennemis du pays les habitants de Maeseyck et leur intercepta les vivres. Lui-même marcha contre Hasselt où les sectaires, fanatisés par Herman de Struyckere de Zwolle, avaient maltraité les prêtres, dévasté les églises, et refusé la garnison qui leur était envoyée par leur prince. Toutefois, leur résistance ne fut pas longue ; ils se soumirent, le 13 mars, après que l'évêque leur eut promis l'oubli du passé, à la condition que les prêcheurs et soldats étrangers seraient éloignés et le culte catholique rétabli [1]. Mais il fallut la reddition de Valenciennes pour abattre les religionnaires triomphants à Maestricht. Informés que Noircarmes s'avançait contre leur ville, les habitants, sans distinction de culte, ne songèrent qu'à se soustraire aux horreurs d'un siége. Dès le 2 avril, l'éloignement des prédicateurs hérétiques fut résolu par l'avis général des vingt-trois métiers représentant la commune. Des députés se rendirent ensuite auprès de Marguerite de Parme et de l'évêque de Liége pour les supplier de renoncer au dessein d'envoyer des gens de guerre dans la ville, maintenant obéissante. Groisbeck appuya cette requête et représenta à la régente qu'il valait mieux,

[1] Ces détails ont été puisés dans la correspondance de Gérard de Groisbeck, évêque de Liége, avec Marguerite de Parme, touchant l'origine et les progrès de la réforme à Maestricht et dans le pays de Liége. *Analectes belgiques*, pp. 174 et suiv.

la soumission de Maestricht étant absolue, employer ailleurs les forces assemblées pour la réduire. Mais la gouvernante renvoya les députés après leur avoir fait répondre que, puisqu'ils avaient naguère fermé les portes de leur commune aux commissaires royaux, elle allait maintenant les leur faire ouvrir, en leur montrant les clefs avec lesquelles il convenait de pénétrer dans une cité appartenant à Sa Majesté. Elle les chargeait en conséquence de se conformer aux ordres qui leur seraient transmis par le Sr de Noircarmes [1].

Maîtresse de Valenciennes et certaine de réduire également les autres villes rebelles, Marguerite de Parme n'hésita plus à repousser toutes les demandes qui lui avaient été soumises dans l'intérêt des protestants d'Anvers. Il ne fut plus question de l'accord du 14 mars. Statuant, le 7 avril, sur les communications des députés anversois, Marguerite exigea que le magistrat reprît autorité sur le peuple, et que tous rendissent au roi l'obéissance qui lui était due; en outre, la commune devait recevoir sans délai telle garnison que la régente jugerait à propos de lui envoyer. A la vérité, elle promettait de ne pas toucher aux personnes et biens des habitants, qui avaient eu domicile dans la ville avant le mois d'août, jusqu'à ce que le roi en eût ordonné autrement; mais elle exceptait de cette amnistie conditionnelle les bannis, les ministres, les prédicants, les sectaires étrangers, les fugitifs apostats, les briseurs d'images, enfin tous ceux qui s'étaient enrôlés et avaient porté les armes contre le souverain.

[1] Dépêche de la duchesse de Parme au roi, du 12 avril 1567. *Documents historiques*, t. XII (Archives de l'État). — François Junius fut un des ministres qui travaillèrent le plus activement à recruter des prosélytes sur les frontières du pays de Liége. Il se tenait à Limbourg et dans les environs. Après la prise de Maestricht, il parvint à se sauver, par la connivence du magistrat de Limbourg, et se rendit en Allemagne, où il fut appelé par l'électeur palatin à Heidelberg. *Scrinium antiquarium*, pp. 254–259.

Trois jours après, ses exigences s'accrurent encore. Elle fit signifier au magistrat sa volonté que les ministres et prédicants sortissent d'Anvers dans les vingt-quatre heures, et, dans trois jours, de tous les Pays-Bas, sous peine de la hart [1].

Aucune résistance ne fut plus opposée à ces ordres impérieux. Un découragement profond avait succédé à l'enivrement de la lutte ; la désunion et la crainte régnaient partout ; la cause, pour laquelle on luttait depuis l'avénement de Philippe II, était maintenant méconnue et presque oubliée ; la Confédération n'existait plus ; la ligue des principaux seigneurs était également dissoute ; le prince d'Orange, enfin, était à la veille de s'éloigner des Pays-Bas, après avoir fait, auprès du comte d'Egmont, une dernière et vaine tentative pour dissiper les illusions de ce seigneur, et peut-être aussi pour relever le parti national abattu.

Mandés à l'hôtel de ville par le magistrat, les ministres luthériens et calvinistes reçurent notification des ordres venus de la cour. Ils s'attendaient, sans doute, à cette communication. En prenant congé des chefs de la commune, ils leur adressèrent de sérieuses remontrances au sujet de leur ingratitude. « Dieu, qui était juste, les punirait, dirent-ils, de ce qu'ils chassaient ainsi ceux qui prêchaient la sainte parole. » Ils sortirent de la ville, les uns le jour même (10 avril), les autres le lendemain, accompagnés des membres de leurs consistoires et suivis d'un grand nombre de leurs adhérents [2].

Le prince d'Orange se sentait maintenant isolé entre les catholiques rigides, dont il avait perdu la confiance, et les protestants désunis, vaincus et proscrits. Ce n'était point en prenant sous sa protection les luthériens seuls qu'il pouvait faire triompher ses desseins ; ce n'était point non plus en recourant à des manœu-

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. CXXXVIII et CXXXIX.
[2] VAN METEREN, fol. 49 v°.

vres souterraines et à des tentatives qui n'osaient se produire au grand jour. Pour préserver les Pays-Bas de la tyrannie espagnole, il aurait fallu la combattre ouvertement et hardiment, au lieu de se borner à favoriser sous main, par des encouragements plus ou moins équivoques, la rébellion de Bréderode et de ses adhérents. Il aurait fallu, selon le vœu exprimé par de sincères patriotes, que le prince d'Orange, ainsi que les comtes d'Egmont et de Hornes, eussent le courage, tout en restant fidèles au roi catholique, de se déclarer franchement « protecteurs de la noblesse et de la patrie [1]. » Mais Guillaume de Nassau crut devoir persister dans la résistance en quelque sorte passive que, jusqu'alors, il avait opposée à Philippe II. Requis, le 6 mars, par la régente, de signer, comme gouverneur et capitaine d'une des bandes d'ordonnances, la formule de serment qu'elle lui envoyait [2], le prince avait formellement refusé, ne voulant pas, disait-il, s'engager à exécuter des ordres qui pourraient blesser sa conscience. Il offrait d'ailleurs de résigner immédiatement ses gouvernements, et on répandit le bruit qu'il voulait rendre aussi le collier de la Toison d'or. Marguerite répondit au prince qu'elle ne pouvait accepter la démission de ses charges, puisqu'elle ne les lui avait pas conférées, mais qu'elle en avertirait le roi ; en atten-

[1] *Voir*, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp 470-471, l'exhortation pressante qui fut adressée sur ce sujet aux trois seigneurs.

[2] La formule proposée était conçue en ces termes : « ... Je, Guillaume « de Nassau, prince d'Orenges, conte de Nassau, chevalier de l'Ordre, « gouverneur et capitaine général des contés de Bourgoigne, Hollande et « Zélande et de pays de Utrecht, et capitaine de cinquante hommes d'ar- « mes des ordonnances de Sa Majesté, attendu le susdit commandement « d'icelle, déclare par serment que suis déterminé et prest la servir et « m'employer *envers et contre tous*, et comme me sera ordonné de sa part, « *sans limitation ou restrinction* .. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 45.

dant sa résolution, elle l'invitait à veiller à ses gouvernements, de manière qu'il pût en répondre devant Dieu et son souverain, et selon le premier serment qu'il avait prêté [1]. Le 19 mars, après avoir apaisé la sédition d'Anvers, Guillaume écrivit à la régente qu'il persistait à refuser le serment, et, quoiqu'il ne renonçât point d'une manière absolue à ses gouvernements, qu'il se considérait toutefois comme suspendu de ses charges jusqu'à ce que le roi eût fait connaître sa décision à cet égard. Dès ce moment, en effet, il ne parut plus s'occuper des affaires publiques. Vivement contrariée de cette détermination, la régente appela le conseil d'État à délibérer sur les moyens de ramener le prince à d'autres sentiments et surtout d'ôter de son esprit toute défiance à l'égard du roi et d'elle-même. On n'en trouva d'autres qu'une amnistie générale et la convocation des états généraux. Quelques membres du conseil firent remarquer que le prince ne demanderait pas pardon pour lui, puisqu'il ne connaissait pas sa faute; qu'il ne pouvait non plus se séparer de plus de cent gentilshommes auxquels il avait promis, disait-on, de ne pas s'arranger sans eux, ni des villes envers lesquelles il avait contracté le même engagement. Il fut enfin résolu, par l'avis de la majorité du conseil, que le secrétaire d'État Berty irait trouver le prince à Anvers, afin de l'inviter à reprendre, jusqu'à la décision du roi, les gouvernements qui lui avaient été confiés par ce monarque, et qu'il s'efforcerait aussi d'obtenir du prince qu'il prêtât le nouveau serment [2].

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 413.

[2] *Ibid.*, t. II, pp. CLVI et 369. — « Il ne convient pas, écrivait Philippe II à Marguerite de Parme, le 13 mars, de donner au prince d'Orange le congé qu'il demande, à moins qu'il ne le sollicite de nouveau et avec instance : dans ce dernier cas, la duchesse le lui donnera comme d'elle-même, et sans qu'elle laisse apercevoir qu'elle en ait reçu l'ordre de lui. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 516.

Tous les efforts de l'envoyé de Marguerite de Parme échouèrent. Le prince déclara, en présence du comte de Hooghstraeten, qu'il avait refusé de prêter le nouveau serment, parce qu'on ne l'avait pas demandé aux gouverneurs précédents. Il ajouta, avec plus de force, que, ayant juré autrefois de maintenir les priviléges des provinces dont le gouvernement lui était confié, si on lui donnait un ordre qui y fût contraire, il n'y pourrait obéir. Il dit encore que, dans la formule de serment qu'on lui avait envoyée, on n'exceptait ni l'empereur, contre qui il lui était impossible de prendre les armes, étant son feudataire, ni d'autres, parents ou amis, tels que le duc de Clèves, à l'égard desquels il se trouvait dans la même impossibilité. Chaque jour, poursuivit-il, on promulguait des édits rigoureux contre ceux qui n'étaient pas catholiques, et il n'en voulait point être l'exécuteur, ayant horreur de ce genre de supplice, pour cause de religion. En vertu du serment nouveau, on pourrait même l'obliger à livrer sa propre femme, puisqu'elle était « intimement » luthérienne ! Il avait aussi considéré que la personne qui, au nom du roi, viendrait lui commander, pourrait être de telle condition qu'il ne saurait lui obéir, sans manquer à ce qu'il se devait à lui-même et à sa maison. Il nomma le duc d'Albe et n'en dit pas davantage. Berty répondit à toutes les raisons du prince ; il tâcha de le rassurer pour ce qui concernait l'empereur, le duc de Clèves, et surtout Anne de Saxe, sa femme. On ne l'obligeait point, dit-il, à faire exécuter les édits, à imposer des peines aux hérétiques, et moins encore à faire punir sa femme. Le prince l'interrompit, sans qu'il pût faire mention du duc d'Albe, et répliqua qu'il savait bien que le roi, lorsqu'il serait dans les Pays-Bas, ne souffrirait point que ni lui, ni quelque personne que ce fût, vécussent avec des femmes d'une autre religion que la sienne. C'est pourquoi, ajouta-t-il, il avait résolu de partir pour l'Allemagne, sans attendre l'arrivée du roi, et afin qu'on ne pût dire qu'il avait été

chassé des Pays-Bas. Alors, Berty, suivant ses instructions, proposa au prince d'avoir, avant son départ, une entrevue avec les comtes d'Egmont et de Mansfeld, et avec le duc d'Arschot, en tel endroit qu'il voudrait. Guillaume y consentit, et désigna lui-même le village de Willebroeck, situé entre Anvers et Bruxelles [1].

Cette dernière et importante entrevue, où allaient être échangés des paroles solennelles et des adieux irrévocables, eut lieu le 2 avril. Les comtes d'Egmont et de Mansfeld accompagnaient seuls le secrétaire d'État Berty; une indisposition avait empêché le duc d'Arschot de se joindre à ses collègues. La conférence eut d'abord un caractère officiel. Berty essaya de nouveau, mais sans succès, d'ébranler la résolution du prince et de l'engager à prêter le serment prescrit. Le refus de Guillaume fut encore plus net, plus positif et plus formel. Il déclara catégoriquement que, jusqu'à autre décision du roi, il se regardait comme déchargé ou du moins suspendu de tous ses emplois, aussi bien de ceux qu'il avait reçus du souverain que de ceux qu'il tenait de la régente. En conséquence, il allait se retirer à Breda et ensuite en Allemagne [2]. Mais, avant de se séparer des envoyés de la gouvernante, le prince se rapprocha du comte d'Egmont et désira d'avoir,

[1] STRADA, liv. VI. Il est le seul qui donne des détails précis sur la conférence de Berty avec le prince d'Orange. — Les *Notules* du secrétaire Berty ne contiennent que ces mots (séance du conseil d'État, du 27 mars, avant-midi) : « Je feis rapport de mon besoigné avec le prince d'Oranges, etc., en Anvers. »

[2] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 12 avril 1567, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 417. Elle contient le résumé du procès-verbal de cette conférence, document qui fut rédigé par Berty lui-même et dont on doit regretter l'absence aux archives du royaume. — Les *Notules du conseil d'État* ne contiennent que l'indication suivante (séance du 3 avril, après-midi) : « Messeigneurs les comtes d'Egmont et de « Mansfelt feirent rapport de la communication eue hier avec monseigneur « le prince d'Oranges à Wilbroecke. »

avec cet ancien allié, un entretien particulier. Il voulait lui montrer le péril qui le menaçait et le conjurer, selon les expressions de Strada, de ne pas attendre la tempête de sang qui allait venir d'Espagne et éclater sur la tête des plus grands seigneurs de Flandre. « Je m'afflige, lui dit-il, de vous voir si aveuglé à l'égard de la dissimulation espagnole, qui n'a pas d'autre but que de vous endormir jusqu'à ce que le duc d'Albe soit arrivé parmi nous. Il ne manquera pas alors d'exécuter ses instructions, et vous, mon cousin, vous serez sa première victime. Décidez-vous donc. Si vous prenez les armes, je me joins à vous ; sinon, je dois vous abandonner et quitter le pays. » Après avoir réfléchi quelque temps, comme si des doutes cruels assiégeaient son esprit, Egmont répliqua : « Je sais que le roi n'a pas assez d'Espagnols pour en remplir tous les pays de sa domination ; c'est pourquoi il faut considérer qu'il a besoin de ses autres sujets plus encore que des Espagnols. Vous vous trompez aussi en considérant le roi comme un tyran, sans alléguer des preuves de sa cruauté ; il ne peut être assez ingrat pour payer nos services d'un tel salaire. Quant au duc d'Albe, si c'est le bon plaisir du roi qu'il devienne gouverneur de ces provinces, il faut lui obéir comme nous l'avons fait au duc de Savoie. Il ne pourra changer ou altérer notre système de gouvernement plus que l'ont fait ses prédécesseurs. Enfin, si vous vous décidez à rester, je hasarderai tout mon crédit pour remettre toutes choses bien avec le roi. Et, je vous assure que si le duc d'Albe prétendait mettre la main sur vous, je ne le souffrirais point. » Il finit par déclarer résolûment qu'il n'abandonnerait point le souverain, et que, quant au prince, s'il ne voulait suivre son exemple en restant dans le pays, il aurait à regretter la ruine de sa maison. Guillaume repartit : « J'ai vécu trop longtemps dans la chambre de l'empereur (Charles-Quint) et je connais trop bien l'humeur du roi, ainsi que le gouvernement des Espagnols, pour me persuader qu'ils pardon-

neront à des personnes comme nous, après que nous nous sommes si fort avancés contre eux. Avez-vous donc oublié ce que le duc d'Albe avait coutume de dire à feu l'empereur : *Hombres muertos no haz en guerra* (les morts ne font pas la guerre)? Pour ces raisons et pour plusieurs autres, adieu. Je ne veux pas attendre leur justice ni me fier à leur clémence. Quant à la perte de mes biens, ce n'est pas de cela que je dois m'inquiéter..... Comte, poursuivit-il d'une voix émue, votre confiance vous perdra ! Vous serez le pont sur lequel les Espagnols passeront pour entrer dans les Pays-Bas, et quand ils seront entrés, ils rompront et détruiront le pont! » En prononçant ces dernières paroles, le prince, comme s'il eût cru voir Egmont pour la dernière fois, l'embrassa étroitement, et ils se séparèrent en versant des larmes de part et d'autre [1]. Et, en effet, ils ne devaient plus jamais se retrouver : l'échafaud attendait le vainqueur de Gravelines ; une destinée glorieuse, mais également tragique, était réservée à l'immortel fondateur de la république des Provinces-Unies.

De retour à Anvers, le prince d'Orange adressa à la gouver-

[1] Il n'existe sur cette dernière conférence du prince d'Orange et du comte d'Egmont aucun document officiel. Nous avons fait usage non-seulement des renseignements sommaires conservés par Strada et Van Meteren, mais encore et principalement d'une notice plus étendue et moins connue insérée dans THE SOMER'S COLLECTION OF TRACTS, vol. Ier (pp. 333-336), sous le titre de : *The actions of the lowe countries, written by sir Roger Williams.* Ce soldat de fortune rapporte à l'appui de son récit le témoignage du prince ; il déclare avoir entendu Guillaume de Nassau lui-même raconter sa conversation avec Egmont, « *whose words I heard the prince himselfe report as followeth.* » Van Meteren ajoute un autre détail d'un caractère assez étrange : « Ceux de la nouvelle religion, pour savoir la résolution des seigneurs, ce qui leur importoit grandement, avoient engagé un certain personnage à se cacher dans la cheminée de la chambre à cette fin de pouvoir ouïr tout. » *Histoire des Païs-Bas,* fol. 47 v°.

nante et au roi des lettres où il justifiait sa détermination, tout en protestant qu'il demeurerait perpétuellement très-humble serviteur de Son Altesse et fidèle vassal et sujet de Sa Majesté. Mais la régente ne se contenta point de ces protestations : elle exigea, — vainement, il est vrai, — que le prince trouvât le moyen de faire sortir Bréderode d'Amsterdam, principale ville de son gouvernement. Anne de Saxe avait déjà renvoyé le peu de femmes catholiques qui étaient à son service. De son côté, le prince réclama Marie de Nassau, sa fille, qui était à la cour de la gouvernante comme demoiselle d'honneur; mais il laissait à l'université de Louvain son fils aîné, Philippe Guillaume [1]. Le 11 avril, il partit pour son château de Breda. Il était accompagné de six ministres de la nouvelle religion et d'un grand nombre de gentilshommes ou habitants, qui avaient voulu suivre sa fortune [2].

[1] Marie de Nassau et Philippe Guillaume étaient issus du premier mariage du prince d'Orange avec Anne d'Egmont-Buren.

[2] Un des premiers soins du prince d'Orange fut d'écrire au marquis de Berghes une longue lettre où il expliquait sa conduite et justifiait la détermination qu'il avait prise Soupçonnant que ses communications étaient interceptées à Madrid, il s'exprimait à dessein avec une extrême franchise et une grande énergie. « Voyant, disait-il, de quel pied on marche en mon endroit, et la façon avec laquelle on travaille à provoquer l'entière ruine de ce pays, ce qui me touche plus que mon bien particulier, je n'ai voulu différer plus longtemps de vous faire connaître ma résolution : car il ne m'est pas possible d'assister à la ruine de ce pays, encore moins de donner des avis ou conseils ou de prêter assistance en des choses que je sais être notre perte. Tels sont les motifs qui m'engagent à me retirer pour quelque temps. Ce que je puis faire avec d'autant plus de liberté que Sa Majesté a ordonné d'une manière absolue que tous ceux qui ne voudraient prêter le nouveau serment seraient démissionnés de leurs états et charges. Or, je ne puis aucunement prêter le nouveau serment, pour plusieurs raisons pressantes, desquelles je vous ai exposé une partie avant votre départ pour l'Espagne, même en présence des autres seigneurs en plein conseil. Et sans leurs

Le comte de Hooghstraeten ne se sentait pas disposé à conserver le gouvernement d'Anvers après le départ du prince d'Orange. La soumission de la ville et la défaite du parti national lui faisaient comprendre qu'il était temps pour lui de veiller aussi à sa sûreté. Il n'avait jamais été en faveur près de la régente; récemment encore, elle lui avait donné une preuve de sa méfiance, en lui retirant assez brusquement le gouvernement de Malines, sous prétexte que les gueux avaient eu le dessein de surprendre cette ville. Elle s'était hâtée d'y envoyer un zélé catholique, le Sr de Sepmeries, son maître d'hôtel [1]. Hooghstraeten avait d'ailleurs refusé, comme le prince d'Orange, de prêter le nouveau serment imposé aux gouverneurs et capitaines des bandes nationales. Le 6 avril, il informa Marguerite de Parme du départ prochain du prince et demanda pour lui-même l'autorisation de se démettre de sa charge et de se retirer en sa maison. Mais la régente, après avoir consulté le conseil d'État, l'invita à demeurer encore à Anvers et le requit d'employer toute son influence pour que la ville fût réduite « en l'entière obéissance de Sa Majesté. » Le 12 avril, après que les doyens des métiers eurent donné unanimement leur consentement à l'introduction d'une garnison, Hooghstraeten insista pour avoir son congé.

sollicitations, je me serais retiré dès lors, pour éviter toutes calomnies ultérieures, et en outre les peines et travaux que j'ai dû endurer depuis, au risque de ma vie. Vous pouvez être assuré que je ne m'y suis pas exposé pour la gratitude que je pouvais en attendre; le passé m'éclairait à cet égard : mais j'ai été animé par le zèle qui m'a toujours mû pour le service de Sa Majesté et le bien et le repos du pays. Je me suis comporté en cela aussi fidèlement qu'il m'a été possible, comme le temps présent me le commandait, et de manière à pouvoir répondre de mes actes devant Dieu et devant le monde. » *Voir* le texte de cette lettre importante, datée du 13 avril 1567, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 357-359.

[1] STRADA, liv. VI; — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 500.

Marguerite garda le silence jusqu'à ce que les dernières mesures eussent été prises pour abattre le parti protestant dans la métropole commerciale des Pays-Bas. Le 18 avril, étant parvenue à ses fins, elle fit à son tour des instances pour que Hooghstraeten s'éloignât d'Anvers et revînt à Bruxelles [1].

Le comte de Hornes requis, en sa qualité d'amiral et de capitaine d'une des compagnies d'ordonnances, de prêter le serment imposé à tous ses collègues, commença aussi par élever des objections contre cette exigence. Mais, pour ne point se perdre tout à fait aux yeux de la régente et du roi, il avait eu la précaution d'affirmer récemment, aux comtes d'Egmont et de Mansfeld, venus à Malines pour tâcher de le ramener, qu'il n'avait aucune part aux menées et pratiques des confédérés; il ajouta d'ailleurs que si sa volonté se modifiait à cet égard, il le dirait avec la même franchise. Marguerite, informée de cette conversation, fit un effort pour empêcher le comte de Hornes de se joindre au prince d'Orange; elle lui écrivit pour justifier la demande d'un nouveau serment [2]. Hornes céda à son tour et envoya, revêtue de sa signature, la formule du serment exigé. Il alla plus loin encore. Le 12 avril, accompagné des comtes d'Egmont et de Mansfeld, il vint trouver la gouvernante pour se mettre entièrement à sa disposition. Il lui dit qu'Alonzo de Laloo, de retour d'Espagne, lui avait rapporté que le désir formel du roi était qu'il revînt à la cour pour servir Sa Majesté, en tout ce que la gouvernante des Pays-Bas lui commanderait de sa part. Il ajouta qu'il s'était toujours comporté fidèlement, et s'excusa des paroles trop vives qui avaient pu lui échapper, non

[1] *La défense de messire Antoine de Lalaing*, etc. (Appendice), pp. 130 et suiv.

[2] Lettres de la duchesse de Parme au roi, du 4 mars, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 515, et du 23 mars 1567, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 233.

par mauvais vouloir, mais dans un moment de passion et de mécontentement. La régente, assez surprise de ce revirement, dissimula toutefois ses pensées; elle se borna à répondre qu'il n'avait qu'à revenir au conseil et à continuer ses services [1].

La soumission d'Anvers coïncidait avec celle de Maestricht et de Bois-le-Duc. Le 13 avril, Noircarmes, malgré les supplications des habitants et les instances de l'évêque de Liége, était entré dans Maestricht à la tête de six compagnies du régiment de fantassins wallons de Gilles de Berlaymont, Sr de Hierges. Il enleva à la ville son artillerie, désarma les habitants et fit pendre sur le marché l'auteur de la rébellion [2]. Philippe d'Everstein, colonel d'un régiment de « hauts Allemands » fut chargé du commandement de la ville. Quant à Noircarmes, dès le 18, il s'était dirigé avec la plus grande partie de ses forces vers Turnhout, d'où il pouvait menacer à la fois Anvers et Bois-le-Duc. Mais cette dernière ville venait également de se soumettre sans coup férir. Bomberghen, voyant le découragement des habitants, les avait abandonnés; le chancelier de Brabant et le Sr de Mérode avaient été relâchés; enfin cette commune, naguère si fière, s'était rendue sans aucune condition, et elle allait être occupée par quelques enseignes du régiment d'Allemands du comte de Schauembourg.

Apprenant que Noircarmes était arrivé à Turnhout, avec les troupes qui avaient réduit Valenciennes et Maestricht, le prince d'Orange conçut des craintes pour sa sûreté et résolut de poursuivre son voyage. Le 22 avril, il quitta le château de Breda et se dirigea vers Grave, avec toute sa maison. Il se retira ensuite à Clèves et enfin à Dillenbourg, dans son comté de Nassau [3].

[1] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 13 avril 1567, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 237.

[2] STRADA, liv. VI.

[3] Les états de Hollande lui avaient prêté 20,000 florins au denier 16, pour lesquels il engagea les terres qu'il avait dans cette province.

Le départ du prince d'Orange, qui coïncidait presque avec l'embarquement du duc d'Albe à Carthagène, fut le signal d'une nouvelle émigration. Plusieurs milliers de personnes de tous états, nobles, bourgeois, marchands, ouvriers, suivirent dans l'exil celui qu'ils considéraient comme le chef du parti national. Plus du tiers des habitants de Bois-le-Duc s'était retiré vers le pays de Clèves. Une autre multitude de Brabançons et de Wallons avaient cherché un asile à Emden. Là se réfugièrent aussi un très-grand nombre de Hollandais. Tous ces exilés conservaient leur costume national [1].

Le 26 avril, au matin, Pierre Ernest de Mansfeld entra dans Anvers avec seize enseignes d'infanterie wallonne; les soldats avaient « l'arquebuse en main, la mèche sur la serpentine et la balle embouchée » comme s'ils marchaient au combat. Deux jours après, la duchesse de Parme vint elle-même reprendre possession de cette grande et importante cité. Elle était accompagnée de sa garde et d'un magnifique cortége où se faisaient remarquer des chevaliers de la Toison d'or, des gouverneurs de provinces et des conseillers d'État. Après avoir été reçue près de la porte, avec la soumission la plus profonde, et complimentée par le bourgmestre Antoine de Stralen, elle se dirigea, à travers les mousquetaires alignés dans les rues et les places, vers l'église Notre-Dame, où elle rendit à Dieu de solennelles ac-

[1] On trouve des documents intéressants sur cette émigration dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CLXIII. *Voir* aussi VAN METEREN, liv. II. — « Des nobles et autres personnes de qualité et de moyens, qui avoient assez pour vivre honnêtement au pays, devinrent, dit-il, de vrais gueux et mendiants. Car ils furent contraints d'estre étrangers, jusqu'au nombre de plusieurs milliers. Cependant, en quelques pays qu'ils venoient, ils ne changeoient point d'habillements, mais alloient habillés à leur façon, comme s'ils eussent espéré de pouvoir encore retourner à la maison... » *Histoire des Païs-Bas*, fol. 50 v°.

tions de grâces. Elle vint ensuite s'établir à l'abbaye de Saint-Michel, qui était alors la résidence des souverains à Anvers [1].

La défaite et la fuite de Bréderode complétèrent le triomphe de la fille de Charles-Quint. Le chef des gueux ne s'était pas contenté de fortifier Vianen; il avait rassemblé autour de cette ville plusieurs milliers de soldats, entretenus au moyen des contributions volontaires que s'imposaient les communautés protestantes. C'était surtout d'Amsterdam, où ses partisans étaient nombreux, que Bréderode tirait ses principales ressources [2]. Il s'était d'abord proposé de surprendre Utrecht, lorsqu'il fut prévenu par le comte de Meghem qui, le dernier jour de février, entra dans cette ancienne ville épiscopale et la replaça sous la domination royale et catholique. Les états d'Utrecht levèrent alors deux compagnies de quatre cents hommes chacune et les établirent avec mille paysans armés à Vreeswyck, vis-à-vis de Vianen, pour tenir cette ville en bride et empêcher les gueux d'étendre leurs courses et de continuer le pillage des églises et des cloîtres de la campagne. Bréderode, n'ayant pu s'emparer d'Utrecht, essaya de se rendre maître d'Amsterdam. La plus grande méfiance régnait dans cette ville entre les catholiques et les réformés; elle s'accrut encore par suite des avertissements venus de Vianen et adressés aux calvinistes. Informés que les chefs catholiques de la commune faisaient armer quatre à cinq cents hommes, les protestants envoyèrent, le 24 février, une députation auprès du bourgmestre Joost Buyk, et celui-ci fut obligé d'avouer qu'il agissait par l'ordre de la duchesse de Parme. Cette déclaration, notifiée à la foule qui

[1] STRADA, liv. VI; — VAN METEREN, liv. II; — *Annales Antverpienses*, t. III, pp. 120-121.

[2] Un seul particulier, Florent de Roodenburg lui avait prêté, dit-on, jusqu'à 7,400 florins; mais, en 1568, redoutant les vengeances des Espagnols, il avala le reçu de Bréderode. Toutefois, on verra plus loin que cet empressement n'était ni général ni persistant.

stationnait devant la maison, fut accueillie par le cri de : « Vivent les gueux ! » Les calvinistes prirent les armes et s'emparèrent de la porte des Réguliers et du Pont-Neuf ; de leur côté, les soldats de la commune gardaient l'hôtel de ville. Les religionnaires firent d'ailleurs publier que leur dessein n'était point de piller les églises, les cloîtres et les maisons bourgeoises, mais seulement de maintenir l'accord conclu avec le prince d'Orange et de garantir la sûreté de la commune. Tous attestèrent la sincérité de cette déclaration en levant la main. Le jour suivant, l'effervescence augmenta. Les bourgmestres, après avoir convoqué les catholiques sur le marché, allaient sans doute obliger à la retraite leurs antagonistes harassés lorsqu'un nouveau message arriva de Vianen. On proclama que le prince d'Orange faisait dire à Bréderode que les armements secrets des bourgmestres avaient pour but d'opprimer la commune et d'ouvrir les portes d'Amsterdam au comte de Meghem, qui viendrait y mettre garnison et couper la tête à cent ou deux cents bourgeois. Cette nouvelle foudroyante mit le comble à l'irritation des réformés. Plus de neuf mille furent bientôt rassemblés au son du tambour. Comme la plupart des familles étaient partagées entre les deux cultes, des frères, des parents, des amis prenaient les armes les uns contre les autres, et on pouvait redouter une lutte fratricide dans les rues. Les magistrats, qui n'avaient pas plus de deux mille hommes sous leurs ordres, s'efforcèrent de persuader aux calvinistes que leur soulèvement était l'effet d'un malentendu. Ils n'avaient, disaient-ils, aucun mauvais dessein ; et, en même temps, ils envoyaient des catholiques vers la porte des Réguliers pour tâcher de recouvrer ce poste important. Les calvinistes les repoussèrent et, pour prévenir de nouvelles tentatives, marchèrent résolûment sur l'hôtel de ville. Amsterdam allait sans doute tomber au pouvoir des réformés lorsque les plus modérés de ceux-ci, voulant encore empêcher l'effusion du sang, engagèrent

eux-mêmes les magistrats à transiger. Les chefs de la commune cédèrent prudemment. Une proclamation annonça la conclusion d'un traité qui suspendait la levée des troupes et prescrivait qu'aucune innovation ne serait introduite dans le régime intérieur de la ville, jusqu'à décision ultérieure de la duchesse de Parme et du prince d'Orange. Sur ces entrefaites on apprit que, le 27 février, Bréderode lui-même s'était introduit clandestinement dans la ville. Les jours suivants, il y fut suivi par un assez grand nombre de gentilshommes de Frise et d'Utrecht, travestis en marchands, en matelots et en paysans. La présence imprévue de Bréderode et de ses affidés consterna les magistrats et irrita au plus haut point la duchesse de Parme. Elle enjoignit à Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé, qui se trouvait à Utrecht, de se rendre à Amsterdam, et après s'être concerté avec le magistrat de cette ville, d'intimer à Bréderode l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures. La Torre arriva à Amsterdam le 11 mars. Le surlendemain, après une vaine démarche des magistrats, il se rendit lui-même, accompagné de deux échevins, à l'hôtellerie où Bréderode était descendu, et là, en présence de sept ou huit gentilshommes, il signifia à leur chef les ordres de la régente. Bréderode, ne se contenant plus, se plaignit des procédés dont on usait à son égard et, tout en continuant de protester de sa fidélité au roi, refusa d'obtempérer à la sommation qui lui était faite, sous prétexte que le député de la régente refusait de lui exhiber sa commission [1]. Les calvinistes, craignant qu'on n'employât la force contre Bréderode, chargèrent cent d'entre eux de veiller la nuit suivante devant son hôtellerie.

[1] Il avait été convenu avec le magistrat que l'original des instructions de J. de la Torre ne serait pas communiqué à Bréderode, parce qu'elles recommandaient de recourir au comte de Meghem. La divulgation de cet article aurait pu avoir les plus graves conséquences.

Un acte tout à fait révolutionnaire mit fin à cette situation embarrassante : le 17 mars, dans l'après-midi, quelques gentilshommes attachés à Bréderode entourèrent Jacques de la Torre sur le Dam et le ramenèrent à son hôtellerie, où il fut constitué prisonnier et dépouillé de ses papiers les plus importants. Il resta captif un jour entier, souvent exposé à des menaces de mort, et ne parvint à s'échapper que par la connivence du magistrat. Les calvinistes les plus exaltés ne dissimulaient plus alors leurs projets : ils publiaient fièrement que Bréderode ne tarderait point à être comte de Hollande. Ils obligèrent le magistrat à soudoyer quatre cents hommes pour la défense de la ville, et exigèrent que Bréderode, révoqué par la régente de sa qualité de capitaine d'une des bandes d'ordonnances, fût nommé chef et colonel de tous les gens de guerre d'Amsterdam. Le prince d'Orange, appelé à ratifier ces mesures, consentit à la levée des troupes ; mais, quant à la nomination de Bréderode, il déclara qu'il s'en expliquerait avec lui. Il lui envoya effectivement un de ses gentilshommes, avec des instructions secrètes. Quelque vives que fussent d'ailleurs les instances de la duchesse de Parme pour qu'il fît sortir Bréderode d'Amsterdam, Guillaume n'en tint pas compte, ou du moins il temporisa de manière à laisser ces ordres sans exécution. Bréderode cherchait aussi à gagner du temps en entamant des négociations avec la régente. Il avait même employé l'intervention du comte d'Egmont et d'autres seigneurs afin d'obtenir un accommodement que Marguerite était disposée à conclure, pour éviter les dépenses et les embarras d'une expédition contre Amsterdam. Bréderode aurait obtenu la faculté de quitter librement le pays et de jouir à l'étranger du revenu de ses biens. Mais, sur ces entrefaites, arrivèrent des ordres du roi qui défendaient tout traité ou accommodement. La prise de Valenciennes, la soumission d'Anvers, de Maestricht et de Bois-le-Duc, le départ du prince d'Orange vinrent aussi changer en-

tièrement la face des choses. Bréderode ne pouvait espérer de suppléer Guillaume de Nassau et de résister seul aux forces royales et catholiques. Le plus grand abattement commença à régner dans Amsterdam. Les calvinistes décrétèrent un jour de jeûne et de prières, puis négocièrent leur retraite avec le magistrat. Il fut convenu que, avant d'introduire une garnison dans la ville, on laisserait aux protestants le temps nécessaire pour vendre leurs biens et se mettre en sûreté hors du pays. Le même jour, le magistrat apprit que Bréderode se montrait également disposé à quitter la ville, si on lui avançait une certaine somme dont il avait besoin. Huit mille florins lui furent presque aussitôt comptés par deux notables, qui servaient d'intermédiaire au magistrat [1]. Le lendemain, 27 avril, à onze heures du soir, il s'embarqua avec sa femme, Amélie de Nuenar, et un certain nombre de gentilshommes, qui le suivirent sur deux autres bateaux. Cette flottille se dirigea vers Emden, d'où Bréderode se proposait de gagner Gehmen, au pays de Clèves [2].

[1] Hooft raconte que peu de temps avant le départ de Bréderode, des amis de la liberté, joints à des calvinistes, s'étaient engagés sur l'honneur à prélever le centième de leurs biens pour acquitter une somme de 11,000 florins dépensés par Bréderode en voyages, armements, etc. A cet effet, il fut décidé que les offrandes seraient reçues dans une espèce de tire-lire à trois serrures. Mais beaucoup oublièrent leur honneur et leur serment. Quand la caisse fut ouverte, on n'y trouva pas plus de 700 florins, qui furent donnés à l'hôtesse de Bréderode en déduction des dépenses faites par ce seigneur.— Le zèle des riches surtout s'était beaucoup attiédi. Il résulte des relations officielles de J. de la Torre que peu de riches fréquentaient Bréderode, de peur qu'il ne leur demandât de l'argent. Il faisait sa compagnie habituelle, selon la Torre, de gens débauchés ou de mince valeur et les accompagnait dans les jardins où ils se réunissaient pour tirer à l'arc ou à l'arquebuse; il prenait part à leurs amusements et buvait avec eux au cri de : Vivent les gueux!

[2] P. C. Hooft, *Nederlandsche historien* (édition de 1642, in-fol.), pp. 123

Le lendemain, une tentative fut faite contre Amsterdam par les troupes que le chef des gueux avait rassemblées. Des détachements, conduits par Thierry et Gysbert de Batenbourg, se présentèrent tambour battant aux portes de la ville. Mais aussitôt la bourgeoisie prit les armes, et les protestants, tenant la parole qu'ils avaient donnée, se joignirent aux catholiques pour empêcher les soldats de leur parti de pénétrer dans Amsterdam. Voyant qu'ils n'étaient plus soutenus et craignant d'être assaillis par les troupes du comte de Meghem, qui les serrait de près, ils se hâtèrent de passer l'Y, échappèrent à la poursuite des royalistes, franchirent la Veluwe et la Betuwe et parvinrent enfin au delà du Rhin, où ils déchirèrent leurs drapeaux et se dispersèrent. Leurs chefs, cependant, furent moins heureux. Ceux-ci, avec une centaine de leurs compagnons, avaient quitté leurs gens dans le Waaterlandt et se proposaient de gagner la Frise en passant le Zuyderzée sur un navire chargé des dépouilles des églises et des monastères. Mais ils furent trahis par leur pilote, accostés par un vaisseau royaliste et obligés de se rendre à Ernst Mulart, un des lieutenants du comte d'Arenberg. Parmi les prisonniers se trouvaient les deux frères de Batenbourg, Pierre d'Andelot, Wingle et Maximilien de Blois, ainsi que trois nobles Frisons, Suert Beyma, Herman Galasma et Guillaume de Bouwema. Ces huit gentilshommes, après avoir été d'abord enfermés dans la forteresse de Harlingen, furent transférés au château de Vilvorde pour y être, avant leur condamnation, interrogés sur les menées des confédérés. Leurs compagnons fu-

et suiv.; — BOR, t. Ier, fol. 149; — VAN METEREN, liv. II; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 61. — Les lettres de J. de la Torre sur son séjour à Amsterdam sont insérées dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 439 et suiv.

rent mis à mort, en divers lieux, par le commandant de la régente [1].

Le comte de Meghem n'avait laissé à Vreeswyck que des paysans armés et une compagnie des états d'Utrecht, sous la conduite d'Étienne de Witt. Trois compagnies formaient encore la garnison de Vianen ; elles entreprirent de passer la Leck, de s'emparer du fort de Vreeswyck et de faire ainsi une diversion avantageuse à leurs partisans. Cette sortie, qui devait s'exécuter le 2 mai, fut confiée aux capitaines Albert Uchtenbroeck, Nicolas de Nivelt et Jean de Renesse. Mais Étienne de Witt, instruit de leur dessein, repoussa vigoureusement les assaillants : les uns demeurèrent sur la place, les autres furent faits prisonniers. Parmi ces derniers était Jean de Renesse : il fut conduit au château de Vredembourg et décapité l'année suivante. Le 5 mai, le duc Éric de Brunswick entra lui-même dans Vianen dont il renversa les remparts et qu'il traita comme place conquise [2].

Les protestants d'Amsterdam s'embarquaient alors en foule pour rejoindre Bréderode à Emden. Les plus fermes courages n'avaient pu résister à la nouvelle que Noircarmes s'avançait avec ses bandes. Par l'entremise du bourgmestre Joost Buyck, qui s'était rendu à Bruxelles, le magistrat se hâta de traiter avec la cour et obtint les conditions accordées à Anvers. Le 9 mai, des soldats de l'armée de Noircarmes entrèrent dans Amsterdam vaincue. La soumission des dix-sept provinces fut complète lorsque Groningue eut également consenti, le 6 juin, à recevoir dans ses murs les troupes royales et catholiques. Le lendemain Maximilien de Hennin, comte de Boussu, qui avait d'abord été

[1] VAN METEREN, liv. II ; — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 533 ; — HOOFT, p. 136.

[2] VAN METEREN, liv. II ; — VAN LOON, t. Ier, pp. 95-96.

chargé de veiller sur Amsterdam, fut nommé gouverneur provisoire de la Hollande [1].

Un succès éclatant avait couronné les efforts de la duchesse de Parme. Par la ruse la plus raffinée, jointe à une incontestable énergie, elle avait désuni et vaincu des adversaires nombreux et redoutables. Peines, travaux, difficultés de toute nature, rien ne l'avait rebutée. Tout le monde lui demandait assistance, et personne ne se contentait de ce qu'elle pouvait lui donner. Les lenteurs extrêmes et les longues irrésolutions de Philippe II augmentaient ses perplexités : au mois de mars, elle se plaignait d'être, depuis cinquante-sept jours, sans lettres du roi [2]. Résolue cependant à ne point laisser à d'autres le soin de restaurer l'autorité du souverain, elle ne cessait de montrer, au milieu de tant de complications et de dangers, une activité et une persévérance rares. Elle se levait avant le jour, et, le plus souvent, tenait conseil le matin et le soir ; tout le reste de la journée et une partie de la nuit, elle les consacrait à donner des audiences, à lire les lettres et les avis qui arrivaient de toutes parts et à déterminer les réponses à y faire [3]. L'annonce officielle de l'arrivée du duc d'Albe ne pouvait lui être agréable, soit qu'elle vît un compétiteur dans le dur capitaine, soit que, s'identifiant avec le pays où elle avait vu le jour, elle redoutât les conséquences d'une politique exclusivement inspirée par le ressentiment des Espagnols [4].

[1] Bor, t. Ier, fol. 103 v° ; — Hooft, pp. 137-138.

[2] Elle envoya successivement en Espagne deux de ses officiers, Alonzo Lopez Gallo et Gaspard de Robles, Sr de Billy, pour éclairer le roi sur la situation des Pays-Bas, l'entretenir de ses affaires personnelles et presser ses résolutions.

[3] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 469 et 521.

[4] Le 1er février, Marguerite, accusant la réception de la dépêche du 30 décembre (*voir* ci-dessus, p. 263), ne louait ni ne blâmait la résolution prise par Philippe II d'envoyer en avant le duc d'Albe; mais elle laissait

Après la soumission de Valenciennes et le départ du prince d'Orange, elle chercha, du reste, à persuader à Philippe II qu'elle n'avait plus besoin d'aide pour relever son autorité dans les Pays-Bas.

Elle lui écrivit, le 12 avril, qu'il ne serait pas nécessaire d'employer les grandes forces étrangères qu'il avait fait rassembler, et que, la guerre civile cessant, il pourrait éviter les dépenses excessives de ces armements. Pour rétablir la prédominance absolue de la religion catholique et assurer, plus encore que par le passé, la soumission du pays, des forces médiocres, disait-elle, conviendraient mieux que l'appareil d'une extrême puissance. Elle représentait aussi qu'il n'y avait pas de meilleure victoire ni de plus grande conquête dans une guerre civile qu'une fin très-prompte et sans effusion de sang. Vouloir introduire dans ces provinces une grande multitude de gens de guerre de toute nation, ce serait, ajoutait-elle, leur imposer une charge intolérable et pousser les bons citoyens au désespoir, car ils craindraient de souffrir avec les mauvais des excès que des mains étrangères apportent communément dans ce pays; enfin, ce serait déterminer de nouveaux tumultes en provoquant une irritation générale. Mieux valait donc prendre le chemin de la douceur pour achever la pacification et fortifier le dévouement que les bons citoyens, en majorité, avaient témoigné pour le service du souverain [1].

Malheureusement la duchesse de Parme n'avait pas le pouvoir de pratiquer ces sages et nobles conseils. Les instructions du roi

toutefois deviner ses préoccupations lorsqu'elle ajoutait qu'elle était bien assurée que le roi ne voudrait pas lui enlever le pouvoir qu'elle exerçait, pour le donner à d'autres, « puisque cela ne seroit pas juste et que cela auroit d'ailleurs de fâcheuses conséquences pour son service... » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 507.

[1] *Documents historiques*, t. XII (Archives du royaume).

ne lui permettaient point la clémence. Elle pouvait punir ; mais elle ne pouvait ni pardonner ni transiger. Une telle restriction lui était extrêmement pénible. Le 3 mai, dans une dépêche plus confidentielle, elle se plaignit vivement à Philippe II qu'il lui eût lié les mains en ne voulant point que, sans son ordre, elle pût pardonner ni transiger sur aucunes choses. Elle en était plus peinée encore, disait-elle, à cause du préjudice qu'en recevait le service du monarque qu'à raison du tort et de l'indignité même qui en résultaient pour elle, eu égard à la place qu'elle occupait et au dévouement qu'elle avait pour le roi [1]. Marguerite ne s'était d'ailleurs pas bornée à de vaines réclamations; dès lors, elle voulait mettre le roi en demeure d'opter entre elle et le duc d'Albe. Le 11 avril, jour même où le prince d'Orange quittait Anvers, elle demandait avec instance à Philippe II qu'il la déchargeât du gouvernement. Elle lui faisait observer qu'elle n'était venue que pour deux ans dans les Pays-Bas, et que cependant elle entrait dans la huitième année d'une administration extrêmement laborieuse. Mais elle ne cachait point le motif réel de sa détermination : l'autorité, qu'elle avait sauvée, elle ne voulait point la partager avec le duc d'Albe [2].

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 532.

[2] « Votre Majesté, disait-elle, a peu de souci, non-seulement de ma « satisfaction et consolation, mais encore de ma réputation propre à la- « quelle, tenant ici le lieu que je tiens (sans parler d'autres motifs), je dois « attacher beaucoup d'importance. Par les restrictions extraordinaires que « Votre Majesté a mises à mon autorité, elle m'a enlevé tout pouvoir et « m'a privée des moyens d'achever l'entier rétablissement des affaires de « ce pays : à présent qu'elle voit ces affaires en un bon état, elle en veut « donner l'honneur à d'autres, tandis que moi seule j'ai eu les fatigues et « les dangers. J'ai donc pris la résolution, avant de consumer ici ce qui « me reste d'existence, comme j'y ai perdu la santé, de me retirer, pour « mener une vie plus tranquille, au service de Dieu, bien que je ne puisse « le faire avec mon mari, à cause de la mauvaise intelligence qui règne

Les mesures les plus rigoureuses furent décrétées contre les dissidents. On ne se borna point à défendre dans toutes les provinces l'exercice de la religion nouvelle [1], les protestants n'eurent plus d'autre alternative que l'exil ou la mort. Mais la voix des proscrits ne pouvait être entièrement étouffée. Ils protestèrent avec énergie contre la persécution dont ils étaient l'objet. Ils déclarèrent solennellement qu'ils n'avaient jamais pensé et ne pensaient point à se révolter contre leur roi et prince naturel; qu'ils voulaient au contraire lui être toujours fidèles; qu'ils le priaient seulement de leur octroyer l'exercice de leur religion, sans laquelle ils ne croyaient pouvoir être sauvés, et, pour obtenir ce bien suprême, ils invoquaient l'intercession de tous autres rois, princes et peuples étrangers [2].

« entre nous, comme Votre Majesté le sait, laquelle a procédé uniquement « de ce que j'ai voulu, par-dessus toutes choses, servir et contenter Votre « Majesté. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 523-524.

[1] VAN METEREN, fol. 49 v°.

[2] Laissons les réformés s'exprimer eux-mêmes dans leur langage énergique : « ... Nous protestons devant Dieu et devant le roy : voire et devant « tous roys, princes et peuples estrangers, et finalement devant tous hom- « mes du monde, que nous ne pensons et n'avons oncques pensé, à nous « rebeller ou mutiner contre nostre roy et prince naturel. Ains au contraire, « nous voulons et prétendons luy estre à jamais très-humbles et très- « obéissants subjets et serviteurs. Seulement nous le supplions par les « entrailles de la miséricorde de Dieu, par sa clémence et sa douceur « infinie, laquelle il nous a tousjours monstrée, comme nous espérons « encore qu'il nous monstrera, par tous les bons devoirs d'obéissance, que « nous ou nos ancestres avons oncques faicts à Sa Majesté ou à ses prédé- « cesseurs. Et quant et quant prions tous roys, princes et peuples estran- « gers, de vouloir intercéder pour nous vers Sa Majesté, qu'il luy plaise « *nous octroyer l'exercice libre de nostre religion*, sans lequel nous ne pen- « sons pouvoir estre sauvez, ni comparoître devant le tribunal de Dieu... « Et nous promettons de nostre costé, prenant à ce Dieu en tesmoin sur « nos consciences, de luy rendre toute obéissance et fidélité, et dédier et

Mais cette tardive apologie ne pouvait avoir aucun résultat. Plus vaine encore et plus stérile fut l'intervention également tardive des princes protestants de la haute Allemagne en faveur des adhérents de la confession d'Augsbourg dans les Pays-Bas. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg, les marquis Georges Frédéric de Brandebourg et Charles de Bade, le duc de Wurtemberg et le landgrave de Hesse, se rendant aux sollicitations de Louis de Nassau, s'étaient enfin décidés à envoyer des ambassadeurs à la cour de Bruxelles. Le moment était bien mal choisi ; et une telle démarche, dans les circonstances où elle s'effectuait, ne pouvait qu'augmenter encore la fierté de la duchesse de Parme. Apprenant l'arrivée des ambassadeurs, elle avait envoyé au-devant d'eux Scharenberger, secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne. Il devait les prier de ne pas pousser jusqu'à Anvers, mais d'exposer à lui-même le sujet de leur ambassade. Cependant, sur les réclamations des envoyés, on leur permit enfin de se rendre près de la gouvernante. Le 19 mai, ils arrivèrent à Anvers, où les chefs de la commune avaient fait disposer une excellente hôtellerie pour les recevoir. Toutes leurs démarches furent d'ailleurs surveillées, et le comte Pierre Ernest de Mansfeld, nouveau gouverneur de la ville, les engagea impérativement à n'avoir aucune communication avec les bourgeois et les habitants. Le 20, ils furent reçus par la régente, qui avait à ses côtés le duc d'Arschot, les comtes d'Egmont et de Mansfeld, le président Viglius, le baron de Berlaymont, le conseiller Philibert de Bruxelles, et le secrétaire Scharenberger. L'un des députés lut en allemand une longue requête par laquelle les princes protestants demandaient que la confession d'Augsbourg

« consacrer nos corps et nos biens à son très-humble service... » *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas, touchant le fait de la religion*, etc., pp. 139-140.

fût librement reçue dans la basse Allemagne ou du moins que l'on n'y persécutât point ceux qui la professaient. Marguerite, qui avait eu beaucoup de peine à réprimer son impatience pendant la lecture de cette représentation, fit retirer les ambassadeurs pour délibérer sur leur demande. Elle était d'avis de les renvoyer sans leur donner aucune réponse ; mais, après de mûres réflexions, elle consentit à leur faire remettre par Scharenberger une note où perçait aussi son indignation. Elle s'étonnait, disait-elle, de l'écrit qu'ils lui avaient présenté, de la part de leurs patrons et seigneurs. Ceux-ci n'avaient pas été bien informés de ce qui s'était passé aux Pays-Bas ; ils avaient donné créance aux inventions des rebelles et perturbateurs de la paix publique. En procédant contre ces séditieux, le roi et elle-même avaient rempli leur devoir, et aucun des princes qui lui avaient fait présenter ces remontrances inutiles n'aurait souffert dans ses États tant d'insolence et une rébellion aussi ouverte. Les ambassadeurs répondirent que leurs maîtres ne prenaient point sous leur protection des rebelles déclarés, des destructeurs d'églises et de couvents ; ils avaient été envoyés, disaient-ils, pour intercéder en faveur de l'innocence de ceux qui pratiquaient paisiblement la confession d'Augsbourg et gardaient à leur prince la fidélité qu'ils lui devaient. Marguerite s'étant référée à sa première réponse, les députés ne dissimulèrent point leur mécontentement, à l'exception toutefois de l'ambassadeur de Saxe. Ce dernier avait dit en secret à la régente que l'électeur, son maître, l'avait envoyé, à la sollicitation des autres, et qu'au reste il était ami de la maison d'Autriche. En effet, l'électeur avait écrit, le 29 mars, à l'empereur Maximilien II, que, en intercédant pour les Pays-Bas, il ne prétendait nullement encourager la révolte. Les députés allemands s'intéressaient vivement au sort de quelques gentilshommes, qui étaient tombés au pouvoir des royalistes. En sortant de l'audience de la duchesse de Parme, ils avaient

supplié Egmont et Mansfeld d'employer leur influence en faveur des barons de Batenbourg, qui avaient été pris sur le Zuyderzée. Mais les grands seigneurs qui entouraient la régente montraient alors une déplorable pusillanimité. Le comte de Königstein, ambassadeur de Maximilien II, donnant un souper aux députés des princes allemands, avait cru devoir inviter Egmont, Mansfeld, Berlaymont et l'archevêque de Cambrai, que la gouvernante venait d'appeler à Anvers pour purifier les églises. Aucun cependant n'osa venir chez l'ambassadeur impérial, de peur d'y rencontrer les députés des princes protestants. Ces envoyés quittèrent Anvers le 22, après avoir complétement échoué dans leur mission conciliatrice [1].

Marguerite poursuivait ses efforts pour que la réaction victorieuse portât tous ses fruits. Le 24 mai, elle publia un édit qui contenait les dispositions pénales les plus sévères, afin d'empêcher le retour des prêches, des conventicules, le pillage des églises ou tout autre acte préjudiciable à la prédominance de la religion catholique [2]. Cette ordonnance fut pourtant loin de

[1] STRADA, lib. VI; — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 538 : on y trouve la réponse de Marguerite aux ambassadeurs; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 93-97 : rapport fait par les députés des princes allemands à leurs maîtres touchant les particularités de leur séjour dans les Pays-Bas; — *Supplément aux archives*, p. 59 : on y trouve la lettre de l'électeur de Saxe à l'empereur.

[2] Cette ordonnance reproduisait presque toutes les dispositions des anciens édits; mais au lieu de vouer au feu les dogmatiseurs et leurs complices et adhérents, on les menaçait du dernier supplice par la hart ou l'épée, indépendamment de la confiscation des biens. En certains cas pourtant, la peine capitale devait être suspendue jusqu'à ce qu'il y eût récidive. Quant à ceux qui avaient été ou seraient chefs des consistoires, ceux aussi qui avaient été auteurs des tumultes passés, ils devaient être punis, sans autre délai, du dernier supplice, par l'épée avec confiscation de leurs biens. Il était encore stipulé que les bannis pour cause de religion ne seraient

satisfaire Philippe II; il ne voulait point que les peines plus rigoureuses comminées par les anciens placards fussent changées ou mitigées. Il exprima bientôt à la régente la peine et le mécontentement qu'il avait éprouvés de ce que l'on avait fait, disait-il, une chose si illicite, si indécente et si contraire à la religion chrétienne. Rien, en cette vie, ajoutait-il, ne saurait l'offenser et le chagriner plus qu'un outrage quelconque, fût-il le plus léger, à Dieu et à l'autorité de son Église catholique romaine. Il chargeait très-expressément la duchesse, si l'édit n'était pas publié, de n'y pas donner suite, et, s'il l'était, de le révoquer [1].

Marguerite s'efforçait cependant d'élever son énergie au niveau de l'impitoyable rigueur du roi. Elle prescrivit au grand conseil de Malines d'exclure du bénéfice de tous priviléges les fauteurs ou complices des séditions passées et particulièrement ceux qui avaient pris part au saccagement des cloîtres et des églises; ils devaient être jugés conformément aux placards et condamnés comme sacriléges et coupables de lèse-majesté divine et humaine [2]. En même temps, elle stimulait le zèle des magistrats et autorisait des exécutions nombreuses. Les temples de la religion nouvelle étaient abattus par les soldats, et leurs poutres transformées en gibets, auxquels on pendait d'anciens rebelles ou

plus reçus à Anvers ni en aucun autre lieu des Pays-Bas. « Quiconque, ajoutait-on, commettrait désordre ou scandale en matière de religion, injurierait de fait ou par paroles les catholiques, prêtres, religieux ou autres gens d'église, ou mettrait obstacle à l'exercice de l'ancienne religion, serait puni, si le scandale était énorme, du dernier supplice et de la confiscation de ses biens, et, s'il était moindre, de correction arbitraire, selon l'exigence des cas. »

[1] L'édit du 24 mai fut révoqué par un autre du 23 juillet. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 550-551.

[2] *Ibid.*, t. II, Appendice, p. 633.

profanateurs des églises catholiques [1]. Alors périrent les chefs de la rébellion de Valenciennes. Les deux Herlin et Jean Mahieu furent décapités ; Pellegrin la Grange et Guy de Bray attachés au gibet. D'autres exécutions eurent lieu à Tournai et à Saint-Amand, où un ministre calviniste, nommé Me Philippe, fut pendu avec plusieurs de ses adhérents, après avoir eu la main coupée [2]. Ces exécutions, toujours accompagnées de la confiscation des biens, étaient comme les préludes de la sanglante tyrannie du duc d'Albe. Marguerite de Parme frayait la voie à son successeur. Elle avait même songé à casser les priviléges des villes qui s'étaient signalées dans les derniers troubles, et à élever des citadelles qui garantiraient leur obéissance pour l'avenir. A Anvers, elle était parvenue à amener les choses au point que le magistrat et le peuple ne semblaient vouloir former aucune opposition à la construction d'un château fort.

Ces vues de Marguerite de Parme ne pouvaient être désapprouvées à Madrid ; de l'avis de ses principaux conseillers, Philippe II voulut que sa sœur poursuivît, autant qu'elle le pourrait, le châtiment des principales villes des Pays-Bas [3]. Le 31 mai,

[1] *Voir*, sur ces exécutions, Van Meteren, fol. 49 v°. — Il faut toutefois n'accepter qu'avec réserve les chiffres indiqués par cet historien.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 547. — Le 18 mars, douze *gueux*, qui avaient été arrêtés à Bruxelles, furent également pendus dans le champ du Tournoi (*Terneyvelt*), près du hameau nommé *les Maisons neuves* (commune d'Evere); parmi les suppliciés se trouvait Jean Denys, le chef des iconoclastes d'Anvers. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 72.

[3] Le roi avait chargé le cardinal de Espinosa, président du conseil de Castille, Ruy Gomez et le comte de Feria d'examiner s'il serait bien que les priviléges fussent dès maintenant ôtés aux villes des Pays-Bas, ou d'attendre, pour le faire, l'arrivée du duc d'Albe. Le résultat de ces conférences fut soumis au roi par Antonio Perez, le 25 mai 1567. Les trois ministres se prononçaient contre le dernier parti, parce que déjà la duchesse de

l lui adressa ses instructions par Gaspard de Robles. Il avait entendu, manda-t-il à la régente, ce que cet officier lui avait lit de sa part, au sujet de la ville d'Ypres, qui s'était montrée a plus rebelle, la plus désobéissante, et dans laquelle s'était commis le plus d'insolences. Il avait réfléchi à la proposition le sa sœur, de châtier cette ville d'une manière si rigoureuse qu'elle servirait d'exemple à toutes les autres. Il ordonnait qu'en ce qui touchait la religion et le culte divin, la régente y fît observer ce que prescrivait l'Église romaine, et ce qui s'y observait, quand on y vivait le plus catholiquement. Les églises devaient être restaurées aux frais de ceux qui les avaient endommagées, et la ville devait perdre tous ses priviléges. Au surplus, il se réservait, à son arrivée aux Pays-Bas, d'y mettre l'ordre convenable. On devait agir de même à l'égard de Valenciennes, et y construire en outre un château aux frais des habitants. Des forteresses devaient être également élevées à Flessingue, à Amsterdam et à Maestricht, de même qu'à Anvers. Cette dernière ville serait en outre dépouillée de ses priviléges. Quant à Amsterdam, le roi à son arrivée dans les Pays-Bas, prononcerait le châtiment à lui infliger. Il n'entendait point d'ailleurs qu'il fût question d'amnistie ou de pardon général, avant son arrivée, d'autant plus, disait-il, qu'elle était si prochaine. Du reste, il fallait désarmer non-seulement les habitants de Tournai, mais encore ceux des autres villes les plus mauvaises, et surtout le peuple d'Utrecht. La duchesse apprécierait si, pour dépouiller les villes de leurs priviléges, il était nécessaire d'attendre l'arrivée du duc d'Albe; il lui paraissait préférable qu'elle le fît au-

Parme avait conçu beaucoup d'ombrage et de mécontentement de l'envoi du duc d'Albe; que cela la décréditerait trop; que les grands services qu'elle avait rendus au pays méritaient que le roi lui fît tout l'honneur et lui donnât toute l'autorité possible. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 540.

paravant, si elle le pouvait [1]. Gaspard de Robles apportait aussi une lettre autographe, par laquelle Philippe II cherchait à rassurer sa sœur et à lui faire retirer l'offre de sa démission. Il avait vu avec beaucoup de peine, disait-il, le mécontentement qu'elle lui témoignait. Il s'étonnait qu'elle eût pu lui écrire avec tant de passion et d'une manière si résolue. Il ne comprenait pas qu'elle songeât à se démettre du gouvernement, dans la situation où étaient les affaires. N'espérât-elle de retirer, de toutes les peines qu'elle s'était données, d'autre récompense que la gloire d'avoir rétabli, dans leur état ancien, la religion et le service de Dieu, elle devrait encore être obligée au roi de ce qu'il lui en avait fourni l'occasion : mais elle devait bien croire aussi que lui, qui l'aimait comme sa sœur, n'oublierait pas ses intérêts, et que, plus il différerait de lui donner à cet égard des preuves de son attachement et de son estime, plus la démonstration qu'il en ferait serait signalée. Il la priait donc de se persuader que non-seulement il était bien éloigné de lui rien ôter de son pouvoir, mais qu'il voulait, au contraire, lui en donner un plus grand que jamais, et ne pas souffrir que personne allât lui enlever le fruit de ses travaux. S'il n'avait pas encore pris de résolution sur les affaires particulières de la duchesse, c'était parce qu'il désirait adopter un parti qui convînt à tous deux : il était bien certain que, lorsqu'ils se verraient (ce qui, moyennant la grâce de Dieu, ne tarderait pas), elle serait satisfaite de la volonté qu'il avait réellement de lui complaire et se convaincrait du peu de raison qu'elle avait de se plaindre de lui [2].

Les lettres royales furent remises à la duchesse de Parme le 20 juin. Elles eurent seulement pour effet de lui faire différer son départ, mais elles ne dissipèrent point ses méfiances. Elle

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 541-542.
[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 540.

prendrait patience, répondit-elle, le 12 juillet, jusqu'à la venue du roi, et elle avait envoyé le comte de Meghem en Zélande pour l'y attendre. Si elle n'avait reçu du monarque lui-même l'assurance que sa venue était prochaine, elle quitterait les Pays-Bas aussitôt après l'arrivée du duc d'Albe : mais le désir de baiser les mains au roi, et de lui exposer de bouche bien des choses qu'elle n'avait pu lui écrire, l'avaient déterminée à différer son départ. Elle déclarait toutefois qu'elle prenait ses dispositions pour partir, de toute manière, dans le courant d'octobre, afin de n'être pas surprise par l'hiver. Quant au nouveau programme que Philippe II lui avait prescrit, elle ne dissimulait point qu'on rencontrerait de grands et peut-être d'invincibles obstacles : casser les priviléges, faire remplir les charges de magistrature par des officiers du roi, construire des châteaux, confisquer les biens, lever les impôts sans le consentement des états, ne pardonner à aucun de ceux qui avaient fait mal, licencier en même temps les troupes qu'elle avait levées, tous ces points lui paraissaient d'une exécution extrêmement difficile [1]. C'était, en effet, ordonner le bouleversement des Pays-Bas.

Les dernières dépêches du roi et de la régente des Pays-Bas attestaient une froideur croissante, bien que Philippe II sût mieux dissimuler ses sentiments véritables. La fierté de Marguerite avait été vivement froissée. Forte des services qu'elle venait de rendre, elle aurait désiré que le monarque reconnaissant eût assez de confiance en elle pour lui laisser la plénitude du pouvoir jusqu'à l'entière pacification du pays. Mais le contraire avait eu lieu : des instructions inflexibles avaient amoindri son autorité, en même temps que toute son influence était compromise par l'envoi du duc d'Albe, décidé à Madrid, sans qu'elle eût même été consultée. Marguerite exprimait réellement

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 556.

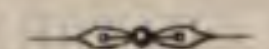
sa pensée, on peut le croire, lorsqu'elle déclarait au roi qu'elle avait différé son départ sur l'assurance formelle et réitérée qu'il arriverait bientôt lui-même. Et comment aurait-elle pu douter de la sincérité de Philippe II ? Les promesses qu'il lui faisait à cet égard étaient, pour ainsi dire, incessantes. Le 29 juin, renvoyant à la duchesse Alonzo Lopez Gallo, il lui écrivait de nouveau qu'il s'apprêtait à partir pour les Pays-Bas, et, comme il n'y avait rien dans cette vie qu'il désirât autant que de s'y trouver, il s'était résolu, se confiant aux mesures prises par sa sœur pour la sûreté de son débarquement en Zélande, à y aller par la mer océane [1]. Lorsque cette lettre parvint à Marguerite, le duc d'Albe seul avait franchi les frontières des Pays-Bas avec les bandes espagnoles, et Philippe II, renfermé dans l'Escurial, laissait à la discrétion de son impitoyable lieutenant ces belles et malheureuses provinces.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 550.

LIVRE QUATORZIÈME.

Portrait du duc d'Albe. — Aversion qu'il inspire aux Belges. — Instructions qui lui sont données par Philippe II pour châtier les Pays-Bas. — Il prend congé du roi et de don Carlos. — Portrait de don Carlos; sa mésintelligence avec Philippe II et sa haine pour les ministres de son père; scène violente avec le duc d'Albe. — Le duc s'embarque pour l'Italie. — Revue de son armée près d'Alexandrie. — Marche des Espagnols à travers les Alpes, la Savoie, la Bourgogne et la Lorraine. — Camp de Thionville. — Le comte Albéric de Lodron prend les devants et va occuper Anvers. — Le duc d'Albe se dirige vers Bruxelles. — Les principaux seigneurs accourent à sa rencontre : le comte d'Egmont vient le saluer à Tirlemont; le comte de Hornes à Louvain, etc.; caresses que le duc d'Albe fait au comte de Buren, fils du prince d'Orange. — Arrivée du duc d'Albe à Bruxelles; il est reçu avec froideur par Marguerite de Parme. — Répartition des troupes espagnoles; leur indiscipline. — Animosité qui se manifeste contre les Espagnols à la cour de Bruxelles. — Marguerite de Parme demande itérativement son congé et envoie en Espagne son secrétaire Machiavel pour presser la résolution du roi. — Plaintes du duc d'Albe sur l'émigration tolérée par la régente. — Arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, d'Antoine de Stralen et de Backerzeele. — Les deux comtes sont conduits au château de Gand. — Hooghstraeten se réfugie à Cologne. — Mort du marquis de Berghes à Madrid; le roi fait saisir ses biens dans les Pays-Bas. — Arrestation du baron de Montigny : il est enfermé dans l'alcazar de Ségovie. — Contentement de Philippe II et de Pie V. — Second Compromis proposé par Bréderode; stérilité de cette mesure; abattement du pays. — Philippe II accorde à Marguerite de Parme la démission qu'elle a sollicitée. — Marguerite, ayant reçu les lettres du roi, invoque

sa clémence en faveur des Pays-Bas ; elle recommande aussi ces provinces à son successeur. — Lettres circulaires qu'elle adresse aux états. — Le duc d'Albe nommé gouverneur général. — Départ de Marguerite de Parme.



Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, marquis de Coria et comte de Salvatierra, descendait d'une des plus illustres maisons militaires de l'Espagne. On en faisait remonter l'origine à un Paléologue qui avait conquis ou défendu Tolède et qui, en mémoire de ce succès, avait adopté le nom de cette ville et l'avait transmis à ses descendants. Ferdinand de Tolède était né, en 1508, de Garcias, comte d'Albe, et de Béatrix de Pimentel, fille de Roderic Alphonse de Pimentel, comte de Bénévent. Il n'avait que quatre ans lorsqu'il perdit son père, tué dans un combat livré aux Mores dans l'île africaine de Zerbi. Mais il lui restait son aïeul, Frédéric, second du nom et premier duc d'Albe, qui lui-même s'était illustré au siége de Grenade. Élevé sous la tutelle de ce vieux chevalier et placé par lui dans la maison de Charles-Quint [1], Ferdinand de Tolède combattit, aux côtés de l'empereur, sur les rives du Danube, devant les remparts de Tunis, dans la Provence et le Dauphiné, et devint, en 1546, avec don Fernand de Gonzaga, un des deux capitaines généraux de terre. Les Espagnols l'exaltaient beaucoup, comme ils avaient l'habitude de faire pour tous ceux de leur nation, disant que quelques années auparavant, en 1542, il s'était supérieurement comporté à la défense de Perpignan. On le croyait d'ailleurs fortement dans les bonnes grâces de Charles-Quint, parce qu'il était

[1] *Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède, premier du nom, duc d'Albe* (Paris, 1698, 2 vol. in-8°), t. Ier, pp. 5 et suiv.

un de ceux avec lesquels ce monarque aimait à s'entretenir, et dont il prenait l'avis sur presque toutes les affaires [1]. Le duc d'Albe acquit toute sa réputation militaire dans la mémorable campagne contre les électorats protestants, terminée par la victoire de Mulhberg, où l'électeur de Saxe fut fait prisonnier. Mais ces succès furent ensuite atténués par l'issue peu glorieuse du siége de Metz et surtout par les revers que le duc essuya dans le Milanais et le Piémont. Le crédit dont il jouissait auprès de Charles-Quint semblait avoir également décliné : l'empereur, dans les affaires importantes, prenait toujours son avis : mais c'était pour la forme, disait-on, plutôt que pour tout autre motif [2]. Il fut enfin nommé vice-roi de Naples, et occupait ce poste à l'époque de l'abdication de Charles-Quint. Philippe II, qui avait toujours eu une sorte de prédilection pour le duc d'Albe, lui en donna une preuve manifeste, dès son avénement, en le nommant son grand majordome. La conduite tenue par le duc, dans la guerre suscitée par Paul IV, avait été l'objet des vives censures de Charles-Quint, qui, du monastère de Yuste, où il s'était retiré, suivait avec anxiété les incidents de cette lutte; mais, loin de partager le mécontentement de son père, Philippe II, pour remercier le duc d'Albe de sa déférence envers le pontife,

[1] *Relation* de BERNARD NAVAGERO (1546), dans les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 89.

[2] *Relation* de MARINO CAVALLI (1551), dans les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 106. — En général, les ambassadeurs vénitiens estimaient fort peu les talents militaires du duc d'Albe : « Si la charge de capitaine général lui a été donnée, disait Laurent Contarini (1548), c'est uniquement pour satisfaire les Espagnols, que Sa Majesté favorise beaucoup; mais il n'y a pas d'homme de guerre qui le tienne non-seulement pour bon général, mais même pour bon soldat... » — « Il n'a fait preuve à la guerre que de timidité et de peu d'intelligence, répétait Frédéric Badoaro (1557)... » GACHARD, *Relations inédites des ambassadeurs vénitiens*, etc., *passim*.

lui accorda un don de 150,000 ducats et ne cessa de lui témoigner une faveur signalée. Ferdinand de Tolède acquit enfin assez d'autorité, assez d'ascendant personnel pour contre-balancer la haute influence dont jouissait Ruy Gomez.

Chef de la faction violente du conseil d'Espagne, il avait l'inflexibilité et la dureté qui convenaient à ce rôle. Son visage d'une expression plus que sévère, ses gestes menaçants, le ton hautain qu'il affectait, tout en lui inspirait une sorte de répulsion [1]. Jaloux, sous le règne de Charles-Quint, de la prédilection que ce monarque manifestait pour ses compatriotes, il avait vécu, dans des termes très-froids, avec les grands seigneurs des Pays-Bas, et cette animosité s'était encore accrue, mais par d'autres motifs, depuis l'avénement de Philippe II. Plein de gratitude envers ce prince, en qui il voyait le défenseur le plus résolu de la foi et le principal soutien de la grandeur de l'Espagne, il ne pouvait souffrir que l'aristocratie belge ne partageât point son dévouement absolu et passionné. De là l'exaspération qu'il montra bientôt contre ceux qui prétendaient résister à l'inquisition et à la prépondérance espagnole. On le vit préconiser les moyens les plus violents pour abattre cette opposition, et réussir enfin à faire prévaloir ses projets d'extermination sur les moyens conciliants que proposait Ruy Gomez. Bien que le prince d'Orange et ses adhérents ne pussent avoir une connaissance entière des diatribes si menaçantes dont ils avaient été l'objet dans les communications confidentielles adressées par le duc d'Albe au roi [2], ils n'ignoraient point cependant que leur adversaire avait toujours conseillé à Philippe II d'user d'une

[1] Frédéric Badoaro le dépeignait en ces termes : « È di età di 50 anni incirca, di persona grande, magra, piccola testa, collerico ed adusto... » *Relation* de 1557.

[2] Voir *Histoire de la révolution des Pays-Bas* t. Ier, pp. 411 et 412.

grande rigueur à leur égard, qu'il s'était toujours signalé par une antipathie profonde contre le peuple et une haine mortelle contre la noblesse des Pays-Bas. Le cardinal de Granvelle, sous prétexte que le duc d'Albe avait une grande connaissance de ces provinces, loua le roi de la détermination qu'il avait prise de l'y envoyer, comme général de son armée espagnole. Mais tout autres furent les sentiments exprimés par la duchesse de Parme. Elle ne se serait jamais imaginée, écrivit-elle à Philippe II, qu'il eût pris une résolution aussi grave sans la consulter : le duc d'Albe, ajoutait-elle, est si odieux dans les Pays-Bas qu'il suffirait à y faire haïr toute la nation espagnole [1]. L'opinion, exprimée avec tant de franchise par Marguerite de Parme, explique la consternation profonde que l'annonce seule de l'arrivée de Ferdinand de Tolède avait répandue dans ces provinces. Tout le monde, royalistes, anciens confédérés, catholiques, réformés, partisans et adversaires de l'Espagne, tout le monde devinait ou soupçonnait que le duc d'Albe venait remplir une mission terrible. Et, en effet, Philippe II lui avait donné l'ordre secret de verser le sang le plus illustre et d'abolir les priviléges les plus vénérés; il l'avait chargé de décimer la noblesse et de détruire par le fer et le feu les antiques libertés des Pays-Bas. « Arrêter « et châtier exemplairement les principaux du pays, qui s'étaient « rendus coupables pendant les troubles; prendre et punir de « même les plus coupables d'entre le peuple ; traiter ensuite des « moyens de procurer des ressources au Trésor ; faire publier et « observer les placards; régler l'affaire des évêchés; enfin, « punir les villes et déterminer l'emploi de leurs revenus : » tels étaient les ordres formels de Philippe II [2]. La conséquence

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 556, et t. II, p. 15.

[2] Le duc d'Albe révèle lui-même ces instructions dans une lettre au roi, du 9 juin 1568. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 29.

de ce régime fondé sur la violence et le sang, c'était l'absolutisme s'établissant sur les débris des priviléges nationaux, c'était la tyrannie politique s'appuyant sur l'inquisition, c'était la déchéance des Belges qui seraient assimilés par leurs oppresseurs non-seulement aux sujets espagnols des possessions italiennes, mais aux Indiens eux-mêmes ; c'était enfin la ruine de tout un peuple. Mais une telle perspective ne devait pas effrayer le politique terrible qui écrivait à Catherine de Médicis : « Il vaut beaucoup mieux avoir un royaume ruiné, en le conservant pour Dieu et le roi, au moyen de la guerre, que de l'avoir tout entier sans celle-ci, au profit du démon et des hérétiques, ses sectateurs [1]. »

Tous les préparatifs ordonnés pour son départ étant terminés, le duc d'Albe se rendit, le 15 avril 1567, à Aranjuez, pour prendre congé de Philippe II et du prince Carlos, héritier de la monarchie.

Don Carlos allait entrer dans sa vingt-deuxième année [2]. Petit de taille avec une tête démesurément large, une épaule contrefaite et une jambe trop courte, le teint blanc et les cheveux blonds, son aspect débile et maladif cachait des passions violentes

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 609. — Au mois de juin 1567 le bruit était répandu à la bourse d'Anvers « que l'on veult faire un royaume des Pays-Bas en prenant couronne soubs le titre de roy de Belgues, et que personne ne s'y voudra opposer. » Du reste, il s'agissait pour les Espagnols « d'establir l'inquisition » et « de commander aux Pays-Bas comme à Naples, Milan et Sicile. » Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 104. — Le prince d'Orange avait encore mieux pénétré les desseins des Espagnols lorsque, le 9 avril, il écrivait au landgrave Guillaume de Hesse : « Autant qu'il est en nous de prévoir, il nous semble que c'en « est fait de ces provinces, et que dans de déplorables massacres, beaucoup « de milliers de chrétiens, sages et pieux, vont perdre les biens et la vie. » *Ibid.*, t. III, p. 59.

[2] Il était né le 8 juillet 1545.

et un esprit souvent désordonné dans ses aspirations. Un grave accident avait exercé la plus funeste influence sur sa constitution et altéré son entendement. Il suivait, avec don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse, les cours de l'université d'Alcala, lorsque, le 9 mai 1562, il tomba d'un escalier et se fit à la tête une blessure presque mortelle. Il ne fut sauvé que par le trépan ; mais, depuis ce jour fatal, son corps parut encore plus faible, son visage plus pâle, son âme plus irritable. Ses emportements dégénéraient fréquemment en des accès de frénésie, et, à le voir alors, menaçant et hagard, on l'eût cru atteint de démence. Cependant cet infortuné prince n'était ni fou ni idiot. Il détestait les bouffons, aimait la vérité, se montrait compatissant et charitable, ayant même coutume de dire : « Qui fera l'aumône, si les princes ne la font pas? » Il était aussi très-grand ami des soldats et se fatiguait beaucoup à monter à cheval et à courir la bague. Il avait été d'abord question d'unir don Carlos à la princesse Élisabeth de Valois, que Philippe II épousa lui-même, après la mort de sa seconde femme, Marie Tudor. Mais don Carlos était trop jeune encore, à cette époque, pour éprouver un vif déplaisir de voir ses espérances déçues. Plus tard, on forma le projet de le marier avec sa cousine, l'archiduchesse Anne d'Autriche, fille aînée de l'empereur Maximilien II. Don Carlos paraissait désirer vivement cette union. On disait même qu'il avait fait le vœu, lors de sa chute à Alcala, de ne s'approcher jamais d'une autre femme. Mais Philippe II opposait ses lenteurs ordinaires à l'impatience de son fils et de la famille impériale. En 1565, l'ambassadeur espagnol à Vienne, se rendant l'interprète des plaintes de l'empereur, ajoutait : « Tout motif de retard, fondé sur la santé de don Carlos, a désormais disparu : il est notoire à la cour de Vienne que le prince jouit actuellement d'une santé parfaite, et que lui-même désire ardemment ce mariage. » Dans l'entrevue de Bayonne, qui eut lieu à cette époque même, Catherine de

Médicis avait suggéré l'idée d'unir don Carlos avec sa fille Marguerite. Élisabeth de Valois objecta d'abord qu'elle ne voyait dans le roi catholique aucune disposition à établir présentement son fils, et, à une proposition plus formelle, elle répondit que Philippe II avait déjà pris ailleurs des engagements désormais irrévocables. Mais les espérances de don Carlos furent de nouveau déçues. Il ne devait pas épouser l'archiduchesse Anne : cette princesse aussi, après la mort d'Élisabeth de Valois, fut proposée à Philippe II lui-même et devint sa quatrième femme. Pour expliquer les tergiversations de ce monarque, on a pu supposer que don Carlos était inhabile au mariage. Il résulte, à la vérité, de la relation écrite, en 1567, par l'ambassadeur vénitien Antoine Tiepolo, que le prince d'Espagne avait coutume de vivre fort chastement; « mais aujourd'hui, ajoute Tiepolo, ses désordres sont devenus si grands, qu'il en souffre d'étranges maladies. » En réalité, d'autres motifs engagèrent sans doute Philippe II à différer l'établissement d'un fils qui était l'objet de sa défiance et de ses soupçons. Philippe suspectait les sentiments, les opinions, les tendances politiques et même religieuses de son héritier. Ce n'était point sans raison. Bien que don Carlos ressemblât de visage à son père, ses inclinations étaient tout à fait différentes. Il était loin d'approuver la politique suivie à l'égard des Pays-Bas, et témoigna le désir de se rendre lui-même dans ces provinces. Du reste, il s'efforçait d'appliquer son esprit à l'étude des affaires ; mais, quoiqu'il eût son siége au conseil d'État et au conseil de guerre, on lui montrait la plus grande réserve. De son côté, il était impatient de participer au gouvernement et tâchait de connaître ce qui occupait le roi : on l'offensait même beaucoup quand on voulait lui en faire mystère. Dans de pareilles dispositions, don Carlos devait avoir peu d'affection pour les ministres favoris de Philippe II. Il haïssait franchement le duc d'Albe, avait déjà menacé de mort le cardinal de Espinosa, et

ressentait aussi une aversion extrême, quoique plus contenue, pour Ruy Gomez, son grand majordome [1].

D'après une tradition assez plausible, la dernière entrevue du duc d'Albe avec don Carlos faillit avoir un dénoûment tragique. Le duc ayant dit à don Carlos qu'il allait punir les Flamands de leur révolte et de leur impiété, le prince ne se contint plus ; le poignard à la main, il repartit avec colère : « Je te porterai ce fer dans le sein, plutôt que de souffrir que tu ailles, comme un ennemi, ruiner des provinces qui me sont si chères. » En même temps, il se précipitait sur le duc d'Albe : mais celui-ci retint fortement le prince dans ses bras et le terrassa même, dans la lutte qui s'engagea entre eux. Hors de lui, Carlos cria que le duc voulait l'assassiner ; on accourut, et on les sépara. Philippe II loua, dit-on, le duc d'Albe de sa modération, mais en l'invitant à partir sans délai [2].

[1] *Voir* les relations de Michel Suriano (1559) et d'Antoine Tiepolo (1567), publiées par M. Gachard (*Relations inédites des ambassadeurs vénitiens*, etc., pp. 132, 153 et suiv.); Hopperus, *Epistolæ ab Hispania*, pp. 121–122; *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, pp. 188, 213, 310, 377 et 550; et Raumer, *Geschichte Europas*, t. III, pp. 120 et suiv. Raumer a puisé des détails pleins d'intérêt dans les importantes dépêches de Fourquevaux, ambassadeur de Charles IX à Madrid. Quoique plus réservé, Hopperus laisse pourtant deviner la vérité : «... *Dissimillimis*, dit-il, *sunt moribus pater et filius... Scio multa esse quæ regi in eo non placeant.* » Le portrait de don Carlos est tracé avec soin par Tiepolo : « ... È per l'età sua poco disposto ; non è bello, seben bianco et biondo, et è curvo, e par che manchi nelle gambe, etc... »

[2] *Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède*, etc., t. II, p. 244. C'est une apologie du duc d'Albe, d'après un ouvrage latin imprimé à Salamanque en 1669. Cet épisode est également rapporté par F. de Raumer et s'accorde d'ailleurs avec le caractère exalté du malheureux prince qui, une autre fois, avait voulu se défaire du cardinal de Espinosa. Voir *Geschichte Europas*, t. III, p. 122.

avec soin parmi les meilleurs soldats de la monarchie, pouvaient affronter sans crainte des armées plus nombreuses. L'infanterie, composée presque en entier d'Espagnols, était divisée en quatre régiments, commandés chacun par un mestre de camp. Alphonse d'Ulloa était à la tête du régiment de *Naples,* fort de dix-neuf enseignes et de trois mille deux cent trente hommes. Le régiment de *Sicile*, moins nombreux, avait pour mestre de camp Julian Romero, le même qui, en 1560, commandait dans les Pays-Bas un de ces *tercios* dont les états généraux avaient impérieusement exigé l'éloignement. Le régiment de *Milan,* fort de deux mille deux cents hommes, avait à sa tête Sancho de Londoño, et celui de *Sardaigne,* qui comptait mille sept cent vingt-huit soldats, était sous les ordres de Gonzalve de Braccamonte. Ces quatre régiments formaient un total de quarante-neuf enseignes ou compagnies d'arquebusiers; on adjoignit à chaque compagnie quinze hommes armés de longs et pesants mousquets de campagne. Don Fadrique de Tolède, qui accompagnait son père, avait le titre de capitaine général de l'infanterie. Son frère illégitime, don Hernando, prieur de Castille et chevalier de Malte, commandait la cavalerie. Elle se composait de cinq compagnies de chevau-légers espagnols, trois d'Italiens et deux d'Albanais, de cent hommes chacune, et en outre de deux compagnies d'arquebusiers espagnols. Un grand nombre de volontaires ou aventuriers, dont quelques-uns appartenaient à des maisons distinguées, suivait l'armée. Mais ce qui surtout augmentait la force de celle-ci, c'était l'excellent choix des officiers, presque tous renommés par des actions d'éclat ou signalés par un mérite éminent. On y remarquait le maréchal de camp Chiappin Vitelli, marquis de Setone, que le duc Côme de Florence avait cédé au roi d'Espagne; l'ingénieur François Paciotto, d'Urbin, cédé par le duc de Savoie, et le grand-maître de l'artillerie, Gabriel Serbelloni, chevalier de Malte. On y distinguait Sancho d'Avila, châtelain de

Pavie, cité pour son courage et pour le dévouement qu'il témoignait au duc d'Albe, dans les camps duquel il avait été, pour ainsi dire, élevé ; Bernardino de Mendoça, l'historien futur de cette expédition et de la première période de la guerre des Pays-Bas; surtout Christophe Mondragone qui avait montré, sous Charles-Quint, un courage admirable dans les guerres d'Italie, d'Afrique et d'Allemagne. Il était un de ces dix héros qui, traversant l'Elbe à la nage, au milieu d'une pluie de balles, avaient ramené vers Charles-Quint les barques stationnées à l'autre rive, facilité par cette action d'éclat le passage à toute l'armée et préparé la victoire décisive, remportée à Muhlberg sur les Saxons.

Le lieutenant de Philippe II, ayant fait lever les tentes, se dirigea vers Turin. Don Juan d'Acugnia, envoyé de Philippe II, s'était rendu précédemment près d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, pour lui demander passage à travers ses États ainsi que les vivres nécessaires à l'armée. Le duc avait acquiescé à cette demande sous condition toutefois qu'il entretiendrait, aux frais du roi, un corps de deux mille hommes d'infanterie italienne et un escadron de cavalerie, afin de prévenir les inconvénients que le passage de l'armée espagnole pourrait occasionner à ses sujets. Du reste, ces troupes devaient être licenciées dès que les Espagnols seraient sortis de la Savoie. Antoine de Mendoça remplit une mission semblable près du duc de Lorraine et ne rencontra aucune difficulté, car l'un et l'autre de ces souverains étaient dans la dépendance du roi d'Espagne. Don Francisco de Ybarra, proviseur général des armées, prit ensuite les devants et prépara les étapes du long trajet que les troupes espagnoles avaient à faire jusqu'aux frontières des Pays-Bas.

L'armée, partagée en trois divisions, franchit en bon ordre le mont Cenis. Le duc d'Albe conduisait l'avant-garde, composée du régiment de Naples, de trois compagnies de chevau-légers

italiens et de deux compagnies d'arquebusiers espagnols à cheval. Il était lui-même précédé de Gabriel Serbelloni, qui, avec des pionniers, devait aplanir les chemins. Le corps de bataille, placé sous les ordres de don Hernando, se composait du régiment de Milan et de quatre compagnies de chevau-légers espagnols avec les munitions. A l'arrière-garde, Chiappin Vitelli commandait les régiments de Sicile et de Sardaigne et la cavalerie albanaise. Le front de chaque compagnie était couvert par les quinze mousquetaires qui leur avaient été adjoints. Chaque jour le corps de bataille arrivait à l'étape que venait de quitter l'avant-garde, et il y était remplacé ensuite par l'arrière-garde. Après quatorze journées de marche dans les Alpes, les Espagnols atteignirent heureusement Montfleur, première ville de la Bourgogne. Ils avaient été comme escortés par deux armées d'observation, l'une composée de Génevois et de Suisses, l'autre de troupes françaises qui longeaient les frontières du Dauphiné et le cours du Rhône. Une poignée d'hommes aurait suffi peut-être pour arrêter le duc d'Albe dans les défilés des Alpes, et, en ce cas, toute l'armée eût péri de faim, parce que, à chaque étape, il n'y avait des vivres que pour un jour et pour un tiers des troupes. Mais la ferme attitude des Espagnols et l'exacte discipline qu'ils observaient déconcertèrent leurs ennemis.

Après avoir rallié en Bourgogne quatre compagnies de cavalerie levées dans le pays même, les Espagnols, toujours escortés d'un corps de troupes françaises qui les côtoyaient sur le flanc, se dirigèrent vers la Lorraine, traversèrent en douze étapes cet État allié, et arrivèrent enfin à Thionville, première place frontière du duché de Luxembourg. Ils y furent rejoints par de nouveaux renforts. Le comte Albéric de Lodron y attendait le duc d'Albe avec trois régiments : le premier composé de soldats levés, pour la plupart, dans le comté de Tyrol, et les deux autres formés de fantassins allemands proprement dits et commandés

par les comtes d'Everstein et de Schaumbourg. Tout le camp de Thionville, dit un témoin oculaire, s'élevait à plus de vingt-quatre mille hommes, parce qu'il s'y trouvait beaucoup de gens inutiles et une quantité merveilleuse de courtisanes : on en comptait deux mille. Il contenait aussi plus de six mille chevaux, les uns appartenant à la cavalerie, les autres ayant servi à un grand nombre de fantassins [1].

Le duc d'Albe rencontra, à Thionville, Berlaymont et Noircarmes, qui lui étaient envoyés par Marguerite de Parme. Tout en exprimant de sa part le contentement qu'elle avait de sa venue, les deux seigneurs demandèrent au duc de produire les pouvoirs qu'il tenait du roi pour entrer dans les Pays-Bas. Le duc leur montra les lettres qui lui conféraient les prérogatives de capitaine général. De son côté, il chargea don Francisco de Ybarra de se rendre à Bruxelles pour complimenter la duchesse de Parme et s'entendre avec elle sur le logement des troupes. Il ordonna d'ailleurs au comte de Lodron de prendre les devants avec son régiment, fort de douze compagnies de trois cents hommes chacune, pour remplacer immédiatement à Anvers les troupes wallonnes qui y tenaient garnison. Lodron, étant arrivé à Anvers le 14 août, prit possession de la ville, mais non sans dommage et sans vexation pour les habitants, obligés de loger une soldatesque avide et insolente. Les Wallons furent immédiatement licenciés.

Tout récemment, Marguerite de Parme avait commandé d'équiper huit navires, en publiant qu'ils étaient destinés à aller au-devant du souverain. Cette nouvelle avait été accueillie avec joie, et on faisait encore des processions et des prières pour

[1] *Commentaires mémorables* de BERNARDINO DE MENDOÇA, liv. I et liv. II; — BOR, t. Ier, 4e liv., fol. 128; — STRADA, lib. VI; — *Mémoires* de CASTELNAU, liv. VI, chap. III; — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 564.

l'heureux voyage de Philippe II, lorsqu'on apprit tout à coup l'arrivée du duc d'Albe avec une armée espagnole [1]. A l'allégresse succédèrent aussitôt les appréhensions les plus vives, et les émigrations se multiplièrent. Des familles entières abandonnèrent leurs foyers pour chercher un refuge en France, en Angleterre, au pays de Clèves et ailleurs. Alarmée elle-même pour son pouvoir, la régente écrivit au duc d'Albe afin de l'avertir que la situation nouvelle des Pays-Bas, maintenant soumis et paisibles, n'exigeait plus qu'il arrivât avec de si grandes forces [2]. Mais le duc ne tint aucun compte de cette prière et continua sa marche. Dès son entrée dans le pays, il avait rencontré un assez grand nombre de gentilshommes qui venaient le féliciter, soit en leur nom, soit comme délégués des principaux seigneurs; cependant, de l'aveu même des Espagnols, peu de personnes se réjouissaient de sa venue. Les uns soupçonnaient vaguement la mission vengeresse de l'inflexible capitaine; d'autres appréhendaient les maux qui résulteraient de l'insolence et de la licence ordinaire des soldats [3].

Le duc d'Albe, après avoir donné quelques jours de repos à ses troupes, leva son camp de Thionville et s'achemina vers Bruxelles. Il traversa le Luxembourg, arriva le 16 août à Huy et le 18 à Jodoigne, où le comte de Meghem et le duc d'Arschot vinrent le saluer. En entrant à Tirlemont, il y trouva le comte d'Egmont lui-même qui, accompagné de quarante gentilshommes, venait lui offrir deux beaux chevaux de prix [4]. Le duc

[1] Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 29 juillet 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 558.

[2] Lettre du 17 juin, *ibid.*, t. Ier, p. 547.

[3] Le secrétaire Pratz à Antonio Perez, 30 juillet 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 559.

[4] Lettre d'Antoine de Stralen au prince d'Orange, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 113. — *Voir* aussi la *Grande chro-*

lui fit le meilleur accueil, car il tenait particulièrement à inspirer une sécurité complète à ce personnage ainsi qu'au comte de Hornes.

Ce dernier, qui se trouvait alors à son château de Weert, avait envoyé à Thionville même un de ses gentilshommes au-devant du duc d'Albe, pour le complimenter sur son arrivée aux Pays-Bas. Le duc et son fils le prieur ne tardèrent pas, de leur côté, à lui envoyer des lettres qui, en lui témoignant beaucoup de confiance et d'amitié, l'engageaient à se rendre à Bruxelles. Le comte de Hornes répondit, le 12 août, qu'il était reconnaissant de la faveur que le duc lui faisait; qu'il ne croyait pourtant pas devoir se rendre à Bruxelles pour les raisons qu'Alonzo de Laloo, son secrétaire, lui exposerait. Celui-ci représenta au duc que le comte de Hornes avait écrit au roi qu'il ne quitterait sa maison,

nique de Hollande, t. II, p. 163. — Le 26 juin précédent, le comte d'Egmont avait adressé au roi une lettre très-obséquieuse. Il le suppliait de tenir pour certain qu'il ne s'était effectué aucune entreprise contre les rebelles, sans son avis, et que, même dans les plus grandes difficultés, il avait payé de sa personne, comme pourraient en témoigner la régente et ceux du conseil. Si les nécessités du temps l'avaient obligé de procéder, selon les circonstances, plus lentement qu'il n'avait paru convenir à quelques-uns, la raison et la loyauté méritaient qu'on en tînt compte. « J'espère en Dieu, ajoutait-il, de pouvoir faire connaître quelque jour, particulièrement à ceux-ci, qu'il a été nécessaire que je ne procédasse autrement, parce que le service de Votre Majesté n'y aurait gagné. » Il suppliait enfin le roi de hâter sa venue : si les affaires du pays n'y rendaient sa présence nécessaire, disait-il, il prendrait la poste pour aller au-devant de Sa Majesté et l'accompagner dans son voyage. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 547. Le comte d'Egmont se perdait par son aveuglement. « Génie haut, altier, présumant beaucoup de soi (écrivait Morillon, le 3 août 1567); plus propre à conduire une bataille, une chasse que les affaires publiques; malheureusement, il ne se connaît pas. Les flatteurs lui ont fait accroire qu'il est plus sage qu'il n'est en effet : ils l'ont mis si avant qu'il est impossible qu'il ne fasse le saut... » MSS de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 16094.

jusqu'à ce qu'il eût reçu ses ordres, n'ayant, du reste, aucun gouvernement ni aucune charge, et Sa Majesté ne lui ayant pas laissé exercer celle d'amiral. Le duc repartit à Alonzo qu'il lui avait peiné infiniment que le roi n'eût tenu aucun compte de son maître et de ses services comme il le méritait; que, passé un an, au Bois de Ségovie, il avait dit au baron de Montigny, son frère, ce qui lui paraissait des affaires du comte et combien il était son ami et son serviteur. Il ajouta que Francisco de Ybarra, envoyé à Bruxelles, avait été chargé d'y visiter le comte de Hornes de sa part, et qu'il avait éprouvé du regret en apprenant que cet officier ne l'avait pas trouvé. Alonzo eut aussi une longue conversation avec Juan Albornoz, secrétaire du duc d'Albe. Celui-ci l'assura cordialement de l'affection que son maître avait pour le comte de Hornes; du zèle avec lequel il s'était employé pour lui; et il en vint à dire que, puisque ce seigneur était si dérangé dans ses biens, on pourrait lui donner quelque charge en Italie, comme celles de gouverneur de Milan et de vice-roi de Naples, qui bientôt seraient vacantes. Albornoz ajouta que le duc avait été sensible à ce que plusieurs des seigneurs du pays ne lui avaient rendu visite, à lui qui était tant leur ami et serviteur à tous, et qu'il lui paraissait que le comte de Hornes devait se trouver à Bruxelles, sinon pour traiter d'affaires, au moins pour voir le duc comme ami [1]. Flatté sans doute de ces prévenances, le comte de Hornes quitta sa maison de Weert et vint attendre le duc d'Albe à Louvain, où celui-ci arriva le 20 août, vers midi. Le duc l'engagea amicalement à le suivre jusqu'à Bruxelles, sous prétexte de lui remettre des lettres du roi qu'il avait en ses coffres. Mais le comte, sans deviner le piége où on voulait l'entraîner, répondit qu'il était

[1] Alonzo de Laloo au baron de Montigny, 17 août 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 563.

obligé de prendre congé du duc, pour se rendre près du comte de Nuenar, son beau-frère, dont la femme venait de mourir. Alors le duc lui remit une lettre destinée à ce seigneur, et ayant pour but de le persuader qu'il avait toujours pris grandement à cœur les affaires du comte de Hornes [1].

A Louvain se trouvèrent aussi les comtes de Mansfeld et d'Arenberg, avec Berlaymont et Meghem. Le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, après avoir vu, d'une fenêtre du collége de Savoie, le défilé de l'armée espagnole, alla également saluer le duc d'Albe. Il fut très-bien reçu. Le duc lui dit qu'il saisirait de bon cœur toutes les occasions qui s'offriraient de lui rendre service. Puis, le 22, au moment de quitter la ville, il lui réitéra ces offres en l'embrassant. Précédemment, il avait dit au comte d'Egmont qu'il voulait écrire au prince d'Orange, et qu'il était tout disposé à lui être utile ainsi qu'au comte de Buren [2]. Il n'y avait d'égal à la profonde duplicité du vieux général espagnol que l'incroyable illusion dont se berçaient quelques personnages, principalement les comtes d'Egmont et de Hornes.

Le 22 août, à trois heures de l'après-midi, le duc d'Albe entra

[1] *La déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes*, etc., p. 26.

[2] Lettre de H. de Wiltpergh (attaché au comte de Buren) au prince d'Orange, datée de Louvain le 22 août. En voyant les seigneurs des Pays-Bas se porter avec tant d'empressement au-devant du duc d'Albe, il engageait le prince à établir quelque intelligence avec le lieutenant de Philippe II. Chacun pour soi, Dieu pour tous : c'était le principe qui dominait alors, disait-il. — J. de Hornes, baron de Boxtel, ancien lieutenant de la bande d'ordonnances de Guillaume de Nassau, était plus clairvoyant. Déjà il avait cherché un asile au pays de Clèves lorsque, le 26 août, il écrivait au prince : « Je crains que ledit ducq faict grand recueil à aulcuns, que la fin serast aultre... » — « Dieu, disait-il aussi, veuille quelquefois consoler cette pouvre patrie et tous désolez... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 119 et 125.

dans Bruxelles, à la tête du régiment de Milan, accompagné de sa garde et des gentilshommes de sa suite. Aucune réception ni compliment ne lui furent faits de la part du magistrat de la commune. Il se rendit directement au palais pour présenter ses hommages à la gouvernante. Trois jours auparavant, Marguerite avait tenu conseil pour savoir si elle laisserait entrer le duc d'Albe au palais, avec sa garde. Or, le duc lui ayant fait dire, par le comte d'Arenberg, que lui et sa garde étaient à son service et d'autres choses qui marquaient sa déférence, elle avait permis qu'il vînt au palais avec ou sans garde, comme il l'entendrait. Toutefois, son arrivée faillit occasionner un grand désordre, parce que les archers de la garde de Marguerite de Parme ne voulaient point laisser passer les hallebardiers du duc d'Albe. La régente, qui sortait à peine de maladie, attendait le duc dans sa chambre à coucher, où se trouvaient Egmont, Arschot et Mansfeld. Lorsque le duc entra, elle était debout et ne fit aucun mouvement en avant ni en arrière. Il resta quelque temps la tête découverte, quoiqu'elle ne cessât de l'engager à se couvrir; et, lorsqu'il l'eût fait, ils causèrent pendant une demi-heure environ, toujours debout. Le duc témoigna le plus grand respect à la sœur du roi, tandis que Marguerite se montra très-froide, très-sévère même [1]. A la suite de cette première entrevue, le lieutenant de Philippe II se retira à l'hôtel de Culembourg, qui avait été réser vé pour son logement [2].

[1] Lettre du contador Mendivil au roi, écrite de Bruxelles, le 29 août, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 567.

[2] Selon la plupart des historiens, le duc d'Albe descendit à l'hôtel de Culembourg; et, selon les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles*, à l'hôtel de Jauche, rue de Namur. Constatons encore que dans sa lettre au prince d'Orange, citée ci-dessus et datée de Bruxelles, le 19 août, Antoine de Stralen annonçait que l'intention du duc d'Albe était de se loger à l'hôtel du comte de Hooghstraeten « où desjà beaucoup de ses muletz et bagaige

Cependant la plupart des membres du conseil, les magistrats de Bruxelles et quelques-uns des serviteurs de Marguerite de Parme murmuraient de ce qu'on avait laissé entrer le duc d'Albe dans la ville, sans qu'il eût montré ses pouvoirs. Aussi le jour suivant (23 août) fut-il résolu en conseil de les lui demander. Informé de cette décision, le duc envoya à la régente sa patente de capitaine général et une lettre écrite de la propre main du roi. Philippe II y disait, en substance, qu'il avait commandé au duc d'Albe de faire certaines choses dont la gouvernante serait avertie en temps et lieu. Cette communication accrut le mécontentement des membres du conseil et blessa la régente au cœur : dès lors, elle se plaignit assez haut des affronts que lui faisait le roi [1].

Le 26, Marguerite eut avec le duc d'Albe une nouvelle entrevue pour régler le logement des troupes dans les villes et déterminer ce que les bourgeois auraient à leur fournir. Dissimulant ses vrais sentiments, elle exprima d'abord au lieutenant de Philippe II sa satisfaction de sa venue, et ajouta qu'elle n'aurait pu voir nul autre avec plus de plaisir. Elle lui fit ensuite quelques observations sur la différence de dates que l'on remarquait dans ses patentes et dans les lettres du roi dont il était porteur. Elle lui demanda, enfin, quel était l'objet de sa mission. Sur ce dernier point, le duc répondit que l'objet principal pour lequel Philippe II l'avait envoyé, avec les troupes qui l'accompagnaient, était de faire respecter la justice et exécuter les ordonnances de la régente, afin que le roi, à son arrivée, trouvât le pays en paix. Interpellé plus directement par Marguerite, qui désirait

sont arrivez. » Du reste, le duc d'Albe s'installa définitivement dans le palais de Caudenberg, le 13 janvier 1568, après le départ de Marguerite de Parme.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 567.

savoir d'une manière précise quelle était la commission énoncée vaguement par le roi dans sa lettre autographe, le duc répondit qu'il ne se le rappelait pas bien pour le moment, mais que, sans doute, le progrès des affaires l'en ferait souvenir et qu'il le lui dirait alors [1]. Du reste, il s'efforça de la convaincre que ce n'était ni par amour des honneurs, des richesses, ou de la gloire, ni par inimitié contre personne qu'il avait accepté cette mission, mais pour obéir aux ordres du roi. Marguerite lui demanda alors par quelles affaires il était d'avis de commencer; quels étaient ceux qu'elle appellerait au conseil et qu'elle en exclurait. Il répondit là-dessus de manière à lui donner satisfaction, se mettant à ses ordres, de jour et de nuit, ni plus ni moins que Berlaymont et Arenberg. Elle lui demanda pourquoi il voulait avoir tant de gens de guerre allemands; elle était d'avis qu'il les licenciât. Il écarta cette observation, en disant qu'ils ne tarderaient pas à recevoir les ordres du roi à cet égard. Enfin, ils en vinrent au logement des troupes. La régente insista de la manière la plus vive pour que la ville de Bruxelles, qui s'était bien conduite, en fût déchargée; mais, sur ce point, le général espagnol fut inflexible. Il lui dit que, si elle recevait des réclamations, elle pourrait les écarter en se rejetant sur l'entêtement et l'opiniâtreté du duc d'Albe; et qu'il consentait volontiers à se charger de la haine que la mesure prise exciterait contre lui [2].

En résumé, le duc fit loger dans Bruxelles les dix enseignes du régiment de Sicile, arrivées le 25 dans cette résidence. Les autres régiments furent répartis entre des villes voisines de ma-

[1] Dans une lettre adressée au roi, le 30 août, le duc d'Albe lui apprit qu'il satisfit la gouvernante sur toutes les choses qu'elle lui demanda, *de la manière la plus conforme aux intentions de Sa Majesté. Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 570.

[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 566; — *Commentaires mémorables* de BERNARDINO DE MENDOÇA, liv. II; — STRADA, lib. VI.

nière que le capitaine général pouvait réunir ses troupes en une nuit, si les circonstances l'exigeaient. Les dix-neuf enseignes du régiment de Naples se rendirent à Gand ; les dix enseignes du régiment de Sardaigne à Enghien ; les dix enseignes du régiment de Milan à Lierre, et la plus grande partie de la cavalerie à Diest, dans les domaines du prince d'Orange. Partout où entraient les Espagnols, les troupes wallonnes étaient cassées et congédiées. Les vétérans espagnols se montraient, au surplus, très-mécontents de la tranquillité qui régnait dans le pays et donnaient au diable, dit un contemporain, celui qui leur avait fait quitter l'Italie. Loin de continuer à observer cette étroite discipline, que l'on avait admirée pendant leur marche depuis les Alpes jusqu'à Thionville, ils agissaient déjà comme en pays de conquête, confisquant tout, à tort, à droit, disant que tous étaient hérétiques qui avaient du bien [1].

Ces vexations allaient exciter dans le pays une haine profonde contre les bandes étrangères. Pour d'autres causes, une animosité très-vive se manifestait déjà contre les Espagnols à la cour même de la gouvernante. Le jour de l'entrée du duc d'Albe à Bruxelles, l'alguazil de l'auditeur de l'armée amenait prisonniers certains individus du comté de Namur, qui avaient tué dans les champs des soldats espagnols ; lorsqu'il arriva près du palais, un gentilhomme du comte de Mansfeld, aidé de quelques bourgeois, lui enleva une partie de ses prisonniers, et l'on prétendit qu'ils furent secondés par le capitaine de la garde de la gouvernante [2]. Du reste, quelques-uns des seigneurs principaux, de même que les serviteurs de la duchesse de Parme et les capi-

[1] Ces détails sont extraits d'une lettre datée de Bruxelles, le 26 août, et adressée par J. de Pennant, un des secrétaires du prince d'Orange, à Ant. Delbecque, secrétaire du baron de Montigny. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 565.

[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 567.

taines et officiers qui venaient d'être réformés, criaient publiquement contre les Espagnols. Un incident plus grave se passa. Le dimanche qui suivit l'entrée du duc d'Albe à Bruxelles, un moine cordelier, frère Jean Ghéry, confesseur et prédicateur de Marguerite de Parme, prêchant devant elle, dans la chapelle du palais, ne dit presque autre chose, dans son sermon, sinon que les Espagnols étaient des traîtres, des larrons et des violateurs de femmes. Marguerite, sur les observation de Tomás Armenteros, renvoya frère Jean Ghéry au couvent des cordeliers, à Lille; mais elle le fit à regret et en le recommandant vivement au provincial et au gardien [1].

Tomás Armenteros, qui voulait mériter la bienveillance du successeur éventuel de Marguerite de Parme, chargea le contador Mendivil d'avertir le duc d'Albe qu'il ne devait jamais manger hors de chez lui. Dénonçant hypocritement sa maîtresse, il s'était affligé avec Mendivil de ce que la duchesse de Parme se conduisait avec si peu de raison, abandonnant les affaires pour aller à la chasse. Il lui avait dit qu'elle sollicitait du roi son congé, et que rien ne pourrait la retenir, si elle n'obtenait satisfaction sur ses prétentions particulières. Il avait ajouté qu'elle projetait d'aller d'une ville à l'autre, en attendant la réponse du roi, et que, pendant ce temps, elle laisserait à dessein les affaires en souffrance; que lui, Armenteros, avait eu à ce sujet de vives discussions avec elle; qu'il lui avait représenté les inconvénients qui résulteraient d'une pareille détermination pour le service du roi, mais que ses observations avaient peu de succès, parce que le mécontentement que la duchesse avait de Sa Majesté était cause qu'elle ne voulait être bien avec le duc d'Albe [2].

Dès le 29 août, Marguerite avait demandé itérativement son

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 568.

[2] Lettre du contador Mendivil au roi. *Ibid.*, t. Ier, p. 569.

congé à Philippe II. Si sa réputation et sa satisfaction, lui mandait-elle, avaient inspiré au roi la sollicitude qu'il lui marquait dans ses lettres, il l'aurait autorisée à quitter son gouvernement, avant de la mettre en quelque sorte en parangon avec le duc d'Albe, qui fait tout ce qui lui plaît, quoiqu'elle soit d'un avis contraire, comme cela vient d'avoir lieu dans la répartition des troupes. Elle était, disait-elle, affectée jusqu'au fond de l'âme de la conduite du roi à son égard [1].

Dans une nouvelle entrevue avec le lieutenant de Philippe II, Marguerite se plaignit des retards du roi, et lui déclara qu'elle allait envoyer un de ses gentilshommes, Machiavel, en Espagne, pour presser la détermination du monarque, en ce qui concernait son congé. Elle pria le duc d'Albe d'appuyer l'objet de cette démarche. Le duc, dans sa correspondance avec Philippe II, prétendit qu'il avait tâché de détourner Marguerite du dessein qu'elle annonçait; mais qu'elle avait paru décidée à y donner suite. En effet, le 8 septembre, Marguerite écrivit au roi et se plaignit de n'avoir pas encore reçu le congé qu'elle lui avait demandé. Elle n'était pas jalouse, disait-elle, de la suprême autorité dont il avait investi le duc d'Albe; mais il aurait pu ordonner que, à l'entrée de ce général dans les Pays-Bas, elle se retirât; il eût par là ménagé son honneur. Il n'aurait pas dû souffrir, enfin, que, la duchesse étant présente, un autre vînt étaler cette autorité extraordinaire qui était si humiliante pour elle. Marguerite exprimait ensuite combien il lui était pénible de servir d'exemple perpétuel à tous autres qui, voyant la manière dont elle était traitée par le roi, espéreraient peu de lui pour les services qu'ils lui rendraient : car, en aucun temps, ni en aucune occasion, il n'en pourrait recevoir qui fussent comparables à ceux qu'elle lui avait rendus. Si, du reste, on lui montre peu de

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 567.

gratitude, ajoutait-elle, elle s'en console par la pensée qu'elle a satisfait à ce qu'elle devait à Dieu, au roi et à elle-même. Elle rappelait ensuite l'état où Philippe II avait laissé les Pays-Bas, les fatigues qu'elle avait essuyées et les dangers qu'elle avait courus, n'ayant pas, en neuf années, goûté une heure de repos; ayant compromis sa santé et même sa vie. Elle demandait si, lorsqu'elle était parvenue à pacifier le pays, dont le roi était à présent souverain plus indépendant et plus absolu que jamais, il était juste qu'un autre vînt jouir du fruit de tant de travaux et de peines. Elle insistait donc sur son congé, et, si le roi différait de lui répondre, elle regarderait son silence comme un consentement tacite et partirait, alors même qu'il ne lui restituerait point le château de Plaisance. C'était afin de solliciter une prompte décision, qu'elle lui envoyait son secrétaire Machiavel, qui jouissait de toute sa confiance.

Dans sa dernière entrevue avec le duc d'Albe, Marguerite avait appelé l'attention de celui-ci sur l'émigration, qui prenait des proportions alarmantes. Elle estimait à plus de deux millions la valeur des biens que les exilés volontaires avaient déjà emportés. Elle lui signala particulièrement l'abbé de Saint-Bernard, qui s'était muni de 35,000 écus et s'était fait accompagner d'une femme veuve, qu'il avait épousée. Le duc d'Albe s'était récrié sur ce qu'elle avait toléré cette émigration. Elle répondit que le roi lui avait lié les mains. A cela, il répliqua que le roi ne lui avait point défendu de s'assurer des personnes suspectes et de leurs biens [1].

Depuis qu'il était entré dans les Pays-Bas, le duc d'Albe épiait l'occasion d'arrêter les comtes d'Egmont et de Hornes. Il aurait pu se saisir du comte d'Egmont, lorsque celui-ci s'était rendu

[1] Letttres du duc d'Albe et de la duchesse de Parme au roi, du 8 septembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 570–575.

au-devant de lui à Tirlemont, et du comte de Hornes, quand ce dernier, pressé par ses instances, fut venu le complimenter à Louvain. Mais il jugea préférable de différer l'exécution de son dessein, parce que s'il avait fait arrêter isolément l'un des deux, il eût donné l'éveil non-seulement à l'autre, mais encore à Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont, et à Antoine de Stralen, dont il importait, selon les suggestions du cardinal de Granvelle, de s'assurer en même temps, afin de tenir tous les fils de la conjuration dénoncée à Madrid [1]. Il avait donc permis au comte de Hornes de se rendre à Cologne pour y visiter le comte de Nuenar, son beau-frère, mais en lui faisant donner sa parole qu'il serait à Bruxelles dans huit ou dix jours. Du reste, pour mieux capter sa confiance, il lui fit parvenir une lettre par laquelle le roi lui-même lui ordonnait de se rendre auprès du duc d'Albe, qui était chargé de lui déclarer la volonté du souverain au sujet de ses différentes requêtes. Dans la situation embarrassée où se trouvaient ses affaires, Hornes devait se montrer extrêmement impatient de connaître les intentions du roi à son égard. Telle était alors sa détresse que, pour retourner à Bruxelles et tenir son rang à la cour, il se vit contraint d'engager une ferme, qui lui restait près de son château de Weert [2]. En attendant le retour du comte de Hornes, le duc ne perdait pas de vue Egmont, et des espions surveillaient toutes les démarches de Backerzeele, qui était à Bruxelles, et d'Antoine de Stralen, qui, après avoir séjourné quelque temps dans cette ville, était retourné à Anvers.

Le dimanche, 7 septembre, le comte de Hornes étant enfin

[1] *Commentaires mémorables* de BERNARDINO DE MENDOÇA, liv. II. — *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 562.

[2] Réponse personnelle de Ph. de Montmorency, comte de Hornes, etc., §§ XXXIV, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 173.

arrivé à Bruxelles, le duc d'Albe prit aussitôt, dans le plus grand secret, ses mesures pour que l'arrestation des seigneurs proscrits s'effectuât d'une manière sûre, le même jour et presque à la même heure. Le 9, il convoqua, dans son hôtel, un conseil de guerre, sous prétexte d'examiner les plans de fortification de Thionville et de Luxembourg. Egmont, Hornes, Arenberg, Mansfeld, Arschot, Noircarmes, Chiappin Vitelli, Francisco de Ybarra et deux ingénieurs se réunirent dans la soirée. Pour duper jusqu'à la fin les seigneurs proscrits, le duc d'Albe venait d'accepter et d'envoyer chercher un fort beau cheval, qui lui était offert par le comte de Hornes [1]. Quant au comte d'Egmont, on prétend qu'il s'était promené en voiture avec le prieur don Hernando, bâtard du duc d'Albe, et qu'il venait même de dîner avec lui. Telle était d'ailleurs son aveugle confiance en la loyauté du duc d'Albe, qu'il s'était étudié à la faire partager par le comte de Hornes, et qu'il s'efforçait de dissiper les appréhensions et les pressentiments manifestés par celui-ci [2].

Tout s'exécutait, cependant, selon les instructions secrètes du lieutenant de Philippe II. Dans la matinée, Antoine de Stralen, accompagné de deux autres gentilshommes, était sorti d'Anvers dans un chariot attelé de trois chevaux. Le comte Albéric de Lodron, craignant qu'il ne lui échappât, s'empressa de le suivre avec quarante cavaliers, et, lorsqu'il le vit dans un lieu éloigné de toute habitation, il l'arrêta et le conduisit à Lierre. Après l'y avoir laissé en lieu de sûreté, Lodron retourna à Anvers, et mit sous le séquestre la maison et les biens très-considérables de l'ancien bourgmestre, sans égard pour sa femme et sa famille,

[1] *La Déduction de l'innocence*, etc., p. 27.

[2] Egmont ne cessait toutefois de correspondre avec le prince d'Orange; trois jours avant son arrestation, il lui écrivit une lettre où il lui donnait des nouvelles de ce qui se passait à Bruxelles. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 578.

La gouvernante des Pays-Bas était également restée étrangère à l'exécution de ces graves mesures. Après qu'elles eurent été effectuées, le duc lui députa Berlaymont et Mansfeld pour lui en donner avis et lui exposer que, si elle n'avait pas été prévenue, c'était par le commandement du roi, et de peur que le ressentiment du peuple ne retombât sur elle. Marguerite cacha son dépit en présence des seigneurs qui lui étaient envoyés; mais elle ne pouvait plus se dissimuler que l'autorité était passée de fait en d'autres mains [1].

Le comte de Mansfeld ne s'était chargé qu'avec répugnance de cette dernière commission. Il se montrait surtout très-affecté de l'arrestation du comte de Hornes, son beau-frère, et s'en affligeait d'autant plus que ce seigneur était logé chez lui. Bien qu'il ne fût point sans inquiétude pour lui-même et que, dans la crainte qui l'agitait, il eût fait partir son fils [2], il s'efforça toutefois de venir en aide aux seigneurs prisonniers. C'est ainsi qu'il tâcha de persuader à un de ses collègues d'assembler les chevaliers de la Toison d'or, pour délibérer sur le parti qu'il y aurait à prendre. Mais déjà le lieutenant de Philippe II avait contenté le duc d'Arschot en lui parlant de la grande confiance que le roi avait en lui, et les comtes de Meghem et d'Arenberg, en leur disant que, en cas de besoin, ils auraient le commandement des troupes; quant à Berlaymont, il rivalisait de zèle obséquieux avec Noircarmes. Cependant Mansfeld, ayant demandé une au-

p. 84.— *Commentaires memorables* de don Bernardino de Mendoça, liv. II. Il était présent à l'arrestation. — Nous avons également puisé quelques détails dans la relation allemande d'un agent secret de l'empereur Maximilien II; ce document, conservé dans les archives de l'ancienne secrétairerie d'État de l'Allemagne et du Nord, et déjà signalé par Van der Vynckt, a été traduit et publié par M. Altmeyer.

[1] Strada, lib. VI.

[2] Charles de Mansfeld, qui avait d'abord adhéré au Compromis.

dience au duc, lui représenta que l'arrestation des seigneurs, ses collègues, violait les priviléges de la Toison d'or, et il ajouta que, comme membre de l'Ordre, le duc n'était pas moins obligé que lui d'en maintenir de toutes ses forces les statuts. Le duc repartit qu'il avait bien fait en venant s'entretenir avec lui de cet objet; qu'il valait mieux agir ainsi que de faire des assemblées comme par le passé; que, pour lui, il ne souffrirait pas de telles réunions; que, s'il apprenait que quelques-uns en fissent, fût-ce même pour dire le *Credo,* il les châtierait; que, quant aux priviléges de l'Ordre, le roi avait fait examiner ce point et décidé que les statuts n'étaient pas applicables au crime de lèse-majesté. En faisant connaître cette entrevue à Philippe II, le duc l'engagea vivement à ne répondre autre chose à ceux qui viendraient objecter les priviléges de la Toison d'or. Il ajoutait, dans la prévision d'une autre arrestation, celle du baron de Montigny, qui avait été également résolue avant son départ de l'Espagne, il ajoutait que le roi ne devait en aucune manière appeler des chevaliers de l'Ordre pour le juger, fût-il même certain qu'ils procéderaient conformément à sa volonté. Le comte de Mansfeld et d'autres seigneurs lui ayant représenté que, s'ils gardaient le silence, ils seraient blâmés dans le prochain chapitre de l'Ordre, le duc leur dit que chacun d'eux pouvait en écrire au roi séparément; mais il leur défendit de nouveau de se réunir pour cet objet. Alors Mansfeld s'empressa d'adresser au roi une requête, dans laquelle il invoquait sa clémence en faveur du comte de Hornes, déclarant que de mauvaises langues seules avaient pu accuser ce seigneur [1].

[1] Lettres du duc d'Albe au roi, du 18 septembre et du 2 octobre; lettres du comte de Mansfeld, du 11 septembre et du 8 décembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, pp. 575, 578, 582 et 607. — On lit dans l'*Histoire de l'ordre de la Toison d'or* (pp. 499 et 500), que, le lendemain de l'arrestation des deux comtes, le duc d'Albe, voulant justifier sa

L'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, bientôt connue dans Bruxelles, y avait causé une morne stupeur. Un grand nombre de bourgeois se rendirent, pleins d'inquiétude, à l'hôtel du duc d'Albe, pour savoir la cause d'une mesure aussi sévère et aussi inattendue. Il leur fit dire, avec un mélange de hauteur et de mépris, qu'il était occupé à réunir ses troupes espagnoles, italiennes et allemandes; et que, lorsqu'il serait prêt, sa réponse leur parviendrait [1].

Loin d'être disposé à relâcher les deux comtes, le duc songeait à resserrer davantage leur captivité. Ne pouvant les garder à Bruxelles sans inconvénient, il se proposait de les faire transférer soit au château de la Folie, situé à quelques lieues de cette ville et appartenant à la famille de Noircarmes, soit dans l'antique château de Genappe, qui faisait partie du domaine du souverain. Mais, après de plus mûres réflexions, il décida que les Espagnols entreraient au château de Gand et que, sans égard pour les priviléges du Brabant, les deux illustres prisonniers seraient conduits dans cette forteresse. Il fit enjoindre au comte d'Egmont, en sa qualité de gouverneur de la Flandre et de châtelain de la

conduite, convoqua tous les chevaliers qui étaient à Bruxelles, et leur fit connaître que cet acte avait été accompli en vertu des ordres exprès de Sa Majesté, etc.

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 126. — Il semble toutefois que, dans le premier moment, des sentiments peu sympathiques pour le comte d'Egmont se firent jour dans le parti qui naguère appuyait les protestants. En informant de ce qui venait d'avoir lieu sir Thomas Gresham, alors retourné en Angleterre, Richard Clough, son correspondant et son facteur, lui écrivait d'Anvers : « ... Tout le monde plaint le comte de Hornes, mais personne le comte d'Egmont, parce que, comme on dit, il fut le premier promoteur des troubles, de même qu'il fit le premier défection (*as also he fyrst brake off*), à sa confusion et à celle de tous ses partisans (*and all theirs*). *The life and times of sir Thomas Gresham,* etc., t. II, p. 235.

forteresse de Gand, de donner un ordre écrit pour que la Trouillère, son lieutenant, remît ce château entre les mains d'Alonzo de Ulloa. Celui-ci y entra, le 13 septembre, avec deux enseignes de soldats espagnols, qui y remplacèrent l'ancienne garnison wallonne [1].

Le 22 septembre, au matin, les comtes d'Egmont et de Hornes partirent de Bruxelles sous la garde du capitaine Salinas et entourés de forces imposantes. En avant marchaient deux compagnies d'arquebusiers à cheval; venait ensuite un régiment d'infanterie au milieu duquel les prisonniers étaient placés, Egmont dans une litière suspendue entre deux mulets, Hornes dans un chariot commun; trois compagnies de chevau-légers fermaient la marche. A un trait d'arquebuse de la ville, l'infanterie rebroussa chemin à l'exception de trois cents arquebusiers, qui firent encore deux lieues. Ceux-ci furent alors relevés par cinq cents soldats venus d'Alost, où se tenait le mestre de camp Alonzo de Ulloa avec sept cents autres. Le cortége passa la nuit dans cette ville. Le lendemain, les deux prisonniers, toujours escortés par trois cents hommes de cavalerie et douze cents fantassins, se remirent en route pour Gand. A moitié chemin, cinq cents hommes de la garnison de cette dernière ville étant venus grossir l'escorte, les prisonniers entrèrent dans la capitale de la Flandre, sous la garde de dix-sept cents hommes d'infanterie et de cinq cents cavaliers. Les agents du duc d'Albe avaient exigé ce déploiement extraordinaire de forces, à cause de la grande autorité du comte d'Egmont en ces pays, « qui ne connaissaient, disaient-ils, d'autre roi que lui. » Les deux comtes, pendant ce triste voyage, ne purent avoir aucune communication entre eux, et lorsqu'ils arrivèrent enfin au château, ils furent enfermés dans

[1] *Commentaires mémorables* de BERNARDINO DE MENDOÇA, liv. II et *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 574 et 575.

des chambres séparées « fort étroitement et misérablement, » sans que personne pût avoir accès auprès d'eux. Leur surveillance avait été confiée par le duc d'Albe au capitaine Salinas, sur la fidélité duquel le roi, disait-il, pouvait se reposer [1].

Les autres prisonniers étaient gardés dans la *roquette* de Sainte-Gudule, à Bruxelles, par Francisco de Torres, capitaine de cette prison et du château de Vilvorde. Backerzeele, Antoine de Stralen et Alonzo de Laloo furent transférés ensuite dans cette dernière forteresse.

Le duc d'Albe désirait très-vivement d'avoir aussi en sa puissance le comte de Hooghstraeten, qui était au nombre des seigneurs proscrits par Philippe II. Mieux avisé que les comtes d'Egmont et de Hornes, il avait demandé un congé à la duchesse de Parme, et, dès le mois de juillet, s'était retiré à Cologne, où il prolongeait son séjour, prétextant une blessure qu'il s'était faite à la main d'un coup d'arquebuse. Invité à rentrer dans les Pays-Bas, il manifesta l'intention d'attendre d'abord un sauf-conduit [2]. Il semble toutefois que Hooghstraeten se berça, pendant un moment, des mêmes illusions qui avaient été si fatales au comte de Hornes, son beau-frère, et n'échappa que fortuitement à un sort aussi triste. On rapporte, en effet, qu'il était en chemin pour revenir à Bruxelles lorsqu'il reçut des avis qui lui annonçaient l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. Il se hâta de retourner à Cologne [3].

Le marquis de Berghes et le baron de Montigny, qui se trou-

[1] Lettre de Juan d'Albornoz au secrétaire d'État Gabriel de Çayas, du 3 octobre et du duc d'Albe au roi, du 4 octobre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 582 et 583. *Voir* aussi la *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, etc., p. 29.

[2] Lettre du duc d'Albe au roi, du 18 septembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 578.

[3] Bor, t. Ier, fol. 131 v°.

vaient sous la main de Philippe II, ne purent échapper à leur malheureuse destinée. Depuis que les deux seigneurs étaient arrivés en Espagne, ils étaient réellement prisonniers, le roi ayant toujours cherché des prétextes pour faire différer leur départ, tout en leur prodiguant de grandes démonstrations de faveur. Les conseils de Marguerite de Parme et les exhortations du duc d'Albe encourageaient d'ailleurs la conduite astucieuse de Philippe II ; tandis que le duc rassemblait à Gênes l'armée destinée à châtier les Pays-Bas, il recommandait encore de ne pas laisser sortir d'Espagne le marquis de Berghes et le baron de Montigny [1]. Mais déjà le premier de ces seigneurs venait de succomber sous le poids des inquiétudes et des chagrins d'un exil auquel il ne voyait plus de terme. Il était mort à Madrid dans les bras du baron de Montigny, le 21 mai, à huit heures du matin.

Dans la prévision de ce décès, Philippe II s'étudia à déguiser ses sentiments véritables, et à ne pas donner l'éveil sur ses projets, car, pour frapper plus sûrement, il voulait attendre que le duc d'Albe eût pris possession des Pays-Bas. Le 16 mai, Philippe, alors à l'Escurial, envoya à Ruy Gomez de Silva une lettre autographe dont l'enveloppe portait ces mots : « A Ruy Gomez, en ses mains. Ne l'ouvrez ni la lisez, en présence de celui qui

[1] Le duc d'Albe au roi, de Gênes, 24 mai 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 539. — De leur côté, les deux seigneurs n'avaient cessé d'insister, de la manière la plus pressante, pour obtenir leur congé et l'autorisation de retourner dans leur patrie. Le 31 décembre 1566, ils priaient Marguerite de Parme d'écrire de bonne encre au roi, afin qu'il leur donnât licence de partir. « Autrement, certes, madame, aurions juste « occasion, ajoutaient-ils, de nous doloir et de Votre Altesse et des sei- « gneurs de par delà pour nous avoir commandé de venir ici, pour rece- « voir honte et desplaisir, *étant forcés journellement de voir et ouyr choses* « *qui nous déplaisent jusqu'à l'âme*, et de voir aussi le peu que Sa Majesté « se sert de nous. » *Ibid.*, p. 478.

vous la donnera. » Le roi l'informait de l'état presque désespéré où se trouvait le marquis de Berghes et lui faisait connaître que, de l'avis des médecins, s'il y avait encore quelque remède possible à son mal, ce serait son départ pour la Flandre. Il lui ordonnait ensuite d'aller voir le marquis, et de lui dire (mais seulement après qu'il se serait assuré qu'une guérison était à peu près impossible) que le roi lui permettait de retourner aux Pays-Bas : si, au contraire, il lui paraissait que le marquis pût se rétablir, il se contenterait de lui faire espérer cette permission. En cas de mort du marquis, Ruy Gomez devait se concerter avec don Diego de Espinosa, président du conseil de Castille, et le comte de Feria, sur les mesures à prendre pour ses obsèques. « Il sera bien, en cette occasion, disait Philippe II avec une détestable ironie, de montrer le regret que le roi et ses ministres ont de sa mort, et le cas qu'ils font des seigneurs des Pays-Bas. » Philippe voulait enfin qu'ils examinassent aussi, toujours en cas de mort du marquis, s'il ne serait pas préférable que Ruy Gomez envoyât en son nom un courrier à la duchesse de Parme, pour lui en donner avis, prétextant l'absence du roi, et pour lui dire qu'il paraîtrait à propos qu'elle fît, en attendant des ordres ultérieurs, saisir les biens du défunt. Philippe recommandait, en terminant, de laisser tout ignorer à son fils, don Carlos [1].

Le marquis de Berghes n'ayant pas tardé à mourir, Philippe II affecta de le regretter, prescrivit que d'éclatants honneurs fussent rendus à sa mémoire, et voulut que les grands, la noblesse, la cour, les ordres religieux, le clergé, assistassent à ses obsèques. Montigny qui, quelques jours auparavant, avait lui-même imploré le roi pour qu'il accordât à son ami mourant l'autorisation de retourner dans le pays natal, Montigny, douloureusement ému de la perte de son collègue, étant revenu à l'Escurial,

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 536.

Philippe lui dit « qu'il avait été fort marri de la mort du mar-« quis, pour y avoir perdu un si bon serviteur, et que pour tel « l'avait toujours tenu, et ne laisserait d'avoir un soin particu-« lier de toutes ses affaires [1]. » Déjà, cependant, Ruy Gomez, se conformant aux instructions secrètes du monarque, s'était hâté d'expédier, quelques heures après le décès du marquis, un courrier exprès à la duchesse de Parme pour l'engager à s'assurer de la ville de Berghes et des autres biens du défunt, jusqu'à ce que l'on connût les ordres du roi. Le marquis, ne laissant pas d'enfants, avait, par son testament, appelé à la succession de ses biens Marguerite de Mérode, fille de sa sœur aînée, Mencia de Berghes, et de Jean de Mérode, baron de Petersheim et de Westerloo, à la condition qu'elle épousât un de ses neveux. « Comme la jeune personne, ajoutait Ruy Gomez, paraît n'avoir pas été élevée dans les principes de la religion catholique, il convient que la duchesse tâche de l'avoir sous la main, ainsi que le neveu auquel on la destine [2]. » Dès qu'elle eut reçu le courrier de Ruy Gomez, la duchesse de Parme s'empressa d'exécuter les ordres dont il était porteur. Elle enjoignit au capitaine Manteville, lieutenant du Sr de Beauvoir, oncle de la marquise, de se rendre à Berghes, accompagné de soixante arquebusiers. Elle l'avait chargé d'une lettre pour la marquise, où elle lui disait, en substance, qu'étant avertie que des hérétiques, tant d'Anvers

[1] *Notice sur Floris de Montmorency, baron de Leuze et de Montigny*, etc., par GACHARD, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XIX.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 537. Au surplus, par une lettre du 31 mai, le roi lui-même recommanda à la duchesse de Parme de prendre des mesures pour l'assurance de l'île de Walcheren et de la ville de Berghen; enfin, le 2 juin, il la chargea de mettre bonne garde en la ville de Berghes et aux biens dudit marquis « pour qu'au cas, comme cela pourrait être, qu'il fût impliqué et coupable dans les troubles des Pays-Bas, on puisse avec plus de facilité disposer de ceux-ci. » *Ibid.*, p. 545.

que d'autres endroits, voulaient tenter quelque nouveauté à Berghes, elle avait engagé M. de Beauvoir à y envoyer son lieutenant avec un corps d'arquebusiers, pour défendre la ville et elle-même contre tout excès de ce genre, et que Manteville avait, du reste, l'ordre de lui obéir en tout. Rivalisant de duplicité avec Philippe II, Marguerite de Parme, en disant à Manteville d'obéir en apparence à la marquise de Berghes, lui avait secrètement enjoint de n'en rien faire, et d'en référer d'abord à elle, pour le cas où cette dame lui ordonnerait de se retirer avec sa troupe de la ville. En outre, dans sa lettre à la marquise, la régente ne fit pas mention de la mort de son époux, quoique la nouvelle s'en fût répandue à Anvers, à l'arrivée du courrier [1]. A la vérité, Marguerite ne laissa pas ignorer à Philippe II combien la marche qui lui avait été prescrite paraissait irrégulière, même aux ministres dont le dévouement absolu au souverain ne pouvait être mis en doute. C'est ainsi que le président Viglius avait représenté que, le marquis de Berghes étant mort au service du roi et en présence de Sa Majesté, il ne pouvait être procédé contre ses biens, que par la voie ordinaire de la justice, et pas avant que son procès eût été fait, et qu'il eût été condamné. Viglius ajoutait qu'une autre manière d'agir serait contraire au serment que le roi avait prêté aux états de Brabant [2]. Mais, en envoyant le duc d'Albe pour gouverner les Pays-Bas, Philippe II s'était déterminé à violer tous les priviléges qui auraient pu gêner la mission vengeresse de son lieutenant. Lorsque Jean de Mérode, comme tuteur de sa fille, se fut mis d'accord avec la veuve du marquis de Berghes et qu'on voulut prendre possession de la ville, le

[1] Lettre de la duchesse de Parme à Ruy Gomez de Silva, d'Anvers, 1er juin 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 543. — Le marquis de Berghes avait épousé Marie de Lannoy-Molenbaix.

[2] La duchesse de Parme au roi, 13 juillet 1567. *Ibid.*, p. 557.

lieutenant du Sr de Beauvoir déclara qu'il avait ordre de ne laisser prendre possession par personne [1].

En même temps qu'il prescrivait à Ruy Gomez de tromper les dernières espérances du marquis de Berghes, Philippe II lui enjoignait d'avoir l'œil sur le baron de Montigny, de manière qu'il ne pût s'évader. On devait charger une ou plusieurs personnes d'épier ses démarches et ordonner aux vice-rois de Catalogne et de Navarre, ainsi qu'au gouverneur de Guipuzcoa, de faire surveiller les frontières [2]. Cependant Montigny, loin de se douter de la déloyauté du roi, se résignait, comme il l'écrivait le 26 mai au comte de Hornes, son frère, à faire de nécessité vertu et à prolonger son séjour en Espagne, aussi longtemps qu'il plairait à son maître; il ne voulait pas, disait-il, donner à ses ennemis le contentement de faire une chose qui l'exposerait au ressentiment du souverain [3]. Mais des rumeurs vagues et des avertissements sinistres parvinrent enfin jusqu'au seigneur menacé. Il apprit que son séjour prolongé à Madrid donnait lieu, en Espagne et dans les pays étrangers, à des interprétations fâcheuses pour son honneur. Prenant alors son recours vers le roi, il lui présenta, le 10 juillet, un *mémorial* où, après avoir signalé les bruits désavantageux dont il était l'objet, il le suppliait, pour effacer ces sinistres impressions et pour donner contentement à ses parents et amis, de faire connaître que la prolongation de son séjour en Espagne n'avait d'autre cause que le service du souverain [4]. Quelque temps après, Philippe répondit que, puisque son départ pour les Pays-Bas était si prochain, il désirait que Montigny l'y accompagnât [5].

[1] Le duc d'Albe au roi, 8 septembre 1567. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 572.

[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 536.

[3] Notice citée de M. Gachard, p. 20.

[4] *Voir* ce mémorial dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 553.

[5] *Ibid.*, p. 559.

Il entretint le malheureux seigneur dans cette espérance chimérique jusqu'au jour où arriva à l'Escurial le courrier du duc d'Albe qui innonçait l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. En apprenant cette nouvelle (le 19 septembre), Philippe II, toujours si réservé et si dissimulé, ne put cacher sa satisfaction : jamais il ne s'était montré plus joyeux et plus content [1]. C'était, du reste, le signal qu'il attendait pour emprisonner aussi le baron de Montigny. Dans la nuit même, le frère du comte de Hornes fut arrêté, et conduit à l'alcazar de Ségovie. On le plaça sous la garde du comte de Chinchon, majordome du roi, grand alguazil de Ségovie et trésorier général de la couronne d'Aragon, qui se servit des termes les plus ambigus pour communiquer au seigneur belge les ordres de Philippe II [2].

Presque aussitôt après l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes et de leurs prétendus complices, le duc d'Albe s'était empressé de faire connaître cet événement au pape Pie V, à l'empereur Maximilien II et aux ducs de Bavière et de Brunswick, ces derniers comme chevaliers de la Toison d'or. Dans sa lettre au grand commandeur de Castille, ambassadeur de Philippe II à Rome, le duc d'Albe faisait remarquer que les arrestations auraient pu être plus nombreuses. « Mais l'intention « de Sa Majesté, ajoutait-il, n'est pas de verser le sang de ses « sujets, et moi, de mon naturel, je ne l'aime pas davantage. « J'espère que ces seigneurs rendront d'eux un tel compte que « tout le monde connaîtra leur fidélité et innocence, dont on

[1] Nous pouvons citer ici le témoignage même de Fourquevaux, ambassadeur de France à Madrid : « Ce roy, dit-il, ne fut jamais plus joyeux et « content qu'il est, ayant sceu la prinse des susdicts seigneurs (Egmont et « Hornes) et que la citadelle de Gand a été rendue. » Je dois à l'obligeance de M. Gachard la communication de cette dépêche, datée du 30 septembre 1567, et conservée à la bibliothèque impériale de France.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 581.

« parle jusqu'ici très-différemment. » Il se disait peiné dans l'âme que les choses en fussent venues au point qu'il eût fallu recourir à une telle mesure. En écrivant à Henri le Jeune, duc de Brunswick, il disait même avoir le désir que les comtes d'Egmont et de Hornes pussent se disculper, et ce désir était aussi sincère, ajoutait-il, que si la chose concernait son propre frère [1]. Mais, dans sa lettre à Requesens, il faisait pressentir des événements plus tragiques encore lorsqu'il remarquait que la venue trop prochaine du roi serait inopportune, car les mesures qu'il restait à prendre attireraient sur lui une haine dont ses ministres pouvaient le décharger [2]. C'était, du reste, l'avis de Philippe II qui mandait au cardinal de Granvelle, le 22 septembre, que bien des choses s'effectueraient plus convenablement dans les Pays-Bas pendant son absence. Le même jour, Philippe écrivit au grand commandeur de Castille que les arrestations qui venaient d'être faites en Flandre étaient le commencement des mesures dont l'exécution devait rétablir l'ordre dans ces provinces [3].

Pie V reçut aussi un grand contentement de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. Il trouvait fort bien la manière dont le duc d'Albe procédait, et exprimait l'espoir qu'il persévérerait dans cette marche. Quant au duc de Bavière, il regretterait, disait-il, que ces seigneurs fussent coupables; du reste, il était persuadé que l'intention du duc d'Albe, conforme à celle du roi, n'était point d'aller au delà de ce qui serait nécessaire pour le maintien de l'obéissance due au souverain légitime [4].

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 127.

[2] Lettre du 14 septembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 576.

[3] *Ibid.*, t. Ier, p. 581.

[4] Voir *Ibid.*, t. Ier, pp. 580 et 581. — De son côté, Philippe II adressa, le 16 octobre, les plus vifs remercîments au duc d'Albe pour l'attention, le soin, la peine, l'amour et la diligence avec lesquels il travaillait à réta-

Mais une protestation véhémente vint bientôt contraster avec ces éloges ou ces timides observations. Du fond de son exil, Bréderode chercha à exciter la colère de ses concitoyens contre le nouveau tyran des Pays-Bas et à organiser contre lui une nouvelle confédération. Ce fut l'objet du second Compromis qu'il signa avec Christophe de Leefdael et sept autres nobles fugitifs. Montrant leur malheureuse patrie opprimée « par une espèce de *More renégat,* » au mépris des lois de Dieu et des antiques libertés des provinces, les exilés poursuivis jusque dans l'asile qu'ils s'étaient procuré, les principaux seigneurs arrêtés ou menacés, malgré les grands et éclatants services qu'ils avaient rendus à la couronne d'Espagne, la plupart des gentilshommes et des bourgeois notables proscrits et dépouillés, le reste des nobles envoyé en France, comme à la boucherie, sous prétexte de porter secours à Catherine de Médicis et au roi Charles IX [1]; prévoyant une tyrannie plus impitoyable encore et plus sanglante, Bréderode et les sept autres signataires de la convention s'engageaient à sacrifier tout ce qui leur restait pour combattre leurs ennemis, et ils adjuraient tous les gens de bien et d'honneur de s'unir à eux pour rétablir, avec l'aide de Dieu, la liberte

blir les affaires aux Pays-Bas. Il ne pouvait assez exprimer son contentement de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes et des trois autres. Il l'informait aussi que, après l'arrestation de Montigny, aucun des chevaliers de la Toison d'or ne lui avait adressé de réclamation à ce sujet. Enfin, il croyait, comme le duc d'Albe, qu'aucun genre de persuasion ne pourrait déterminer le prince d'Orange à revenir aux Pays-Bas. *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, pp. 585-586.

[1] Après avoir failli être surpris à Monceaux, par Condé et Coligny, Charles IX et sa mère avaient demandé secours au duc d'Albe. Celui-ci leur envoya le comte d'Arenberg avec 1,400 cavaliers, dont 400 Bourguignons et 1,000 hommes des bandes d'ordonnances. Il avait aussi avec lui bon nombre de gentilshommes d'Artois, de Hainaut et d'autres provinces. *Ibid.,* t. Ier, pp. 594 et 602.

des Pays-Bas. Mais que pouvait encore l'influence de Bréderode! Tous ses anciens compagnons, ses associés et ses soldats étaient morts, prisonniers ou dispersés; l'enthousiasme de 1566 avait fait place à l'abattement ; le pays, foulé par l'Espagnol, se résignait, dévorant sa honte et sa douleur. Enfin, plein de mépris pour les premières manifestations des exilés, Granvelle se réjouissait de pouvoir appliquer aux fugitifs des Pays-Bas le mot de Tite-Live : *Vana sine viribus ira* [1] !

[1] L'acte, dont on lit l'analyse ci-dessus, a reçu la dénomination de second Compromis. Il a été inséré par Van Loon, dans son *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. Ier, fol. 101-103, d'après une copie que cet historien avait faite lui-même « sur l'original et mot à mot. » On nous saura gré peut-être de donner ici la conclusion de ce document fort peu connu : « ... Puisque, pour exécuter un dessein comme le nôtre, il est de la dernière nécessité de ramasser quelque argent, nous avons résolu par un véritable motif de conscience, de contribuer chacun tout ce que nous pouvons selon notre faible pouvoir. Nous savons bien qu'une somme si modique ne suffit pas pour faire la guerre à notre ennemi le *Morisque;* mais nous espérons que la protection et l'assistance du Père des miséricordes ne nous manquera jamais. En tout cas, nous croyons qu'il vaut mieux mourir en braves gens au lit d'honneur pour la plus juste des causes, que de tomber dans l'esclavage de gens qui ne sont que des esclaves eux-mêmes. En formant ce projet, non-seulement nous avons la satisfaction de faire notre devoir; mais nous pouvons nous promettre encore une gloire éternelle, en rétablissant, avec l'aide de Dieu, la liberté de notre patrie, et en arrachant aux mains de nos ennemis tant de malheureux prisonniers. Nous ne doutons pas que des considérations si fortes n'excitent tous les gens de bien et d'honneur à s'unir à nous par un principe de vertu et de gloire, et nous prions le Tout-Puissant que, par sa divine providence, il veuille tellement diriger nos desseins, qu'ils tournent à la gloire de son nom, et à notre salut. »

« Considéré ce que dessus, je m'engage à contribuer sur-le-champ, la somme de deux cents florins de Brabant. Christofle de Leefdael. » — « Considéré ce que dessus, nous soussigné avons résolu, par un motif de conscience et d'amour pour la patrie, de contribuer promptement une somme de douze mille francs. H. de Bréderode. » — « Je soussigné, con-

La retraite de Marguerite de Parme allait donner au duc d'Albe plus de latitude encore pour établir sa monstrueuse tyrannie. Le secrétaire Machiavel, arrivé à Madrid le 25 septembre, remplit sa mission avec le zèle le plus actif, faisant même entendre aux ministres de Philippe II que la duchesse de Parme prendrait son congé, si le roi ne se décidait point à le lui accorder. Mais ce n'était point l'intention de Philippe II de résister plus longtemps aux sollicitations de sa sœur. On disait ouvertement à la cour d'Espagne qu'il ne s'agissait plus de ménager les Flamands, comme l'avait fait la duchesse de Parme, et d'user à leur égard de paroles douces; mais que le moment était venu d'employer contre eux la rigueur et la *verge de fer sanglante,* et que le duc d'Albe était le plus propre à ce rôle [1]. Philippe II adressa à sa sœur une lettre autographe où, après l'avoir informée de la naissance de l'infante Catherine [2], il lui accordait la permission de

sidéré ce que dessus, offre de contribuer quatre cents florins de Brabant. Thierry Sonoy. » — « Moi Crispin d'Albrucx, je promets deux cents francs, avec ma personne. » — « Considéré ce que dessus, je soussigné promets de fournir, par un pur motif de conscience, quatre cents florins de Brabant. Adolfe Vander Aa. » — « Et moi soussigné, je consens à donner pour le même dessein cent florins argent comptant. Guillaume de Sevenbergh. » — « Considéré ce que dessus, je soussigné m'engage à contribuer, par un pur motif de conscience, cent écus d'or. » — « Thierry de Haaften. » — « Et moi, A. Dombergh, je promets deux cents francs avec ma personne. »

[1] L'ambassadeur Fourquevaux, après avoir annoncé à Charles IX l'arrivée à Madrid du secrétaire Machiavel chargé de solliciter le rappel de la duchesse de Parme, ajoutait : « A mon advis, sera chose aisée qu'on la « prenne au mot : car ils disent icy n'avoir plus besoing d'user parolles « doulces aux Flamens, comme elle faisoit, ains de la rigueur et de la verge « de fer sanglante, à quoy le duc d'Albe est le plus propre, et que les dés- « ordres de Flandres sont advenus, parce que ladite duchesse vouloit trop « supporter les uns et les autres et leur complaire. » Dépêche du 30 septembre 1567, citée ci-dessus.

[2] Elle épousa plus tard Charles Emmanuel, duc de Savoie.

se retirer des Pays-Bas, accédant plutôt à sa demande, disait-il, qu'au bien de ces provinces ; il la remerciait ensuite de la vigilance et du courage qu'elle avait montrés en des temps si difficiles et lui promettait de récompenser abondamment ses services [1]. En même temps, il chargea Ruy Gomez de faire savoir à la duchesse de Parme que, en preuve de ses sentiments fraternels, la rente de 8,000 ducats dont il l'avait gratifiée précédemment serait élevée à 14,000, et que la duchesse ne pourrait en être privée que moyennant le payement de 140,000 ducats en argent. Ruy Gomez lui adressait ensuite des paroles flatteuses sur le grand service qu'elle avait rendu au roi, en lui conservant des États aussi importants que les Pays-Bas ; il l'assurait que Philippe ne l'oublierait jamais et qu'il consacrerait toujours aux affaires de sa sœur la même sollicitude qu'aux siennes propres [2]. Ces lettres furent remises à Machiavel avec une dépêche officielle, en français, par laquelle Philippe II informait Marguerite qu'il lui accordait sa retraite et confiait le gouvernement des Pays-Bas au duc d'Albe, jusqu'à ce qu'il vînt lui-même dans ces provinces. Dans ses lettres de notification au grand conseil de Malines et aux états, le roi, après avoir exposé les raisons qui l'avaient obligé à différer son voyage, annonçait formellement son arrivée pour le printemps [3].

[1] Le savant et laborieux éditeur de la *Correspondance de Philippe II* n'a pas trouvé la minute de cette lettre aux Archives de Simancas ; mais STRADA (lib. VI) en donne la substance.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 583.

[3] *Voir* ces dépêches officielles du 13 octobre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 651 et 652. La commission de gouverneur général pour le duc d'Albe, portant la date du 8 octobre 1567, est insérée p. 650 ; elle lui accordait les droits et prérogatives dont avait joui Marguerite de Parme ; dans cet acte aussi, Philippe II annonçait son arrivée pour le printemps. *Voir*, pour la lettre adressée aux états de Flandre, le *Messager des sciences historiques*, t. VIII.

La duchesse de Parme, ayant reçu les dépêches dont Machiavel était porteur, répondit à Philippe II, le 21 novembre, qu'elle avait été heureuse de trouver dans sa lettre particulière, avec la permission de retourner chez elle, l'assurance de la satisfaction du roi pour ses services. Elle éprouvait un vif contentement, disait-elle, de laisser les Pays-Bas dans une paix profonde, d'y voir partout l'autorité du roi respectée, et le culte divin rétabli. Elle se flattait que, lorsqu'elle serait de retour en sa maison, le roi lui accorderait la restitution du château de Plaisance; sans cela, le monde ne croirait jamais qu'il est réellement satisfait de ses services. Le lendemain, elle écrivit à son frère une autre lettre où, après s'être efforcée de le mettre en garde contre une sévérité excessive et funeste, elle faisait, en faveur de son pays natal, un noble appel à la clémence du descendant des anciens princes belges : « Quoique je m'en aille, disait-elle, je ne laisserai jamais de me souvenir de ce que je dois à Votre Majesté et à ces pays, dont la conservation importe tant à son service; je supplie donc très-humblement et avec toute affection Votre Majesté d'user de clémence et de miséricorde envers eux, conformément à l'espoir qu'elle leur en a si souvent donné; je la supplie de considérer que plus les rois sont grands, et plus ils approchent de Dieu, plus aussi ils doivent être imitateurs de la bonté et de la clémence divines; que tous les princes quelconques qui ont régné sur ces pays se sont toujours contentés de châtier les chefs des séditions; qu'ils pardonnaient au reste de la multitude, en disant que le repentir qu'elle témoignait de ses fautes leur suffisait. Autrement, sire, et si l'on use de rigueur, il est impossible que le bon ne souffre pas avec le mauvais, et qu'il ne s'ensuive une calamité et destruction générale de tout cet État, dont les conséquences peuvent être bien appréciées par Votre Majesté [1]. »

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 601 et 602.

Marguerite exprima les mêmes sentiments dans une entrevue qu'elle eut avec son successeur, en présence des membres du conseil d'État. Le roi, disait-elle, lui ayant demandé son avis sur un pardon général en faveur des personnes compromises dans les troubles, elle estimait qu'il était nécessaire de l'accorder. Elle émit aussi l'opinion qu'il fallait convoquer les états, afin d'en obtenir une aide, celle qui avait été votée pour neuf ans étant expirée. Elle finit par recommander instamment à son successeur les provinces qu'elle allait quitter. Le duc d'Albe écarta avec courtoisie les deux premières propositions, et remercia la sœur de Philippe II de l'honneur qu'elle lui faisait par sa recommandation. L'ex-gouvernante lui ayant demandé ce qu'il se proposait de faire à l'égard de ceux auxquels elle avait donné des *lettres d'assurance*, il repartit qu'elle devait savoir qu'on avait été trop loin en cela, car le roi pouvait gracier, mais non pas *assurer* personne [1]. Cette réponse obtint, du reste, l'approbation de Philippe II [2].

Par des lettres circulaires, adressées le 9 décembre aux états des diverses provinces ainsi qu'aux magistrats de toutes les principales villes des Pays-Bas, la duchesse de Parme avait annoncé son départ prochain et indiqué les causes qui l'avaient engagée à demander sa retraite. Elle rappelait d'abord que, en 1559, la paix ayant été conclue avec la France, Philippe II, décidé à visiter ses royaumes d'Espagne, l'avait appelée d'Italie pour lui remettre la régence et le gouvernement général des Pays-Bas, en lui donnant toutefois l'espoir que ce ne serait que pour peu de temps, attendu qu'il ne pensait prolonger son absence.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 611.

[2] Il écrit au duc d'Albe, le 19 février 1568, qu'il a été très-satisfait de sa conversation avec Mde de Parme : tout ce qu'il a dit, le roi l'aurait dit de même, s'il eût été présent. Le pardon général ne peut s'accorder encore. *Ibid.*, t II, p. 12.

Cette charge, elle l'avait acceptée volontiers, tant pour témoigner sa déférence au roi que par affection pour ce pays, où elle avait pris naissance. Cependant, le roi ayant toujours différé sa venue, elle l'avait supplié diverses fois, mais sans succès, de lui donner son congé. L'honneur et le devoir lui commandèrent ensuite de ne pas importuner le roi pendant les troubles des deux dernières années, mais d'appliquer toute son intelligence et tous ses efforts à éviter la ruine de ces belles provinces et à les retenir sous l'obéissance de leur souverain. Après avoir réussi dans cette tâche délicate et périlleuse, elle avait enfin obtenu du roi un congé que réclamait sa santé, altérée par tant de soucis et de labeurs. Elle eût vivement désiré, à l'exemple de la reine Marie de Hongrie, de prendre congé des habitants du pays en présence des états généraux et de les remercier publiquement des témoignages d'affection et de respect qu'elle en avait reçus; mais elle était obligée de renoncer à ce dessein, le roi ayant défendu, en ces temps turbulents, de convoquer les états généraux, hors de sa présence. Elle les exhortait donc, par ses lettres, à n'oublier jamais l'honneur de Dieu, à ne souffrir aucun changement dans la religion ancienne, à montrer enfin toute obéissance au souverain et à ceux qu'il chargerait du gouvernement [1].

Par d'autres lettres, datées du 19 décembre, Marguerite informa les conseils de justice et les magistrats des villes que Philippe II avait confié le gouvernement des Pays-Bas au duc d'Albe. Elle ne doutait point, disait-elle en dissimulant ses appréhensions, que le roi ne tirât de son nouveau lieutenant bon service et le pays tout bénéfice, selon la bonne affection que le duc portait à ces provinces [2].

[1] *Voir* le texte de cette circulaire dans les *Analectes belgiques*, pp. 295-301.
[2] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 657. Le 31 décembre, le duc

Les états, ayant reçu l'information officielle du départ prochain de la gouvernante, s'empressèrent de lui envoyer des députations pour lui témoigner le regret qu'ils éprouvaient et lui souhaiter un heureux voyage. Elle accepta un don de 25,000 florins qui lui avait été voté par les états de Brabant et un autre de 30,000 qui lui était offert par ceux de Flandre[1]. Les princes voisins, déjà avertis de sa retraite par les ambassadeurs du roi d'Espagne, lui donnèrent aussi des marques de considération, par lettres ou par députés. Élisabeth, reine d'Angleterre, fut celle qui parut témoigner le plus de déplaisir de ce départ, soit qu'elle aimât réellement la duchesse de Parme, soit qu'elle craignît le voisinage du duc d'Albe[2].

Marguerite de Parme partit de Bruxelles le 30 décembre, accompagnée du nouveau gouverneur qui la conduisit jusqu'aux dernières limites du Brabant et de plusieurs autres seigneurs qui lui firent cortége jusqu'à Luxembourg. Par courtoisie, le duc d'Albe avait proposé de l'accompagner, si cela lui était agréable, jusqu'au terme de son voyage; mais elle n'avait point accepté cette offre et avait demandé que le comte Pierre Ernest de Mansfeld lui rendit ce service[3]. La duchesse traversa la Suisse, gagna le Milanais et arriva, dans les derniers jours de février, à Plaisance, où elle fut reçue par le duc son mari, le prince et la

d'Albe notifia assez laconiquement au grand conseil de Malines et aux états des provinces sa nomination au gouvernement des Pays-Bas, réitérant l'assurance de la venue du roi pour le printemps. *Ibid.*, p. 658 et *Messager des sciences historiques*, t. VIII.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 6. — Le duc d'Albe disait un peu plus tard que, de son côté, Tomás Armenteros, secrétaire de la duchesse de Parme, avait emporté des Pays-Bas une somme de 80,000 ducats. *Ibid.*, t. II, p. 62.

[2] STRADA, lib. VI, *ad fin.*

[3] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 600.

princesse de Parme. Comme le château de Plaisance était toujours occupé par les Espagnols, elle ressentit un vif déplaisir, qu'elle exprima au roi lui-même, en rappelant les promesses qu'elle avait reçues de lui [1]. Après avoir séjourné quelque temps dans les États de Parme, elle se retira à Ortona, dans le royaume de Naples, où ses pensions étaient assignées.

Marguerite de Parme était la troisième des femmes éminentes, qui avaient gouverné les Pays-Bas depuis le commencement du siècle. Sans avoir l'intelligence élevée de Marguerite d'Autriche ni la vaillance de Marie de Hongrie, elle s'était signalée par des qualités très-remarquables et singulièrement appropriées aux temps difficiles qui suivirent l'avénement de Philippe II. Il faut s'abstenir sans doute de louer en elle cette savante dissimulation dont Granvelle et ses adversaires furent successivement les dupes ou les victimes; mais, à l'exemple de Grotius, on peut lui attribuer une dextérité merveilleuse. Découragée et comme abattue par les premières manifestations des confédérés, elle profite ensuite, avec une rare habileté, des fautes de ses adversaires, redouble d'énergie à mesure qu'ils s'affaiblissent et reculent, détruit l'union des seigneurs principaux, désorganise la confédération, triomphe des sectaires, et finit par rétablir le catholicisme et ramener l'obéissance. Les troubles étaient apaisés, la révolution paraissait domptée, l'ordre renaissait. Ce fut alors qu'arriva le duc d'Albe non pour continuer l'œuvre de pacification de Marguerite de Parme, mais pour asservir les Pays-Bas, et pousser le peuple au désespoir par la plus effroyable tyrannie.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 6 et 12.



LIVRE QUINZIÈME.

Institution et organisation du conseil des troubles. — Opérations du nouveau tribunal. — Listes des coupables et des suspects dressées par les ordres du duc d'Albe. — Il s'oppose à une amnistie prématurée. — Premières condamnations. — Étroite captivité des comtes d'Egmont et de Hornes au château de Gand. — Vaines démarches de Sabine de Bavière et de Walburge de Nuenar. — Intervention également inutile de l'empereur Maximilien. — Insensibilité de Philippe II. — Violation des privilèges de l'ordre de la Toison d'or. — Interrogatoires du comte d'Egmont. — Acte d'accusation; le prisonnier y répond par un Mémoire. — Acte d'accusation contre le comte de Hornes et sa Défense également écrite par lui-même. — Le duc d'Albe repousse l'intervention des états de Brabant. — Détresse de la comtesse d'Egmont. — Enlèvement du comte de Buren, malgré les priviléges de l'université de Louvain. — Arrestation de don Carlos. — Citation du prince d'Orange, du comte de Hooghstraeten, de Bréderode, etc., devant le conseil des troubles. — Justification publiée par Guillaume de Nassau. — Défense du comte de Hooghstraeten. — Rigueurs contre la classe moyenne; arrêts de mort, confiscations, etc. — Construction du château d'Anvers; restauration des églises et des monastères dévastés pendant les troubles. — Projets financiers du duc d'Albe. — Émigration; détails sur les Belges réfugiés en Angleterre. — *Gueux des bois*. — Arrestations et exécutions plus nombreuses. — Le prince d'Orange se décide à prendre les armes pour délivrer les Pays-Bas de la tyrannie du duc d'Albe. — Complot ayant pour objet de s'emparer du duc d'Albe au prieuré de Groenendael. — Défaite du Sr de Villers près de Dalhen. — Louis de Nassau pénètre en Frise et bat les Espagnols près de l'abbaye de Heyligerlée. — Exaspération du duc d'Albe; sen-

tences de bannissement perpétuel prononcées contre le prince d'Orange, Louis de Nassau, Hooghstraeten, etc. — Exécutions d'anciens confédérés et capitaines des gueux, sur le Sablon, à Bruxelles. — Philippe II résiste à de nouvelles sollicitations en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes. — Ils sont ramenés de Gand à Bruxelles et décapités; détails sur leurs derniers moments. — Le duc d'Albe marche contre Louis de Nassau, l'oblige à lever le siége de Groningue et anéantit son armée à Jemmingen. — Un autre corps composé de huguenots français, est repoussé des frontières de l'Artois. — Mort de don Carlos. — Nouvelles rigueurs du duc d'Albe; destruction de l'hôtel de Culembourg, etc. — Persévérance de Guillaume de Nassau, — Il résiste aux injonctions de l'empereur et publie les motifs de ses armements contre le duc d'Albe. — Son camp près de Romersdorf; mutinerie des mercenaires allemands. — Relations du prince d'Orange avec des Liégeois bannis ou fugitifs; leurs projets. — Le prince au château de Withem; sommation infructueuse qu'il adresse aux bourgmestres, jurés et métiers de Liége. — Il passe la Meuse et s'avance vers le Brabant. — Détails sur cette expédition; les populations, par leur immobilité, la font échouer. — Guillaume, obligé de rétrograder, essaye vainement de s'emparer de Liége. — Il se dirige vers la France.



Envoyé dans les Pays-Bas comme l'exécuteur des vengeances de Philippe II, le duc d'Albe, pour remplir cette terrible mission, poussa jusqu'aux dernières limites la dissimulation d'abord, puis la violence et la cruauté. Il ne lui suffisait pas de tenir dans les prisons des seigneurs illustres et des gentilshommes aimés du peuple : il fallait trouver des juges pour les condamner, eux, leurs amis, leurs partisans, et tous ceux enfin qui avaient participé directement ou indirectement aux troubles passés. Prétendant que les délits politiques ou affaires d'État exigeaient une juridiction spéciale, le duc résolut de les confier à un tribunal exceptionnel qui ne connût d'autre loi que sa volonté. Ce

tribunal fut le *Conseil des troubles*. Appelé à prononcer sur les biens, sur la liberté, sur la vie des citoyens, le nouveau conseil ne fut pas institué par des lettres patentes du souverain, comme l'avaient été tous les tribunaux ordinaires ; il tint ses pouvoirs du duc d'Albe, qui ne daigna même pas le confirmer par un acte quelconque ni remettre aux personnes qu'il y appelait une commission expresse [1].

Pour former le conseil des troubles, le duc d'Albe s'inspira surtout des conseils de Viglius. Ce fut ce magistrat, alors si pusillanime, qui lui désigna les candidats parmi lesquel furent choisis les membres du nouveau tribunal. Viglius s'engagea, en outre, à donner le moyen d'établir cette juridiction monstrueuse, sans contrevenir aux privilèges du Brabant, et même de procéder contre les chevaliers de la Toison d'or [2]. Illusions de la peur et de la servilité ! En prenant la place de la justice ordinaire, le conseil des troubles violait de la manière la plus flagrante les privilèges des Pays-Bas.

Ce ne fut qu'après l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes que le duc d'Albe acheva la formation du conseil des troubles [3]. Il fit assembler chez lui Berlaymont, Noircarmes, Viglius, quelques conseillers du conseil privé et le Dr Louis Del Rio, qu'il avait amené d'Espagne. Il leur notifia la commission

[1] *Voir* une excellente *Notice sur le conseil des troubles*, par M. Gachard, dans les *Bulletins de l'académie royale de Belgique*, t. XVI.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 570, 573 et 574.

[3] Il résulte d'un document analysé par M. Gachard (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 570), que le duc d'Albe fit, le 5 septembre, la nomination des juges, avocats, fiscaux et secrétaires du conseil des troubles. Mais cette pièce aura été vraisemblablement antidatée, car, dans la lettre au roi du 9 septembre, le duc se borne à l'informer qu'il *a résolu* d'établir un tribunal de sept juges, etc. Del Rio confirme, au surplus, que la formation du tribunal fut postérieure à l'arrestation des deux comtes.

qu'il avait reçue du roi pour connaître des troubles des Pays-Bas et infliger un châtiment exemplaire à ceux qui en étaient les auteurs. Il leur demanda en même temps par-devant quels juges on les devrait citer, et de quelle façon il fallait opérer. Viglius émit l'avis que le conseil privé, le grand conseil de Malines et les conseils provinciaux étaient surchargés par leurs occupations ordinaires, et qu'il serait donc plus expédient de former un conseil exprès, composé « des personnages les plus intègres et experts du pays [1]. » En cherchant à exclure du nouveau tribunal les membres du conseil privé, Viglius avait principalement pour but de s'en exclure lui-même. Il alléguait d'ailleurs que l'état ecclésiastique, qu'il avait embrassé, l'exemptait de toute intervention dans les causes criminelles [2]. Son esprit prudent lui suggérait cette conduite : en faisant en sorte de ne point participer aux sanglantes proscriptions qu'il prévoyait, Viglius ménageait, pour un avenir incertain, les adversaires de la tyrannie espagnole. L'avis de ce magistrat trop habile ayant prévalu, le duc d'Albe se déclara le président du conseil des troubles, et désigna, comme ses suppléants, les seigneurs de Berlaymont et de Noircarmes, qui acceptèrent très-volontiers cette mission odieuse. Il leur adjoignit Adrien Nicolaï, chancelier du conseil de Gueldre; Jacques Martens, président du conseil de Flandre; Pierre Asset, président du conseil d'Artois; Jean de Blasere, conseiller du grand conseil de Malines, et Jacques Hessele, conseiller du conseil de Flandre. Ces magistrats eurent pour collègues et bientôt pour supérieurs, par l'influence prépondérante qui leur fut assurée, deux Espagnols, le docteur Louis del Rio et le licencié Juan de

[1] Réponses du Dr Louis del Rio aux interrogatoires qu'on lui fit subir en 1577 par l'ordre du prince d'Orange. *Messager des sciences historiques*, t. VI. *Voir* aussi *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 6-9.

[2] *Voir* les lettres XVIe et XXVIIIe de Viglius à Hopperus, dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Papendrecht, t. Ier, 2e partie, pp. 410 et 411.

Vargas, ancien membre du conseil suprême d'Italie en Espagne. Pour exercer les fonctions du ministère public, le duc désigna Jean Du Bois, procureur général au grand conseil de Malines; Jean de la Porte, avocat fiscal en Flandre, et Claude Bélin, lieutenant du bailliage d'Amont, au comté de Bourgogne. Il nomma secrétaires du conseil des troubles Jean de Vlierden, Jacques de la Torre, Jean Mesdach et Étienne Prats, catalan, tous quatre secrétaires du conseil privé. Non-seulement le duc d'Albe se déclara le chef et le président du conseil des troubles, mais il décida, en outre, que les opinions des membres ne seraient que *consultatives*. En conséquence, pour les délits dont il les constituait juges, il ne leur donnait le pouvoir de procéder que jusqu'à la sentence définitive exclusivement; car il se réservait à lui-même de la prononcer comme président. Deux raisons l'avaient engagé à circonscrire dans ces étroites limites l'autorité des conseillers. Ne connaissant point les magistrats qu'il avait appelés au conseil des troubles, et devant néanmoins se guider d'après leurs avis, il craignait d'être facilement abusé par eux ; d'autre part, il savait que les hommes de loi ne condamnaient que pour des *délits prouvés,* tandis que les affaires d'État, sur lesquelles il les appelait à se prononcer, étaient bien différentes, disait-il, des lois en vigueur dans les Pays-Bas [1]. Cet abaissement profond de la justice dégoûta bientôt les magistrats honorables que le duc d'Albe avait appelés dans son conseil. A la défiance qu'il leur témoignait, ils répondirent par l'abstention. Le chancelier de Gueldre, les présidents de Flandre et d'Artois prétextèrent des occupations impérieuses pour justifier leurs absences fréquentes

[1] *Réponses* de Louis del Rio ; — Lettre du duc d'Albe au grand commandeur Requesens, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 576, et lettre du même au roi, citée par M. Gachard, dans sa *Notice sur le conseil des troubles*.

du conseil, et ils finirent même par ne plus y paraître. On se contenta, dans les causes les plus importantes, de les consulter par écrit. Quant aux conseillers Blasere et Hessele, leur fanatisme et leur sévérité outrée répondaient aux exigences du duc d'Albe; Hessele principalement fut bientôt signalé comme un des séides les plus impopulaires de la tyrannie espagnole.

Ce fut le 20 septembre 1567 que le conseil des troubles tint sa première séance en l'hôtel du duc d'Albe. Berlaymont, Noircarmes, le président de Flandre, Juan de Vargas, Del Rio, Hessele, le procureur général Du Bois et le secrétaire de la Torre étaient présents. Ils jurèrent entre les mains du duc « qu'ils « seraient et demeureraient à jamais bons catholiques, selon « que commandait l'Église catholique romaine; que, par haine, « amour, pitié ou crainte de personne, ils ne laisseraient de dire « franchement et sincèrement leur avis, selon que, en bonne « justice, ils trouveraient convenir et appartenir; qu'ils tien- « draient secret tout ce qui se traiterait au conseil, et qu'ils « accuseraient ceux qui feraient le contraire [1]. » Comme Juan de Vargas ne connaissait point la langue du pays, il fut résolu que toutes les affaires se traiteraient en latin. Pendant longtemps, le duc d'Albe fit de la présidence du conseil des troubles son occupation principale. Il voulut le diriger, l'animer, l'exciter, l'endurcir aussi dans sa terrible mission. Il y passa jusqu'à sept heures par jour. Il lui avait non-seulement sacrifié les conseils provinciaux de justice, mais il le plaça même au-dessus du conseil d'État dont l'autorité fut dès lors annulée de fait. Il se borna à réunir quelquefois les conseillers d'État en sa présence, ne leur communiquant d'ailleurs que ce qu'il voulait et « sans tenir forme de conseil, selon l'ancienne coutume [2]. » Berlaymont et Noir-

[1] *Notice sur le conseil des troubles*, citée ci-dessus.

[2] Van Meteren, fol. 54.

carmes secondaient le lieutenant de Philippe II avec l'abnégation la plus absolue. D'autre part, l'abstention ou les fréquentes absences des magistrats nationaux permirent aussi au duc d'Albe de donner la principale influence aux deux Espagnols, Vargas et Del Rio. Eux seuls, selon son témoignage, apportaient le zèle convenable, surtout dans la cause des seigneurs arrêtés. Aussi les désigna-t-il, avec l'avocat fiscal Bélin et le secrétaire Prats, pour instruire les procès des comtes d'Egmont et de Hornes, des seigneurs de Stralen et de Backerzeele, et d'Alonzo de Laloo.

Le duc se vantait d'avoir composé le conseil des troubles des hommes les plus *savants*, les plus *intègres* et de la *meilleure vie*. Il faisait surtout le plus grand éloge de Juan de Vargas, qui le secondait, disait-il, avec une activité toute juvénile [1]. Ce personnage, le seul dont il fit cas, était précisément celui contre lequel se soulevaient tous les honnêtes gens. Vargas avait été flétri par la justice de son pays, et condamné au bannissement « pour avoir, disait-on, violé une orpheline de son parentage [2]. » Ce n'était point là une vaine rumeur suggérée et propagée par le ressentiment des proscrits. Les antécédents de Vargas furent solennellement dénoncés au gouverneur des Pays-Bas par les seigneurs fugitifs; et, à la suite de cette protestation, le duc d'Albe crut devoir demander pour l'accusé la protection spéciale de Philippe II. Le 6 janvier 1568, il pria le roi de suspendre trois procès que Vargas avait en Espagne jusqu'à ce qu'il pût y retourner. Les comtes de Nuenar et de Hooghstraeten lui avaient écrit, disait-il, et avaient publié qu'il était incroyable qu'un homme châtié et banni d'Espagne, à la suite d'informations prises contre lui, eût commission pour décider la cause de leur beau-

[1] *Voir* sa lettre au grand commandeur Requesens, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 576 et 583.

[2] VAN METEREN, fol. 53 v°.

frère, le comte de Hornes, et les leurs. Le duc suppliait donc le roi d'honorer ce bon serviteur, pour que tout le monde apprît que Sa Majesté n'avait pas envoyé aux Pays-Bas une personne telle qu'on dépeignait Juan de Vargas [1]. A de déplorables antécédents, celui-ci joignait des défauts qui devaient le rendre plus odieux encore. Il était souverainement brutal, avare et très-ignorant, bien qu'il cherchât à dissimuler son insuffisance par sa loquacité et son pédantisme [2]. Et c'était ce méprisable personnage que le duc d'Albe ne cessait de recommander à Philippe II ! Vargas lui était, répétait-il, d'un secours inappréciable, et, sans lui, il n'aurait pu accomplir aucune des choses qu'il avait faites [3].

Le docteur Louis del Rio, Espagnol d'origine, mais né à Bruges, était fils de Francisco del Rio, gentilhomme de Ségovie et de dame Madeleine de la Torre. En 1566, s'étant rendu en Espagne pour des affaires particulières, le roi le prit à son service, par l'intervention de Tisnacq et de Courtewille, et lui conféra le titre de conseiller extraordinaire, mais sans emploi déterminé. Lorsque le duc d'Albe se rendit dans les Pays-Bas, il fut ordonné à del Rio de le suivre pour servir, lui avait-on dit, dans le conseil privé [4]. Mais le duc le plaça dans le conseil des troubles où sa faiblesse de caractère devait le rendre le docile instrument d'esprits fanatiques ou pervers.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 5. — C'est ce qui faisait dire au prince d'Orange, dans son *Apologie* : « Ils ont fait mettre le procès de « mes confrères et le mien, contre les statuts exprès de l'Ordre et contre le « serment même du roi, qui en est le chef, entre les mains de je ne sais « quels gens de néant, qui n'étaient pas dignes d'être mes valets. »

[2] Les Espagnols disaient « que la plaie gangreneuse du Païs-Bas avoit besoin d'un si tranchant cousteau comme estoit Vargas. » VAN METEREN, fol. 53.

[3] Le duc d'Albe au roi, 29 novembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 606.

[4] *Réponses* de del Rio à ses Interrogatoires.

Claude Bélin de Chasney, de Gy [1], était avocat fiscal du bailliage d'Amont au comté de Bourgogne, lorsque, par la protection du cardinal de Granvelle, son compatriote, il fut appelé dans les Pays-Bas et adjoint au conseil des troubles. Granvelle n'était point fâché d'avoir là quelqu'un qui pût, sous sa direction secrète, poursuivre adroitement l'enquête commencée contre Simon Renard, et démontrer sa participation aux ligues et aux troubles des Pays-Bas [2]. Mais lorsque Bélin eut été spécialement chargé, avec Vargas et del Rio, du procès des comtes d'Egmont et de Hornes, il regretta d'avoir quitté la Franche-Comté pour remplir une mission qui alarmait sa conscience en même temps qu'elle effrayait son courage. Il était d'ailleurs jaloux de la supériorité que s'arrogeaient les conseillers espagnols Vargas et del Rio, et supportait avec peine les mortifications qu'ils lui faisaient endurer. Il confia naïvement ses inquiétudes au cardinal de Granvelle. Celui-ci, mécontent de son compatriote, l'exhorta à mettre plus de réserve dans sa conduite et de discrétion dans ses paroles; mais surtout, il s'efforça de lui inspirer plus de fermeté, en lui rappelant comment lui-même avait bravé, pendant deux ans, les menaces dont il avait été l'objet en Flandre [3]. Bélin

[1] Petite ville à quatre lieues de Besançon.

[2] Le 30 septembre 1567, Granvelle adressa, à cet égard, une recommandation expresse à Bélin. *Essay des mémoires du cardinal de Granvelle*, par l'abbé de Saint-Vincent (Bibliothèque de Bourgogne, 16371).

[3] Cette réponse du cardinal de Granvelle mérite d'être citée : « ... Ne « faut estre tant pusillanime et craintif. Si vous fussiez esté en mon lieu, « quand deux ans durant en Flandre l'on me disoit tous les jours que l'on « me donneroit des coups de poignard, vous fussiez mort de peur... Qui se « veut avancer ne doit tant craindre pour sa peau. Et m'esbahis que vous « vous fondez sur les écrits que l'on fera en Allemagne contre les procé- « dures. Voyez les écrits qu'on a faits en Flandre contre moi, et ceux que « l'on a faits en Allemagne pour la prison du Landgraft, pour le marquis « Albert, pour Crombach. J'ai avalé tout cela doux comme lait. Le papier

aurait même voulu se retirer en alléguant les rapports d'amitié et de dépendance qu'il avait avec le cardinal de Granvelle, dont les seigneurs accusés étaient, disait-il, les ennemis mortels. Cette prétention, appuyée par des propos inconsidérés, déplut extrêmement au cardinal. Il en témoigna le plus vif déplaisir, disant qu'il n'avait point chargé Bélin de ses affaires ; que, d'ailleurs, il avait toujours fait profession de ne tenir personne pour ennemi, quelque mal que ces seigneurs lui avaient voulu, sans leur en avoir donné motif [1].

Le procès des comtes d'Egmont et de Hornes fut certainement l'affaire la plus grave qui eût été imposée au conseil des troubles. Malgré son importance capitale, elle ne fut cependant qu'un épisode dans les sanglantes proscriptions ordonnées par Philippe II et dirigées par le duc d'Albe. Il importe donc de jeter

« se laisse écrire et ce ne sont coups de poignard. Je tiens à heur et hon-
« neur que méchants parlent mal de moi... » *Mémoires* de l'abbé de SAINT-
« VINCENT, cités ci-dessus.

[1] Citons un autre extrait de cette lettre qui fait si bien connaître Granvelle et son époque : « ... Je vous prie autant affectueusement que je puis « non plus m'entremêler en tels termes, vous me ferez trop plus grand « plaisir de non faire jamais mention de moi ni en mal ni en bien, comme « si vous ne m'eussiez jamais vu, et allant par ce chemin que vous prenez, « sur ma foy, vous affoulerez et me ferez dommage... Vous me voulez à la « fin de vos lettres donner un aiguillon, disant *qu'ils me serreront la porte*. « Sur ma foy, si vous allez par ce chemin, je ne vous répondrai plus : vous « n'avez là charge de solliciter que je sois entremis ni ne savez à quoi je « prétends, et vous prie autant affectueusement que je puis, non vous « mettre en soin de ce qui me touche par-delà, car vous ne savez ce que « je prétends, comme j'ai dit, qui n'est rien moins que d'y avoir charge. Je « sais ce que y passe et vois de plus loin. Je me contente de m'entendre « bien avec mon maître et ne suis non plus Flamand que Italien. Je suis « de partout, et ma fin est de procurer de faire mes affaires et de m'em- « ployer à ceux du maître et du public en ce que l'on voudra, et non plus... » Manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 12929.

un coup d'œil sur les mesures générales dont le conseil des troubles entreprit l'exécution et dont il assuma la responsabilité.

Le conseil des troubles décida, selon la résolution déjà prise en Espagne, que l'on poursuivrait tous ceux qui auraient été iconoclastes, ministres ou dogmatiseurs, membres de l'un ou l'autre consistoire, ou qui auraient porté les armes contre l'autorité royale. On devait arrêter tous ceux qui seraient rangés dans l'une de ces quatre catégories, d'après les informations déjà recueillies en chaque province par les commissaires que la duchesse de Parme y avait envoyés. L'instruction préalable du procès serait confiée aux magistrats ordinaires, qui transmettraient ensuite les pièces, avec leur avis, au conseil des troubles, pour que le duc d'Albe, qui s'était réservé la décision, pût faire connaître sa volonté [1]. Le duc se réserva de même la connaissance des procès touchant les priviléges invoqués par des villes et provinces, en matière de saisie et de confiscation des biens, pour le fait des troubles, ainsi que des prétentions qu'élèveraient des créanciers sur les biens des coupables [2]. Ainsi, le conseil des troubles, ou plutôt le duc d'Albe tout seul, absorba l'autorité qui appartenait aux conseils provinciaux des Pays-Bas. Le nouveau tribunal ne devait être entravé par aucune autre juridiction ; les délits politiques lui appartenaient, et il les jugeait souverainement [3].

[1] *Réponses* de del Rio à ses Interrogatoires.

[2] Circulaire du duc d'Albe aux conseils de justice, du 29 mars 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II (appendice), p. 662. — Morillon écrivait à Granvelle, le 9 novembre 1567, que le duc d'Albe avait envie de confisquer sous une forme nouvelle les terres des seigneurs rebelles; on disait même qu il demandait permission de les donner à qui il voudrait pour récompense. Analyse des lettres de Morillon à Granvelle (Bibliothèque de Bourgogne, nº 16094).

[3] Van Meteren, fol. 53 vº.

Il avait été d'abord convenu, toujours suivant la résolution prise antérieurement en Espagne, que l'on ne procéderait que contre les gentilshommes confédérés, absents et fugitifs, sans inquiéter ceux qui n'avaient point quitté le pays [1]. Mais, loin de tenir cette résolution, les meneurs du conseil des troubles, à l'instigation du duc d'Albe, arrêtèrent entre eux certains articles qu'ils déclaraient fondamentaux, et qui comprenaient, sous la dénomination de lèse-majesté, une foule de délits entraînant perte de corps et de biens. Ils donnèrent même à ces articles une telle extension que peu de personnes purent se croire en sûreté. Ils décidèrent que toutes les requêtes présentées par les états et villes du pays, contre l'institution des nouveaux évêques, contre l'Inquisition ou en faveur de la modération des placards, n'étaient que conjurations contre Dieu et le roi. Ils déclarèrent également coupables du crime de lèse-majesté les nobles qui avaient présenté la requête contre l'Inquisition et les placards, et tous ceux qui avaient approuvé cette démarche. Ils enveloppèrent dans la même accusation tous les seigneurs, gentilshommes, officiers provinciaux, agents subalternes, etc., qui avaient, sous prétexte de la nécessité des temps, autorisé les prêches ou qui y avaient connivé; tous les seigneurs aussi, gentilshommes, juges, officiers et autres, de quelque qualité qu'ils fussent, qui n'avaient point empêché la première requête des confédérés, les prêches et le brisement des images; enfin, tous ceux qui ne seraient point d'avis que les habitants des Pays-Bas, à cause de leur rébellion, étaient déchus de leurs anciens priviléges, et tous ceux encore qui protesteraient contre la juridiction du conseil des troubles [2].

Philippe II fut loin de désapprouver ces terribles procédures

[1] *Réponses* de del Rio à ses Interrogatoires.

[2] Van Meteren, fol. 54.

qui rappelaient les jours les plus sinistres du règne de Tibère : il s'efforçait même de stimuler son lieutenant afin que les listes des proscrits fussent encore plus étendues [1].

Le duc d'Albe ordonna aussi la plus sévère enquête contre les officiers et gens de loi qui étaient en fonctions dans les dernières années. Les commissaires des troubles devaient les interroger sur les efforts qu'ils avaient faits pour empêcher les désordres et sur tout ce qui pourrait être à leur charge. Ils devaient s'enquérir auprès de chacun individuellement quelles étaient les personnes qui les avaient engagés, par menaces ou autrement, à fermer les yeux sur les désordres commis ou qui les avaient aidés à ne pas remplir leur devoir. Les commissaires devaient ensuite se rendre à Bruxelles et faire leur rapport au duc d'Albe ou au conseil des troubles [2].

Avant son départ des Pays-Bas, la duchesse de Parme avait insisté pour qu'une amnistie générale vînt mettre un terme à l'anxiété des habitants. Le nouveau gouverneur combattit cette opinion. « Il y a encore beaucoup de choses à faire, disait-il au commencement de l'année 1568 : condamner les villes qui ont délinqué ; tirer des particuliers une bonne somme de deniers, après qu'on aura fait justice exemplaire des principaux coupa-

[1] Le duc d'Albe mandait au roi, le 24 octobre 1567 : « J'ai tâché d'obtenir que ceux qui ont signé le Compromis fussent déclarés coupables du crime de lèse-majesté : le conseil l'a voté et déclaré ainsi. » Philippe II répondit, le 12 décembre, qu'il approuvait que les signataires du Compromis eussent été déclarés coupables du crime de lèse-majesté : il pensait, ajoutait-il, qu'il y avait lieu de porter la même déclaration contre ceux qui les avaient favorisés et assistés. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 588 et 609. — Le 16 octobre précédent, Philippe II avait envoyé au duc d'Albe une liste de quelques-uns des Bourguignons et Flamands attachés à sa maison, afin qu'il s'informât de leur conduite durant les troubles.

[2] Lettre du duc d'Albe aux commissaires des troubles, du 23 octobre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, appendice, p. 654.

bles; assurer les revenus royaux aux Pays-Bas et modifier les priviléges. Pour tout cela, il importe de ne pas accorder de pardon général, afin que la crainte soit incessamment suspendue sur la tête de chacun ; que les villes se soumettent à ce que l'on voudra faire d'elles; que ceux qui auraient à racheter leurs délits offrent des sommes plus considérables, et pour qu'aucun des états n'ose faire d'opposition à ce qui sera proposé en vue d'assurer les revenus du roi [1]. »

Un des premiers actes du conseil des troubles fut de voter pour la mort de d'Andelot, de Maximilien de Blois et de Philippe de Wingle, qui avaient été arrêtés sous l'administration de la duchesse de Parme et qui étaient détenus au château de Vilvorde. Mais le duc d'Albe résolut d'ajourner l'exécution de ces trois gentilshommes jusqu'à ce qu'il pût également faire justice des autres prisonniers d'État [2]. Le conseil avait proposé aussi de séquestrer les biens du prince d'Orange [3], et cette mesure, approuvée par le duc d'Albe, devait être appliquée sans retard à tous les autres coupables.

Par une violation manifeste des priviléges du Brabant, les comtes d'Egmont et de Hornes avaient été, comme on l'a vu, transférés au grand château de Gand [4]. Malgré leur haute qualité, les deux nobles prisonniers, toujours séparés l'un de l'autre,

[1] Le duc d'Albe au roi, 6 janvier 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 2.

[2] Le conseil avait émis son vote le 9 octobre. — *Voir* la lettre du duc d'Albe au roi, du 24 octobre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 588.

[3] Cette résolution fut prise au conseil des troubles le 8 octobre 1567. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 584.

[4] En confirmant, lors de son inauguration, la *Joyeuse entrée*, ou Constitution du duché de Brabant, Philippe II avait promis de ne laisser mener hors de cette province les personnes qui y auraient été arrêtées.

furent traités dans cette forteresse avec une rigueur extrême. Tout accès avec le dehors leur avait été interdit, et l'on n'avait pas fait d'exception pour leurs parents les plus proches ; ils ne pouvaient pas non plus sortir de leurs chambres, pas même pour prendre l'air dans l'enceinte du château [1]. Les amis du comte de Hornes révélèrent, en outre, que ce seigneur serait mort de faim, si sa mère n'était venue à son aide sur ses biens propres, toutes les propriétés du comte ayant déjà été saisies et le duc d'Albe refusant de contribuer à son entretien [2].

Les parents des deux seigneurs prisonniers mirent tout en œuvre pour les sauver. Sabine de Bavière, la noble épouse du comte d'Egmont, et Walburge de Nuenar, la compagne dévouée du comte de Hornes, se signalèrent surtout par leur zèle. Elles s'adressèrent presque simultanément à Philippe II et à l'empereur Maximilien. Mais Philippe se montra inexorable. Il refusa même de recevoir la supplique que lui portait, par l'ordre de la comtesse d'Egmont, un gentilhomme attaché à cette maison ; il donnait pour prétexte que le duc d'Albe n'avait pas eu connaissance de la détermination prise par Sabine de Bavière [3]. L'empereur Maximilien, au contraire, s'intéressa vivement aux deux seigneurs prisonniers. Il appuya énergiquement les requêtes de la comtesse d'Egmont et celles de la mère et de l'épouse du comte de Hornes. Il demandait que l'un et l'autre fussent mis en liberté et traités comme chevaliers de la Toison d'or. Il rappelait

[1] Ces faits sont consignés dans la requête adressée à Philippe II par la comtesse d'Egmont, le 9 janvier 1568. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 5. Il résulte d'une autre requête que le comte ne put même recevoir les soins de son médecin. *Procès du comte d'Egmont*, p. 16.

[2] *Voir* la *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes*, etc., p. 31.

[3] Hinckart, le gentilhomme dont il est question ci-dessus, était arrivé à Madrid le 24 octobre 1567. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 598.

à Philippe II les grands services que le comte d'Egmont avait rendus à l'empereur Charles-Quint et à lui-même ; il disait qu'il avait toujours connu en ce seigneur une sincère volonté et affection, ainsi qu'un zèle très-loyal pour son prince naturel. Il lui faisait observer que le comte et sa femme étaient alliés aux maisons les plus illustres de l'Empire, et que déjà plusieurs princes allemands l'avaient prié d'intercéder pour lui. Quant au comte de Hornes, il faisait observer qu'il ne pouvait se dispenser de lui prêter son appui, attendu qu'il était membre de l'Empire [1].

L'intervention de l'empereur ne fit qu'aigrir Philippe II, et de nouvelles requêtes des comtesses d'Egmont et de Hornes le trouvèrent plus insensible encore. Sabine de Bavière le priait aussi de se ressouvenir des bons et loyaux services que son mari avait rendus à l'empereur, son père, ainsi qu'à lui-même, et de considérer ceux qu'il pouvait lui rendre encore. De son côté, Walburge de Nuenar ne doutait pas, disait-elle, que le roi ne fît procéder contre son mari, selon que la raison, l'équité et la justice le prescrivaient, et ce qu'il avait droit de prétendre comme « comte d'Empire » et chevalier de l'Ordre. Ces supplications étaient appuyées par Anne d'Egmont, comtesse douairière de Hornes, mère du prisonnier. Philippe II se borna à souligner les mots : « *comte d'Empire,* » prétendant que les deux femmes s'abusaient [2]. Du reste, il pressait le duc d'Albe d'in-

[1] L'empereur Maximilien II au roi d'Espagne, 20 octobre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 587.

[2] *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 600. — Le 25 novembre, les comtes de Nuenar et de Hooghstraeten s'adressèrent de Cologne, au duc d'Albe, pour lui rappeler les lettres qu'ils lui avaient déjà fait parvenir et que l'Empereur lui-même avait écrites au sujet de l'emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes. Ils se flattaient qu'il ne les obligerait pas à prendre leur recours vers l'empereur et les états de l'Empire, comme ils devraient le faire si la cause de ces deux seigneurs était déférée à des juges incompétents. *Ibid.*, t. Ier, p. 604.

struire le procès des seigneurs prisonniers avec toute la promptitude possible, désirant que, pour le printemps au plus tard, l'affaire fût terminée.

Le duc d'Albe, malgré toute son audace, feignait encore de discuter sérieusement les priviléges de l'ordre de la Toison d'or qui étaient sans cesse invoqués en faveur des prisonniers. En vertu de l'édit perpétuel promulgué par Charles-Quint dans le chapitre tenu en 1531, les chevaliers n'étaient justiciables que de l'Ordre. Pour infirmer cette prérogative, le duc d'Albe produisit une résolution prise à Bruges en 1468 et de laquelle il voulait inférer que les questions d'honneur seules étaient de la compétence de l'Ordre. Mais, quelle que fût la portée de cette résolution, elle avait été formellement abrogée par l'édit perpétuel de 1531 [1]. Les chevaliers de la Toison d'or, réunis en chapitre, avaient seuls le droit d'évoquer la cause de leurs confrères, les comtes d'Egmont et de Hornes. Mais Philippe II tira le duc d'Albe d'embarras. Il rappela à son lieutenant [2] que, avant que celui-ci partît d'Espagne, il avait été reconnu en sa présence, dans les délibérations tenues à Madrid, que les chevaliers de la Toison d'or se trompaient en élevant la prétention de ne pouvoir être jugés que par le chapitre de l'Ordre. Or, cette opinion venait encore d'être confirmée dans une junte réunie par le roi afin d'examiner de nouveau la question. Et Philippe la sanctionnait en envoyant au duc d'Albe, selon sa demande, des pleins pouvoirs pour procéder contre les chevaliers de la Toison d'or [3].

[1] *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, pp. XXXIII et XXXIV. — *Procès du comte d'Egmont*, p. 9.

[2] Le 20 décembre 1567. *Correspondance de Philippe II*, pp. 612-613.

[3] Cet acte, joint à la dépêche du 20 décembre, portait l'antidate du 15 avril 1567; il autorisait le duc d'Albe « à procéder contre tous ceux qui « avaient pris part aux troubles des Pays-Bas, *et même contre les chevaliers « de la Toison d'or*, sans égard, en ce qui concernait ces derniers, aux

Le duc d'Albe n'avait pas même attendu cette autorisation pour faire interroger par des commissaires du conseil des troubles les nobles prisonniers détenus au château de Gand. Ce soin, en ce qui concernait le comte d'Egmont, fut confié à Juan de Vargas et à Louis del Rio, assistés du secrétaire Étienne Prats. Les commissaires espagnols remplirent leur tâche le 12, le 13, le 14 et le 16 novembre 1567 : cent quarante-huit questions différentes furent posées au comte d'Egmont. Bien que ses réponses se ressentissent quelquefois de l'abattement de son âme et n'eussent pas toujours la précision qu'on aurait pu désirer, Egmont ne reconnut et n'avoua jamais qu'il avait eu le dessein de se révolter contre le roi. Il prétendit que toute sa conduite, depuis son opposition contre le cardinal de Granvelle jusqu'à son intervention entre la cour et les protestants, avait constamment eu pour but le service du souverain, et qu'elle avait toujours été dirigée par la ferme volonté de maintenir les Pays-Bas sous son obéissance [1].

« constitutions dudit Ordre. » (*Correspondance de Philippe II*, n° CXII.) Cet acte dissipa sans doute les scrupules que le Sr de Berlaymont exposait au roi comme étant, avec le duc d'Albe, le seul chevalier de l'Ordre au conseil des troubles. Il ne voulait pas, disait-il, manquer, comme confrère dudit Ordre, d'autant plus que M. d'Egmont l'avait nommé son procureur comme il avait fait du duc d'Albe et de ses autres confrères. *Ibid.*, t. Ier, p. 614.

[1] Les Interrogatoires du comte d'Egmont ont été publiés à la suite de la *Correspondance de Marguerite de Parme*. On ne possède pas ceux qui furent subis par le comte de Hornes. Du reste, voici sur le caractère de ces interrogatoires, quelques détails extraits de documents contemporains : « Claude Bélin eût désiré que les demandes faites aux seigneurs prisonniers eussent été plus simples ; qu'on se fût attaché à quelques faits essenciels, sans en entasser une multitude plus capables de déconcerter des innocents que de faire connaître les coupables. Il osa proposer la coutume de Bourgogne, qui lui paraissait plus sage. Les docteurs espagnols s'offensèrent de cette liberté. Bélin, dont la conscience n'était pas tranquille,

La comtesse d'Egmont avait confié la défense de son époux à Nicolas de Landas, grand bailli d'Armentières. C'était lui qui avait rédigé les nombreuses requêtes adressées par Sabine de Bavière à Philippe II, au duc d'Albe, à l'empereur et à la plupart des princes de l'Allemagne. Par un acte du 9 décembre, le comte d'Egmont donna lui-même sa procuration à Landas ainsi qu'à Jean de Rantere, avocat au grand conseil de Malines. On ne lui permit point, cependant, de se concerter avec ses procureurs ni avec les avocats que ceux-ci s'étaient adjoints [1]. Tandis que le conseil des troubles redoublait d'efforts pour établir sa culpabilité, Egmont languissait dans la plus étroite captivité, sans aucune communication avec ses amis ni avec ses parents. Il n'avait, enfin, aucune assistance à espérer lorsque, le 11 janvier 1568, le secrétaire Prats vint lui notifier le « libel accusatoire » dressé contre lui par Jean Du Bois, procureur général au conseil des troubles. L'acte d'accusation comprenait quatre-vingt-deux articles ou *charges* tendant à prouver que le comte d'Egmont s'était rendu coupable du crime de lèse-majesté, en favorisant les ennemis de la religion catholique et en méditant le détrônement de Philippe II, comme souverain des Pays-Bas. Ce dessein, longuement prémédité entre l'accusé et ses amis, s'était manifesté, selon le procureur général, dans les ligues formées contre le cardinal de Granvelle pour l'obliger à se retirer des Pays-Bas et dans les désordres qui avaient suivi l'éloignement

insinua adroitement que l'on communiquât au conseil assemblé les demandes qu'on voulait faire aux prisonniers et que l'on y vît leurs réponses. Vargas, indigné de cette hardiesse et de ce qu'on osait lui donner ces avis, répondit en colère : *Ego habeo plus experientiæ quam totum concilium.* » Manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, nº 12929.

[1] Les iniquités de cette monstrueuse procédure ont été, du reste, signalées avec force dans le discours placé par M. le procureur général de Bavay en tête des pièces justificatives du *Procès du comte d'Egmont*, pp. 16 et suiv.

de ce ministre. C'était également, pour atteindre ce but, que l'accusé et ses amis s'étaient proposé de concentrer toutes les affaires dans le conseil d'État et d'imposer des lois au souverain en poussant à la convocation des états généraux, pour en faire les instruments d'un parti factieux. De là encore l'appui prêté par le comte d'Egmont à Bréderode et au Compromis, tandis qu'il refusait de seconder la duchesse de Parme, de lui donner aide, conseil et secours; la protection ouverte qu'il avait promise aux confédérés et consistoriaux réunis à Saint-Trond et l'usurpation de l'autorité souveraine en ces circonstances; le silence qu'il avait gardé sur les projets, les forces et les alliances des confédérés, bien qu'il connût toute l'étendue de cette conspiration contre les droits du prince; l'autorisation qu'il avait accordée, en outre-passant ses pouvoirs, de tenir des prêches à Gand, à Ypres et dans d'autres localités de son gouvernement; la partialité qu'il avait témoignée envers les sectaires et le dédain qu'il montrait, d'un autre côté, aux catholiques; le projet délibéré dans les conférences de Termonde de prendre les armes contre le roi, s'il venait avec des forces dans les Pays-Bas, et le silence gardé sur ce projet vis-à-vis du roi ainsi que de la gouvernante; enfin, de là encore la défaveur que l'accusé avait toujours témoignée à l'Inquisition, ayant déclaré plusieurs fois que, si le roi voulait l'introduire dans les Pays-Bas, il vendrait tous ses biens et irait demeurer dans une autre contrée. En résumé, le procureur général concluait à ce que le comte d'Egmont fût déclaré convaincu d'avoir commis le crime de lèse-majesté contre la foi et son prince souverain; qu'il fût en conséquence privé de tous les états, offices et honneurs dont il avait été pourvu par le roi, et condamné en outre au dernier supplice avec confiscation de ses biens, tant féodaux qu'autres, au profit de Sa Majesté [1].

[1] Le procureur général produisit encore huit charges *nouvelles* ou sup-

Après avoir donné lecture de l'acte d'accusation, en présence de Juan de Vargas et de Louis del Rio, le secrétaire Prats en délivra une copie au comte d'Egmont, en l'invitant, selon la décision prise par le duc d'Albe, à y répondre dans le terme de cinq jours. Ce délai était dérisoire : aussi fut-ce seulement le 12 février que le noble prisonnier remit au capitaine Salinas, gardien du château de Gand, le Mémoire de défense qu'il avait rédigé de sa main. Egmont commençait par dire qu'il aurait eu toutes les raisons du monde de ne pas obéir à l'injonction du conseil des troubles, attendu qu'on lui avait interdit de se concerter avec ses procureurs, même pour savoir d'eux s'il devait suivre la marche qui lui avait été prescrite par le duc d'Albe, et pour entendre leurs conseils dans une affaire dont dépendaient son honneur, sa vie et son bien. S'il s'était néanmoins décidé à répondre, pour ne pas devenir contumax, il réservait tous ses droits comme chevalier de la Toison d'or et participant aux priviléges et coutumes des Pays-Bas. Il repoussait ensuite avec énergie la charge fondamentale, source de toutes les autres, à savoir le dessein d'avoir fomenté le détrônement du roi et la destruction de la religion catholique. « Je n'ai jamais traité, disait-il, ni jamais pensé traiter chose contre le service de Sa Majesté ; mais je me suis toujours efforcé de remplir le devoir d'un bon vassal et serviteur. » Il ne niait point qu'il avait montré peu de bonne volonté au cardinal de Granvelle et qu'il avait été bien aise lorsque ce personnage s'était éloigné du pays. Quant à la conduite qu'il avait tenue au conseil d'État, elle avait été dirigée, prétendait-il, par des intentions droites et

plémentaires concernant la conduite tenue par le comte d'Egmont en Flandre, pendant la crise de 1566, à l'effet de favoriser l'hérésie, et relativement aussi à ses relations avec le marquis de Berghes, le baron de Montigny et Antoine de Stralen, d'Anvers, dans le but de faire supprimer l'Inquisition. *Voir* cet acte d'accusation dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 24 à 39.

ıi tendaient « au service de Sa Majesté et au bien du pays. » expliquait, d'une manière plus ambiguë, son apparition à l'hô-l de Culembourg, lors du banquet des gueux, mais en soute-nt néanmoins qu'il n'avait cru faire rien de contraire au ser-ce de Dieu et du roi. En résumé, la défense personnelle du mte d'Egmont était une réfutation ferme, digne, quelquefois oquente, de l'acte d'accusation dirigé contre lui ; elle était aussi us précise, en général, et plus concluante que les réponses ites dans ses interrogatoires. L'accusé niait un grand nombre s faits qui lui étaient imputés, expliquait les autres d'une ma-ère satisfaisante, et prouvait, en tout cas, qu'il n'avait pu se ndre coupable du crime de lèse-majesté. « Vraiment, disait-il, si l'on doit ainsi interpréter en mal toutes les bonnes considérations et propositions que j'ai émises en conseil par forme d'avis, pour le service du roi et le bien public, qui sera celui qui désormais pourra librement opiner audit conseil, pour le service de Sa Majesté ? » On avait surtout insisté sur l'appui ı'il aurait prêté aux confédérés. L'accusé déclarait, de la ma-ère la plus formelle, que ni directement ni indirectement s ouvertures lui avaient été faites pour appuyer cette ligue ; ıe, loin de la protéger, il avait conseillé aux uns de ne pas y ıtrer et recommandé à d'autres de s'en détacher. « Par où je conclus et maintiens, ajoutait-il, que, par toute raison et justice, ledict procureur général doibt estre débouté de toutes ses prétentions et moi remis en l'enthier de mon honneur et en toute liberté, comme auparavant ma prison [1]. »

Ce fut également le 11 janvier que le secrétaire Prats notifia au ımte de Hornes, en présence du capitaine don Francisco de Mon-

[1] *Voir* la défense personnelle du comte d'Egmont, insérée par extraits ıns le *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 64 à 80, et complétement dans le *rocès du comte d'Egmont*, pp. 121-152.

tes de Oca et d'Antonio Davila, l'acte d'accusation dressé contre lui par le procureur général du conseil des troubles. Il contenait soixante-trois articles ou *charges*. De même que son compagnon de captivité, le comte de Hornes se trouvait sous le coup d'une accusation de lèse-majesté divine et humaine. On l'associait au prince d'Orange, aux comtes d'Egmont et de Hooghstraeten, à Louis de Nassau, au marquis de Berghes, au Sr de Montigny, à Bréderode et à quelques autres qui, ensemble, avaient formé, depuis longtemps, le projet de changer de souverain. Ils devaient avoir recours à la rébellion pour enlever les Pays-Bas au prince légitime, s'en saisir et ensuite les partager entre eux. Voilà, disait le procureur général, ce qu'avaient démontré suffisamment leurs propos et leurs actions. Du reste, pour ce qui concernait les faits généraux, on reproduisait, contre le comte de Hornes, et dans les mêmes termes, les charges déjà dirigées contre le comte d'Egmont. Quant aux faits particuliers, on reprochait au comte de Hornes les difficultés qu'il avait opposées à la gouvernante lorsque, avertie que les confédérés se proposaient de lui présenter une requête, elle l'avait invité, par quatre lettres successives, à se rendre à la cour. On signalait ensuite sa conduite à Tournai, où il avait favorisé, prétendait-on, les sectaires et leurs prêches. On lui imputait aussi d'avoir dit à Tournai, que si on voulait retenir en Espagne le Sr de Montigny, son frère, il avait à son commandement cinquante mille hommes pour l'aller chercher; il aurait même ajouté que, si son frère était effectivement détenu, il irait combattre le roi et enlèverait de prison le Sr de Montigny. C'étaient là, selon Me Jean Du Bois, des propos téméraires et qui suffisaient pour motiver l'accusation de lèse-majesté. En résumé, le procureur général requérait contre le comte de Hornes les mêmes peines que contre le comte d'Egmont [1].

[1] Voir *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 103 à 134.

Le comte de Hornes ayant lu lentement et complétement le réquisitoire du procureur général, le secrétaire Prats le requit, par ordre du duc d'Albe, de répondre à chaque article pour sa défense et sa décharge. Le comte répondit qu'il y satisferait quand « lieu lui seroit donné pour ce faire librement et comme chevalier de l'Ordre, et point autrement. » Telle était, en effet, l'intention de l'accusé. Mais Prats lui ayant déclaré de nouveau que la volonté du duc d'Albe était qu'il répondît promptement aux charges articulées contre lui, sans pouvoir être assisté de procureurs ni avocats, ni de nuls avis, il se résigna enfin, comme le comte d'Egmont, à rédiger sa défense personnelle, sous la réserve formelle de ses droits et des statuts de l'ordre de la Toison d'or. L'accusé commença à écrire ce Mémoire le 27 janvier, et quoique ce fût un travail considérable [1], il l'eut terminé le 3 février, jour où il le remit au secrétaire Prats, en présence du docteur Ambroise de Ribera, auditeur de l'armée, du capitaine don Francisco de Montes Oca et de trois autres officiers espagnols. De même encore que le comte d'Egmont, Philippe de Montmorency repoussait d'abord, avec une grande énergie, l'accusation d'avoir voulu changer de seigneur, « n'ayant, disait-il, « le cœur si bas qu'il veuille avoir autre prince que son naturel, « étant l'un des plus grands rois de la chrétienté. » Il n'acceptait point la solidarité que le procureur général prétendait établir entre lui et les autres seigneurs incriminés et demandait que l'on examinât et jugeât ses actions d'une manière spéciale. Il avouait avec franchise qu'il avait vivement désiré l'assemblée des états généraux [2], attendu que le cardinal de Granvelle ne

[1] La défense personnelle du comte de Hornes est insérée dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, de la p. 135 à la p. 210. Ce Mémoire répond, article par article, à l'acte d'accusation.

[2] Sur ce point, la *Défense personnelle* du comte de Hornes était éloquente :

remédiait à rien, mais « laissait le tout au bénéfice de la nature. » Voyant son peu d'influence, l'accusé s'en expliqua avec le cardinal, afin qu'il ne fût pas rendu responsable vis-à-vis du roi de ce dont il n'avait charge. Le cardinal lui répondit que si des troubles éclataient et si l'on reconnaissait que les membres du conseil d'État n'avaient pas fait leurs efforts pour bien administrer les affaires, tous seraient également responsables, alors même qu'ils ne se seraient pas trouvés aux délibérations. L'accusé objecta qu'il n'était ni raisonnable ni équitable de devoir répondre des choses auxquelles on demeurait étranger : ou il fallait accorder aux membres du conseil d'État une autorité égale, ou il fallait suivre les traditions anciennes, d'après lesquelles on mentionnait expressément dans les placards et ordonnances ceux qui avaient été présents aux délibérations. Mais de ces propos le cardinal ne faisait que rire, donnant ainsi à entendre que le comte de Hornes n'était considéré que comme un chiffre. Quant à l'inimitié qui existait entre lui et le cardinal, elle avait pour cause, disait-il, des affaires privées et provenait surtout des mauvais services que Granvelle ne cessait de lui rendre sous ce rapport. Il avouait qu'il avait désiré une meilleure organisation des conseils, non cependant pour augmenter sa propre influence, mais bien pour fortifier l'autorité du prince, comme celle dont il espérait toute récompense et accroissement d'honneurs. Il donnait ensuite des explications sur les réunions

« Si l'on veult lire, disait-il, les *Cronicques* de messire Philippe de Comines, se y trouveront de grands services que lesdits estats généraux « assemblez ont faict à leur prince, et n'a oncques entendu ledit deffen- « deur, que lesdits estats ayent faict contre le prince. Et conclut ledict « Philippe de Comines, qu'ils sont traistres à leur prince et au pays, ceux « qui empeschent telles assemblées, et qu'ils le font pour nourrir leur « ambition, affin que le prince ne soit adverti des malversations... » *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 177.

de Hooghstraeten et de Bréda qui, selon lui, n'eurent point un caractère politique. Il déclarait, au surplus, qu'il n'avait rien de commun ni avec Bréderode ni avec les autres signataires du Compromis; loin d'être l'ami du Sr de Bréderode, il n'avait pas été en sa maison depuis son retour d'Espagne et fuyait sa présence tant qu'il pouvait, à cause de quelques différends survenus entre eux. Il répudiait donc toute solidarité avec Bréderode, « n'entendant, disait-il, défendre ses actions. » Mais il ne laissait échapper aucune occasion de disculper le comte d'Egmont. Du reste, il résultait spécialement de la défense du comte de Hornes que la première cause de son mécontentement fut le silence opposé par le roi aux demandes de récompenses, ou, pour mieux dire, d'argent, qui lui avaient été adressées à plusieurs reprises. On reprochait à l'accusé d'avoir désiré liberté de conscience, et que chacun pût vivre à sa volonté. Il objectait, sur ce point, le soin et la diligence avec lesquels il contenait ses propres sujets; et alors même que ses vœux n'avaient pu être réalisés entièrement à cet égard, il avait fait ce qu'il pouvait pour maintenir la sainte foi catholique. On lui faisait un grief d'avoir été en peine pour son frère, le baron de Montigny : il répondait qu'il ne savait pourquoi il aurait été inquiet pour son frère, le trouvant fort heureux de séjourner près du roi, loin des troubles. Il espérait donc aussi que le roi aurait égard à ses services, reconnaîtrait son innocence et le rétablirait dans tous ses droits.

Cependant le Sr de Landas avait continué ses actives démarches en faveur du comte d'Egmont. Le 27 janvier, il avait présenté au duc d'Albe une nouvelle requête dans laquelle il invoquait non-seulement les privilèges de l'ordre de la Toison d'or, mais encore ceux des Brabançons, dont le comte d'Egmont devait jouir et comme baron de Gaesbeeck et comme possesseur de plusieurs autres terres et seigneuries situées dans le Brabant, et enfin parce que la plupart du temps il tenait son domicile dans

ce duché. Or, si l'on dépouillait le comte d'Egmont des priviléges inhérents à l'ordre de la Toison d'or, encore ne pouvait-il, selon les priviléges du Brabant, jurés par le roi, être traduit devant aucune autre juridiction que celle du conseil souverain de cette province, où l'accusé avait son domicile et sa baronnie, et où il avait été arrêté [1].

Le bruit ayant été répandu que les deux prisonniers allaient être envoyés par mer en Espagne, la comtesse d'Egmont saisit ce prétexte pour prendre directement son recours vers les états de Brabant et les supplier de faire respecter les priviléges que le roi lui-même avait juré de maintenir [2].

Les états de Brabant, tout en accordant leurs sympathies à la comtesse d'Egmont, craignaient d'offenser le duc d'Albe qui déjà suspectait leur conduite. Ils hésitaient à intervenir dans une cause qui pourtant les intéressait si puissamment. La comtesse

[1] *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 11 et suiv. — Le comte d'Egmont avait acheté, au commencement d'octobre 1565, la baronnie de Gaesbeeck pour la somme de 110,000 ducats; la possession de ce domaine lui donnait entrée aux états de Brabant.

[2] Dans sa requête, elle les conjurait de veiller au maintien de leurs priviléges, et d'employer leur crédit, non-seulement pour empêcher que le comte, son époux, ne fût transporté hors des Pays-Bas, mais aussi pour qu'il fût reconduit dans le Brabant, d'où il avait été emmené contre les lois fondamentales et les plus inviolables de ce duché. Elle signalait aux états qu'on se proposait de traduire le comte devant un conseil et des commissaires étrangers, contrairement encore aux priviléges du Brabant. Elle croyait que le comte avait rendu de si grands services au roi et au pays qu'il méritait d'être maintenu et assisté dans son bon droit. Elle ajoutait que le maintien des priviléges intéressait fortement les états et tous les habitants du pays. C'est pourquoi elle les suppliait de prendre à cœur cette affaire pour conserver les priviléges, afin que le comte d'Egmont pût en jouir, comme en avaient joui les moindres du pays. *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 16 et suiv.

d'Egmont ayant réitéré ses instances, ils résolurent enfin d'envoyer sa requête au duc d'Albe avec une remontrance, plus que respectueuse dans les termes, mais où néanmoins ils rappelaient le gouverneur à l'observation des priviléges, que le roi lui-même avait juré de maintenir [1]. Loin d'avoir égard à la prière des états, le duc d'Albe prit en fort mauvaise part qu'ils se mêlassent des affaires des deux prisonniers, puisque ceux-ci étaient des criminels de lèse-majesté, et que les priviléges du Brabant ne pouvaient être applicables aux accusés de cette catégorie [2].

Réduite, en outre, à la plus profonde détresse, par le séquestre déjà mis sur les biens du comte d'Egmont, Sabine de Bavière adressait à Philippe II ces paroles déchirantes : « J'espère en la » bonté, clémence et justice de Votre Majesté qu'elle ne voudra » souffrir que je sorte [de] vos pays, avec mes onze enfants, » pour aller hors d'iceux chercher moyen de vivre, ayant été » amenée par feu, de bonne mémoire, l'Empereur, votre père [3]. » Mais les supplications de cette noble femme ne détournèrent point Philippe II de son cruel dessein.

L'empereur Maximilien croyait que le cardinal de Granvelle avait été l'instigateur de l'emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes. Il est plus vrai que l'ancien ministre de Philippe II dans les Pays-Bas aurait voulu épargner le comte d'Egmont et qu'il le défendit même, non sans chaleur, dans sa correspondance secrète avec le roi [4]. A ses yeux, le vrai promoteur des

[1] Voir *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 20.

[2] *Voir* la réponse du duc d'Albe dans les lettres de Viglius à Hopperus. *Analecta belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. Ier, 2e partie, p. 410.

[3] Lettre de la comtesse d'Egmont au roi, du 5 janvier 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 5.

[4] Il lui écrivait, le 2 novembre 1567, que la voie qu'il avait prise pour rétablir son autorité en Flandre avait étonné beaucoup de monde et peiné tous ceux qui voulaient du bien à M. d'Egmont. Il ne dissimulait pas

troubles, l'adversaire qu'il aurait fallu saisir et châtier, c'était le prince d'Orange. Il lui avait d'ailleurs porté un coup extrêmement sensible, en proposant au duc d'Albe, puis au roi, d'enlever le comte de Buren de l'université de Louvain et de le faire conduire en Espagne, où on l'élèverait dans la religion catholique et où il servirait d'otage pour ce que son père pourrait entreprendre en Allemagne. Il conseillait néanmoins de le bien traiter, mais de séparer de lui tous ses serviteurs flamands et allemands. Philippe II s'empressa d'approuver ce projet et d'adresser, en conséquence, des instructions au duc d'Albe [1].

Celui-ci, ne voulant point sans doute laisser à Granvelle tout le mérite de ce nouvel acte de violence, répondit qu'il avait eu le dessein de prévenir les désirs du roi. Lorsqu'il fit arrêter Egmont et Hornes, il lui avait paru convenable, disait-il, de s'assurer aussi du comte de Buren ainsi que des fils des comtes d'Egmont et de Hooghstraeten, pour les envoyer en Espagne, où on les élè-

qu'il avait compassion de ce seigneur parce que, jusqu'à sa sortie des Pays-Bas, il n'avait point remarqué en lui des sentiments opposés à la religion catholique et au service du roi. Il était persuadé, au contraire, qu'en ce qu'il faisait, Egmont, abusé par d'autres, croyait servir son souverain et son pays. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 594. — Il répétait, le 12 novembre, qu'il était toujours persuadé que le comte d'Egmont avait été abusé par d'autres, dans les choses où il ne s'était pas bien conduit, et ne doutait point que le roi ne se ressouvînt des services que ce seigneur lui avait rendus par le passé. *Ibid.*, t. Ier, p. 600. — Ainsi Granvelle ne cherchait point à tromper Hinckart, le gentilhomme envoyé par la comtesse d'Egmont à Madrid, lorsqu'il lui mandait, le 29 janvier 1568, qu'il partageait son opinion sur la non culpabilité du comte d'Egmont et qu'il continuerait à lui rendre auprès du roi tous les bons offices qui seraient en son pouvoir. *Ibid.*, t. II, p. 9.

[1] Lettres de Granvelle au roi, du 2 novembre et du roi au duc d'Albe du 18 décembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 594 et 611.

verait dans un monastère. Mais, après y avoir réfléchi, il jugea qu'il valait mieux attendre, les fils du comte d'Egmont étant d'ailleurs encore en bas âge et ceux du comte de Hooghstraeten ayant suivi leur père en Allemagne. Cependant le roi lui ayant fait connaître ses intentions à l'égard du comte de Buren, il promettait de les exécuter [1]. La nouvelle mesure, suggérée par Granvelle et commandée par Philippe II, était tout à la fois un acte de déloyauté à l'égard du jeune comte de Buren et un attentat contre les priviléges sous la garantie desquels le prince d'Orange avait laissé son fils à l'université de Louvain. Cette institution était investie du droit de juger ceux qui lui appartenaient, de sorte qu'ils ne pouvaient être cités hors des murs de la ville universitaire. Le duc ne tint aucun compte de cette prérogative consacrée par la tradition et par le serment des ducs de Brabant [2]. Le 13 février 1568, il envoya à Louvain le S[r] de Chassey, accompagné de douze archers. Cet officier était chargé de remettre au comte de Buren une lettre portant, en substance, que le désir qu'avait le roi de le voir, un jour, propre à le servir, avait donné lieu à la communication qui allait lui être faite. Chassey devait assurer le jeune comte que c'était pour son bien, et afin qu'il y reçût une meilleure éducation, et pût le servir plus tard comme l'avaient fait ses ancêtres, que le roi avait résolu de le faire venir en Espagne; qu'il ne s'agissait pas du tout de l'arrêter, mais seulement de l'accompagner. Chassey

[1] Lettres du duc d'Albe au roi, du 19 janvier et du 29 février 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 7 et 13.

[2] C'était le *privilegium tractus*, c'est-à-dire *de non trahendo seu evocando aliquo universitatis extra muros oppidi Lovaniensis*. Ce privilége avait été sanctionné par les papes Martin V, Paul II, Adrien VI, Clément VII et Grégoire XIII, par les ducs de Brabant et en particulier par Charles-Quint. Voir *Considérations sur l'histoire de l'université de Louvain*, par M. le recteur DE RAM, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI.

devait s'arranger de manière que, le second jour de son arrivée à Louvain, le comte de Buren se mît en route pour Anvers, où il logerait chez Albéric de Lodron; de là, ils se rendraient à Flessingue, où l'on préparait un navire pour les recevoir. A Flessingue, il remettrait le fils du prince d'Orange à la personne qui aurait à cet effet commission du duc d'Albe. Enfin, du moment où Chassey aurait notifié sa commission au comte de Buren, il devait veiller sur le jeune seigneur, de jour et de nuit, mais sans que celui-ci pût s'en apercevoir, ni qu'il en souffrît aucune incommodité. Ces instructions furent soigneusement exécutées. Le comte de Buren quitta Louvain, fut conduit à Anvers, où Albéric de Lodron lui fit l'accueil le plus empressé, et d'Anvers à Middelbourg, où il s'embarqua sous la garde d'un neveu du duc d'Albe, don Pedro de Castille et de Tolède, châtelain de Manfredonia. Le duc d'Albe avait fait le moins de bruit possible, pour ne point provoquer de nouveaux murmures en Allemagne. Mais cet enlèvement clandestin de l'héritier des Nassau ne laissait pas que d'agiter Philippe II et de préoccuper son lieutenant. Le jeune fils du prince d'Orange était déjà embarqué lorsque arriva une dépêche où le roi exprimait le désir qu'il fût encore retenu dans les Pays-Bas, afin d'éviter le bruit que son départ causerait en Allemagne. De son côté, le duc d'Albe avait engagé le roi à faire venir ce jeune seigneur à sa cour et à l'y traiter avec bienveillance, en considération des services de ses ancêtres et aussi pour que ceux des Pays-Bas ne pussent dire que l'Espagne lui servait de prison. Philippe décida enfin que le comte de Buren serait conduit à Alcala, pour y continuer ses études, et qu'il y serait traité convenablement, et non comme prisonnier. Il fut stipulé aussi que les cinq mille ducats de rente, possédés par le jeune seigneur, seraient fournis à Madrid [1]. Ainsi s'accomplit cet atten-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 40 et suiv. — Il semble tou-

:at, que le prince d'Orange se hâta de dénoncer, avec une dou-oureuse émotion, comme une preuve nouvelle et sinistre de la tyrannie espagnole. L'université de Louvain fit aussi des représentations pleines d'énergie. En l'absence du duc d'Albe, ses députés furent reçus par Juan de Vargas, et celui-ci se contenta de répondre : « *Non curamus privilegios vestros* [1]. »

L'enlèvement du comte de Buren avait suivi un événement encore plus grave, l'arrestation de l'héritier présomptif de Phi-

tefois que l'Espagne servit effectivement de prison à l'héritier de la maison de Nassau : « Ce jeune enfant, dit Aubery du Maurier, fut mené prisonnier en Espagne à l'âge de treize ans, et enfermé dans un château à la campagne, où il ne put recevoir aucune éducation, et où il passa la plus grande partie de sa vie à jouer aux échecs, que le châtelain lui apprit. Sur la fin de sa prison, qui fut de près de trente ans, on lui donna un peu plus de liberté. » *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des Provinces-Unies*, t. II.

[1] Dans sa *Justification*, le prince d'Orange s'écriait : « L'on nous dé-« pouille non-seulement de notre bien... mais aussi de notre honneur et de « notre enfant, qui nous sont plus chers que la vie ! » Dans son *Apologie*, ses plaintes étaient plus amères et plus véhémentes : « Ils s'en prennent « d'abord à mon fils, jeune écolier, et malgré les priviléges de l'université, « ils le tirent par force de Louvain. Il arriva même que, sur les remon-« trances faites à ce sujet par l'université, le barbare Vargas répondit « d'une maniere propre à faire connaître son ignorance et sa brutalité : « *Non curamus vestros privilegios*. Ils le tirent donc hors du Brabant « contre les priviléges du pays, et contre le serment du roi. Ils l'envoient « en Espagne pour l'éloigner de moi, qui suis son père, et jusques à pré-« sent ils le tiennent en une dure et cruelle prison. Quand donc ils ne « m'auraient point fait d'autre mal, je serais indigne non-seulement de « mon extraction, et du nom que je porte, mais même de la qualité de « père, si je n'employais tout ce que j'ai de forces et d'adresse, tous les « moyens que Dieu m'a donnés, pour tâcher de le retirer de cette misérable « servitude, et de me procurer la réparation d'un outrage de cette nature. « Je ne suis point assez dénaturé pour ne pas sentir les émotions de la « tendresse paternelle, ni si sage, que le regret d'une si longue absence de « mon fils ne se présente continuellement à mon esprit... »

lippe II. Les démarches suspectes et les propos inconsidérés de don Carlos avaient accru la froideur qui régnait entre ce prince et son père. Philippe II finit même par ne plus adresser la parole à son fils. L'extrême défiance que Carlos lui inspirait fut aussi, dit-on, un des motifs qui l'empêchèrent de se rendre dans les Pays-Bas. C'était, du reste, vers ces provinces que se portaient principalement les vues et les pensées de l'héritier de la monarchie. Selon des assertions qui ne sont pas dénuées de vraisemblance, don Carlos aurait voulu favoriser les mécontents des Pays-Bas, et, après avoir été placé à la tête de ces provinces, se soustraire à l'autorité de son père. La nomination du duc d'Albe étant venue détruire ses espérances, on a vu comment il avait cherché, le poignard à la main, à se venger du capitaine qui le supplantait. Plusieurs écrivains ont prétendu aussi que le délire de son imagination alla jusqu'à l'horrible dessein d'attenter à la vie même de son père. Quoi qu'il en soit de ces assertions ou de ces hypothèses, que l'histoire n'a pu encore éclaircir entièrement, un fait est hors de doute : c'est la mésintelligence qui existait entre le prince et son père, mésintelligence sourde mais profonde, provoquée par une divergence complète de vues. Divers indices donnèrent bientôt l'éveil sur les projets du prince et sur l'agitation de son âme. On savait qu'il ne s'endormait jamais sans placer sous son chevet une épée nue et des armes à feu. Lui-même, aux dernières fêtes de Noël, s'était plaint hautement que son confesseur lui eût refusé l'absolution, parce qu'il ne voulait point renoncer à une vengeance préméditée. Enfin, il s'était ouvert de ses projets à don Juan d'Autriche, son compagnon d'enfance ; et don Juan avait tout révélé à Philippe II, qui, d'un autre côté, avait reçu les confidences du confesseur de don Carlos. Philippe, cependant, délibérait encore avec lui-même sur les moyens les plus convenables de déjouer les projets insensés de son fils, lorsque, par une dernière démarche, le prince

précipita le dénoûment de ce drame. Le samedi 17 janvier 1568, Carlos expédia à don Ramon de Taxis, directeur général des postes, l'ordre de tenir prêts huit chevaux pour la nuit suivante. Le dessein du prince était de sortir du royaume et de se rendre par Gênes dans les États d'Italie. Au lieu d'obéir à l'injonction de don Carlos, Ramon de Taxis se rendit en toute hâte près du roi, et lui communiqua l'ordre du prince. Philippe II prit alors la résolution formelle d'arrêter son fils. La nuit suivante, il pénétra, avec les principaux membres du conseil d'État d'Espagne, dans la chambre à coucher de don Carlos et le plaça sous la surveillance spéciale de Ruy Gomez et du comte de Feria, capitaine de la garde espagnole. Ces seigneurs devaient en répondre sur leur vie et empêcher que le prince ne communiquât avec âme vivante, hors de leur présence [1].

Toute la cour ne parla bientôt que de l'emprisonnement du prince, et le bruit se propageait qu'il avait voulu « attenter contre le roi et la reine. » Philippe II jugea convenable de donner des explications aux ministres étrangers qui étaient à Madrid. Dès le lendemain au matin, il fit appeler Tisnacq et Hopperus, leur apprit lui-même l'arrestation du prince et entra dans quelques détails, pour qu'ils comprissent la nécessité qui l'avait contraint à recourir à une mesure d'une telle gravité. Du reste, il ajouta qu'il allait mander toutes ces choses aux Pays-Bas, afin que l'événement dont il s'agissait y fût connu non d'une manière vague, mais avec précision [2]. Toutefois, dans la dépêche officielle adressée le 27 janvier au duc d'Albe, Philippe fut loin de satis-

[1] *Voir* Raumer, *Geschichte Europas*, t. III, pp. 123-127; — Ranke, *Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole*, pp. 138, 176, 178; — De Falloux, *Histoire de saint Pie V* (Paris, 1851, 2 vol. in-12), t. II, p. 19 et suiv.; — Llorente, *Histoire de l'Inquisition d'Espagne*, etc.

[2] Hopperus rendit compte de cette entrevue avec le roi dans sa lettre à Viglius, du 19 janvier 1568. Voir *Epistolæ ab Hispania*, p. 154.

faire la curiosité des conseils et villes des Pays-Bas. C'était « pour de grandes et justes considérations » qu'il s'était vu forcé, disait-il, d'ordonner de détenir le prince son fils, en son logement, avec garde et service particuliers. Il assurait que le prince n'avait commis contre lui « offense ou coulpe, » et rejetait sur son caractère (*naturelle et particulière condition*) les procédés qui l'avaient obligé d'employer la rigueur à son égard, pour son propre bien et profit, et dans l'intérêt de la monarchie[1]. Les explications que, de la part du roi, Ruy Gomez donna à l'ambassadeur français, furent un peu plus précises. Depuis trois ans, lui dit-il, Philippe remarquait que son fils « était encore plus mal composé de son cerveau que de sa personne, et qu'il n'avait jamais l'entendement bien rassis. » Il avait dû, à la fin, subordonner son affection paternelle à ses devoirs de souverain. C'était pourquoi il avait arrêté son fils et le retenait dans le palais de Madrid, où il serait surveillé de telle sorte qu'il ne pourrait plus faire de mal ni sortir du pays. En rendant compte de cet événement à la cour de France, Fourquevaux démentait d'ailleurs le bruit que le prince aurait voulu « attenter sur le roi ou contre la reine[2]. » Ce fut dans sa lettre à Pie V que Philippe montra le plus d'irritation contre son fils. Il mandait au pontife qu'il avait pris une résolution

1 *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 245. — Dans une lettre secrète, qu'il adressa au duc d'Albe le 6 février, Philippe ne fut pas plus explicite. « Tous, dans le royaume, regardent, disait-il, le parti qui a été « pris comme si sage que, quoique j'en aie la douleur et le regret que vous « pouvez penser, je rends grâces à Dieu qu'on le prenne si bien, puisqu'il « ne se peut excuser, et que c'est une preuve que Sa divine Majesté en « sera servie : ce qui est la principale et seule fin qui m'y détermine, post- « posé la chair et le sang. Et ainsi vous le donnerez à entendre où il con- « viendra. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 9-10.

2 RAUMER, *Geschichte Europas*, t. III, p. 127.

si grave à cause de la mauvaise conduite du prince, dont le méchant naturel, disait-il, avait corrompu les bonnes instructions de ses maîtres [1].

Mais reportons notre attention sur les actes du tribunal de sang institué par le duc d'Albe, pour châtier les promoteurs des troubles des Pays-Bas. Le 18 janvier, le conseil des troubles avait décerné des lettres de prise de corps contre le prince d'Orange, Louis de Nassau, son frère, le comte Vanden Berg, son beau-frère, les comtes de Hooghstraeten, de Culembourg et de Bréderode. A défaut de pouvoir les saisir, le conseil, après avoir spécifié les crimes et délits qu'il leur reprochait, les ajournait individuellement, pour qu'ils eussent à comparaître endéans trois quinzaines. Le 24 janvier, ces décrets de prise de corps et d'ajournement furent publiés devant les *bailles* de la cour de Bruxelles, par un huissier escorté de six trompettes [2].

Dans la citation dirigée contre le prince d'Orange, le procureur général du conseil des troubles rappelait les emplois éminents et les hautes dignités qui avaient été conférés à ce seigneur et qu'il avait payés de la plus noire ingratitude, en se faisant « chef, au- « theur, promoteur, fauteur, et receptateur des rebelles, conspi- « rateurs, conjurés, séditieux, machinateurs et perturbateurs du « bien et repos public. » Il lui imputait d'avoir, dès le départ du roi pour l'Espagne, conçu le dessein, avec quelques autres, d'usurper l'entier gouvernement des Pays-Bas; il le montrait disposé, s'il en avait trouvé les moyens, à prendre ouvertement les armes contre le roi; il le dépeignait comme le promoteur et le protecteur de la conjuration des nobles, comme le complice et le patron de Bréderode, enfin comme l'ambitieux qui, envoyé à Anvers, au nom de la gouvernante des Pays-Bas, n'avait point

[1] De Falloux, *Histoire de saint Pie V*, t. II, p. 24.

[2] *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 267.

hésité à empiéter sur l'autorité souveraine au préjudice de la religion [1].

Le prince répondit de Dillenbourg, le 3 mars, par une protestation pleine d'énergie, qu'il adressa au procureur général et dont il envoya en même temps copie au duc d'Albe. Il ne se proposait pas, disait-il, de rester sous le coup des imputations si graves qui étaient dirigées contre lui; mais il pensait devoir différer sa justification jusqu'à ce que l'accusation se fût produite d'une manière légale, régulière et non suspecte. « Et cependant, ajou-« tait-il, je me consolerai par les exemples, dont les histoires « abondent, de ceux qui, pour avoir, au danger de leur vie et « aux dépens de leurs biens, conservé et agrandi les États, pays « et domaines de leurs princes et seigneurs, se virent non-seule-« ment ajournés avec infamie et décriés, mais encore obtinrent, « au lieu de récompenses, punition corporelle et exemplaire; « furent bannis et chassés, tués et exécutés, tandis que les « labeurs et récompenses de leurs services étaient attribués à « ceux qui le moins le méritaient. » Mais, poursuivait-il, fallait-il s'en étonner en ces jours étranges? Ne suffisait-il point de quelques affidés pour que le plus innocent devînt non-seulement suspect, mais encore odieux et abominable? Il ne fallait que le tenir et le réputer pour *hérétique*. Ce point gagné, il se trouvera frustré du bénéfice de tous ses services passés, exposé aux imputations les plus iniques, accusable de rébellion, de commotion et de sédition, enfin de tous les crimes et délits compris sous le titre de lèse-majesté. Dès lors, il n'est plus possible que l'accusé, quoi qu'il fasse, puisse démontrer son innocence, espérer absolution ou grâce; alors même que les preuves manqueraient, on fera durer la procédure afin de le tenir dans une perpétuelle

[1] *Voir* le texte de ces lettres d'ajournement dans la *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 170.

et misérable détention. Rappeler ces iniquités, c'est justifier, disait-il, sa non-comparution devant le duc d'Albe. Du reste, l'ajournement dont il est l'objet se trouve de droit nul, attendu que la signification n'en a pas été faite à lui-même ; car il n'est ni fugitif ni latitant : on savait bien que c'était volontairement, et du gré de la duchesse de Parme, qu'il s'était rendu dans son comté de Nassau, où l'appelaient des affaires urgentes. Il invoquait ensuite les privilèges de la Toison d'or portant que les membres de l'Ordre ne pouvaient être ajournés que devant le chef et leurs confrères, de l'avis de ces derniers. Il rappelait aussi comment les comtes d'Egmont et de Hornes et son propre fils, le comte de Buren, avaient été emmenés hors du pays de Brabant, par une violation formelle des privilèges de cette province, et en tirait la conséquence que le duc d'Albe était décidé à ne respecter contrats, lois ni coutumes, et qu'il serait impossible d'obtenir de lui absolution. C'est pourquoi, comme ancien habitant du duché de Brabant, il se croyait fondé à suspendre l'obéissance qu'il devait au roi jusqu'à ce que Sa Majesté, mieux informée, eût réparé les atteintes portées aux privilèges de cette province. Il tenait donc l'ajournement pour nul et de nulle valeur, récusait le duc d'Albe comme entaché de partialité, et protestait de nouveau contre tout ce qu'il pourrait décréter ou faire décréter à son préjudice. Il offrait, au surplus, de se présenter devant l'empereur, les électeurs, princes et états de l'Empire, ou autres juges compétents et non suspects de partialité [1].

Le prince ne se borna point à cette fière protestation. Revenant sur la résolution qu'il avait annoncée de différer sa défense, il entreprit de réfuter sans retard, et avec des développements convenables, toutes les imputations que le conseil des troubles

[1] *Voir* le texte de ces lettres au procureur général du conseil des troubles et au duc d'Albe, dans la *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 171-173.

avait dirigées contre lui. Ce fut l'objet d'un écrit qui eut un grand retentissement et qui fut imprimé sous le titre de : *La justification du prince d'Orange contre ses calomniateurs*. Dans cette première apologie de sa conduite, Guillaume de Nassau, encore plein de respect pour le roi, s'attachait à rejeter sur le cardinal de Granvelle la responsabilité tout entière des graves événements qui avaient marqué l'administration de la duchesse de Parme. Quels ont été, demandait-il d'abord, les chefs et les auteurs des troubles survenus aux Pays-Bas? Pour les reconnaître et les démasquer, il faut seulement considérer quels étaient ceux qui pouvaient (pour quelque profit particulier) désirer des nouveautés, et qui ont été les premiers à les concevoir et à les mettre à exécution. Guillaume rappelle alors l'union qui régnait autrefois entre le souverain et le peuple, et que n'avaient pu altérer les dix années de guerre contre la France. Il cite les preuves éclatantes de fidélité et les démonstrations si nombreuses de dévouement par lesquelles la noblesse et les autres classes avaient témoigné leur attachement à l'empereur Charles-Quint et à son fils. Ceux qui avaient troublé et puis dissous cette union, voilà, poursuivait-il, les vrais coupables qu'il faudrait punir et châtier pour l'exemple. Que l'on n'allègue pas seulement, mais que l'on prouve qu'il est lui-même l'auteur de ce changement, et il acceptera volontiers la punition qu'il aurait méritée. On lui a reproché son ambition et le désir qu'il aurait eu d'accroître ses richesses : ses amis savent quel est son *naturel;* quant aux autres, ignorent-ils les biens dont Dieu l'avait pourvu? Certes, si lui et les autres seigneurs s'étaient retirés en leurs maisons pour s'occuper de leurs affaires particulières, ils avaient là un meilleur moyen d'amasser trésors et richesses qu'en dépensant largement leurs fortunes à la cour. L'usurpation d'autorité, qu'on voudrait lui imputer, comment s'est-elle manifestée? Qu'a-t-il fait? Il n'a cessé de conseiller la modération des *placards* dans le

but de conserver la bonne harmonie entre le souverain et ses peuples. Or, pour obtenir un si grand résultat, il est toujours d'avis que ce moyen valait mieux que la persistance dans un système de rigueur et dans des *nouveautés* odieuses aux peuples. Son ambition ! Mais a-t-on oublié que diverses fois il avait offert de renoncer à l'emploi de conseiller d'État, et qu'il n'avait retiré sa démission que sur les instances et les injonctions du roi ? S'il avait voulu empiéter sur l'autorité souveraine, l'occasion était favorable lorsque la régente manifesta l'intention de quitter Bruxelles pour se retirer à Mons ; mais, loin de profiter de ce moment de faiblesse, il avait joint ses instances à celles des autres seigneurs pour détourner la duchesse de Parme d'une résolution qu'il considérait comme préjudiciable au service du roi. Qui a donc altéré l'union entre le souverain et ses peuples ? Qui a été le promoteur des troubles ? C'est le cardinal de Granvelle, par sa politique inhabile et ses pernicieux conseils. Il a irrité les peuples en voulant maintenir les placards et l'inquisition ; il a indisposé les vassaux de Sa Majesté en prétendant concentrer toute l'autorité dans ses mains et ne se servir du conseil d'État que pour colorer et déguiser son usurpation ; il a, par la création des nouveaux évêchés, cherché à détruire l'antique influence des seigneurs et des nobles, à saper même l'autorité du souverain, car le gouvernement des Pays-Bas eût été transporté de fait dans les mains d'ecclésiastiques qui soutenaient ne pas devoir obéissance au roi. Voilà les *nouveautés* qui produisirent les premiers troubles. Le cardinal, à la vérité, fut rappelé des Pays-Bas ; mais son départ ne modifia point sensiblement la situation, car on ne tarda point à s'apercevoir que ses créatures demeuraient fidèles à son système et le continuaient. Ce fut aussi sa pernicieuse influence qui fit échouer la mission du comte d'Egmont en Espagne et maintenir l'inquisition avec les placards, malgré les avis et les représentations des seigneurs les plus affectionnés au sou-

verain. De là des complications plus graves, l'agitation menaçante des peuples et la confédération de la noblesse. Guillaume veut que l'on sache que le Compromis avait été fait « sans son aveu et à son insu ; » il reconnait toutefois qu'il ne l'estimait pas pour rébellion, conspiration ou conjuration, les confédérés déclarant fermement ne rien vouloir entreprendre contre le bien de Sa Majesté ou du pays. Or, la liberté de religion, ou du moins celle de conscience, tendait, selon l'exemple d'autres États, à conserver la tranquillité et la prospérité des Pays-Bas. « Un prince, disait-il, se peut abuser ; et, partant, il est bien raisonnable que le sujet, vassal ou quiconque y est intéressé, lui puisse faire remontrance. » Il niait ensuite, de la manière la plus formelle, d'avoir, à Hooghstraeten ou à Termonde, proposé d'attenter contre la fidélité due au roi. Mais, ajoutait-il, celui qui aurait pu prévoir les violences dont on use actuellement aux Pays-Bas et se serait mis en devoir de les empêcher, selon les antiques priviléges et les serments échangés, celui-là ne pourrait pas être taxé de rébellion. Il donnait des explications péremptoires sur les autres faits incriminés par le procureur général et particulièrement sur la mission qu'il avait remplie à Anvers. Il finissait cette longue justification en rejetant de nouveau sur le cardinal de Granvelle la responsabilité première des troubles et en proclamant hautement sa loyauté et son désintéressement. Il ne parlait de Philippe II qu'avec les plus grands ménagements. Les désordres des Pays-Bas, le préjudice qu'il souffrait dans sa fortune et dans son honneur, le séquestre de ses biens, l'enlèvement du comte de Buren, tout était attribué aux instigations et aux faux rapports de conseillers intéressés à déguiser la vérité au roi. Il formait enfin le vœu que Dieu illuminât ce monarque de sa clarté pour qu'il pût discerner la vérité et apprécier équitablement les actes de ses bons et loyaux serviteurs et sujets [1].

[1] L'écrit apologétique dont nous devons nous borner à donner ici la

Le comte de Hooghstraeten voulut aussi démasquer les iniquités du conseil des troubles. On lui imputait d'avoir adhéré au prince d'Orange et secondé ses projets ambitieux, aidé à promouvoir la rébellion dans les Pays-Bas, favorisé le Compromis et souffert à Anvers, où il avait été envoyé avec le prince, « une infinité de choses abominables et énormes; » enfin, d'avoir usurpé à Malines sur l'autorité royale et celle de la gouvernante, et délibéré à Termonde avec le prince et d'autres, ses complices, de prendre les armes contre le roi ou celui qu'il enverrait pour le représenter dans les Pays-Bas. L'accusé adressa de Cologne, le dernier de février, au procureur général du « *conseil de crime* » une longue lettre, pour déclarer qu'il ne pouvait reconnaître la compétence de ce tribunal, institué par le duc d'Albe. De même que le prince d'Orange, il invoquait les priviléges de la Toison d'or, d'après lesquels il n'était justiciable que du chapitre de l'Ordre seul; il déclinait toute autre juridiction, protestait contre la citation du procureur général et en appelait au roi et aux juges compétents qu'il voudrait établir à cet effet. Il adressa également copie de cette protestation au duc d'Albe, dans une lettre où, après avoir signalé la mauvaise et sinistre impression que le procureur général avait donnée non pas seulement de ses actions mais encore de ses intentions, il exprimait l'espoir que, comme chevalier de la Toison d'or, le duc ne voudrait enfreindre, au préjudice d'un confrère, les statuts qu'il avait juré d'observer. Il joignit à sa requête les dispositions des statuts de l'Ordre et de la *Joyeuse-Entrée* de Brabant, qui pouvaient être invoquées dans sa propre cause et dans celle de ses collègues. Non content de cette protestation en quelque sorte juridique, il entreprit à son tour de réfuter point par point,

substance, se trouve en entier dans la *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 176 à 191.

toutes les charges accumulées contre lui par le « *procureur* « *général de crime.* » Il data sa *Défense* de Cologne, le 25 avril 1568, et la fit également imprimer. Cette *Défense* tendait à prouver que le comte de Hooghstraeten était innocent de toutes les accusations dirigées contre lui, qu'il s'était sincèrement et loyalement conduit durant les troubles des Pays-Bas, et qu'il avait rempli ses charges, principalement dans les villes où son intervention avait été réclamée, non-seulement avec le soin et la fidélité nécessaires, mais encore à l'avantage du service de Dieu et du roi, et dans l'intérêt du bien public et de la patrie. Il abordait successivement toutes les accusations du procureur général, tantôt niant ce qui était positivement faux, tantôt expliquant des démarches mal interprétées ou des actes dont la signification avait été volontairement exagérée, cherchant enfin à établir que sa conduite n'avait cessé d'être loyale et patriotique. Il terminait cette apologie, écrite avec talent, en exprimant l'espoir que le roi, averti de sa justification et de sa résolution constante d'employer corps et biens à son service, persisterait dans sa bonté naturelle, dont on avait voulu le détourner par de faux rapports et des imputations méchantes; qu'il châtierait les calomniateurs d'un serviteur fidèle; qu'il aurait égard aux torts que ceux-ci lui avaient fait, pèserait ses services et le rétablirait au rang tenu par ses ancêtres, dont il avait constamment suivi les traces [1].

Ce n'était pas seulement la noblesse qui était proscrite; le duc d'Albe faisait poursuivre aussi, avec la dernière rigueur et la plus révoltante barbarie, les gens de la classe moyenne, bourgeois ou artisans, sans exception, auxquels on reprochait d'avoir

[1] *Voir* les pièces et les preuves dans *La défense de messire Antoine de Lalaing, comte de Hocstrate, baron de Borssel et de Sombref, etc., etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or*, passim.

trempé dans les troubles, assisté aux prêches ou favorisé les ministres des sectaires. Mais les bourgeois opulents, dont on convoitait les biens, se trouvaient surtout exposés aux violences de cette implacable tyrannie. Le conseil des troubles citait devant lui vingt, trente, et jusque cinquante personnes à la fois d'une même ville. Ceux qui refusaient d'obéir à cette citation, étaient punis par la confiscation immédiate de leurs biens. Quant aux citoyens pauvres, on se dispensait de les ajourner : ils étaient saisis à l'improviste, torturés, puis décapités dans l'enceinte des villes, ou pendus au dehors, aux arbres des chemins. On voyait aussi des bourgeois, naguère les plus riches de leur commune, attachés à la queue d'un cheval et traînés, les mains liées sur le dos, jusqu'au lieu où on devait les exécuter[1]. Le 16 janvier, quarante-sept personnes de Gand, nobles, patriciens et bourgeois notables, furent citées devant le conseil des troubles, pour le 4 février suivant. Le même jour, quarante-huit autres personnes furent ajournées pour le 6, et, le lendemain encore, quarante-huit pour le 10. Les listes des proscrits étaient proclamées publiquement et affichées à l'hôtel de ville, et des commissaires dressaient l'inventaire de leurs biens pendant que d'autres continuaient leurs informations et préparaient de nouvelles listes, faisant déposer même les enfants contre leurs pères, les parents contre leurs parents. Des cent cinquante ajournés, dix-huit des plus notables se rendirent à Bruxelles pour se justifier et furent entendus en leur défense. Mais, le 20 février, sur les dix heures du soir, le prévôt de la cour les arrêta tous dans leur logement, les fit mener, liés deux à deux, en prison, et, le 3 avril, leur procès étant terminé, ils furent tous exécutés, cinq ou six des principaux par l'épée, les autres par la corde. Quant à leurs biens, le fisc s'en empara, sauf la portion réservée à la veuve, si elle était

[1] Van Meteren, fol. 57.

catholique et non absente [1]. Au mois de février, le duc d'Albe fut averti que des prêches secrets avaient lieu à Anvers. Ne se fiant point à la diligence du margrave, il y envoya le prévôt de la cour, nonobstant les priviléges de la commune. Le prévôt saisit dans une cantine un bon nombre d'hérétiques, et le duc annonça au roi que ceux-ci ne retourneraient plus à pareille assemblée [2].

Tandis que le conseil des troubles commençait ses sinistres travaux, le duc d'Albe prenait d'autres mesures pour assurer sa

[1] Ces détails ont été recueillis par Van der Vynckt dans des documents contemporains qu'il indique (*Histoire des troubles*, t. Ier, pp. 269-270.) — D'après la notice si exacte de M. Gachard, le conseil des troubles jugea, le 20 février, quatre-vingt-quinze habitants de diverses localités de la Flandre : trente-sept furent, selon son avis, délivrés au prévôt de la cour pour être exécutés, et ils le furent, pour la plupart, le 2 et le 6 avril ; les autres obtinrent leur mise en liberté, mais la plupart furent repris quelque temps après. Le 4 janvier précédent, le conseil avait déjà déclaré qu'il y avait lieu à sentence de mort et de confiscation de bien contre quatre-vingt-quatre habitants de Valenciennes. Le 21 février, il rendit des sentences de bannissement perpétuel et de confiscation de biens contre vingt-cinq habitants de Thielt et quarante-six habitants de Malines. Le 20 mars, il prononça la condamnation à mort de trente-cinq personnes détenues en divers lieux. Le 22 et le 26 mars, nouvelles sentences de bannissement et de confiscation contre quatorze habitants de la châtellenie d'Ypres, vingt-deux habitants de Warneton, trente-deux habitants de Messine, vingt habitants d'Estaires, seize de Steenvoorde, vingt-trois de la Gorgue, etc. *Notice sur le conseil des troubles*, p. 15. — Il résulte, en outre, du recueil des sentences du conseil des troubles que, du 4 janvier au 28 mai 1568, ce tribunal prononça la peine du bannissement, avec confiscation des biens, contre deux cent trente-trois fugitifs des provinces septentrionales. Voir *Sententien en indagingen van den hertog van Alba, uitgesproken en geslagen in zynen bloedtraed*, etc., *van den jaere 1567 tot 1572*, door Jacob Marcus (Amsterdam, 1735, 1 vol. in-8°), *passim*.

[2] Le duc d'Albe au roi, 29 février 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 13.

tyrannie. Vers la fin d'octobre, il s'était rendu à Anvers afin d'y présider à la construction de la citadelle destinée à contenir cette ville populeuse, qui avait été naguère et qui devait encore redevenir le principal foyer du protestantisme dans les Pays-Bas. Le château d'Anvers, élevé d'après les plans de Pacciotto, allait être une des forteresses les plus redoutables de l'Europe. Le duc d'Albe obligea les habitants, maintenant désarmés, à contribuer, pour une somme considérable (200,000 écus), à l'érection de cette citadelle, qui allait leur enlever tout repos et toute sécurité [1]. Le duc voulut aussi que le magistrat rétablît les églises et les monastères qui avaient été ruinés, et il ne tarda point à généraliser cette mesure. Le 14 juillet, il prescrivit que les églises et les monastères pillés et dévastés, pendant les troubles, seraient réparés aux frais de ceux qui avaient provoqué ce mal, fréquenté les prêches ou favorisé, d'une manière quelconque, les entreprises des sectaires [2].

Ce n'était là que le prélude de mesures bien plus violentes.

Parmi les priviléges dont jouissaient les Pays-Bas, un des plus précieux était certainement le droit assuré aux états de voter périodiquement les subsides pétitionnés par le souverain. La bourgeoisie, de même que la noblesse et le clergé, pouvait ainsi

[1] D'après VAN METEREN, fol. 55, le duc d'Albe fit commencer les travaux le 27 octobre 1567; selon la *Grande chronique de Hollande* (t. II, p. 169), ce fut seulement le 14 décembre qu'il posa les fondements « de la plus superbe citadelle qui fût en Europe. » Du reste, le duc d'Albe lui-même écrivit au roi, le 1er novembre 1567, qu'il était venu à Anvers, pour y arrêter ce qui concernait la construction de la citadelle; que ceux de la ville lui avaient accordé 200,000 écus, destinés à subvenir à la dépense de cette construction; qu'il en ferait commencer les travaux avant son départ, et qu'en même temps, il désarmerait les habitants, etc. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 592.

[2] *Ibid.*, t. II, Appendice, p. 659.

contrôler et discuter les actes du prince. Jaloux de cette grande prérogative, le duc d'Albe prétendit l'annuler en remplaçant les subsides, qui dépendaient des états, par des revenus fixes et permanents. Il déclara donc au conseil d'État et au conseil des finances qu'il fallait que le roi eût aux Pays-Bas des revenus ordinaires, au moyen desquels il pût non-seulement payer les dépenses qu'il y faisait, mais aussi mettre dans ses coffres une réserve, pour s'en servir dans les cas de nécessité ; que, sans cela, ces provinces ne pouvaient se soutenir. Tous les conseillers reconnurent qu'il disait la vérité ; mais aucun, cependant, ne voulut entendre parler d'un revenu perpétuel, parce qu'ils tenaient pour impossible que les états y consentissent. Il leur répliqua que, sans la perpétuité, le roi, pour la défense du pays, se trouvait à la merci de la dernière classe des bourgeois de Bruxelles et de Louvain ; qu'il n'était pas ainsi leur *seigneur,* mais leur *sujet;* qu'en outre, chaque fois qu'ils accordaient une *aide,* ils y mettaient de telles conditions, qu'il ne restait plus au roi ni gouvernement ni justice pour châtier les coupables : que c'était là deux inconvénients énormes, auxquels il était indispensable de pourvoir pour l'avenir. Quant à la crainte d'un rejet par les états, il leur dit qu'ils ne devaient point s'en préoccuper, qu'il en faisait son affaire. Alors il mit en avant, après s'être concerté avec Noircarmes, le système des *alcabalas* qui existait en Espagne. Il proposa de faire payer une fois le centième de la valeur de toutes les propriétés mobilières et immobilières, et d'établir un droit permanent sur tous les objets vendus, à savoir : dix pour cent sur les meubles ou marchandises, et cinq sur les immeubles. Mais ce projet rencontra l'opposition la plus vive, même parmi les partisans zélés de Philippe II. Elle ne fit que stimuler le duc d'Albe. Malgré les exhortations du conseil, il maintint son projet, ne prévoyant pas sans doute qu'il était destiné à secouer un jour la torpeur des plus indifférents, et à favo-

riser puissamment la cause du prince d'Orange et de l'indépendance des Pays-Bas. Le duc, aveuglé, disait au roi que, s'il parvenait à réussir, ce serait un grand service qu'il lui rendrait. Il se plaignait toutefois de n'avoir personne pour l'aider dans ces matières : les ministres, avec lesquels il doit les traiter, lui suscitent, disait-il, des difficultés de tout genre [1].

Le commerce et l'industrie se trouvaient comme paralysés au milieu de l'effroi universel, et des milliers d'hommes fuyant vers les frontières, allaient chercher des rivages plus hospitaliers. L'annonce seule de l'arrivée du duc d'Albe avait considérablement accru cette funeste émigration qui devait tarir les principales sources de la prospérité des Pays-Bas; les premiers actes de rigueur, dont l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes fut comme le signal, firent refluer de nouvelles troupes d'émigrés vers l'Allemagne, les royaumes scandinaves, les villes hanséatiques, la France et surtout l'Angleterre; enfin, les exécutions commencées au mois de janvier et qui allaient être poursuivies avec une impitoyable persistance, déterminèrent encore la retraite de plus de vingt mille hommes, l'élite de la population industrielle et commerciale [2]. Soit que le duc d'Albe voulût dissimuler son inquiétude, soit qu'il fût réellement abusé par de faux rapports, il prétendit que l'on avait exagéré le mal. De tant de gens que l'on déclarait s'être absentés, il n'y en avait pas, écrivit-il au roi, un sur vingt de ceux que l'on signalait. « Il est vrai, ajoutait-il, que beaucoup emportèrent leurs biens avant son arrivée; mais comme on ne l'a pas vu procéder contre

[1] Le duc d'Albe au roi, 13 avril 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 24.

[2] Van Meteren, fol. 54 v°; — *La vraye et entière histoire des troubles*, etc., p. 39.

la *généralité,* nombre de ceux-là les ont rapportés [1]. » Or, il s'en fallait toutefois que la plupart des émigrés eussent été disposés à rentrer dans leur patrie pour reprendre le joug espagnol. Vers la fin de 1567, on comptait trois mille huit cent trente-huit Flamands ou Belges sur les quatre mille huit cent cinquante et un *étrangers,* qui s'étaient établis récemment à Londres et dans les paroisses voisines. De nombreux fugitifs, commerçants, manufacturiers, artisans, s'étaient répandus aussi dans d'autres localités de l'Angleterre dont ils allaient contribuer, pour une large part, à fonder l'importance et la prospérité. Les fileurs et les tisserands s'établirent à Maidstone; les ouvriers en flanelles et autres étoffes de laine, à Sandwich et à Colchester ; d'autres émigrés belges introduisirent les tissus de soie et la teinture des étoffes à Norwich et Southampton, tandis que des pêcheurs du littoral venaient se fixer à Yarmouth. Beaucoup de ces fugitifs avaient apporté des capitaux considérables. On citait Pierre Tryon qui emporta en Angleterre des valeurs équivalant à 60,000 livres sterling et maria sa fille au lord maire de Londres [2].

Cependant tous les fugitifs ne se dirigeaient point vers les contrées étrangères. Un grand nombre, après avoir abandonné leurs biens, même quelques-uns, femmes et enfants, se réfugièrent dans les bois de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut. Parmi ces derniers se trouvaient beaucoup de sectaires qui

[1] Le duc d'Albe au roi, 6 janvier 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 2.

[2] *Voir* le curieux ouvrage de M. Burn, intitulé : *The history of the french, walloon, dutch, and other foreign protestant refugees settled in England, from the reign of Henry VIII*, etc. (London, 1846). Il a été analysé par M. Delepierre dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XIV, 1re partie, pp. 126 et suiv. *Voir* aussi *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. II, p. 242. « Notre grandeur commerciale, dit l'auteur, s'éleva sur les ruines de celle d'Anvers. »

avaient échappé aux combats et aux massacres de Waterlos, de Lannoy, d'Austruweel et de Valenciennes. Ces proscrits, pleins de courage et sûrs les uns des autres, ne se bornèrent point à défendre leur vie; ils attaquaient leurs ennemis et exerçaient souvent contre eux de terribles représailles. On les appelait, dans le langage de l'époque, *bosquets* ou *bosquillons,* et vulgairement *gueux des bois* ou *gueux sauvages*. Invoquant le nom et l'autorité du prince d'Orange, ils ne tardèrent point à se partager en troupes et se soumirent aux règles d'une certaine discipline. Ils avaient pour armes l'arquebuse pendue sur le dos en écharpe, un *sanguedai* à la ceinture et une longue demi-pique sur l'épaule. Malgré les placards menaçants du duc d'Albe, les paysans et les métayers étaient leurs complices : ils leur fournissaient des vivres et au besoin leur procuraient un asile. Les bosquillons regardaient, comme des ennemis irréconciliables, les prêtres et les officiers de justice. Ils ne se faisaient pas faute de dévaster les églises de village. De même, si un prêtre ou un moine s'aventurait dans leurs forêts, ils le retenaient, à ciel ouvert, sous la pluie et le vent, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la rançon stipulée; souvent aussi ils ne relâchaient leurs prisonniers qu'après leur avoir coupé le nez et les oreilles. Quant aux gens de justice qui tombaient entre leurs mains, ils les mettaient à mort sans miséricorde. De leur côté, les prévôts des maréchaux avaient l'ordre de ne faire aucun quartier aux gueux des bois et de les traiter comme voleurs de grand chemin. Un bosquillon, qui avait le malheur de se laisser surprendre, était sûr d'être brûlé, même rôti à petit feu. Bien qu'ils vécussent de la vie des bandits, les gueux des bois respectaient les marchands et tous autres voyageurs qui n'appartenaient ni à la cléricature ni à la justice. Ils poussaient, sous ce rapport, la délicatesse jusqu'à poursuivre eux-mêmes les véritables brigands qui s'étaient autorisés de leur voisinage, et, après s'en être rendus maîtres, ils les conduisaient

à l'entrée du bois et les livraient aux prévôts des maréchaux, ayant toujours soin pourtant de ne pas laisser dépasser à ceux-ci la portée de leurs arquebuses [1].

Cependant le duc d'Albe avait résolu une expédition qui devait, selon lui, porter le coup de grâce aux fauteurs de la rébellion et de l'hérésie. Les gouverneurs et commissaires des troubles dans toutes les provinces et districts des Pays-Bas, reçurent l'ordre de prendre des mesures secrètes pour faire arrêter en une fois, le 3 mars, jour des Cendres, ceux qui avaient été ministres ou *consistoriaux* de la nouvelle religion, qui avaient brisé ou fait briser les images, ou qui avaient porté les armes contre le roi. Par exception, ces inculpés devaient être livrés à leurs juges ordinaires, qui les condamneraient au dernier supplice ou autrement, selon l'exigence des cas et les prescriptions des placards [2]. Les ordres du duc d'Albe furent ponctuellement exécutés. Le jour des Cendres, à minuit, près de cinq cents personnes furent arrêtées sur tous les points du pays. Le 13 avril, en informant Philippe II de cette expédition, le duc lui annonça qu'il allait

[1] *Grande chronique de Hollande,* t. II, liv. X, pp. 212-213; — Van der Vynckt, *Histoire des troubles,* t. Ier, p. 274; — Van Meteren, fol. 55 v°. Ce dernier annaliste cite un placard du 12 janvier 1568, par lequel le duc d'Albe commandait « aux paroissiens du plat pays de veiller pour leurs « prêtres, et de porter soin pour eux, et en outre de restituer leur dom- « mage et perte, avec tout ce qui pouvoit leur être pris, jusqu'au dernier « denier, selon l'estime qu'en feroient les magistrats, même de répondre « pour la vie et les biens de leurs prêtres, nonobstant les priviléges. »

[2] Lettres circulaires du 21 février 1568, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, Appendice, p. 660. — Dans d'autres lettres du 12 avril, reproduites à la p. 663, le duc déclarait qu'il entendait par *consistoriaulx* « les chefs, superintendants, anchiens, surveillants, diacres, et finalement « tous ceux qui se sont aulcunement mêlés des affaires dudit consistoire, « si comme d'avoir collecté argent et aumône, ou d'avoir eu la charge de « édifier et ériger le temple. »

désigner quelques particuliers, parmi les plus riches, pour les forcer à venir à une composition pécuniaire : « car il serait impossible, disait-il, de justicier tous ceux qui avaient offensé Dieu et le Roi. » Du reste, il s'attachait à rendre plus nombreuses les catégories des suspects et des coupables : la veille même, il avait ordonné de faire saisir tous ceux qui étaient connus pour avoir abjuré la foi catholique. Afin d'empêcher les protestants d'entonner leurs cantiques sur les bûchers, il prescrivit aussi de bâillonner les condamnés obstinés qui, en marchant au supplice, blasphémeraient le nom de Dieu [1]. Il calculait que le nombre des exécutions qui allaient avoir lieu, par suite des arrestations du jour des Cendres et de celles qui se feraient après Pâques, dépasserait huit cents têtes. Il se plaignait cependant d'être très-mal secondé : pour les affaires concernant les rebelles et les hérétiques, il n'y avait, mandait-il au roi, que don Juan de Vargas qui lui prêtât un concours utile. Le conseil des troubles non-seulement ne le secondait point, mais il l'entravait de manière qu'il avait plus à faire avec lui qu'avec les délinquants. De leur côté, les commissaires, qu'il avait envoyés dans les provinces, s'efforçaient plus à cacher qu'à découvrir les coupables [2]. Et au moment où le duc d'Albe signalait, avec tant d'amertume, l'apathie du conseil et la mansuétude des commissaires des troubles, le sol des dix-sept provinces, à l'exception du Luxembourg,

[1] Il faut citer les instructions mêmes du duc d'Albe : « ... Comme nous « soyons adverty que aulcuns condempnez obstinez, allans au supplice, ne « cessent de blasphémer le nom de Dieu et de semer leur venin, voullons « et ordonnons que, advenant l'exécution de telz, l'on ait à leur *estoupper* « *la bouche*, de manière qu'ils ne sachent parler. » Instructions aux commissaires des troubles, du 12 avril 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II (Appendice), p. 664.

[2] Le duc d'Albe au roi, 13 avril 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 24.

se couvrait de bûchers et d'échafauds ! [1]. Effroyable spectacle qui, au lieu d'attrister Philippe II, le remplissait de joie ! [2].

Le prince d'Orange, se rendant aux instances d'un grand nombre de Belges, résolut de venir à leur secours. Cependant il ne se proposait pas encore d'arracher les Pays-Bas au fils de Charles-Quint. Renverser la tyrannie du duc d'Albe, rétablir les antiques priviléges des Belges et leur assurer la liberté de conscience, sans faire tort aux catholiques, tel était son but [3]. Les drapeaux du prince d'Orange annonçaient clairement ses intentions par ces mots solennels : *Pro lege, rege et grege* [4].

[1] Il n'y a rien d'exagéré dans le tableau suivant : « ... Par tout le Païs-Bas, ne paroissoient que gibets, roues, estaches et très-pitoyables spectacles, accompagnés des larmes et pleurs des pauvres veuves et orphelins, lesquels estant privés de leurs pères et maris, après la confiscation de tous leurs biens, estoyent chassés à toutes aventures : les veufves en désespoir, les fils à tenir les bois et brigandages, et les filles à la puterie et pauvre vie... » *Grande chronique de Hollande et Zélande*, t. II, p. 165.

[2] Des documents authentiques attestent cette odieuse satisfaction d'un prince dont le cœur était dépourvu de tout sentiment généreux. Le 8 mai 1568, Fourquevaux, ambassadeur de Charles IX à Madrid, lui mandait : « Que la reine lui a dit que le roi estoit fort content des dernières dépêches « de Flandre et de ce que le duc d'Albe a fait exécuter par justice de quatre « à cinq cents rebelles, sans qu'il y ait eu altération quelconque. »

[3] *Voir* les instructions et les projets de déclaration de Guillaume de Nassau, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 196, 200 et 205.

[4] Les protestants d'Anvers faisaient surtout les plus vives instances pour que Guillaume se déterminât à prendre les armes. Ils l'engagèrent, afin d'accélérer l'exécution de ses projets, à mettre sa vaisselle à la monnaie, promettant de lui rendre le double de sa valeur. Guillaume répondit, par un acte du 24 avril, qu'il n'était pas seulement disposé à sacrifier sa vaisselle, mais aussi à s'employer de sa personne et de tout ce qui restait en son pouvoir. Du reste, comme sa vaisselle et ses autres ressources réunies n'étaient pas suffisantes pour commencer une si grande entreprise, il

Dès le 6 avril, le prince d'Orange avait délivré des commissions au comte Louis de Nassau, son frère, au comte Van den Berg, son beau-frère, et à quelques autres personnages, les engageant à s'armer pour que les Pays-Bas, maintenus sous l'autorité du souverain légitime, recouvrassent leur ancienne splendeur et leurs priviléges, et que tous les habitants, les réformés aussi bien que les catholiques, obtinssent la liberté de leur conscience et de leur religion [1]. Bientôt on commença, dans une grande partie de l'Allemagne, à battre la caisse pour enrôler des soldats, au nom du prince d'Orange. D'un autre côté, la paix de Longjumeau, conclue le 27 mars, allait permettre aux reîtres qui servaient en France et aux huguenots eux-mêmes de seconder les desseins de Guillaume de Nassau.

Cependant, quelques gentilshommes, voulant brusquer l'en-

demandait que des otages se constituassent afin de garantir le payement d'une somme de 600,000 florins (Supplément aux *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, p. 88). — Il résulte d'un autre document que le prince avait évalué à 200,000 écus la somme dont il avait besoin pour former son armée et la faire entrer aux Pays-Bas; que la moitié de cette somme devait être fournie par les villes d'Anvers, d'Amsterdam, de Leyde, de Harlem, de Middelbourg, de Flessingue et d'autres cités de Hollande, de Zélande, de Frise, de Groningue, ainsi que par les marchands des Pays-Bas réfugiés en Angleterre; que l'autre moitié serait allouée par les seigneurs eux-mêmes. Le prince fournit 50,000 florins et vendit ses joyaux les plus précieux, sa vaisselle d'or et d'argent, ses tapisseries et tout ce qu'il avait pu emporter de son château de Breda. Le comte Louis souscrivit pour 10,000 florins et le comte Jean de Nassau, afin d'aider ses frères, engagea tous ses biens et toutes ses seigneuries. Les comtes de Hooghstraeten, de Culembourg et Van den Berg fournirent chacun 30,000 florins; le comte de Nuenar en fournit 10,000 et la comtesse de Hornes, mère de Philippe de Montmorency, souscrivit pour une somme équivalente. Le landgrave de Hesse et le duc de Saxe promirent également leur assistance. (*Confession* de Jean de Montigny, Sr de Villers, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 25.)

[1] Bor, t. Ier, fol. 165 vo.

treprise, ourdirent un complot qui avait pour but de s'emparer de la personne même du duc d'Albe. Les promoteurs de cette tentative étaient deux frères, les Srs de Risoir et de Carloo, de la maison de Van der Noot. Ils rassemblèrent six cents cavaliers et cinq cents fantassins, qui se cachèrent dans la forêt de Soignes. Risoir avait le projet de les amener de nuit aux portes de Bruxelles, où déjà quelques-uns de ses gens avaient su pénétrer, d'égorger les sentinelles, de forcer la garde de l'hôtel du duc et de faire prisonnier le lieutenant de Philippe II. Ce complot ayant été éventé, Carloo avisa à un autre moyen. Comme le duc d'Albe se proposait d'aller passer la semaine sainte au prieuré de Groenendael, dans la forêt, il espéra de l'y surprendre plus aisément. Tout fut concerté avec soin. La plupart des complices de l'audacieux gentilhomme se rendirent secrètement au château du Sr d'Ohain, qui n'était pas éloigné de Groenendael. De son côté, Carloo se déguisa en moine et s'introduisit dans le prieuré, pour mieux assurer le succès de son entreprise. Le duc d'Albe se disposait à partir et allait infailliblement tomber entre les mains de ses ennemis, lorsque leur dessein fut révélé au Sr de Liques par un trompette, qui avait été au service de ce gentilhomme. Celui-ci se hâta d'avertir le duc d'Albe, au moment où il allait se mettre en route. Le duc se montra d'abord incrédule et on eut beaucoup de peine à le persuader de renoncer à son excursion. Le trompette avait dénoncé le Sr de Beausart, son capitaine, ancien cavalier dans la compagnie d'ordonnances du comte d'Egmont. Arrêté et appliqué à la torture, cet officier refusa néanmoins de nommer aucun de ses complices et subit courageusement une mort cruelle [1].

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 176; — VAN METEREN, liv. III; — *Commentaires mémorables* de don BERNARDINO DE MENDOÇA, chap. X; — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 25; — *Histoire de Bruxelles*,

Le prince d'Orange espérait que trois corps d'armée pénétreraient simultanément dans les Pays-Bas, afin d'y exciter le peuple à l'insurrection, pendant qu'une armée de réserve, plus considérable, se rassemblerait en Allemagne. Le comte de Hooghstraeten devait prendre le commandement du premier corps, formé au pays de Juliers et destiné à opérer entre le Rhin et la Meuse ; Louis de Nassau entrerait en Frise avec le second corps, tandis que le Sr de Cocqueville, gentilhomme normand, avec des troupes fournies par les huguenots français et les Belges réfugiés en Angleterre, ferait irruption dans l'Artois. Le prince d'Orange devait se transporter de sa personne au pays de Clèves, pour être en position de diriger et de seconder, avec la réserve, les opérations de ses lieutenants [1]. Mais des retards, causés en partie par le manque d'argent, firent avorter ce plan. Les attaques, au lieu d'être combinées, comme le voulait le prince d'Orange, se firent partiellement. Don Sancho de Londoño arrêta l'entreprise de Jean de Montigny, Sr de Villers, qui, tenant la place du comte de Hooghstraeten, franchit la frontière du côté de Maestricht, le 20 avril, avec deux mille cinq cents à trois mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Le capitaine espagnol se proposait de débloquer la ville de Ruremonde, devant laquelle le Sr de Villers avait assis son camp, après avoir vainement essayé, par négociation et par force, d'entrer dans la place.

t. Ier, pp. 415 et 419. — Le prince d'Orange semble n'avoir pas ignoré le complot des Srs de Risoir et de Carloo ; il regrettait que le duc d'Albe, au lieu de se rendre au monastère de Saint-Bernard pour y faire ses dévotions, ne se fût pas retiré dans un autre couvent. *Voir* la lettre écrite par le prince d'Orange au landgrave Guillaume de Hesse, le 17 avril 1568, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 209.

[1] GACHARD, *Correspondance du duc d'Albe sur l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise*, etc. (Bruxelles, 1850, 1 vol. in-8°), p. 7. — *Voir* aussi *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 211.

Trop faible pour résister aux troupes royales, Montigny résolut de ne point les attendre et de rentrer dans le pays de Juliers. Mais, le 25 avril, les Espagnols l'atteignirent entre Erckelens et Dahlen, culbutèrent la cavalerie ennemie et rejetèrent une partie de l'infanterie dans les bois environnants. Montigny, avec le reste de ses gens, qui comprenait encore treize cents hommes de pied, se retira, en bon ordre, à Dahlen, où il se retrancha, à la faveur du ravelin et du fossé de la ville. Les Espagnols finirent cependant par enlever les retranchements et achevèrent la déroute des gueux. La plupart furent tués, et leur chef resta prisonnier avec une cinquantaine de ses compagnons, parmi lesquels on remarquait le Sr de Dhuy [1].

La veille de cette défaite, c'est-à-dire le 24 avril, Louis de Nassau, dont les gens s'étaient rassemblés à Emden et dans les environs, avait pénétré en Frise. Le même jour, il surprit le château de Wedden, et cette place devint comme le rendez-vous de ceux qui voulaient le joindre, et dont le nombre s'éleva, en trois jours, à près de sept cents hommes. Dans un mandement adressé aux habitants du pays de Groningue, Louis de Nassau déclara qu'il venait pour les affranchir de la tyrannie des étrangers et pour les maintenir en leurs libertés, franchises, droits et priviléges : une telle tentative, ajoutait-il, convenait au service de Dieu et du roi. Cependant, les gueux étaient loin de ménager les catholiques : la dévastation des églises et des monastères marqua leur route depuis Wedden jusqu'au Dam, bourgade entre la ville de Groningue et la mer. Les gouvernements de Groningue, de Frise, d'Over-Yssel et de Lingen étaient confiés à Jean de Ligne, comte d'Arenberg qui, se trouvant alors à Bruxelles, était suppléé par son lieutenant, Zegher de Groisbeck. Mais,

[1] *Correspondance du duc d'Albe*, etc., pp. 7-8. — *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 195. — VAN METEREN, fol. 56 v°.

en apprenant l'invasion de Louis de Nassau, il se hâta, quoique souffrant de la goutte, de retourner dans ses gouvernements, avec mille quatre cents fantassins et une compagnie de cavalerie. Le comte de Meghem, gouverneur de la Gueldre, devait mettre en outre quatre autres enseignes à la disposition de son collègue. De son côté, Louis de Nassau fut rejoint par son jeune frère Adolphe [1], que le prince d'Orange lui envoyait avec deux cents reîtres. Arenberg n'était pas sans inquiétude sur les dispositions des habitants notables, particulièrement des Frisons. Les principaux capitaines, commissaires et autres officiers de Louis de Nassau étaient des fugitifs de la Frise, et plusieurs même avaient été bourgmestres ou échevins de Leeuwaerden. Pour prévenir un soulèvement, Arenberg enjoignit au conseil de Frise et au magistrat de Leeuwaerden d'expulser de cette ville tous les suspects et de les bannir du pays; d'éloigner de même les femmes et les familles des bourgeois fugitifs. Il voulait aussi, pour l'exemple, faire raser la maison du docteur Eysingha, ancien conseiller du conseil de Frise et actuellement trésorier général de Louis de Nassau, avec défense de jamais rebâtir cette habitation [2]. Le 20 mai, dans l'après-midi, Arenberg arriva à Groningue, accompagné de quatre enseignes, qu'il avait fait venir des villes de Leeuwaerden et de Sneek, et qui appartenaient au régiment de don Gonzalo de Bracamonte; une compagnie de Hauts-Allemands était arrivée le matin. Les gueux étaient toujours campés au Dam. Arenberg vint s'établir en l'abbaye de Wytwert, à quelque distance de ce fort. Le 23, pendant la nuit, les gueux quittèrent leur première position et se rapprochèrent de

[1] Adolphe de Nassau, né à Dillenbourg, le 15 juillet 1540.

[2] Non-seulement le duc d'Albe approuva ces mesures, mais encore il ordonna au comte d'Arenberg de faire pendre et étrangler tous les sujets du roi qui, ayant servi les ennemis, tomberaient entre les mains des royalistes.

l'abbaye de Heyligerlée. Leur dessein était d'attirer les Espagnols sur leurs pas et de leur livrer bataille. Arenberg aurait voulu attendre prudemment l'arrivée de Meghem, qui venait à son secours et lui amenait la cavalerie dont il manquait. Mais les Espagnols montraient une impatience extrême d'en venir aux mains. Méprisant les calculs de leur chef, un des meilleurs hommes de guerre de cette époque, ils murmuraient contre lui, l'appelant « traître, lâche et luthérien ; » enfin, les capitaines du régiment de Sardaigne exercèrent sur sa volonté une contrainte qui eut de déplorables résultats. L'impatience, qui se manifestait aussi dans l'autre camp, était mieux justifiée. Louis de Nassau voulait prévenir la jonction de Meghem avec Arenberg, et, en outre, occuper ses soldats, qui se mutinaient faute d'argent. Enfin, les Espagnols s'avancèrent entre l'abbaye de Heyligerlée et le village de Winschoten, où des arquebusiers wallons, postés derrière une digue, répandirent le désordre dans leurs rangs. Arenberg accourut pour rallier ses soldats ; mais son cheval fut renversé et lui-même tué par Antoine de Souten, S[r] de Houtain, impatient de venger son frère, également tombé sur le champ de bataille. Les Espagnols, poursuivis par la cavalerie, cherchèrent alors un refuge dans l'enceinte du cloître de Heyligerlée. Ils y furent aussitôt attaqués par les gueux, qui redoublèrent d'efforts : l'abbaye resta enfin au pouvoir de ces derniers. Mais ce nouveau succès avait été acheté par la mort d'Adolphe de Nassau, tué devant le monastère, en combattant à la tête des reîtres. Cependant, la défaite des royalistes était complète : ils avaient perdu leur général, plus de six cents hommes, leur bagage et six pièces d'artillerie. Le comte de Meghem, qui accourait avec sa cavalerie, n'était plus qu'à une lieue du champ de bataille, lorsque les Espagnols en fuite lui apprirent le succès obtenu par Louis de Nassau. Cependant, il ne se découragea point. Le lendemain même de la bataille,

c'est-à-dire le 24 mai, pendant que les bourgeois de Groningue regardaient, du haut de leurs murailles, les blessés et les fugitifs qui venaient de Heyligerlée, Meghem fit entrer successivement dans la ville quatre enseignes d'infanterie qui l'avaient rejoint et parvint ainsi à ravir à Louis de Nassau le fruit qu'il attendait de sa victoire [1].

L'échec subi par les armes espagnoles exaspéra le duc d'Albe : il résolut de se rendre lui-même en Frise pour en chasser les gueux. Mais, avant de se diriger vers les provinces du nord avec l'élite de ses soldats, il voulut, dans la crainte d'un mouvement populaire, répandre la terreur jusqu'aux confins du pays. Les compagnons de Bréderode, surpris sur le Zuyderzée, les gentilshommes pris au combat de Dalhen; les principaux serviteurs ou agents des comtes d'Egmont et de Hornes, ces seigneurs eux-mêmes étaient depuis longtemps en son pouvoir. Il prit la détermination de ne plus ajourner les mesures impitoyables que Philippe II lui avait prescrites; il voulut, par l'immolation des plus vaillants et des plus illustres, épouvanter la multitude, en même temps qu'il vengerait la mort du comte d'Arenberg. Cette résolution rencontra toutefois une vive résistance de la part de quelques serviteurs zélés du roi; les uns s'efforçaient de le persuader que la crainte d'un soulèvement populaire était chimérique; les autres l'engageaient prudemment à ne faire mourir aucune personne de qualité, mais plutôt à suspendre encore, jusqu'à la venue du roi, des représailles dont les consé-

[1] Van Meteren, fol. 57; — *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 197; — *Correspondance du duc d'Albe sur l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise*, passim; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 220 à 235. — Le comte d'Arenberg fut enterré dans l'église de l'abbaye de Heyligerlée, et le comte Adolphe de Nassau dans la chapelle du château de Wedden. C'est à tort que quelques historiens ont imaginé une sorte de combat singulier où ces deux chefs se seraient entretués.

quences pouvaient être terribles. Le duc d'Albe fut sourd à ces exhortations, et, comme il l'écrivit au roi, il décida que les châtiments, jusqu'alors différés, s'accompliraient presque simultanément, afin que l'exemple fût plus grand et plus salutaire [1].

Il fit d'abord éclater sa colère contre les seigneurs fugitifs qui avaient refusé de reconnaître la juridiction du conseil des troubles et de livrer leurs têtes à ce tribunal illégal et sanguinaire. Le 25 et le 26 mai, le conseil s'assembla pour ouïr le rapport de son procureur général. Le 28, le duc arrêta et fit prononcer des sentences de bannissement perpétuel, avec confiscation des biens, contre le prince d'Orange et ses principaux adhérents, Louis de Nassau, le comte Van den Berg, le comte de Hooghstraeten, le comte de Culembourg et même contre Henri de Bréderode, quoique ce dernier eût cessé de vivre depuis plus de trois mois [2]. Mais, en le frappant jusque dans la tombe, le duc d'Albe se proposait de flétrir sa mémoire et surtout de confisquer ses biens [3]. Les mêmes peines furent décrétées contre un grand

[1] Lettre du duc d'Albe au roi, du 9 juin 1568, à la suite de la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 251. *Voir* aussi Strada, liv. VII et Van Meteren, liv. X.

[2] Henri de Bréderode était mort le 15 février 1568 au château de Varenburch, où le comte Joost de Schauenbourg lui avait offert un asile. Il fut enterré à Gehmen, dans le pays de Clèves. *Voir* Bor, fol. 119. — Le comte de Hooghstraeten écrivit à Louis de Nassau, le 26 février, que la fin de Bréderode avait été fort belle et non comme ses calomniateurs voudraient l'interpréter (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 170). — La calomnie, en effet, chercha à ternir la mémoire de l'ancien chef des confédérés; et, après une carrière si agitée, Bréderode était encore destiné à être un objet de discorde entre ceux mêmes qui proclament la légitimité de la révolution dont il fut certainement, malgré ses défauts, un des plus courageux promoteurs.

[3] On trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 115, une

nombre d'autres gentilshommes fugitifs, parmi lesquels on distinguait les principaux de ceux qui, avec Bréderode, avaient autrefois organisé la confédération de la noblesse et soutenu le Compromis[1]. En outre, le conseil des troubles ordonna que l'hôtel de Culembourg serait démoli de fond en comble, afin qu'il ne demeurât aucun vestige du lieu exécré où la conspiration des gueux avait pris naissance. Ces sentences furent pu-

relation des revenus que possédaient aux Pays-Bas les seigneurs dont les biens furent confisqués. Le prince d'Orange avait 152,785 florins de revenu; ses charges étaient de 98,366 florins. Il avait engagé la ville et seigneurie de Warneton, et le village de Herstal près de Liége. Il avait vendu à Melchior Schetz les terres et seigneuries de Rumpst, Boom, Heyndonck et Hoboken, qui provenaient de la maison de Buren, pour 103,000 florins, ainsi que les seigneuries de Willebroeck, Ruysbroeck et Hinghene pour 41,000 florins. Il avait, outre les maisons de ses terres, une maison principale à Bruxelles, et, contiguë à celle-ci, une autre petite maison avec jeu de balle, puis une autre encore à Malines. — Les revenus du comte d'Egmont étaient de 62,944 florins. Il avait une maison principale à Bruxelles, et d'autres à Malines, Gand, Bruges, Arras et la Haye. — Ceux du comte de Hooghstraeten étaient de 16,827 florins. Il avait une maison à Bruxelles, contiguë au palais, une à Malines et une autre à Lierre. — Ceux du marquis de Berghes se montaient à 50,872 florins, ceux du seigneur de Montigny à 11,250 florins, ceux du comte de Hornes à 8,473 florins, ceux du seigneur de Bréderode à 8,140 florins, etc.

[1] Van Meteren cite Eustache de Fiennes, Sr d'Esquerdes, et son frère Guislain, Sr de Lumbres; Charles le Revel, Sr d'Audrignies; Charles Van der Noot, Sr de Risoir et le Sr de Carloo ou de Charloy, son frère; Bernard de Mérode, Sr de Rummen; Guillaume de la Marck, Sr de Lumey; Adrien de Berges, Sr de Dolhain; Georges de Montigny, Sr de Noyelles; Martin de T'Serclaes, Sr de Tilly; Philippe Vander Meere, Sr de Sterbeke; Philippe de Marbais, Sr de Louverval; Charles de Levin, Sr de Famars; Jean le Sauvage, Sr d'Escaubecque; N. de Hammes, dit *Toison d'or;* Philippe de Marnix, Sr de Sainte-Aldegonde; Adolphe Vander Aa; Mol, lieutenant des fiefs en Brabant; Charles de Boysot et sa femme; Adrien de Swieten; Thierry de Sonoy; Adrien de Bomberghen, etc. *Histoire des Pays-Bas,* fol. 55.

bliées au son des trompettes et affichées aux *bailles* du palais ducal à Bruxelles, ainsi que dans toutes les villes du pays [1].

Le 1er juin, dix-huit nobles, anciens confédérés ou capitaines des gueux, furent décapités à Bruxelles, sur la place du Sablon, où neuf enseignes de soldats espagnols étaient rangées en bataille, prêtes à tourner leurs armes contre le peuple. Des fenêtres de son hôtel, Noircarmes, avec Berlaymont et ses autres collègues du conseil des troubles, eut la cruauté d'assister à cet effroyable spectacle. On distinguait parmi les condamnés Gysbert et Thierry de Batenbourg, Pierre d'Andelot et Maximilien de Blois. Les deux jeunes barons de Batenbourg et Maximilien de Blois montèrent les premiers sur l'échafaud, fidèles à la religion protestante et refusant les confesseurs dont le duc d'Albe avait voulu les pourvoir. Pour que le peuple ne pût entendre leurs protestations, les officiers espagnols ordonnèrent des roulements incessants des tambours. Il en fut de même lorsque s'avancèrent Philippe de Wingle; Bartholomé de Vale, Italien d'origine; Philippe Triest, de Gand; Jean Rumaulx; Louis Carlier, de Cambrai; Pierre et Philippe Waterleys, qui tous demeurèrent également constants dans les doctrines protestantes. Mais les tambourins cessèrent leurs roulements lorsque parurent les sept condamnés qui avaient accepté des confesseurs et voulaient mourir en catholiques. Ce furent Jean de Blois, Artus de Batson, chambellan de

[1] Bor, t. Ier, fol. 169, et *Supplément à Strada*, t. Ier, p. 271. — A ce sujet, le comte de Hooghstraeten écrivit de Cologne au prince d'Orange, le 5 juin : « ... J'ay eu advertence verbale que samedy sommes entre nous « six, quy avions esté appellez dedens avecq trompettes en janvier dr, estez « bannis à jamais, et jugez avec la même cérémonie que l'on nous con- « fisquoit corps et biens, mais espère pour n'y avoir fondement que mon- « strerons de brief que nous en soulcions peu, et que ce bon Dieu nous en « fera quelque jour la raison... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 241.

Bréderode et Jacques d'Ilpendam, son secrétaire ; Suert Beyma et Herman Galasma ; enfin Constantin de Bruxelles, mayeur de Hoboken, et Fremin Pelcier. Une distinction fut encore établie, après cette terrible exécution. Ceux d'entre les suppliciés qui étaient morts en catholiques reçurent la sépulture dans l'abbaye de Caudenberg. Pour les autres, leurs cadavres et leurs têtes furent attachés à des poteaux dressés sur les hauteurs du village de Schaerbeék, et ces horribles trophées de la tyrannie demeurèrent là jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement consumés. On ne fit d'exception qu'en faveur des quatre principaux, parce qu'ils étaient de noble race. Les cadavres des barons de Batenbourg, de Pierre d'Andelot et de Maximilien de Blois, après avoir été pareillement attachés pendant cinq ou six heures, furent enterrés sur le chemin, dans une terre non consacrée, derrière la chapelle des lépreux à Schaerbeék [1].

Le lendemain, de nouvelles exécutions eurent lieu sur le Sablon. Le duc d'Albe y fit mourir par l'épée Cornelis de Meen, ministre des réformés ; Quentin Benoît, bailli d'Enghien, et les deux capitaines faits prisonniers à la défaite de Dalhen, Jean de Montigny, Sr de Villers, et le Sr de Dhuy, issu d'une branche illégitime des anciens comtes de Namur. Villers, ayant appris

[1] Van Meteren, liv. X ; — Bor, t. Ier, fol. 169 vo et 170 ; — *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 200 ; — Strada, lib. VII ; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 239 ; — *Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, t. Ier, p. 417. — La sentence criminelle prononcée contre Maximilien de Blois (surnommé *Cock de Leeringhe*) porte la date du 28 mai 1568 ; il était condamné au dernier supplice comme un des premiers confédérés et des principaux auxiliaires de Bréderode, et en outre comme adhérant « à la nouvelle séditieuse religion calvinistique. » *Voir* cette sentence ainsi que les jugements prononcés contre Jean de Blois, Jacques d'Ilpendam, Suert Beyma et Herman Galasma, dans le recueil de Marcus (*Sententien en indagingen van den hertog van Alba*, etc., pp. 72 et suiv.).

comment on avait agi la veille à l'égard de ses compagnons d'infortune, déclara à son confesseur qu'il voulait mourir en catholique ; il demanda ensuite quelques avantages pour sa sœur, et, pour lui-même, la faveur d'être enterré. Le Sr de Dhuy ayant fait la même déclaration, on ne les plaça point entre des tambours, car on présumait n'avoir plus rien à craindre d'eux. Villers s'avança vers l'échafaud en saluant ses amis et les personnes qu'il avait connues ; il fit ensuite sa prière en latin et en français, confessant qu'il avait bien mérité devant Dieu une plus rigoureuse mort. Cependant, on l'entendit bientôt s'écrier d'une voix plus forte qu'il n'était point traître, mais qu'il mourait pour le service du roi, pour la défense du pays et de ses franchises. Comme son confesseur s'efforçait de l'interrompre, il ajouta que sa mort serait bientôt vengée. Plus humble ou plus résigné, le Sr de Dhuy pria le peuple de lui pardonner et de prier Dieu pour son âme. Le bourreau ayant porté à cet infortuné deux coups mal adressés, la foule s'indigna et s'avança même en proférant des menaces ; mais elle fut bientôt refoulée par les soldats espagnols qui entouraient l'échafaud [1].

Tandis que le sang des anciens confédérés ruisselait sur la place du Sablon, le duc d'Albe faisait terminer précipitamment le procès intenté aux comtes d'Egmont et de Hornes. Philippe II n'avait d'ailleurs cessé de stimuler son lieutenant pour qu'il hâtât « l'affaire du châtoi. » Presque honteux de cette insistance, le duc d'Albe crut devoir représenter à son maître qu'il lui était impossible d'aller plus vite, « voulant, disait-il, pour la jus-

[1] D'après Van Meteren, le Sr de Villers serait mort en la religion réformée, qu'il aurait hautement exaltée sur l'échafaud, et le Sr de Dhuy aurait terminé sa vie presque de la même manière. Mais comme l'un et l'autre furent enterrés dans l'abbaye de Caudenberg, nous croyons que Strada a raison lorsqu'il affirme qu'ils moururent tous deux en catholiques, mais pas tout à fait avec la même résignation.

tification du roi, devant le monde entier, que les temps ordinaires de la justice soient observés [1]. » Cependant, il fut bien loin de faciliter la défense des illustres prisonniers; après leur avoir enfin permis de communiquer avec leurs procureurs, il ne leur laissa pas le temps nécessaire pour se concerter convenablement, ni pour citer et produire leurs témoins et preuves [2]. En observant à l'égard des deux accusés les apparences de la justice, le duc d'Albe croyait avoir assez fait pour la justification de son maître. Ce simulacre de procès ne devait servir qu'à ménager un peu les princes et seigneurs allemands, très-émus en faveur des prisonniers; mais, en réalité, les comtes d'Egmont et de Hornes étaient condamnés depuis longtemps, et aucune intercession ne pouvait les sauver. En vain l'empereur Maximilien fit-il savoir au roi que les électeurs l'avaient supplié d'intercéder auprès de lui, afin qu'il usât de clémence envers ses sujets des Pays-Bas, et qu'ils fussent traités conformément aux constitutions de l'Empire; en vain, le même empereur, les ducs de Bavière et de Lorraine, et d'autres princes, lui avaient-ils écrit plusieurs fois, et d'une manière pressante, en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes: Philippe II demeurait inflexible. D'une part, il enjoignait au duc d'Albe de hâter le procès; de l'autre, il déclarait durement à l'ambassadeur impérial qu'il n'agirait point autrement, « alors même qu'il risquerait la souveraineté des Pays-Bas, et que le ciel viendrait à tomber sur sa tête [3]. »

Le 3 juin, les comtes d'Egmont et de Hornes furent extraits du château de Gand, pour être conduits à Bruxelles. Trois mille

[1] *Voir* la lettre du duc d'Albe au roi, du 13 avril 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 22.

[2] *Voir*, à ce sujet, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, *passim*, les requêtes adressées au duc d'Albe par Guillaume Borchgrave, procureur du comte d'Egmont.

[3] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 14, 15, 16, 18 et 27.

hommes de troupes espagnoles étaient rassemblés pour leur servir d'escorte. On les fit monter séparément dans des chariots. Le capitaine Tordesillas et un autre officier se placèrent près du comte d'Egmont; Antoine d'Avila et le capitaine Erasso près du comte de Hornes. Des compagnies d'arquebusiers et de piquiers enveloppaient de toutes parts les prisonniers et auraient rendu stérile toute tentative pour leur délivrance. Cependant, il n'était pas possible de maîtriser les émotions du peuple. En voyant défiler le funèbre cortége, beaucoup d'habitants versaient des larmes sur la triste destinée de leur ancien gouverneur, le comte d'Egmont. Les prisonniers, avec leur escorte, passèrent la nuit à Termonde; et, le lendemain, à trois heures de l'après-midi, ils franchirent les portes de Bruxelles, les troupes s'avançant en bataille, enseignes déployées et tambour battant. Le cortége s'arrêta sur le marché, devant le perron de la *Maison du Roi*. Ce grand édifice, qui faisait face à l'hôtel de ville, avait été construit sur l'emplacement des anciennes halles aux draps, au pain et à la viande. Plusieurs tribunaux du souverain y siégeaient [1], et, dans ses vastes salles, les confréries avaient coutume de célébrer leurs festins. En des jours plus heureux, le comte d'Egmont y avait sans doute présidé les fêtes du *Grand serment* de Bruxelles, comme *roi* de cette confrérie [2]. C'était dans la *Maison du Roi* que les deux prisonniers devaient passer les dernières heures de leur existence. Ils furent logés, toujours séparément, en des chambres obscures et si mal meublées que le comte de Hornes, ayant voulu se reposer, ne trouva ni lit, ni commodité aucune.

Dès le 1er juin, les deux accusés avaient été déclarés forclos,

[1] De là le nom de *Maison du Roi* donné à l'ancienne halle au pain ou *Brood-huys*.

[2] Il avait été proclamé roi du Grand serment en 1551 et 1559.

quoique leurs défenseurs eussent espéré qu'on n'aurait point recours à la forclusion dans une matière aussi importante. Le conseil des troubles continuait, sans désemparer et en présence du duc d'Albe, le rapport du procès. Cette lecture achevée, le duc se dispensa de demander les opinions de ses assesseurs ou de provoquer une discussion; le conseil n'eut aucun avis à émettre ni aucune détermination à prendre. Le 2 juin, le duc d'Albe fit connaître aux membres du conseil la *résolution* du roi touchant les deux seigneurs prisonniers. Tout aussitôt, les sentences de mort furent rédigées par le conseiller Hessele et remises au duc. Le 4 juin, le conseil se réunit de nouveau, sans que Berlaymont et Noircarmes, toujours présents, eussent la pudeur ou le courage de protester contre le rôle déshonorant qu'on leur imposait. Le duc d'Albe ayant paru, le secrétaire Prats produisit les sentences, revêtues de deux signatures, la sienne et celle du gouverneur général, puis il en donna lecture, sans que personne encore osât élever la voix contre cet assassinat juridique, tout le conseil présumant que la résolution de faire mourir les deux seigneurs venait d'Espagne [1]. Les sentences, visées par le duc d'Albe, déclaraient les comtes d'Egmont et de Hornes criminels de lèse-majesté, les condamnaient à être exécutés par

[1] Tels sont, en résumé, les précieux renseignements que fournit en 1577 le docteur del Rio, membre du conseil des troubles, en réponse à l'interrogatoire auquel il avait été soumis par l'ordre du prince d'Orange (Voir *Messager des sciences historiques*, t. VI). — M. Gachard, ayant examiné, avec la plus scrupuleuse attention, aux archives de Simancas, la correspondance entre Philippe II et le duc d'Albe, n'y a rien trouvé d'où l'on puisse inférer que celui-ci demanda les ordres du roi sur ce qu'il devait faire relativement aux comtes d'Egmont et de Hornes. « Tout me porte à croire, dit-il, que la perte de ces deux seigneurs avait été résolue avant que le duc partît de Madrid. » *Notice sur le conseil des troubles*, p. 13. On peut aussi consulter l'*Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède, etc.* t. II, p. 299.

l'épée, « leurs têtes devant ensuite être *mises en lieu publicq et hault,* » et confisquaient tous leurs biens [1].

Le soir, Martin Rithove, évêque d'Ypres, mandé à Bruxelles par le duc d'Albe, se rendit au palais. Ce prélat, que sa science et sa vie irréprochable faisaient respecter de tout le monde, ne se doutait point de la terrible commission dont le gouverneur allait le charger. Le duc lui déclara brusquement que les comtes d'Egmont et de Hornes étaient condamnés à la mort et qu'ils seraient exécutés le lendemain ; en même temps, il lui tendit la sentence du comte d'Egmont. Profondément ému, l'évêque tomba aux pieds du représentant de Philippe II, et, les larmes aux yeux, implora sa clémence. Le duc ayant répondu qu'il fallait respecter les arrêts de la justice, l'évêque insista, avec plus de véhémence, pour qu'un délai fût au moins accordé aux con-

[1] Voici le texte de la sentence de mort prononcée par le duc d'Albe contre le comte d'Egmont : « Veu par monseigneur le duc d'Alve, marquis de Coria, lieutenant gouverneur et capitaine général pour le roi ès pays de par-deçà, le procès criminel d'entre le procureur général de Sa Majesté, demandeur, allencontre de Lamoral d'Egmont, prince de Gavre et comte d'Egmont, prisonnier, deffendeur ; veu aussy les enquestes faictes par ledit procureur général, tiltres et lettriages par icelluy exhibez, les confessions dudit prisonnier, avec ses deffences, tiltres et lettriages servis à sa descharge ; veu pareillement les charges résultant dudit procès d'avoir ledict comte commis crime de lèse-majesté et rebellion, favorisant et estant complice de la ligue et conjuration abominable du prince d'Orainges, et quelques autres seigneurs desdits païs ; ayant aussy ledict deffendeur prins en sa sauvegarde et protection les gentilzhommes confédérés du Compromis, et les mauvais offices qu'il a faicts en son gouvernement de Flandres, allendroit de la conservation de nostre sainte foy catholique, et deffence d'icelle, avec les sectaires séditieux et rebelles de la sainte église apostolique-romaine et de Sa Majesté. Considéré, en oultre, tout ce qui résulte dudit procès, Son Excellence, le tout meurement délibéré avec les conseillers lez-elle, déclaire, suyvant ce, ledit comte avoir commis crime de lèse-majesté et rébellion, et comme tel debvoir estre exécuté par l'espée, et la

damnés. Alors le lieutenant de Philippe II repartit vivement, et non sans colère, qu'il ne l'avait pas appelé à Bruxelles pour mettre obstacle à l'exécution des sentences irrévocablement prononcées, mais bien pour consoler le comte d'Egmont et le disposer à mourir chrétiennement. Voyant que toutes ses supplications seraient inutiles, l'évêque sortit du palais et se rendit à la *Maison du Roi*.

Il était onze heures du soir lorsqu'il traversa le Marché. En ce moment même, des ouvriers élevaient un échafaud en face de la Maison du Roi, et des soldats espagnols surveillaient ces apprêts funèbres. Toutes les mesures étaient prises, d'ailleurs, pour prévenir et, au besoin, pour combattre une sédition populaire ; le poste même de l'hôtel de ville, que les priviléges communaux confiaient aux *serments*, leur avait été enlevé, et un

teste mise en lieu publicq et hault, afin qu'elle soit veue d'un chacun, où elle demourera si longuement et jusques à tant que par Sadite Excellence aultrement en sera ordonné, et ce pour exemplaire chastoy des délicts et crimes par ledit comte d'Egmont perpétrez ; commandant que personne ne soit osée de la oster, soubs paine de dernier supplice : déclarant tous et quelconques ses biens, meubles et immeubles, droits et actions, fiefs et héritaiges, de quelque nature ou qualité, et la part où ils sont situés et pourront estre trouvés, confisqués au profit de Sa Majesté. Ainsi arresté et prononché à Bruxelles, le 4 de juin 1568.

« *Signé* : le duc D'ALVE ; et plus bas : PRATS. »

La sentence prononcée contre le comte de Hornes était de la même teneur. De même que le comte d'Egmont, il était déclaré criminel de lèse-majesté, complice de la ligue et conjuration abominable du prince d'Orange, et protecteur des gentilshommes confédérés du Compromis. On lui imputait ensuite « les mauvais offices qu'il a faits en la ville et cité de Tournay, y estant envoié par madame la duchesse de Parme, lors régente et gouvernante desdits païs, pour remédier aux désordres et tumultes advenus audict lieu, allendroit de la conservation de notre saincte foy catholicque, et deffense d'icelle avecq les sectaires séditieux et rebelles de la sainte église apostolique-romaine et de Sa Majesté. »

détachement du régiment de don Julian Romero venait de remplacer la milice bourgeoise.

Introduit près du comte d'Egmont, qu'il avait fallu réveiller, l'évêque d'Ypres lui tendit sa sentence de mort. Egmont y jeta les yeux, pâlit, et demanda, d'une voix émue, s'il n'avait pas de pardon, ou, du moins, quelque délai à espérer. L'évêque crut devoir dissiper son illusion en lui rapportant les détails de son entrevue avec le duc d'Albe. Egmont acheva sa lecture, et s'écria : « Voici une sentence bien rigoureuse ; je ne pense pas « d'avoir tant offensé Sa Majesté pour mériter un tel traitement, « car j'ai toujours été mû par de bonnes intentions, et toutes « mes actions ont eu pour but son service. Néanmoins, je le « prends en patience et prie le Seigneur pour que ma mort soit « une expiation de mes péchés, et que, par là, ma chère femme « et mes enfants n'encourent aucun blâme ni confiscation. Mes « services passés méritent bien que l'on me fasse cette grâce. » Il remercia ensuite le bon Dieu et le duc d'Albe de lui avoir envoyé un si digne et si savant confesseur pour l'assister dans ses derniers moments. L'évêque l'engagea à détourner ses pensées de la terre et à se préparer à paraître bientôt devant Dieu. Egmont se confessa d'une manière tout à fait chrétienne, et pria ensuite le prélat de célébrer la sainte messe, souhaitant de recevoir la communion de ses mains. L'évêque lui répliqua doucement que ce désir serait satisfait, mais qu'il devait auparavant réciter ses Heures. Le comte le pria de se hâter ; car il craignait, disait-il, d'être prévenu avant d'avoir communié. Il répéta souvent ce propos, pendant que l'évêque lisait ses Heures. La messe fut enfin célébrée, et le prisonnier communia avec beaucoup de dévotion. Il demanda ensuite quelle oraison lui serait la meilleure et la plus propice pour se recommander à Dieu, à l'heure de sa mort. L'évêque lui répondit qu'il n'en savait pas de meilleure ni de plus propice que le *Pater noster,* enseigné par

Jésus-Christ lui-même à ses apôtres. Bientôt, d'autres pensées vinrent distraire et troubler l'infortuné seigneur : quel serait le sort de sa compagne et de ses enfants ! Cette cruelle pensée attristait les derniers moments du prisonnier, et l'évêque s'efforçait en vain de l'arracher au souvenir de ses plus chères affections. La douleur du comte d'Egmont devait être d'autant plus poignante que, en ce moment suprême, il n'avait même pas la triste consolation de pouvoir presser une dernière fois sur son cœur les objets de son amour. Mais il voulut du moins laisser un témoignage de ses dernières pensées : il écrivit au roi lui-même une lettre, où, après avoir protesté de son innocence et rappelé ses services passés, il appelait la pitié du fils de Charles-Quint sur la femme et les enfants du vainqueur de Gravelines [1]. Egmont remit cette lettre à l'évêque avec une bague qu'il avait au doigt, et que Philippe II lui avait donnée jadis. Il écrivit également au duc d'Albe pour que, après sa mort, il se souvînt favorablement de la veuve et des orphelins de son ancien compagnon d'armes. Ces tristes devoirs remplis, Egmont demanda

[1] On ne lira point sans émotion cette lettre touchante :

« Sire, j'ay entendu ce matin la sentence qu'il a pleu à Vostre Majesté faire décréter contre moi, et combien que jamais mon intention n'a esté de rien traicter ni faire contre la personne ni le service de Votre Majesté, ni contre nostre vraye, anchienne et catholique religion, si est-ce que je prens en patience ce qu'il plaict à mon bon Dieu de m'envoyer. Et si j'ay durant ces troubles conseillé ou permis de faire quelque chose qui semble autre, ce ha esté toujours avec une vraye et bonne intention au service de Dieu et de Votre Majesté, et pour la nécessité du temps. Pourquoi je prie Votre Majesté me le pardonner et avoir pitié de ma pauvre femme et enffans et serviteurs, vous souvenant de mes services passez. Et sur cest espoir m'en vais recommander à la miséricorde de Dieu.

« De Bruxelles, prest à morir, ce v de juing l'an 1568.

« De Votre Majesté très-humble et léal vassal et serviteur,

« LAMORAL D'EGMONT. »

à l'évêque quels propos il pourrait tenir sur l'échafaud pour l'édification du peuple. L'évêque répondit que deux motifs devaient l'engager à garder plutôt le silence : d'abord, le peuple, entouré de troupes espagnoles, ne l'entendrait point : puis, en supposant qu'il fût entendu, le peuple interpréterait diversement ses paroles, de sorte que celles-ci pourraient profiter à quelques-uns, et nuire à d'autres. Egmont ne répondit point ; mais, pour montrer qu'il était réellement prêt à mourir, il fit couper le collet de son pourpoint devant et derrière. Et, comme les heures s'écoulaient, il fit remarquer, avec quelque amertume, qu'on tardait bien à venir le chercher, disant que, puisqu'il devait mourir, il y avait de l'inhumanité à prolonger son agonie. Enfin, vers onze heures, entrèrent dans la chambre le mestre de camp don Julian Romero et le capitaine Salinas, suivis de soldats espagnols. Ils se disposaient, selon l'usage, à lier les mains du condamné ; mais Egmont s'écria vivement, en leur montrant son pourpoint déjà découpé, qu'il s'était préparé à mourir volontairement. Il se plaça entre l'évêque d'Ypres et don Julian Romero, et sortit de la *Maison du Roi,* tenant à la main un mouchoir brodé et récitant le psaume *Miserere mei, Deus.*

Le régiment de Sicile et d'autres corps d'Espagnols, formant vingt-deux enseignes, étaient rangés en bataille sur la Place, mèches allumées, autour d'un échafaud entièrement couvert de drap noir et surmonté, aux deux extrémités, de longs pieux avec crochets de fer. Au bas de l'échafaud se tenait à cheval le prévôt de la cour, sa verge rouge à la main ; le bourreau, qu'une tradition a fait passer pour un valet de la maison d'Egmont, attendait sous l'échafaud même le signal qui devait lui être donné. Les issues de la Grand'Place étaient également gardées par des soldats espagnols ; en outre, des patrouilles parcouraient les rues principales, et deux enseignes se tenaient en réserve dans l'enceinte du palais. Contenu par ces forces redoutables, le

peuple paraissait abattu et morne ; du reste, toutes les rumeurs étaient étouffées par un incessant roulement des tambours. Le comte d'Egmont traversa lentement les rangs des Espagnols, saluant les capitaines et les soldats qui, à l'aspect du vainqueur de Gravelines marchant à l'échafaud, ne pouvaient contenir leur émotion. Une dernière illusion sembla éblouir l'infortuné seigneur. Se tournant vers Romero, il lui demanda s'il n'y avait point de grâce. Le mestre de camp secoua tristement la tête et haussa les épaules. L'évêque seul gravit, avec le comte d'Egmont, les degrés de l'échafaud, et tous deux allèrent s'agenouiller sur des coussins de velours noir placés devant un crucifix d'argent. Egmont pria son confesseur de réitérer jusqu'à trois fois le *Pater noster;* puis, les larmes aux yeux, il lui demanda sa dernière absolution. Il se releva ensuite, ôta son manteau, et le jeta derrière lui ainsi que son chapeau et le mouchoir qu'il avait tenu à la main. S'étant remis à genoux, il baisa le crucifix que lui présentait son confesseur, se couvrit les yeux d'un petit bonnet, et, après avoir fait signe à l'évêque d'Ypres de se retirer, joignit les mains et attendit le coup fatal, en s'écriant : « *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* » Le bourreau, le glaive à la main, s'avança, et, d'un coup, abattit la tête du vaillant capitaine qui, deux fois, avait fait trembler la France. L'exécuteur se retira ensuite, tandis que l'on jetait un drap noir sur les dépouilles sanglantes, afin de les dérober à la vue du comte de Hornes.

Philippe de Montmorency n'avait pas montré d'abord la résignation de son ami. Lorsque la sentence du conseil des troubles lui fut communiquée, il se récria, dit-on, avec amertume contre le comte d'Egmont ; et, quoique celui-ci ne pût l'entendre, l'apostropha en ces termes : « Mon cousin, vous êtes bien cause « de tout ce mal : mais il n'y a remède ; patience, donc ! » Il avait aussi protesté contre l'arrêt, s'écriant qu'il avait bien

offensé Dieu, mais qu'il n'avait jamais offensé le roi. Enfin, il ne voulut pas d'abord se confesser, prétextant qu'il l'avait fait depuis longtemps à Dieu ; mais, à la suite de vives instances, il finit par se confier au curé de l'église de la Chapelle. Vers midi, l'exécution du comte d'Egmont étant accomplie, don Julian Romero et le capitaine Salinas allèrent chercher l'autre condamné. Le comte de Hornes, tenant à la main une toque milanaise, traversa les compagnies espagnoles en saluant aussi les personnes qu'il avait connues. Arrivé sur l'échafaud, il jeta les yeux sur le cadavre couvert d'un drap noir, et demanda si ce n'était pas celui du comte d'Egmont. Lorsqu'on lui eut répondu affirmativement, il murmura quelques mots en espagnol, s'agenouilla sur un des coussins, mit son bonnet devant ses yeux, et, pendant qu'il se recommandait à la miséricorde de Dieu, l'exécuteur lui trancha la tête.

En présence de ces terribles scènes, mille cris et gémissements étaient sortis du sein de la foule. Egmont surtout était pleuré non-seulement par les habitants de Bruxelles, mais aussi par les officiers et les soldats espagnols, qui avaient autrefois combattu sous ses ordres. On prétend que le duc d'Albe lui-même avait voulu assister secrètement à cette sanglante tragédie, et que, en voyant tomber la tête du comte d'Egmont, il n'avait pu retenir ses larmes. D'un autre côté, ceux qui penchaient vers les nouvelles doctrines admirèrent la fière contenance de Philippe de Montmorency.

La consternation augmenta lorsque, selon les termes de la sentence, on vit tout à coup les têtes des comtes d'Egmont et de Hornes attachées aux poteaux. Bien que deux enseignes d'Espagnols fussent demeurées sur la place, plusieurs des assistants allèrent pieusement tremper des linges dans ce sang qui, à leurs yeux, avait coulé pour les libertés des Pays-Bas. Les têtes restèrent exposées jusqu'à trois heures de l'après-midi. On les

détacha alors, et on les joignit aux cadavres déjà placés dans des cercueils de plomb. Vers quatre heures, ces cercueils furent portés au couvent des Récollets, sous l'escorte du « Grand Serment. » Le lendemain, le clergé de l'église de Sainte-Gudule, accompagné d'un grand nombre de notables et suivi d'une multitude immense, alla chercher ces tristes dépouilles et leur donna asile à la collégiale, où les obsèques des deux seigneurs furent célébrées avec pompe. On avait placé un blason funèbre sur la porte de l'hôtel d'Egmont; mais le duc d'Albe ordonna de l'enlever. Malgré la terreur qui planait sur la ville, les sentiments réels du peuple s'étaient fait jour. On voyait une foule de gens s'approcher des deux cercueils et baiser le plomb où les restes des comtes d'Egmont et de Hornes étaient enfermés; sans souci des délateurs, ils proféraient des menaces et disaient que l'on vengerait cette mort. Les dépouilles mortelles du comte d'Egmont furent enfin déposées au couvent des Riches-Claires, et, après y avoir été embaumées, transportées dans son bourg de Sotteghem, en Flandre, où on leur donna la sépulture. Le corps du comte de Hornes, après avoir été embaumé aussi dans le couvent des Dominicains, fut inhumé dans l'église de Saint-Martin à Weert [1].

[1] Les détails de ce récit ont été tirés des ouvrages suivants : P. Bor, *Neerlansche oorlogen*, t. Ier, fol. 171-172 ; —*Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 200 et 201 ; — Van Meteren, liv. X ; — Grotius, *Annales*, liv. II ; — *Histoire des troubles et guerres civiles des Pays-Bas* (1 vol. in-8° imprimé en 1582), pp. 175-178 ; —*La vraye et entière histoire des troubles*, etc. (imprimée à Bâle en 1572), t. Ier, p. 133 ;—*Briefve histoire des guerres civiles advenues en Flandre*, etc., par Gabriel Chappuis (imprimé à Lyon, en 1578), p. 93-98 ; — Strada, lib. VII ; — *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 258-265; — *Historia episcopatus Iprensis* (Bruges, 1851) ; on y trouve, pp. 52-54, une lettre contemporaine où l'auteur raconte les derniers moments du comte d'Egmont, d'après des informations recueillies de la bouche même de Martin Rithove ; —*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 244 et suiv. ; — *Ibid.*, supplément (Morillon à Granvelle, 7 et 13 juin 1568);

enfants s'employassent à son service, lorsqu'ils en auraient l'âge. Le 3 juillet, elle s'adressait en des termes semblables au duc d'Albe pour le supplier d'envoyer au roi la dernière requête de son mari, ainsi que la lettre qu'elle y avait jointe. Elle lui recommandait aussi une requête qu'elle lui faisait présenter pour demander la restitution à ses enfants des biens qui, par succession légitime, devaient leur appartenir [1].

Le duc d'Albe avait suivi inflexiblement les ordres formels du roi, qui lui prescrivaient de faire mourir les comtes d'Egmont et de Hornes. Mais ce ne fut pas sans remords que, parvenu au dénoûment du procès, il se vit en demeure de faire tomber les têtes illustres du vainqueur de Gravelines et de son compagnon. Ce visage de bronze révéla, cette fois, de poignantes émotions et l'on vit des larmes dans ces yeux qui exprimaient ordinairement le dédain et la cruauté [2]. Le lieutenant de Philippe II semblait comme effrayé du rôle qu'il avait assumé. Il disait à son maître que les dernières exécutions avaient imprimé

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 31.

[2] On peut sans doute se fier au témoignage de Morillon qui était, en général, bien informé. Rendant compte au cardinal de Granvelle, le 7 juin, de l'exécution des deux seigneurs, Morillon lui disait en substance tenir de Hessele que « lorsqu'on avait proposé au duc d'Albe la clémence, il avait « dit que la maladie qu'il avait eue ne provenait pas de la défaite de Frise, « encore qu'il sentît extrêmement que la perte de M. d'Arenberg était « irréparable ; mais de l'impression que lui avait fait éprouver le com- « mandement si exprès, que lui avait fait le roi, d'exécuter la sentence : « qu'il avait suggéré, de tout son pouvoir, la mitigation, et qu'on lui avait « répondu que, s'il ne s'était agi d'autre offense que celle touchant le roi, « le pardon eût été facile, mais qu'on ne pouvait pardonner l'offense si « grande faite à Dieu. » Morillon ajoutait que « plusieurs l'avaient assuré « que le duc avait versé des larmes *aussi grosses que pois* pendant que se « faisait l'exécution. » (*Supplément aux archives de la maison d'Orange-Nassau*, p. 81.)

dans les esprits une terreur si grande, que le peuple se persuadait qu'on allait gouverner par le sang à perpétuité, et cette opinion lui paraissait dangereuse, car aussi longtemps qu'elle serait dominante, les sujets, ajoutait- il, ne pourraient aimer le roi. Il ne laissait pas ignorer non plus que le commerce commençait à souffrir, parce que les étrangers n'osaient pas confier des marchandises aux négociants du pays, de crainte de confiscation. Entre ceux-ci même, poursuivait-il, il n'y avait plus de confiance du frère au frère, ni du père au fils [1].

Oui, une impression terrible avait été produite par tant de cruautés. Et bien que la multitude, d'abord sous l'accablement de la terreur, n'osât point exprimer partout et ouvertement les sentiments qui l'agitaient, on ne pouvait douter que l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes n'accrût l'aversion que les Pays-Bas ressentaient contre les Espagnols. Toute la noblesse, sans excepter même les seigneurs qui avaient consenti à servir sous le duc d'Albe, toute la noblesse ne devait-elle pas se sentir atteinte, en voyant tomber les têtes de ceux qui, par leurs ancêtres et par eux-mêmes, avaient rendu de si grands services! Toute la nation ne devait-elle pas ressentir profondément l'outrage qui lui était fait, en voyant « fichées sur deux fourches de bois » les têtes de ces personnages illustres, qui avaient racheté leurs fautes passées par une mort héroïque et à qui on ne pouvait ravir l'honneur d'avoir défendu l'indépendance et les libertés des Pays-Bas ! Y a-t-il, disait le prince d'Orange, cœur humain, si dur qu'il soit, qui ne se laisse amollir et émouvoir par cette tyrannie [2]?

Guillaume de Nassau exprimait aussi l'espoir que Dieu ne

[1] Lettre secrète du duc d'Albe au roi, du 9 juin 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 28.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 244. A Madrid et à

laisserait point sans vengeance de si grandes et si monstrueuses cruautés. Mais il fallait que le peuple secondât les justes desseins de la Providence, en aidant les hommes courageux qui s'annonçaient comme les libérateurs des Pays-Bas. Cette espérance fut alors déçue, et l'abattement du peuple rendit stérile la victoire de Heyligerlée.

Cependant Louis de Nassau, se flattant toujours que les bourgeois de Groningue se déclareraient pour lui, s'obstina à rester devant cette place. Il la fit même attaquer en deux endroits : mais ses efforts furent vains, car il manquait d'artillerie de siége, et son armée n'était pas suffisante pour intimider la forte garnison qui défendait la ville. Bientôt les assiégés prirent eux-mêmes l'offensive et firent plusieurs sorties couronnées de succès. Le prince d'Orange, qui n'avait pas encore pu rassembler l'armée avec laquelle il devait seconder son frère, blâmait vivement le siége de Groningue. Il envoya Marnix de Sainte-Aldegonde auprès de Louis de Nassau pour lui conseiller de renoncer à cette entreprise sans espoir, et de songer plutôt à faire face aux préparatifs de l'ennemi. Il était d'avis que son frère se retirât en quelque place bien fortifiée, comme Enkhuyzen, jusqu'à ce qu'il pût lui-même se mettre en campagne, et dans l'hy-

Rome, on était loin cependant de se laisser amollir. Il résulte d'une dépêche adressée, le 25 juin 1568, par l'ambassadeur Fourquevaux à Charles IX, que les comtes d'Egmont et de Hornes n'avaient été « regrettez ni plaints aucunement » à la cour d'Espagne. — Le témoignage de Hopperus ne contredit pas formellement cette information, pour ce qui concerne l'insensibilité du roi (*Epistolæ ab Hispania*, p. 181). — D'autre part, on lit dans une dépêche de l'ambassadeur don Juan de Çuñiga, écrite de Rome, le 25 juin aussi : « Sa Sainteté a beaucoup approuvé les sentences publiées contre les absents, et l'exécution faite des prisonniers de Vilvorde. Depuis, on a dit ici, d'après des nouvelles de Venise, que les comtes d'Egmont et de Hornes avaient été exécutés, ce dont je crois que Sa Sainteté ne se réjouira pas moins. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 30.

pothèse où l'on ne pourrait plus résister aux forces supérieures des Espagnols, il conseillait de prévenir un désastre certain, en se réfugiant dans les pays d'Emden, de Brême ou d'Oldenbourg [1]. Mais Louis de Nassau ne tint pas suffisamment compte de ces recommandations. Il persévéra dans son entreprise, tandis que le duc d'Albe, de son côté, pressait la marche des renforts qu'il envoyait au secours de Groningue. Chiappin Vitelli était arrivé le premier, avec de la gendarmerie et le régiment du comte d'Everstein. Quoique subordonné au comte de Meghem, il devait prendre la direction de toute l'infanterie et de la cavalerie espagnole, afin que, par l'unité du commandement, la discipline fût promptement rétablie parmi ces troupes étrangères. Le nouveau chef punit sévèrement les capitaines du régiment de Sardaigne, qui avaient exercé une si funeste contrainte sur le comte d'Arenberg, et, malgré les provocations incessantes des gueux, refusa de hasarder une nouvelle bataille. Il voulait attendre l'arrivée de la cavalerie du duc Éric de Brunswick et surtout du corps d'expédition, dont le duc d'Albe lui-même allait prendre le commandement. Le camp des gueux s'était aussi renforcé de cinq cents arquebusiers amenés par le comte de Hooghstraeten, et qui, avec d'autres renforts, élevèrent l'armée à plus de onze mille hommes. Mais l'argent manquait, et la solde des troupes restait toujours en souffrance. Louis de Nassau, pour obvier à cette pénurie, s'adressa à deux des districts ou bailliages qu'il dominait. A l'un, il commanda de lui fournir 6,000 florins, et à l'autre, 4,000, menaçant de brûler les maisons des paysans qui n'obtempéreraient point à cette injonction. Il commanda, en outre, à tous les tributaires des monastères et gens d'Église de lui apporter le montant de leurs redevances. A ces mandements, le duc d'Albe en fit opposer d'autres par lesquels il défendait d'obéir

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 227-237 et 257-261.

aux injonctions de Louis de Nassau, menaçant, à son tour, les contrevenants de leur faire payer le double des contributions exigées, et de les punir arbitrairement. La plupart des paysans vinrent néanmoins en aide à Louis de Nassau; mais leurs offrandes, réunies aux contributions forcées, furent très-insuffisantes [1]. Louis de Nassau et le comte de Hooghstraeten avaient essayé aussi de détacher du parti espagnol le comte de Meghem, qui commandait à Groningue. Le 25 juin, ils lui adressèrent une lettre pressante où ils l'exhortaient à ne point concourir à l'asservissement des Pays-Bas et à ne point favoriser l'exécrable tyrannie du duc d'Albe. Mais cette démarche n'eut aucun succès [2].

[1] *Voir*, pour les détails, *Correspondance du duc d'Albe sur l'invasion de la Frise*, etc., pp. 97 et suiv.; — VAN METEREN, fol. 60 v°. et suiv.; — *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 201-202; — BOR, t. Ier, fol. 175-176.

[2] Louis de Nassau et Hooghstraeten disaient, en substance, que, se rappelant la communauté de vues qui existait autrefois entre eux et le comte de Meghem, en tout ce qui concernait le service du roi ainsi que la conservation de la liberté et des privilèges des Pays-Bas, ils ne pouvaient assez témoigner leur étonnement de le voir maintenant entreprendre, par les armes, tout le contraire et seconder « une si énorme et si exécrable tyrannie. » Ils l'adjuraient de faire un retour sur lui-même et de combattre pour la patrie, au lieu de favoriser l'ambition d'une nation étrangère, ennemie de toute justice, comme d'innombrables exemples le démontraient en diverses provinces où elle avait régné et dominait encore. Ils le priaient avec instance de se souvenir de la cause qu'il avait défendue autrefois avec eux, et de déchirer le bandeau qui l'empêchait de voir ce qui importait tant à son honneur et au salut de son âme. Le comte de Meghem se borna à notifier la réception de cette lettre, disant que, pour répondre, il avait besoin du consentement du duc d'Albe. Il s'empressa, d'ailleurs, de l'envoyer au lieutenant de Philippe II, lui demandant humblement la permission d'y répondre, s'il le jugeait opportun. Du reste, il avait soin de faire remarquer que sa conduite, depuis le commencement des troubles, prouvait bien qu'il n'avait pas été de l'opinion des comtes de

Au lieu d'une déclaration satisfaisante du commandant de Groningue, Louis de Nassau reçut un message assez menaçant, que lui apportait un gentilhomme de l'empereur. Maximilien II, cédant aux réclamations du duc d'Albe, faisait dire à son antagoniste qu'il eût à se retirer et à congédier ses gens, selon l'obéissance qu'il devait à l'Empire [1]. Le comte répliqua qu'il ne le pouvait faire, avant d'avoir communiqué cette injonction à son frère, le prince d'Orange, et à ses autres alliés desquels il savait bien que Sa Majesté recevrait bonne réponse. La communication impériale, provoquée par le duc d'Albe, exerça toutefois une influence fâcheuse dans le camp des gueux. Un certain nombre d'Allemands, craignant de voir confisquer les biens qu'ils avaient dans l'Empire, abandonnèrent les drapeaux du prince d'Orange.

Le 15 juillet, le duc d'Albe arriva lui-même à Groningue avec le corps d'expédition qu'il commandait. Quelques jours auparavant, les gueux avaient reçu, de leur côté, un nouveau renfort de huit cents arquebusiers, tant lorrains, liégeois qu'autres wallons, et en outre six cents chevaux, que le comte Josse de Schouwenbourg avait amenés à travers l'évêché de Munster. Dès le 17, les Espagnols assaillirent les gueux et les obligèrent à quitter leur camp et à se retirer vers la Frise orientale. Le

Nassau et de Hooghstraeten, comme ceux-ci le donnaient à entendre. Le duc d'Albe lui fit savoir d'Anvers (29 juin) qu'il lui défendait bien expressément, de par le roi, de correspondre avec « ces gens; » il ne convenait point, disait-il, à un « chevalier d'honneur, » de répondre à des « traîtres; » enfin, il lui défendait de recevoir encore des communications de leur part. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 251-254, et *Correspondance du duc d'Albe*, etc., pp. 142 et 145.

[1] Dès le 12 mai précédent, Maximilien II avait signé des lettres patentes, par lesquelles il défendait au prince d'Orange et à ses partisans de faire des levées contre les Pays-Bas, les menaçant d'être traités comme infracteurs de la paix de l'Empire. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 219.

duc d'Albe se mit immédiatement à leur poursuite. Laissant Éric de Brunswick à Groningue avec mille six cents chevaux, il se dirigea vers Wedden, que les gueux avaient abandonné, et de là à Reyde où il établit sur l'Ems un pont qu'il fit garder. Louis de Nassau avait reculé jusqu'à Jemmingen, position très-forte aux bords du même fleuve et presque en face de la ville d'Emden. C'est là qu'il voulait se retrancher et se défendre jusqu'à ce que le prince d'Orange, en pénétrant lui-même sur un autre point des Pays-Bas, eût obligé le duc d'Albe à sortir de la Frise. Mais celui-ci ne laissa aucun répit à son adversaire. La position où s'était établi Louis de Nassau, n'était accessible que par un chemin très-étroit et traversé par trois ponts : les gueux avaient eu soin de les rompre et de faire garder ces passages par leurs arquebusiers. Parvenu, le 21 juillet, devant cette espèce de défilé, le duc n'hésita point à y engager ses troupes. Vers dix heures du matin, il ordonna à mille cinq cents arquebusiers et mousquetaires espagnols d'attaquer les ennemis, et ils le firent si vivement qu'ils obligèrent les gueux à se retirer des ponts et à se replier sur le corps de bataille. Les Espagnols, après avoir rétabli les ponts, se précipitèrent, avec la même impétuosité, sur les retranchements garnis d'artillerie, derrière lesquels les gueux se tenaient en bataille, partagés en deux corps d'infanterie et un escadron de cavalerie. Malheureusement une nouvelle insurrection des lansquenets allemands venait de paralyser les dispositions prises par Louis de Nassau. Il avait ordonné de percer les digues afin de submerger l'ennemi et de l'obliger à la retraite. Mais les Allemands, voyant qu'on avait besoin de leur service, commencèrent à réclamer leur solde, disant qu'ils l'avaient bien méritée pour avoir été si longtemps devant Groningue. Les chefs, s'efforçant de les apaiser, leur montraient le danger où ils étaient tous, leur faisaient remarquer que ce n'était pas le moment de compter de l'argent, mais bien de combattre,

et les priaient enfin de les aider, pour le moins, à percer les digues. En parlant ainsi, Louis de Nassau et les autres capitaines leur donnaient l'exemple, car ils avaient eux-mêmes le « palot » à la main. Mais toutes ces représentations furent vaines et le désordre augmentait dans le camp des gueux, tandis que l'ennemi, qui s'était aperçu de la contenance des Allemands, redoublait d'efforts pour escalader les retranchements. Enfin les Espagnols se jetèrent dans les tranchées, qui n'étaient pas faites à demi, et mirent les gueux dans une déroute complète. Le carnage fut effroyable; les gueux perdirent, dit-on, sept mille hommes tués ou noyés dans l'Ems. Parmi les morts se trouvait Adolphe Van der Aa, qui avait été un des plus actifs auxiliaires de Brèderode. Louis de Nassau, après des efforts chevaleresques pour empêcher ce désastre, se jeta dans l'Ems et réussit à se sauver dans une barque qui le transporta à Emden. Le comte de Schouwenbourg se mit également en sûreté avec une partie de sa cavalerie. Quant au comte de Hooghstraeten, il avait quitté le camp depuis deux jours : savait-il que son frère, George de Lalaing, combattrait avec les Espagnols [1] ?

Les autres tentatives, qui auraient dû coïncider avec la grande invasion du prince d'Orange, toujours différée par le manque d'argent, n'eurent point une issue plus heureuse. Le comte Van den Berg, qui avait pénétré trop tôt en Gueldre, ne réussit point à se maintenir dans son château de S'Heerenberg, d'où il avait d'abord chassé la garnison espagnole [2]. De son côté, le Sr de Cocqueville avait rassemblé des gens de guerre sur les frontières de l'Artois. Ces bandes se composaient principalement de huguenots français et d'exilés belges, qui avaient quitté l'An-

[1] Lettres du duc d'Albe au conseil d'État, du 17 et du 22 juillet 1568, dans la *Correspondance du duc d'Albe*, etc., pp. 154 et 157. *Voir* aussi Van Meteren, fol. 64 v°, et *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 202.

[2] Van Meteren, fol. 57.

gleterre pour coopérer à la délivrance de leur patrie. Elles formèrent à la fin une troupe de mille deux cents hommes de pied et une autre de quatre cornettes de cavalerie. Vers la fin du mois de juin, elles entrèrent dans le bailliage de Hesdin. Le duc d'Albe, qui se disposait alors à marcher lui-même contre Louis de Nassau, enjoignit au vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, et au comte du Rœulx, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, de joindre leurs forces pour attaquer les bandes du Sr de Cocqueville. En même temps, il chargea don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II en France, de requérir l'intervention de Charles IX contre ces auxiliaires du prince d'Orange, pour le cas où ils rentreraient dans le royaume. Charles IX fit demander au prince de Condé si les bandes du Sr de Cocqueville avaient été rassemblées avec sa participation. Condé ayant désavoué cette entreprise, qui contrariait l'attitude nouvelle prise par les chefs des huguenots, alors momentanément réconciliés avec la cour, le roi ordonna au maréchal de Cossé, gouverneur de Picardie, d'avoir égard à la demande du duc d'Albe. Le maréchal s'empressa d'obéir à cette injonction. Cocqueville, repoussé d'Auxy-le-Château par le comte du Rœulx et obligé de regagner le territoire français, fut vivement poursuivi par le maréchal de Cossé. Celui-ci vint enfin l'assiéger dans Saint-Valery, près d'Abbeville, où les auxiliaires du prince d'Orange s'étaient enfermés. Grâce à la défection d'une partie des défenseurs de la place, Cossé entra, le 18 juillet, dans Saint-Valery et passa au fil de l'épée presque toute l'armée huguenote. Cocqueville lui-même, tombé au pouvoir des troupes royales, fut décapité à Doulens, avec ses principaux lieutenants [1].

[1] *Correspondance du duc d'Albe*, etc., pp. 10-11 ; — Van Meteren, fol. 56 vo ; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 211 ; — *Grande chronique de Hollande* t. II, p. 195 ; Bor ; t. Ier, fol. 169.

Le duc d'Albe s'était empressé de faire connaître au roi de France, à la reine d'Angleterre et au pape le succès éclatant qu'il venait de remporter sur l'armée de Louis de Nassau. Ce fut Pie V qui témoigna le plus de joie de la victoire de Jemmingen. Le courrier expédié par le duc d'Albe étant arrivé à Rome le 4 août, l'ambassadeur espagnol, don Juan de Çuñiga, s'empressa d'envoyer à Pie V les dépêches du lieutenant de Philippe II. Cette nuit-là même, le pape ordonna qu'il y eût une procession à laquelle il voulut assister à pied, revêtu de ses habits pontificaux, et avec tout le sacré collége, jusqu'à la Minerve. Le lendemain, il se rendit, de la même manière, au Saint-Esprit, et, le jour suivant encore, à Saint-Jacques des Espagnols ; le château Saint-Ange fut, en outre, illuminé pendant ces trois jours [1].

Le contentement de Philippe II devait être moins expansif. Au moment même où le duc d'Albe exterminait les gueux sur les bords de l'Ems, le roi catholique voyait mourir son fils unique. La captivité imposée à don Carlos l'avait plongé dans le désespoir. Il voulut se jeter dans un brasier ardent, puis se laisser mourir de faim et de soif. Mais, après avoir repoussé

[1] Après avoir donné ces détails à Philippe II, l'ambassadeur espagnol ajoutait : « Je crois que la satisfaction que le Saint-Père éprouvait inté- « rieurement était plus grande encore que celle qu'il manifestait par ces « démonstrations, car de ma vie je ne vis homme si content que lui, « lorsque j'allai lui baiser les pieds pour l'en remercier. Il ne cessait de « bénir Votre Majesté et d'exalter le duc d'Albe, disant qu'il espérait en « Dieu que Votre Majesté mettrait en bon ordre non-seulement les affaires « des Pays-Bas, mais celles de la religion. Je l'assurai qu'il en serait ainsi, « pourvu qu'il aidât Votre Majesté. Il me répondit qu'il le désirait, et qu'il « voulait donner à Votre Majesté jusqu'aux calices des églises, et tout ce « qu'en bonne conscience il pourrait lui donner. » Lettre de don Juan de Çuñiga au roi, écrite de Rome, le 13 août 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 35.

toute nourriture, il se ravisa tout à coup, but et mangea avec excès. Cette intempérance, après un long jeûne, porta un coup mortel à la santé déjà chancelante du prince et le conduisit rapidement aux portes du tombeau. Depuis le jour où il l'avait lui-même arrêté, Philippe n'avait pas voulu revoir son fils ni lui pardonner. Toutefois, l'inquisition ne fut point chargée, comme on l'a prétendu, d'instruire le procès de l'héritier de la couronne d'Espagne. Aucun jugement ne fut porté par le Saint-Office. Philippe II avait cependant l'intention formelle de déshériter son fils; mais pour légitimer cette décision, c'était, sans doute, devant le conseil d'État qu'il se proposait de lui faire un procès qui l'eût dépouillé de tous ses droits, déjà reconnus et jurés par les Cortès de Castille. La maladie du prince vint tirer Philippe II d'un cruel embarras et le soustraire à la nécessité d'un jugement qui eût été un déshonneur pour la maison d'Autriche. Il se borna à provoquer une enquête sur la conduite du prince, et voulut même assister aux déclarations des témoins. Le mal, qui minait l'infortuné Carlos, faisait des progrès rapides. Bientôt il ne resta plus d'espoir, et, le 21 juillet, l'extrême onction fut administrée au moribond. Philippe II refusait toujours de voir son fils. Enfin, dans la nuit du 23 au 24, lorsque le prince touchait à ses derniers moments, le roi consentit à descendre dans sa chambre, se plaça derrière Ruy Gomez et le grand prieur, contempla le mourant, sans en être aperçu, étendit le bras au-dessus de sa tête, puis se retira, en proie à une émotion qu'il ne pouvait plus maîtriser. A quatre heures du matin, don Carlos avait rendu le dernier soupir [1]. Le surlendemain, Philippe informa le duc d'Albe

[1] Le même jour, Hopperus écrivit à Viglius pour l'informer de la mort du prince : « ... De morbo, nihil, certè per parùm auditum, nisi abhinc tri-« bus aut quatuor diebus... Hoc vespere ad sepulturam imus... » *Epistolæ ab Hispaniâ*, p. 184.— *Voir*, pour les détails, Raumer, *Geschichte Europas*,

de la mort du prince, son fils. « Son trespas, disait-il, est ad-« venu le 24 de ce mois, après avoir, trois jours auparavant, « receu avec grande dévotion ses sacrements, et avoir faict une « fin tant chrestienne et avec telle repentance et contrition, que « ç'a m'a esté beaucoup d'allégement [1]. » Élisabeth de Valois ne tarda point à suivre dans la tombe l'héritier de la monarchie espagnole : elle mourut en couches, le 4 octobre. On a, pendant longtemps, voulu voir aussi la main vengeresse de Philippe II dans la fin prématurée de cette princesse : on a supposé qu'elle favorisait son beau-fils, et qu'un amour coupable les unissait l'un à l'autre. Mais des informations plus sûres sont venues démontrer le néant de ces hypothèses romanesques. L'inhumanité de Philippe n'alla point, rendons-lui cette justice, jusqu'à faire périr par le fer ou le poison Élisabeth de Valois, sa femme, et don Carlos, son fils.

La mort du prince d'Espagne eut un retentissement sinistre dans les Pays-Bas. Les opprimés, qui avaient placé leur espoir en don Carlos, ne doutèrent point que ce prince n'eût péri de mort violente. Tous les esprits furent alors frappés d'une consternation inexprimable. Que n'avait-on pas à redouter, disait-on, d'un roi dont la sévérité n'avait pas même épargné son fils unique [2] ! En redoublant de cruauté, le duc d'Albe parut d'ail-

t. III, p. 129 ; — HERRERA, *Historia general del mundo, del tiempo de Felipe II*, etc. ; — *Histoire de saint Pie V*, t. II, p. 27 ; — GACHARD, *Lettre à la commission royale d'histoire sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 28-30.

[1] *Voir* cette lettre à la suite de la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 249. — Le duc d'Albe donna connaissance de la mort de don Carlos aux gouverneurs et conseils de justice des diverses provinces des Pays-Bas, le pénultième d'août 1568 (*Analectes belgiques*, p. 164).

[2] Les plus étranges rumeurs se répandirent au sujet de la mort si impré-

leurs justifier les appréhensions des Belges. La victoire de Jemmingen fut dignement célébrée par le tribunal de sang. Des exécutions presque innombrables vinrent augmenter encore la terreur qui régnait jusqu'aux extrémités des Pays-Bas. Toutes les potences, dit un ancien historien, étaient pleines ; les roues, les poteaux et les arbres pliaient sous le poids des cadavres. En passant par Amsterdam, le duc d'Albe lui-même fit couper la tête à trois citoyens estimés ; de même à Utrecht, il autorisa la décapitation d'une femme de quatre-vingt-quatre ans, qui avait été traduite devant le conseil des troubles, pour avoir assisté à des prêches et tenu des propos irrévérencieux lors de la destruction des images [1]. Le retour du duc d'Albe à Bruxelles fut également signalé par les actes les plus sanguinaires. Antoine de Stralen, six fois bourgmestre d'Anvers ; Backerzeele, le fidèle conseiller du comte d'Egmont ; Alonso de Laloo, qui avait été secrétaire du comte de Hornes, et Guillaume Bouwema, compagnon de Bréderode, furent décapités au château de Vilvorde,

vue de don Carlos et d'Élisabeth de Valois. « Le bruit en fut fort grand, dit un ancien annaliste, qu'ils ont été empoisonnés, et ce, par sentence du roy, suyvant l'advis de l'Inquisition. » *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 194.

[1] Nous présumons que cette femme était Anne Van Brouckhuysen, dont la sentence est insérée dans le Recueil de Marcus, p. 334. — « On ne faysoit par tout le pays, dit Van Meteren, que pendre et décapiter, ores en une ville, ores en l'autre, et l'exécution se faysoit par le prévôt Spelle, qui, pour ce faire, ne cessoit d'aller d'une province en l'autre. » *Histoire des Pays-Bas*, fol. 160 v°. — D'autre part, il résulte du recueil des sentences du duc d'Albe que, du 25 juin au 12 novembre 1568, le conseil des troubles prononça la peine du bannissement, avec confiscation des biens, contre huit cent soixante-et-onze personnes fugitives et appartenant à diverses villes de Hollande. Le 1er septembre, cette double peine fut prononcée, en une fois, contre cent trente-cinq personnes d'Amsterdam.

après avoir été torturés avec tant de barbarie, que tous n'eurent point la force de recevoir à genoux le coup mortel, et qu'il fallut les asseoir « en une chaire » pour que le bourreau pût accomplir son office [1]. L'iniquité la plus odieuse avait dicté ces sentences capitales. C'est ainsi que le jugement prononcé contre l'ancien bourgmestre d'Anvers émanait exclusivement de Juan de Vargas, de Louis del Rio et du secrétaire Jacques de la Torre [2] ! On semblait d'ailleurs n'avoir eu pour but que la confiscation de ses biens, qui étaient considérables ; car les services rendus à la métropole commerciale des Pays-Bas et au gouvernement espagnol, par Antoine de Stralen, étaient si avérés, si éclatants, que plusieurs membres du conseil des troubles s'abstinrent volontairement d'intervenir dans ce nouveau meurtre juridique, et que Granvelle lui-même parut vivement s'intéresser à la victime [3]. Ce fut aussi après la victoire de Jemmingen que le lieutenant de Philippe II fit exécuter la sentence du conseil des troubles qui ordonnait la destruction de l'hôtel de Culembourg [4]. Sur l'emplacement du « palais des gueux » s'éleva une colonne de marbre

[1] Van Meteren, fol. 61 v°. — Les sentences prononcées contre Backerzeele, le 9 août, et contre Antoine de Stralen, le 11 août 1568, sont dans Bor, t. Ier, fol. 176 v° et fol. 177. Parmi les exécutés, Bor ne fait pas mention cependant d'Alonso de Laloo, indiqué par Van Meteren. Le jugement contre Antoine de Stralen fut rendu exécutoire par une autre sentence émanée, le 22 septembre 1568, de Jean Grauweels (surnommé Spel ou Spelle), comme prévôt des maréchaux ; elle est citée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 65.

[2] Van Meteren, fol. 53.

[3] Il écrivit au roi et au duc d'Albe en faveur du prisonnier. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 43. — Pendant la dernière guerre avec la France, Antoine de Stralen avait été intendant ou directeur général des affaires militaires, et, par son moyen, les soldats étrangers avaient toujours été exactement payés. Van Loon, t. Ier, p. 121.

[4] Bor, t. Ier, fol. 179 v°.

qui contenait, en quatre langues, une inscription infamante pour les rebelles [1]. En même temps, le duc d'Albe adressait aux conseils de justice l'ordre de faire publier que les signataires du Compromis ou de la requête présentée, le 5 avril 1566, à la régente des Pays-Bas, eussent à comparaître, dans un délai de trente jours, en personne ou par procureur, devant lui, ou son conseil, pour donner à connaître tout ce qui s'était passé, en cette occasion, et fournir les preuves qu'ils s'étaient réconciliés avec l'Église [2].

Au lieu d'obéir à ce commandement, un grand nombre de confédérés, qui avaient survécu aux premiers combats de la révolution, répondaient à l'appel du prince d'Orange et venaient se ranger sous ses drapeaux. Guillaume de Nassau, en face d'obstacles qui paraissaient insurmontables, persévérait obstinément dans son dessein patriotique. Des 300,000 écus qui lui avaient

[1] L'inscription latine était conçue en ces termes :

Regnante Philippo II Cath. Hisp. Rege in his inferioris Germaniæ Regionibus, gubernante vero ejus nomine Fernando Alvarez de Toledo, Alvæ Duce, etc. Florentii de Pallant Comitis Culenburgii quondam Domum solo æquari sancitum est, ob execrandam memoriam repetitæ in ea conjurationis adversus Religionem Eccl. Cath. Rom. Regiam Majestatem, et ipsas Regiones. Anno Salut. CIↃ. D. LXVIII. 5 kal. Junii.

L'emplacement de l'hôtel de Culembourg fut donné, en 1610, au frère Thomas de Jésus et à cinquante carmes déchaussés, appelés d'Espagne par les archiducs Albert et Isabelle; ils y bâtirent un couvent.

[2] Cette circulaire, insérée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 669, porte la date du 24 août 1568. Elle faisait espérer le pardon du roi à ceux qui viendraient se livrer au conseil des troubles !

été promis dans les Pays-Bas, il en avait à peine reçu 10 ou 12,000. La défaite de Jemmingen vint, selon les expressions même de Guillaume, refroidir davantage encore le cœur de ceux qui avaient naguère la volonté de lui donner toute aide et assistance. L'appui du prince de Condé et de l'amiral de Coligny, sur lequel il avait fondé de grandes espérances, allait également lui manquer; car les chefs des huguenots se virent obligés de reprendre eux-mêmes l'épée pour conserver à la France protestante les conquêtes des deux premières guerres civiles. Cependant Guillaume, loin de perdre courage, était décidé, « avec l'aide de Dieu, » à passer outre [1]. Il avait résisté aux instances de la plupart des princes allemands, qui redoutaient une rupture avec le puissant roi d'Espagne [2], et même aux injonctions de l'empereur Maximilien II qui, dès le mois de mai, avait adressé à lui et à ses alliés, un rescrit sévère pour leur enjoindre de cesser absolument leurs armements afin de ne pas troubler la paix de l'Empire. Guillaume reçut le mandement impérial à Dillenbourg, le 25 juin, et résolut de soumettre sa cause à l'Allemagne tout entière. Ce fut le but de la proclamation qu'il signa le 20 juillet

[1] Lettre du prince d'Orange à Louis de Nassau, datée de Dillenbourg, dernier jour de juillet 1568, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 276. — Le projet d'alliance offensive et défensive entre le prince d'Orange, d'une part, l'amiral de Coligny et le prince de Condé, de l'autre, pour obtenir entière liberté de religion dans les Pays-Bas et en France, se trouve dans le même recueil, t. III, p. 282. — Or, au mois de septembre, la troisième guerre civile fut allumée par l'édit qui interdisait aux huguenots tout exercice de leur religion.

[2] Le landgrave Guillaume de Hesse désapprouva formellement son recours aux armes et ses mesures hostiles; l'électeur de Saxe garda une attitude passive, sans lui fournir des secours; enfin, de tous ceux, princes ou grands, qui s'étaient engagés à lui accorder des subsides, l'électeur palatin, qui inclinait vers les doctrines calvinistes, tint seul sa promesse. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 273, 277, 286, 311.

et qui ne tarda point à être imprimée et répandue dans les États protestants [1].

[1] Après avoir attribué l'origine des troubles des Pays-Bas aux mauvaises pratiques du cardinal de Granvelle, aux rigueurs des placards et aux barbaries de l'inquisition, Guillaume dépeignait la tyrannie odieuse et croissante du duc d'Albe. Tous les jours, nouveaux supplices et tourments étaient inventés contre les pauvres gens, de sorte que non-seulement les chrétiens, mais les Turcs et les Sarrasins même devaient avoir pitié de ce peuple opprimé. Le prince rappelait les horribles exécutions des gentilshommes à Bruxelles et le supplice infligé aux nobles comtes d'Egmont et de Hornes. Il rappelait aussi « l'impertinente citation » et « blasphématoire proclamation » dirigées contre lui-même, Guillaume de Nassau. Comment pouvait-on lui reprocher d'avoir attenté à l'autorité du roi et de vouloir s'emparer de ses domaines, à lui qui avait résigné volontairement ses gouvernements, livré les villes et forteresses de ces provinces, et qui s'était retiré en Allemagne publiquement et à la vue de tous! La tyrannie exécrable et inouïe du duc d'Albe n'épargnait pas même les catholiques, et excitait une telle frayeur que, récemment encore, une foule de gens de l'une et l'autre religion avaient pris la fuite. Mais le duc se vantait publiquement de poursuivre et d'atteindre partout, jusqu'en leur lit, tous ceux qui, par grâce divine, avaient échappé à ses bourreaux. On voyait par là le dessein, manifesté par le duc et ses adhérents, de priver le prince d'Orange et ses amis non-seulement de leurs biens temporels, mais aussi de tous biens spirituels, « par l'extirpation de la vraye doctrine de l'Evangile. » Ils étaient tous voués à la mort et à la spoliation, sans pouvoir prendre aucun recours vers le roi, leurs adversaires n'ayant pas eu honte d'exciter Sa Majesté contre son propre fils unique, jusqu'à le faire garder en prison! Le prince repoussait bien loin le reproche de rébellion, déclarait que son but n'était point d'entreprendre contre la souveraineté du roi, mais qu'il voulait seulement l'abolition de la tyrannie du duc d'Albe, l'éloignement des soldats étrangers, le rétablissement des antiques priviléges du pays, l'introduction de la parole de Dieu, c'est-à-dire la tolérance pour les protestants, et enfin la réhabilitation complète de tous ceux qui étaient maintenant exilés, bannis, prisonniers et persécutés. Il ne demandait pas autre chose pour lui-même. Voir *Rescript et déclaration du très-illustre prince d'Orange, contenant l'occasion de la défense inévitable de Son Excellence contre l'horrible*

En outre, le prince adressa directement à Maximilien II une longue lettre où il se défendait d'avoir contrevenu aux ordonnances et constitutions du saint-empire et où il énumérait les actes arbitraires, tyranniques et cruels du duc d'Albe. Il voulait ainsi justifier plus amplement sa résolution de prendre les armes pour renverser cette tyrannie et rétablir les antiques priviléges des Pays-Bas. Il faisait remarquer que, par la proscription des principaux seigneurs et de la noblesse, par l'abolition des libertés de ces provinces, le duc d'Albe et ses adhérents ne pouvaient avoir d'autre intention que de se rendre maîtres de ces pays; qu'ils se proposaient d'en enlever le gouvernement au roi catholique et à son fils, et par conséquent d'en ravir la succession à l'empereur lui-même et à ses héritiers; qu'ils ne s'arrêteraient pas même là : qu'ils envahiraient ensuite les États de l'Empire et les réduiraient en la servitude où étaient les Pays-Bas. Le duc d'Albe était donc le véritable rebelle. Quant à lui, il pouvait attester, par parole de prince, et en présence de Dieu, qu'il n'avait jamais eu la pensée de se révolter contre le roi catholique et ses héritiers. En prenant la défense des Pays-Bas, il n'avait d'autre but, répétait-il, que de restituer à ces provinces la jouissance de leurs priviléges, de renverser la tyrannie du duc d'Albe, d'assurer le libre exercice de la religion, et de rétablir dans leurs biens tant de pauvres chrétiens fugitifs. Pour lui, si cruellement outragé, il ne demandait qu'une réparation d'honneur, la sûreté de sa personne et la mise en liberté de son fils, le comte de Buren [1].

tyrannie du duc d'Albe et de ses adhérents. Brochure de 18 pages pet. in-4°, sans nom d'imprimeur ni indication du lieu de l'impression.

[1] *Voir* le texte de cette pièce importante, datée du 12 août 1568, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 6-19. — Des placards extrêmement rigoureux furent publiés pour empêcher l'introduction, dans les Pays-Bas, des *libelles* répandus en faveur du prince d'Orange, et pour

Au commencement du mois de septembre, Guillaume de Nassau passa la revue de son armée près du monastère de Romersdorf, dans l'évêché de Trèves. Elle se composait de dix-huit mille piétons et de sept mille chevaux. Les Allemands étaient en majorité; on comptait néanmoins, sous les drapeaux du prince d'Orange, un grand nombre de Wallons et de Flamands. Tous portaient l'écharpe bleue, signe distinctif de ces troupes, qui, selon la devise inscrite sur leurs étendards, étaient appelées à combattre pour la *Loi*, le *Peuple* et le *Roi*. Indépendamment de ses deux frères Louis et Jean de Nassau, le prince avait à ses côtés le comte de Hooghstraeten, N. de Hammes, maître général de l'artillerie, Bernard de Mérode, le baron de Batenbourg, dont les deux frères avaient été récemment décapités à Bruxelles, Bernard de Malberg, Ph. de Louverval, Boxtel, Carloo, Opdam, Sonoy et d'autres anciens confédérés. Les soldats, levés en Allemagne, étaient commandés par des capitaines allemands; c'était la partie la plus turbulente de cette armée formée de tant d'éléments divers. Les mercenaires réclamaient sans cesse leur solde, et l'argent manquait au prince pour apaiser des murmures qui annonçaient une sédition prochaine. Elle éclata enfin; Allemands et Wallons prirent les armes les uns contre les autres; Guillaume accourut et se jeta entre les deux partis, avec N. de Hammes et d'autres gentilshommes. Mais la soldatesque ne respecta point leur autorité. N. de Hammes, mor-

empêcher les habitants de grossir ses bandes. Par une lettre du 23 juin 1568, adressée à Guillaume de Gulpen, S[r] de Wodemont, et lieutenant de Limbourg, le duc d'Albe le loua d'avoir fait prisonniers neuf individus (soudards liégeois) qui allaient se mettre au service du prince d'Orange, et lui ordonnait de faire pendre et étrangler ceux qui étaient nés sujets du roi; quant aux étrangers, il fallait les chasser tout nus, après qu'on leur aurait coupé le pouce de la main droite (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 666).

tellement frappé, tomba aux pieds de Guillaume de Nassau, qui lui-même fut couché en joue et courut un grand danger ; la balle dirigée contre sa poitrine vint briser le pommeau de son épée [1]. Cependant l'armée passa le Rhin et, par le territoire de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, se dirigea vers la Meuse.

Guillaume de Nassau se proposant d'entrer dans les Pays-Bas par la principauté de Liége, il lui importait beaucoup que la capitale de ce pays, où la réforme avait de nombreux adhérents, se prononçât en sa faveur et lui ouvrît ses portes. C'eût été peut-être le signal d'un vaste soulèvement dans les provinces occupées par les Espagnols. Pour réaliser ses plans, le prince comptait particulièrement sur l'épée de Guillaume de la Marck, S[r] de Lumey et de Seraing, et sur l'habileté d'André Bourlette, ancien receveur général du Limbourg. Le premier se signalait par une haine implacable contre les Espagnols et les catholiques ; il avait même juré, disait-on, de ne point se laisser couper la chevelure avant d'avoir vengé les comtes d'Egmont et de Hornes. Le second, André Bourlette, issu également d'une famille patricienne, avait été récemment banni à perpétuité, comme suspect d'hérésie. Cependant, il conservait encore de nombreux amis, à Liége, parmi ceux qui inclinaient vers les doctrines nouvelles. Bourlette, ayant rejoint Lumey et d'autres exilés à Aix-la-Chapelle, eut, dans cette ville, d'importantes entrevues avec le prince d'Orange. Guillaume lui confia les fonctions de munitionnaire général de son armée et le chargea d'user de son influence à Liége, pour obtenir le passage par cette ville. Le S[r] de Lumey devait se charger ensuite de renverser l'autorité de l'évêque et s'emparer du gouvernement. Bourlette vit également, à Aix-la-Chapelle, son gen-

[1] VAN METEREN, fol. 62 ; — VAN VLOTEN, *de Nederlanden onder koning Filips II*, p. 274 ; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 291 ; — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 42.

dre, Jean de Somme, contrôleur du château d'Anvers. On présume que ce dernier fut associé au complot, et qu'il promit d'incendier la forteresse où il résidait, si le duc d'Albe éprouvait un échec. Le prince d'Orange étant venu s'établir au château de Withem, sur la rive droite de la Gheule, des députés de Liége lui furent amenés par Bourlette. Guillaume leur donna communication de la lettre qu'il se proposait d'adresser aux bourgmestres, jurés et métiers de la ville. Ils refusèrent toutefois de s'en charger, pour ne point se mettre en rébellion ouverte contre l'autorité du prince évêque. Guillaume prit alors le parti d'envoyer cette lettre par un trompette. Elle portait la date de 4 octobre, annonçait l'intention du prince de combattre le duc d'Albe, dont la tyrannie inouïe menaçait également l'indépendance des États voisins, et priait les Liégeois d'accorder, pour l'armée libératrice, le passage par la ville, ainsi que des vivres ; le prince s'engageait à tenir la main à ce que ses soldats s'abstinssent de toute violence [1]. Arrivé à la porte d'Amercœur, le trompette y trouva le mayeur Henri de Berlaymont, c'est-à-dire le représentant de l'évêque, avec les deux bourgmestres de la ville. Interpellé par Berlaymont, le trompette répondit qu'il n'avait rien à démêler avec le mayeur ni avec son maître, et que son message s'adressait au conseil de la cité. La lettre du prince d'Orange fut effectivement communiquée au conseil par les deux bourgmestres ; mais l'attitude énergique du mayeur, les exhortations de plusieurs nobles venus au sein même de l'assemblée pour défendre les prérogatives de l'évêque, et les dispositions déjà prises pour déjouer le complot, ne permirent point aux adhérents du

[1] *Voir* cette lettre dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 19. Pour le récit de l'expédition, nous avons eu recours aux indications précises consignées dans la relation du secrétaire d'État Courtewille. *Ibid.*, pp. 319-337. La correspondance du duc d'Albe avec l'évêque de Liége (*ibid.*, pp. 338-366) fournit aussi des renseignements intéressants.

prince d'Orange de montrer leurs sympathies. Le 5 octobre, le trompette de Guillaume de Nassau fut renvoyé par les bourgmestres et le conseil avec une réponse contenant que c'était aux états du pays, agissant de concert avec l'évêque, qu'il appartenait d'accorder le passage par le territoire de la principauté [1].

La nuit suivante, Guillaume de Nassau se dirigea, à marches forcées, vers la Meuse, et, au point du jour, occupa Stockhem, où ses troupes passèrent le fleuve à gué. De là, il marcha sur Tongres, où il ne trouva pas de résistance, l'évêque ayant refusé précédemment d'y introduire la garnison que lui offrait le duc d'Albe. Celui-ci, dès qu'il avait eu connaissance des préparatifs du prince d'Orange, avait pris ses mesures pour lui résister. Prévoyant qu'il s'avancerait vers le Brabant par le territoire de Liége, il avait rassemblé ses troupes à Maestricht et pourvu les autres villes frontières, selon les besoins de chacune. Bien que, à Maestricht, les Espagnols ne fussent qu'à deux lieues du château de Withem et à trois lieues de Stockhem, le prince avait réussi à tromper leur vigilance. Mais le duc d'Albe se hâta de le suivre, avec l'intention de harceler les gueux, de leur couper les vivres, de les vaincre par la famine et de les empêcher d'occuper des localités importantes En prenant la détermination d'éviter un engagement décisif, le duc était aussi guidé, par cette consi-

[1] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 21. Pour ce qui concerne les relations du prince d'Orange avec les exilés liégeois, nous avons puisé des détails intéressants dans un travail intitulé : *André Bourlette. Épisode de l'histoire de la Réforme à Liége*, par A. Borgnet (*Revue nationale de Belgique*, t. XVII, pp. 227-239). L'auteur de ce travail s'est, du reste, servi d'une notice publiée par M. Bakhuizen Van den Brink, dans la revue hollandaise : *de Gids* (1844), n°s 3, 4 et 5. — Les intelligences du prince d'Orange avec les sectateurs de la réforme à Liége ne peuvent être niées : dès le mois d'août, le duc d'Albe les signalait à Gérard de Groisbeck. Voir *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 339.

dération, que la cavalerie du prince était supérieure à la sienne [1], et que, s'il essuyait une défaite, l'ennemi pourrait pénétrer jusqu'aux entrailles du pays. Il voulait donc se tenir sur la défensive. Des forces imposantes gardaient, du reste, les principales villes du Brabant. Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, le S[r] de Beauvoir et Gaspard de Robles se trouvaient dans Tirlemont avec seize enseignes d'infanterie wallonne, sept cents arquebusiers à pied et cent arquebusiers espagnols à cheval. La garde de Louvain était confiée à Oudart de Bournonville, qui avait sous ses ordres mille quatre cents arquebusiers wallons à pied. Eustache de Croy, S[r] de Crecque, se tenait à Malines avec deux enseignes d'Allemands et la compagnie wallonne de Ferry de Carondelet. Enfin, Jean de Croy, comte du Rœulx, occupait Bruxelles avec dix enseignes wallonnes [2].

De Tongres, Guillaume de Nassau se porta sur Saint-Trond. Il était suivi de près par les Espagnols qui, le 12 octobre, tuèrent aux gueux six cents hommes et leur prirent plus de cent chariots de bagage, dont plusieurs chargés de calices et d'ornements d'églises. Cependant, par la connivence d'une partie de la bourgeoisie, Saint-Trond ouvrit également ses portes à Guillaume de Nassau. Il résolut alors d'opérer sa jonction avec un corps de huguenots français, qui marchait à son secours, sous la conduite du célèbre François de Hangest, S[r] de Genlis. Ces soldats fanatiques venaient de traverser l'Ardenne et le comté de Namur, en signalant leur passage par des dévastations et des massacres. Non contents d'avoir incendié et saccagé la riche abbaye de Saint-Hubert, dans le Luxembourg, ils avaient fait

[1] Cette infériorité n'était pas grande, puisque, selon des historiens estimés, l'armée conduite par le duc d'Albe se composait de vingt mille hommes d'infanterie et de six mille cavaliers.

[2] *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. X.

éprouver le même sort à l'abbaye de Hastière, où ils passèrent la Meuse. En marchant à la rencontre de ces auxiliaires, le prince d'Orange essuya un nouvel échec. Le 20 octobre, le duc d'Albe atteignit son arrière-garde au passage de la Jauche et la mit entièrement en déroute. Les gueux perdirent trois mille hommes, sans compter les blessés. Bernard de Malberg, un des chefs de l'armée, fut tué; le comte de Hooghstraeten reçut une blessure, qui devint également mortelle [1], et Philippe de Marbais, Sr de Louverval, tomba au pouvoir des Espagnols, qui le firent mourir sur l'échafaud.

Cependant, quelques jours après, le prince d'Orange fit sa jonction, près de Jodoigne, avec le corps de Genlis. C'était un mélange de vieux soldats et de vagabonds qui traînaient après eux femmes et enfants, comme s'ils avaient eu l'intention d'établir une colonie aux Pays-Bas. Parvenu dans le Brabant, Guillaume s'aperçut avec désespoir que pas une ville ne se déclarait pour lui, et que pas un seul de ses partisans ne bougeait. Quant au duc d'Albe, dès qu'il avait vu l'ennemi sur les confins du Brabant, au lieu de le suivre à la queue, comme il avait fait jusque-là, il prit les devants et alla se poster à l'abbaye de Parck, près de Louvain, après avoir renforcé encore la garnison de Tirlemont. Une reconnaissance tentée sur cette ville démontra au prince d'Orange l'impossibilité de la surprendre. Il fallut dès lors songer à la retraite. La saison était trop avancée pour tenir la campagne, et tout manquait aux protestants; ils n'obtenaient des vivres que par force, le duc d'Albe ayant décrété la peine de mort contre ceux qui assisteraient les gueux [2]. Du reste, il refu-

[1] Il languit toutefois jusqu'en 1569.

[2] D'après la relation de Courtewille, cette défense fut rigoureusement observée, la plupart des paysans s'étant, d'ailleurs, réfugiés dans les villes. Les ennemis, dit-il, n'avaient plus mangé de pain depuis qu'ils étaient entrés dans le Brabant.

sait toujours la bataille que lui offrait le prince d'Orange. Celui-ci tint alors un conseil, et, de l'avis de Louis de Nassau, du comte de Hooghstraeten, de Genlis et de Lumey, on résolut de retourner vers Liége, d'y entrer de gré ou de force, et de s'y fortifier pour y passer l'hiver. Il devenait d'ailleurs impossible, si l'on voulait rentrer en Allemagne, de traverser encore la Meuse à gué, à cause de la crue des eaux. En apprenant la détermination de ses adversaires, le duc d'Albe se mit de nouveau en campagne pour les suivre et les harceler.

Un émigré liégeois, Évrard Spierinck, qui avait pénétré dans sa ville natale pour en observer les dispositions, assurait qu'un grand parti se prononcerait en faveur du prince d'Orange, mais qu'il fallait une attaque vive et prompte. Le prince hésitait, au contraire, à donner le signal d'une agression qui pouvait allumer la guerre civile dans Liége. Gérard de Groisbeck eut ainsi le temps de mettre sa capitale à l'abri d'une surprise. A sa demande, le duc d'Albe y envoya le colonel Mondragon avec quelques compagnies wallonnes, et lui-même s'avança avec son armée. Le 2 novembre, jour des morts, le prince d'Orange vint enfin camper devant Liége. Le 3, il somma le prince-évêque de lui livrer passage ; sur le refus réitéré de l'évêque et du chapitre, les gueux attaquèrent la ville, mais avec une mollesse qui dénotait le découragement et les indécisions de leur chef. Gérard de Groisbeck était sur les remparts et donnait l'exemple de la vigilance et de l'énergie. Le 5 novembre, au matin, le prince d'Orange, ayant appris que l'armée espagnole n'était plus qu'à deux lieues de son camp, donna le signal de la retraite. Mais, au lieu de se diriger vers l'Allemagne, il se proposait de gagner les frontières de la France par la Hesbaye, le comté de Namur, le Hainaut et le Cambrésis. Tourmentés par la faim et furieux de n'avoir encore reçu qu'un mois de solde, excités en outre par le mauvais exemple des huguenots français, les gueux, avant de

s'éloigner, mirent le feu aux abbayes de Saint-Gilles et de Saint-Laurent et saccagèrent aussi une partie des faubourgs [1]. Les bourgeois catholiques exaspérés s'élancèrent bientôt à la poursuite des gueux, massacrant les traînards ou les précipitant dans les fosses à houille, sans même excepter les blessés. Plus de quatre cents hommes furent ainsi tués par les Liégeois, qui prirent aussi plus de cent chariots de bagages [2]. Ils ne gardaient pas de prisonniers : beaucoup de huguenots, qui tombèrent entre leurs mains, furent conduits en ville et pendus, sans forme de procès, à une potence élevée sur le marché. L'exaspération des catholiques était extrême. Pendant qu'on massacrait deux prédicants de l'armée du prince d'Orange, un artisan, ayant laissé échapper quelques paroles sympathiques, fut tué sur place par un noble qui les entendit. On dut promettre aussi de faire justice des traîtres qui avaient voulu livrer la ville à l'ennemi.

La retraite de Guillaume de Nassau s'effectua sans autre désastre. Le 12 novembre, à Quesnoy-le-Comte, il fit même volte-face contre l'avant-garde des Espagnols et la mit en pleine déroute [3]. « Il avait résolu, dit un document contemporain, de « servir à la gloire de Dieu en France, puisqu'il n'avait plu à « Dieu de bénir son labeur dans les Pays-Bas, pour lequel il « n'avait trouvé aide ni faveur de personne... et ce, en atten- « dant que Dieu donnât quelque autre moyen d'achever sa pre- « mière entreprise [4]. »

Quant aux exilés liégeois qui avaient participé à l'expédition du prince d'Orange, ils cherchèrent un refuge à Sedan, où ré-

[1] L'évêque de Liége au duc d'Albe, 5 novembre 1568, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 366.

[2] Relation de Courtewille, *ibid.*, t. III, p. 335.

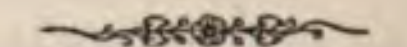
[3] VAN METEREN, fol. 62 v°.

[4] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 311.

gnait un prince de la maison de La Marck qui avait embrassé la réforme. Quelques-uns des fugitifs réussirent à se mettre en sûreté ; mais Bourlette et d'autres, tombés au pouvoir des troupes royales, furent livrés à l'évêque de Liége et allèrent augmenter le nombre des victimes de la réaction provoquée par l'entreprise et l'insuccès de Guillaume de Nassau [1].

Le duc d'Albe, s'imaginant qu'il avait vaincu tous ses ennemis, revint à Bruxelles où, le 20 décembre, il fit une entrée pompeuse et triomphale. Il licencia même une partie de sa cavalerie allemande et de son infanterie wallonne, et dissémina le reste de ses troupes en différentes villes des Pays-Bas.

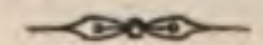
[1] M. Gachard donne les noms de quatorze individus condamnés, ainsi que l'indication de leur supplice, d'après le registre des *Sentences criminelles*, conservé au dépôt des archives de l'État à Liége (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. VI). — André Bourlette fut condamné, par les prévôt et cour souveraine de Bouillon, le 7 juillet 1569, à avoir la tête tranchée, son corps mis en quatre quartiers, pour être pendus à quatre fourches et la tête élevée sur une potence. — Son gendre, Jean de Somme, dont les rapports avec les exilés liégeois avaient été dénoncés au duc d'Albe, fut décapité, le 12 novembre de la même année, devant le château neuf d'Anvers. M. Borgnet fournit, sur les derniers moments de cet infortuné, des détails pleins d'intérêt, qui ont été puisés dans une chronique flamande contemporaine, et qui concordent avec la note du maître des hautes-œuvres, insérée par M. de Bavay dans son discours historique sur la *Justice criminelle du duc d'Albe*, p. 31.



LIVRE SEIZIÈME.

Indignation excitée en Allemagne par les mesures tyranniques du duc d'Albe. — Intervention de l'empereur Maximilien II en faveur des Pays-Bas. – Il envoie l'archiduc Charles, son frère, à Madrid, pour faire des représentations à Philippe II ; réponse hautaine de ce prince. — Le mariage projeté entre le roi d'Espagne et l'archiduchesse Anne d'Autriche, sa nièce, détermine un revirement dans les sentiments de l'empereur. — Terreur dans les Pays-Bas ; abaissement des caractères. — Mesures prises pour arrêter l'émigration. — Réunion des états généraux à Bruxelles : le duc d'Albe leur propose l'établissement du 100e, du 20e et du 10e denier. — Opposition générale contre ces derniers impôts ; le duc d'Albe a recours à l'intimidation pour obtenir le consentement des assemblées provinciales. — Il propose ensuite, au lieu du 10e et du 20e denier, une contribution annuelle de deux millions de florins pendant six ans. — Le prince d'Orange, entré en France, veut conduire son armée au secours des huguenots ; mutinerie de ses soldats ; il est obligé de les licencier. — Il va rejoindre l'amiral de Coligny, avec Louis et Henri de Nassau. — Bataille de Montcontour. — Le prince d'Orange se retire dans le comté de Nassau. — Impossibilité où il se trouve d'acquitter les frais de la campagne de 1568. — Anne de Saxe ; sa conduite coupable. — Persévérance de Guillaume de Nassau ; occupations de son exil. — Différends entre Philippe II et la reine Élisabeth. — Agents et coopérateurs du prince d'Orange ; leurs relations secrètes avec les Pays-Bas. — Origine des *Gueux de mer ;* leur organisation. — Pie V envoie au duc d'Albe une épée et une toque garnies de diamants. — Rétablissement de l'inquisition ; installation des évêques de Leeuwaarden, de Groningue et d'Anvers. — Mesures prises pour asservir l'enseignement et la librairie, etc., etc. — Modifications dans le personnel du conseil des troubles ; omnipotence de Juan de Vargas et de del Rio. — Le duc d'Albe fait attacher au gibet le prévôt des maréchaux. — Auto-da-fé à la Haye. — Le duc d'Albe ordonne de faire brûler la langue aux hérétiques, avant de les envoyer au supplice. — Instances du cardinal de Granvelle pour qu'une amnistie soit accordée aux Pays-Bas ; correspondance, à ce sujet, entre Philippe II et le duc d'Albe. — Le projet, envoyé de Bruxelles, est

modifié à Madrid. — Publication solennelle de l'amnistie à Anvers; exceptions et restrictions qui la rendent illusoire. — But définitif de l'administration du duc d'Albe. — Anne d'Autriche, nouvelle reine d'Espagne, traverse les Pays-Bas. — Procès du baron de Montigny; il est mystérieusement étranglé dans la forteresse de Simancas. — Le duc d'Albe se fait ériger une statue dans la citadelle d'Anvers et demande son rappel; objections du roi. — Louis de Nassau en France; ses entrevues secrètes avec Charles IX et ses rapports avec Walsingham, ambassadeur de la reine Élisabeth. — Projet de démembrement des Pays-Bas. — Opinions diverses exprimées, sur ce sujet, par les principaux ministres de la reine Élisabeth. — Charles IX se montre disposé à seconder les efforts du prince d'Orange; sa réponse hautaine aux plaintes de l'ambassadeur espagnol. — Le duc d'Albe, malgré ses déclarations antérieures, ordonne de percevoir le 10e et le 20e denier. — Opposition universelle. — Discussions orageuses dans le conseil d'État. — Obstination du duc d'Albe. — Le clergé se place à la tête de la résistance. — Les métiers de Bruxelles se signalent par leur courageuse attitude. — Châtiments infligés aux villes d'Amsterdam et d'Utrecht. — Nouvelle émigration des marchands vers la France. — Don Francès de Alava, rappelé de l'ambassade de Paris, traverse les Pays-Bas; ses conversations avec le duc d'Albe et les principaux seigneurs du conseil, touchant le 10e denier. — Rapport qu'il adresse au roi sur l'agitation des Pays-Bas. — Philippe II approuve néanmoins le duc d'Albe et fait connaître cette approbation à Bruxelles, pour mettre un terme à l'opposition des conseillers d'État, des magistrats, des évêques, etc. — Les états prennent la résolution d'envoyer des députés au roi. — Colère du duc d'Albe; il veut dompter les villes récalcitrantes et commencer par Bruxelles; événements qui renversent ce projet. — Progrès des gueux de mer. — Obligés de quitter les ports anglais, ils se dirigent vers les côtes de la Hollande. — Prise de la Brielle. — Révolte des provinces du Nord. — Conclusion.



L'Allemagne protestante voyait en frémissant l'horrible tyrannie qui s'étendait sur les Pays-Bas, et son indignation était également justifiée par la hauteur dédaigneuse avec laquelle le

duc d'Albe avait traité des princes de l'Empire. Maximilien II, qui ménageait alors les luthériens et qui se montrait même disposé à leur assurer une existence légale dans ses États héréditaires [1], résolut d'intervenir de nouveau, et avec plus d'énergie, en faveur des Pays-Bas. Le 22 juillet 1568, il écrivit au duc d'Albe non-seulement pour se plaindre de ses procédés envers l'archevêque de Trèves, ainsi que de la lettre dure et véhémente qu'il avait écrite au duc de Clèves, mais aussi pour l'exhorter à se conduire avec plus de circonspection dans le gouvernement des Pays-Bas. Le 23 août, le baron de Dietrichstein, ambassadeur de Maximilien à Madrid, adressa une copie de cette remontrance à Philippe II. Il lui rappela en même temps ce que l'empereur avait toujours craint de la rigueur avec laquelle le duc d'Albe procédait en Flandre : une conspiration redoutable, disait-il, devait s'ensuivre dans toute l'Allemagne, aliénée déjà par les exécutions qui avaient été faites et principalement par la mort des comtes d'Egmont et de Hornes. L'empereur avait d'autant plus de motifs de se plaindre de la conduite du duc d'Albe qu'il se voyait accusé, en Allemagne, de consentir à la destruction des Pays-Bas. L'ambassadeur demandait donc au roi qu'il donnât des ordres pour qu'on abandonnât la voie de sévérité suivie jusqu'alors dans ces provinces, et pour qu'on ne troublât plus les relations de bon voisinage avec les États de l'Empire. L'ambassadeur demandait aussi, en vertu des ordres exprès de Maximilien II, sollicité à cet égard par tous les princes de l'Empire, que le roi rendît à la comtesse d'Egmont les biens de son mari [2]. Le 22 septembre, les électeurs et les autres princes adressèrent à l'empereur un Mé-

[1] On trouve, dans l'*Histoire de saint Pie V*, par M. DE FALLOUX (t. II, pp. 96 et suiv.), de très-curieux détails sur l'état déplorable du catholicisme en Autriche, à cette époque, et sur les dispositions bienveillantes de l'empereur Maximilien II en faveur des adhérents de la confession d'Augsbourg.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 36-37.

moire dans lequel ils réclamaient, avec des instances encore plus vives, son intervention en faveur des Pays-Bas. Ils rappelaient à Maximilien avec quelle rigueur le duc d'Albe, aidé de son armée d'Espagnols, avait traité ces provinces, et avec quelle cruauté il y avait versé le sang chrétien. Ils disaient que, malgré les assurances données par le roi, que le duc d'Albe avait pour mission de châtier ceux qui s'étaient révoltés contre lui aux Pays-Bas et non d'y établir l'Inquisition, celle-ci y avait été mise en vigueur en même temps qu'on imposait à ces provinces les décrets du concile de Trente. Les Pays-Bas se trouvaient donc privés du bénéfice de la paix publique et de religion établie en Allemagne, quoiqu'ils en dussent jouir à cause de leur incorporation à l'Empire. Les électeurs soutenaient de plus que, sous ce rapport, la condition de la basse Allemagne ne devait pas être autre que celle de l'Allemagne supérieure. Enfin, ils exhortaient vivement l'empereur, comme chef suprême et seigneur de la nation allemande, à regarder d'un œil bénin les calamités et les afflictions des barons, seigneurs, nobles et autres vassaux et sujets de la basse Allemagne, et à les prendre sous sa protection. Ils se disaient prêts à sacrifier leurs États, leurs fortunes et leurs vies pour que ces provinces fussent remises en leur ancienne prospérité, délivrées des soldats étrangers et affranchies de la tyrannie du duc d'Albe[1].

L'empereur répondit le 1er octobre, en assurant les princes de l'Empire qu'il n'avait cessé de prendre à cœur les choses qui lui étaient représentées, et que, pour en traiter avec le roi, il allait envoyer son propre frère, l'archiduc Charles, en Espagne[2]. Il se proposait en outre d'envoyer des députés au duc d'Albe et au prince d'Orange, pour mettre un terme à la guerre civile. Mais le

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 38-39.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 40.

lieutenant de Philippe II fit immédiatement savoir à l'empereur que cette ambassade causerait au roi une grande indignation, et que, quant à lui, il avait ordre exprès de n'admettre ni trêve ni paix. Maximilien répondit, le 22 octobre, qu'il ne pouvait suspendre l'ambassade qu'il avait résolu d'envoyer au roi, ni celles qui étaient destinées au duc lui-même et au prince d'Orange, l'archiduc Charles et tous les autres commissaires désignés s'étant déjà mis en route. Dans cet état de choses, disait-il, s'il révoquait ces ambassades, il serait certainement taxé, dans le monde, d'inconstance et de légèreté, et il encourrait l'indignation des princes de l'Empire [1].

Le duc d'Albe ne s'était point trompé sur les dispositions de Philippe II. Ce prince altier fut extrêmement mécontent de la résolution prise par l'empereur. Il annonça au duc que sa réponse serait négative, mais que l'archiduc Charles recevrait à sa cour le traitement et les honneurs qui lui étaient dus [2]. Du reste, il exprima également son déplaisir et sa surprise à l'empereur lui-même. Comment les princes allemands s'étaient-ils permis de traiter de l'ordre et du mode qu'il doit suivre dans le gouvernement de ses États patrimoniaux, et des moyens qu'il doit y employer ! C'était là une chose nouvelle et indigne, disait-il, envers un prince de sa qualité, alors surtout qu'il s'agissait d'une détermination qui dépendait de sa libre volonté, et dans laquelle il ne pouvait ni ne devait accepter la loi de personne [3].

Le cardinal de Granvelle, à qui avait été communiquée la première lettre de l'empereur au duc d'Albe, s'efforça d'ailleurs de démontrer au roi qu'il n'était point tenu, dans ses États des Pays-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 45.

[2] Le roi au duc d'Albe, 7 novembre 1568. *Ibid.*, t. II, p. 46.

[3] Philippe II à Maximilien II (d'Aranjuez, 22 novembre 1568). *Ibid.*, t. II, p. 48.

Bas, à l'observation des recez des diètes de l'Empire, et que le traité de Passau ne s'appliquait nullement à ces provinces. Il exprimait aussi l'avis que si les électeurs du Rhin et d'autres princes allemands, malgré le préjudice que leur avait causé la première expédition du prince d'Orange, persistaient à le favoriser, le roi pourrait occuper leurs États jusqu'au Rhin, en les traitant comme rebelles à Dieu et hérétiques [1]. Il disait encore que l'empereur aurait dû se montrer davantage pour le roi et contre les rebelles ; mais il croyait que Maximilien n'avait pu faire plus [2].

Non-seulement Philippe II était fermement résolu à ne tenir aucun compte de l'intervention de l'empereur, mais encore il voulut le mettre en garde contre les suggestions de ses conseillers et les vœux de la noblesse d'Autriche. Il l'adjura de veiller au maintien du catholicisme dans ses États héréditaires, et de rejeter avec indignation la demande qui lui avait été adressée par les barons et les nobles afin de pouvoir user de la confession d'Augsbourg [3].

L'archiduc Charles, arrivé à Madrid le 10 décembre, et reçu avec tous les honneurs dus à sa personne et à son rang, attendit quelques jours avant de remettre à Philippe II une copie de son instruction. Maximilien II y rappelait d'abord les exhortations qu'il avait adressées au roi et au duc d'Albe, à différentes reprises, depuis 1566, sur le système de gouvernement suivi dans les

[1] Le cardinal de Granvelle au roi, de Rome, 3 novembre 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 45. *Voir* aussi t. Ier, p. CLXXXVII.

[2] Lettre de Granvelle au roi, écrite de Rome, le 10 janvier 1569, avec l'apostille de Philippe II. *Ibid.*, t. II, p. 54.

[3] Lettre autographe du roi à l'empereur Maximilien II, du 22 novembre 1568, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 48. *Voir* aussi, sur le même sujet, deux autres lettres, publiées par M. Gachard, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XII, 1re partie, pp. 149-169.

Pays-Bas. Il disait ensuite les instances qu'avaient faites auprès de lui les électeurs et les princes de l'Empire, et l'ambassade qu'ils lui avaient envoyée en dernier lieu, afin que, par son intervention, ces provinces fussent délivrées du régime tyrannique sous lequel elles gémissaient. C'est ce qui l'avait déterminé à envoyer des commissaires spéciaux vers le duc d'Albe et le prince d'Orange, pour les engager à conclure une suspension d'armes. Il faisait observer à ce sujet que le grand nombre de gens de guerre qu'avait pu rassembler le prince [1], attestait qu'il avait trouvé en Allemagne un appui considérable. Aussi eût-il été impossible de décerner un *ban* contre ce personnage, comme le duc d'Albe le désirait. En résumé, l'archiduc Charles devait demander au roi d'Espagne de consentir à la réconciliation du prince d'Orange, à des conditions tolérables; de remplacer la rigueur, dans le gouvernement des Pays-Bas, par la douceur et la clémence; de s'en remettre à l'empereur du soin de conclure le traité de pacification et de réconciliation; de rappeler les gens de guerre étrangers qui étaient aux Pays-Bas et de donner au duc d'Albe l'ordre de se montrer facile dans la négociation de suspension d'armes à conclure avec le prince d'Orange [2]. Philippe II, ayant pris connaissance de cette instruction, s'étonna beaucoup des demandes qui y étaient contenues. Le 20 janvier 1569, après avoir mandé l'archiduc, il lui dit que, comme il ne pouvait faire une réponse de bouche à un écrit aussi long, il lui avait paru nécessaire de la lui donner par écrit et qu'il l'avait fait rédiger en castillan, afin de mieux expliquer sa pensée et sa volonté [3]. Dans cette réponse, Philippe déclarait qu'il n'avait jamais pensé qu'il dût justifier la

[1] L'instruction de l'empereur portait la date du 21 octobre 1568.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 43.

[3] Relation de ce qui s'est passé avec l'archiduc Charles, etc. *Ibid.*, t. II, pp. 66 et suiv.

conduite tenue par son gouvernement dans les Pays-Bas ; il s'était, au contraire, flatté qu'on l'aurait remercié de l'exemple qu'il avait donné en cette occasion, et des mesures qui devaient servir à l'établissement et à la conservation de l'autorité des princes autant qu'à maintenir l'obéissance des sujets. Il ne pouvait d'ailleurs admettre que, en vertu des traités qui avaient érigé les Pays-Bas en cercle de l'Empire, il fût obligé à observer les lois, ordonnances et recez des diètes impériales. Il répliquait ensuite aux points de l'instruction de l'archiduc qui concernaient la religion, le châtiment infligé aux chefs des rebelles, les changements introduits dans le gouvernement des Pays-Bas, les gens de guerre espagnols qui y avaient été envoyés, enfin le prince d'Orange. Il disait que, depuis son avénement à la couronne, sa principale solicitude avait été de maintenir dans tous ses États la foi catholique ; que jamais il n'admettrait, en cette matière, de transactions, ni de lois que la sainte Église romaine réprouverait, puisqu'à elle seule il appartenait de déterminer ce qui devait être observé par les fidèles. Pour ce qui concernait le mode qui avait été suivi dans le châtiment des rebelles, Philippe trouvait qu'il n'avait pas usé de rigueur, mais qu'il avait fait preuve de beaucoup de clémence, puisque les chefs principaux de la conjuration avaient seuls été punis. Il niait qu'il eût été fait des changements dans le gouvernement des Pays-Bas, ou dans les lois, placards, statuts, qui régissaient ces provinces ; ou dans les tribunaux, et les conseils. L'envoi de troupes espagnoles aux Pays-Bas était indispensable pour la pacification de ces provinces, pour le châtiment des rebelles et pour la sûreté du pays. Aussi entendait-il continuer de s'en servir, tant qu'il en aurait besoin. Quant au prince d'Orange, dont la cause paraissait avoir été le principal motif de cette ambassade, et dans l'intérêt de qui on insistait tant, ses crimes et délits, disait Philippe II, étaient si notoires, qu'il était impossible qu'on essayât

de le justifier. Il était le principal auteur des ligues, conjurations, tumultes et séditions qui avaient eu lieu aux Pays-Bas ; à lui devaient être imputés tous les maux, dommages, vols, sacriléges, violations de temples et méfaits dont ces provinces avaient été le théâtre. Ne s'était-il pas efforcé en outre d'exciter la haine de quelques princes de l'Empire contre le roi ? N'avait-il pas levé une armée et envahi les États du roi ? Des crimes aussi énormes fermaient la voie à toute clémence [1]. En remettant cette réponse à l'archiduc, Philippe déclara qu'elle était générale pour que l'empereur pût la montrer, mais qu'il avait cru devoir, dans un écrit particulier, destiné à l'empereur seul, rappeler certains points de la négociation et les motifs qu'il croyait avoir de s'en plaindre. Il fit ensuite des observations verbales touchant la manière de se conduire de l'empereur, relativement à la religion. Il était persuadé, disait-il, que l'empereur était un prince chrétien et catholique ; cependant il devait faire remarquer que ce monarque, soit pour ménager les princes de l'Empire, soit pour d'autres raisons d'État, ne faisait pas à cet égard les démonstrations extérieures que les choses de la foi requéraient, et, par là, il donnait occasion à ce que, dans le monde, on le jugeât diversement. Il pria l'archiduc de faire sur ce point des représentations à son frère [2]. Dans son Mémoire particulier, Philippe déclarait qu'il ne se serait jamais persuadé et n'aurait cru possible que le prince d'Orange, avec l'intention de prendre les armes et d'envahir les États de son seigneur naturel, eût pu rassembler une armée en Allemagne ; qu'il eût été aidé, dans cette intention, par des princes, villes et particuliers de l'Empire, et que l'autorité de Sa Majesté impériale n'eût pu suffire pour y mettre obstacle. Il avait été de même peiné de voir que des am-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 55-57.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 67.

bassadeurs avaient été envoyés au prince d'Orange sur un pied d'égalité avec le duc d'Albe, et qu'on avait fait en sa faveur une démonstration telle que la venue à Madrid d'un personnage aussi considérable que l'archiduc. Mais ce qui lui causait surtout un vif chagrin, c'était que l'empereur eût voulu le persuader de procéder, dans les matières religieuses, avec douceur et tolérance, à l'exemple de ce qui s'était fait en d'autres pays. L'empereur devait savoir qu'aucun respect humain, aucune considération d'État, aucune chose enfin de ce monde ne pourrait jamais le faire dévier, d'un seul pas, du chemin qu'il suivait et entendait suivre toujours dans ces matières, et avec tant de fermeté, que non-seulement il n'accueillerait pas de conseil ni de suggestion en sens contraire, mais encore qu'il les recevrait avec déplaisir [1].
Le 23 janvier, l'archiduc déposa entre les mains de Philippe II une réplique à sa réponse. Il y exposait qu'on accuserait le roi lui-même des malheurs des Pays-Bas jusqu'à ce qu'il eût ordonné qu'on cessât de mettre à mort tant de pauvres gens. Il se plaignait, en outre, de la rigueur odieuse et outrée avec laquelle on avait procédé contre ceux qui étaient prévenus de rébellion : jamais, ou du moins très-rarement, il ne s'était vu en Allemagne que des personnes illustres eussent été condamnées à mort, si graves que fussent leurs délits. Ces mesures rigoureuses excitaient des plaintes d'autant plus vives que ces nobles seigneurs avaient été condamnés par des juges très-suspects, et malgré toutes les exceptions qu'ils avaient proposées. Quant au prince d'Orange, l'archiduc aurait bien voulu n'en plus rien dire : mais les ordres de l'empereur ne lui permettaient pas de se taire. Il priait le roi de ne point dédaigner les prières de tant d'intercesseurs, tels que Sa Majesté Impériale, les électeurs et les princes de l'Empire. L'arrangement proposé pouvait se faire sans que

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 58.

l'honneur, la dignité et la réputation du roi en souffrissent; tandis que, plus tard, il pourrait rencontrer de nouvelles difficultés. Déjà on commençait à parler en Allemagne d'une guerre commune à tout l'Empire. Il était donc de l'intérêt du roi de modifier promptement le gouvernement des Pays-Bas, et de restituer à ces provinces leurs anciens priviléges [1]. L'archiduc avait cru aussi devoir répondre, de main étrangère et en latin, au mémorial particulier que le roi lui avait remis; et, dans cette réplique, il insistait sur les raisons contenues dans ses instructions. Philippe II fut surtout blessé de cette dernière démarche. Il fit sentir à l'archiduc qu'il avait commis une indiscrétion, en communiquant le mémorial particulier à d'autres, surtout après qu'il lui avait recommandé de n'en donner connaissance qu'à l'empereur seul.

Mais au moment même où Philippe II se plaignait avec le plus d'amertume des conséquences fâcheuses de la mission confiée à l'archiduc Charles, de nouvelles instructions de l'empereur vinrent rétablir l'union entre les deux branches de la maison d'Autriche et assurer la prédominance de la politique espagnole. L'archiduc fut chargé de faire connaître à Philippe II que l'empereur serait heureux de le voir épouser la princesse Anne, sa fille aîné. Le roi accueillit très-favorablement une proposition qui annonçait déjà une modification très-sensible dans les vues politiques et religieuses de Maximilien. Il répondit que, s'il n'avait égard qu'à sa satisfaction personnelle, il resterait en l'état où il était, mais que, ayant si peu de successeurs et aucun enfant mâle, il se réjouissait, pour le bien de ses royaumes, de l'ouverture qui lui était faite. Du reste, il témoigna sa satisfaction à l'archiduc en lui faisant don de 100,000 ducats [2]. Quant

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 59-60.

[2] *Ibid.*, t. II, pp. 67-68. — L'archiduc quitta Madrid le 4 mars 1569.

à Maximilien, dès qu'il connut avec certitude le dessein de Philippe II d'épouser la princesse Anne, il manda en sa présence le cardinal Commendon, légat de Pie V, et protesta publiquement qu'il voulait vivre et mourir dans la foi catholique [1]. Il désavoua et blâma hautement les entreprises du prince d'Orange. Il assura Philippe II que, en lui envoyant une ambassade, il n'avait voulu que satisfaire aux instances réitérées et aux pressantes exhortations des électeurs et princes de l'Empire. Il ajoutait même qu'il tenait la justification ou déclaration du roi sur les affaires de Flandre, fondée, pour la plus grande partie, en raison et en justice [2].

L'intervention du chef de l'Empire en faveur des Pays-Bas opprimés par le duc d'Albe, resta donc complétement stérile. Elle ne renversa point le conseil des troubles; elle ne rendit point plus humain le lieutenant de Philippe II. Il continua à diriger des poursuites impitoyables contre tous ceux qui avaient participé aux troubles passés ou qui avaient laissé suspecter leur foi : les uns étaient ignominieusement attachés au gibet, les autres étaient décapités, noyés ou brûlés [3]. Le duc d'Albe puisait d'ailleurs une audace nouvelle dans les félicitations que les états des provinces et les magistrats des villes lui adressaient bassement, à l'occasion des services qu'il avait rendus à la patrie, en repoussant le prince d'Orange! La peur avait alors glacé et comme éteint les plus nobles sentiments. En ces jours néfastes, la délation jetait le trouble et la douleur dans la plupart des familles, et l'on voyait des gens qui, pour gagner la faveur des Espagnols, allaient dénoncer les amis mêmes avec lesquels ils fréquentaient

[1] De Falloux, *Histoire de saint Pie V*, t. II, p. 107.

[2] L'empereur au roi, de Vienne, 26 mai 1569, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 92.

[3] Van Meteren, fol. 63 v°.

naguère les prêches. En vain Guillaume de Nassau avait-il montré la liberté à ces populations qui se dégradaient dans la servitude : aucune assistance ne lui avait été donnée ; aucune ville ne s'était déclarée en sa faveur ; à peine s'il avait trouvé, sur le sol des Pays-Bas, quelques patriotes assez résolus pour sacrifier, à la cause nationale, une petite partie de leur fortune [1] ! Les supplices ordonnés par le conseil des troubles augmentaient le nombre des fugitifs, mais n'inspiraient point aux témoins de tant d'atrocités la résolution virile de s'y opposer. Le duc d'Albe essaya, d'ailleurs, de sévir aussi contre ceux qui prétendaient se soustraire, par la fuite, à sa brutale et sanglante domination. Dans le but de découvrir les émigrants, il nomma des commissaires chargés d'annoter leurs biens, dont la confiscation devait être prononcée, si ceux à qui ils appartenaient ne venaient se justifier dans un délai fixé. Il défendit à tous débiteurs de s'acquitter envers les absents ou les expatriés, qu'il assimilait aux prisonniers, non plus qu'envers leurs veuves, enfants ou ayants droit, sous peine de payer deux fois à la chambre des confiscations. Il ordonna de dénoncer ceux qui avaient l'intention de fuir, d'arrêter leurs biens aux péages, passages des rivières et sur les frontières, sous peine, pour le contrevenant, d'être puni comme complice et de voir confisquer les bateaux ou chariots qui avaient servi aux émigrés. Défense était faite aussi de loger les bannis ou émigrés, de leur envoyer de l'argent ou de correspondre avec eux. Il fut même ordonné d'expulser pour jamais des Pays-Bas les femmes qui iraient, à l'étranger, visiter leurs

[1] La déplorable torpeur de la bourgeoisie, pendant cette époque, a été flétrie par Marnix de Sainte-Aldegonde, dans son écrit intitulé : *Belgicæ liberandæ ab Hispanis ὑπόδειξις ad Patrem Patriæ Gulielmum Nassavium, principem Aurantium, anno MDLXXI, april. XVIII exhibita ac nunc demùm in lucem edita.* 1574, p. 19.

maris, s'ils étaient bannis ou fugitifs [1]. Malgré ces défenses si rigoureuses, l'émigration augmenta tous les jours. Ce n'étaient plus alors cent mille personnes qui avaient cherché un asile en Angleterre et en Allemagne : déjà cent mille familles, dit-on, étaient sorties des dix-sept provinces [2].

En voyant les populations en fuite ou paralysées par la terreur, les familiers du duc d'Albe croyaient et proclamaient que les affaires des Pays-Bas étaient arrangées. « Vous pouvez en« voyer le corrégidor de Ségovie, mandait Albornoz au secré« taire Çayas, et je vous assure que, quelque personne qui « vienne, elle gouvernera, si elle suit les errements du duc, qui « consistent à faire respecter les ordres du roi, à favoriser la « justice et à châtier rigoureusement les hérétiques. Les peuples « sont très-contents, et croyez qu'il n'y a au monde une nation « plus facile à gouverner que celle-ci, quand on sait la con« duire [3]. »

Pour tirer de leur léthargie ces populations terrifiées, il fallut que le duc d'Albe fît également violence aux intérêts privés. Or, le lieutenant de Philippe II n'avait point renoncé au projet d'établir, dans les Pays-Bas, un nouveau système d'impôts, afin que le gouvernement espagnol ne fût plus sous la dépendance des états. Cet objet le préoccupait même pendant la dernière campagne. Il écrivait au roi, de son camp près de Tongres, le 4 novembre 1568, qu'il allait saisir les assemblées provinciales de

[1] Le duc d'Albe au grand conseil de Malines, 11 janvier 1569, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II (appendice), p. 670.

[2] Van Meteren, fol. 64. — D'après Van der Vynck (*Histoire des troubles*, t. Ier, p. 272), la moitié des maisons de Gand devinrent désertes, et les campagnes de la Flandre se dépeuplaient aussi à vue d'œil. — D'un autre côté, le duc d'Albe évaluait lui-même à 500,000 ducats le produit annuel des confiscations.

[3] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 78.

la nouvelle combinaison financière, mais plutôt sous forme de *résolution* que de *proposition*. Il espérait que les états, ayant vu qu'ils n'avaient rien à attendre du prince d'Orange, se montreraient accommodants [1]. Il se proposait, disait-il encore, d'établir sous peu les choses de sorte qu'il ne fût plus nécessaire de tirer de l'argent d'Espagne pour soutenir ces pays, et que le roi pût se rembourser d'une grande partie des sommes qu'il y avait dépensées [2]. La guerre ayant empêché le duc d'Albe de s'adresser à chaque province en particulier, il résolut, de l'avis du conseil d'État, et afin d'obtenir une résolution plus prompte, de convoquer les états généraux à Bruxelles, pour un jour seulement, et avec ordre de partir le lendemain. En faisant connaître cette détermination au roi, le duc l'assurait qu'il n'en résulterait aucun inconvénient, et que personne n'oserait faire entendre de plainte [3].

Les états généraux, convoqués pour le 19 mars, se réunirent le 21 dans la grande salle de la cour, en présence du duc d'Albe, qui était entouré des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or ainsi que des membres des trois conseils auxiliaires du gouvernement. Philibert de Bruxelles avait été chargé de faire la proposition concernant les nouveaux impôts. Après avoir rappelé la mission laborieuse et pénible que le duc d'Albe était venu remplir, l'ora-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 46.

[2] Lettres du duc d'Albe au roi, du 7 et du 10 mars 1569. *Ibid.*, t. II, pp. 69 et 70.

[3] Il citait, à ce sujet, un exemple de l'obéissance des états. Un impôt sur le vin, qui produisait annuellement 50 à 60,000 florins, avait été consenti, par les assemblées provinciales, pour un certain nombre d'années. Ce terme étant expiré, il leur fit dire résolûment, et sans admettre de réplique, qu'il entendait que l'impôt continuât d'être perçu pendant l'année courante. Les états se contentèrent de cette injonction. Lettre du duc d'Albe au roi, du 7 mars 1569, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 69.

teur parla des grandes dépenses nécessitées par la restauration de la religion et de l'autorité royale. Les mesures à prendre pour consolider l'ordre rétabli et repousser les nouvelles entreprises des fugitifs et des bannis, exigeaient aussi des ressources assurées. Or, les domaines étaient presque entièrement aliénés, engagés ou hypothéqués ; toutes les *aides* accordées précédemment avaient atteint leur terme, tandis que des sommes considérables restaient dues aux gens de guerre et aux marchands qui avaient fait des avances de deniers. Jusqu'alors le roi, à l'aide de ses autres possessions, était venu au secours des Pays-Bas ; mais ces sacrifices ne pouvant continuer, il fallait que les états ne comptassent plus que sur leurs propres ressources pour décharger le souverain de ses dettes arriérées, retablir le domaine, fournir un fonds annuel suffisant à l'acquit des charges ordinaires, et procurer quelque épargne pour les nécessités imprévues. Afin de faire face à tous ces besoins, le duc n'avait pas trouvé de meilleur expédient ni d'impôt plus juste et plus équitable que le centième denier à payer, pour une fois, de tous les biens meubles et immeubles. Le produit en était destiné à la libération du domaine et à l'acquit des anciennes dettes. Pour pourvoir aux charges ordinaires, on aurait recours à la levée du dixième sur la vente de tous biens meubles et du vingtième sur celle des immeubles, à payer par le vendeur. Philibert de Bruxelles finit sa harangue en laissant entendre que le duc voulait une adhésion prompte et absolue, et qu'il ne souffrirait aucune opposition [1].

Le jour de cette réunion générale et le lendemain, le gouver-

[1] Le discours prononcé par le conseiller Philibert de Bruxelles a été inséré, en grande partie, par M. Gachard, dans son travail sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique. *Voir* aussi Viglius, *Commentarius rerum actarum tempore ducis Albani super nova impositione seu vectigali Decimi Denarii rerum venditarum*, dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Papendrecht, t, Ier, pp. 287 et suiv.

neur lui-même manda successivement en sa présence les députés de chaque province, et les requit de tenir la main à ce que l'intention du roi fût accomplie. Du reste, il défendit rigoureusement toute relation entre les divers corps d'états; il ne voulut pas même permettre que les prélats du Brabant eussent une conférence avec les nobles de cette province : il leur fit dire que le roi ne pouvait autoriser ses vassaux à faire des pactes entre eux [1]. Les assemblées provinciales ayant été convoquées pour voter sur la proposition communiquée à leurs députés, le duc leur fit déclarer de nouveau que le roi voulait, en signe d'obéissance, un consentement absolu, sans restrictions ni conditions ; il insinua ensuite, pour surmonter la vive répugnance qui se manifestait partout, que le dixième et le vingtième ne seraient pas levés, qu'on les remplacerait par des impositions moins onéreuses et établies de concert avec les états. Cette assurance entraîna, dans plusieurs provinces, l'assentiment des deux premiers ordres; mais le tiers état, qui devait être plus sensiblement atteint par l'impôt du dixième, résistait avec fermeté. Le duc d'Albe eut alors recours à l'intimidation et à la violence. Il refusa de recevoir la supplique que venaient lui apporter les députés de la Flandre, leur enjoignit de retourner chez eux et de revenir dans dix jours avec une réponse plus satisfaisante, s'ils ne voulaient pas être châtiés pour servir d'exemple. Noircarmes, qui avait déjà employé les paroles les plus dures pour obtenir le consentement de la chambre du clergé des états du Hainaut, arracha également, par la menace, l'adhésion du conseil de ville de Mons. De même, le baron de Rassenghien déclara à Lille que si le tiers état ne cédait « le duc ne ferait point de cas de mettre une ville ou deux à sac afin que les autres y prissent exemple. » Les états

[1] Lettre du duc d'Albe au roi, du 4 avril 1569, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 78.

d'Utrecht ne furent pas seulement menacés : le régiment de Milan se rendit dans cette ville et les soldats, au nombre de deux mille quatre cents, furent logés chez les principaux habitants qui durent payer en outre une contribution de 2,400 florins par semaine. Un autre régiment fut envoyé à Louvain. Les métiers de cette ville et ceux de Bruxelles continuant à refuser le vote affirmatif, qui était nécessaire pour valider le consentement des états, le duc d'Albe n'hésita point à se passer de cette formalité [1]. Mais tout en publiant que les états avaient donné volontairement leur adhésion aux nouveaux impôts, il ne se méprit pas sur les dispositions du pays [2]. Cependant il eût sans doute passé outre, s'il n'avait dû tenir compte aussi des graves différends qui avaient éclaté avec l'Angleterre. Renonçant, pour le moment, à la levée du dixième et du vingtième denier, et adoptant une nouvelle combinaison suggérée par le secrétaire Courtewille, il proposa, en octobre, aux diverses assemblées provinciales, de remplacer ces impôts par une contribution annuelle de deux millions de florins, pendant six ans, et par la perception d'un second centième après les six années. Les états, espérant qu'il ne serait plus jamais question d'une innovation condamnée par toutes les classes de citoyens, adhérèrent, sans trop de répugnance, à la propo-

[1] GACHARD, *Des anciennes assemblées nationales* ; — A. LACROIX, *Inventaire des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état du Hainaut*, p 107 ; — VIGLIUS, *Commentarius*, etc. ; — VAN METEREN, fol. 70.

[2] Un Espagnol écrivait d'Anvers, le 6 avril 1569, qu'il ne croyait pas que le 10e denier pût se mettre à exécution, sans entraîner la ruine totale du pays. De même, le cardinal de Granvelle mandait au Sr de Grobbendonck, trésorier général des finances (de Rome, le 30 avril 1569), qu'il trouvait « grandes » les demandes que le duc avait faites aux états, et qu'il en redoutait l'exécution. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 82 et 85.

sition qui leur était faite, quelque lourd d'ailleurs que fût le nouveau tribut exigé par le lieutenant de Philippe II [1].

Pendant que le duc d'Albe s'efforçait de compléter l'asservissement des Pays-Bas, le prince d'Orange venait d'achever, sans succès, l'aventureuse entreprise qu'il avait commencée en 1568. Lorsqu'il fut arrivé dans le Cambrésis, il vit s'éloigner l'armée qui n'avait cessé de le poursuivre et de le harceler; mais les Espagnols furent presque aussitôt remplacés par un corps de troupes françaises que commandait le maréchal de Cossé. Charles IX ne tarda point, cependant, à entamer des négociations avec Guillaume de Nassau pour empêcher qu'il n'allât, avec son armée, augmenter les forces protestantes de l'amiral de Coligny et du prince de Condé. Le maréchal Gaspard de Schomberg, chargé des ordres du roi, offrit à Guillaume la restitution de la principauté d'Orange et une somme considérable pour payer ses gens, s'il se décidait à les ramener en Allemagne. Tout en déclarant qu'il n'avait point l'intention de prendre les armes contre le roi de France, Guillaume persistait néanmoins dans le projet de gagner la Normandie et de s'y joindre aux armées protestantes. Tel était aussi le désir de Louis de Nassau et des autres chefs. Mais une nouvelle mutinerie des mercenaires allemands, peut-être excitée par le maréchal de Cossé, vint entraver ce dessein. Les lansquenets, créanciers du prince d'Orange, prétextèrent que leur serment les obligeait seulement à combattre le duc d'Albe et voulurent être ramenés en Allemagne. Il fallut céder. L'armée se dirigea vers Strasbourg, par la Champagne et la Lorraine. Arrivé sur les terres de l'Empire, le prince licencia ses gens. Une partie de la cavalerie se mit au service du roi de France.

[1] Selon la remarque de M. Gachard, jamais, à aucune époque, des charges aussi grandes n'avaient pesé sur le pays. Le produit du 100e denier s'était élevé seul à plus de sept millions de florins.

De son côté, Guillaume retint un millier de reîtres et alla, avec Louis et Henri de Nassau, ses frères, se ranger sous les drapeaux de Wolfgang, duc de Deux-Ponts, chargé de recruter des troupes en Allemagne pour Condé et Coligny [1].

Ceux-ci s'avançaient au-devant de ces renforts, lorsque, le 15 mars 1569, les catholiques, commandés par le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes, les atteignirent près de Jarnac, sur les bords de la Charente, et leur firent essuyer une sanglante défaite. Condé lui-même fut au nombre des morts. Le duc de Deux-Ponts, faute d'argent pour entraîner les lansquenets, ne sut point empêcher ce désastre. Coligny parvint cependant à sauver et à rallier les restes de l'armée protestante ; et elle reprit confiance en voyant dans ses rangs le jeune roi de Navarre et son cousin, le nouveau prince de Condé. Les auxiliaires allemands, attendus avec tant d'impatience, réussirent aussi à gagner le camp huguenot [2].

Ce fut le 22 juin, après avoir surmonté bien des obstacles et des périls, que le prince d'Orange put se joindre à l'amiral de Coligny. Il prit part au combat de Roche-l'Abeille, terminé à l'avantage des protestants, et se trouva au siége de Poitiers, qui dura du 25 juillet au 7 septembre [3]. D'autres capitaines et sol-

[1] Van Meteren, fol. 62 v° et 63 ; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 310-316. Henri de Nassau, alors âgé de dix-huit ans, était le plus jeune des frères du prince d'Orange.

[2] Après la mort du duc de Deux-Ponts, ces troupes auxiliaires furent commandées par le comte Wolrad de Mansfeld.

[3] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 320-322. — Vers cette époque, Brantôme reçut, dans son château, les chefs huguenots. « ..... J'entretins un assez longtemps, dit-il, le prince d'Orange en une allée de mon jardin. Je le trouvay un fort grand personnage à mon gré, et qui discouroit bien de toutes choses ; il m'entretint du peu d'effet de son armée, et en donnoit la coulpe à la faute d'argent... Mais il dit qu'il ne s'arresteroit pas en si beau chemin, et qu'il revoleroit bientost. Il avoit une

dats des Pays-Bas servaient dans l'armée catholique. Le duc d'Albe, ayant appris que le duc de Deux-Ponts et le prince d'Orange se rendaient en France, y envoya, de son côté, le comte Pierre Ernest de Mansfeld avec vingt-cinq enseignes de gens de pied et deux mille chevaux. Les catholiques s'étant avancés pour délivrer Poitiers, Coligny abandonna le siége et marcha à la rencontre du duc d'Anjou, avec l'espérance de le vaincre et de terminer d'un coup la guerre. La bataille s'engagea près de Montcontour, le 3 octobre, et les protestants, au lieu de réparer l'échec de Jarnac, furent de nouveau vaincus. Parmi les chefs qui s'étaient le plus distingués de part et d'autre, on signala Pierre Ernest de Mansfeld et Louis de Nassau. Le prince d'Orange ne se trouvait point sur le champ de bataille de Montcontour. Pour servir la cause protestante, il venait d'accepter une mission également périlleuse. Trois jours avant le combat, il avait quitté le camp, déguisé en paysan, lui cinquième, avec son frère Henri, pour chercher de nouveaux secours en Allemagne. Il gagna à grande peine la Charité, toujours exposé à être surpris par les catholiques et voyageant le plus souvent pendant la nuit; il atteignit enfin Montbelliard, d'où il se retira dans le comté de Nassau [1].

Malgré ses efforts, le prince d'Orange ne put entrainer les luthériens d'Allemagne au secours des calvinistes de France.

fort belle façon, et estoit d'une fort belle taille; le comte Louis, son frère, l'avoit plus petite. Je le trouvois un peu triste; et il montroit par sa mine qu'il se sentoit accablé de la fortune; mais ledit comte Louis estoit plus ouvert en son visage, et se montroit plus joyeux: et on le tenoit pour plus hardy et hasardeux que le prince d'Orange; et en récompense le prince aussi pour plus sage que luy, plus meur et plus advisé... » *Capitaines étrangers*, t. II, pp. 180-181.

[1] Van Meteren, fol. 65; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 323.

D'autres soins vinrent d'ailleurs l'accabler. Dans l'impossibilité d'acquitter les frais de la malheureuse expédition de 1568, il avait dû contracter des obligations qui s'élevaient à des sommes considérables. Il s'était même engagé, pour le cas où le payement n'eût pas lieu dans un délai déterminé, à demeurer comme otage à Francfort ou dans quelque autre ville d'Allemagne. A peine était-il de retour à Dillenbourg que ses capitaines le sommèrent de remplir cet engagement. Sans méconnaître sa parole, il objectait que cette exigence était de nature à le mettre en grand hasard et à la discrétion de l'empereur qui pourrait lui faire promettre des choses préjudiciables à la cause pour laquelle il avait pris les armes et qu'il persistait à vouloir défendre [1]. Pour éviter les embûches que ses ennemis lui dressaient, il se voyait aussi dans la nécessité de changer souvent de résidence, n'étant pas toujours sûr même de trouver un asile. « Nos affaires sont en tel « état, écrivait-il à Anne de Saxe, que la question est de savoir « où l'on voudra nous recueillir ; car, villes et républiques y re« garderont à deux fois avant de nous offrir un asile ; et je pense « que la reine d'Angleterre, le roi de Danemark, le roi de Polo« gne, et bien des princes d'Allemagne, ne seront pas plus har« dis [2]. » Mais Anne de Saxe elle-même, au lieu d'adoucir cette grande adversité, l'aggravait encore par sa dureté de cœur. Elle refusait de rejoindre le prince, lui adressait des lettres « impertinentes et folles, » pleines de récriminations et d'injures, et mettait enfin, par l'adultère, le comble à ses torts [3].

[1] Lettre du prince d'Orange à son frère Jean de Nassau, janvier 1570. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 338-340.

[2] Lettre du 11 novembre 1569. *Ibid.*, t. III, p. 329.

[3] Il faut lire ces tristes détails dans les lettres même du prince d'Orange. Il écrivait au landgrave de Hesse, le 23 avril 1570, à propos de l'insensibilité d'Anne de Saxe, que « tant d'adversités, l'une sur l'autre, fait à la fin que l'homme perd tout sens et patience. » On sait aujourd'hui que le com-

Guillaume de Nassau resta fidèle à sa devise : *Sævis immotus in undis*. Du fond de son exil si troublé, il épiait les événements qui pouvaient favoriser la cause à laquelle il avait désormais voué sa vie. Informé que les Mores, soulevés dans les Alpuxarres, luttaient bravement contre les troupes de don Juan d'Autriche, il admirait leur constance et les proposait comme exemple aux populations foulées par le duc d'Albe. « Si les Mores si humbles

plice d'Anne de Saxe fut Jean Rubens, ancien échevin d'Anvers. Pour se soustraire, comme calviniste, aux poursuites du conseil des troubles, Jean Rubens s'était réfugié à Cologne avec sa femme Marie Pepeling et ses quatre enfants. Anne de Saxe résidait dans la même ville. Elle consulta Jean Rubens pour essayer de sauver de la confiscation générale, qui frappait les biens du prince d'Orange, la partie chargée de l'hypothèque dotale. Peu à peu, elle admit ce conseiller dans son intimité, et leur liaison prit un caractère coupable. Mais la faute des deux amants ne resta pas longtemps secrète, et la grossesse d'Anne de Saxe ne tarda point à la trahir. Elle s'était retirée à Siegen, dans le comté de Nassau, où Jean Rubens venait lui rendre visite. Au mois de mars 1571, il s'y rendait encore, lorsque, par ordre de Guillaume et de Jean de Nassau, il fut arrêté et conduit captif à Dillenbourg. Rubens avait « incontinent confessé son péché ; » quant à Anne de Saxe, après avoir d'abord protesté énergiquement de son innocence, elle finit aussi par avouer sa faute. Une sentence de mort menaçait Jean Rubens ; mais les Nassau, craignant peut-être de donner trop de retentissement à cette affaire, se contentèrent de le tenir en leur pouvoir, et, en 1573, lui permirent même de vivre à Siegen avec sa famille, à la condition de ne jamais s'éloigner de cette résidence, qui, naturellement, n'était plus celle d'Anne de Saxe. L'ancien échevin d'Anvers et sa femme, Marie Pepeling, étaient encore à Siegen en 1577, époque assignée généralement à la naissance de Pierre Paul Rubens. Le grand chef de l'école flamande de peinture aurait donc vu le jour dans le Nassau. (*Het huwelyk van Willem van Oranje met Anna van Saxen, historisch-kritisch onderzocht*, door R. C. Backhuisen van den Brink. Amsterdam, 1853, 1 vol.) Les détails nouveaux contenus dans ce curieux ouvrage ont fait l'objet d'une intéressante analyse, publiée par M. É. Gachet dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. V, p. 285 et suiv.

« et si doux, disait-il, tiennent ainsi en échec les armées de « l'Espagne, que ne pourrait donc pas faire le peuple fort et « robuste des Pays-Bas [1] ? » Les différends survenus entre Philippe II et la reine Élisabeth semblaient devoir relever ses espérances. Le gouvernement anglais avait fait saisir une somme de 800,000 ducats que des marchands génois portaient, sur des navires basques et galiciens, au duc d'Albe, pour la solde de ses troupes. Élisabeth justifiait cette mesure en prétextant que l'argent saisi n'appartenait pas au roi catholique, mais à ces marchands génois, et qu'elle voulait elle-même l'emprunter, moyennant un intérêt raisonnable. Loin de se contenter d'une pareille excuse, le duc d'Albe, à son tour, fit saisir les biens et les personnes des Anglais aux Pays-Bas, et Philippe II agit de même dans ses royaumes d'Espagne. Alors, Élisabeth ordonna des représailles, qui eurent pour effet de suspendre toute navigation entre l'Angleterre et les Pays-Bas. La querelle s'envenimait chaque jour et faisait présager une rupture éclatante entre les deux nations. Philippe traita de perturbateur l'envoyé de la reine d'Angleterre à Madrid [2], rompit toute relation avec lui et l'obligea de s'éloigner de sa cour ; de son côté, Élisabeth fit arrêter et retenir dans sa demeure l'ambassadeur du roi d'Espagne à Londres [3]. Cependant, ces hostilités ne furent point poussées jusqu'à la guerre. Le duc d'Albe n'était pas d'avis de rompre tout à fait avec la reine d'Angleterre : dans la situation où se trouvent les Pays-Bas, disait-il, cela serait trop dangereux, et il valait mieux temporiser et négocier. Quant à Élisabeth, elle aurait

[1] Le prince d'Orange à son frère Jean de Nassau, de Anstat, 20 février 1570, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 361.

[2] John Mann, doyen de l'église de Glocester.

[3] Don Guerau de Espès, qui, le 13 mai 1568, avait été nommé en remplacement de don Guzman de Silva.

cherché, sans doute, à profiter des embarras du duc d'Albe, si elle-même n'avait dû concentrer sa vigilance sur les mouvements des catholiques anglais, qui, excités par Pie V et encouragés par Philippe II, cherchaient à délivrer Marie Stuart et à renverser du trône la reine protestante. Arrêtée par ce péril intérieur, Élisabeth, de même que le duc d'Albe, voulut temporiser et négocier [1].

Guillaume de Nassau, de son côté, voulait agir. Jour et nuit, il avisait aux moyens d'animer ses partisans, de nouer des intelligences avec les villes des Pays-Bas, et surtout de recueillir de l'argent pour rassembler une nouvelle armée, lorsque les circonstances deviendraient plus favorables. Il était d'ailleurs secondé par un grand nombre d'exilés, hommes au cœur vaillant, qui venaient chercher ses instructions à Dillenbourg ou qui parcouraient l'Allemagne, les royaumes du Nord, l'Angleterre, et la France, dans l'intérêt de la cause commune. Les uns s'adressaient aux églises fondées par les réfugiés des Pays-Bas à Londres, à Norwich, à Colchester; d'autres faisaient des collectes parmi les émigrés qui habitaient Clèves, Emden, Hambourg, Wesel, Brême et d'autres villes des bords du Rhin et de la Baltique. Ce soin était principalement confié au ministre N. Taffin, à Jean Basius, conseiller et secrétaire du prince, à Jacques de Wesenbeke, l'ancien pensionnaire d'Anvers. Quelques-uns de ces émissaires osaient même pénétrer sur le territoire des Pays-Bas, tandis que d'autres patriotes sortaient furtivement de ces provinces, et venaient rendre compte à leur chef de l'état des choses et des esprits [2]. La plupart des villes de l'Over-Yssel, de

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 53, 63, 70, 77 et 82. *Voir* aussi Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, chap. VIII, passim.

[2] P. A. Van der Werft, qui devait s'immortaliser au siége de Leyde, était allé faire des collectes en Hollande, et, vers la même époque, Jean Buys, pensionnaire de Leyde, se rendait secrètement à Dillenbourg pour

la Hollande et de la Zélande entretenaient ainsi des relations secrètes avec l'adversaire avoué de la domination espagnole. Guillaume pouvait également compter sur le dévouement d'anciens confédérés, qui l'avaient déjà suivi dans ses expéditions et qui étaient toujours prêts à le servir de leur influence et de leur épée [1]. Jugeant nécessaire de se concilier l'opinion de la généralité, le prince devait encourager aussi les écrivains qui s'efforçaient d'éclairer les autres peuples sur les véritables causes de la révolution des Pays-Bas et de venger tant de victimes, illustres ou obscures, de la tyrannie espagnole. Le principal et le plus redoutable de ces polémistes fut certainement le patriote infatigable qui avait pris pour devise : *Repos ailleurs ;* ce fut Marnix de Sainte-Aldegonde, naguère l'inspirateur de la révolution lorsqu'il dictait le Compromis, maintenant le consolateur des exilés et leur vengeur. La *Ruche romaine* de Marnix était, en vérité, une représaille terrible contre Philippe II et ses adhérents ; dans ce pamphlet retentissant, l'écrivain, donnant un libre cours à son indignation et à ses haines, flagellait, avec une incomparable vigueur, les bourreaux des Pays-Bas [2].

se concerter avec le prince d'Orange. Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 333.

[1] On distinguait le comte de Berg, beau-frère du prince d'Orange, le comte de Culembourg, le baron d'Esquerdes et ses deux frères ; Bernard de Mérode ; le Sr de Boxtel ; Adrien de Berges, Sr de Dolhain, et son frère Louis de Treslong ; Guillaume de la Marck, Sr de Lumey et de Seraing ; George de Montigny, Sr de Noyelle ; Charles de Levin, Sr de Famars ; Otto d'Egmond, Sr de Kennenbourg ; Philippe Van der Aa ; Albert de Huchtenbroeck ; Marnix de Sainte-Aldegonde, etc. Van Meteren cite encore, parmi les agents et les correspondants du prince, Jean Junius, Nicolas Taffin et ses frères, et Diericksen de Heuvel, bourgmestre de Gorcum. *Histoire des Pays-Bas*, fol. 67.

[2] Marnix de Sainte-Aldegonde composa aussi le chant national des exilés, *Wilhelmus van Nassauwen :* « Moi, Guillaume de Nassau, né de sang alle-

D'autres fugitifs avaient choisi les fleuves et les mers pour y harceler la puissance espagnole. On les appelait, par dérision, *gueux marins* ou *gueux d'eau,* et vulgairement *oies de mer* [1]. Ils n'étaient d'abord qu'une poignée sur quelques faibles chaloupes. Mais, peu à peu, leur nombre s'accrut; des gentilshommes exilés, des marchands qui avaient fui Anvers ou les ports hollandais, surtout de nobles Frisons, se joignirent à eux et employèrent leurs dernières ressources à l'équipement de navires destinés à combattre et à intercepter les vaisseaux de l'Espagne. Parmi ces hardis pirates, on remarquait : Adrien de Berges, S[r] de Dolhain; Guislain de Fiennes, S[r] de Lumbres; Guillaume de Blois, dit *Treslong;* Barthel Entens de Mentheda; Lancelot, bâtard de la maison de Bréderode; Albert, bâtard de la maison d'Egmont; Thierry Sonoy; le S[r] de Swieten; Guillaume Hembyze, de Gand; Jean Broeck, d'Amsterdam, et d'autres vaillants hommes, auxquels vint encore s'adjoindre, plus tard, avec une compagnie de soldats liégeois, Guillaume de la Marck, S[r] de Lumey et de Seraing [2]. Ils croisaient sur les côtes de la Hollande, le long de la Manche, à l'embouchure de l'Ems et sous la Rochelle, épiant les navires espagnols et cherchant à s'en emparer. Étaient-ils assaillis à leur tour, ils trouvaient des refuges à Douvres, à Emden, et à la Rochelle, où ils se réunissaient aux corsaires entretenus par les protestants français. Selon les conseils de l'amiral de Coligny, le prince d'Orange accorda manifestement son patro-

mand, je suis resté fidèle à la patrie jusqu'à la mort, etc. » *Voir* la brillante étude de M. E. Quinet, sur Marnix de Sainte-Aldegonde, pp. 39 et suiv., et le travail très-instructif de M. V. Gaillard, *De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies.* (*Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique,* in-8°, t. VI, part. II, pp. 138 et 171.)

[1] « Et maritimi quoque anseres vulgo appellati sunt. » STRADA, lib. VII.

[2] VAN METEREN, fol. 66 v° et fol. 67; — *Grande chronique de Hollande,* t. II, p. 213.

nage aux gueux de mer. Il délivra, en son nom, des commissions à leurs chefs [1], et ceux-ci s'engagèrent à lui remettre le dixième denier des prises effectuées. Ces capitaines furent ensuite subordonnés à un amiral, qui tenait aussi ses pouvoirs du prince d'Orange. Au mois de septembre 1569, il plaça, pour la première fois, les gueux de mer sous le commandement supérieur d'Adrien de Berges, Sr de Dolhain. Mais ce premier amiral, n'ayant aucunement justifié la confiance du prince, fut remplacé, dès l'année suivante, par Guislain de Fiennes, Sr de Lumbres [2].

Cependant le duc d'Albe poursuivait son œuvre, encouragé par Philippe II, glorifié par Pie V. Assimilant le dominateur des Pays-Bas aux plus illustres défenseurs de l'Église, le pape avait envoyé à Bruxelles Charles d'Eboli, un de ses chambellans, pour lui remettre une épée et une toque garnies de diamants. Cette cérémonie eut lieu avec pompe, dans l'église de Sainte-Gudule, le 6 mai 1569. Le lieutenant de Philippe II n'avait rien négligé, d'ailleurs, pour se concilier la bienveillance de Pie V. Il avait rétabli l'inquisition et remis en vigueur les anciens placards contre les hérétiques. Les évêques, si longtemps tenus en échec, n'avaient plus à craindre l'opposition des états et prenaient paisiblement possession de leurs siéges : Pierre Curtius à Leeuwaerden, Jean Knyff à Groningue, et François Sonnius à Anvers. Le duc d'Albe lui-même avait voulu présider à l'installation de ce dernier prélat, transféré du siége de Bois-le-Duc dans la ville qui était naguère la citadelle du protestantisme. L'institution de séminaires, conformément au concile de Trente, avait été pres-

[1] Il arriva cependant que les commissions délivrées par le prince d'Orange furent tout à fait méconnues ; ainsi, les Hambourgeois, ayant pris sur l'Elbe Jean Broeck, d'Amsterdam, lui firent trancher la tête comme à un pirate.

[2] La commission donnée à Guislain de Fiennes, Sr de Lumbres, est dans Bor, t. Ier, fol. 233 ; elle porte la date du 10 août 1570. *Voir* aussi *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 351, 363, 373 et 377.

crite. D'un autre côté, le duc d'Albe avait défendu à tous les sujets du roi, sous peine de confiscation des biens et de bannissement perpétuel, d'aller étudier dans les universités ou écoles étrangères [1]. Les évêques avaient visité les maîtres d'écoles de leurs diocèses, et, d'après leurs rapports, on avait arrêté les instituteurs coupables d'avoir enseigné de fausses doctrines et destitué ceux qui ne paraissaient pas être de bons catholiques. Des mesures analogues avaient été prises contre la librairie. Toutes les imprimeries et les boutiques de libraires et de relieurs avaient été visitées, le même jour, dans toutes les villes des Pays-Bas : les livres prohibés avaient été saisis et brûlés, en même temps qu'on arrêtait les imprimeurs des presses desquels ces ouvrages étaient sortis. Il avait été défendu d'apporter des livres du dehors, sans qu'ils eussent été visités par les évêques ou leurs délégués, et tous ceux qui possédaient des livres, quoique n'étant pas libraires, avaient dû en communiquer le catalogue à l'évêque, pour qu'il les fît examiner. Les imprimeurs et les libraires furent définitivement placés sous la juridiction d'un « prototypographe, » chargé d'examiner les maîtres et les ouvriers, sous le rapport de l'aptitude en leur art, et sous la surveillance des évêques, des curés et des inquisiteurs, pour tout ce qui touchait la religion et les mœurs [2]. D'autre part, les magistrats avaient été requis de déléguer des personnes qui, les jours de fête, assisteraient aux offices divins, pour veiller à ce que ces cérémonies se célébrassent sans aucun empêchement ; ils devaient, en outre, veiller, avec les ecclésiastiques, pour qu'on n'enterrât point en lieu saint ceux qui ne seraient pas morts

[1] Cet édit fut publié le 4 mars 1570. Le cardinal de Granvelle, lorsqu'il était aux Pays-Bas, avait vainement proposé au conseil d'État de décréter une semblable interdiction ; les seigneurs lui objectaient « qu'elle serait contre la liberté du pays. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 108.

[2] L'édit qui réglementait la librairie est du 15 mai 1570.

catholiquement; ils devaient aussi, dans chaque ville, nommer des accoucheuses catholiques qui jureraient de déclarer au curé de la paroisse, dans les vingt-quatre heures, les femmes qu'elles avaient délivrées. Il avait été encore ordonné que nul ne fût pourvu d'une place de magistrature ou d'un autre office, sans une attestation de catholicité, délivrée par l'évêque ou par le curé de la paroisse. Enfin, dans le serment que prêtaient les officiers publics, il avait été ajouté qu'ils jureraient d'obéir à l'Église catholique romaine, de la défendre, et de contribuer à ce qu'elle fût obéie et défendue [1].

Le conseil des troubles pouvait toujours être considéré comme la sanction et le couronnement du système de compression et de terreur introduit, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe. Les attributions du conseil avaient encore été étendues, depuis 1568, et sa composition avait subi des modifications qui tendaient à mieux affermir la prépondérance de l'élément espagnol. Le duc d'Albe avait renvoyé aux corps, dont ils faisaient partie, les magistrats dont l'indépendance l'offusquait, et il s'était également débarrassé de Claude Bélin, en lui donnant l'ordre de retourner en Bourgogne. Il les remplaça par des magistrats dont la docilité lui paraissait plus certaine et leur adjoignit deux étrangers, Geronimo de Roda, auditeur en l'audience et chancellerie de Valladolid, et Hieronimo Olzignano, Italien, qui appartenait au parlement de Bourgogne. Roda seul reçut le même pouvoir que Vargas et del Rio : il eut le droit de voter. C'étaient enfin ces trois Espagnols qui, sous l'impulsion du duc d'Albe, disposaient souverainement de la vie et des biens de milliers de proscrits. Tous les procès instruits dans les provinces aboutissaient au conseil des troubles, chargé de prononcer directement la sentence, dans les causes

[1] Relation des choses qui ont été faites par ordre du duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 98-101.

graves, et, pour les autres, de tracer aux juges ordinaires la marche à suivre. Les rapporteurs, désignés par le conseil, adressaient leur travail à del Rio, qui lui-même allait ensuite se concerter avec Vargas et Roda. Si les rapporteurs avaient proposé la peine de mort, les deux conseillers espagnols déclaraient que c'était très-bien, et qu'il n'y avait rien à revoir au procès. Mais si la peine proposée était moindre, ils ordonnaient que le procès fût revisé, et les rapporteurs étaient accablés de reproches [1]. Du reste, toutes les causes de rébellion et d'hérésie étaient jugées, sans aucun égard pour les priviléges et coutumes qui pouvaient préjudicier à la suprême juridiction du roi [2]. Un pareil régime, fondé sur l'arbitraire et la cruauté, ne pouvait être qu'un règne de sang. Aussi coulait-il à flots. En six ans de cette tyrannie exécrable, plus de huit mille personnes périrent par le fer, le feu ou la corde [3]. Qui pouvait se croire à l'abri des soupçons et des vengeances du tribunal de sang? Il n'y avait personnage si grand qui ne tremblât devant cette juridiction dont la seule règle était

[1] *Notice sur le conseil des troubles*, par M. Gachard, pp. 19 et 20.

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 99.

[3] Il serait certainement impossible de déterminer exactement le nombre des victimes du duc d'Albe; nous restons sans doute en deçà de la vérité, en adoptant le chiffre indiqué par M. Gachard (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XIX, 3e partie, p. 176), d'après des documents des archives de Simancas. La plupart des historiens, catholiques et protestants, avaient porté ce nombre à 18,000, se fondant sur des assertions produites, en 1578, devant la diète de Worms et, en 1582, devant la diète d'Augsbourg. En 1578, Marnix de Sainte-Aldegonde s'exprimait en ces termes : « ..... S'il se rencontre ici quelqu'un qui pense que le bruit et la renommée de tant de cruautés surpassent la vérité des faits, que celui-là se rappelle la parole du duc d'Albe, dans son dernier banquet, au moment de retourner en Espagne. Cet aveu suffira, puisqu'il se glorifiait publiquement d'avoir fait mourir plus de dix-huit mille huit cents hommes par la main du bourreau... »

la volonté du duc d'Albe [1]. Celui-ci était parfois impartial dans sa cruauté. Au mois de février 1570, il fit pendre ignominieusement aux *bailles* du palais de Bruxelles, le prévôt des maréchaux, oui, Jean Spel lui-même, convaincu de concussion, de viol et de rapines [2]. Certes, les opprimés virent avec satisfaction sacrifier un des instruments les plus exécrés de la tyrannie espagnole, l'homme qui, dans l'espace de deux années, avait, dit-on, présidé au supplice de trois mille trois cent soixante et treize personnes [3]. Mais cette joie fut de courte durée : la disparition de Jean Spel ne suspendit point les proscriptions. Quatre anciens curés, dont l'un septuagénaire, ayant été condamnés au feu pour avoir embrassé les doctrines protestantes, furent brûlés à la Haye, le 30 mai 1570, au milieu d'un peuple terrifié [4]. Quelques semaines auparavant, le 15 mars, un gentilhomme nommé Longueval, avait subi la même peine à Bruxelles, mais après avoir eu la langue brûlée, parce qu'il avait mal parlé du lieutenant de Philippe II et que l'on craignait qu'il ne recommençât sur

[1] C'est ainsi que le comte de Meghem, gouverneur de la Gueldre, écrivit confidentiellement, d'Arnhem, le 26 juillet 1569, au conseiller d'Assonleville, pour connaître les intentions du duc d'Albe à son égard. Il le priait de s'informer « par manière de discours, » près de del Rio ou de Hessele, s'ils pensaient lui imputer crime de lèse-majesté, pour avoir été d'avis autrefois d'écrire au roi afin de demander l'éloignement du cardinal de Granvelle (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t, III, p. 321). — Déjà, après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, Berlaymont lui-même s'était écrié qu'il voyait bien « que tous seraient mis au joug ! » *Ibid.*, Supplément, p. 82.

[2] L'exécution de Jean Grauwels ou Spel, prévôt de l'hôtel ou de la cour, eut lieu le 11 février. Avant d'être pendu, il vit son lieutenant et son clerc, désignés comme ses complices, fouettés « à sang coulant » au pied du gibet. Bor, t. Ier, fol. 194.

[3] *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 422.

[4] *Voir* les détails dans Van Meteren, fol. 65 v°.

le lieu de l'exécution [1]. Le duc d'Albe tenait à imposer la résignation à ses victimes et à faire croire qu'ils acceptaient, comme juste, la sentence qui les vouait au bûcher ou au gibet. Il s'était d'abord contenté de bâillonner les hérétiques et les autres condamnés qui montraient trop de fierté en marchant au supplice; ce moyen ne lui paraissant pas assez sûr, il ordonna de leur brûler le bout de la langue [2] !...

Tout en louant et en excitant même son lieutenant, Philippe II prêtait quelquefois encore l'oreille aux suggestions plus modérées du cardinal de Granvelle. Or, celui-ci insistait depuis longtemps pour que l'on mît un terme à l'épouvante qui régnait dans les Pays-Bas, et que l'on prévînt, par une amnistie, la dépopulation de ces provinces. D'un autre côté, Philippe II, tout en conservant sa roideur vis-à-vis des princes de la maison impériale, sentait pourtant l'utilité, à la veille de son mariage avec l'archiduchesse Anne d'Autriche, de faire à l'Allemagne quelques concessions apparentes. L'archiduchesse devant traverser les Pays-Bas pour se rendre en Espagne, il ne convenait point d'ailleurs de lui montrer un peuple plongé dans la consternation. Le 18 février 1569, le roi fit savoir au duc d'Albe qu'il était temps d'accorder le pardon général, et lui commanda de transmettre, sans retard, à Madrid, le projet dont la rédaction

[1] *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 419.

[2] Cette injonction est répétée dans une lettre adressée par le duc d'Albe au conseil de Flandre, le 13 août 1571. Après avoir exigé que le conseil et tous les magistrats de la province assistent l'inquisiteur Titelman, chaque fois qu'ils en seront requis par lui, et ordonné que les hérétiques livrés par l'inquisiteur ou les autres juges ecclésiastiques au juge séculier, soient exécutés dans les vingt-quatre heures, le duc ajoutait : « ... Affin que les hérétiques, allans ou cheminans vers le lieu destiné à leur exécution, ne sèment leur venin et soyent de schandal à la commune, pour leurs blasphêmes et propos erronez, *leur ferez brusler le boult de la langue d'ung fer candant,*

avait été confiée à Viglius [1]. Le duc répondit, le 19 mars, qu'il n'était pas d'avis que le roi accordât le pardon général, comme Granvelle le lui conseillait ; il objectait que, d'après son sentiment, le moment n'était pas encore venu pour cette mesure [2]. Le projet, minuté par Viglius, fut cependant envoyé de Bruxelles à Madrid et communiqué au conseil d'État. Il souleva de graves objections. Les ministres belges, qui résidaient à la cour d'Espagne, furent d'avis que le projet envoyé de Bruxelles ne répondait point à tant de promesses de clémence, aux urgentes instances des princes de l'Allemagne et à une si longue attente; que tant d'exceptions, enfin, rendaient la grâce plus stérile qu'il ne fallait [3]. Mais, loin de se rendre à ces raisons, les conseillers espagnols trouvaient, de leur côté, que l'on avait encore montré trop d'indulgence à Bruxelles, et ils modifièrent le projet à l'insu de Tisnacq et de Hopperus. Enfin, le 18 novembre 1569, le roi envoya au duc d'Albe quatre projets différents de pardon général, en lui prescrivant de choisir, selon les circonstances, entre ces quatre ordonnances, qui étaient plus ou moins étendues dans la grâce qu'elles accordaient [4]. Le duc, cependant, ne s'empressa

de sorte que la parole formée leur faille... » (*Correspondance de Philippe II*, t. II (appendice), p. 688). Il n'y a donc aucune exagération dans les détails horribles recueillis par Van Meteren, fol. 60 v°. Le secrétaire Albornoz nous apprend, au surplus, que les protestants écumaient en entendant seulement le nom du duc d'Albe (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 317).

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 63. « Ce sera, disait ce prince, un moyen d'apaiser les Allemands, qui sont dans l'opinion que je veux dépouiller les naturels du pays de leurs biens, pour les donner aux Espagnols. »

[2] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 74.

[3] Lettre du conseiller Tisnacq au président Viglius, de Madrid, 15 mai 1569. *Documents historiques*, t. XII (archives de l'État).

[4] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 113. Le roi recommandait au duc d'avoir soin que les trois projets dont il ne se servirait point fussent

point de publier l'amnistie, si impatiemment attendue. Plusieurs motifs, disait-il, lui commandaient cet ajournement, surtout le procès intenté au baron de Montigny, et qui n'était point terminé [1]. Il attendit enfin jusqu'au 16 juillet 1570, avant de notifier solennellement aux habitants des Pays-Bas la grâce dont ils étaient redevables à la clémence et à la générosité de Philippe II. Cette proclamation se fit devant l'hôtel de ville d'Anvers, en présence du duc d'Albe assis sur une espèce de trône royal qui dominait l'estrade où ses gardes étaient rangés. Les hérauts proclamèrent que le roi pardonnait à ceux qui, dans l'espace de deux mois, viendraient, avec un vrai repentir, abjurer leurs erreurs entre les mains des commissaires du Saint-Père. Mais étaient formellement exceptés de ce pardon général les ministres et docteurs, hostiles à la religion catholique romaine, de même que ceux qui les auraient appelés dans le pays ou qui leur auraient donné aide; les consistoriaux et diacres ainsi que leurs hôtes ; les briseurs d'images ; les promoteurs ou chefs de ceux qui avaient signé le Compromis, la requête des nobles ou d'autres documents de même nature ; ceux qui, la dernière fois, s'étaient joints aux rebelles ou qui les avaient assistés, en leur procurant des vivres ou de l'argent, ainsi que ceux qui, de bouche ou par écrit, avaient tramé quelque chose contre le roi, en quelque façon que ce pût être ; les justiciers, magistrats, conseillers, gouverneurs, pensionnaires et secrétaires des villes, avocats, procureurs, huissiers, sergents et autres qui ne s'étaient point opposés aux « transgresseurs » et leur avaient donné mauvais exemple ; enfin, tous ceux qui s'étaient joints, directement

gardés avec un grand secret, pour que personne ne sût qu'ils lui avaient été envoyés : car, s'il se déterminait à publier le plus rigoureux, et qu'on apprît qu'il en avait de plus favorables en son pouvoir, il en rejaillirait, disait Philippe II, beaucoup de haine sur lui.

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 119.

ou indirectement, aux hérétiques. Mais, quant à cette dernière catégorie, si quelque banni se montrait disposé à se disculper personnellement ou demandait, endéans six mois, pardon par requête, on pourrait y avoir égard. Du reste, les biens déjà confisqués restaient acquis au fisc, à moins d'une décision contraire du roi. Quant aux états, villes, communautés ou confréries, qui auraient « forfaict, » le roi se réservait ces cas pour y statuer et pour disposer des priviléges ou non, comme bon lui semblerait [1]. Tant d'exceptions et de restrictions causèrent la plus pénible surprise parmi tous ceux qui avaient déjà pu approfondir les artifices de la politique espagnole. Le sentiment public s'émut même à tel point que le duc d'Albe crut nécessaire de faire une déclaration pour rassurer les esprits. A sa suggestion, des députés d'Anvers étant venus le remercier, il fit espérer que le « temps de la grâce » avait succédé « au temps de la justice, » et que la clémence du roi s'étendrait sur les *réservés,* comme sur les autres. Mais cette déclaration tardive n'atténua point le mauvais effet qui avait été produit par un simulacre d'amnistie et de pardon [2].

Du reste, le duc d'Albe annonçait l'intention de procéder rigoureusement, après l'expiration du terme fixé à l'amnistie, contre les délinquants qui n'auraient pas profité de la grâce qui leur était faite. Il déclarait aussi que le roi pouvait regarder dès lors les Pays-Bas comme étant tout à fait à sa discrétion, et que

[1] Van Meteren, fol. 65 v° ; — Van Loon, t. Ier, p. 128.

[2] *Voir* les informations données par le duc d'Albe lui-même, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 144–145 et 154–155. Il se plaignit aussi que Hopperus eût écrit à Viglius qu'il avait publié la forme de pardon la plus rigoureuse, tandis que, au contraire, il avait choisi, disait-il, la plus douce. Van Meteren constate, fol. 66, que la proclamation du pardon général, au lieu de ramener la sécurité parmi les populations effrayées, activa encore les émigrations.

ces provinces devaient désormais être gouvernées de Madrid [1]. Anéantir les priviléges et les libertés des Pays-Bas, transformer ces provinces en vice-royauté comme Naples et Milan, les soumettre entièrement au conseil d'Espagne, enfin les faire gouverner de Madrid, tel était, en réalité, le but définitif de la tyrannie du duc d'Albe [2]. Mais les entreprises des bannis, secondant la fermentation qui commençait à se manifester dans le pays même, devaient déjouer des desseins dont la réalisation aurait anéanti l'antique nationalité des Belges, telle qu'elle était sortie des luttes héroïques du moyen âge.

Quelque temps après la publication du pardon général, l'archiduchesse Anne d'Autriche, dont les fiançailles avec Philippe II avaient été naguère célébrées dans la cathédrale de Prague, descendit le Rhin jusqu'à Nimègue [3]. Le 19 août, elle

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 145 et 165.

[2] C'est ce que del Rio affirmait dans ses réponses à ses interrogatoires.— On peut consulter aussi, sur ce sujet, un Mémoire de Hopperus, du 4 juillet 1570, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 143. — Mais le document le plus remarquable, sans contredit, est un Mémoire attribué à Granvelle et publié dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau* (supplément, pp. 73 à 79). Sans avoir le caractère violent des conceptions du duc d'Albe, ce Mémoire préconisait quelques-unes de ses idées. On conseillait à Philippe II de se faire couronner *roi absolu* des Pays-Bas, d'ériger Bruxelles en capitale métropolitaine, comme Londres et Paris, d'établir une loi unique pour toutes les provinces du nouveau royaume, de supprimer l'élément démocratique dans les conseils des villes, d'ériger des citadelles dans les places principales et de les confier à des troupes étrangères, etc. — Une partie de ce programme avait déjà été réalisée; et, c'était sans doute aussi dans des vues de centralisation, et en attendant l'établissement d'une loi unique, que le duc d'Albe publiait, le 19 juillet 1570 de nouvelles ordonnances sur la justice criminelle.

[3] Le 4 avril précédent, le secrétaire Çayas avait transmis au duc d'Albe, de la part de Philippe II, quelques instructions à propos de l'arrivée de la reine aux Pays-Bas : — Sa Majesté doit lui être remise à la frontière;

fit son entrée dans cette ville, où elle était attendue par le duc d'Albe et des députés des états, chargés d'offrir à la nouvelle reine d'Espagne un présent de 200,000 florins. Elle se rendit ensuite par terre à Anvers, où, le 29, elle fit une entrée pompeuse. Après avoir passé quelques jours dans des fêtes continuelles, elle se dirigea vers la Zélande, et, le 25 septembre, s'étant embarquée à Flessingue, elle fit voile pour l'Espagne. Le comte de Boussu, gouverneur de la Hollande, l'escortait avec une flotte de vingt-six vaisseaux qui portaient 1,600 hommes de troupes wallonnes [1].

Pendant qu'il attendait sa fiancée, Philippe II ajoutait une nouvelle victime à la funèbre liste des grands seigneurs et gentilshommes des Pays-Bas, qui avaient été déjà immolés à la politique espagnole. Anne d'Autriche, dont la bonté était peinte sur ses traits aimables, s'était laissé attendrir par les supplications d'une famille en proie à la plus cruelle anxiété. La mère, la femme et d'autres parents du baron de Montigny l'avaient priée d'intercéder auprès de Philippe II pour que ce seigneur sortît de prison ou qu'on lui fît son procès. Anne d'Autriche avait promis que ce serait la première requête qu'elle adresserait au roi, son époux [2]. Mais déjà Philippe II avait pris des mesures pour rendre cette intervention inutile.

il a paru important qu'aucun Allemand ne mît le pied dans ces provinces, et encore moins les archiducs : « Puisque, quand il s'agit de souveraineté, il y a tant d'exemples que le père ne peut se fier au fils, et qu'il est sage de prévenir les occasions que le démon et l'ambition pourraient faire naître, dans l'état où se trouvent les Pays-Bas. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 127.

[1] *Voir*, pour les détails, les lettres du duc d'Albe au roi, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 149, 150 et 152.

[2] Van Meteren, fol. 60. — *Voir* le portrait d'Anne d'Autriche dans les *Relations inédites des ambassadeurs vénitiens*, p. 167.

Depuis dix mois, Montigny était prisonnier au château de Ségovie, sans qu'on lui eût fait connaître les accusations dont il était l'objet ou entrevoir les intentions du roi à son égard. Privé de toutes communications avec ses proches et ses amis, il ignorait également la triste destinée des Pays-Bas et même la mort du comte de Hornes, son frère. En proie à la plus cruelle incertitude, il s'adressa successivement, mais sans succès, aux personnages les plus influents de la cour de Philippe II, à Ruy Gomez, au duc de Feria, à l'évêque de Cuença, confesseur du roi. Personne ne lui répondit. Désespéré, Montigny forma, au mois de juillet 1568, un projet d'évasion qui était sur le point de réussir lorsqu'une lettre interceptée révéla le secret du complot aux gardiens du château [1]. Le frère du comte de Hornes perdit dès lors toute chance de salut. On avait enfin décidé qu'il serait jugé dans les Pays-Bas, mais sans cesser d'être retenu en Espagne. Le procureur fiscal du conseil des troubles dressa contre l'infortuné seigneur un réquisitoire qui concluait à la peine capitale; et le duc d'Albe, par une commission rogatoire datée de son camp près de Liége, le 6 novembre 1568, transmit ce document aux juges de la cour criminelle de Madrid, en leur demandant d'interroger le prisonnier sur les faits énoncés. L'acte d'accusation forgé contre Montigny reposait, en général, sur des allégations vagues et équivoques et ne faisait que reproduire, en d'autres termes, les griefs qui avaient déjà conduit les comtes d'Egmont et de Hornes sur l'échafaud. Montigny était également accusé d'avoir participé à la ligue contre le cardinal de Granvelle, aux tentatives pour étendre les attributions du conseil d'État, et à la résistance contre les ordres souverains du 17 octobre 1565; on lui reprochait aussi la faveur qu'il avait montrée aux sectaires dans son gouvernement de Tournai, et, en outre, d'avoir dé-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 32 et 33.

claré, à Madrid, en plein conseil d'État, et répété cette déclaration, en présence du roi lui-même, qu'aucun des seigneurs des Pays-Bas ne prendrait les armes contre les rebelles si Sa Majesté n'accédait d'abord aux demandes des confédérés.

Le 7 février 1569, le licencié Salazar, du conseil de Castille, alcade de la cour et de la maison du roi, se transporta au château de Ségovie pour procéder à l'interrogatoire du seigneur prisonnier. Montigny refusa d'abord de répondre, soutenant qu'il n'était justiciable que du chapitre de la Toison d'or ou du roi, comme chef de l'Ordre; mais ensuite il consentit à s'expliquer, sous protestation. Aux allégations de ses accusateurs, il opposa constamment les dénégations les plus nettes, les plus absolues. Il nia formellement tous les propos qu'on lui imputait contre l'autorité du roi, contre sa personne et contre la religion catholique. Quant au reproche d'avoir favorisé l'hérésie, il avoua qu'il avait exprimé quelques doutes sur la convenance d'établir l'Inquisition dans un pays où le nom en était si odieux; mais loin de reconnaître qu'il eût voulu fonder la liberté religieuse, soit publique, soit même privée, il protesta que, chrétien et catholique, il aurait plutôt dénoncé son propre frère, s'il était devenu infidèle, et il rappela avec ostentation les châtiments infligés aux hérétiques dans son gouvernement de Tournai, les bûchers dressés quelquefois pour leurs ministres. Il subit un nouvel interrogatoire le 14 février. L'alcade lui donna lecture de l'acte d'accusation émané du conseil des troubles et le somma de déclarer sous serment s'il n'avait rien à ajouter à ses premières réponses. Le noble prisonnier se borna à en affirmer l'exactitude. L'alcade lui délivra alors une copie de l'acte d'accusation et lui fit savoir que cinquante jours lui étaient accordés pour se justifier devant le duc d'Albe; il l'invita du reste à munir une ou plusieurs personnes de pouvoirs suffisants pour suivre en son nom le procès, avec faculté de les transmettre à d'autres, sous

peine d'être jugé par contumace. Agissant comme l'avaient fait tous les autres seigneurs des Pays-Bas qui avaient été cités devant le conseil des troubles, Montigny contesta de nouveau, et avec énergie, la compétence de ce tribunal : il ne pouvait, disait-il, en sa qualité de chevalier de la Toison d'or, considérer le duc d'Albe comme son juge. L'alcade ayant répliqué que le duc d'Albe avait commission expresse du roi pour cette affaire, et que lui-même agissait en vertu d'une commission royale, Montigny insista néanmoins pour être jugé en Espagne par le roi lui-même; il représenta, en outre, qu'il avait lieu de considérer le duc d'Albe comme son ennemi personnel. Désespérant à la fin de triompher d'une détermination irrévocable, il consentit à donner ses pouvoirs au comte Pierre Ernest de Mansfeld, au prince d'Epinoy, son beau-frère, au Sr de Noircarmes, au Sr de Beauvoir, au vicomte de Gand et à plusieurs autres, parmi lesquels était Antoine de Penin, bourgeois de Béthune. Le duc d'Albe obligea ce dernier à se charger, pour la forme, d'une défense qui ne pouvait aboutir à aucun résultat, puisqu'il n'était pas même permis au prisonnier de correspondre avec son procureur [1]. Les supplications de la famille du baron de Montigny

[1] Le 11 mai 1569, Antoine de Penin, alléguant ses soixante-deux ans et sa débilité, demandait au duc d'Albe d'être déchargé de la défense du seigneur de Montiguy. Le duc lui répondit, dès le lendemain, que, faute de déférer à l'ordre qui lui avait été transmis, il serait procédé contre lui en toute rigueur. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 89 et 90. On trouve dans le même recueil (t. II, p. 114) une lettre remarquable adressée par le Sr de Beauvoir au baron de Montigny, et datée du camp de Saint-Jean d'Angely, près la Rochelle, le 30 novembre 1569. Le Sr de Beauvoir alléguait sa charge de lieutenant général de l'armée envoyée au secours du roi de France, pour s'excuser de ne pouvoir accepter la défense du noble prisonnier. Il ne cachait pas, d'ailleurs, son opinion sur le peu de fondement des charges dressées contre Montigny, « qui sont la pluspart, ajoutait-il, pour avoir dit et non pas pour fait. »

furent également vaines [1]. Au lieu d'un acte de clémence, que les considérations les plus puissantes auraient dû inspirer, ce fut un arrêt de mort qui vint répondre aux déchirantes prières de cette famille désolée.

Le 4 mars 1570, le duc d'Albe fit secrètement prononcer à Bruxelles une sentence capitale contre Floris de Montmorency, baron de Montigny et de Leuze, chevalier de la Toison d'or : elle portait que, criminel de lèse-majesté et de rébellion, il aurait la tête tranchée par le glaive et qu'elle serait ensuite exposée au haut d'une pique; tous les biens du condamné étaient en outre adjugés au roi. En même temps, le marquis de Berghes, mort trois ans auparavant en Espagne, était également l'objet d'une sentence qui le déclarait criminel de lèse-majesté au premier chef, condamnait sa mémoire et prononçait la confiscation de tous les biens par lui délaissés. Cette dernière clause indiquait le but véritable d'une condamnation aussi monstrueuse. Le duc d'Albe avait trouvé le moyen de cacher l'arrêt de mort de Montigny, à tout le monde, même à la plupart de ses assesseurs du conseil des troubles. Il leur avait demandé leur opinion écrite et signée sur la culpabilité de l'accusé, mais sans les avertir qu'il s'agissait de prononcer le jugement. Lorsque la majorité eut conclu à la peine capitale, il fit dresser l'arrêt en conséquence, convoqua Juan de Vargas et le docteur del Rio, les seuls en qui

[1] Philippe II n'eut aucun égard à la requête touchante que Hélène de Melun, dame de Montigny, lui adressa de Lille, le 13 juin 1569. Quoique convaincue, disait-elle, que le Sr de Montigny n'était pas coupable des choses qu'on lui imputait, elle se jetait aux pieds du roi, « toute confondue et consommée en larmes et pleurs, » le suppliant, en considération des services passés de ce seigneur, de son jeune âge à elle, qui n'avait été en la compagnie de son mari que quatre mois, et de la passion de Jésus-Christ, de vouloir lui pardonner les fautes qu'il pourrait avoir commises. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 94.

il eût une confiance entière, et, sous le sceau du secret, leur fit donner lecture par son secrétaire d'une condamnation forgée dans l'ombre, comme un acte devant lequel la conscience se révoltait. Cet arrêt fut ensuite envoyé à Philippe II avec une dépêche datée du 18 mars où le duc d'Albe disait qu'il n'avait pas voulu que la condamnation de Montigny fût connue d'aucune autre personne, jusqu'à ce qu'il eût été informé des intentions du maître. Il joignait, au surplus, l'original de l'arrêt, avec une commission rogatoire, pour le faire notifier au condamné. Et comme le roi ordonnerait sans doute que l'exécution se fît en Espagne, attendu que dans les Pays-Bas *la chose serait difficile*, il n'avait, ajoutait le duc, qu'à remettre sa cédule royale à qui il lui conviendrait, pour que le ministre de sa volonté prît connaissance de la commission rogatoire et y donnât suite [1].

Philippe II reçut la dépêche du duc d'Albe pendant qu'il voyageait en Andalousie. Quoique bien déterminé à seconder le projet homicide de son lieutenant, il laissa cette lettre sans réponse jusqu'après son retour à l'Escurial. Le 30 juin, il fit enfin savoir au duc qu'il approuvait ses précautions pour que l'affaire restât secrète jusqu'à ce qu'il eût signifié sa volonté. Quoique les crimes de l'accusé fussent bien établis, disait-il, quelques considérations qui s'étaient présentées à son esprit l'avaient engagé à différer l'exécution de la sentence jusqu'à son arrivée à l'Escurial et encore, maintenant, il n'avait pas pris de détermination sur l'époque ni sur la manière. Il importait donc de ne rien publier dans les Pays-Bas jusqu'à ce qu'il lui en donnât avis [2]. Philippe jugea convenable de consulter quelques-uns de ses ministres sur l'opportunité et le mode de l'exécution. Tous émirent l'opinion qu'il n'était pas opportun de recommencer à verser le sang ni

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 123 et 124.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 135.

de donner lieu aux sentiments pénibles et douloureux qu'éprouveraient non-seulement les parents et les amis de Montigny, mais encore tous les naturels des Pays-Bas, dont le mécontentement et les murmures seraient d'autant plus grands que le condamné, se trouvant en Espagne, on ne manquerait pas de prétendre que tout s'était fait par compérage, et qu'il avait été sacrifié sans pouvoir se défendre juridiquement. Au lieu de conclure de cet avis, qu'il devait user de clémence, Philippe II en inféra que l'arrêt devait être exécuté « avec aussi peu de bruit que possible. » Ce furent ses expressions. La majorité du conseil, connaissant la détermination du roi, opina alors pour qu'on eût recours au poison ; mais Philippe objecta que, en suivant cette marche, on ne ferait pas un acte de justice. Il exprima enfin la volonté que le condamné subît, en prison même, le supplice du *garrote* [1], mais d'une manière assez secrète pour que personne n'en eût jamais connaissance, et qu'on crût qu'il était mort de sa mort naturelle [2].

Le mariage du roi avec Anne d'Autriche devant s'accomplir à Ségovie, il fut résolu que Montigny serait transféré du château de cette ville à la forteresse de Simancas, prison d'État, située à deux lieues de Valladolid. Don Eugenio de Peralta, gouverneur du château de Simancas, reçut, le 17 août, l'ordre écrit de se transporter à Ségovie et de se faire livrer le prisonnier. Montigny fut placé dans une voiture, sous l'escorte de deux alguazils et de quatre arquebusiers ; et, pour mieux s'assurer de sa personne, Peralta eut l'indignité de le faire mettre aux fers. Le roi n'en avait pas donné l'ordre, et il en fut contrarié, dit la relation

[1] Ce genre de supplice consiste à étrangler le patient au moyen d'un collier de fer.

[2] Relation officielle de la mort du Sr de Montigny, faite à Madrid, le 2 novembre 1570, et envoyée au duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 160.

officielle, parce que cela n'était pas nécessaire ; elle ajoute, du reste, que cette circonstance ne fut pas inutile au but qu'on avait en vue, le déplaisir qu'en éprouva Montigny lui ayant causé une indisposition. Cependant le noble prisonnier, traité avec plus d'égards depuis son arrivée à Simancas, était loin de prévoir le sort qui lui était réservé. Il en vint même à se flatter de l'espérance que le roi voudrait rattacher à son mariage des actes de clémence. Philippe II, au contraire, pressait alors l'exécution de l'infortuné seigneur. Le 1er octobre, une cédule royale, datée de l'Escurial, fut adressée au gouverneur de Simancas pour lui enjoindre de remettre le condamné à la disposition de don Alonzo de Arellano, alcade de l'audience et chancellerie de Valladolid, délégué, en vertu de la commission rogatoire du duc d'Albe, pour faire exécuter la sentence. Des instructions datées du même jour et portant la signature du docteur Velasco, un des membres du conseil du roi, tracèrent à l'alcade, dans le détail le plus minutieux, la marche qu'il devait suivre pour faire réussir cet abominable complot [1]. La séquestration absolue du prisonnier était la première condition de réussite. Jusqu'alors on lui avait permis de se promener dans l'intérieur de la forteresse ; et, pour mieux le tromper, on le laissait communiquer avec ceux qu'il désirait voir. Mais un matin, don Eugenio de Peralta, étant entré dans la chambre de Montigny, reprocha à celui-ci d'avoir abusé de sa confiance, et lui montra un billet écrit en latin, qui avait été trouvé dans les corridors et qui faisait supposer des intelligences entre le prisonnier et des personnes de l'extérieur, dans le but de lui ménager des moyens d'évasion. Le billet, attribué au seigneur belge, avait été fabriqué et jeté là par don Eugenio de Peralta lui-même. Toutes les protestations de Montigny devaient nécessairement échouer. Le gouverneur, feignant un ressentiment

[1] Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 152.

extrême, ordonna d'enfermer le prisonnier dans une chambre écartée et de lui retirer tous ses domestiques qui, jusqu'alors, avaient pu lui continuer leurs services. Montigny fut très-affecté de ce changement, et sa santé en reçut même quelque atteinte. Don Eugenio de Peralta s'empressa de tirer parti de cette circonstance. Le médecin de la ville de Simancas fut appelé dans la forteresse et invité à y revenir plusieurs fois chaque jour, comme si l'état du malade eût été assez grave pour nécessiter ces visites fréquentes. Le médecin, qui d'ailleurs avait été mis dans le secret du complot, ordonnait chaque fois et faisait apporter ostensiblement des potions appropriées à l'état d'un homme attaqué de la fièvre continue. En entrant dans la ville, il avait soin aussi de dire à tout venant que, suivant toute apparence, Montigny serait emporté avant le septième jour par la violence de cette fièvre.

Le samedi, 14 octobre, le licencié don Alonzo de Arellano, alcade de Valladolid, chargé de l'exécution principale des volontés du roi, arriva enfin lui-même à Simancas, après la nuit close ; il était accompagné d'un notaire ou greffier et du bourreau. A dix heures du soir, il entra dans la chambre de Montigny et le greffier donna lecture, en présence de don Eugenio de Peralta et de son lieutenant, de la sentence du duc d'Albe, des lettres réquisitoriales adressées au conseil de Castille et du réquisitoire du fiscal de ce conseil. L'alcade déclara ensuite au prisonnier que le roi, bien que convaincu de la justice de cette sentence, prenait en considération son rang élevé et voulait user de clémence à son égard : c'est pourquoi il avait jugé à propos d'adoucir la peine, en ordonnant que l'exécution n'eût pas lieu en public, mais secrètement, en sorte que son honneur n'en fût pas entaché et qu'on pût faire croire qu'il était mort de maladie. Montigny, qui se confiait dans son innocence et qui comptait en outre sur l'arrivée de la reine, éprouva une forte émotion en recevant cette communication terrible et imprévue. Cependant il ne tarda point à

se remettre et demanda un prêtre. Fray Hernando de Castillo, moine de l'ordre de Saint-Dominique, envoyé d'avance de Valladolid, pour préparer le prisonnier à la mort, fut aussitôt introduit. Montigny l'écouta avec beaucoup de calme, de modération, de patience, et son attitude resta la même jusqu'à la fin. Fray Hernando s'attendait à trouver un hérétique ou du moins un pénitent qui inclinait fortement vers les doctrines nouvelles. Mais le seigneur belge lui donna les marques les plus convaincantes de son orthodoxie et lui remit un écrit de sa main qui contenait sur ce point les déclarations les plus explicites [1]. Montigny protestait d'ailleurs de son innocence, en ce qui touchait les crimes qu'on lui imputait ; il consentait, disait-il, à ce que Dieu ne lui pardonnât point s'il était coupable envers son roi. Il rejetait son infortune sur des ennemis qui, en son absence, avaient pu, sans obstacle, se venger de lui. Il s'exprimait sans colère, sans marque extérieure d'impatience, comme il aurait parlé de choses intéressant un étranger, en pardonnant à tout le monde, avec beaucoup de courage et avec toutes les apparences d'un chrétien prédestiné. Tel est le témoignage touchant que lui rendit fray Hernando dans la relation qu'il adressa à Philippe II sur les derniers moments de l'infortuné seigneur.

Il avait été décidé que l'exécution se ferait dans la nuit du dimanche au lundi, entre minuit et deux heures du matin, de manière que ceux qui y seraient appelés, comme acteurs ou comme témoins, pussent être rentrés à Valladolid avant le jour. Le dimanche, de bonne heure, Montigny se confessa, entendit la messe, et reçut les sacrements. Tout le reste du jour et la nuit

[1] Montigny protestait que, dans les affaires de religion, il n'avait cessé d'observer la foi de la sainte Église catholique romaine; il disait et protestait qu'il croyait toutes les choses que la sainte Église romaine enseignait, etc. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 157.

suivante, il les consacra à des prières, à des actes de pénitence et à des lectures pieuses dans les œuvres ascétiques de fray Luis de Grenade. Les ordres du roi ne permettaient point qu'il fît un testament : il n'avait que la faculté d'écrire un mémorial des dettes qu'il désirait qu'on acquittât ; encore ne pouvait-il y faire la moindre allusion à la fin qui l'attendait, et lui était-il prescrit de le rédiger comme un homme malade et qui se sentait près de mourir. Montigny se conforma à ces prescriptions ; il recommanda au roi, pour des gratifications qu'il indiquait, plusieurs de ceux qui l'avaient servi ; il disposa du peu de choses qui lui restaient ; puis il remit à fray Hernando deux anneaux qu'il le pria de faire parvenir à sa femme et à sa belle-mère de qui il les avait reçus. Il chargea aussi fray Hernando d'écrire à sa femme comment il avait plu à Dieu de le retirer de ce monde, dans un temps où il ne pouvait avoir la liberté de la servir et de l'honorer. Il devait la supplier, en son nom, de se souvenir du sang dont elle venait, d'être aussi catholique que ses ancêtres, et de ne pas se laisser entraîner aux opinions et aux sectes nouvelles, mais de persister dans la religion catholique romaine et de rester toujours dévouée au service du roi [1]. Tout se passa, dans cette œuvre de ténèbres, comme Philippe II l'avait prescrit : les horreurs de l'assassinat suivirent les perfidies du guet-apens. Le lundi, 16 octobre, à deux heures du matin, le bourreau entra dans la chambre de Montigny et l'étrangla, en présence de l'alcade, du greffier et des autres personnes admises au secret du complot. Dès que le noble prisonnier eut rendu le dernier soupir, l'alcade, le greffier et le bourreau repartirent pour Valladolid, où ils arrivèrent avant le lever du soleil. Ces derniers avaient été prévenus qu'ils seraient punis de mort, s'ils révélaient à qui que ce fût ce qui venait de se passer. Le jour parut enfin, et don Eu-

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 158-159.

genio de Peralta s'empressa de publier que le baron de Montigny avait succombé à la maladie dont il était atteint. Du reste, il prit la précaution de faire revêtir le cadavre de l'habit de saint François, afin de cacher les marques de la strangulation, et il attendit que le soir fût venu pour le transporter en l'église du Saint-Sauveur, à Simancas. En remettant la dépouille du supplicié entre les mains du curé, don Eugenio déclara que le Sr de Montigny était trépassé le matin, comme cela était notoire et public : il fit ensuite découvrir le *visage* pour que l'identité fût constatée; puis l'inhumation eut lieu dans la chapelle principale.

Tout étant fini, le gouverneur du château de Simancas adressa au roi deux lettres, dans lesquelles il racontait la prétendue maladie de son prisonnier, ainsi que le résultat fatal qu'elle avait eu. Ces lettres étaient destinées à être montrées à Madrid et à Bruxelles. Philippe écrivit lui-même au duc d'Albe (de l'Escurial, le 3 novembre 1570) : « Toutes les mesures ont été si bien prises « que, jusqu'à présent, il n'y a personne qui ne croie que Mon- « tigny est mort de maladie. C'est ainsi que le duc l'annoncera « aux Pays-Bas, en montrant indifféremment, et avec dissimu- « lation, les deux lettres de don Eugenio de Peralta. Si les sen- « timents de Montigny étaient conformes à ce qu'il a témoigné « extérieurement, selon le rapport du religieux qui l'a confessé, « il est à croire que Dieu aura pitié de son âme! Le duc fera « maintenant décider sa cause, comme s'il fût mort naturelle- « ment, ainsi qu'il l'a fait pour le marquis de Berghes [1]. » Le duc d'Albe ne manqua point d'obéir à ces injonctions. Une sentence du 22 mars 1571, rendue et prononcée à Bruxelles, condamna la mémoire de Floris de Montmorency, trépassé de *mort naturelle* au château de Simancas, et déclara tous ses biens confisqués [2].

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 162.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 171.

Philippe II, sûr de ses complices, se flattait que personne ne découvrirait jamais le terrible secret que Montigny avait emporté dans le tombeau. Il réussit, en effet, à tromper ses contemporains et à dérouter les annalistes les plus sagaces. Mais une action aussi exécrable ne devait point rester impunie. La Providence a voulu que de la forteresse même de Simancas, où s'est accompli le meurtre de Montigny, sortissent les pièces vengeresses qui accablent Philippe II et livrent sa mémoire à toute la rigueur de la postérité[1].

Dans les Pays-Bas, le duc d'Albe continuait, malgré l'amnistie, ses cruelles proscriptions. Et, comme si aucune épreuve ne devait être épargnée à ces provinces, alors si malheureuses, les éléments paraissaient se conjurer avec le terrible lieutenant de Philippe II pour achever leur ruine. Le jour de la Toussaint (1570), la mer, soulevée par un effroyable ouragan, rompit ses digues, inonda la plus grande partie de la Hollande et de la Frise, menaça d'en-

[1] Ces documents sont insérés dans le second volume de la *Correspondance de Philippe II*, et aussi dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España* (Madrid, 1844). M. L. de Viel-Castel a fait des pièces insérées dans la collection espagnole l'objet d'un travail remarquable, publié par la *Revue des Deux-Mondes* (1846, t. III), sous le titre de : *La justice politique en Espagne sous Philippe II ; mort de Montigny*. De son côté, M. Gachard a également mis en œuvre, avec une haute droiture, les documents précieux qu'il avait recueillis à Simancas. *Voir* sa *Notice sur la mort de Floris de Montmorency, baron de Montigny et de Leuze*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XIX. Selon la remarque de M. Gachard, les annalistes espagnols, pas plus que les historiens des Pays-Bas, ne surent, d'une manière positive, ni le temps et le lieu où Montigny avait cessé de vivre, ni quel avait été le genre de sa fin. Herrera le fait mourir à Medina del Campo ; Strada lui fait trancher la tête à Ségovie ; Bor prétend aussi qu'il fut décapité, et fixe la date de sa mort à 1568 ; enfin, Van Meteren, qui a le plus approché de la vérité, rapporte que Montigny fut transféré de Ségovie au château de Simancas,

gloutir les îles zélandaises, et répandit dans ces contrées la désolation et la mort [1].

Le duc d'Albe, cependant, croyait être au terme de sa mission. Il se faisait ériger, dans la citadelle d'Anvers, un monument pompeux pour apprendre aux générations futures que, fidèle ministre du meilleur des rois, il avait éteint la sédition des Pays-Bas, défait les rebelles, assuré la religion, maintenu la justice et rétabli la paix de ces provinces [2]. En même temps, il insistait

où il mourut, au commencement d'octobre 1570, des suites du poison qu'un jeune page lui avait donné. — Montigny avait quarante-trois ans lorsqu'il subit le supplice du *garrote*, le 16 octobre 1570.

[1] On évalua à cent mille le nombre des victimes de cette horrible inondation. *Voir* VAN METEREN, fol. 66, et VAN LOON, t. Ier, p. 132. — Deux années auparavant, une disette avait également affligé les populations (VAN LOON, t. Ier, p. 108). — Enfin, la peste, qui avait éclaté dans quelques villes et surtout à Bruxelles, aggravait encore tant de misère (*Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 421).

[2] Van Loon a minutieusement décrit ce monument : « Un piédestal carré, appuyé sur quatre marches de pierre de taille bleue, portait la statue du duc, qui surpassait la taille ordinaire des hommes. Elle était entièrement armée, excepté la tête et le bras droit, qui s'étendait vers la ville, comme pour la protéger. Sous ses pieds était un corps à quatre bras et à deux têtes, emblème de la fourberie, applicable à la noblesse et aux villes, qui formaient les deux différents membres des états. Cette figure monstrueuse tenait d'une main un écrit, et des trois autres une torche, une hache ou un marteau brisé. A ses oreilles on voyait, au lieu de joyaux, des écuelles et des calebasses, comme en avaient porté les nobles ligués ; et elle avait autour du cou une besace, d'où sortaient plusieurs serpents. Le pied gauche du duc foulait un masque arraché au monstre et une masse d'armes. Toutes ces particularités faisaient allusion à la requête présentée par Bréderode et par les nobles ligués, de même qu'aux séditions, à la destruction des images, et à d'autres désordres qui avaient réduit le pays aux dernières extrémités. Le masque que le gouverneur foule aux pieds, pouvait signifier le prétexte de la liberté, duquel les nobles avaient voulu autoriser leurs desseins, et, par la masse d'armes, il faut entendre, vrai-

pour être rappelé, alléguant son âge, l'inclémence du climat, et les fatigues du gouvernement [1]. Peut-être, en demandant son congé, se proposait-il de mieux démontrer la nécessité et l'éclat de ses services. En Espagne, en effet, on reconnaissait franchement la pénurie d'hommes capables de supporter une charge aussi lourde que le gouvernement des Pays-Bas [2]. Aux objections qui lui étaient adressées, le duc répliqua que, s'il n'avait pas jugé désormais inutile sa présence aux Pays-Bas, il se fût laissé mettre en pièces plutôt que de parler de retraite. Il y aurait folie de sa part à prédire, ajoutait-il, que rien de fâcheux n'arrivera plus dans ces provinces : mais pourtant il croyait que l'avenir pouvait être envisagé avec confiance, pour le service de Dieu, comme pour celui du roi, qui était plus obéi que ne l'avaient été en aucun temps ses prédécesseurs. D'ailleurs, il n'y avait plus personne dans ces provinces qui pût inspirer des inquiétudes [3].

semblablement, l'expédition inutile du prince d'Orange. » On lisait l'inscription suivante sur la façade de devant du monument :

Ferdinando Alvares a Toledo, Albæ duci, Philippi II Hispaniarum apud Belgas præfecto, quod extincta seditione, rebellibus pulsis, religione procurata, justitia culta, provinciæ pacem firmavit, regis optimi ministro fidelissimo positum.

(*Histoire métallique des Pays-Bas*, t. I, p. 135.)

[1] Lettres du duc d'Albe au secrétaire Gabriel de Çayas, du 22 août 1568, et de Juan Albornoz au même, du 11 mars et du 4 avril 1569, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 36, 71 et 78.

[2] Le secrétaire Gabriel de Çayas au duc d'Albe, 6 avril 1569. *Ibid.*, t. II, p. 82.

[3] Le duc d'Arschot, alors le principal personnage des Pays-Bas, était traité, dans cette dépêche, avec un singulier dédain. « Tous les autres, ajoutait le duc d'Albe, sont de qualité moyenne, jeunes gens qui n'ont pas connu le précédent régime, et qui se conformeront à celui qui est en vigueur aujourd'hui. » Le duc d'Albe au roi, 5 mai 1570, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 130. — Pour la nouvelle répartition qui fut

Le roi feignit de se rendre à ces raisons et annonça son intention de donner un successeur au duc d'Albe; il engageait toutefois ce dernier à perfectionner son ouvrage, pour ne pas perdre le fruit de tant de peines. Il lui ordonnait aussi de ne point quitter les Pays-Bas, avant l'arrivée du duc de Medina-Celi, désigné pour le remplacer [1]. Ferdinand de Tolède insista alors pour que son successeur arrivât bientôt; mais, en même temps, il recommandait au roi de donner au duc de Medina-Celi des instructions telles qu'il ne pût révoquer aucune des choses faites depuis 1567 [2]. Mais Philippe II, ne considérant pas encore comme accomplie la mission du duc d'Albe, retenait en Espagne son successeur désigné. C'était le moment d'ailleurs où Ferdinand de Tolède se disposait à reprendre les projets financiers qui allaient favoriser si puissamment la cause des fugitifs et des rebelles.

Parmi ces derniers, un des plus redoutables par son courage et son activité, était, sans contredit, Louis de Nassau. Lorsque les huguenots eurent obtenu, par la paix, conclue à Saint-Germain en Laye, le 8 août 1570, des garanties qui leur assuraient le libre exercice de leur religion et le droit de parvenir, comme les catholiques, à toutes les charges de l'État, le comte Louis essaya d'intéresser à la cause des Pays-Bas non-seulement l'amiral de Coligny, mais le roi Charles IX lui-même. Le dernier traité ayant réintégré Guillaume de Nassau dans la possession de la principauté d'Orange, son frère fut appelé à la régence de cet État et saisit ce prétexte pour prolonger son séjour en France. En réalité, toutes ses pensées étaient tournées vers les Pays-Bas,

faite des gouvernements et des bandes d'ordonnances entre les hommes du régime nouveau, voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 223-224.

[1] Le roi au duc d'Albe, 30 juin, 26 juillet et 24 octobre 1570. *Ibid.*, t. II, pp. 134, 144 et 160.

[2] Lettres du duc d'Albe, du 23 mars, 7 mai et 13 juillet 1571. *Ibid.*, t. II, pp. 172, 175 et 183.

et il s'efforçait de seconder les efforts du prince d'Orange par ses relations intimes avec les chefs huguenots et par les intelligences qu'il noua également avec Walsingham, représentant de la reine Élisabeth à la cour de Charles IX. Il profitait des violentes rancunes que soulevait en Angleterre la participation de Philippe II aux nouveaux complots formés dans l'intérêt de Marie-Stuart[1].

[1] Cette princesse infortunée, désespérant de fléchir Élisabeth, n'attendait plus sa délivrance que d'une invasion espagnole, combinée avec les efforts du duc de Norfolk, le plus grand seigneur de l'Angleterre, et des catholiques de ce pays. Il s'agissait de prendre ou de tuer la reine Élisabeth, pour mettre en liberté la reine d'Écosse, de faire passer sur sa tête la couronne d'Angleterre et de rétablir l'ancienne religion dans les deux royaumes. Ce vaste projet avait l'approbation de l'ambassadeur espagnol, don Guerau de Espès. Il importait d'obtenir aussi l'assentiment et le concours du duc d'Albe. A cet effet, Roberto Ridolfi, directeur de la compagnie des marchands italiens établis à Londres, se rendit auprès du gouverneur général des Pays-Bas. Le duc, tout en approuvant également l'entreprise, ne se montrait pas disposé à compromettre prématurément le roi catholique. Il insinuait qu'il valait mieux s'emparer d'abord de la reine Élisabeth, vivante ou morte ; on profiterait ensuite du désordre qu'occasionnerait un événement aussi grave pour faire agir les forces espagnoles. Pie V, auprès de qui Ridolfi se rendit en quittant Bruxelles, embrassa avec ardeur le projet de détrôner la souveraine contre laquelle il venait de lancer une bulle d'excommunication. Quant à Philippe II, après avoir eu aussi plusieurs entrevues avec l'agent des catholiques anglais, il ne cacha pas non plus le vif désir qu'il éprouvait de s'associer à la chute de la reine Élisabeth ; mais, reculant devant l'initiative d'une rupture, il finit par se rallier à l'opinion du duc d'Albe et lui laissa la direction de l'entreprise. Il lui recommandait toutefois, avec instances, de prendre les dispositions nécessaires pour la faire réussir. « *Il n'y a,* lui disait Philippe II, *d'autre moyen d'assurer le bien et la conservation des Pays-Bas que le changement de la couronne d'Angleterre.* » Aux hésitations de Philippe II, le duc de Norfolk opposait ses propres irrésolutions ; de son côté, il ne voulait consentir à prendre les armes qu'après l'apparition des Espagnols. Tous ces délais firent avorter le complot dont le gouvernement d'Élisabeth parvint d'ailleurs à saisir les fils.

Le projet de mariage, qui se négociait entre la reine Élisabeth et le duc d'Anjou [1], aigrissait également les rapports entre l'Espagne et la France, déjà très-refroidis depuis la paix conclue à Saint-Germain. Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II, ne cessait de se plaindre de la protection que les pirates des Pays-Bas trouvaient à la Rochelle; il priait même Charles IX de faire arrêter les vaisseaux que l'on y préparait pour le prince d'Orange. Mais Charles IX objectait que ces vaisseaux étaient destinés à se venger de certains sujets du roi d'Espagne qui avaient pris des navires appartenant aux protestants, noyé une partie des équipages et livré le reste aux inquisiteurs [2]. L'ambassadeur espagnol, peu satisfait de cette réponse et sérieusement alarmé des armements qui se faisaient dans les ports de France, informa Philippe II qu'ils avaient pour objet une descente en Espagne et des courses dans les Indes. Les plaintes de don Francès devinrent plus vives encore après que Charles IX se fut rendu avec la reine, sa mère, au château de Lumigny, pour s'y aboucher secrètement avec Louis de Nassau.

Dans cette entrevue, dont on possède les détails, Louis de Nassau commença par éclairer Charles IX sur les causes des troubles des Pays-Bas depuis l'avénement de Philippe II; il dépeignit ensuite la tyrannie du duc d'Albe et signala ses actes offensants pour le roi de France et la reine d'Angleterre. Son frère, le prince

Le duc de Norfolk, accusé de haute trahison, fut arrêté, la captivité de Marie Stuart resserrée et l'ambassadeur espagnol obligé de sortir d'Angleterre. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 186, 191, 193, 195, 196, 199, 212 et 215. — Arrêté le 7 septembre 1571, le duc de Norfolk fut décapité le 2 juin 1572. *Voir* MIGNET, *Histoire de Marie Stuart*, chap. VIII,

[1] C'est le prince qui, sous le nom de Henri III, succéda à Charles IX, son frère.

[2] Walsingham à Cecil (lord Burghley), secrétaire d'État d'Élisabeth, etc., de Paris, 5 mars 1571, dans les *Mémoires* de Walsingham (Amsterdam, 1700, 1 vol. in-4°), p. 52.

d'Orange, s'était mis en devoir, ajouta-t-il, d'arracher les peuples des Pays-Bas à une si misérable servitude ; et c'était lui que Dieu avait choisi pour en faire l'instrument de leur délivrance. Il raconta les efforts déjà accomplis par le prince, et mentionna particulièrement la nouvelle requête que Guillaume avait présentée récemment à l'empereur Maximilien, dans la dernière diète tenue à Spire[1]. L'empereur, qui ménageait alors l'Espagne, n'ayant donné aucune espérance aux opprimés, et ceux-ci, n'ayant à attendre de leur prince naturel qu'un redoublement de rigueur, se croyaient enfin déchargés de toute obligation d'obéissance envers le monarque, qui avait violé tous ses serments. Ils prenaient leur recours vers le roi de France et le suppliaient de les délivrer de la tyrannie espagnole. Déjà assurés de l'appui des princes allemands, ils n'attendaient qu'une réponse favorable du roi pour se soulever contre le duc d'Albe, et, dans ce mouvement, les catholiques donneraient la main aux réformés. Louis de Nassau signala ensuite les avantages que la France retirerait de cette intervention. Sur ce point si grave et si délicat, il obéissait sans doute à l'impulsion de l'amiral de Coligny, qui, dans l'intention de rendre populaire la guerre contre l'Espagne, lui assignait pour but un agrandissement de territoire [2]. Il s'agissait donc d'assurer à la France la possession de la Flandre et de l'Artois, anciens fiefs

[1] *Voir*, sur cette requête, VAN METEREN, fol. 65 v°, et *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 384.

[2] *Voir* le *Discours au roi Charles IX, pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol ès Pays-Bas.* Ce mémoire, qui fut présenté au roi par l'amiral de Coligny, était l'œuvre du célèbre Ph. de Mornay, S[r] du Plessis, qui n'avait alors que vingt et un ans. Du reste, il paraît tout à fait certain que le prince d'Orange n'eut pas connaissance du projet de démembrement des Pays-Bas et que, en adhérant trop facilement, sous ce rapport, aux vues de l'amiral de Coligny, Louis de Nassau cédait à son caractère impétueux et n'écoutait aussi que le désir ardent de renverser, à tout prix, la tyrannie espagnole.

de la couronne capétienne ; le Brabant, la Gueldre et le pays de Luxembourg retourneraient à l'Empire dont ils relevaient autrefois ; enfin, la Zélande et le reste des îles seraient cédés à la reine d'Angleterre, si, de son côté, elle consentait à entrer aussi dans la ligue contre l'Espagne. Charles IX parut goûter beaucoup ces propositions ; mais, partageant sur ce point l'avis de plusieurs de ses conseillers, il désira que l'on s'assurât d'abord des dispositions de la reine d'Angleterre. « Si elle, qui est la maîtresse de la Manche, agit de concert avec nous, dit-il, je ne compte pas pour beaucoup le roi d'Espagne et tous ses alliés. » Louis de Nassau, à la suite de ces entrevues avec Charles IX, vint trouver Walsingham, lui fit part de ce qui se passait et sollicita le concours de son gouvernement. Les peuples des Pays-Bas, lui dit-il, étaient prêts à se soulever ; on avait même beaucoup de peine à empêcher une explosion trop brusque, l'intention du prince d'Orange et de ses coopérateurs étant d'attendre le printemps pour pénétrer dans le pays par deux côtés, avec deux différents corps d'armée. Mais, pour exécuter cette entreprise, il fallait de l'argent. Or, en échange des subsides sollicités et de l'autorisation que la reine Élisabeth donnerait à un certain nombre de vaisseaux de servir sous main les insurgés des Pays-Bas, elle avait la perspective d'unir la Zélande à la couronne d'Angleterre. « Par la possession de la Zélande, disait Louis de Nassau, « la reine aura la clef des Pays-Bas et un lieu où ses vaisseaux « pourront toujours se mettre à couvert des insultes des ennemis « et des périls de la tempête. Possédant la Zélande, elle sera « mieux en état d'assembler les princes d'Allemagne qui jouiront du Brabant et des autres pays autrefois feudataires de « l'Empire, et, par conséquent, d'empêcher que la France ne « devienne trop puissante[1]. »

[1] *Mémoires* de Walsingham, pp. 138-142. — *Voir* aussi une brochure

Walsingham, qui avait conçu la plus haute estime pour les talents et le caractère de Louis de Nassau [1], recommanda chaleureusement la cause des Pays-Bas. Dans une longue lettre au comte de Leicester, il examina les avantages et les inconvénients de la neutralité de l'Angleterre, dans les conjonctures où l'on se trouvait, et conclut qu'il fallait tout mettre en œuvre pour abaisser le fier Espagnol et profiter de ses embarras et de ses désastres [2]. Ces communications ne furent pas accueillies avec un égal

intéressante (*Des pourparlers sur la guerre de Flandre avec le comte Louis*) citée par M. Capefigue, dans son *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, chap. XXXVII.

[1] Il écrivait à Cecil : « Le comte Louis est certainement le gentilhomme le plus accompli auquel j'ai parlé depuis que je suis en France. *Mémoires*, de Walsingham, p. 202.

[2] On lira avec intérêt quelques passages de cette très-curieuse dépêche, écrite le 12 août 1571 :

« ... Je commencerai par vous dire, milord, que nous ne sommes pas bien avec l'Espagne, et que nous sommes obligés de demander réparation ou de la prendre nous-mêmes l'épée à la main. Cette réparation est difficile à obtenir par la voie de la négociation, car des gens qui ne se mettent à la raison que pour un temps et en faveur de leurs intérêts, peuvent bien pour un temps dissimuler leur malice. Cette même réparation par la voie des armes paraît d'abord absolument impossible quand on compare leurs forces avec les nôtres. Mais si vous considérez l'occasion qui se présente aujourd'hui, cette incertitude s'évanouit incontinent... A prévoir les vraisemblances et à en juger, comme peuvent faire les hommes, il y a beaucoup d'apparence que l'orgueil de l'Espagne peut être aujourd'hui tellement abaissé, que nous n'aurons plus rien à craindre de sa mauvaise volonté. Vous trouverez peut-être que le remède est pire que le mal, car en voulant humilier l'Espagne, nous élèverons peut-être une autre puissance de laquelle nous n'aurons pas moins à craindre. Pour répondre à cela, je n'ai qu'à vous dire, milord, en quelle situation sont les choses. Les princes d'Allemagne qui veulent entrer dans le dessein prévoient sagement que si les Pays-Bas étaient unis à la couronne de France, cette puissance serait trop redoutable. Ainsi leur dessein est de composer avec elle, et de l'obliger

empressement par les deux ministres qui se partageaient la confiance d'Élisabeth. Cecil se défia des offres de la France. Il aurait voulu voir d'abord accompli le mariage du duc d'Anjou avec la reine. « Sans cette union, disait-il, l'amitié de la France ne « servira pas de grand'chose, si ce n'est à nous faire les minis- « tres de ses désirs, et à se défaire de nous dès qu'elle aura ce « qu'elle voulait. » Cecil demeurait ainsi fidèle à sa devise : *Prudens qui patiens*. Plus impétueux, Leicester répondit à Walsingham : « Depuis que Sa Majesté est sur le trône, il ne s'est « rien présenté que j'aie eu meilleure envie de favoriser, et « soyez assuré que je ferai mon possible pour le faire réussir en « partie [1]. »

Charles IX, près de qui Coligny et les huguenots voyaient alors grandir leur faveur, fut celui qui montra le plus d'ardeur et de fermeté. L'ambassadeur d'Espagne, ayant eu vent des entrevues secrètes accordées par le roi de France à Louis de Nassau, demanda à Charles IX et à Catherine de Médicis une audience, qui

à se contenter de la Flandre et de l'Artois qui lui appartenaient autrefois. Mais pour le Brabant et les autres pays qui étaient autrefois de la dépendance de l'Empire, leur dessein est de les mettre sur l'ancien pied, et d'en donner le gouvernement à quelque prince d'Allemagne, qui ne peut être raisonnablement que le prince d'Orange. On veut unir la Hollande et la Zélande à la couronne d'Angleterre ; ce qu'ils font pour deux raisons. La première pour rendre l'entreprise plus aisée par notre secours ; l'autre pour pouvoir mieux brider la France, en cas qu'elle veuille aller au delà de sa portion. Si l'entreprise réussit de cette manière, le remède en sera moins dangereux, et le succès en est plus apparent... Je ne doute point, milord, que vous n'agissiez auprès de S. M. de manière qu'une partie au moins des demandes du comte (Louis de Nassau) ne soient favorablement reçues, afin que le feu qui commence à s'allumer devienne un grand feu, et que nous puissions profiter de sa chaleur... » *Mémoires* de Walsingham, pp. 142-144.

[1] *Ibid.*, p. 145.

lui fut accordée le 6 août. Il déclara « que son maître ne pouvait plus souffrir les ravages commis par certains vaisseaux du prince d'Orange, réfugiés à la Rochelle, où ils vendaient publiquement, contre toute bonne amitié, les prises qu'ils avaient faites. » Il se plaignit ensuite de la conférence secrète que le roi avait accordée à Louis de Nassau, rebelle qui ne cherchait, disait-il, qu'à troubler son maître par des cabales indirectes. Il protestait que la guerre pouvait naître d'un pareil état de choses. Charles IX répondit que le prince d'Orange était un prince de l'Empire, avec lequel il était ami, et que, par conséquent, il ne pouvait pas plus l'empêcher de venir dans ses ports que les autres princes ses alliés. Pour la conférence qu'il aurait eue avec le comte Louis de Nassau, il dit à don Francès qu'on l'avait mal informé. — « Mais, ajouta-t-il, quand cela serait, quel juste sujet aurait votre maître de s'en plaindre, ou de s'en croire outragé, puisque ce seigneur est aussi un prince d'Allemagne qui n'est ni pensionnaire ni sujet du roi d'Espagne? Si l'on s'imagine, dit-il encore, que nous appréhendons la guerre, on se trompe. Que chacun fasse en cela ce qu'il jugera le meilleur. » — Et Catherine de Médicis fit la même réponse à l'ambassadeur d'Espagne [1].

Louis de Nassau voyait ainsi se relever la cause à laquelle il s'était dévoué, comme son frère, avec une inébranlable constance, ne redoutant ni la mauvaise fortune ni la mort même [2]. Charles IX, Élisabeth et beaucoup de princes allemands semblaient alors disposés, sinon à se liguer ouvertement contre l'Espagne, du moins à favoriser toute tentative faite pour soulever les Pays-Bas [3]. Et, en ce moment si périlleux pour la domination

[1] Walsingham à Cecil, 12 août 1571, dans les *Mémoires* de Walsingham, pp. 136-137.

[2] *Nec sorte nec morte :* c'était la devise choisie par celui qu'on a appelé le Bayard hollandais.

[3] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. LXI.

de Philippe II, l'inflexible duc d'Albe, par de nouveaux actes de tyrannie, provoquait les murmures et la colère de toutes les classes, indisposait contre lui les catholiques aussi bien que les partisans des doctrines protestantes.

En proposant aux états, en 1569, de voter, pour s'affranchir du 10e et du 20e denier, un tribut annuel de deux millions de florins, le duc d'Albe avait lui-même assigné à ce compromis un terme de six années. Mais à peine la deuxième année tirait-elle à sa fin, qu'il annonça (juillet et août 1571) que le roi n'était pas d'avis de continuer cet arrangement, et que les deux impôts allaient être rendus exécutoires [1]. Il comptait sur le renouvellement des magistrats des villes, qui venait d'avoir lieu dans un sens favorable à la cause royale, pour assurer le succès de son plan [2]. Mais partout il rencontra la plus ferme opposition, au sein des états, dans la bourgeoisie, dans le peuple, et jusque dans les conseils du gouvernement, où les ministres les plus dévoués au roi, Viglius, Berlaymont et Noircarmes, se signalaient par leur résistance. Le duc d'Albe reconnaissait lui-même que de tous les ministres du roi aux Pays-Bas, il n'en était aucun auquel il pût se fier dans cette affaire, aucun qui voulût l'aider, aucun qui ne fût tellement passionné, que celui qui voulait le plus dissimuler ses sentiments à cet égard, les criait par-dessus les toits; il avouait enfin que, pour le seconder dans une affaire aussi difficile, il n'avait que son fils, don Fadrique de Tolède [3]. Le conseil d'État était livré aux discussions les plus orageuses. On faisait remarquer au gouverneur qu'il détournait de son vrai sens le consentement donné par les assemblées provinciales en 1569; que

[1] Gachard, *Anciennes assemblées nationales de la Belgique.*

[2] Viglius, *Commentarius*, etc., p. 296.

[3] Le duc d'Albe au roi, 23 septembre et 23 décembre 1571, et 19 mars 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 203, 213 et 232.

cet assentiment n'avait pas toujours été libre ; que, du reste, en votant un tribut de deux millions de florins, les états avaient dû supposer qu'il ne serait plus jamais question des mesures fiscales qui avaient déjà excité tant de murmures. Les opposants étaient surtout encouragés par la persuasion que, dans cette affaire, le duc agissait sans ordres formels du roi. Lorsqu'il eut dit au conseil que, loin de désapprouver sa conduite, le roi voulait que l'on payât le 10e denier, Viglius osa lui représenter que Marie de Hongrie montrait au conseil les ordres de l'empereur, et il ajouta que, quoiqu'on ne doutât point de ceux qu'avait le duc d'Albe, il serait pourtant convenable qu'il les exhibât aussi pour se justifier aux yeux du peuple. Le duc entra dans une fureur extrême et jura, par sa barbe, que tout s'exécuterait, comme il l'avait prescrit ; apostrophant grossièrement Viglius, il s'écria aussi qu'on devrait trancher la tête à des conseillers qui s'opposaient aux volontés du roi. Viglius répondit, avec une courageuse fermeté, qu'il ne tremblait point pour sa tête blanchie au service de l'État : que, du reste, il avait toujours été permis aux conseillers de dire leur avis, sans être menacés d'un châtiment, et que, si le duc ne voulait point leur laisser cette prérogative, mieux valait qu'ils restassent chez eux [1]. Berlaymont et Noircarmes appuyaient Viglius, et à leurs représentations se joignirent les réclamations des états et les instances des évêques. Un des plus considérés, l'évêque d'Ypres, écrivit secrètement au duc pour le conjurer de remplacer l'impôt du 10e denier par un autre : il lui dépeignait les lamentations des artisans, et lui faisait craindre qu'une pareille mesure n'aliénât au roi les cœurs de beaucoup

[1] *Voir* le recueil des lettres de Morillon à Granvelle (Bibliothèque de Bourgogne, no 16094). Du reste, Viglius a retracé lui-même les vives discussions qui eurent lieu au conseil d'État, à partir du 20 avril 1571. *Commentarius*, p. 297 et suiv.

de ses sujets [1]. Le confesseur même du duc d'Albe lui fit des représentations analogues, mais qui restèrent également infructueuses [2]. Ferdinand de Tolède se faisait un titre de gloire d'achever, par l'établissement des nouveaux impôts, la terrible mission qu'il était venu exercer dans les Pays-Bas. Jamais il n'avait renoncé au dessein qu'il voulait enfin réaliser; et, à ses yeux, la combinaison adoptée en 1569 n'avait été qu'un ajournement [3]. Tout ce qu'il concéda au conseil d'État, ce fut une modification dans la nature de l'impôt; mais, quant à la mesure elle-même, il la maintint avec une violente obstination [4]. Il refusa même de recevoir les requêtes qui lui étaient présentées de la part des états, car il voulait, disait-il, une soumission prompte et sans réplique [5]. Il s'efforça d'ailleurs de mettre le roi en garde contre les démarches qui seraient faites près de lui pour ébranler sa résolution. Il qualifiait de « satrapes » les ministres

[1] Cette lettre, du 29 septembre 1571, est analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 204.

[2] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 408.

[3] C'est ce qui résulte d'une lettre écrite au roi par le duc d'Albe, le 12 août 1570, et où il l'engageait à ne se départir jamais de ce qu'il avait obtenu des états par leur premier consentement. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 146.

[4] Il déclara (31 juillet 1571) que les dix pour cent sur les objets mobiliers ne se payeraient qu'une fois, non sur la matière brute, mais sur les ouvrages terminés; il consentit aussi à exempter de l'impôt les produits de la terre et les bestiaux. Ces modifications ne manquaient point d'une certaine importance, puisque, dans le système primitif, l'objet imposé, devant acquitter le droit à chaque mutation de propriété, eût doublé de valeur avant d'arriver à sa dernière forme. Mais, quelles qu'elles fussent, ces concessions laissaient subsister tant d'autres dispositions vexatoires et ruineuses, qu'elles furent loin de suffire pour ramener le conseil, les états et le peuple. Voir *Philippe II et la Belgique*, par A. Borgnet, p. 53-54. Le débat y est clairement exposé.

[5] GACHARD, *Anciennes assemblées nationales de la Belgique*.

et seigneurs principaux qui avaient osé lui résister. Le motif qui fait agir les opposants, disait-il, c'est qu'ils ne peuvent plus, comme par le passé, dicter la loi à leur souverain : c'est là ce qui cause leur mécontentement ; ce n'est ni l'intérêt des manufactures et de la pêche, ni aucune autre chose. On avait voulu, jusque dans le conseil, ajoutait-il, lui inspirer des appréhensions sur les conséquences de sa conduite ; « mais il faudrait qu'ils en sussent et pussent davantage pour lui faire peur. » Il déclara, en effet, qu'il serait mis en pièces ou que le roi serait obéi, et que, partout où il serait, les choses ne se passeraient jamais d'une autre façon [1]. Il maintint donc les ordres qu'il avait déjà donnés pour la perception du 10e denier, et nomma des commissaires spéciaux afin de surmonter plus promptement les difficultés.

Cette obstination porta au comble le mécontentement de toutes les classes. Le duc d'Albe lui-même reconnut que ni les têtes qu'il avait fait tomber, ni les priviléges qu'il avait abolis n'avaient excité autant de répugnance et d'opposition [2]. Le clergé se plaça résolûment à la tête de cette résistance universelle. Quoique le bruit eût couru dans les provinces que Viglius avait été arrêté pour son opposition au dixième denier [3], l'évêque d'Ypres, celui d'Anvers et l'abbé d'Anchin ne se laissèrent point détourner de leur dessein patriotique. Ils organisèrent la ligue du clergé contre l'impôt qui poussait le peuple au désespoir. En plusieurs lieux, les curés prêchèrent ouvertement que « sans grandissime charge « de conscience et sans encourir l'indignation et l'ire divine, « personne ne se pouvait employer en l'exécution du dixième

[1] Lettres secrètes du duc d'Albe au roi, du 4 novembre 1571, et du 19 mars 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 208 et 232.

[2] Le duc d'Albe au roi, 19 octobre 1571, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 206.

[3] *Commentarius*, etc., p. 308.

« denier ; » et ils citaient, à l'appui de cette défense, diverses autorités de la Sainte-Écriture [1]. Dans presque toutes les villes, la bourgeoisie se signalait par son attitude courageuse, et les métiers de Bruxelles donnaient l'exemple. Menaces, amendes, logements militaires, tout avait été vainement employé pour faire cesser cette opposition qui devenait plus menaçante de jour en jour. Les plus puissantes corporations, celles des brasseurs et des bouchers, se montraient inébranlables. Ceux-ci refusaient de vendre de la viande et ceux-là de faire de la bière plutôt que de payer l'impôt, quoique la peine de mort et la confiscation des biens eussent été décrétées contre les récalcitrants. La plupart des marchands de drap, les merciers, les fruitiers, avaient également fermé leurs boutiques, et tous se passèrent de vendre, pendant trois mois, plutôt que d'acquitter le 10[e] denier. Enfin, les meubles d'un bourgeois ayant été mis à l'encan, pour résistance au collecteur du dixième, il ne se présenta aucun acquéreur [2]. Avant de châtier les bourgeois de Bruxelles, le duc d'Albe fit sentir sa colère à des villes moins importantes. Les habitants d'Amsterdam, cités devant la cour de Hollande pour leur opposition, furent condamnés à une amende de 25,000 florins destinés à la construction du château de Flessingue. La ville d'Utrecht,

[1] *Voir* des détails neufs et intéressants dans une *Notice sur le dixième denier*, par M. Bakhuizen Van den Brink (*Messager des sciences historiques*, 1848, 3[e] livraison). Conf. GACHARD, *Des anciennes assemblées nationales*. — Au surplus, la correspondance de Morillon avec Granvelle fournit surabondamment la preuve de l'irritation du clergé ; le vicaire général de l'archevêché de Malines dépeignait le duc d'Albe comme « n'ayant ni foi ni loi. » — Mais écoutons Granvelle lui-même : « Les derniers troubles ont procédé de l'injonction du 10[e] denier et ont continué pour le mauvais gouvernement, foules et cruautés incroyables dont on a usé... » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I[er], pp. 71-77.

[2] *Voir*, pour les détails, *Histoire de Bruxelles*, t. I[er], pp. 424-426.

à laquelle le duc d'Albe avait voué une haine particulière, fut punie avec plus de sévérité encore. Le lieutenant de Philippe II déclara les habitants d'Utrecht déchus de leurs libertés et enjoignit au magistrat de la ville de lui remettre tous les titres originaux de ses antiques priviléges. L'obéissance à un pareil ordre se faisant attendre, la garnison espagnole fut mise sous les armes, les magistrats menacés de la prison et les bourgeois de pillage. Il fallut se résigner, mais un tel abus d'autorité augmenta encore les partisans du prince d'Orange [1]. L'émigration recommençait

[1] VAN LOON, t. Ier, p. 143. — Dans sa lettre au roi, du 23 décembre 1571 (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 215), le duc d'Albe expliquait ce qui l'avait engagé à procéder contre ceux d'Utrecht plutôt que contre tous autres. Indépendamment de leur insolence, il ne pouvait oublier que, pendant les troubles passés, ceux d'Utrecht s'étaient signalés par un acte exceptionnel en prohibant, par résolution unanime des états, l'exercice de la religion catholique. — Le duc d'Albe exagérait la portée du contrat fait avec les protestants, le 27 août 1566, et par lequel on avait cédé aux calvinistes l'église de Saint-Jacques, avec promesse de leur en donner une seconde, si celle-ci n'était pas assez grande. Les états, cités devant le conseil des troubles, soutinrent, dans leur défense, que le contrat incriminé était l'œuvre de quelques-uns des membres de l'assemblée, qui, pour lui donner plus d'autorité, s'étaient servis du nom de tout le corps ; que cette transaction avait eu, d'ailleurs, pour but, comme le demandait la duchesse de Parme, de retenir la ville dans la religion romaine et dans l'obéissance due au roi. Cette défense n'eut aucun succès. Par une sentence prononcée le 14 juillet 1570, à Anvers, le clergé des cinq églises d'Utrecht perdit le droit de donner les premiers suffrages dans l'assemblée des états, et même d'y assister. Cette sentence déclarait encore tous les nobles qui avaient été présents à la conclusion du contrat, déchus de toute leur autorité, de même que les villes d'Utrecht, d'Amersfort, de Wyk et de Rhenen. Elle confisquait tous les domaines et tous les revenus, tant de la ville d'Utrecht que des corps des métiers, et annulait leurs libertés, droits, priviléges et prérogatives, le tout jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté d'en décider autrement. *Voir* VAN LOON, t. Ier, p. 127.

aussi dans de larges proportions. Un grand nombre de marchands de différentes villes, de Bruxelles, de Lille, de Douai, d'Arras, arrivaient journellement, avec leurs biens, en France, dans le dessein de s'y établir. Tous se plaignaient du dixième denier et des insolences que commettaient les Espagnols. D'autres, qui n'étaient pas marchands, venaient à la cour de Charles IX, et offraient de prendre les armes si l'on voulait les secourir [1].

Dans ces conjonctures, don Francès de Alava, rappelé de l'ambassade de Paris, sur les instances du gouvernement français, traversa les Pays-Bas pour retourner en Espagne. Témoin de l'émigration des marchands, il ne put dissimuler ses appréhensions à Noircarmes, qui était venu à sa rencontre, non loin de Cambrai. Noircarmes, très-ému, lui répondit : « Seigneur don « Francès, il y en aura plus de dix mille qui quitteront le pays, « si le duc d'Albe n'y prend garde ! Et plaise à Dieu qu'il ne « survienne pas quelque inconvénient si grand, que nous n'y « puissions remédier ! Le duc ne veut se désabuser touchant ce « malheureux dixième denier. Il faut s'attendre à de fâcheuses « conséquences. » Don Francès, étant arrivé à Bruxelles, eut plusieurs conférences avec le duc d'Albe. Celui-ci se troubla fort et se récria quand l'ambassadeur lui parla de l'émigration vers la France ; mais don Francès répliqua qu'on n'avait pu le tromper parce que c'était chose qu'il avait en quelque sorte touchée de la main. Le jour suivant, l'ambassadeur reçut beaucoup de visites, et entre autres celles du S[r] de Berlaymont et du S[r] de Hierges, son fils. Ils lui dirent chacun à part : « Nous nous félicitons que « Dieu vous ait envoyé ici, pour que vous puissiez, connaissant « si bien les affaires de ces États, instruire Sa Majesté du péril « où ils sont, et lui dire qu'Elle le considère avec sa grande pru- « dence, et y pourvoie le plus promptement possible. » Tous

[1] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 215.

duc d'Albe n'agissait point d'après les ordres du roi. Viglius reçut en conséquence de son ami une lettre, qui auparavant avait passé sous les yeux du roi lui-même et qui avait été expédiée avec son approbation. Cette lettre, dont la substance devait être également communiquée aux évêques et aux magistrats opposants, qui avaient réclamé l'intercession de Hopperus, ne laissait aucun doute sur l'approbation donnée par le monarque au système financier du duc d'Albe. Hopperus donnait même à entendre que ce serait grandement déplaire au roi que de continuer l'opposition contre le dixième denier[1]. Du reste, pour mieux exprimer la volonté de Philippe II, Hopperus fut également chargé de rédiger une dépêche officielle, dans laquelle le roi, après avoir témoigné au gouverneur des Pays-Bas sa surprise qu'on eût fait si peu de diligence pour percevoir le dixième denier, émettait l'espoir que le duc tâcherait de récupérer le temps perdu, et déclarait qu'il était naturel que les Pays-Bas contribuassent à l'immensité des dépenses qu'on avait été obligé de faire dans leur intérêt[2]. De son côté, le duc d'Albe n'épargnait aucun effort pour ébranler la résistance qu'il rencontrait autour de lui. Les états de Flandre lui ayant député les évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges, il s'était enfermé avec eux, pendant trois heures, pour

[1] *Voir* cette lettre dans la Notice de M. Bakhuizen ; elle fut expédiée vers le 24 février 1572.

[2] Cette dépêche officielle portait la date du 15 février 1572. *Voir* les lettres de Hopperus (Bibliothèque de Bourgogne, n° 16093). — Les intentions réelles du roi étaient, d'ailleurs, énoncées très-clairement dans la lettre secrète qu'il adressa au duc d'Albe, le 20 avril suivant. Il enjoignait à son lieutenant d'achever d'établir de sa main et par son autorité le dixième denier, et lui défendait, en conséquence, de quitter les Pays-Bas et de remettre le gouvernement au duc de Medina-Celi, son successeur, avant d'avoir reçu des ordres ultérieurs (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 240).

les ramener à ses sentiments. Cette entrevue avait eu lieu le 2 février, et le duc croyait en être sorti avec succès. Or, le 24 mars, ces mêmes prélats adressaient directement au roi une représentation des plus énergiques contre le dixième denier et des plus hardies contre le droit même du prince d'établir cet impôt [1]. Le peuple montrait, du reste, une irritation telle qu'une sédition paraissait imminente. A Bruxelles, les bourgeois refusaient de saluer le lieutenant de Philippe II lorsqu'il se montrait dans les rues. Une nouvelle invasion du prince d'Orange était même désirée par beaucoup d'habitants [2]. Poussées à bout par l'obstination du gouverneur et bravant ses menaces, les assemblées provinciales résolurent enfin d'envoyer des députés à Madrid, pour faire connaître directement au roi les vœux du pays.

[1] Ils ne peuvent, en accomplissement de leur devoir, disaient-ils, laisser de représenter au roi le mal que causera à la justice et à la république la levée du dixième denier, et *que tout le fardeau retombera sur les pauvres*. Les hommes d'expérience prédisent que, s'il se perçoit, le pays se dépeuplera, et que le commerce, qui fait sa richesse, s'en éloignera. Beaucoup de faux serments seront faits pour se soustraire à l'impôt : ce qui causera une abomination générale, d'autant plus que, à cause de la divergence d'opinions des docteurs en cette matière, les confesseurs ne sauront comment se régler. Et il ne sert de rien que les états aient consenti le dixième denier : car, indépendamment de ce que beaucoup d'entre eux disent n'avoir point donné ce consentement, on allègue que, suivant le sentiment des docteurs en théologie, « quand le peuple ne veut pas recevoir une loi, encore qu'elle soit juste et qu'il ait tort, mais bien plus encore lorsqu'elle est douteuse et qu'il a quelque raison, un bon prince est obligé, en conscience, de ne pas persister dans sa prétention. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 236.

[2] Ces faits sont consignés dans une lettre écrite au prince d'Orange, le 29 janvier 1572, par son beau-frère, le comte Van den Berg, d'après les informations recueillies d'un bourgeois de Bruxelles, qui venait de se réfugier à Cologne. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 408-411.

Les états du Hainaut, qui avaient pris l'initiative de cette démarche, furent imités par les états d'Artois, par ceux de Lille, Douai et Orchies, et enfin par les états de Flandre et de Brabant. Une détermination aussi grave porta au comble l'irritation que le duc d'Albe éprouvait en face de l'opposition si persévérante de toutes les classes de citoyens. C'était à la force qu'il voulait maintenant recourir pour dompter les villes récalcitrantes, et il se proposait de commencer par Bruxelles, parce que c'était le mauvais exemple donné par la cité, où il résidait, qui avait fortifié et généralisé la résistance. Mais des événements inattendus vinrent, comme un coup de foudre, renverser les projets de l'altier gouverneur et donner un caractère nouveau à la lutte des Pays-Bas contre la tyrannie espagnole.

Depuis deux ans, cette lutte, commencée en 1566 et interrompue en 1568, avait été poursuivie sans relâche par la petite flotte du prince d'Orange. Les gueux de mer n'avaient cessé de harceler la marine espagnole et de menacer les côtes des Pays-Bas. En 1570, ils se proposaient même, d'après les instructions du prince, de pénétrer dans l'un ou l'autre port de la Hollande, lorsque le terrible ouragan du jour de la Toussaint vint disperser et anéantir une partie de leurs forces [1]. Cependant, au mois de décembre, Herman de Ruyter, accompagné d'une vingtaine d'hommes cachés dans deux barques, réussit à s'emparer du château de Loevestein, situé près de Gorcum, au confluent du Rhin et de la Meuse. A cette nouvelle, don Rodrigo de Tolède, gouverneur de Bois-le-Duc, envoya à Gorcum un certain nombre d'arquebusiers qui reprirent le château et tuèrent la plupart des hommes qui s'y étaient introduits [2]. En même temps, le comte

[1] VAN LOON, t. Ier, p. 133.

[2] On trouva sur Herman de Ruyter une patente donnée par le prince d'Orange et datée du château de Dillenbourg, le 25 novembre 1570. Guil-

Van den Berg avait cherché à surprendre Deventer ; repoussés de cette place, les gueux se rendirent maîtres des châteaux de Berghen et de Ulft, qu'ils gardèrent jusqu'au 14 janvier 1571 [1]. Au mois de mars, ils prirent, par surprise, Monickendam, où ils demeurèrent aussi quelque temps. En outre, ils attaquèrent au Texel la flotte qui se disposait à faire voile pour l'Espagne, prirent même l'île de Texel et brûlèrent le cloître et la maison de l'écoutète [2]. Pour donner la chasse aux corsaires qui ne cessaient d'infester les côtes, le duc d'Albe fit armer des navires et mit des garnisons dans les villes maritimes. Ces mesures suspendirent les succès des gueux de mer ; attaqués à leur tour, ils ne purent toujours triompher des vaisseaux espagnols [3]. Tous ceux qui tombaient entre les mains des royalistes étaient, d'ailleurs, traités avec une impitoyable rigueur. La garnison de Groningue, ayant surpris sur le Vlielant un parti de gueux marins, les passa au fil de l'épée, à l'exception de trente qui restèrent prisonniers. « On

laume s'y qualifiait de « lieutenant général de Sa Majesté de Hollande, Zélande, Frise et Utrecht. » Il y commettait de Ruyter à l'effet de se transporter vers les villes de Gorcum et Worchum, ainsi que vers le château de Loevestein, et de s'en emparer, en son nom, pour le service du roi L'instruction donnée à de Ruyter le chargeait, entre autres, de tenir la main à ce que la nouvelle religion fût prêchée dans ces endroits, si les habitants le requéraient, *sans souffrir toutefois qu'il fût apporté le moindre trouble ou empêchement à l'exercice de la religion catholique.* Elle l'autorisait à maintenir ou à changer les magistrats. Elle lui prescrivait de faire prêter serment à ceux-ci et à tous les habitants, etc. (*Correspondance de Philippe II,* t. II, pp. 165-166).

[1] *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 167.

[2] VAN METEREN, fol. 67.

[3] Le duc d'Albe au roi, 6 juillet 1571. Cette lettre contient le récit d'un combat naval, livré à l'embouchure de l'Ems, entre les gueux de mer et une escadrille espagnole commandée par le vice-amiral Boschussen. *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 179.

les contraignit, dit un annaliste, de prendre chacun une teste de leurs compagnons, et de la porter en leurs mains, et ainsi furent menés en triomphe, et après furent décapités [1]. »

Le duc d'Albe, qui avait obligé les gueux de mer à s'éloigner d'Emden, voulut également leur enlever l'asile plus sûr qu'ils trouvaient dans les ports de l'Angleterre. Jusqu'alors les ministres d'Élisabeth avaient résisté. Aux plaintes incessantes du lieutenant de Philippe II sur la protection que la reine accordait aux corsaires de Flandre, lord Burghley objectait que ces marins avaient commission du prince d'Orange, prince indépendant, ajoutait-il, qui faisait la guerre au duc d'Albe [2]. Mais les réclamations du lieutenant de Philippe II devinrent enfin si sérieuses et si menaçantes qu'il fallut y avoir égard si l'on ne voulait rompre ouvertement avec l'Espagne. Treslong, obligé de quitter Emden, venait de rejoindre Guillaume de la Marck sur les côtes d'Angleterre, lorsque la reine Élisabeth feignit de se déclarer elle-même contre les intrépides auxiliaires du prince d'Orange. Ce fut au mois de mars 1572 que, par une proclamation publique, la reine enjoignit aux gueux de mer de sortir de ses États, défendant en même temps à ses sujets d'héberger les rebelles des Pays-Bas et de leur fournir des vivres ou des munitions; elle comptait, du reste, que les rebelles d'Angleterre seraient pareillement éloignés des États de Philippe II. Privés de leurs anciens refuges, les gueux de mer se virent dans la nécessité de tenter de nouvelles aventures et de chercher dans leur témérité des moyens de salut. Resserrant parmi eux les liens de la solidarité et de la discipline, ils reconnurent pour leur chef Guillaume de la Marck. Ce n'était point le plus habile de ces hardis marins; mais il les surpassait tous par la violence de la haine qu'il avait

[1] VAN METEREN, fol. 67.
[2] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 237.

vouée aux Espagnols. Plein de courage et d'audace, protestant déclaré, obéi avec fanatisme par les Liégeois qui l'entouraient, la Marck représentait la fraction la plus hardie et la plus entreprenante des fugitifs des Pays-Bas. Son étendard annonçait les représailles qu'il méditait : on y voyait représentées dix pièces de monnaie qui réveillaient constamment le souvenir de l'imposition du dixième denier [1].

Guillaume de la Marck, qui avait choisi lui-même pour son lieutenant ou vice-amiral Barthel Entens de Mentheda, s'éloigna des côtes d'Angleterre avec vingt-cinq ou trente navires. Son intention était de se diriger vers la Nord-Hollande ; mais un vent contraire poussa la flottille dans l'embouchure de la Meuse et près de l'île de Voorn, qui avait pour chef-lieu la ville de la Briele. Le 1er avril, dimanche des Rameaux, vers deux heures de l'après-midi, les navires commandés par les capitaines Maxinus, Brant et Daen, arrivèrent les premiers en vue de l'île ; le gros de la flottille suivait [2]. A l'approche des *oies de mer,* plusieurs navires marchands, en charge pour l'Espagne, s'étaient hâtés de déployer leurs voiles pour se réfugier à Rotterdam. Frustré de l'espoir d'enlever ces vaisseaux à l'ennemi, la Marck se proposait de rentrer en mer, lorsque le vent changea et le retint dans la Meuse. Alors Treslong émit l'idée de s'emparer de la Briele pour en faire une place de retraite ; et ce projet, qui devait avoir des résultats inespérés, fut immédiatement adopté. Les habitants de la Briele et ceux de Maeslantsluys, en voyant venir la flottille des gueux, avaient d'abord supposé que c'étaient aussi des bateaux marchands que les vents contraires leur amenaient. Mais il ne tardè-

[1] GROTIUS, liv. II ; — STRADA, liv. VII ; — METEREN, fol. 71 ; — BOR, t. Ier, fol. 265.

[2] D'après Bor, cette flottille se composait de vingt-six vaisseaux, d'après Van Meteren, de trente environ, et, d'après la relation officielle du duc d'Albe, de vingt-cinq, dont neuf bien armés.

rent point à être détrompés : un émissaire, qu'ils avaient envoyé vers l'escadre, revint leur dire que Guillaume de la Marck, comte de Lumey et de Seraing, exigeait la reddition immédiate de la ville, au nom du prince d'Orange, comme stathouder du roi en Hollande. Il ajoutait que le prince viendrait bientôt lui-même bien accompagné, afin de délivrer le pays de la tyrannie du duc d'Albe et de l'imposition du dixième denier. Les habitants ne pouvaient songer à opposer une résistance sérieuse ; deux compagnies de soldats espagnols, qui gardaient naguère cette place importante, en avaient été éloignées pour renforcer la garnison d'Utrecht. Pendant que les bourgeois délibéraient en tumulte sans oser prendre de résolution, les gueux débarquèrent, entre huit et neuf heures du soir. Treslong mit le feu à la porte du Sud, tandis que La Marck faisait enfoncer avec un mât celle du Nord. Bientôt il fut dans la ville avec ses Liégeois. Dès le lendemain, les églises furent pillées, les images abattues, les prêtres et les moines persécutés. Les autels furent également renversés dans tous les villages de l'île, au nombre de neuf ou dix. Cependant La Marck et la plupart de ses compagnons, après avoir examiné la place, la trouvaient trop peu forte pour qu'on pût espérer de la défendre avec succès ; ils se montraient donc disposés à l'abandonner ; mais les représentations de Treslong, qui signalait surtout la commodité du havre, firent prévaloir une tout autre résolution. Les gueux tirèrent de l'artillerie de leurs navires, augmentèrent les fortifications et annoncèrent qu'ils tiendraient la Briele jusqu'à la dernière extrémité [1].

Informé de la tentative si hardie des gueux de mer, le comte de Boussu, gouverneur de la Hollande, en donna immédiatement avis au duc d'Albe ainsi qu'au mestre de camp don Hernando

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 223 ; — METEREN, fol. 71 v° ; — BOR, t. Ier, fol. 265.

de Tolède. Celui-ci fut chargé de secourir le gouverneur avec six des compagnies sous ses ordres et deux du régiment de Naples, qui se trouvaient à Utrecht. Don Hernando ayant rejoint le comte de Boussu à Vlaardingen, à peu de distance de la Briele, les troupes furent embarquées et dirigées vers l'île. Mais déjà les gueux avaient levé les écluses, fait entrer l'eau dans les fossés, et placé leurs canons aux issues de la place. Lorsque les Espagnols s'avancèrent le long de la digue, seul chemin encore praticable au milieu des eaux, vers la porte méridionale, ils essuyèrent de si terribles décharges qu'ils furent obligés de rétrograder, car ils étaient venus sans artillerie. Pour surcroît de malheur, Treslong et le capitaine Roybol avaient attaqué et brûlé une partie des barques qui avaient amené les ennemis. La retraite des Espagnols, qui s'effectua pendant les fêtes de Pâques, fut une déroute. Dordrecht leur ferma ses portes. Rotterdam avait d'abord agi de même ; mais, sur les représentations du comte de Boussu, les chefs de la bourgeoisie consentirent à laisser passer par la ville un escadron à la fois. Dès que les Espagnols, déjà exaspérés par leur défaite, eurent vu une porte entr'ouverte, ils firent main basse sur les bourgeois de garde, entrèrent pêle-mêle dans la ville et la saccagèrent avec toutes les horreurs que la licence militaire peut entraîner [1]. Cette trahison activa encore le soulèvement, qu'avait déterminé la courageuse entreprise de Guillaume de la Marck.

L'île de Voorn, occupée par les gueux de mer, devint ainsi la pierre angulaire de la future république des Provinces-Unies des Pays-Bas. Le mouvement libérateur, dont la prise de la Briele a été le signal, se communique bientôt aux villes de la Hollande et

[1] *Grande chronique de Hollande*, t. II, p. 224 ; — VAN METEREN, fol. 72 ; — BENTIVOGLIO, liv. V ; — Lettre du duc d'Albe au roi, du 26 avril 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 245.

de la Zélande. La Frise, la Gueldre, l'Over-Yssel s'ébranlent en même temps. Cette insurrection nationale contre la sanglante tyrannie du duc d'Albe ne laisse point les autres peuples indifférents. Le gouvernement anglais s'empresse d'accorder aux gueux de mer, dans le nord des Pays-Bas, un patronage indirect, mais non sans efficacité. De leur côté, les huguenots français assistent ouvertement Louis de Nassau et lui fournissent le corps d'armée avec lequel il pénètre dans les provinces du midi. La prise de Mons est un nouvel et grave échec pour la domination espagnole, déjà entamée par les insurgés hollandais et menacée en outre d'une invasion que doit diriger l'amiral de Coligny en personne. Mais déjà s'avançait aussi le plus redoutable des adversaires de l'Espagne. Guillaume de Nassau, après avoir d'abord blâmé comme prématurée l'entreprise du Sr de Lumey, ne tarda point à discerner les conséquences favorables de cette victorieuse expédition. Il se mit alors en mesure d'accabler le duc d'Albe. Tout était bien changé depuis 1568. Au lieu de populations terrifiées ou indifférentes, le prince d'Orange, dont le nom avait grandi dans l'exil et l'adversité, retrouvait une haine inexprimable contre l'étranger qui opprimait les Pays-Bas ainsi que l'espérance et la volonté de relever les libertés abattues par le lieutenant de Philippe II. Plusieurs villes du Brabant et de la Flandre se déclarent pour le prince, et ces symptômes annoncent que les provinces du midi ne tarderont point à suivre l'exemple de la Hollande et de la Zélande. Pour hâter le dénoûment, Guillaume se dirige vers Mons, assiégé par le duc d'Albe. Son but est de délivrer cette ville importante, où commande Louis de Nassau, de donner la main aux huguenots français dont le concours est assuré, de cerner l'armée espagnole et d'obliger ainsi le lieutenant de Philippe II à capituler.

La chute de la domination espagnole dans les Pays-Bas était à peu près certaine, lorsque l'horrible massacre de la Saint-Bar-

thélemy vint changer soudainement la face des choses. Plus de secours à attendre des protestants français égorgés avec leur illustre chef. Charles IX et Catherine de Médicis, au lieu de seconder les insurgés belges, redeviennent les alliés sinistres de Philippe II et du duc d'Albe et font échouer l'entreprise du prince d'Orange. Obligé de s'éloigner de Mons et de revenir sur ses pas, il abandonne aux Espagnols les villes du midi où flottait déjà la bannière des Nassau. Cependant la Saint-Barthélemy, malgré ses conséquences désastreuses, ne détruit point tout le fruit des profonds calculs de Guillaume le Taciturne ; elle ne fit point avorter entièrement sa seconde expédition contre le duc d'Albe. Ce n'est plus vers l'Allemagne qu'il se dirige, comme en 1569, lorsqu'il était vaincu, déconcerté et presque découragé par l'immobilité et la lâcheté des populations. Guillaume est résolu à ne plus quitter les Pays-Bas. Mettant sa confiance en Dieu et plein d'un viril espoir, il va se joindre aux populations qui refusent de reprendre le joug du duc d'Albe. C'est en Hollande et en Zélande, dit-il lui-même, qu'il a choisi sa sépulture. Plus d'hésitations ; plus de doutes sur le caractère et le but de cette lutte si grande et si difficile. Il faut que la domination espagnole soit anéantie pour que les Pays-Bas recouvrent la jouissance de leurs antiques priviléges et obtiennent la possession de la liberté de conscience. La révolution de 1566, pour porter tous ses fruits, doit se transformer en guerre ouverte pour l'indépendance de la patrie. Les idées ayant maintenant rempli leur rôle, c'est à la force des armes qu'il faut recourir pour sauver le pays et consacrer les immortels principes des premiers Confédérés. Aux armées et aux flottes de l'Espagne, il faut savoir opposer les armées et les flottes des Pays-Bas. Guillaume de Nassau ne recule plus devant ces conséquences extrêmes de la révolution. Il a commencé la guerre contre la domination espagnole ; il la continuera, lui et ses descendants, avec une incomparable per-

sévérance. En se retirant au milieu du peuple de Hollande, si vaillant et si tenace, le prince a lui-même annoncé qu'il triompherait ou périrait avec les adversaires de la tyrannie. Il est destiné à périr. Mais ce n'est point sur un champ de bataille qu'il succombe comme ses trois frères, Adolphe, Louis et Henri de Nassau. Le ressentiment de l'Espagne lui réserve une destinée plus tragique : il meurt sous les balles d'un misérable et fanatique assassin, qui exécute « le ban du roi. » Dieu ne permet point, cependant, que ce meurtre réalise les espérances que Philippe II avait fondées sur la proscription de Guillaume le Taciturne. La république des Provinces-Unies, dont ce grand politique a jeté les fondements, ne tombe point avec lui. De nouveaux et suprêmes efforts consolident son existence et la couvrent de gloire.

Par quelques sages concessions, faites à propos, à l'origine des troubles, et maintenues avec loyauté, Philippe II aurait pu conserver intact l'héritage de la maison de Bourgogne et sauver aussi l'ancienne religion dans toute l'étendue des dix-sept provinces. Pour avoir adopté un système inexorable et s'être servi de la tyrannie, le fils de Charles-Quint vit, avant de mourir, sa succession démembrée et le protestantisme triomphant et dominant dans la nouvelle république des Provinces-Unies. Le châtiment du roi le plus puissant et le plus orgueilleux du XVI[e] siècle fut plus cruel encore. Cette fédération batave, si faible à son début, devint peu à peu un des États les plus redoutables de l'Europe, et les descendants de Guillaume le Taciturne, le proscrit, s'élevèrent, comme stathouders, au-dessus des descendants de son proscripteur. Ils vainquirent l'Espagne et lui dictèrent des lois. La république hollandaise étendait sa puissance et commandait l'admiration lorsque la monarchie espagnole, épuisée par une si longue lutte, entraînait dans ses humiliations et dans sa ruine les États qui, pour leur malheur, n'avaient point su se dé-

tacher irrévocablement de la domination fatale de Philippe II.

Il est trop vrai que le fils de Charles-Quint était, au XVIe siècle, le chef redouté du parti catholique ; mais, certes, il ne représentait point la religion du Dieu de miséricorde, dans son expression la plus haute et la plus pure. Les Belges méridionaux le comprirent d'abord et le proclamèrent ; malheureusement, ils ne surent point persévérer jusqu'au bout dans leur révolte légitime contre une affreuse tyrannie. Des excès également funestes, dont les calvinistes les plus exaltés se rendirent coupables, à leur tour, dans certaines villes où ils dominaient, contribuèrent, du reste, à décourager la noblesse wallonne, qui était restée fidèle à l'ancienne religion, tout en secouant la domination des Espagnols. Après s'être unis aux protestants et avoir vaillamment combattu avec eux, les *Malcontents* finirent par les abandonner, désertant ainsi la grande cause des Pays-Bas. Mais cette fatale détermination, que pouvaient à peine excuser l'effervescence et les agressions du parti calviniste, fut cruellement expiée. L'alliance des catholiques et des protestants des Pays-Bas, loyalement maintenue de part et d'autre, eût été, dans ces temps si troublés et si calamiteux, le chef-d'œuvre de la politique et le moyen le plus sûr de préserver et de raffermir la nationalité des dix-sept provinces. La soumission des Belges catholiques à l'Espagne, accomplie trop vite et avec trop d'imprévoyance, fut, après le règne éphémère des archiducs Albert et Isabelle, la cause principale de la longue décadence et du démembrement irréparable des Pays-Bas méridionaux.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE DIXIÈME.

Influence exercée par les espions de Philippe II en Belgique. — Fray Lorenzo de Villavicencio est envoyé en Espagne. — Causes des hésitations de Philippe II. — Entrevue de Bayonne. — Encouragements adressés aux inquisiteurs. — Noces du baron de Montigny et de la princesse d'Épinoy. — Projet d'une ligue contre l'Inquisition, conçu d'abord à Spa, et définitivement arrêté dans une réunion secrète à l'hôtel de Culembourg à Bruxelles. — Louis de Nassau, promoteur de la Confédération. — Marguerite de Parme ajourne la communication des dépêches de Ségovie jusqu'après le mariage de son fils, Alexandre Farnèse, avec l'infante Marie de Portugal. — Fêtes destinées à célébrer ce mariage. — Délibérations du conseil d'État et du conseil privé sur les ordres du roi. — Le prince d'Orange et ses amis, tout en signalant les inconvénients de ces injonctions, sont d'avis que la volonté si formellement exprimée par Philippe II doit prévaloir sur toutes les autres considérations. — Opposition de Viglius. — La régente adopte l'avis du prince d'Orange — La publication des ordres du roi excite une stupeur générale. — Représentations des gouverneurs, particulièrement du marquis de Berghes et du prince d'Orange. — Marguerite de Parme s'associe à ces protestations — Requête des chefs-villes du Brabant. — Apostille favorable. — Opposition des Anversois excitée par Louis de Nassau. — Menaces des inquisiteurs; listes de proscription. —

Découragement d'un grand nombre d'artisans; émigration. — La noblesse inférieure persévère dans ses projets de résistance. — Pasquilles contre l'inquisition. — Circonspection de Guillaume de Nassau. — Enthousiasme d'une partie de la noblesse. — L'acte définitif de la Confédération, le *compromis*, est rédigé au château de Breda par Marnix de Sainte-Aldegonde. — Adhésions données au Compromis. — Projet des confédérés de réunir les états généraux; objections du prince d'Orange. — Conférences de Breda et de Hooghstraeten entre les chefs de la noblesse et les représentants des confédérés; résolution prise par ces derniers de se rendre à Bruxelles, pour présenter une requête à la régente. — Députés envoyés dans toutes les provinces pour organiser cette manifestation. — Délibérations du conseil d'Etat sur les projets des confédérés; on propose d'abolir l'inquisition et de modérer les placards. — La régente transmet ce vœu au roi. — Exhortations aux députés des états; nouveaux libelles répandus à Anvers et dans les autres villes principales. — Nouvelles et importantes délibérations du conseil d'État sur la venue des confédérés et l'objet de leur requête. — Marguerite de Parme adopte l'opinion de la majorité et se résigne à faire des concessions, sauf la ratification du roi. — Henri de Bréderode. — Arrivée des gentilshommes confédérés à Bruxelles. — Conférences secrètes du prince d'Orange et du comte de Hornes. — Médiation de l'empereur Maximilien II sollicitée par les protestants des Pays-Bas. — Les confédérés présentent leur requête à Marguerite de Parme. — Réponse de la régente. — Banquet des *gueux* à l'hôtel de Culembourg. — Les chefs des confédérés se rendent de nouveau au palais de la gouvernante. — Détails sur cette seconde audience. — Le marquis de Berghes et le baron de Montigny acceptent la mission de se rendre près de Philippe II, pour lui exposer la situation des Pays-Bas. — Le prince d'Orange manifeste l'intention d'abandonner le conseil et de fixer sa résidence hors du pays: il consent ensuite à rester près de la gouvernante jusqu'à ce que le roi ait fait connaître sa résolution. — Démarches officieuses faites auprès des confédérés, avec l'assentiment de la régente, pour prévenir des manifestations plus graves. — Les confédérés se séparent, après avoir confirmé les pouvoirs de leurs chefs et complété l'organisation de leur ligue. — Popularité de Bréderode; accueil que

lui font les Anversois. — Extension donnée dans le public aux promesses officieuses faites aux confédérés; la régente éclaire les magistrats sur la portée de ces concessions. — Les protestants aspirent à la liberté de conscience.................................. 1

LIVRE ONZIÈME.

Eloge que la régente fait du marquis de Berghes et du baron de Montigny. — Accident qui oblige le premier à différer son voyage. — Fabio Lembo, gentilhomme de la duchesse de Parme, est envoyé en Espagne, pour avertir le roi de ce contre-temps. — Édit de modération proposé par le conseil privé; il ne satisfait pas les protestants. — Départ de Montigny pour l'Espagne; ses instructions. — Les états des provinces favorables à la modération des édits religieux. — Révélations du comte de Meghem à la régente sur les projets des confédérés. — Marguerite de Parme engage le roi à témoigner quelque contentement aux seigneurs des Pays-Bas, et principalement au prince d'Orange. — Elle révoque trois gentilshommes de sa maison, qui avaient signé le Compromis; sa réponse aux chefs des confédérés qui s'étaient plaints de cette mesure. — Dépêches de Philippe II, par lesquelles il cherche à rassurer les esprits et annonce sa venue. — Lettre secrète du 12 mai, où le roi déclare qu'il ne consentira point à la modération des placards ni à l'assemblée des états généraux. — Mission de l'archevêque de Sorrento, nonce de Pie V, à Bruxelles; Marguerite lui communique secrètement les intentions de Philippe II. — Conventicules, puis assemblées publiques des religionnaires. — Prêches dans les environs d'Anvers, de Tournai, de Gand, etc. — La régente, ayant déterminé le marquis de Berghes à rejoindre le baron de Montigny, le charge de faire connaître au roi que la situation des Pays-Bas exige de promptes concessions. — Instances réitérées de Marguerite de Parme, à cet égard, dans ses dépêches ostensibles. — Opinions diverses exprimées par le comte d'Egmont, le prince d'Orange et les autres chefs des bandes d'ordonnances, sur l'urgence de prendre les armes, et l'appui qu'on pouvait trouver dans leurs compagnies. — Tomás Armenteros accuse le prince d'Orange d'avoir changé de

religion. — Détails nouveaux sur les prêches, les principaux ministres et les progrès des religionnaires. — La majorité du conseil d'État demande la convocation immédiate des états généraux. — Duplicité de Marguerite de Parme. — Influence exercée par la ville d'Anvers. — Les réformés demandent l'autorisation de pratiquer leur religion dans la ville même. — L'arrivée des comtes de Meghem et de Bréderode augmente l'agitation des sectaires. — Embarras du magistrat. — Il prie la régente de se rendre elle-même à Anvers; motifs du refus opposé par Marguerite à cette demande. — Le prince d'Orange fait en sorte d'être appelé par le grand conseil de la commune. — Le magistrat appuie ce vœu, et la régente y adhère, après avoir longtemps hésité. — Allégresse des protestants. — Entrée triomphale du prince d'Orange à Anvers. — Mesures qu'il prend pour rétablir le calme dans la ville. — Les confédérés se réunissent à Saint-Trond, et, malgré le prince d'Orange, prennent sous leur protection les sectateurs de Calvin aussi bien que les adhérents à la confession d'Augsbourg. — Entrevue, à Duffel, entre les chefs des confédérés, d'une part, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, de l'autre, comme mandataires de la régente. — Les confédérés prennent la résolution de présenter une seconde requête à la duchesse de Parme. — Conseils adressés par le prince d'Orange aux chefs des confédérés. — Louis de Nassau et onze autres gentilshommes sont délégués pour présenter la requête. — Accueil que leur fait Marguerite de Parme. — Ils l'obligent à les recevoir officiellement. — Présentation de la seconde requête des confédérés. — Irritation de la régente. — De part et d'autre, on craint des violences. — Indices d'une lutte prochaine. — Armements des confédérés. — La régente s'engage à convoquer les chevaliers de la Toison d'or, pour donner aux confédérés l'acte d'*assurance* qu'ils réclament. — Manifestations plus imposantes des religionnaires d'Anvers, de Gand et de Tournai. — Prêches dans les provinces d'Utrecht et de Hollande. — Efforts du prince d'Orange pour empêcher que les sectaires d'Anvers ne tiennent leurs prêches dans l'intérieur de la ville. — La duchesse de Parme rend compte au roi des mesures qu'elle a prises pour s'opposer aux progrès des religionnaires, et demande la convocation des états généraux, ainsi qu'une décision immédiate qui puisse prévenir la guerre civile. — Causes des temporisations de

Philippe II.— Accueil qu'il fait au baron de Montigny ; ses réponses ambiguës. — Délibérations du conseil d'Espagne sur les événements qui agitent les Pays-Bas. — Concessions qu'il propose. — Dépêche ostensible du 31 juillet, par laquelle Philippe II consent à supprimer l'inquisition papale, à mitiger les placards et à accorder une amnistie ; il refuse de laisser assembler les états généraux. — Lettres qu'il adresse aux principaux seigneurs pour endormir leur défiance et réveiller leur zèle. — Il retient à sa cour le baron de Montigny, et y attire le marquis de Berghes, qui avait voulu rebrousser chemin. — Dépêche confidentielle qu'il adresse à son ambassadeur à Rome, pour que Pie V soit informé du caractère illusoire des concessions notifiées à la régente des Pays-Bas.......... 83

LIVRE DOUZIÈME.

Saccagement des églises et des monastères. — Les désastres commencent dans la West-Flandre. — Impuissance ou indifférence des magistrats. — Le comte d'Egmont à Ypres. — Agitation dans toutes les provinces. — La régente veut combattre les iconoclastes; objections du comte d'Egmont. — Le départ du prince d'Orange détermine le saccagement de la cathédrale d'Anvers et des autres églises de cette ville. — Prêches dans la cathédrale dévastée. — Dévastation des églises de Tournai, de Gand, etc. — Interruption du culte catholique dans la plupart des provinces. — Ces excès sont le fruit des prédications calvinistes. — Précautions prises à Bruxelles pour empêcher le saccagement des églises. — Angoisses de Marguerite de Parme. — Elle annonce l'intention de se retirer à Mons. — Le prince d'Orange et le comte d'Egmont s'opposent à ce projet, et le magistrat de Bruxelles fait fermer les portes de la ville. — Délibérations des chevaliers de la Toison d'or et du conseil d'État sur les dernières résolutions du roi et les requêtes des confédérés. — Le prince d'Orange et ses amis trouvent les concessions de Philippe II tardives et insuffisantes. — Ils engagent la régente à donner aux députés des confédérés les garanties qu'ils réclament. — Ce vœu est appuyé par les autres seigneurs dans l'espoir d'apaiser les troubles. — Marguerite de Parme déclare qu'elle cède à la force. — *Lettres*

d'assurance octroyées aux confédérés. — Engagement pris par leurs députés de faire cesser le saccagement des églises, de désarmer la populace et de renoncer provisoirement au Compromis. — Instructions adressées aux gouverneurs et ordonnance qui suspend l'inquisition et les anciens placards. — Marguerite fait connaître à Philippe II les circonstances qui lui ont arraché ces concessions; elle le presse d'employer la force contre les hérétiques et ceux qui les soutiennent. — Imputations violentes qu'elle dirige contre le prince d'Orange et ses amis. — Les confédérés refusent le concours armé des protestants français. — Ils emploient toute leur influence pour mettre un terme aux violences des briseurs d'images. — Bréderode sauve l'abbaye d'Egmont. — Backerzeele fait pendre vingt-deux iconoclastes près de Grammont. — Louis de Nassau oblige le magistrat de Bruxelles à tolérer les prêches près de cette ville. — Protestation secrète de Marguerite de Parme contre l'accord du 23 août. — Tableau qu'elle trace de la situation des Pays-Bas. — Elle accuse Guillaume de Nassau et ses amis de vouloir s'emparer de toute l'autorité et de rechercher l'appui des princes protestants de l'Allemagne et des chefs des huguenots pour opérer le partage des Pays-Bas. — Projets réels du prince d'Orange et de ses amis. — Menaces publiquement adressées aux chefs de la confédération; méfiance de Bréderode et d'autres confédérés. — Le prince d'Orange envoyé à Anvers pour faire exécuter l'accord du 23 août. — Châtiment infligé à des briseurs d'images. — L'église de Notre-Dame rendue au culte catholique. — Convention conclue par le prince d'Orange avec les calvinistes et les luthériens. — Forces des protestants à Anvers. — Guillaume explique sa conduite aux princes d'Allemagne et cherche à connaître les dispositions de la reine Elisabeth. — Marguerite refuse d'approuver les articles qui permettent les prêches dans la ville et l'exercice libre de la nouvelle religion. — Mécontentement du prince d'Orange, il justifie les mesures qu'il a prises et manifeste l'intention de se rendre dans son gouvernement de Hollande. — Mission remplie par le comte de Hooghstraeten à Malines; il est également désapprouvé par la régente. — Prêches dans les églises de Tournai. — D'Esquerdes et Villers envoyés dans cette ville par les confédérés pour empêcher de nouvelles violences. — Mission confiée par la régente au comte

de Hornes; il rétablit la paix à Tournai, restitue les églises aux catholiques et obtient la soumission des religionnaires. — La conduite du comte de Hornes officiellement approuvée, puis dénoncée comme factieuse à Philippe II. — Le comte d'Egmont en Flandre; capitulations avec les religionnaires; les églises rendues aux catholiques, etc.— La conduite du comte d'Egmont est également dénoncée à Philippe II. — Nouveaux motifs de mécontentement donnés au prince d'Orange; mission remplie auprès de lui par le conseiller d'Assonleville. — Guillaume demande une entrevue aux comtes d'Egmont et de Hornes. — Assemblée de Termonde. — Le prince fait proposer par Louis de Nassau de s'opposer, les armes à la main, aux Espagnols qui viendraient dans les Pays-Bas pour y établir la tyrannie. — Protestations du comte d'Egmont qui détruisent les espérances du prince. — Les seigneurs se séparent. — Agitation et plaintes du comte d'Egmont; Marguerite s'efforce de le rassurer. — Le comte de Hornes, également mécontent, annonce l'intention de se retirer à Weert. — Philippe II au bois de Ségovie; son application aux affaires des Pays-Bas. — Instructions qu'il adresse à la duchesse de Parme le 24 et le 30 août. — Colère qu'il manifeste en apprenant le saccagement des églises. — Il revient à Madrid et annonce son prochain départ pour les Pays-Bas. — Le marquis de Berghes et le baron de Montigny conseillent à Philippe II de ne point avoir recours à la force, mais d'envoyer le prince d'Eboli comme médiateur dans les Pays-Bas. — Philippe II, décidé à châtier les promoteurs des troubles et à dompter les sectaires, choisit le duc d'Albe comme l'exécuteur de ses desseins. — Préparatifs militaires qu'il ordonne en Lombardie, en Bourgogne, etc. — Il demande pour ses troupes l'autorisation de traverser la Provence et le Lyonnais; le refus de Charles IX l'oblige à différer le départ de l'armée. — Le conseil d'Espagne recommande au roi de se rendre en personne dans les Pays-Bas et de fixer son départ au mois de février suivant. — Philippe feint d'adopter cet avis; lettres qu'il adresse en conséquence à Marguerite de Parme et aux comtes de Meghem, d'Arenberg et de Mansfeld. — Le 30 décembre, il annonce que le duc d'Albe prendra les devants pour rassembler l'armée sur les frontières des Pays-Bas. — Instances de Pie V pour que Philippe II entreprenne un voyage trop longtemps différé; mission remplie à

cet effet par l'évêque d'Ascoli à Madrid. — Irritation de Philippe II contre ce prélat; plaintes qu'il adresse à son ambassadeur à Rome : il ne peut tolérer que l'évêque d'Ascoli veuille lui imposer les voies de la négociation au lieu de celles de la force pour pacifier les Pays-Bas.. 467

LIVRE TREIZIÈME.

Conduite ambiguë du prince d'Orange. — Il justifie Bréderode et Culembourg. — Transactions avec les religionnaires hollandais. — La régente veut interdire les prêches dans la ville d'Amsterdam; objections du prince d'Orange; il n'ose pourtant autoriser l'exercice libre de la nouvelle religion. — La cathédrale d'Anvers de nouveau envahie; le comte de Hooghstraeten sévit énergiquement contre les pillards. — Les représentants des calvinistes et des luthériens offrent une somme de trois millions de florins pour obtenir la liberté de conscience; silence dédaigneux du roi. — Avis du prince d'Orange sur l'état des Pays-Bas adressé aux assemblées provinciales; il recommande la tolérance comme le seul remède qui puisse mettre un terme aux troubles. — Changement dans les dispositions et la politique de Marguerite de Parme; elle se propose d'employer la force contre le parti révolutionnaire. — La désunion des principaux seigneurs et l'abattement d'un certain nombre de confédérés favorisent les projets de la régente. — Propositions du comte d'Egmont au conseil d'État en faveur de la liberté de conscience et de la convocation des états généraux; la gouvernante refuse de les transmettre au roi. — Philippe II vivement blessé par cette conduite du comte d'Egmont. — Les ministres et *dogmatisants* étrangers expulsés du pays; interdiction des prêches et des exercices de la nouvelle religion. — La ville de Valenciennes, ayant refusé de recevoir garnison, est déclarée rebelle au roi. — Défaites essuyées à Waterlos et à Lannoy par les gueux qui marchaient au secours des Valenciennois. — Le Sr de Noircarmes entre dans le château de Tournai et désarme le peuple de cette ville. — Les confédérés essayent d'intéresser les seigneurs du conseil d'État en faveur de Valenciennes. — Entrevue de Villers et de Wingle, au château de

Gaesbeék, avec les comtes d'Egmont et de Mansfeld; ceux-ci ne leur donnent aucun encouragement. — Egmont recommande et favorise l'attaque de Valenciennes. — Déplaisir que causent au prince d'Orange les mesures répressives ordonnées par la régente. — Elle enjoint au prince de n'admettre dans les administrations communales que de bons catholiques. — Serment exigé des hommes d'armes des bandes d'ordonnances et de tous les vassaux pour qu'ils s'engagent à servir le roi envers et contre tous. — Le même serment est demandé aux chevaliers de la Toison d'or, aux conseillers d'État, etc. — Le comte d'Egmont hésite à signer la formule de ce serment. — Plaintes adressées au prince d'Orange sur ses relations avec Bréderode et l'appui prêté aux hérétiques par Louis de Nassau; réponse acerbe de Guillaume. — Rapports de Guillaume de Nassau avec les princes protestants d'Allemagne. — Ceux-ci subordonnent leur *intercession* en faveur des Pays-Bas à la condition que les calvinistes se rallieront à la confession d'Augsbourg. — Vaines tentatives de Guillaume et de Louis de Nassau pour atteindre ce but. — Bréderode refuse d'interrompre les fortifications de Vianen et de prêter le serment requis des capitaines des bandes d'ordonnances. — Détermination prise à Amsterdam de présenter une troisième requête à la régente. — Réunion plus importante au château de Breda; résolutions qui y sont prises. — Les seigneurs ligués essayent vainement de ramener à eux le comte d'Egmont. — Arrivée de Bréderode à Anvers. — Il demande un sauf-conduit à la régente pour lui présenter une nouvelle requête au nom des confédérés. — Marguerite lui défend de passer outre; réponse dédaigneuse à la supplique qui lui est envoyée par Bréderode. — Retour du prince d'Orange à Anvers. — Négociations infructueuses pour amener la cessation des prêches et des autres exercices de la nouvelle religion. — Soumission de l'Over-Yssel et d'une partie de la Frise. — Le comte d'Egmont signe l'engagement de servir le roi envers et contre tous. — Le prince d'Orange refuse de se rendre à Malines ou à Bruxelles pour s'aboucher avec les autres seigneurs et conférer avec la régente. — Armements des confédérés et leurs projets. — Antoine de Bombergben, agent de Bréderode, se rend maître de Bois-le-Duc. — Le comte de Meghem pénètre dans Utrecht. — Bréderode se rend à Amsterdam. — Enrôlements à Anvers. — Expédition dirigée

contre l'île de Walcheren par Jean de Marnix. — Il revient à Austruweel. — Philippe de Lannoy, Sr de Beauvoir, envoyé contre lui. — Combat d'Austruweel ; défaite des gueux et mort de Jean de Marnix. — Furieuse insurrection des calvinistes à Anvers ; dangers que court le prince d'Orange ; tous les autres partis se coalisent contre les calvinistes pour empêcher le pillage et la ruine de la ville. — La régente blâme l'accord conclu avec les calvinistes. — Siége et prise de Valenciennes. — Progrès de la réforme dans les villes de la principauté de Liége, principalement à Maestricht. — Les troupes du Sr de Noircarmes envoyées contre cette ville. — Marguerite de Parme ordonne aux Anversois de recevoir garnison et d'expulser immédiatement les ministres et les prédicants. — Départ des ministres. — Guillaume de Nassau refuse de prêter le serment exigé des gouverneurs et des chefs des bandes d'ordonnances. — Le secrétaire d'État Berty est envoyé auprès de lui pour le faire changer de résolution ; Guillaume persiste dans son refus et annonce l'intention de s'éloigner du pays. — Entrevue du prince d'Orange, à Willebroeck, avec les comtes de Mansfeld et d'Egmont, accompagnés du secrétaire Berty ; dernier entretien de Guillaume de Nassau avec le comte d'Egmont. — Le prince se rend à Breda. — Hooghstraeten rappelé d'Anvers. — Le comte de Hornes prête le serment et revient au conseil. — Le Sr de Noircarmes entre dans Maestricht. — Soumission de Bois-le-Duc. — Départ du prince d'Orange pour l'Allemagne. — Émigrations. — Le comte de Mansfeld conduit les troupes royales à Anvers. — Entrée triomphale de Marguerite dans cette ville. — Incidents du séjour de Bréderode à Amsterdam ; il est enfin obligé de quitter cette ville ; il s'embarque pour Emden. — Dispersion de ses partisans. — Gentilshommes confédérés trahis sur le Zuyderzée et obligés de se rendre. — Éric de Brunswick entre dans Vianen. — Marguerite de Parme expose au roi qu'il n'est plus nécessaire d'envoyer des troupes espagnoles dans les Pays-Bas et demande d'être déchargée du gouvernement. — Apologie des réformés. — Ambassade envoyée par les princes protestants en faveur des adhérents de la confession d'Augsbourg ; insuccès de cette démarche tardive. — Exécutions des prédicants pris à Valenciennes et d'un grand nombre de séditieux et de briseurs d'images ; les temples des réformés sont abattus. — Nouvelles instructions

adressées par Philippe II à Marguerite de Parme pour qu'elle dépouille les villes de leurs priviléges, construise des citadelles, etc.; il refuse d'accepter sa démission. — Marguerite consent à rester jusqu'à l'arrivée du roi, toujours promise et annoncée........... 265

LIVRE QUATORZIÈME.

Portrait du duc d'Albe. — Aversion qu'il inspire aux Belges. — Instructions qui lui sont données par Philippe II pour châtier les Pays-Bas. — Il prend congé du roi et de don Carlos. — Portrait de don Carlos; sa mésintelligence avec Philippe II et sa haine pour les ministres de son père; scène violente avec le duc d'Albe. — Le duc s'embarque pour l'Italie. — Revue de son armée près d'Alexandrie. — Marche des Espagnols à travers les Alpes, la Savoie, la Bourgogne et la Lorraine. — Camp de Thionville. — Le comte Albéric de Lodron prend les devants et va occuper Anvers. — Le duc d'Albe se dirige vers Bruxelles. — Les principaux seigneurs accourent à sa rencontre : le comte d'Egmont vient le saluer à Tirlemont; le comte de Hornes à Louvain, etc.; caresses que le duc d'Albe fait au comte de Buren, fils du prince d'Orange. — Arrivée du duc d'Albe à Bruxelles; il est reçu avec froideur par Marguerite de Parme. — Répartition des troupes espagnoles; leur indiscipline. — Animosité qui se manifeste contre les Espagnols à la cour de Bruxelles. — Marguerite de Parme demande itérativement son congé et envoie en Espagne son secrétaire Machiavel pour presser la résolution du roi. — Plaintes du duc d'Albe sur l'émigration tolérée par la régente. — Arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, d'Antoine de Stralen et de Backerzeele. — Les deux comtes sont conduits au château de Gand. — Hooghstraeten se réfugie à Cologne. — Mort du marquis de Berghes à Madrid; le roi fait saisir ses biens dans les Pays-Bas. — Arrestation du baron de Montigny : il est enfermé dans l'alcazar de Ségovie. — Contentement de Philippe II et de Pie V. — Second Compromis proposé par Bréderode; stérilité de cette mesure; abattement du pays. — Philippe II accorde à Marguerite de Parme la démission qu'elle a sollicitée. — Marguerite, ayant reçu les lettres du roi, invoque sa clémence en faveur des Pays-Bas; elle

recommande aussi ces provinces à son successeur. — Lettres circulaires qu'elle adresse aux états. — Le duc d'Albe nommé gouverneur général. — Départ de Marguerite de Parme.................... 361

LIVRE QUINZIÈME.

Institution et organisation du conseil des troubles. — Opérations du nouveau tribunal. — Listes des coupables et des suspects dressées par les ordres du duc d'Albe. — Il s'oppose à une amnistie prématurée. — Premières condamnations. — Étroite captivité des comtes d'Egmont et de Hornes au château de Gand. — Vaines démarches de Sabine de Bavière et de Walburge de Nuenar. — Intervention également inutile de l'empereur Maximilien. — Insensibilité de Philippe II. — Violation des priviléges de l'ordre de la Toison d'or. — Interrogatoires du comte d'Egmont. — Acte d'accusation; le prisonnier y répond par un Mémoire. — Acte d'accusation contre le comte de Hornes et sa Défense également écrite par lui-même. — Le duc d'Albe repousse l'intervention des états de Brabant. — Détresse de la comtesse d'Egmont. — Enlèvement du comte de Buren, malgré les priviléges de l'université de Louvain. — Arrestation de don Carlos. — Citation du prince d'Orange, du comte de Hooghstraeten, de Bréderode, etc., devant le conseil des troubles. — Justification publiée par Guillaume de Nassau. — Défense du comte de Hooghstraeten. — Rigueurs contre la classe moyenne; arrêts de mort, confiscations, etc. — Construction du château d'Anvers; restauration des églises et des monastères dévastés pendant les troubles. — Projets financiers du duc d'Albe. — Émigration; détails sur les Belges réfugiés en Angleterre. — *Gueux des bois.* — Arrestations et exécutions plus nombreuses. — Le prince d'Orange se décide à prendre les armes pour délivrer les Pays-Bas de la tyrannie du duc d'Albe. — Complot ayant pour objet de s'emparer du duc d'Albe au prieuré de Groenendael. — Défaite du Sr de Villers près de Dalhem. — Louis de Nassau pénètre en Frise et bat les Espagnols près de l'abbaye de Heyligerlée. — Exaspération du duc d'Albe; sentences de bannissement perpétuel prononcées contre le prince d'Orange, Louis de Nassau, Hooghstraeten, etc. — Exécutions d'anciens con-

fédérés et capitaines des gueux, sur le Sablon, à Bruxelles. — Philippe II résiste à de nouvelles sollicitations en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes. — Ils sont ramenés de Gand à Bruxelles et décapités; détails sur leurs derniers moments. — Le duc d'Albe marche contre Louis de Nassau, l'oblige à lever le siége de Groningue et anéantit son armée à Jemmingen. — Un autre corps composé de huguenots français, est repoussé des frontières de l'Artois. — Mort de don Carlos. — Nouvelles rigueurs du duc d'Albe; destruction de l'hôtel de Culembourg, etc. — Persévérance de Guillaume de Nassau. — Il résiste aux injonctions de l'empereur et publie les motifs de ses armements contre le duc d'Albe. — Son camp près de Romersdorf; mutinerie des mercenaires allemands. — Relations du prince d'Orange avec des Liégeois bannis ou fugitifs; leurs projets. — Le prince au château de Withem; sommation infructueuse qu'il adresse aux bourgmestres, jurés et métiers de Liége. — Il passe la Meuse et s'avance vers le Brabant. — Détails sur cette expédition; les populations, par leur immobilité, la font échouer. — Guillaume, obligé de rétrograder, essaye vainement de s'emparer de Liége. — Il se dirige vers la France................ 412

LIVRE SEIZIÈME.

Indignation excitée en Allemagne par les mesures tyranniques du duc d'Albe. — Intervention de l'empereur Maximilien II en faveur des Pays-Bas. — Il envoie l'archiduc Charles, son frère, à Madrid, pour faire des représentations à Philippe II; réponse hautaine de ce prince. — Le mariage projeté entre le roi d'Espagne et l'archiduchesse Anne d'Autriche, sa nièce, détermine un revirement dans les sentiments de l'empereur. — Terreur dans les Pays-Bas; abaissement des caractères. — Mesures prises pour arrêter l'émigration. — Réunion des états généraux à Bruxelles : le duc d'Albe leur propose l'établissement du 100e, du 20e et du 10e denier. — Opposition générale contre ces derniers impôts; le duc d'Albe a recours à l'intimidation pour obtenir le consentement des assemblées provinciales. — Il propose ensuite, au lieu du 10e et du 20e denier, une contribution annuelle de deux millions de florins pendant six ans. — Le prince d'Orange,

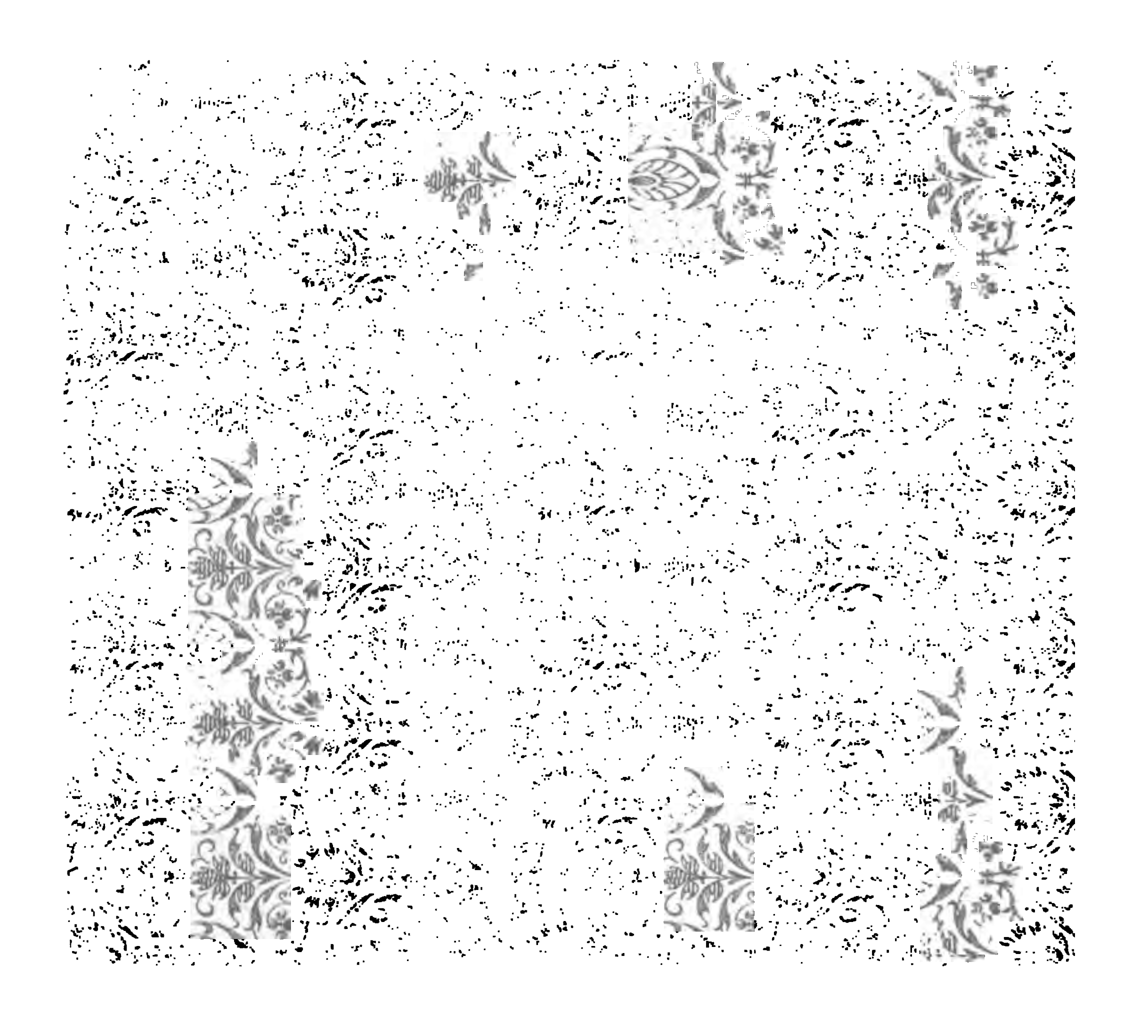
entré en France, veut conduire son armée au secours des huguenots; mutinerie de ses soldats; il est obligé de les licencier. — Il va rejoindre l'amiral de Coligny, avec Louis et Henri de Nassau. — Bataille de Montcontour. — Le prince d'Orange se retire dans le comté de Nassau. — Impossibilité où il se trouve d'acquitter les frais de la campagne de 1568. — Anne de Saxe; sa conduite coupable. — Persévérance de Guillaume de Nassau; occupations de son exil. — Différends entre Philippe II et la reine Élisabeth. — Agents et coopérateurs du prince d'Orange; leurs relations secrètes avec les Pays-Bas. — Origine des *Gueux de mer;* leur organisation. — Pie V envoie au duc d'Albe une épée et une toque garnies de diamants. — Rétablissement de l'inquisition; installation des évêques de Leeuwaarden, de Groningue et d'Anvers. — Mesures prises pour asservir l'enseignement et la librairie, etc., etc. — Modifications dans le personnel du conseil des troubles; omnipotence de Juan de Vargas et de del Rio. — Le duc d'Albe fait attacher au gibet le prévôt des maréchaux. — Auto-da-fé à la Haye. — Le duc d'Albe ordonne de faire brûler la langue aux hérétiques, avant de les envoyer au supplice. — Instances du cardinal de Granvelle pour qu'une amnistie soit accordée aux Pays-Bas; correspondance, à ce sujet, entre Philippe II et le duc d'Albe. — Le projet, envoyé de Bruxelles, est modifié à Madrid. — Publication solennelle de l'amnistie à Anvers; exceptions et restrictions qui la rendent illusoire. — But définitif de l'administration du duc d'Albe. — Anne d'Autriche, nouvelle reine d'Espagne, traverse les Pays-Bas. — Procès du baron de Montigny; il est mystérieusement étranglé dans la forteresse de Simancas. — Le duc d'Albe se fait ériger une statue dans la citadelle d'Anvers et demande son rappel; objections du roi. — Louis de Nassau en France; ses entrevues secrètes avec Charles IX et ses rapports avec Walsingham, ambassadeur de la reine Élisabeth. — Projet de démembrement des Pays-Bas. — Opinions diverses exprimées, sur ce sujet, par les principaux ministres de la reine Élisabeth. — Charles IX se montre disposé à seconder les efforts du prince d'Orange; sa réponse hautaine aux plaintes de l'ambassadeur espagnol. — Le duc d'Albe, malgré ses déclarations antérieures, ordonne de percevoir le 10e et le 20e denier. — Opposition universelle. — Discussions orageuses dans le conseil d'État. — Obstination du duc d'Albe. —

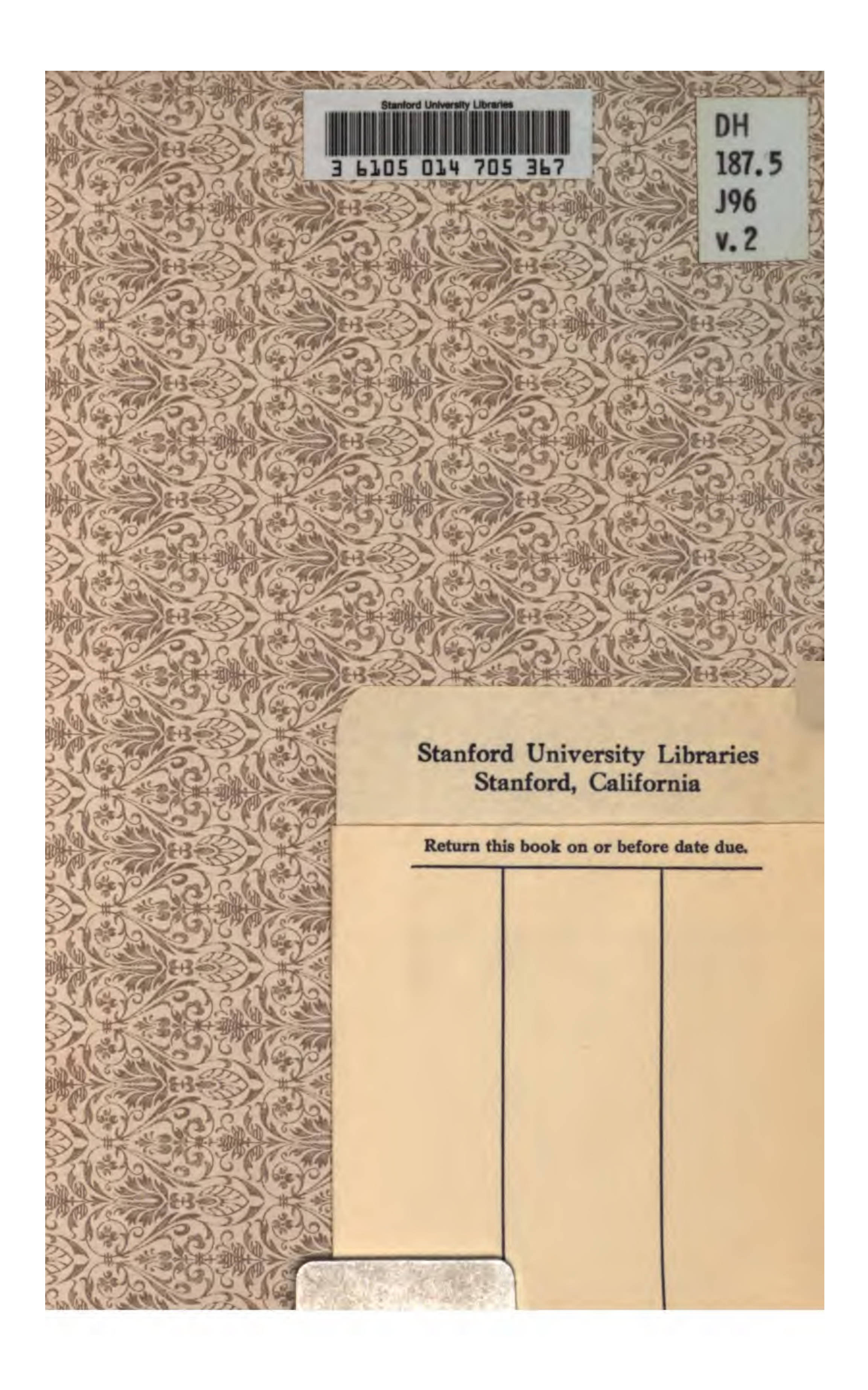
Le clergé se place à la tête de la résistance. — Les métiers de Bruxelles se signalent par leur courageuse attitude. — Châtiments infligés aux villes d'Amsterdam et d'Utrecht. — Nouvelle émigration des marchands vers la France. — Don Francès de Alava, rappelé de l'ambassade de Paris, traverse les Pays-Bas; ses conversations avec le duc d'Albe et les principaux seigneurs du conseil, touchant le 10e denier. — Rapport qu'il adresse au roi sur l'agitation des Pays-Bas. — Philippe II approuve néanmoins le duc d'Albe et fait connaître cette approbation à Bruxelles, pour mettre un terme à l'opposition des conseillers d'État, des magistrats, des évêques, etc. — Les états prennent la résolution d'envoyer des députés au roi. — Colère du duc d'Albe; il veut dompter les villes récalcitrantes et commencer par Bruxelles; événements qui renversent ce projet. — Progrès des gueux de mer. — Obligés de quitter les ports anglais, ils se dirigent vers les côtes de la Hollande. — Prise de la Brielle. — Révolte des provinces du Nord. — Conclusion............... 517

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Pag. 12, note 1 et ailleurs, Burgundus, *lisez :* Burgundius.
— 23, — 1, Confession de foy des protestants des Pays-Bas, *lisez :* Discours de Fr., Baudouin, d'Arras.
— 32, ligne 14, Philippe de Moulbais, *lisez :* Philippe de Marbais.
— 57, — 23, et provoqué peut-être de terribles représailles, *lisez :* et peut-être de terribles représailles.
— 168, *ad fin.*, le secrétaire Berty, *lisez :* le conseiller d'Assonleville.
— 401. ligne 3, innonçait *lisez :* annonçait.





Stanford University Libraries
3 6105 014 705 367
DH
187.5
J96
v.2
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

